

U d/of OTTAWA



39003011856852

246-1B-50 (2)

030-2/8906w

583

MANUEL LITURGIQUE

A L'USAGE DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

CÉRÉMONIAL ROMAIN

★ ★

BERCHE ET TRALIN, Éditeurs, 69, rue de Rennes, Paris.

LA SAINTE BIBLE

Contenant

1° LE TEXTE SACRÉ DE LA VULGATE; — 2° LA TRADUCTION FRANÇAISE DU R. P. DE CARRIÈRES; — 3° LA CONCORDANCE GÉNÉRALE ET INDICATIVE DE TOUS LES LIVRES SAINTS; — 4° UNE SYNOPE ÉVANGÉLIQUE OU CONCORDANCE TEXTUELLE ET COMPLÈTE DES QUATRE ÉVANGILES; — 5° LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS; — 6° DES PRÉFACES NOUVELLES SUR CHACUN DES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT, ET DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES

Mettant continuellement le texte sacré en rapport avec les travaux et les découvertes de la science actuelle,

Par M. l'abbé DRIOUX

Docteur en théologie, Vicaire général, Chanoine honoraire et ancien Professeur au Grand Séminaire de Laugres;

Approuvée et recommandée par Mgr l'Archevêque de Bourges, Mgr l'Evêque de Saint-Claude et plusieurs autres prélats.

6^e édition. — 8 forts vol. in-8°. — Prix. 30 fr.

Cette Bible est aujourd'hui adoptée pour l'enseignement de l'Écriture Sainte dans un si grand nombre de Séminaires, que nous pouvons dire qu'elle a pris place parmi les livres essentiellement classiques. Il n'y a pas en effet de résumé qui présente sous une forme plus méthodique et plus claire toutes les notions dont on a besoin pour pénétrer le sens de l'Ancien et du Nouveau Testament. En y joignant le cours d'Écriture Sainte par le même auteur, on a tous les renseignements qu'on peut désirer sur l'origine, l'authenticité, le caractère dogmatique et moral de nos livres inspirés. Il n'y a pas une controverse sérieuse qui ne soit indiquée, pas un doute qui ne soit éclairci, pas une difficulté qui ne soit résolue. Le commentaire de Menochius donne le sens littéral avec exactitude et indique les sens tropologiques utiles au catechiste et au prédicateur. Les résumés, que M. l'abbé DRIOUX a mis en tête de chaque chapitre, permettent de suivre l'enchaînement logique des idées. Ses notes historiques et géographiques complètent le tout en éclairant le texte sacré des découvertes savantes des égyptologues et des assyriologues les plus distingués, et des résultats obtenus par l'exégèse catholique en Allemagne et en France dans ces derniers temps. C'est la réunion de tous ces avantages qui explique le succès si rapide de ce livre et les hommages qu'il a reçus des hommes les plus compétents.

NOUVEAU COURS D'ÉCRITURE SAINTE

OU INTRODUCTION NOUVELLE A L'ÉTUDE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

Par le même auteur. — 2 vol. in-8°. Prix, 6 fr.

Approuvé et recommandé par Mgr BESSON, évêque de Nîmes,
et Mgr SEBAUX, évêque d'Angoulême.

NOTA. — C'est le complément nécessaire de la Bible indiquée ci-dessus.

LE MISSIONNAIRE DE L'ORATOIRE

SERMONS POUR L'AVEUT, LE CARÊME ET LES FÊTES

Par le P. LE JEUNE, prêtre de l'Oratoire

Troisième édition, revue avec soin par une société d'ecclésiastiques

ENRICHIE DE PLUS DE CENT NOTES BIOGRAPHIQUES

6 forts vol. in-8°. Prix, 30 fr. net, franco. . . . 20 fr.

Le *Missionnaire de l'Oratoire* n'est pas, comme on pourrait le croire, une série de sermons sur des sujets détachés, c'est une explication méthodique et complète de toute la doctrine chrétienne, une somme de théologie populaire.

Qui aurait étudié attentivement les sermons du P. LE JEUNE, saurait la religion et la saurait très bien. Le *Prédicateur* ne se borne pas à quelques vérités principales et à quelques sujets brillants. Il traite en détail, les uns après les autres, tous les points de dogme et de morale. — Deux thèmes semblent cependant lui avoir inspiré une préférence. La *Pénitence* et le *Péché* ont été étudiés et expliqués par le P. LE JEUNE, si bien qu'il n'y a après lui qu'à glaner en cette matière.

MO

MANUEL LITURGIQUE

A L'USAGE DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

CÉRÉMONIAL ROMAIN

OU

DIRECTOIRE DES CÉRÉMONIES SELON LE RITE ROMAIN

Par A. LEROSEY, Prêtre de Saint-Sulpice

MAÎTRE DES CÉRÉMONIES ET PROFESSEUR DE LITURGIE
AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

R
72
9

*Custodi præcepta Domini Dei tui, ac
testimonia et cæremonias quas præcepit tibi.*
(DEUTERON., VI, 17.)

Gardez les préceptes du Seigneur, votre
Dieu, ses ordonnances et les cérémonies qu'il
vous a prescrites.



★ ★



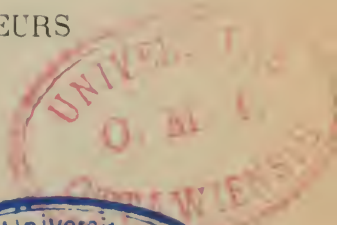
PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES-ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1890

TOUS DROITS RÉSERVÉS



IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE



BAR-LE-DUC

BX
1971
.L463
1890

BIBLIOTHECA

INTRODUCTION.

En composant ce *Cérémonial* ou *Directoire des Cérémonies selon le Rite romain*, l'auteur ne pouvait avoir d'autre but que de faciliter au clergé l'exécution de la Liturgie romaine.

On a dû laisser de côté l'origine et le sens mystérieux de nos rites sacrés. Nous étudierons cet objet dans un ouvrage à part, qui formera le quatrième volume de notre *Manuel*. Celui que nous offrons à nos vénérés confrères ne renferme que les indications

pratiques les plus propres à les diriger dans la célébration des offices publics.

Nous nous sommes rigoureusement attaché à suivre les prescriptions du Missel, du Rituel et du *Cérémonial* des Évêques, ainsi que les décisions de la Sacrée Congrégation des Rites, et les usages regardés comme légitimes par les auteurs les plus estimés.

Ceux qui désireraient acquérir des connaissances plus étendues sur les Cérémonies nous permettront de leur conseiller la lecture de quelques-uns des ouvrages qui nous ont le plus servi dans la rédaction de ce Directoire. Ces ouvrages sont : *Sacræ Liturgiæ praxis*, par de Herdt; *Expositio Rubricarum*, par Bouvry; le *Manuel des Cérémonies romaines*, par Boissonnet; le *Petit Cérémonial paroissial* et l'*Introduction à la Liturgie romaine*, par M. Bourbon; le *Petit Cérémonial* de M^{sr} de Conny; enfin, le *Cérémonial selon le Rite romain*, par le R. P. Le Vavas seur, et les *Fonctions pontificales* du même auteur. Nous nous sommes rapproché autant que possible des règles données dans ces deux derniers ouvrages, qui nous ont constamment servi de guides. Nous se-

rions heureux de pouvoir dire, sans être désavoué par le maître, que nous en avons reproduit la substance et l'esprit. Nous devons aussi, dans ces pages, rendre hommage à la science liturgique, qui se trouve condensée dans le *Cérémonial romain*, et *Cours abrégé de Liturgie pratique*, publié par le chanoine Falise. Nous avons été plus à même que bien d'autres d'en apprécier le mérite, en travaillant à l'édition qu'on nous a prié d'en donner au public en 1887.

Nous devons signaler encore, comme nous ayant servi de guide en plusieurs points, l'ouvrage d'un prêtre du clergé de Paris, M. Caron, ancien maître des cérémonies au Séminaire de Saint-Sulpice. *Le Manuel des cérémonies selon le rite de l'Église de Paris* est justement estimé pour sa précision et sa clarté. C'est de ce livre que l'auteur et plus tard ses continuateurs ont extrait les *Cérémonies de la messe basse, exposées selon les Rubriques du Missel romain*. Nous avons pu, en combinant le texte primitif avec le nouvel ouvrage, traiter d'une manière assez développée cette partie si importante du *Cérémonial*.

Le *Cérémonial* se divise en huit sections : la pre-

mière traite des Règles générales du chœur; la seconde de la messe, des vêpres et autres heures; la troisième des offices des divers ministres; la quatrième des cérémonies particulières à certains jours de l'année; la cinquième des processions; la sixième du culte du Saint-Sacrement; la septième des offices funèbres; la huitième de quelques fonctions pontificales.

Nous avons cru devoir donner un précis des principales fonctions pontificales, pour venir en aide au clergé paroissial, qui n'a pas toujours à sa disposition les livres liturgiques nécessaires, comme le *Pontifical* et le *Cérémonial* des Évêques, et qui, souvent, a moins encore le loisir de les étudier. On trouvera à la fin du volume quatre Appendices, dont l'un est relatif à l'encensement des oblats et de l'autel; le second met sous les yeux du lecteur les prières à dire par les différents ministres; le troisième indique les chants de l'Épître, de l'Évangile et du *Confiteor*; enfin le quatrième est un tableau abrégé des fautes que commet plus ordinairement le prêtre en célébrant la Messe.

Qu'on nous permette, en terminant cette introduc-

tion, de placer notre Manuel sous la protection d'un grand saint, dont les leçons furent toujours écoutées avec le plus religieux respect non seulement par ses enfants, les prêtres de la Mission, mais par tous les membres du clergé. Saint Vincent de Paul n'est pas seulement leur gloire; il a encore le droit d'être leur oracle en tout ce qui regarde la discipline de l'Église. Écoutons ses paroles, qui pourraient servir d'épigraphie à ce volume :

« Je recommande les cérémonies, et je prie les Messieurs de la compagnie d'éviter les fautes qu'on y peut faire. *Les cérémonies ne sont qu'une ombre, mais c'est l'ombre des plus grandes choses*, qui requièrent qu'on les fasse avec tout le soin possible. Hélas! que répondrons-nous à Dieu, quand il faudra rendre compte de ces choses, si elles sont mal faites? »

Le célèbre oratorien, Malebranche, ne comprenait pas autrement les devoirs du prêtre à l'égard de nos cérémonies religieuses. Ses contemporains ont pu être plusieurs fois témoins à Paris d'un beau spectacle, dont le souvenir mérite d'être conservé en tête d'un

livre sur les cérémonies. Les membres de l'Académie royale des sciences assistaient tous les ans, le jour de la fête de saint Louis, aux offices de l'église de l'Oratoire. La première mention de cette cérémonie, à laquelle assistaient aussi « Messieurs de l'Académie des inscriptions et médailles, » est faite dans les *Annales domestiques* de la maison de Saint-Honoré au 25 août 1701 (1). Là tous pouvaient admirer la piété du savant auteur de la *Recherche de la vérité*. Malebranche, raconte un de ses biographes, le P. Batteredel, n'avait pas cru au-dessous de son grand génie de se charger de faire la fonction de maître des cérémonies dans l'église de l'Oratoire, et « il se tirait de tout le petit détail où cet emploi l'engageait, avec autant de présence d'esprit, d'attention et de dignité que s'il n'en eût point d'autres, ou que la philosophie et les mathématiques ne rendaient pas naturellement abstrait (2). » Il avait sans doute profondément gravée dans l'esprit, et mieux encore dans le cœur, la parole de saint Jérôme sur Népotien : « *In omnes*

(1) Archives nat., MM. 623.

(2) Mémoires pour servir à l'histoire de l'Oratoire, 3^e partie : *Les particuliers*. Copie de l'Oratoire, p. 26.

cæremonias pia sollicitudo æque disposita; non minus, non majus negligebat officium. » La pieuse sollicitude (de Népotien) s'étendait à toutes les cérémonies; qu'elles fussent de grande ou de minime importance, il n'en négligeait aucune (1).

(1) Lagrange, lettres choisies de saint Jérôme, *Lettre xxiv à Héliodore*, p. 247, 1 vol. in-8°, Paris.

MANUEL LITURGIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

RÈGLES GÉNÉRALES DU CHŒUR.

CHAPITRE PREMIER.

CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR.

ARTICLE I. *Des révérences.*

1. Indépendamment des cérémonies propres aux officiers du chœur, il y a un cérémonial auquel chacun de ceux qui participent à l'office doit se conformer et dont nous donnons les dispositions dans le chapitre qui commence. L'édification des fidèles et le bon ordre imposent à tous la loi de les retenir et de les pratiquer fidèlement.

2. Le mot *révérence* s'appliquant à toute espèce de salutation, les liturgistes supposent les règles suivantes, quand ils prescrivent de faire les révérences convenables.

§ 1. *Des génuflexions.*

3. La génuflexion à deux genoux est prescrite quand on passe devant le Saint-Sacrement présent sur l'autel depuis

l'élévation jusqu'après la communion, ou exposé sur le trône ou enfermé dans le tabernacle du reposoir, le Jeudi-Saint et le Vendredi avant la procession.

4. La gémuflexion se fait d'un seul genou :

1° Quand on passe devant le tabernacle où l'on conserve le Saint-Sacrement.

2° Quand on passe devant la relique de la vraie Croix exposée à la vénération des fidèles.

3° Aux mots : *Flectamus genua*.

4° A *Venite adoremus et procidamus* de l'invitatoire.

5° Lorsqu'on prononce à l'épître ou à l'évangile des paroles pour lesquelles la rubrique ordonne la gémuflexion, par exemple, *Et procedentes, adoraverunt eum*.

6° A *Verbum caro factum est*.

7° Devant la croix, pendant la durée des offices, depuis l'entrée jusqu'à la sortie du chœur inclusivement.

5. Les prélats, les chanoines et leurs assistants parés, quand ils saluent la croix en même temps, sont seuls exceptés et ne font qu'une inclination.

8° Le Vendredi-Saint, sans aucune exception même pour les chanoines, à partir du moment où la croix est découverte jusqu'au Samedi-Saint après none.

9° Lorsqu'à la fin d'une leçon, on prononce ces paroles : *Tu autem*, etc.

10° Quand on passe devant l'évêque diocésain.

§ 2. Des inclinations.

6. L'inclination *profonde* consiste à s'incliner de telle sorte que, les bras étant étendus et croisés l'un sur l'autre, les mains viennent toucher les genoux.

Elle se fait : 1° à la croix en dehors des offices ; 2° pendant le *Confiteor*, à prime et aux complies.

7. L'inclination *médiocre*, qui consiste à incliner la tête

et les épaules, se fait quand on salue les supérieurs, les égaux et le chœur.

8. L'inclination *de tête* (1) se fait : 1° au mot *Trinitas*, le jour de la fête de la Très Sainte Trinité, et toutes les fois qu'on prononce le nom *Trinitas* dans la messe et les offices (S. R. C., 7 septembre 1816, *in Tuden*, nos 4376-4526, ad 40). Mais il faut que ce mot soit pris dans le sens concret, non dans le sens abstrait. V. g., il n'y a pas d'inclination à ces mots de la préface : *In unius Trinitate substantiæ*.

2° Aux conclusions des hymnes où les trois personnes divines sont nommées par leurs noms propres et dans l'ordre des processions divines ; ainsi elle n'a pas lieu à la doxologie *Jesu tibi sit... Cum Patre et almo Spiritu*. L'inclination cesse quand les trois adorables personnes ont été nommées, elle ne dure pas pendant toute la strophe.

3° Au saint nom de Jésus.

4° A ces mots du *Gloria in excelsis* : *Deo... Adoramus te... Gratias agimus tibi... Suscipe deprecationem nostram*.

5° Pendant le symbole, aux mots : *Deum... Homo factus est et simul Adoratur*.

6° Aux mots *Gratias agamus Domino Deo nostro* de la préface.

7° Au *Gloria Patri* jusqu'à *sicut erat*. A la fin des psaumes, même devant le Saint-Sacrement exposé, on peut faire cette inclination sans se lever (S. R. C., 22 mars 1862, *in Valentin*).

8° Aux noms de Marie, du saint dont on fait la fête ou la mémoire particulière et non la mémoire commune qu'on rencontre dans les suffrages.

9° Au nom du Souverain Pontife.

(1) Les auteurs distinguent encore trois espèces d'inclinations de tête : *minimarum maxima, media et minima*.

10° Au nom de l'évêque, le jour où la rubrique fait réciter sa collecte à la messe (S. R. C., 13 mars 1700, *Arichipæ*, n° 3402-3551, ad 3) (1).

ARTICLE II. *Cérémonies générales du chœur.*

§ 1. Entrées au chœur.

I. *Entrées collectives.*

Les entrées au chœur sont *collectives* ou *individuelles*.

Les entrées *collectives* sont elles-mêmes solennelles ou non solennelles. Dans les entrées *solennelles*, il n'y a pas d'encensoir fumant en tête de la procession, si ce n'est pour l'office pontifical, quand le prélat revêt les ornements à la sacristie. On peut néanmoins, dans toute entrée solennelle, porter l'encensoir fumant, pourvu que l'encens n'ait pas été béni à la sacristie.

Les moins dignes du chœur défilent à la suite des acolytes qui ouvrent la marche.

L'entrée *non solennelle* n'admet pas le défilé ouvert par les acolytes, mais le défilé du reste du chœur. Dans cette entrée, les plus dignes marchent en avant.

II. *Entrées individuelles.*

Celui qui entre au chœur, quand l'office est commencé, fait une courte adoration à genoux en dehors ou aux abords du chœur, s'il entre pour la première fois.

Il fait ensuite la gènesflexion, se relève et fait le salut au

(1) Dans certains diocèses on a la pieuse coutume d'incliner la tête aux mots : *Sanctum et terribile nomen ejus... Sit nomen Domini Benedictum... et Benedicamus Patrem*, etc., à la fin du *Benedicite omnia opera*.

chœur en commençant par le côté où se trouve le plus haut dignitaire du clergé.

Il se rend à sa place en évitant de passer devant un plus digne (1) et se conforme immédiatement à ce que fait le chœur.

Le chœur se lève pour rendre le salut au supérieur du lieu ; mais il reste assis, en se découvrant pour un prêtre. Les chanoines ne se découvrent pas pour un simple prêtre et les prêtres ne rendent pas le salut à un simple clerc, mais ils le rendraient, comme le reste du clergé, à plusieurs officiers.

Il n'y a pas de salut au chœur : 1° devant le Saint-Sacrement exposé ; 2° depuis l'élévation jusqu'après la communion ; 3° depuis l'adoration de la Croix le Vendredi-Saint jusqu'après none du Samedi-Saint.

Remarque : On évite d'entrer et de marcher au chœur, quand on y chante quelque parole qui demande une inclination, — quand il est momentanément à genoux, — quand il fait une gémulation, — ou quand le célébrant chante seul.

§ 2. De la tenue de la barrette.

Quoique la barrette ne soit pas un vêtement sacré, elle est cependant le complément de l'habit de chœur. Quoique l'obligation de se couvrir de la barrette ne regarde que les ministres revêtus des ornements sacrés, le bon ordre demande que les chanoines et les autres membres du chœur observent l'uniformité, soit en se couvrant soit en ne se couvrant pas durant les offices. La Sacrée Congrégation des Rites laisse la liberté à cet égard (S. R. C., 16 mart. 1861, *in unâ S. Jacobi de Chile*).

(1) Ici par plus *digne* on entend même un égal placé dans une stalle plus digne que celle que l'on doit occuper.

Voici la manière de la porter et les règles plus communément admises pour s'en servir.

En se rendant au chœur, on doit prendre la louable habitude de porter la barrette ouverte, dirigée par l'intérieur vers la poitrine et retenue par les deux mains, de manière que le pouce droit se croise sur le pouce gauche et que la croix incomplète ou complète, *immissa* ou *commissa*, formée par les trois ou quatre cornes ait une de ses branches verticale et l'autre horizontale.



Tenue de la barrette.

Au chœur on est toujours découvert devant le Saint-Sacrement exposé (S. R. C., 16 février 1630), mais non devant la vraie Croix exposée.

Quand on est debout on ne doit jamais avoir la barrette sur la tête. On la tient alors autant que possible dans la position indiquée, sans jamais la déposer sur les stalles, si ce n'est pour recevoir et donner la paix.

Quand on est assis et qu'il faut se découvrir un instant, on abaisse la barrette sur le genou.

On se découvre : 1° quand on fait une révérence au chœur ; 2° quand on se lève ; 3° devant le Saint-Sacrement présent sur l'autel, exposé ou porté processionnellement ; 4° quand on chante seul ou avec un autre ; 5° quand on est encensé ou que l'on reçoit l'aspersion de l'eau bénite.

On se couvre de sa barrette : 1° quand on est assis ; 2° dans la procession qui se fait hors de l'église, à moins que l'on y porte solennellement le Saint-Sacrement ou la vraie Croix.

§ 3. De l'usage de la calotte au chœur.

Ceux qui se servent de la calotte la déposent :

1° *A la messe* : Quand ils reçoivent individuellement ou collectivement l'aspersion de l'eau bénite ; pendant qu'on récite, en faisant les cercles usités dans les cathédrales, le *Confiteor*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei* ; durant le chant de l'évangile ; quand on est encensé individuellement ou collectivement ; pendant qu'on reçoit ou qu'on donne la paix ; depuis le commencement du *Sanctus* jusqu'après la communion des fidèles ou du prêtre ; pendant la bénédiction à la fin de la messe ; devant le Saint-Sacrement exposé, pendant toute la durée de l'exposition.

2° *A l'office* : Quand on fait la génuflexion ; pendant la lecture de l'évangile avant l'homélie ; durant la récitation du *Confiteor*, aux complies et à prime ; quand on entonne une antienne (1).

§ 4. Signes de croix.

On fait le signe de la croix ordinaire, c'est-à-dire du front à la poitrine et d'une épaule à l'autre.

1° Au commencement de chaque heure, à *Deus in adjutorium* (on ne le fait pas aux mêmes paroles, quand elles sont répétées trois fois comme à prime et dans les prières).

2° Aux mots *Adjutorium nostrum* avant la confession de prime et des complies.

3° Aux mots *Indulgentiam* qui suivent cette double confession.

(1) Bernard, *Cours de liturgie romaine*, la Messe, etc., t. I, p. 296.

4° A la fin de prime, à ces mots *Dominus nos benedicat*, mais on les supprime un instant auparavant aux mots : *Adjutorium nostrum*, etc.

5° A la fin des complies, sur ces paroles : *Benedicat vos omnipotens Deus*, mais on ne le commence qu'au mot *Pater*.

6° A *Magnificat*, à *Benedictus* et à *Nunc dimittis*.

7° A la fin du *Gloria in excelsis* et du *Credo*.

On fait avec le pouce le signe de croix sur les lèvres à *Domine, labia mea aperies*, au début de l'office. On le fait de la même manière sur le front, sur la bouche et sur la poitrine, aux mots *Gloria tibi, Domine*, avant l'évangile, et sur la poitrine seulement à *Converte nos Deus salutaris noster* (S. R. C., 13 avril 1867, in *Bobien.*).

§ 5. Ordre du chœur à la Messe chantée.

I. On est à genoux.

1° Depuis le commencement de la messe jusqu'au moment où le célébrant monte à l'autel; 2° depuis le moment qui suit la récitation du *Sanctus* par le célébrant jusqu'après l'élévation; 3° pendant la bénédiction du prêtre à la fin de la messe et celle de l'évêque; 4° au *Confiteor* qui précède la communion, tous ceux qui doivent la recevoir sont à genoux. Ils doivent donc, autant que possible, se rendre au milieu du sanctuaire avant la récitation du *Confiteor*.

Les prélats et les chanoines ne se mettent pas à genoux au commencement de la messe ni à la bénédiction du prêtre ou de l'évêque.

Aux messes des défunts, des fêtes de l'Avent et du Carême, des Quatre-Temps et des vigiles où le jeûne est ou a été prescrit, on est en outre à genoux pendant le chant des oraisons et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* inclusivement (S. R. C., *Lucionem*, 29 décembre 1884, ad 11).

Aux messes des défunts, pendant la postcommunion et jusqu'au *Dominus vobiscum* qui la suit exclusivement.

Aux messes des fêtes majeures, pendant et après la postcommunion jusqu'au dernier évangile exclusivement.

Sont exceptées les vigiles de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques et de la Pentecôte, ainsi que les Quatre-Temps de la Pentecôte.

II. *On est assis.*

1° Quand le célébrant est assis, ou s'il ne s'assoit pas, quand il a récité le *Kyrie eleison*, le *Gloria*.

2° Depuis l'épître jusqu'à l'évangile.

3° Pendant le *Credo*.

4° Depuis l'intonation de l'offertoire jusqu'à l'encensement du chœur, et s'il n'y a pas d'encensement, jusqu'à la préface (verset *Per omnia secula*, etc.).

5° Pendant l'antienne de la communion (1).

Nota : 1° Les chantres ne restent jamais assis, quand ils chantent seuls ou avec un ou deux clercs quelque partie de la messe ou d'un autre office.

III. *On est debout et tourné vers l'autel.*

Il y a des églises, à Rome, où l'on est toujours tourné en chœur, quand on est debout. Nous croyons plus commun et louable l'usage des églises qui distinguent entre les moments où on est tourné vers l'autel ou non.

1° Toutes les fois que le célébrant chante, à l'exception de la partie de la préface pendant laquelle l'encensement du chœur continue.

(1) Dans certains diocèses, comme celui de Paris, ceux qui sont dans les stalles ne peuvent jamais s'asseoir sur les stalles abaissées, quand le Saint-Sacrement est exposé; mais ceux qui ne sont pas dans les stalles peuvent s'asseoir comme à l'ordinaire.

2° Depuis la fin du chant de l'*Agnus Dei* jusqu'à l'antienne de la communion.

3° Quand le chœur ne chante pas, ou chante seulement pour répondre au célébrant.

4° Pendant le chant de l'antienne finale à la Sainte Vierge.

IV. *On est debout et tourné en chœur (1).*

1° Pendant l'aspersion de l'eau bénite.

2° Depuis le moment où le célébrant monte à l'autel jusqu'à ce qu'il ait récité le *Kyrie*.

3° Après l'intonation du *Gloria*, pendant que le célébrant le récite.

4° Pendant l'encensement du chœur.

5° Pendant le chant du *Benedictus*, *Agnus Dei*.

6° Pendant le baiser de paix (2).

Remarque : On est tourné vers celui qui chante l'évangile (3).

(1) L'usage de certaines églises, telles que celle de Paris, est de rester debout et tourné en chœur pendant tout le *Credo*. Mais on doit se mettre à genoux à *Et incarnatus est*, jusqu'à *Crucifixus* exclusivement. Les prélats et les chanoines se mettent à genoux comme les autres à ces paroles.

(2) D'après l'usage assez généralement suivi, quand le clergé est debout et tourné en chœur, ceux qui sont dans les stalles s'appuient sur la miséricorde, excepté quand ils reçoivent l'eau bénite, l'encens et pendant le chant des cantiques évangéliques.

Ceux dont les stalles sont tournées vers l'autel suivent les mêmes règles et évitent de s'appuyer sur la miséricorde, quand le chœur est tourné vers l'autel.

(3) On est encore debout et tourné en chœur dans les églises où l'on chante *O salutaris*, après *Benedictus*, à la messe.

§ 6. Ordre du chœur aux Vêpres.

I. *On est à genoux.*

1° Quand tout le clergé est entré au chœur, jusqu'au signal donne par celui qui préside.

2° Aux strophes : *Ave, maris stella; Veni, Creator Spiritus; O crux, ave; Tantum ergo Sacramentum* (ce dernier point est de rubrique devant le Saint-Sacrement exposé; en dehors de ce cas, on doit rester debout).

3° Aux prières où la rubrique porte *flexis genibus*, c'est-à-dire aux grandes prières fériales, aux prières pour les défunts ainsi qu'à l'oraison qui les suit, à la fin des vêpres ou des laudes de l'office des morts.

4° Durant l'antienne finale à la Sainte Vierge, suivant la règle énoncée plus bas aux complies.

II. *On est assis.*

1° Dans l'intervalle qui sépare la prière d'arrivée et l'entrée de l'officiant avec ses ministres.

2° Depuis la fin du premier verset du premier psaume jusqu'au capitule exclusivement.

3° Pendant l'antienne de *Magnificat* et sa répétition.

III. *On est debout.*

1. Tourné vers l'autel.

1° Pendant le *Pater* et *Ave* jusqu'à l'*Alleluia* ou *Laus tibi*, etc., inclusivement.

2° Pendant le capitule.

3° Durant la doxologie où l'on honore les trois personnes divines, mais seulement pendant qu'on les nomme.

4° Pendant le verset, si ce n'est aux vêpres des morts où l'on reste assis.

5° Aux versets et aux oraisons du jour et des mémoires.

6° A *Benedicamus Domino* jusqu'à l'antienne à la Sainte Vierge, si on la chante, et si on ne la chante pas jusqu'au commencement des complies.

7° Durant l'antienne finale à la Sainte Vierge, le samedi, le dimanche et durant tout le temps pascal.

2. Tourné en chœur.

1° Immédiatement avant et après le salut de l'officiant au chœur.

2° Pendant la première antienne et le premier verset des psaumes.

3° Pendant l'hymne, excepté dans les doxologies indiquées plus haut.

4° Pendant l'imposition et l'intonation de l'antienne de *Magnificat*.

5° Durant le *Magnificat*.

6° Pendant le chant des mémoires et suffrages communs.

7° Immédiatement avant et après le salut de l'officiant au chœur.

Remarque : Les deux côtés du chœur se lèvent et se tournent l'un vers l'autre, chaque fois qu'un plus digne auquel on vient porter une antienne se tient debout. Cependant on peut se maintenir en possession de l'usage qui ne fait lever alors qu'un seul côté du chœur (1).

§ 7. Ordre du chœur aux Complies.

On agit comme aux vêpres avec ces différences :

(1) Cet usage a été sanctionné par la Congrégation des Rites (22 mars 1862 *in unâ S. Marci*, n° 5318, ad 2).

I. *On est tourné vers l'autel.*

1^o Au *Jube Domne*.

2^o Au verset *Adjutorium nostrum* jusqu'à *Confiteor*.

3^o Aux mots *Converte nos*.

4^o Pendant le capitule.

5^o Pendant le chant de l'antienne finale à la Sainte Vierge :
 1^o au temps pascal ; 2^o dans tous les dimanches de l'année, c'est-à-dire depuis leurs premières vêpres, même en Carême où ces vêpres se chantent avant midi (16 avril 1853, S. R. C.), jusqu'à la fin de la journée du dimanche, même longtemps après le crépuscule du soir, si l'on récite l'office du jour (S. R. C., 12 novembre 1831, ad 45), et jusqu'au coucher du soleil seulement, s'il arrivait un dimanche de dire au chœur les matines du lendemain avant le crépuscule du soir.

II. *On est tourné en chœur.*

1^o Au *Confiteor*, on s'incline vers l'officiant à ces mots :
Tibi, Pater, et Te, Pater.

2^o Depuis l'imposition de l'antienne *Miserere* ou *Alleluia* jusqu'à la fin du premier verset du *Cum invocarem*.

3^o Pendant le répons bref *In manus tuas*.

III. *On est à genoux.*

A l'antienne finale de la Sainte Vierge (hors le temps pascal), depuis le coucher du soleil du dimanche (à moins qu'on ne récite l'office du dimanche) jusqu'aux premières vêpres du dimanche suivant exclusivement.

Remarque : On s'assied pendant la leçon brève et depuis la fin du premier verset des psaumes jusqu'à la fin de l'antienne qui suit le quatrième psaume.

§ 8. Ordre du chœur.

Aux matines, aux laudes et aux autres heures.

1. AUX MATINES, on est à genoux : 1° à *Venite adoremus et procidamus ante Dominum*; 2° au verset *Te ergo, quæsumus* du *Te Deum*.

On est debout et tourné vers l'autel : 1° à ces mots : *Domine, labia mea aperies*; 2° depuis la fin de la dernière antienne de chaque nocturne jusqu'à l'absolution, excepté aux matines des morts, où l'on ne se lève qu'après le verset et pour le *Pater noster*; 3° à la leçon tirée de l'évangile jusqu'à *Et reliqua*.

On est tourné en chœur : 1° pendant l'invitatoire; 2° à l'absolution et à la première bénédiction de chaque nocturne; 3° à la leçon chantée par l'officiant; 4° au *Te Deum*.

On est assis aux répons et aux leçons (excepté pendant la dernière leçon, à moins qu'on ne dise l'office des morts dans lequel on demeure assis même pendant la dernière leçon).

2. AUX PETITES HEURES on est *assis* : 1° après le premier verset des psaumes jusqu'après l'antienne; 2° à la lecture du martyrologe, comme à la leçon brève de prime.

On est à genoux aux grandes prières fériales et à l'oraison qui les suit, comme à l'antienne finale de la Sainte Vierge dans les cas prévus.

On est debout et tourné en chœur aux répons brefs, mais on se tourne vers l'autel au verset, avant l'oraison et pendant l'oraison qui n'est pas précédée des grandes prières fériales.

§ 9. Ordre du chœur aux saluts ou bénédictions
du Saint-Sacrement.

On est à genoux : 1° au premier motet pour l'exposition et au *Tantum ergo* qui précède la bénédiction.

2° Pendant le chant du *Miserere*, des verset et oraison correspondants, dans les saluts de pénitence.

La rubrique ne prescrivant rien sur l'ordre du chœur aux saluts du Saint-Sacrement, l'usage le plus général est de se tenir debout tourné en chœur ou vers l'autel suivant les lieux dans l'intervalle du premier au dernier motet exclusivement. Partout où on est debout, l'on se tourne vers l'autel, dans cet intervalle, pendant le chant des versets et des oraisons. Dans certaines églises, on est à genoux durant toute la fonction ; on s'incline aux mots *Tantum ergo Sacramentum veneremur cernui*, ou seulement à ceux-ci : *veneremur cernui*.

§ 10. Ordre du chœur à l'aspersion et aux encensements
individuels.

Quand un membre du chœur reçoit l'aspersion ou l'encens individuellement, il salue avant l'aspersion ou l'encensement celui qui va l'asperger ou l'encenser, puis celui qui est après lui au chœur. Avant d'être encensé, il dit au suivant : *Ecce odor* ; celui-ci répond : *Tibi honor*.

CHAPITRE II.

CHANT, MUSIQUE ET ORGUE.

ARTICLE I. *Du chant.*

§ 1. Règles générales.

Le chant ayant été établi dans les divins offices pour célébrer les louanges de Dieu, tous doivent s'en acquitter avec un grand respect, ils doivent prendre garde de prononcer distinctement toutes les paroles, évitant la confusion et la précipitation, et chantant toujours d'un ton grave et soutenu.

A la fin de chaque verset, comme aussi avant la pause que l'on doit faire au milieu, il faut prolonger un peu la pénultième ou l'antépénultième, si la pénultième est une brève ou si la finale est un monosyllabe.

On doit éviter de prolonger la finale ou de la prononcer avec une brièveté choquante.

Tous doivent chanter ensemble et sur le même ton, accordant tellement leurs voix qu'elles paraissent n'en faire qu'une. Tous doivent respirer en même temps aux virgules, mais surtout aux points et aux astérisques, et, lorsqu'un côté du chœur chante, l'autre doit écouter en silence.

§ 2. Des pauses.

Il y a trois espèces de *pauses* : la *légère*, la *moyenne* et la *plus longue* : celle-ci se fait au milieu des versets des psaumes et des cantiques, en sorte qu'il règne un silence

parfait d'un instant dans le chœur ; la pause *moyenne* se fait à la fin des versets et admet un léger instant de silence, avant que l'autre côté du chœur chante le verset suivant. La pause *légère* se fait aux virgules et aux points qui se rencontrent ailleurs qu'au milieu ou à la fin du verset. Dans les hymnes on garde cette pause après chaque vers.

Dans les dimanches et les fêtes, les pauses doivent être plus longues et l'office doit être chanté d'autant plus lentement que la fête est plus solennelle : ce qu'il faut toujours observer quand le Saint-Sacrement est exposé.

Il faut toujours chanter un peu plus lentement le *Deus, in adjutorium*, le *Te Deum*, surtout le verset *Te ergo, quæsumus*, comme les passages qui demandent que le chœur s'incline ou s'agenouille, et les cantiques évangéliques.

A cause de l'encensement du chœur, il faut assez prolonger le chant du *Magnificat*, pour que tous aient reçu l'encens avant le verset *Dominus vobiscum* qui précède l'oraison. Si à ce moment l'encensement n'était pas fini, il faudrait le suspendre. Nous ferons la même remarque pour le chant du *Kyrie*, afin d'éviter une lacune après que le célébrant a encensé l'autel.

A la messe, on chante plus gravement l'*Introit*, l'*Offertoire*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. Le célébrant chante un peu lentement la *Préface* et le *Pater*.

§ 3. Du chant festival et du chant férial.

I. A l'office en général.

Le chant festival est employé aux matines, aux laudes à la messe et aux vêpres des fêtes du rite double ou semi-double et des dimanches. En dehors des matines, des laudes, de la messe et des vêpres des offices doubles et semi-doubles et des messes votives *pro re gravi*, comme aussi

dans tous les offices et messes des morts, quelle qu'en soit la solennité, on emploie le ton ferial.

On chante (*cantu feriali*) à la bénédiction de chaque nocturne et à la leçon brève de prime. Le martyrologe se chante comme les leçons; mais le lecteur ne demande pas la bénédiction. A la fin du martyrologe, le chœur répond : *Deo gratias*. Il y a un chant propre au martyrologe pour la vigile de Noël.

II. Du chant dans les oraisons de l'Office et de la Messe.

Il y a deux chants dans les oraisons : le chant *festival* et le chant *ferial*. Le chant festival sert aux oraisons, quand l'office est double ou semi-double ou du dimanche, dans les matines, les laudes, les vêpres et à la messe. Or de ces cas, même pour ces offices, on emploie le chant *ferial*.

Voici les règles du chant festival pour les oraisons : il admet deux inflexions. La première dans le corps de l'oraison a lieu aux deux points; la seconde, au point virgule, ou, s'il n'y en a pas, vers la fin après un membre de phrase où l'on peut faire une courte pause. Le *Dominus vobiscum* se chante toujours *recto tono*, à moins qu'il ne soit noté autrement.

Le chant ferial admet deux nuances, selon que la conclusion de l'oraison est longue ou brève, c'est-à-dire qu'elle contient les noms des trois personnes de la Sainte-Trinité, ou non. Dans le premier cas, il n'y a aucune inflexion; dans le second, on fait une double inflexion à la dernière syllabe du texte de l'oraison et à celle de la conclusion, on descend de *fa* en *ré*; mais si plusieurs oraisons se suivent sous la même conclusion, l'inflexion ne se fait qu'à la dernière. Ainsi l'on fait cette double inflexion pour les oraisons des antiennes à la Sainte Vierge, pour les oraisons de prime, pour l'oraison *Non intres* de l'office des morts, pour celles des litanies des saints, de l'aspersion de l'eau bénite, de la

bénédictio du Saint-Sacrement et autres du même genre, par exemple les oraisons de la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux.

ARTICLE II. *De la musique.*

La seule musique qui doit être admise dans les églises est le chant accompagné de l'orgue. Cet instrument a un caractère religieux qui ne se rencontre pas au même degré dans les autres; et il donne aux offices une gravité et une solennité que l'on chercherait en vain dans la réunion des autres instruments (*Cér. des Év.*, l. I, c. XXVIII).

Il est permis d'employer la musique vocale dans les églises, le dimanche et les jours de fêtes.

Aux jours de pénitence, on doit s'abstenir de chanter en musique, si ce n'est le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième dimanche de Carême. Cependant il est permis, même aux jours de pénitence, ainsi que cela se pratique à la chapelle du Pape, d'exécuter des morceaux de musique vocale sans accompagnement d'orgue.

Dans tous les cas, toute musique à l'église doit être pieuse, et les paroles doivent être chantées d'une manière intelligible, suivant la recommandation du *Cérémonial des Évêques* (l. I, c. XXVIII).

ARTICLE III. *De l'usage de l'orgue dans les offices liturgiques.*

On peut toucher l'orgue dans les fêtes du rite double, les dimanches et toutes les fois que, pour une raison quelconque, on célèbre un office avec solennité.

L'usage de l'orgue est interdit pendant l'Avent et le Carême, excepté : 1° aux fêtes du rite double de tous les degrés dont l'office remplacerait soit à la messe, soit aux vêpres, celui du dimanche; 2° à la messe du troisième dimanche

de l'Avent (*Gandete*) et du quatrième dimanche de Carême (*Lætare*); 3° à la messe du Jeudi-Saint, jusqu'à la fin du *Gloria in excelsis*; 4° à la messe du Samedi-Saint, depuis le commencement du *Gloria in excelsis* jusqu'à la fin des vêpres.

Lorsque un évêque entre solennellement dans l'église pour y célébrer l'office ou y remplir une fonction, telle que la visite ou la Confirmation, comme lorsque le prélat se retire, l'orgue doit jouer une entrée solennelle.

Quand le clergé sort de l'église ou qu'il y entre processionnellement, l'orgue peut se faire entendre.

Aux matines, les orgues jouent au *Te Deum* comme à *Magnificat*. Ces cantiques sont entonnés par le célébrant ou par un chantre, l'organiste et le chœur les continuent alternativement. Aux matines, aux laudes et aux vêpres, quand les antiennes sont doublées, le chœur les chante la première fois, l'orgue les joue après le psaume ou le cantique.

Le quatrième dimanche de l'Avent, l'organiste alterne avec le chœur à l'ordinaire pour le chant du *Magnificat*; mais le chœur doit répéter l'antienne *O*, l'orgue peut jouer le verset *Benedicamus* et le répons *Deo gratias*.

L'organiste peut alterner avec le chœur à l'hymne et à *Magnificat*.

L'orgue peut remplacer le chœur à *Deo gratias*, à la fin des vêpres et des laudes.

On peut encore le faire jouer au *Veni Creator* et à l'antienne de tierce le jour de la Pentecôte, et toutes les fois que tierce est chantée avant un office pontifical; à l'hymne des complies; au cantique *Nunc dimittis*; aux antiennes finales à la Sainte Vierge et aux saluts solennels.

Le jour de la Purification, à la distribution des cierges, pendant le *Nunc dimittis*, l'orgue se tait. En règle générale l'orgue est silencieux quand les tunique et dalmatique ne sont pas employées.

Le premier verset des cantiques évangéliques, le *Gloria Patri* de ces cantiques, la première strophe des hymnes ainsi que leur conclusion et les premières strophes des proses doivent toujours être chantées et non figurées par l'orgue.

Toutefois, l'orgue prélude avant la première strophe ou le premier verset ; il remplace le chant d'*Amen*, et si deux strophes consécutives, comme *Tantum ergo* et *Genitori* dans l'hymne *Pange lingua* doivent être chantées, il place entre elles une mélodie.

Dans les offices solennels, on touche l'orgue avant et après l'office, à l'arrivée et à la sortie du célébrant.

A la grand'messe, l'orgue alterne avec le chœur au chant du *Kyrie*, du *Gloria in excelsis* et du *Sanctus*. Pendant l'élévation, il fait entendre des accords doux et pieux. Il peut remplacer les trois *Agnus Dei*. Il alterne avec le chœur à *Domine, salvam fac*, etc. Il peut remplacer le chœur au répons *Deo gratias* après *Ite missa est*. Il peut remplacer le chant du graduel et celui de l'offertoire, comme le premier *Alleluia* avec son verset au graduel, dans le temps pascal.

Aux saluts du Saint-Sacrement, quand même l'office serait solennel, les deux strophes *Tantum ergo* et *Genitori* sont toujours chantées par le chœur.

L'orgue peut faire entendre une douce mélodie pendant la bénédiction comme à l'élévation.

Remarques : 1° L'orgue ne doit figurer aucune partie du *Credo*, il peut seulement accompagner le chant qui est exécuté par les deux chœurs ensemble.

2° Nous avons dit plus haut que, *dans tous les cas*, l'orgue d'accompagnement pouvait accompagner le chant (1).

(1) Cet emploi de l'orgue pour l'accompagnement du chant n'est pas défendu par le *Cérémonial* des Evêques, et un récent décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en réponse à un doute proposé par le R. P. Pro-

3° Dans les messes solennelles pour les morts, l'orgue ne doit pas jouer seul. Il n'est permis qu'au chant de la prose *Dies iræ*. Tout le reste doit être chanté par le chœur. On touche l'orgue par manière de prélude au commencement de l'absoute qui doit être chantée toute entière par le chœur, ainsi que les versets. De même aux vêpres des morts, l'orgue ne joue seul qu'au prélude (*Cér. des Év.*, l. I, c. xxviii, n° 13; S. R. C., n° 5085-5118).

4° Toutes les fois que l'orgue remplace le chant, un membre du chœur doit prononcer les paroles d'une voix intelligible, soit à l'office soit à la messe.

vincial des Récollets de la province belge permet de garder l'usage reçu dans plusieurs diocèses jusqu'à décision nouvelle (S. R. C., 26 septembre 1868, *Gardell. Supplem.*, n° 5409); et la nouvelle édition du *Cérémonial* des Évêques n'est pas moins formelle sur ce point.

DEUXIÈME SECTION.

DE LA MESSE, DES VÊPRES ET AUTRES HEURES.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MESSE BASSE EN GÉNÉRAL.

ARTICLE I. *Des règles générales que doit suivre le célébrant dans les différentes espèces de messes.*

§ 1. Des diverses manières de tenir les mains.

On observe les règles suivantes pour les diverses manières de tenir les mains. La rubrique en compte cinq principales :

La première est de tenir les mains jointes devant soi. Elles doivent alors être un peu au-dessous de la poitrine et à peu de distance de la chasuble; le pouce droit est placé sur le gauche; les autres doigts étendus et unis ensemble, sont un peu élevés vers le visage, et les coudes s'appuient légèrement au-dessus des hanches. Il faut remarquer ici : 1° que depuis la consécration jusqu'à l'ablution des doigts, le pouce et l'index des deux mains demeurent toujours unis ensemble, excepté lorsqu'il faut toucher la sainte hostie ou purifier la patène; 2° que, lorsqu'on fait, les mains jointes, une inclination quelconque, il ne faut pas les abaisser, mais les laisser toujours dans la même position.

La seconde manière consiste à tenir les mains jointes et appuyées sur l'autel. Dans ce cas, il faut, même après la

consécration, appuyer l'extrémité des doigts annulaires sur l'autel, et en toucher le devant avec le bout des petits doigts toujours étendus et unis.

La troisième manière est de poser les mains séparées et étendues sur l'autel. Les mains sont alors appuyées dessus, sans que les poignets en dépassent le bord, et sans que les manches de l'aube, autant que possible, touchent le corporal. Avant la consécration la paume repose sur la nappe, et sur le corporal depuis la consécration jusqu'après la communion.

La quatrième manière est de tenir les mains séparées et étendues devant sa poitrine. Dans ce cas, il faut que, sans dépasser la largeur du corps ni la hauteur des épaules, chaque main forme une ligne droite avec le bras, et que les coudes soient légèrement appuyés au-dessus des hanches. Il faut aussi que sans fléchir le poignet, les paumes soient tournées l'une vers l'autre, et que tous les doigts soient étendus et unis ensemble; cependant après la consécration, le pouce et l'index se séparent des autres doigts pour s'unir par leur extrémité.

Dans la cinquième manière, le prêtre étend les mains à la largeur du corps pour les rejoindre aussitôt. Pour cela, la rubrique prescrit, dans certains cas, de les élever jusqu'à la hauteur des épaules; dans d'autres, elle ne le prescrit pas. Elle prescrit cette élévation des mains, lorsqu'on dit *Gloria in excelsis*, *Credo in unum*, *Veni sanctificator*, les deux *Memento*, *Benedicat vos*, et avant *Te igitur*. Il faut alors, après avoir séparé les mains, les élever jusqu'aux épaules, sans en dépasser la hauteur ni la largeur, puis les abaisser après les avoir jointes. La rubrique ne prescrit pas cette élévation des mains pour le *Dominus vobiscum*, *Oremus* et *Orate fratres*. Il suffit alors de séparer les mains, sans dépasser la largeur du corps, et de les rejoindre aussitôt, sans les abaisser ni les élever. Dans les deux cas, il ne faut pas

fléchir les poignets, mais tenir la main droite et les paumes tournées l'une en regard de l'autre. Il faut aussi que le geste accompagne les paroles, ou en d'autres termes, que la prononciation des paroles dure à peu près autant que le mouvement des mains.

Quelques auteurs, se fondant sur le *Cérémonial* des Évêques (liv. I, ch. xix), recommandent d'élever les mains jusqu'à la hauteur des épaules, toutes les fois qu'on les sépare pour les rejoindre aussitôt après. Ils trouvent en cela plus de grâce et une plus grande uniformité. Beaucoup de prêtres suivent cette règle, et il serait difficile de les blâmer. Mais le texte de la rubrique faisant la distinction dont nous avons parlé, nous nous y conformerons dans la suite de cet ouvrage.

A propos de la manière dont le prêtre doit tenir le calice, la rubrique emploie ces expressions : *Infrà nodum cuppæ*, *circa*, ou *per nodum*, *infrà cuppam*. Ces mots signifient qu'on doit prendre le calice par le nœud, ou au-dessous du nœud le plus près de la coupe, car plus on tiendra la main voisine de la coupe, plus on écarte le danger de renverser le calice. Avant la consécration, on le prend par le nœud entre le pouce et les autres doigts réunis. Pendant et après la consécration, on le tient par le nœud, de manière que le pouce et l'index réunis, ainsi que le petit doigt, soient par devant.

Pour couvrir le calice ou le découvrir, avant la consécration, on prend la pale avec le pouce et l'index de la main droite; après la consécration on la prend avec l'index et le doigt du milieu. Lorsqu'elle n'est pas sur le calice, on la pose du côté de l'épître, en l'appuyant contre le carton qui est au milieu de l'autel et sur le corporal, autant que possible. Si le carton est trop éloigné, on peut la poser à plat sur l'autel. En Italie, on la pose toujours à plat sur le voile qui est, à cet effet, placé près du corporal, parce qu'elle

n'est composée que d'une double toile trop flexible pour être dressée contre le gradin.

Il est bon de placer les doigts de la main gauche sur le pied du calice, quand on le couvre ou découvre, afin d'éviter le péril de le renverser, si on le heurtait par mégarde avec la pale. On doit encore avant de le couvrir, lorsqu'on a touché la sainte hostie, frotter légèrement l'un contre l'autre le pouce et l'index de chaque main, au-dessus de la coupe, pour y faire tomber les parcelles qui pourraient s'être attachées aux doigts; mais ce serait une faute de frapper alors avec les doigts sur le haut de la coupe, ou de frotter les doigts contre le bord.

N. B. — Il est à remarquer que toutes les fois qu'étant au milieu de l'autel, le prêtre se tourne vers le livre, il doit être attentif : 1° à ne point lire au-dessus de son bras, mais à se tenir de telle sorte qu'il puisse lire dans le missel, entre ses deux mains étendues, sans paraître gêné; 2° à tenir sa main droite, depuis la préface, en dehors et non point au-dessus du calice, ni entre le calice et le livre; 3° à ce que les pieds demeurent dans la même place, et que le buste seulement soit à demi tourné du côté du livre; 4° à poser sur l'autel les deux mains étendues, chaque fois qu'il fait une genuflexion, et à retirer alors un peu le pied gauche, pour avoir plus d'aisance et de facilité; 5° à ne jamais tenir ses mains dans une position indéterminée : quand l'une est occupée à faire le signe de la croix ou à toute autre chose, l'autre ne doit pas être suspendue en l'air, mais elle doit s'appuyer sur l'autel, sur la poitrine ou sur le livre, selon les circonstances.

§ 2. Des signes de croix.

Le prêtre fait des signes de croix sur lui, sur les personnes ou sur les choses, sur l'hostie et sur le calice.

Pour faire sur lui le signe de la croix, le prêtre met la main gauche au-dessous de la poitrine, et avec la droite, dont la paume est tournée vers son visage et dont les doigts sont étendus et unis, il tire de son front à sa poitrine une ligne perpendiculaire, qu'il termine au-dessus de sa main gauche; puis, en remontant directement, il coupe cette première ligne en travers par une autre qu'il trace de l'épaule gauche à la droite; enfin, il rejoint les mains.

Il doit faire cette action avec gravité et religion, et toucher réellement avec l'extrémité des doigts le front, la poitrine et les épaules.

Pour faire le signe de la croix sur les personnes ou sur les choses, le prêtre, ayant toujours la main gauche appuyée au-dessous de la poitrine, ou sur l'autel, ou ailleurs, selon les circonstances, tourne le petit doigt de la main droite vers les personnes ou les objets qu'il bénit, et trace en l'air les lignes qui forment le signe de la croix. Il faut toujours après avoir tracé la première ligne, revenir au milieu pour tracer la seconde.

Quand il fait le signe de la croix conjointement sur l'hostie et le calice, le prêtre, après avoir joint les mains, si elles sont séparées, pose la gauche sur l'autel; puis avec la droite, dont tous les doigts sont joints ensemble et dont le petit doigt est tourné vers la pale, il tire une ligne horizontale du milieu de la pale au milieu de l'hostie; ramenant alors le petit doigt au milieu du bord antérieur de la pale, il coupe la première ligne par une ligne transversale de gauche à droite. Il a soin de tracer ces lignes sur un plan parallèle à celui de l'autel. Il revient ensuite au milieu, s'il faut faire un autre signe de croix ou s'il faut rejoindre les mains. Enfin, s'il fait le signe de la croix seulement sur le calice ou l'hostie ou la burette, le prêtre suit la même règle, et forme les lignes sur le milieu de ces objets; il n'en dépasse pas les dimensions autant que possible.

§ 3. Du baiser de l'autel, du *Dominus vobiscum*,
et des Oraisons.

Chaque fois que le prêtre doit baiser l'autel, le livre ou toute autre chose, il ne fait avec le pouce et la main aucun signe de croix sur ces objets; et après avoir baisé l'autel ou s'être incliné, s'il doit changer de place ou bien se tourner vers le peuple, il se redresse tout à fait, avant de se mettre en mouvement.

C'est sur le bord, au milieu, et non sur les côtés que le prêtre baise l'autel, après avoir posé dessus les mains étendues. Si on célèbre sur une pierre sacrée, c'est la pierre qu'il faut baiser et non pas le cadre qui l'environne; pour cela il faut, avant de commencer la messe, en examiner les dimensions en tâtant avec les mains. On évitera aussi par là l'inconvénient, qui serait plus grave, de placer la sainte hostie ou le calice en dehors de la pierre sacrée. Il faut baiser réellement l'autel en appliquant les lèvres sur le bord. Il faut aussi éloigner un peu les pieds de l'autel, afin de faire cette action avec plus d'aisance.

Avant de dire le *Dominus vobiscum*, le prêtre pose les mains étendues sur l'autel, le baise comme on vient de le dire, se relève et rejoint de nouveau les mains. Puis, se tournant vers le peuple par le côté de l'épître, sans quitter le milieu de l'autel, il dit à haute voix *Dominus vobiscum*, en séparant les mains et les rejoignant aussitôt; il se retourne ensuite vers l'autel par le même côté. Il doit tenir la tête droite et les yeux modestement baissés, n'étendre les mains qu'après s'être tourné entièrement vers le peuple, les rejoindre avant de se retourner, et enfin s'éloigner un peu de l'autel pour ne pas froisser la chasuble.

Pour dire les oraisons, le prêtre, s'il n'est pas au milieu de l'autel, se tournant un peu vers la croix, étend les mains

sans dépasser la largeur du corps, les rejoint en disant *Oremus*, et incline en même temps la tête. Ensuite, tourné vers le livre, il lit l'oraison, les mains étendues, en la manière indiquée ci-dessus. A ces mots *Per Dominum*, etc., il rejoint les mains, et lorsqu'il dit *Jesum Christum*, il incline la tête vers la croix. Mais si l'oraison se termine par *Qui vivis* ou *Qui tecum vivit*, il joint seulement les mains à *in unitate*, sans faire aucune inclination ni se tourner vers la croix. Si dans le cours de l'oraison il rencontre le nom de Jésus, il incline la tête vers la croix. Il s'incline vers le livre, s'il rencontre celui de Marie, celui des saints dont on dit la messe ou dont on fait mémoire, et, enfin celui du Pape dans l'oraison marquée pour lui dans le missel. Il observe cette règle pour toutes les oraisons, il ne dit *Oremus* qu'au commencement de la première et de la seconde, et il ne dit la conclusion qu'à la première et à la dernière; il faut excepter le cas où les deux oraisons prescrites devraient être dites sous une même conclusion.

§ 4. De la direction des yeux et des inflexions de la voix.

Quand la rubrique prescrit de lever les yeux, c'est la croix qu'il faut regarder, et pour cela il n'est pas nécessaire de renverser la tête en arrière, mais il faut la lever tant soit peu. Lorsque la rubrique ordonne au prêtre de tenir les yeux arrêtés sur la sainte hostie, il ne doit pas pour cela incliner la tête, à moins que l'action ne le demande. Enfin, lorsque le prêtre se rend à l'autel ou revient à la sacristie, et lorsqu'il se tourne vers les assistants, il doit avoir les yeux modestement baissés.

La rubrique indique trois inflexions de la voix : *haute*, *médiocre*, *basse*. Le prêtre prononce les paroles qui se disent à voix basse, de manière à s'entendre lui-même et à ne pas être entendu des assistants. Pour les choses qu'il doit

dire tout haut, il faut qu'il parle intelligiblement et distinctement, d'une voix grave et uniforme, qui puisse être entendue de ceux qui sont assez près de l'autel, sans cependant que le ton soit trop haut, afin de ne pas interrompre les prêtres qui célébreraient en même temps. Le ton de voix médiocre tient le milieu entre la haute et la basse; il doit être assez élevé pour que les assistants, qui sont les plus proches de l'autel, puissent entendre. Il est très important d'observer exactement les prescriptions de la rubrique par rapport au ton de voix. Dans tous les cas, le prêtre doit prononcer chaque mot distinctement, sans précipitation, faisant attention à ce qu'il dit, mais aussi évitant une trop grande lenteur et tout ce qui pourrait fatiguer les assistants (*Manuel des cérémonies selon le rite de l'Église de Paris*, 1846).

ARTICLE II.

§ 1. Préparatifs pour la Messe basse.

Le prêtre doit préparer lui-même le calice (S. R. C., 17 décembre 1816).

Quand tout est préparé, et qu'il s'est lavé les mains, il se revêt des ornements à la sacristie ou ailleurs, mais toujours hors de l'autel, à moins que la nécessité ne l'y oblige; auquel cas il fait mettre les ornements au côté de l'évangile.

Avant de prendre l'amict, il fait le signe de la croix (quoique la rubrique ne le prescrive pas), prend l'amict, baise la croix qui est au milieu, le met sur sa tête et le fait descendre sur son cou. Il croise ensuite sur la poitrine les cordons de l'amict, celui du côté droit sur celui du côté gauche. Cependant il récite la prière *Impone*.

En se revêtant de l'aube qu'il ne baise pas, il passe

d'abord le bras droit dans la manche droite, puis le bras gauche dans l'autre manche.

Il se ceint du cordon pour fixer l'aube autour de ses reins, non au-dessous des bras (Benedict. XIV, *De sacrificio Miss.*, liv. I, ch. VII, n° 8).

Il prend ou reçoit le manipule dont il baise la croix, et le met au bras gauche, entre le poignet et le coude.

Il prend ensuite avec les deux mains l'étole dont il baise la croix; il la met sur son cou et la croix sur sa poitrine en faisant passer le côté droit sur le côté gauche, puis il l'attache avec le cordon de chaque côté sous les bras, et non par derrière.

Enfin, il prend la chasuble sans la baiser, en disant : *Domine qui dixisti*. Alors le prêtre pourra se rappeler ces paroles du Concile de Milan : « *Sacris vestibus induti cum nemine alloquantur, neque loquentibus dent aures, mentemque et oculos ab omnibus amoveant, quibus distrahi possint, neque a sacristia exeant, nisi cum ad altare eundum erit, quod tunc graviter et modeste fiat* » (S. Concil. Mediol.).

§ 2. De la sortie de la sacristie.

Avant de se rendre à l'autel, le prêtre se couvre de la barrette, prend le calice de la main gauche par le nœud, et pose la main droite sur la bourse dont l'ouverture doit être dirigée vers sa poitrine; il fait l'inclination profonde à la croix de la sacristie sans se découvrir, salue les autres prêtres, s'il y en a, et marche précédé du clerc.

Il prend de l'eau bénite en sortant de la sacristie, mais il n'en reçoit pas en y rentrant (S. R. C., 27 mars 1779).

Quand la sacristie est située derrière l'autel, le prêtre qui va dire la messe sort du côté de l'évangile, et rentre après la messe du côté de l'épître. « *A Sacristia e sinistra egre-*

diendum est, a dextra ad illam accedendum » (S. R. C., 12 août 1854, *Briocen.*, n° 5072, ad 17).

Or le côté gauche de la sacristie correspond au côté droit de l'autel, c'est-à-dire à celui de l'évangile.

S'il rencontre sur son passage le Saint-Sacrement exposé, ou s'il passe devant un autel où l'on soit à l'élévation, ou qu'on porte la sainte eucharistie, il se découvre, et adore la sainte hostie à deux genoux.

Il ne fait qu'une génuflexion, la tête découverte, en passant en avant ou près d'un autel, pendant la messe depuis la consécration jusqu'à la communion inclusivement, quand même on donnerait actuellement la communion (S. R. C., 1^{er} mars 1681 ; — 5 juillet 1698).

Et si le Saint-Sacrement est seulement dans le tabernacle, il fait la génuflexion, la tête couverte.

Il salue toujours le maître-autel, non les autres, si ce n'est dans les cas ci-dessus.

S'il passe devant quelque relique insigne solennellement exposée, il fait une inclination profonde, la tête couverte ou découverte, suivant qu'il porte ou non le calice. Il fait même une génuflexion, si c'est une relique de la vraie Croix ou de la Sainte Couronne (S. R. C., 21 juin 1632 ; — 7 mai 1746).

S'il rencontre sur son passage l'évêque diocésain ou un autre prélat, il le salue d'une inclination médiocre, la tête couverte dans le cas où il porte le calice, et la tête découverte, s'il a les mains libres.

S'il rencontre des prêtres revêtus des ornements sacrés soit dans l'église, soit dans la sacristie, il les salue, déférant toujours la droite à celui qui revient de l'autel, à moins qu'il ne soit son supérieur.

On ne s'arrête pas pour ce salut.

S'il traverse le chœur pendant le chant du *Gloria Patri* ou toute autre prière pendant laquelle le chœur doit être incliné,

il s'incline aussi jusqu'à la fin, et s'il passe dans le chœur même, il doit en saluer les membres.

En portant le calice, le prêtre ne doit absolument mettre aucun objet sur la bourse. S'il porte la clef du tabernacle, qu'elle soit dans la main gauche, laquelle soutient le calice par le nœud (M^{sr} de Conny, Baldeschi, M^{sr} Martinucci, de Herdt, Janssens, Mérati, Castaldi, Bauldry. S. R. C., 1^{er} septembre 1703, n° 3661. Il y a une réponse du cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites relativement à la clef du tabernacle : « *Sacerdos procedens ad altare possit super bursam deferre clavem tabernaculi SS. Sacramenti.* » *ŕ Negative* (8 octobre 1861).

§ 3. De l'arrivée à l'autel.

Arrivé à l'autel où il doit célébrer, le prêtre s'arrête au bas des degrés, donne sa barrette au servent et fait l'inclination profonde à la croix ; si le Saint-Sacrement est dans le tabernacle, il fait la gémflexion sur le pavé et non sur le dernier degré.

Étant monté au milieu de l'autel, il pose le calice du côté de l'évangile, le voile tourné vers lui ; il prend des deux mains la bourse, la pose à plat sur l'autel, et en tire le corporal avec la main droite. Puis, la main gauche étant appuyée sur l'autel, il dresse avec la droite la bourse contre le gradin du côté de l'évangile, mettant l'ouverture en haut ou en bas, selon que l'exige le dessin de la croix qui s'y trouve. Il étend alors avec les deux mains le corporal sur le milieu de l'autel, laissant repliée la partie antérieure, dans la crainte que le voile ne se place à l'endroit où repose la sainte hostie. (La rubrique en prescrivant de déplier entièrement le corporal suppose que le voile ne couvre pas entièrement le pied du calice ; ce qui ne se pratique jamais en France.) Enfin, mettant la main droite par-dessus, il

prend de la gauche le calice par le nœud et le place sur le milieu du corporal, de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à toucher le voile avec la tête, lorsqu'il baisera l'autel.

S'il y a peu d'hosties à consacrer, le prêtre pourra les mettre sur la patène ou sur le corporal; s'il y en a beaucoup, il faut les mettre sur le corporal auprès du calice, un peu du côté de l'évangile; où mieux dans un ciboire ou tout autre vase béni, qu'on couvre d'une patène ou d'une pale, s'il n'a pas de couvercle, mais jamais d'un voile. Ce vase doit être placé derrière le calice, *retro post calicem*, de manière que le ciboire, le calice et l'hostie soient sur une même ligne; ce qui suppose évidemment qu'on célèbre sur un autel très large. Mais cela arrivant rarement, on est forcé de mettre le ciboire du côté de l'épître ou de l'évangile, selon qu'on le trouvera plus commode, pourvu que le ciboire reste toujours sur la pierre sacrée. S'il fallait consacrer une grande hostie destinée à l'ostensoir, le prêtre placerait aussi du côté de l'épître ou de l'évangile le croissant, ou la custode qui la renferme, et si cette hostie n'était pas dans la custode ou dans le croissant, il la mettrait sur la patène ou sur le corporal.

Ensuite, il se rend les mains jointes du côté de l'épître, c'est lui-même et non le servant qui ouvre le missel (S. R. C. 7 sept. 1816, *Tuden.*, n° 4376, ad 11), qui examine si les signets sont aux endroits convenables, et qui laisse le livre ouvert au commencement de l'introït. Il revient ensuite, les mains jointes, au milieu de l'autel, incline la tête, et, se retirant un peu vers le côté de l'évangile, de manière à ne pas tourner le dos à la croix, il descend au bas des marches pour commencer la messe. S'il n'y avait pas de degré, il se trouverait au milieu laissant quelque distance entre lui et l'autel. S'il y avait plusieurs ordres de degrés, il pourrait s'arrêter au bas des degrés du premier ordre. Enfin, si le prêtre a pris les ornements à l'autel, il observe

ce qu'on vient de dire, avant de descendre au bas des marches.

N. B. — D'après plusieurs cérémoniaux, le prêtre devrait saluer la croix par une inclination de tête, chaque fois qu'il arrive au milieu de l'autel ou qu'il le quitte, mais nous ne conseillons pas cette inclination. Nous ne l'indiquons que dans le cas où la rubrique le prescrit, or la rubrique ne l'indique que deux fois, la première avant que le célébrant descende pour commencer la messe, la seconde quand il passe devant la croix portant lui-même le missel (1).

ARTICLE III. *Détail des cérémonies de la messe basse.*

§ 1. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'Épître.

Dès que le prêtre est descendu au bas de l'autel, il fait, les mains jointes, vis-à-vis de la croix, l'inclination profonde ou si le Saint-Sacrement est dans le tabernacle, la genuflexion sur le degré. Dès ce moment il ne doit plus faire attention à ce qui se passe aux autres autels quand même on y ferait actuellement l'élévation. Il dit à haute voix : « *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, Amen*, en faisant le signe de la croix. Il touche son front à ces mots : *In nomine Patris*, sa poitrine à *et Filii*, son épaule gauche à *Spiritus*, et sa droite à *Sancti, Amen*. Puis joignant les mains il continue sur le même ton de voix ayant soin de ne pas commencer un verset avant que le servant ait achevé le précédent. Il s'incline au verset *Gloria Patri* et se relève lorsque le clerc commence : le *℞ Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum, Amen*. Il répète le *ÿ Introibo ad altare Dei. ℞ Ad Deum qui lætificat juventutem*

(1) Caron, *Cérém. de la messe basse; Manuel des cérémonies de Paris*, par le même, 1816.

meam. Il fait le signe de la croix en se touchant le front au *Ĳ Adjutorium*, la poitrine à *nostrum*, l'épaule gauche à *in nomine*, la droite à *Domini*. *Ĳ Qui fecit cælum et terram*. Il s'incline alors profondément ayant toujours les mains jointes, sans les baisser, et dit : *Confiteor Deo omnipotenti. A mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, la main gauche étant au-dessous de la poitrine, il se frappe sans précipitation et sans effort trois fois la poitrine avec la main droite dont tous les doigts sont joints ensemble et un peu courbés. Puis il continue les mains jointes : *Ideo precor beatam Mariam... orare pro me ad Dominum Deum nostrum*. Il ne se tourne pas vers le servant aux mots : *Et vos, et vobis, fratres*. Quand le servant a fini le *Misereatur tui*, le prêtre répond *Amen*, et se redresse. Le servant ayant à son tour récité le *Confiteor*, le prêtre dit sans s'incliner ni se tourner vers lui : *Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris perducatur vos ad vitam æternam; Ĳ Amen*. Puis il fait le signe de la croix en se touchant le front à *Indulgentiam*, la poitrine à *absolutionem*, l'épaule gauche à *et remissionem*, la droite à *peccatorum nostrorum*, et rejoint les mains à *tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus; Ĳ Amen*. S'inclinant alors médiocrement, il dit : *Deus tu conversus...*

En disant *Oremus*, le prêtre sépare et rejoint les mains. Il se redresse ensuite et monte à l'autel en disant à voix basse : *Aufer a nobis*, etc., et il ne termine cette prière qu'en arrivant au milieu de l'autel. Là, il s'incline médiocrement, pose les mains jointes sur l'autel et dit tout bas : *Oramus te, Domine, per merita Sanctorum tuorum*, etc.; puis baisant l'autel les mains étendues par-dessus, il ajoute : *Quorum reliquix hic sunt*, etc., et achève en se redressant l'oraison : *Et omnium Sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea, Amen*. Sans faire alors aucune inclination, il va au coin de l'épître où, étant tourné vers le missel, il lit tout haut l'introït, faisant sur lui le signe de la croix en

commençant, et poursuit en tenant les mains jointes. Il incline la tête vers la croix, s'il prononce le nom de Jésus, et vers le livre, s'il prononce celui de Marie ou du saint dont on dit la messe ou dont on fait la mémoire spéciale. Au *Gloria Patri*, il s'incline aussi vers la croix; au *Sicut erat* il se redresse, se retourne vers le livre et répète l'introït, sans faire le signe de la croix, puis ayant toujours les mains jointes, il revient au milieu de l'autel, et récite sans précipitation alternativement avec le servent : *ÿ Kyrie eleison*, et après le dernier *Kyrie* s'il faut dire le *Gloria in excelsis* il sépare et élève les mains sans élever les yeux, disant en même temps à voix haute : *Gloria in excelsis*, etc.

Au mot *Deo*, il rejoint les mains, et incline la tête. Puis il continue, les mains jointes, et fait une inclination de tête à ces mots : *Adoramus te, ... Gratias agimus tibi... Jesu Christe... Suscipe deprecationem nostram*, etc., *Jesu Christe...* Lorsqu'il dit *Cum Sancto Spiritu in gloria Dei Patris*, il dit *Amen*, il fait sur lui le signe de la croix, et sans rejoindre les mains, il les pose étendues sur l'autel, le baise, et se tourne vers le peuple pour dire sur le même ton de voix : *Dominus vobiscum*. Puis les mains jointes, il va au coin de l'épître pour lire la collecte.

S'il ne faut pas dire le *Gloria*, après le dernier *Kyrie*, il baise l'autel, dit *Dominus vobiscum*, et va, les mains jointes, au coin de l'épître. Là il dit l'oraison ou les oraisons, s'il y en a plusieurs, en la manière indiquée ci-dessus.

§ 2. De l'Épître jusqu'à l'Offertoire.

Les oraisons étant achevées, le prêtre lit l'épître à haute voix, les mains posées sur le livre, sur le pupitre ou sur l'autel, de manière cependant à ce qu'elles touchent toujours le livre, ou même le soutiennent, s'il le veut. Il incline la tête aux noms de Jésus, de Marie, etc., comme on

l'a dit pour l'introït, il s'incline au nom d'un apôtre qui se rencontrerait dans le titre de l'épître, le jour de sa fête. Il dit d'un ton plus bas les derniers mots pour avertir le servant de répondre *Deo gratias*; ensuite il lit à haute voix, et dans la même position, le graduel et ce qui suit. Lorsqu'il se trouve des paroles auxquelles on doit faire la génuflexion, comme : *In nomine Jesu... Adjuva nos*, le prêtre la fait d'un seul genou, ayant les mains étendues et appuyées sur l'autel.

Le prêtre ayant récité le graduel, et ce qui le suit, joint les mains, et va au milieu de l'autel où il lève les yeux, les baisse aussitôt, puis il s'incline profondément, et tenant les mains jointes, sans les appuyer sur l'autel, il dit tout bas : *Munda cor meum...* comme dans l'ordinaire de la messe. La prière achevée, il se redresse et, sans faire aucune inclination, il se rend vers le livre que le servant a dû transporter au côté de l'évangile, et qu'il a dû placer de manière que le dos du livre soit tourné vers l'angle du gradin. S'il arrivait au prêtre de transporter lui-même le missel, il ferait une inclination à la croix, en passant au milieu de l'autel, placerait le missel comme on vient de le dire, et reviendrait au milieu pour réciter *Munda cor meum...*

Il se tourne vers le missel, dit tout haut, les mains jointes : *Dominus vobiscum*. En disant *Sequentia* ou *Initium sancti Evangelii secundum N.*, il tient la main gauche étendue sur le livre, et fait le signe de la croix sur le commencement de l'évangile, avec le pouce de la main droite, qu'il sépare des autres doigts étendus et unis ensemble. Plaçant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine, il fait avec le pouce de la main droite le signe de la croix successivement sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine (S. R. C., 7 sept. 1816, *Tuden.*, n° 4376, ad 25), tenant les autres doigts étendus, la paume de la main tournée vers lui, et observant de ne rien dire pendant qu'il se signe sur la bouche. Quand le servant a répondu *Gloria tibi Domine*,

le prêtre rejoint les mains et continue, à voix haute, l'évangile, à la fin duquel il baisse un peu la voix pour avertir celui-ci de répondre : *Laus tibi Christe*. En même temps il élève un peu le missel avec les deux mains, pour baiser le commencement du texte, disant tout bas *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta*. C'est vers le missel et non vers la croix qu'il fait toutes les inclinations, au nom de *Jésus*, de *Marie* ou des saints dont on célèbre la fête, ainsi que les génuflexions prescrites. Il fait une inclination aux noms des évangélistes, quand ils se trouvent dans le titre de l'évangile le jour de leur fête. Il doit toujours baiser le commencement du texte, quand même il faudrait pour cela tourner le feuillet du missel.

Après avoir baisé le livre, le prêtre approche le pupitre du corporal avec les deux mains et sans le traîner, de manière à pouvoir lire commodément. Puis les mains jointes, il revient au milieu de l'autel, où, sans faire aucune inclination, il dit à haute voix *Credo* (s'il faut le dire), en étendant et élevant les mains. Il n'élève pas les yeux, et il rejoint les mains sur la poitrine à *in unum*, et incline la tête à *Deum*. Puis il continue, les mains jointes, et fait l'inclination de tête à ces mots : *Jesum Christum, ... simul adoratur*.

En disant *Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Mariâ Virgine*, il fait seulement, les mains étendues sur l'autel, la génuflexion, qu'il ne termine qu'à *Et homo factus est*. S'étant relevé, il poursuit les mains jointes : *Crucifixus...* En disant *Et vitam venturi sæculi, Amen*, il fait le signe de la croix, et rejoint les mains au mot *Amen*.

§ 3. Depuis l'Offertoire jusqu'au Sanctus.

Après le symbole, ou, si la rubrique ne le prescrit pas, après l'évangile, le prêtre baise l'autel et se tourne par la

droite vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum*. Il se retourne vers l'autel par le même côté et dit à haute voix *Oremus* en s'inclinant, puis tourné vers le livre il lit, les mains jointes, l'offertoire à haute voix. Il prend alors avec les deux mains le voile par le bord qui est au-dessus du calice, le plie en dehors du corporal, de manière que la doublure ne paraisse pas, et le place près du gradin, du côté de l'épître. Si le servant est en surplis, il lui donne le voile pour le plier, et le mettre en place. Le prêtre pose ensuite la main gauche sur l'autel, et prenant de la droite le calice, par le nœud, le place du côté de l'épître, hors du corporal qu'il achève de déplier avec les deux mains, et qu'il approche à environ un travers de doigt du bord de l'autel. Posant alors la main gauche hors du corporal, il ôte avec la droite la pale de dessus la patène et l'appuie contre le carton ou contre le gradin. Puis, de la même main, il prend la patène entre le pouce et l'index, l'élève vers le milieu du corporal jusqu'à la hauteur de la poitrine : là il la prend aussi avec le pouce et l'index de la main gauche, de manière à la soutenir avec ses quatre doigts, les autres étant étendus et joints par-dessous : Alors il lève les yeux qu'il baisse aussitôt en disant à voix basse : *Suscipe, Sancte Pater, omnipotens.....*

Après avoir dit *Amen* à la fin de cette prière, le prêtre fait un signe de croix avec la patène qu'il tient toujours de la même manière, mais un peu plus bas selon les uns, à la même hauteur selon les autres. Pour faire ce signe de croix il décrit une ligne droite depuis le milieu de la partie antérieure du corporal, et il coupe cette ligne par une autre transversale de la même dimension, de gauche à droite. Abaisant alors la patène sur le milieu de la partie antérieure du corporal et toujours sur la pierre sacrée, il l'incline un peu et fait tomber l'hostie, sans la toucher du doigt, sur le milieu de la partie antérieure du corporal. Puis

mettant la main gauche sur l'autel, il place la patène à moitié sous le corporal, du côté de l'épître, et assez loin du bord de l'autel, de manière à placer sa main sur l'autel, sans toucher la patène, dans la suite de la messe.

S'il y a sur l'autel des hosties à consacrer, dans un ciboire, le prêtre le découvre avant d'offrir la grande hostie, et le recouvre après avoir mis la patène sous le corporal. Il fait de même, s'il faut consacrer la grande hostie de l'ostensoir dans la custode. Mais si les hosties à consacrer sont sur la patène il les offre en même temps que la grande hostie, et les dépose sur le corporal auprès de celle-ci, du côté de l'évangile.

Le prêtre alors joint les mains et va au coin de l'épître. Il prend en passant, par le nœud, le calice avec la main gauche, la droite reposant alors sur sa poitrine. Arrivé au coin de l'épître, il enfonce avec deux ou trois doigts de la main droite le purificateur dans la coupe, laissant le pouce par-dessus, et fait passer légèrement le purificateur une fois ou deux autour de la coupe pour la nettoyer. Ensuite, ayant appuyé le calice sur l'autel, il arrête d'abord le bout du purificateur entre son pouce gauche et le bas de la coupe et prend de la droite l'autre bout du purificateur, qu'il étend en long sur la nappe de l'autel, afin que s'il tombe quelques gouttes des burettes la nappe n'en soit point mouillée. Après cela, ayant reçu du servant la burette de vin, il penche un peu le calice et appuie la burette sur le bord pour verser du vin en quantité convenable et autant qu'il en faut pour couvrir au moins le fond du calice; ce qu'il doit faire sans précipitation, sur le côté qui est penché, afin qu'il ne jaillisse pas de gouttes sur les parois. Lorsqu'il a rendu la burette du vin et tenant toujours le calice de la même manière, il fait avec la main droite un signe de croix sur l'eau en disant tout bas : *Deus qui humanæ substantiæ † dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti.* Il prend alors la bu-

rette, verse quelques gouttes d'eau à ces mots *da nobis per hujus aquæ et vini mysterium*, la remet au servant, et, tenant de la main gauche le calice droit et appuyé sur l'autel, il essuie, avec le purificateur qu'il tient entre l'index et le pouce de la main droite, les gouttes qui pourraient être restées séparées sur les parois du calice (S. R. C., 7 sept. 1816, *Tuden.*, n° 4376, ad 28), ajoutant *ejus divinitatis*. Il place ensuite le calice assez près du corporal pour pouvoir le prendre commodément quand il sera au milieu de l'autel, joint les mains en tenant toujours entre elles le purificateur, fait l'inclination de tête vers la croix à *Jesus Christus* et se rend au milieu de l'autel en disant : *Filius tuus...*

Remarques : 1° Il serait à propos que le prêtre s'assurât par les yeux et même par l'odorat, que la burette présentée par le servant est vraiment celle du vin. 2° La Sacrée Congrégation n'a pas approuvé l'usage d'une petite cuillère pour mettre l'eau dans le calice. 3° Quoique à la rigueur la validité de la consécration du vin ne soit pas exposée par le mélange d'un quart d'eau, on doit se confirmer à la rubrique qui prescrit d'en mettre un peu *parum aquæ*. Ces mots indiquent qu'il faut verser quelques gouttes d'eau et non pas une goutte seulement, laquelle pourrait rester sur les parois du calice, sans se mêler au vin. 4° Il faut essuyer avec soin les gouttes détachées qui seraient restées soit au dehors soit au dedans de la coupe. On ne pourrait sans péché avoir l'intention de consacrer les gouttes de vin qui seraient restées au dehors du calice. Quant aux autres, s'il en reste quelques-unes après qu'on a soigneusement essuyé le calice, il suffit de conformer son intention à l'intention générale de l'Église à cet égard ; et, dans le doute, si elles sont consacrées il faut les regarder comme telles. 5° Lorsqu'on verse le vin et l'eau dans le calice, il faut l'incliner du côté où le pied est ordinairement marqué d'une croix, et boire ensuite toujours par le même côté, afin que

l'ablution passe sur l'endroit où a coulé le Précieux Sang (1).

Quand il est arrivé au milieu de l'autel, le prêtre, posant dessus la main gauche, dispose le purificateur plié en deux sur la partie de la patène qui est hors du corporal. Puis, avec la main droite, il prend le calice par le nœud, met la gauche sous le pied, et le tenant ainsi des deux mains, de telle sorte que les bords de la coupe ne dépassent pas ses yeux et ne descendent pas au-dessous de la bouche, il dit tout bas, en regardant la croix jusqu'à la fin, la prière suivante qu'il doit savoir par cœur : *Offerimus tibi...* Après cette prière, il abaisse les yeux, et fait avec le calice qu'il tient toujours à peu près à la même hauteur, un signe de croix dans l'espace qui est au delà de l'hostie. Puis, il pose le calice au milieu du corporal, derrière l'hostie sur une même ligne, et toujours sur la pierre sacrée, laissant entre deux, s'il est possible, un intervalle de deux pouces environ. Il met enfin la main gauche sur le pied du calice et le couvre de la pale avec la droite.

Le prêtre joignant alors les mains, les pose sur le bord de l'autel, s'incline médiocrement et dit à voix basse la prière *In Spiritu humilitatis*. Après quoi il se redresse, étend les mains et les élève à la hauteur des épaules; il lève aussi les yeux, les abaisse en rejoignant les mains, et dit en même temps tout bas : *Veni sanctificator omnipotens, æterne Deus*. Puis, posant la main gauche sur l'autel hors du corporal, il fait un signe de croix sur l'hostie et le calice à ces mots : *Et † benedic hoc Sacrificium*, et joint les mains en disant *tuo sancto nomini præparatum*. Alors le prêtre, tenant les mains jointes, va au coin de l'épître, où il commence le psaume *Lavabo*. Là, présentant les mains en dehors de l'autel, il sépare des autres doigts le pouce et l'index de chacune les unit ensemble par les extrémités, et les lave avec l'eau

(1) Caron, *Les cérémonies de la Messe basse*, 1888, p. 54.

que le servant verse dessus. Puis il essuie ses doigts avec le manuterge, le rend au servant, joint les mains et se tourne vers l'autel, pour continuer le psaume : *Lavabo inter innocentes*. Il dit, toujours à la même place, mais incliné vers la croix *Gloria Patri*, etc., puis il se redresse et retourne au milieu de l'autel, en disant *Sicut erat*, etc. Là, il lève les yeux vers la croix, les abaisse aussitôt, pose les mains jointes sur le bord de l'autel, s'incline médiocrement, et récite la prière *Suscipe Sancta Trinitas*, après laquelle il étend les mains hors du corporal, et baise l'autel. S'étant redressé, il joint les mains, se tourne par la droite vers les assistants et dit à voix médiocre : *Orate fratres*, en séparant les mains et les rejoignant aussitôt, puis en se retournant lentement vers l'autel, par le côté de l'évangile, de manière à achever le tour, il ajoute à voix basse : *Ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem*.

Après le mot *Sanctæ*, le prêtre dit à voix basse *Amen*. Il récite ensuite tout bas et les mains étendues, sans les faire précéder du mot *Oremus*, les secrètes qui sont toujours correspondantes et en nombre égal aux collectes, et pour lesquelles il observe ce qui a été prescrit ci-dessus. S'il n'y en a qu'une, il n'achève pas la conclusion, mais il s'arrête après qu'il a dit les paroles *Spiritus Sancti Deus*. S'il y en a plusieurs, il termine tout à fait la première en disant même *Amen*, et ne fait une seconde conclusion qu'à la dernière.

Après la conclusion de la dernière secrète, après avoir dit *Spiritus Sancti Deus*, le prêtre pose le main droite sur l'autel hors du corporal, et cherche avec la gauche la préface qui convient. Puis les deux mains étendues sur l'autel, il dit à voix haute : *Per omnia sæcula sæculorum — Dominus vobiscum*. — Aux mots *Sursum corda*, il élève les mains à la hauteur de la poitrine, les paumes tournées l'une vers l'autre, à *Gratias agamus Domino*, il les rejoint, à *Deo*, il lève les yeux,

et les baisse à *nostro*, inclinant en même temps la tête et demeurant incliné jusqu'à ce que le servant ait achevé de répondre *dignum et justum est*. Alors tourné vers le livre et les mains étendues comme pendant les oraisons, il continue à voix haute la préface, faisant vers la croix l'inclination de tête au mot *Jesum*, et vers le livre au nom de *Marie*, s'ils se rencontrent. Il n'en fait aucune à *Per Christum*, à moins que le mot *Jesum* n'y soit joint. Il faut observer que plusieurs prêtres lisent mal à propos *Domine Sancte Pater*, — *omnipotens æterne Deus*, au lieu de lire *Domine Sancte — Pater omnipotens — æterne Deus*.

§ 4. Depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pater*.

Après la préface, le prêtre joint les mains et sans les appuyer sur l'autel, il récite à voix médiocre : *Sanctus*, *Sanctus*, etc., étant incliné médiocrement jusqu'à *in excelsis*. En disant *Benedictus*, il se redresse, pose la main gauche au-dessous de la poitrine et fait sur lui le signe de la croix, distribuant les paroles de manière à ne les terminer qu'à ces mots : *Hosanna in excelsis*.

Alors, sans rejoindre les mains, il les élève à la hauteur des épaules, lève en même temps les yeux qu'il baisse aussitôt, et ayant aussi rejoint les mains, il les pose sur le bord de l'autel et s'incline profondément : après quoi il dit à voix basse : *Te igitur*. Aux mots *ac petimus*, sans se relever, il étend les mains sur l'autel hors du corporal, baise celui-ci en disant *uti accepta habeas*, se redresse ensuite et joint les mains à *et benedicas*. Puis, ayant posé la gauche sur l'autel, il fait avec la droite trois signes de croix sur l'hostie et le calice en disant au premier *hæc † dona*, au second *hæc † munera*, au troisième *hæc sancta † sacrificia illibata*. Alors étendant les mains, et se tournant vers le livre, il continue *In primis*, ajoutant le nom du Pape régnant et inclinant la

tête vers le livre aux mots : *et Antistite nostro N.*, prononce le nom de l'évêque dans le diocèse duquel il célèbre, et non d'aucun autre. Si le Saint-Siège où le siège épiscopal sont vacants, il omet les mots qui les concernent. Il ajoute le nom du souverain régnant dans les pays où on possède un indult du Saint-Siège. Enfin, s'il célèbre à Rome, il omet *et Antistite*.

En disant *Memento, Domine, famulorum*, sans élever les yeux ni la voix, il élève un peu les mains et les rejoint lentement de manière qu'elles n'achèvent de s'unir qu'à *famularumque tuarum*. Il les tient ainsi jointes et élevées jusqu'à la hauteur du menton, sans néanmoins le toucher, et incline un peu la tête, pendant qu'il prie en silence et qu'il renouvelle ses intentions pour l'application du saint sacrifice, ce qui peut durer à peu près l'espace d'un *Pater*. Puis abaissant et étendant les mains, il continue tout bas : *Et omnium circumstantium*.

Au *Communicantes*, sans joindre les mains, il incline la tête vers la croix au nom de *Jésus*, et vers le livre au nom de *Marie*; il incline de même la tête vers le livre dans la suite du canon au nom des saints dont on célèbre la fête ou dont on fait mémoire. Puis il continue *Sed et beatorum... Auxilio*. Alors il joint les mains sans faire aucun salut en ajoutant : *Per eundem Christum Dominum nostrum, Amen*.

Le prêtre alors, sans disjoindre les mains, les pose ouvertes au-dessus du calice et de l'hostie, de telle sorte que l'extrémité du doigt arrive au milieu de la pale, sans la toucher, et que le pouce droit reste croisé sur le gauche en-dessus des mains. Dans cette position, il dit : *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ*. Aux mots *Per Christum Dominum nostrum, Amen*, sans séparer les mains il les rejoint, les rapproche de sa poitrine et continue : *Quam oblationem, tu Deus, in omnibus quæsumus*. Là il disjoint les mains, il pose la gauche sur l'autel, et fait avec la droite trois signes

de croix sur l'hostie et le calice conjointement, disant au premier *bene † dictam*, au second *ad † scriptam*, au troisième *ra † tam*. Il peut faire le troisième signe de croix plus lentement que les autres, afin de dire en même temps *rationabilem acceptabilemque facere digneris, ut nobis* : ou bien, il rejoint les mains pendant qu'il prononce ces paroles. Au mot *cor † pus*, la main gauche placée sur l'autel hors le corporal, il fait avec la droite un signe de croix sur l'hostie seule, et un autre sur le calice seul, en disant *et san † quis*. Puis aussitôt il élève et rejoint les mains, sans lever les yeux, et il ajoute : *Fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri*, et incline la tête à *Jesu Christi*. S'il y a des hosties à consacrer dans un ciboire, il l'approche, s'il le faut, et le découvre avec la main droite, le laissant toujours sur la pierre sacrée. Il ne touche point aux hosties, si elles sont sur le corporal (1).

Quand il dit : *Qui pridie quam pateretur* ; il essuie sur le bord du corporal le pouce et l'index de chaque main, et à ces mots *accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas*, il appuie légèrement l'index gauche sur le haut de l'hostie, et la prend par le bas d'abord entre le pouce et l'index de la main droite ; puis aussitôt entre le pouce et l'index de la gauche, ayant tous les autres doigts étendus et unis, le corps droit et tenant l'hostie à peu près à la hauteur de la pale. Il élève les yeux à *et elevatis oculis in cælum, ad te Deum, Patrem suum omnipotentem*, les abaisse et incline la tête à *tibi gratias agens*, fait à *bene † dixit*, avec la main droite étendue un signe de croix sur l'hostie qu'il reprend aussitôt comme auparavant et ajoute : *fregit deditque discipulis suis dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes*. Alors seulement, et non auparavant, tenant toujours l'hostie des deux mains, éloignant un peu les pieds, il appuie ses coudes

(1) *Manuel des cérémonies selon le rite de l'Église de Paris*, 1846, p. 37.

sur le bord de l'autel, en dehors du corporal qu'il évite, autant que possible, de toucher avec ses manches. Puis, il incline la tête, prononçant tout bas, distinctement sans interruption, sans effort, et sans approcher les mains de sa bouche, les paroles suivantes sur la grande hostie et sur les autres qui seraient dans un ciboire ou sur le corporal : *Hoc est enim corpus meum.*

Aussitôt après il se redresse ; et pour faire la génuflexion, il pose les deux mains jointes sur le corporal jusqu'au poignet, tenant toujours l'hostie de la même manière, puis il fléchit lentement le genou droit jusqu'à terre, adorant en même temps le Très Saint-Sacrement. Après la génuflexion, suivant des yeux l'hostie, il l'élève respectueusement en ligne droite au-dessus du corporal, un peu plus haut que sa tête, afin que les assistants puissent la voir et l'adorer. L'ayant tenue un moment élevée, il l'abaisse lentement en la suivant des yeux, la quitte premièrement de la main gauche, qu'il pose aussitôt sur le corporal, en joignant le pouce et l'index, puis de la main droite il la remet à la place qu'elle occupait avant la consécration. Enfin, il fait la génuflexion en tenant les deux mains appuyées sur le corporal.

Remarques : 1° si le prêtre, a consacré des hosties dans un ciboire, il le couvre en ce moment, et le remet à sa place, s'il l'a dérangé. Mais si par oubli ou autrement, le ciboire était resté fermé pendant la consécration, les hosties n'en seraient pas moins consacrées, pourvu que le prêtre ait eu l'intention de consacrer ; 2° le pouce et l'index des deux mains doivent demeurer unis depuis la consécration jusqu'à l'ablution des doigts, excepté quand on doit prendre ou toucher l'hostie ; 3° le prêtre, pendant le même temps, lorsqu'il fait la génuflexion, doit tenir les mains étendues sur le corporal, ayant toujours le pouce et l'index joints ensemble (1).

(1) Caron, *Les cérémonies de la Messe basse*, 1888, p. 67.

Après la gémuflexion, le prêtre, posant la main gauche sur le pied du calice, le découvre en prenant avec la main droite la pale entre l'index et le doigt du milieu. Puis il frotte légèrement le pouce et l'index de chaque main au-dessus de la coupe pour y faire tomber les parcelles qui pourraient s'être attachées à ses doigts, disant en même temps *Simili modo postquam cœnatum est*. A ces mots *Accipiens et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas*, il prend le calice des deux mains, la droite étant placée au-dessus de la gauche; puis il l'élève un peu au-dessus du corporal, l'y repose tout de suite, et incline la tête à ces paroles *Item tibi gratias agens*. Il fait à *benedixit*, avec la main droite, le signe de croix sur le calice qu'il tient toujours de la main gauche, et le reprenant avec la droite, il ajoute *deditque discipulis suis dicens : Accipite et bibite ex eo omnes*. Alors seulement et non auparavant, il appuie les coudes sur l'autel comme on l'a dit ci-dessus et tenant toujours le calice de la main droite par le nœud, au delà de l'hostie, il l'élève un peu et le soutient par le pied avec les trois derniers doigts de la main gauche. Puis, inclinant la tête sans pencher le calice ni mettre la bouche au-dessus, il prononce tout bas, dévotement, sans interruption et sans effort, les paroles de la consécration : *Hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti (mysterium fidei), qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum*.

Ces paroles récitées, le prêtre remet le calice sur l'autel, en disant tout bas : *Hæc quotiescumque feceritis*, etc., et il adore le précieux sang en faisant la gémuflexion. S'étant relevé, il reprend le calice avec la main droite par le nœud et avec la gauche par le bas, et l'élève lentement en ligne perpendiculaire, en la suivant des yeux et assez haut pour que la coupe puisse être aperçue pardessus sa tête. L'ayant tenu un moment élevé, il l'abaisse lentement en le suivant

toujours des yeux, le quitte de la main gauche à une certaine hauteur pour éviter que le manipule ne touche l'hostie, et le met sur le corporal à la place qu'il occupait auparavant. Puis, appuyant la main gauche sur le pied du calice, de la droite il le couvre avec la pale, et fait ensuite la génuflexion.

Le prêtre se relève alors, étend les mains comme aux oraisons et poursuit à voix basse *Unde et memores*, etc. Il joint les mains en disant : *de tuis donis ac datis*; et tout de suite, posant la main gauche sur le corporal, il fait avec la droite d'abord trois signes de croix sur l'hostie et le calice conjointement en disant au premier *Hostiam † puram*, au second *Hostiam † sanctam*, au troisième *Hostiam † immaculatam*, puis un autre sur l'hostie seulement en ajoutant *panem † sanctum vitæ æternæ*, et enfin un sur le calice seul à ces mots *et Calicem † salutis perpetuæ*. Après quoi, il étend les mains, et continue à voix basse : *Suprà quæ propitio...*

Quand il a fini cette prière, le prêtre joint les mains, et les tenant appuyées sur le bord de l'autel, il s'incline profondément et dit *Supplices te rogamus*, etc. En disant *ex hac altaris participatione*, il baise l'autel, se redresse, joint les mains à *Sacrosanctum Filii tui*; et posant la gauche sur le corporal, il fait avec la droite un signe de croix sur l'hostie seule, au mot *Cor † pus*, et un autre sur le calice seul à *et sanguinem sumpserimus*. Puis il met la main gauche au-dessous de la poitrine sans appuyer sur la chasuble le pouce et l'index, fait sur lui un signe de croix en se touchant le front à *omni benedictione*, la poitrine à *cœlesti*, l'épaule gauche à *et gratia*, l'épaule droite à *repleamur*, et rejoint les mains à *Per eundem Christum Dominum Nostrum, Amen*, sans faire d'inclination.

Il dit tout bas *Memento etiam Domine famulorum famularumque tuarum N. N. qui nos præcesserunt cum signo fidei*,

en écartant les mains, puis il les élève un peu, et les rejoint assez lentement pour que la jonction n'ait lieu qu'à *et dormiunt in somno pacis*. Puis les tenant unies et élevées jusqu'au menton, sans le toucher, il incline un peu la tête, et, les yeux fixés sur l'hostie, il fait, comme on l'a dit ci-dessus, la mémoire des défunts. Après quoi il relève la tête, étend les mains comme auparavant, et dit à voix basse : *Ipsis Domine,..... etc., ut indulgeas deprecamur*. Il rejoint les mains et incline la tête à *Per eundem Christum Dominum nostrum, Amen*, quoiqu'il ne prononce pas le nom de Jésus. Il pose ensuite la main gauche sur le corporal, et se frappant légèrement la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, il dit à voix médiocre, sans s'incliner ni se tourner aucunement : *Nobis quoque peccatoribus*. Puis il étend les mains, et continue tout bas *famulis tuis, de multitudine miserationem*, etc. Si le nom du saint dont on célèbre la fête ou dont on fait mémoire, se trouvait dans cette prière, il n'oublierait pas, à ce nom, d'incliner la tête vers le livre.

En prononçant ces mots : *Per Christum Dominum nostrum*, il joint les mains sans faire aucune inclination, puis il dit *per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas*, pose la main gauche sur le corporal et fait trois signes de croix sur l'hostie et le calice conjointement en disant : *Sancti † ficas, vivi † ficas, bene † dicis*. Puis, en disant *et præstas nobis*, il découvre le calice et fait la gémflexion. Il appuie ensuite l'index de la main gauche sur le haut de l'hostie, la prend avec le pouce et l'index de la main droite un peu au-dessous du milieu, et prenant aussitôt de la main gauche le calice par le nœud, il porte au-dessus de la coupe l'hostie qu'il tient droite; il fait avec l'hostie, sur l'orifice du calice, trois signes de croix en disant *per † ipsum et cum † ipso et in † ipso*. Pour former ces signes de croix, la main entière doit être en mouvement et conduire l'hostie d'un bord à l'autre du calice, sans néanmoins les toucher. A ces mots :

Est tibi Deo Pa † tri omnipotenti in unitate spiritus † sancti, il fait deux autres signes de croix à la hauteur de la coupe, entre le calice et sa poitrine sans dépasser le corporal, ayant soin de tenir toujours le calice de la main gauche et de courber aussi un peu le bras gauche, afin que l'hostie ne passe point au-dessus. Il reporte ensuite l'hostie au-dessus du calice, et, appuyant le pouce et l'index sur la coupe, il élève un peu au-dessus du corporal le calice qu'il tient toujours par le nœud, et dit en même temps *omnis honor et gloria*. Il dépose aussitôt le calice et laissant la main gauche au nœud, il remet l'hostie à sa place, frotte au-dessus de la coupe le pouce et l'index de chaque main, couvre le calice, puis étend les mains sur le corporal et fléchit le genou.

§ 5. Depuis le Pater jusqu'à la fin de la Messe.

Le prêtre ayant adoré le Saint-Sacrement, se relève, et tenant toujours les mains étendues sur le corporal, il dit à voix haute : *per omnia sæcula sæculorum*. Le servant ayant répondu *Amen*, le prêtre dit *Oremus* en inclinant la tête et en joignant les mains. Il continue ensuite, les mains jointes et toujours à voix haute : *Præceptis salutaribus moniti*, etc. En commençant *Pater noster*, il étend les mains et tient les yeux arrêtés sur l'hostie jusqu'à la fin de l'oraison dominicale.

Alors, il pose les mains sur le corporal, et le servant ayant répondu *Sed libera nos a malo*, le prêtre dit tout bas *Amen*. Après quoi, laissant la main gauche étendue sur le corporal, il prend avec la droite le purificateur entre l'index et le doigt du milieu, retire la patène de dessous le corporal, et l'essuie avec le purificateur qu'il pose ensuite sur l'autel, du côté de l'épître, assez loin du corporal pour pouvoir placer le calice entre deux, après l'ablution des doigts. Il prend alors la patène de la main droite entre l'in-

dex et le doigt du milieu, et la tient dressée sur l'autel près du corporal, la partie concave tournée vers l'hostie.

Le prêtre tenant ainsi la main gauche sur le corporal, et la droite au-dessus de la patène, dit à voix basse *Libera nos*, etc., il incline la tête vers le livre à *Maria* et au nom des Apôtres, si on en célèbre la fête. Alors seulement (comme l'indique la rubrique générale, et quoique plusieurs auteurs disent le contraire), il pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et sans toucher la chasuble avec le pouce et l'index, il fait sur lui avec la patène qu'il a dans la main, un signe de croix en se touchant le front, à *da propitius*, la poitrine à *pacem*, l'épaule gauche à *in diebus*, et la droite à *nostris*. Il baise ensuite la patène, non au milieu, mais sur le bord auprès des doigts qui la tiennent, afin qu'il n'y ait pas d'humidité à l'endroit où il placera l'hostie, puis en ajoutant : *ut ope misericordix tuæ adjuti, et a peccato simus semper liberi, et ab omni perturbatione securi*, il appuie l'index gauche sur le haut de l'hostie pour la soulever un peu, et avec la main droite il fait glisser sous l'hostie la patène qu'il pose aussitôt, avec les deux mains, sur le bord antérieur du corporal, toujours sur la pierre sacrée; il évite de la mettre à l'endroit où était l'hostie. Quelques auteurs conseillent pour cela d'appuyer la patène par le haut sur le pied du calice, mais cette méthode est peu commode (1).

Alors, il découvre le calice, et fait la gèneuflexion, ayant les mains étendues sur le corporal. Il se relève, pousse tant soit peu l'hostie par le bas, hors de la patène avec l'index de la main gauche; et la prenant par le haut entre le pouce et l'index de la droite, il la porte sur la coupe, où il la prend ainsi par le pouce et l'index de la gauche. Pour la rompre avec décence, il ne faut pas la déchirer, mais la

(1) Caron, *Les cérémonies de la Messe basse*, 1888, p. 76.

plier à demi et doucement, à deux ou trois reprises, s'il est nécessaire, en commençant par le haut, venant ensuite au milieu pour achever de la rompre entièrement en la pliant dans le sens opposé. Pendant la fraction de l'hostie, le prêtre dit *Per eundem Dominum nostrum*, incline la tête à *Jesum Christum*, et à ces mots *Filium tuum*, il pose sur la patène la moitié de l'hostie qui est dans sa main droite, en sorte qu'elle dépasse un peu la patène par le haut. Puis, après avoir fait passer une seule fois le pouce et l'index de la main droite depuis le haut jusqu'au bas de l'autre moitié de l'hostie, pour faire tomber dans le calice les particules prêtes à s'en détacher, il rompt une parcelle au bas de cette moitié en disant *qui tecum vivit et regnat*. Enfin, retenant au-dessus de la coupe la parcelle détachée, il pose sur la patène cette moitié de l'hostie, en la joignant à l'autre, de manière que l'hostie conserve sa forme ronde, et dit en même temps *in unitate Spiritus Sancti Deus*.

Il prend alors de la main gauche le calice par le nœud ou au-dessous de la coupe, et tenant toujours la parcelle au-dessus de celle-ci, il dit à voix haute : *Per omnia sæcula sæculorum*; le servant ayant répondu *Amen*, le prêtre continue *Pax † Domini — sit † semper — vobis † cum*, et en même temps il fait avec la parcelle trois signes de croix au dedans de la coupe, sans la toucher avec l'hostie, observant à chaque signe de croix de proférer les paroles comme elles sont divisées ci-dessus. Après que le servant a répondu : *Et cum spiritu tuo*, le prêtre laisse tomber la parcelle dans le calice, en disant tout bas : *Hæc commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Domini nostri*, et faisant une inclination de tête à *Jesu Christi*, il ajoute : *Fiat accipientibus nobis in vitam æternam, Amen*. Ensuite il frotte au-dessus de la coupe le pouce et l'index de chaque main, et posant la main gauche sur le pied du calice, il le couvre de la pale avec la droite et fait la gémflexion, les deux mains appuyées sur

le corporal. S'étant relevé, il joint les mains devant la poitrine sans les poser sur l'autel, et la tête inclinée vers le Très Saint-Sacrement, il dit à voix haute : *Agnus Dei qui tollis*. A ces mots *peccata mundi*, il met la main gauche sur le corporal où elle reste jusqu'à *dona nobis pacem*, et avec les trois derniers doigts de la main droite, il se frappe la poitrine en disant *miserere nobis*. Il fait de même au deuxième *Agnus Dei*, et se frappe de nouveau la poitrine à *miserere nobis*. Il fait de même au troisième *Agnus Dei*, et se frappe la poitrine à *dona nobis pacem*.

Le prêtre alors, s'inclinant médiocrement, pose les mains jointes sur le bord de l'autel, et tenant les yeux arrêtés sur le Saint-Sacrement, à moins qu'il n'ait besoin de lire dans le missel ou sur le carton, il récite tout bas les oraisons suivantes : *Domine Jesu Christe*, etc., *Amen*.

Quand il a récité ces trois oraisons, le prêtre fait la génuflexion, et en se relevant il dit à voix basse *Panem cœlestem accipiam, et nomen Domini invocabo*. Puis il prend ensemble les deux parties de l'hostie par le haut, entre le pouce et l'index de la main droite, et les reçoit aussitôt par le bas entre les mêmes doigts de la main gauche, ayant soin que l'hostie conserve, autant qu'il se peut, sa forme ronde. Ensuite avec la main droite il place la patène au-dessous de l'hostie, entre l'index et le doigt du milieu de la main gauche, et s'inclinant médiocrement sans appuyer le bras sur l'autel, il dit par trois fois d'un ton de voix médiocre : *Domine non sum dignus*, et continue à voix basse *ut intres sub tectum meum*, etc. Chaque fois qu'il dit *Domine, non sum dignus*, il se frappe légèrement la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, qu'il pose sur le corporal aussitôt après qu'il s'est frappé la poitrine.

Quelques auteurs veulent que le prêtre ne pose pas la main sur le corporal après avoir frappé sa poitrine. D'après Baldeschi, on peut suivre à volonté l'une ou l'autre méthode.

Ensuite, le prêtre se redresse, et prenant par le haut, avec le pouce et l'index de la main droite, la partie de l'hostie dont il a rompu une particule, il la porte sur l'autre partie, évitant de les frotter ensemble; puis, avec les deux mêmes doigts il prend par le bas les deux parties de l'hostie ainsi superposées, retenant seulement dans sa main gauche la patène un peu élevée au-dessus du corporal. Alors il fait un signe de croix en cette manière : il élève l'hostie à la hauteur des yeux en disant *Corpus Domini nostri*, la baisse de suite en ligne droite vers la patène en ajoutant *Jesu Christi*, et inclinant en même temps la tête; puis il la fait remonter quelque peu, pour couper cette première ligne vers le milieu par une ligne transversale de gauche à droite, observant de tracer la ligne dans les limites de la patène, et achevant en même temps les paroles *Custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.*

Pour communier, le prêtre s'incline médiocrement, appuie les coudes sur le bord de l'autel, et tient la patène au-dessous de l'hostie. Puis, la bouche, étant bien humectée de salive, il y met l'hostie, l'enfonçant à deux ou trois reprises à mesure qu'elle s'amollit et la roulant avec sa langue. Lorsqu'elle est assez humectée il l'avale lentement et sans efforts. Si l'hostie s'attachait au palais, il faudrait se servir de la langue et non des doigts pour la détacher. Ayant pris la sainte hostie, le prêtre se redresse, pose la patène au milieu de l'autel, tout près du bord du corporal, évitant de la mettre à la place où était l'hostie, et il frotte légèrement le pouce et l'index de chaque main au-dessus de la patène, pour y faire tomber les parcelles qui se seraient attachées à ses doigts. Puis, joignant les mains qu'il élève à la hauteur de la bouche, sans la toucher, il s'arrête quelque temps pour méditer (1).

(1) *Manuel des cérémonies selon le rite de l'Eglise de Paris*, 1846, p. 44.

Plusieurs cérémoniaux , en décrivant la manière de communier, disent qu'il faut humecter les lèvres et y appuyer l'hostie pour la rompre. L'inconvénient de cette méthode est que des parcelles restent souvent sur les lèvres, qu'elles s'attachent aux bords du calice et qu'on les enlève, lorsqu'on l'essuie avec le purificateur, ce qui n'est pas convenable. A ceux qui veulent qu'on ne touche pas l'hostie avec les dents, nous répondons que cela est presque impossible; il suffit de ne pas la mâcher.

Quand il a fini sa méditation, le prêtre pose la main gauche sur le pied du calice, qu'il découvre avec la main droite en disant tout bas : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* Il fait alors la génuflexion, et s'étant relevé, il prend de la main droite le calice par le nœud, et l'approche du tabernacle, afin de purifier plus facilement le corporal. A cet effet, ayant pris la patène avec la main droite, entre l'index et le doigt du milieu, il soulève un peu le bord du corporal avec les mêmes doigts de la main gauche, ensuite il fait passer légèrement la patène sur le corporal en la mouvant comme s'il traçait des lignes obliques, depuis le calice jusqu'au delà de l'endroit où reposait l'hostie, en commençant du côté de l'épître, et il veille en même temps à ce que la manche de l'aube ne touche pas le corporal. Puis, s'il le veut, il change de main la patène, sans poser les doigts à la place où sont les parcelles déjà recueillies; et soulevant avec la main droite le corporal, comme il faisait auparavant avec la gauche, il le parcourt en sens contraire en ramenant alors la patène du côté de l'évangile à celui de l'épître : ou bien, s'il aime mieux ne point changer de main, il se borne à croiser les premières lignes par d'autres en sens opposé. Au reste cette action doit être faite sans scrupule et sans lenteur, car à l'inconvénient d'user les corporaux, quand on appuie trop fortement la patène pour recueillir les parcelles, il faut

ajouter celui de n'enlever que l'empois dont le corporal est enduit. Peu de parcelles se détachent de l'hostie quand elle est entière, et celles qui en tombent après la fraction se trouvent sur la patène, où dès lors l'hostie est toujours déposée.

Après avoir recueilli les parcelles, le prêtre, qui tient la patène de la main gauche, prend le calice avec la droite et le rapproche vers lui : puis, il porte la patène au-dessus de la coupe, pour faire tomber les parcelles sur le Précieux Sang. A cet effet, il sépare l'index de la main droite d'avec le pouce, élève un peu celui-ci, et tenant immobile au milieu de la coupe l'index, dont la partie intérieure est tournée vers le dedans du calice, il fait passer sous ce doigt les bords de la patène autant de fois qu'il est nécessaire pour enlever les parcelles qu'il laisse tomber à mesure dans le calice. Après qu'il a purifié les bords de la patène, il la dresse toujours au milieu de la coupe pour purifier la partie concave avec l'index ou le pouce, selon sa commodité; et il a soin, de temps en temps, de frotter au-dessus du calice ses doigts l'un contre l'autre pour faire tomber les parcelles qui pourraient y adhérer.

Après avoir purifié la patène, le prêtre, la tenant toujours de la main gauche qu'il pose sur le corporal, prend avec la droite le calice sans l'élever, et dit en même temps : *Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo; laudans invocabo Dominum et ab inimicis meis Salvus ero.* La rubrique du canon de la messe semble insinuer qu'on peut dire ces paroles en recueillant les parcelles et en purifiant la patène; mais les rubriques générales qui sont en tête du missel, prescrivent l'ordre indiqué ici, et les commentateurs sont unanimes sur ce point. Après quoi, il fait le signe de la croix avec le calice, en tirant la première ligne de haut en bas en disant : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi*, sans omettre l'inclination de tête à ces derniers mots; puis il re-

monte un peu le calice pour couper la première ligne au milieu par une ligne transversale de gauche à droite, continuant en même temps les paroles *Custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.* Il met alors la patène sous son menton, sans le toucher et porte le calice à sa bouche pour prendre le Précieux Sang; ce qu'il fait ou d'un seul trait ou à trois reprises au plus, mais en laissant toujours le calice adhérent à ses lèvres. Le prêtre ne doit pas, en buvant, élever tellement le calice, qu'il soit obligé de renverser la tête; de plus il ne se permettra jamais de lécher les parois du calice, ses lèvres ou ses doigts.

Il y a ici plusieurs remarques à faire : 1° Lorsque le prêtre a consacré de petites hosties, qui sont destinées à être réservées, et s'il les a consacrées dans un ciboire, il les enferme dans le tabernacle après avoir pris le précieux Sang; il fait de même s'il a consacré dans la custode la grande hostie pour l'ostensoir. Mais lorsque ces hosties ont été consacrées sur le corporal, il fait la genuflexion après avoir pris le corps de Notre-Seigneur, les dépose dans le vase destiné à les recevoir, et ne met ce vase dans le tabernacle qu'après avoir pris le Précieux Sang. S'il était obligé d'ouvrir le tabernacle pour prendre ce vase, il laisserait les hosties sur le corporal jusqu'à ce qu'il ait pris le Précieux Sang, et observerait ce qui est prescrit plus bas. 2° S'il n'y avait pas de tabernacle et que le ciboire dût rester sur l'autel jusqu'à la fin de la messe, il le placerait à côté du calice sur le corporal, mettrait le voile comme à l'ordinaire, et observerait dès ce moment les cérémonies prescrites à la messe basse devant le Saint-Sacrement exposé. 3° S'il doit consommer des hosties consacrées, il ne le fait, qu'après avoir bu le Précieux Sang, et il les prend sans faire aucun signe de croix et sans rien dire. 4° On peut indiquer plusieurs méthodes pour purifier le ciboire; voici la plus commune. Après avoir pris le Précieux Sang, le prêtre tire, s'il le faut,

le ciboire du tabernacle, consomme les hosties ou les met sur la patène. Il reçoit ensuite la première ablution, et prenant le ciboire de la main gauche par le nœud, il le porte au-dessus du calice, et passe à plusieurs reprises l'index de la main droite au-dedans du ciboire pour faire tomber toutes les parcelles dans le calice, suivant à peu près la méthode indiquée plus haut pour la purification de la patène. Puis, s'il le juge nécessaire ou utile, il reçoit dans le ciboire un peu de vin qu'il fait tourner de tous les côtés dans la coupe et qu'il verse dans le calice. Il essuie ensuite le ciboire avec le purificateur, de manière qu'il n'y reste aucune humidité, et y met d'abord, s'il le faut, les hosties qu'il vient de consacrer, puis les plus anciennes, afin qu'elles soient distribuées les premières. S'il n'y a pas d'hosties à mettre dans le ciboire qu'il vient de purifier, il le pose sur l'autel hors du corporale. 5° Il purifie le croissant ou la custode dans laquelle se trouve la grande hostie, destinée à l'ostensoir, et il suit à peu près la même méthode pour faire tomber dans le calice les particules, qui pourraient s'être détachées de l'hostie.

Dès qu'il a pris le Précieux Sang, et sans faire aucune méditation, le prêtre pose sur le corporal la main gauche dans laquelle il garde la patène, et présente au servant le calice au-dessus de l'autel, sans toutefois l'y appuyer, afin de recevoir du vin pour la purification. Si le servant est trop petit, le prêtre peut présenter le calice hors de l'autel. Il dit en même temps : *Quod ore sumpsimus, Domine, purâ mente capiamus, et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.* Il doit mettre régulièrement autant de vin qu'il en a mis à l'offertoire; ou bien pour y suppléer, il tourne avec précaution le calice, en remuant seulement le poignet, afin de faire passer le vin par tous les endroits où le Précieux Sang aurait touché. Puis il prend le vin du côté de la coupe, par lequel il a pris le précieux Sang, conti-

nuant de tenir la patène sous son menton. Si la parcelle restait dans le calice, il ne faudrait pas y porter les doigts ; mais il serait plus convenable de la prendre avec le vin qui a été versé pour la première ablution. On pourrait même mettre une seconde fois du vin dans le calice pour prendre la parcelle, si elle y demeurerait encore attachée après la première ablution.

Il pose ensuite le calice et la patène sur le corporal, le calice au milieu et la patène du côté de l'évangile ; et aussitôt prenant le calice au-dessous de la coupe entre les trois derniers doigts de chaque main, il met au-dessus les pouces et les index toujours joints, et porte ainsi le calice au coin de l'épître, où, l'ayant posé sur l'autel, à moins que le servant n'y puisse atteindre, il reçoit de celui-ci, d'abord du vin, puis de l'eau, sur ses quatre doigts, et dit en même temps : *Corpus tuum, Domine, quod sumpsi...* C'est au prêtre à déterminer, en levant le calice, pour que le servant cesse de verser, la quantité de vin et d'eau qu'il veut pour l'ablution des doigts, observant de prendre toujours plus d'eau que de vin, il doit frotter le pouce droit avec l'index gauche et *vice versâ*, en dedans, jusqu'à la naissance de chaque doigt, afin de les purifier entièrement, parce que souvent l'hostie a touché le haut de ses doigts, surtout au moment de la fraction du pain. Si quelque autre doigt avait touché l'hostie, il faudrait aussi le purifier en ce moment. Puis tenant encore le calice de la même manière, il le porte entre le corporal et le purificateur, auprès duquel il le pose, et laissant toujours le pouce et l'index au-dessus de la coupe, il prend avec le pouce et l'index de la main droite le purificateur, qu'il porte aussitôt sur le calice et avec lequel il essuie ses quatre doigts, prenant garde qu'aucune goutte ne tombe sur le pied du calice, ni sur la nappe, ni sur le corporal. Quelques auteurs, tels que de Herdt, se fondant sur un décret de la Sacrée Congrégation, disent

que le prêtre peut rester au milieu de l'autel pour se purifier les doigts (S. R. C., 22 juillet 1848). C'est une erreur (V. *Messes solennelles*, p. 90).

Ensuite le prêtre se rend au milieu de l'autel, en tenant le purificateur entre les deux mains jointes, dont le pouce et l'index sont dès ce moment séparés. Alors portant le purificateur au-dessous du menton, il boit l'ablution qui est dans le calice, et il évite de sucer les bords du calice avec un sifflement désagréable. Après avoir déposé le calice au milieu du corporal, il essuie ses lèvres avec le purificateur qu'il tient des deux mains et qu'il met ensuite dans la coupe, de manière qu'il sorte un peu du côté où il a bu le Précieux Sang. Prenant alors de la main gauche le calice par le nœud, il enfonce avec deux ou trois doigts de la main droite, le purificateur jusqu'au fond de la coupe, le fait passer tout autour en dedans et en dehors, avec le pouce et les autres doigts; puis, il retourne le purificateur sans le déplier, et fait encore un tour dans la coupe, afin qu'il n'y reste aucune humidité.

Après avoir essuyé le calice, le prêtre le pose hors du corporal du côté de l'évangile. Puis, dépliant le purificateur, il le met sur la coupe, comme il était au commencement de la messe, y place la patène et la pale, plie le corporal, en commençant par la partie antérieure, et le remet avec soin dans ses autres plis. Il prend ensuite avec la main droite la bourse qu'il ouvre pour y déposer le corporal et qu'il laisse à plat au milieu de l'autel. Après quoi, il couvre le calice de son voile qui doit cacher entièrement le pied, met la bourse dessus, de manière que l'ouverture soit de son côté quand il le portera, et le place au milieu de l'autel, comme il était au commencement de la messe. Il va ensuite, les mains jointes, au coin de l'épître, où le serviteur a dû transporter le missel.

Remarques : 1° Le prêtre doit éviter en essuyant le calice

de le frotter trop fort et trop longtemps, autrement il s'exposerait à faire disparaître la dorure et à fausser ou même à rompre la tige, quand elle est faible. La Sacrée Congrégation, consultée pour savoir si un servent, qui est dans les ordres sacrés, peut purifier le calice à la messe basse, a répondu *Negative, et serventur Rubricæ*, le 7 septembre 1816. 2^o Si le célébrant aperçoit des parcelles sur la patène, au moment où il dispose le calice, il doit les prendre comme appartenant au même sacrifice; mais souvent ce qu'on croit être une parcelle, n'est qu'un filament du corporal.

Arrivé au coin de l'épître, le prêtre lit à haute voix la communion ayant les mains jointes devant la poitrine; puis il revient au milieu de l'autel, y pose les mains étendues, le baise au milieu et, se tournant vers les assistants, il étend et joint les mains, en disant tout haut : *Dominus vobiscum*. Il va ensuite devant le missel, pour lire à voix haute l'oraison qu'on appelle postcommunion (une ou plusieurs) en même nombre, dans le même ordre et de la même manière que celles qui précèdent l'épître.

Après la conclusion de la dernière oraison, le prêtre ferme le livre, de manière que la tranche soit tournée vers le calice. S'il doit lire à la fin un autre évangile que celui de saint Jean, il laisse le missel ouvert, pour avertir le servent de le transporter. Il va ensuite les mains jointes au milieu de l'autel, le baise en posant les mains dessus, et se tournant par la droite vers les assistants, il dit : *Dominus vobiscum*. Après que le servent a répondu : *Et cum spiritu tuo*, le prêtre restant tourné vers le peuple les mains jointes, dit tout haut : *Ite missa est*. Il se retourne vers l'autel pour dire *Benedicamus Domino*, ou *Requiescant in pace* restant toujours droit, et ayant les mains jointes. Puis, il s'incline médiocrement, et posant les mains jointes sur le bord de l'autel, il dit tout bas. *Placeat tibi*, etc. Cette prière achevée, il pose les mains étendues sur l'autel, le baise au milieu, et s'étant

redressé, il lève les yeux en levant aussi les mains, qu'il rejoint aussitôt devant la poitrine, et dit en même temps à voix haute : *Benedicat vos omnipotens Deus*. A ce dernier mot, il incline la tête vers la croix, et se tournant par sa droite vers les assistants, il pose la main gauche étendue sur la chasuble au-dessous de la poitrine, et avec la droite il bénit le peuple par un seul signe de croix en disant tout haut et lentement : *Pater et Filius, † et Spiritus Sanctus*. Pour faire cette bénédiction, il étend la main droite ayant tous les doigts unis ensemble, et le petit doigt tourné vers les fidèles, et tirant sans précipitation une ligne droite de ses yeux à sa poitrine, il dit : *Pater et Filius*; puis il fait remonter sa main à la hauteur des épaules et coupe la première ligne par une ligne transversale de gauche à droite, en disant *et Spiritus Sanctus*; enfin il rejoint les mains pendant que le servant répond : *Amen*.

Alors le prêtre, achevant le cercle, va du côté de l'évangile où il dit, les mains jointes, et tourné obliquement comme au premier évangile : *Dominus vobiscum*. Ensuite posant la main gauche étendue sur l'autel, il sépare des autres doigts qui demeurent étendus et unis ensemble, le pouce de la droite avec lequel il fait son signe de croix, ou sur le canon de l'évangile, ou sur l'autel, ou sur le missel; mettant aussitôt la main gauche au-dessous de la poitrine, il se signe avec le pouce droit, le front, la bouche et la poitrine, et dit en même temps : *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, etc. Pendant la récitation de l'évangile, il est tourné un peu vers le coin de l'autel.

A ces mots : *Et Verbum caro factum est*, restant tourné obliquement, il fait la genuflexion ayant les mains étendues sur l'autel. Il se relève, en disant : *et habitavit in nobis*, et achève l'évangile à la même place. S'il récite un évangile propre au jour, il pose la main gauche sur le bord du livre et fait le signe de croix avec le pouce de la main droite sur le

texte au commencement. Après la lecture, il ferme le livre de la main droite, et tourne la tranche vers le milieu de l'autel.

Le servant ayant répondu *Deo gratias*, le prêtre va les mains jointes au milieu de l'autel, où il prend de la main gauche le calice par le nœud ou au-dessous de la coupe, met la droite sur la bourse, et se tournant aussitôt sur sa droite en se retirant un peu du côté de l'évangile, pour ne pas tourner entièrement le dos à la croix, il descend au bas de l'autel. Là il fait une inclination profonde à la croix, ou la gémflexion sur le pavé, selon les circonstances.

Après qu'il s'est relevé, il reçoit sa barrette des mains du servant, se couvre et retourne à la sacristie avec gravité et modestie, en récitant le cantique *Benedicite*, sous l'antienne *Trium Puerorum*, etc.

En arrivant à la sacristie, il fait, sans se découvrir, l'inclination profonde à la croix, pose le calice, ôte sa barrette, et quitte les ornements dans l'ordre inverse de celui dans lequel il les a pris. Il baise ceux qu'il avait baisés en les revêtant.

Mais s'il a pris les ornements sur l'autel, le prêtre, après avoir récité l'évangile de saint Jean, les dépose dans le même ordre au coin de l'évangile, sans revenir au milieu, selon les uns, en y revenant, selon les autres, pour saluer la croix, avant de se déshabiller. *Remarques* : 1° C'est une pratique louable et recommandée par beaucoup d'auteurs de se laver les mains après la messe. 2° Après son action de grâces, le prêtre devra plier avec soin les ornements, s'il n'y a personne qui soit chargé de le faire. 3° Il n'est pas permis de réciter le *Te Deum* au lieu du *Benedicite*; quoique disent certains auteurs, il faut se conformer à la rubrique qui est formelle sur ce point. On récite le *Benedicite* sous l'antienne *Trium Puerorum*, qu'on dit tout entière avant et après, aux jours de fêtes doubles (1).

(1) *Manuel des cérémonies selon le rite de l'Église de Paris*, 1864.

ARTICLE IV. *De la communion des fidèles.*

Quand le prêtre doit donner la sainte communion avec des hosties consacrées à la messe, si ces hosties sont sur le corporal, le prêtre, après avoir pris le corps de Notre-Seigneur, ne recueille point les parcelles, il fait seulement tomber dans le calice celles qu'il aperçoit sur la patène. Dès qu'il a pris le Précieux Sang, il met le calice à sa place, le couvre de la pale, fait la gémuflexion et met les hosties sur la patène. Si elles étaient dans un ciboire sur l'autel, le prêtre, après avoir ramassé les particules, et pris le Précieux Sang, pose le calice sur le corporal du côté de l'évangile, le couvre de la pale, fait la gémuflexion, met le ciboire au milieu et le découvre de manière que la partie concave du couvercle soit tournée en dessus. Pendant ce temps-là le servant récite à haute voix le *Confiteor*. S'il faut donner la communion avec des hosties préconsacrées, le prêtre, après avoir pris le Précieux Sang et mis le calice du côté de l'évangile, ôte le canon qui est au milieu de l'autel, ouvre la porte du tabernacle et fait la gémuflexion. Ensuite, il tire le ciboire qu'il met au milieu du corporal et le découvre après avoir poussé la porte du tabernacle.

Lorsque le servant a achevé le *Confiteor*, le prêtre fait de nouveau la gémuflexion, se tourne vers le peuple, en se retirant un peu vers le côté de l'évangile, sans tourner entièrement le dos à l'autel, et dit, les mains jointes et à voix haute : *Misereatur*, etc. *Amen*. Puis il pose la main gauche sur la chasuble au-dessous de la poitrine, et il fait avec la droite un signe de croix sur les communiant, en disant : *Indulgentiam*, etc. Ensuite il se retourne vers l'autel et fait la gémuflexion, et si les hosties sont sur la patène, il prend celle-ci entre l'index et les autres doigts de la main gauche ; si elles sont dans un ciboire, il le prend par le nœud. Alors,

avec le pouce et l'index de la main droite, dont les autres doigts sont étendus et unis ensemble, il prend une hostie qu'il élève au-dessus du ciboire ou de la patène; il se tourne par la droite vers le peuple (il reste au milieu de l'autel, quand même le Saint-Sacrement serait exposé, ou que les communicants ne seraient pas vis-à-vis de lui). Alors il dit à voix haute, ayant les yeux dirigés sur l'hostie : *Ecce Agnus Dei*. Puis il ajoute, trois fois sur le même ton : *Domine non sum dignus*, etc. En achevant ces paroles, il descend de l'autel par le milieu des degrés, et s'approche des communicants en commençant par le côté de l'épître. Pour donner la communion, il fait à chaque fois avec l'hostie un signe de croix au-dessus de la patène ou du ciboire, sans en dépasser les bords, et il dit en même temps : *Corpus Domini*; il incline la tête à *Jesu Christi*, et met l'hostie sur la langue de celui qui communique, en ajoutant : *Custodiat*, etc. C'est le prêtre, et non le communicant, qui dit *Amen*.

Quand le prêtre a fini de donner la sainte communion, il retourne à l'autel, sans rien dire, tenant le pouce et l'index de la main droite unis au-dessus de la patène ou du ciboire; il les pose aussitôt sur l'autel. Alors, s'il reste des hosties, il fait la génuflexion et les consomme, s'il le faut. S'il n'en reste point, sans faire la génuflexion, il purifie le ciboire ou la patène en la manière indiquée. S'il doit enfermer le ciboire, après avoir fait la génuflexion, il le couvre, ouvre le tabernacle, y place le ciboire, fait la génuflexion, ferme le tabernacle et remet le canon à sa place.

(1) Caron, *Les cérémonies de la Messe basse*, 1888, p. 96.

CHAPITRE II.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MESSES BASSES.

ARTICLE I. *De la messe de Requiem.*

Si le prêtre récite les psaumes de la préparation à la sainte messe, il n'omet ni le *Gloria Patri* ni l'*Alleluia* au temps pascal, parce que la préparation ne fait pas partie de la messe. Il doit aussi, en passant les ornements, les baiser, et en même temps il récite les prières ordinaires.

Enfin, après la messe, il retourne à la sacristie, en disant le cantique : *Benedicite*, sous l'antienne : *Trium Puerorum*, et ajoutant le *Gloria Patri*, mais seulement à la fin du psaume : *Laudate Dominum de cælis*.

Les modifications, qu'il faut apporter à la messe ordinaire, consistent en retranchements, et en substitutions.

Retranchements. — Le prêtre omet : 1° à l'*Introibo*, le psaume *Judica me*, et le *Gloria Patri*; 2° le *Gloria in excelsis*; 3° *Jube, Domine*, et *Dominus sit*, avant l'évangile; 4° le baiser du texte, après l'évangile, et la prière : *Per evangelica dicta...*; 5° le *Credo*; 6° la bénédiction de l'eau, à l'offertoire; 7° le *Gloria Patri*, à la fin du lavabo; 8° l'inclination au nom du saint dont il aurait récité l'office, ou dont il aurait fait mémoire; 9° les trois coups dont il se frappe la poitrine à l'*Agnus Dei*, de la messe ordinaire; 10° la première des trois oraisons qui précèdent la communion; 11° la bénédiction à la fin de la messe.

Substitutions. — Le prêtre remplace : 1° le signe de croix fait sur sa personne, au commencement de l'introït, par un signe de croix fait sur le missel, comme pour le bénir; 2° la

prière : *Miserere nobis*, à l'*Agnus Dei*, par les mots : *Dona eis requiem*; ajoutant *Sempiternam*, la troisième fois; 3° *Ite, missa est* ou *Benedicamus Domino*, par *Requiescant in pace* : Il met toujours cette prière au pluriel, et la dit tourné vers l'autel.

N. B. — 1° En vertu d'une décision récente de la Sacrée Congrégation des Rites, on peut donner la sainte communion pendant la messe des morts, avec des hosties consacrées à une autre messe.

On peut encore distribuer la sainte communion aux fidèles, avec des ornements noirs, immédiatement après la messe; et même immédiatement avant de la commencer, pourvu qu'il y ait une raison légitime. Mais dans l'un et l'autre cas, il faudrait omettre la bénédiction (S. R. C., 27 juin 1868).

2° On ne doit jamais dire une messe de *Requiem*, à un autel où le Saint-Sacrement est exposé.

Pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié, il faut toujours, lorsque la rubrique le permet, dire la messe avec des ornements noirs (S. C. Indulg, 2 avril. 1840).

ARTICLE II. *De la messe en présence du Très Saint-Sacrement exposé.*

Nous allons donner ici les règles qu'on trouve dans les auteurs les plus autorisés.

Lorsque le Saint-Sacrement est exposé, le prêtre ne doit jamais prendre les ornements sur l'autel.

En allant à l'autel, aussitôt qu'il arrive en vue du Très Saint-Sacrement, il se découvre et donne sa barrette au servant. En arrivant il fait sur le pavé la gémuflexion à deux genoux (S. R. C., 12 novembre 1831).

Quant il est monté à l'autel, il pose le calice du côté de l'évangile et fait la gémuflexion. Quand il a placé le calice

sur le corporal, il fait de nouveau la g nuflexion et va ouvrir le missel. Revenu au milieu, il fait la g nuflexion, se retire un peu du c t  de l' vangile, descend au bas de l'autel, fait une simple g nuflexion sur le dernier degr , et commence la messe.

 tant remont    l'autel, il fait la g nuflexion avant et apr s *Oramus te, Domine*, etc., et avant de dire *Kyrie eleison*.

Toutes les fois qu'il se tourne vers le peuple, s'il est d j  au milieu de l'autel, il le baise d'abord et fait la g nuflexion; mais lorsqu'il arrive au milieu, il commence par faire la g nuflexion et baise ensuite l'autel. Alors se retirant un peu du c t  de l' vangile, pour ne point tourner le dos au Tr s Saint-Sacrement, il se tourne   demi vers les assistants, puis  tant revenu au milieu, il fait une autre g nuflexion.

Chaque fois que la rubrique prescrit d' lever les yeux, il regarde le Tr s Saint-Sacrement. Il fait encore vers le Tr s Saint-Sacrement toutes les inclinations qu'il devrait faire vers la croix. S'il y a quelque g nuflexion marqu e dans l' p tre ou dans l' vangile, il la fait aussi vers le Tr s Saint-Sacrement; mais il demeure tourn  vers le livre pour les inclinations qui sont prescrites pendant le premier  vangile.

Le pr tre fait encore la g nuflexion, avant et apr s le *Munda cor meum*; avant le *Credo*, si on doit le dire; apr s l'oblation de l'hostie, et avant celle du calice.

Apr s *Veni Sanctificator*, lorsqu'il a b ni les oblats, il ne joint pas les mains, mais il les pose sur l'autel pour faire la g nuflexion; puis il va au coin de l' p tre pour se laver les mains. Pour faire cette action, il se place hors de l'autel au coin de l' p tre, tourn  en face du peuple; pour cela, il n'est pas n cessaire qu'il descende sur le pav  : il lui est seulement prescrit de ne pas tourner le dos au Saint-Sacrement.

Il fait la g nuflexion avant de dire : *Orate fratres*, se place comme pour le *Dominus vobiscum*; puis sans achever le cercle, il revient au milieu par le m me c t , et fait de nouveau la g nuflexion.

Depuis ce moment, jusqu'  la communion, il n'y a rien de particulier.

Apr s avoir pris la purification, il fait la g nuflexion, prend des deux mains le calice, va au coin de l' p tre recevoir l'ablution des doigts comme aux autres messes, mais en prenant la pr caution de ne pas tourner le dos au Saint-Sacrement, ce qu'il doit surtout observer lorsque, le servant  tant d'une petite taille, le calice ne peut pas  tre pos  sur l'autel. Ayant essuy  ses doigts, il revient au milieu, fait encore la g nuflexion et prend l'ablution.

Il fait aussi la g nuflexion avant d'aller au coin de l' p tre r citer l'antienne appel e communion, puis, lorsqu'il est de retour au milieu de l'autel, apr s la postcommunion, et enfin, apr s *Ite missa est*. S'il faut dire *Benedicamus Domino*, il se retourne vers l'autel; apr s avoir dit *Dominus vobiscum*, il fait la g nuflexion et dit *Benedicamus*.

Pour donner la b n diction, il baise l'autel, dit *Benedicat vos Omnipotens Deus*, fait la g nuflexion; puis, s' tant retir  du c t  de l' vangile, il se tourne   demi par sa droite et ajoute, en faisant un signe de croix : *Pater, et Filius † et Spiritus Sanctus*. Apr s quoi, il ne revient pas au milieu mais, sans achever le cercle, et sans faire la g nuflexion, il va lire le dernier  vangile.

En commen ant l' vangile de saint Jean, il ne fait pas le signe de la croix sur l'autel, mais il doit le faire sur le carton ou sur le livre, ou bien seulement sur lui-m me, si le carton est trop  loign . A ces mots : *Et verbum caro factum est*, il fait la g nuflexion en se tournant un peu vers le Tr s Saint-Sacrement.

Revenu au milieu de l'autel, il fait une g nuflexion, prend

le calice et s'éloigne un peu du milieu pour ne pas tourner le dos au Très Saint-Sacrement, en descendant les degrés de l'autel. Il se met à genoux sur le pavé et adore le Très Saint-Sacrement, comme avant la messe. Ensuite, il reçoit sa barrette, et en retournant à la sacristie, il se couvre, quand il n'est plus en vue du Très Saint-Sacrement.

N. B. — Il faut observer : 1° Que, pour donner la communion à cette messe, le célébrant ne change rien à ce qui est prescrit ailleurs.

2° Qu'il doit observer les mêmes cérémonies lors même que le Très Saint-Sacrement serait dans l'ostensoir couvert d'un voile; ou bien renfermé dans le ciboire (S. R. C., 22 décembre 1753; — 23 mai 1835).

3° Qu'à la messe basse, on peut toujours *ad libitum* faire mémoire du Saint-Sacrement, excepté aux doubles de première et de seconde classe; mais à la messe solennelle, on doit toujours la faire, quel que soit le degré de la fête que l'on célèbre. Toutefois, aux doubles de première et de seconde classe, on dit cette oraison sous une même conclusion avec l'oraison du jour, s'il n'y a pas de mémoire.

ARTICLE III. *De la messe basse célébrée devant un Prélat.*

Les règles qui suivent concernent la messe célébrée devant le Souverain Pontife, ou un Cardinal, en quelque lieu que ce soit, devant un Légat Apostolique; dans les lieux de sa légation, devant un Évêque dans son diocèse, et un Abbé bénit dans son monastère (1).

Le prêtre arrive à l'autel avant le prélat, autant que possible; il se place au bas des degrés, au coin de l'évangile, les

(1) On suppose que ces prélats assistent à la messe avec l'habit de chœur distinctif de leur rang.

mains jointes, le visage tourné vers le coin opposé : il a dû auparavant disposer le calice et le missel sur l'autel. Il salue le prélat, quand celui-ci arrive, par une inclination profonde, et attend qu'il lui soit fait signe de commencer. Alors il se tourne vers l'autel, fait la génuflexion ou l'inclination selon que le Saint-Sacrement est ou n'est pas dans le tabernacle et commence la messe. S'il devait célébrer devant le Souverain Pontife, il attendrait sa bénédiction, à genoux sur le pavé, et tourné vers lui.

Si le prélat est arrivé avant le prêtre, celui-ci le salue d'abord, puis il fait à l'autel la révérence convenable, y dispose tout comme à l'ordinaire. Étant ensuite descendu sur le pavé, à la place que nous avons indiquée, il observe ce qui vient d'être dit pour le commencement de la messe.

Au *Confiteor*, au lieu de dire *Vobis, fratres*, et *Vos, fratres*, il dit : *Tibi, Pater*, et *Te, Pater*, s'inclinant profondément vers le prélat, et faisant la génuflexion, si c'est le Pape. S'il y avait plusieurs prélats, on dit au pluriel : *Vobis, Patres*, et *Vos, Patres*.

Après avoir dit *Oremus*, il fait une inclination profonde au prélat (une génuflexion au Souverain Pontife); puis il vient au milieu, monte à l'autel en disant la prière : *Aufer a nobis*, etc., et continue le reste à l'ordinaire, excepté ce qui est marqué ci-après.

A la fin de l'évangile, il ne dit pas *Per evangelica dicta*, et ne baise point le texte, parce que le livre doit être porté au prélat par son aumônier, s'il est en habit de chœur, ou par le servant de messe. S'il y avait plusieurs prélats, on ne porterait le livre qu'au plus digne; s'ils étaient tous égaux en dignité, on ne le porterait à aucun, le prêtre ne le baiserait pas (*Cærem. Episc.*, l. I, c. xxx, n° 3).

Après l'*Agnus Dei*, si ce n'est pas une messe des morts, le célébrant, ayant dit la première oraison, baise l'autel au milieu, et ensuite l'instrument de paix, en disant : *Pax te-*

cum. Cet instrument lui est présenté par le servant de messe ou par l'aumônier du prélat. S'il y a plusieurs prélats, celui-ci commence par donner la paix au plus digne : s'ils sont tous égaux, il commence par celui qui occupe la première place, ou qui est le plus près de l'autel. Enfin, s'il n'y a pas d'instrument de paix, on omet la cérémonie dont on vient de parler.

Après avoir dit : *Benedicat vos omnipotens Deus*, et s'être tourné, le prêtre fait une inclination profonde au prélat (une genuflexion au Souverain Pontife), comme pour lui demander la permission de bénir. Puis il ajoute : *Pater et Filius †, et Spiritus Sanctus*, donnant la bénédiction du côté où le prélat n'est pas ; si le prélat est au milieu, le prêtre bénit le côté de l'évangile.

Dès qu'il a achevé le dernier évangile, le prêtre, sans quitter le coin de l'autel, se tourne vers le prélat, lui fait une inclination profonde, comme au commencement de la messe, et attend là qu'il soit parti. Si le prélat ne quitte pas encore sa place, le prêtre va prendre le calice, descend, salue l'autel et le prélat, se couvre et retourne à la sacristie.

Remarque : Si le prêtre célèbre devant un légat, hors du lieu de sa légation, un simple nonce du Pape, un archevêque hors de sa province, un évêque hors de son diocèse, un prélat quelconque qui n'est pas revêtu de l'habit de chœur, ou enfin un prince de grande dignité, il dit la messe comme à l'ordinaire : toutefois, il peut leur faire présenter l'instrument de paix, et il les salue d'une inclination médiocre avant et après la messe (1).

(1) Caron, *Les cérémonies de la Messe basse*, 1888, p. 118.

ARTICLE IV. *De la messe basse aux jours des Quatre-Temps, du Carême et de la Passion.*

Aux jours des Quatre-Temps, et aux autres jours où il faut dire plusieurs oraisons avec des prophéties, le prêtre ayant récité le *Kyrie*, retourne aussitôt au coin de l'épître où il dit *Oremus*, ensuite, *Flectamus genua*, s'il faut le dire; faisant en même temps la gémflexion, et appuyant ses mains étendues sur l'autel. Après avoir dit *Levate*, il se relève, dit l'oraison, puis il poursuit la messe à l'ordinaire. Aux Quatre-Temps de la Pentecôte, on ne dit pas *Flectamus genua*.

En Carême, aux messes de la férie, après l'*Amen* de la dernière *Postcommunio*, le prêtre dit en s'inclinant vers la croix et sans se déplacer, *Oremus: Humiliate capita vestra Deo*. Après quoi, il se retourne vers le livre et continue l'oraison à l'ordinaire.

Aux messes du temps de la Passion, il omet le psaume: *Judica*, et le *Gloria Patri*, etc., soit à l'*Introït*, soit à la fin du psaume *Lavabo*.

Lorsqu'il doit lire la Passion, le dimanche des Rameaux, le Mardi et le Mercredi-Saints, il fait en se rendant au coin de l'évangile, une simple inclination à la croix, et arrivé près du livre, il commence la lecture comme il ferait pour l'évangile, mais en omettant le *Dominus vobiscum* et le signe de croix. Aux mots: *Emisit Spiritum*, il se met à genoux, et y reste un instant, les mains jointes. En s'agenouillant et en se relevant, il observe de poser les mains étendues sur l'autel pour s'appuyer. Il continue la lecture jusqu'aux mots où il doit dire le *Munda cor meum*. Il va alors le réciter au milieu de l'autel, comme pour les autres messes et retourne ensuite au livre achever la Passion, à la fin de laquelle il baise le texte, à l'endroit où il a repris la lecture, après le

Munda cor meum, et il récite en même temps : *Per evangelica dicta*, etc.

Remarques : 1° Il n'y a point le baiser du texte le Vendredi-Saint. 2° Aux messes basses, le prêtre doit lire la Passion au coin de l'évangile (S. R. C., 4 augusti 1663, Dalmatiarum, n° 2094-2241, ad 1).

ARTICLE V. *De la messe d'un nouveau prêtre.*

L'autel sera paré comme aux jours de fêtes solennelles : on pourra allumer six cierges (1), et l'on préparera à la sacristie les ornements les plus convenables. Le prêtre assistant (2) peut être en surplis, ou en rochet et amict, s'il est chanoine ; il peut même porter l'étole, si c'est la coutume du lieu, d'après une décision de la Sacrée Congrégation des Rites.

Le nouveau prêtre revêtu de tous ses ornements, et tenant en main le calice comme à l'ordinaire, s'avance vers l'autel, précédé du prêtre assistant et du servant de messe.

Arrivés à l'autel, tous font la genuflexion sur le pavé, si le Saint-Sacrement est dans le tabernacle ; le célébrant est au milieu, ayant à sa droite le prêtre assistant et le servant à sa gauche. Alors le célébrant monte seul à l'autel pour préparer le calice, et étant redescendu au bas des degrés, il entonne à genoux l'hymne : *Veni Creator* que poursuivent ceux qui l'entourent. L'hymne étant achevée, le célébrant se lève pour chanter les versets et l'oraison. Le jeune prêtre pourrait aussi laisser chanter le *Veni Creator* et commencer la messe après l'avoir récité au bas de l'autel (3), à haute

(1) Carpo, dans son *Cérém.*, 3^e édit., 1874, p. 56, permet l'usage des six cierges allumés à la messe privée d'un nouveau prêtre, et lui accorde, outre le prêtre assistant, deux clercs pour la messe.

(2) *Patrinus seu presbyter assistens.*

(3) Il n'est pas nécessaire de chanter le *Veni Creator* avant une messe basse. Même durant la messe basse, l'orgue peut se faire entendre.

voix (S. R. C., 16 avril 1853, *in una ord. Min. de observ.*, ad 13).

Le prêtre assistant demeure à genoux (ou debout à la droite du célébrant, s'il est chanoine), pendant qu'on est au bas de l'autel, mais il se tient toujours du côté du missel, pendant tout le reste de la messe. Il fait, en même temps que le célébrant, les inclinations, les gémissements et les signes de croix : il le précède pour ainsi dire dans ses actions, toutefois avec sagesse et discrétion, pour ne pas le troubler. Il ne doit pas cependant étendre ou élever les mains avec le célébrant, ni couvrir et découvrir le calice, ni baiser le livre, ni faire les signes de croix sur les oblats, et autre chose semblable. Cependant si le nouveau prêtre omettait quelque cérémonie, il devrait l'avertir par un geste ou par une parole, à moins qu'il ne s'agît que de choses accessoires.

Le prêtre assistant demeure à genoux sur le plus haut degré, depuis ces paroles : *Qui pridie*, jusqu'à celles-ci : *Unde et memores*, ainsi que pendant la bénédiction, à la fin de la messe, à moins qu'il ne soit chanoine. S'il faut donner la communion, le prêtre assistant se place à la droite du célébrant et tient la patène sous le menton des communicants (1).

Après la messe, on retourne à la sacristie dans le même ordre qu'on en est sorti. Si l'on dit le *Te Deum* après la messe, tous se tiennent debout au bas de l'autel dans l'ordre indiqué pour le *Veni Creator*. Cependant le nouveau prêtre n'est pas pour cela dispensé de réciter le cantique *Benedicite*, et le reste prescrit par la rubrique.

Nota : Quand la première messe est une grand'messe, on chante le *Veni Creator* avant l'aspersion, ou, si l'aspersion

(1) Le prêtre assistant prend une étole pour le moment de la communion, s'il ne l'a pas prise dès le commencement de la messe.

n'a pas lieu, on le chante immédiatement avant la messe : le prêtre assistant observerait, en ce cas, tout ce qui a été dit plus haut (1).

(1) Caron, *Les cérémonies de la Messe basse*, 1888, p. 133.

CHAPITRE III.

DE LA MESSE CHANTÉE.

ARTICLE I. *De la Messe solennelle* (1).

§ 1. Préparatifs.

I. *Personnel à désigner*. — Il y aura un diacre et un sous-diacre (2), un cérémoniaire, deux acolytes et un seul thuriféraire (S. R. C., 21 juillet 1618, *In tota thurificatione encensatio fieri debet eum unico thuribulo*), et des clercs chargés de porter deux, quatre, six ou huit flambeaux pour l'élévation du Saint-Sacrement.

A la cathédrale, dans certains diocèses, le chanoine célébrant a droit à un prêtre assistant revêtu de la chape (S. R. C., 10 juin 1602).

Enfin, il est à désirer qu'il y ait des chantres et des enfants de chœur présidés par un maître de chœur qui les aura préalablement préparés. Un clerc tonsuré pourra, à défaut du sous-diacre, chanter l'épître avec les ornements du sous-diacre sans manipule (S. R. C., 5 juillet 1698; — S.

(1) Devant traiter plus loin (Section III) des offices de chacun des ministres de l'autel, nous n'allons point exposer ici dans leurs moindres circonstances les détails des cérémonies de la grand'messe.

(2) En vertu d'une décision de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 16 avril 1863, on peut ajouter à ces officiers deux ou quatre choristes revêtus de chapes, à condition qu'ils soient au moins clercs tonsurés. « Sacra porro Congregatio respondere censuit nil prosus officere quoniam præfatus usus servetur » (S. R. C., 16 avril 1863, *Claramonten*). On peut voir ce décret dans le *Directoire romain* de Clermont, in-12, 1865.

R. C., 22 juillet 1848). On n'admettra jamais un laïque à cet honneur (S. R. C., 11 septembre 1847).

II. *Préparatifs de la sacristie.* — Le sacristain aura soin de préparer sur les meubles de la sacristie des ornements pour le célébrant et ses ministres, savoir : une chasuble, une étole, un manipule de la couleur du jour, un cordon, une aube et un amict.

A la droite des ornements du célébrant, on dispose une dalmatique, une étole et un manipule, s'il n'y a pas aspersion ou procession, un cordon, une aube et un amict pour le diacre, et à la gauche de la chasuble, une tunique, un manipule, s'il n'y a pas aspersion ou procession, puis un cordon, une aube et un amict pour le sous-diacre, des surplis pour les choristes et les autres officiers, deux chandeliers avec leurs cierges, un encensoir garni, une navette avec de l'encens, deux, quatre, six ou huit flambeaux pour l'élévation, un vase garni de charbons allumés avec des pincettes.

III. *Ornementation de l'église.* — 1° L'autel sera plus ou moins orné à raison du rite de la fête ou de la dignité de celui qui doit officier.

Il y aura toujours six chandeliers sur l'autel ; on les allume dans les fêtes les plus solennelles ; quatre seulement doivent être allumés aux doubles majeurs et mineurs, aux octaves, aux fêtes de l'Avent, du Carême et aux vigiles ; et deux seulement aux fêtes simples et aux fêtes ordinaires (*Cér. des Év.*, l. I, c. xn).

On continuera de placer sur l'autel, entre les chandeliers, des reliques ou des fleurs. La Bulle : *Auctorem fidei*, art. 32, autorise cette coutume.

C'est une solennité propre à la grand'messe que le missel soit ouvert à l'autel avant l'arrivée du prêtre (S. R. C., 27 mai 1788). Il est placé sur un coussin ou pupitre paré de la couleur du jour.

Les pupitres, si l'on s'en sert, doivent être couverts d'un voile de la couleur des ornements (1).

2^o La crédence ou table placée du côté de l'épître sera recouverte d'une nappe blanche pendant jusqu'à terre sur les côtés et par-devant. Dessus on place le calice préparé, à droite du calice les burettes garnies et de l'autre côté du calice un missel ou livre des épîtres et évangiles.

Il faut, en outre, une banquette pour le célébrant (2), le diacre et le sous-diacre; s'il y avait un prêtre assistant, il aurait un escabeau entre l'autel et le diacre. Les acolytes et le thuriféraire se mettent à côté et proche de la crédence sur des tabourets.

§ 2. De la préparation et du commencement de la Messe jusqu'à l'Offertoire.

Au signal du cérémoniaire, les officiers se rendent à l'autel en cet ordre : le thuriféraire marche le premier portant l'encensoir fumant, s'il a fait bénir l'encens (ce qui n'a lieu que dans certaines messes pontificales); autrement, il porte le bénitier, si l'on commence par l'aspersion; suivent les acolytes portant les flambeaux allumés et suivis du clergé, si l'entrée est solennelle; viennent ensuite le cérémoniaire, les chantres, qui prennent place à leurs sièges dès qu'ils les rencontrent, puis le sous-diacre, le diacre et le célébrant. A la porte de la sacristie les officiers parés se découvrent pour prendre de l'eau bénite, le diacre la donne au célébrant, et tous se couvrent de nouveau jusqu'au sanctuaire. Si l'entrée est solennelle, il n'y a pas de salut au chœur; il a lieu dans les entrées non solennelles de cette manière :

(1) A défaut d'autre voile, celui du sous-diacre pourrait le remplacer, pourvu toutefois qu'il fût remis sur la crédence avant l'offertoire.

(2) Le siège du célébrant, ne doit pas être un fauteuil de salon.

les officiers du sanctuaire se mettent sur une seule ligne au bas des degrés de l'autel, font la révérence convenable et saluent le chœur en commençant par le côté où se trouve le plus digne du clergé.

Il y a aspersion tous les dimanches; mais non les jours de fête même de précepte qui tombent en semaine (S. R. C., 16 novembre 1649, *Gardell.*, n° 1613; — 31 juillet 1665, n° 2345).

L'aspersion n'est pas obligatoire en dehors des églises paroissiales (S. R. C., *Tornacen.*, 22 novembre 1659, n° 1870-2017, ad 1).

Après l'aspersion on fait la procession, si la coutume des lieux l'exige, et alors le célébrant gardera sa chape jusqu'au retour de la procession. Alors seulement il prendra le manipule et la chasuble, en même temps que le diacre et le sous-diacre reçoivent leurs manipules, à la banquette ou en tout autre lieu convenable en arrière ou près de l'autel.

Lorsque le prêtre commence la messe, et seulement alors, le chœur chante l'Introït (S. R. C., 11 janvier 1755; — 14 avril 1753, *in Conimbricen.*, ad 7); tous les officiers et le chœur font le signe de la croix. Alors le diacre et le sous-diacre s'inclinent, se frappent la poitrine et répondent au célébrant; tous les officiers du sanctuaire font de même à genoux et répondent.

Quand le prêtre monte à l'autel, tous se lèvent et alors a lieu le premier encensement, qu'on n'omet jamais, même aux messes des fêtes, lorsqu'il y a diacre et sous-diacre. Cependant il y a exception pour les messes des morts, comme nous le dirons en son lieu. — L'autel étant encensé, le célébrant remet l'encensoir au diacre, du côté de l'épître, où il est encensé de trois coups. Le célébrant fait la génuflexion, à cause du Très Saint-Sacrement présent dans le tabernacle, avant de faire l'encensement de la croix, et lorsqu'il va au côté de l'épître, ou s'éloigne du

milieu de l'autel (Romsée 2, par. 3, p. 88). Les ministres inférieurs qui ne sont pas aux côtés du célébrant ne font pas cette génuflexion, ni les autres cérémonies particulières aux officiers qui sont actuellement à l'autel, mais seulement celles qui se font pour des actions communes.

Quand le célébrant fait le signe de la croix à l'*Introït*, tous le font avec lui, et alors le diacre et le sous-diacre forment avec lui un demi-cercle au côté de l'épître. Après le *Kyrie*, ils se mettent derrière le célébrant, ils font de même lorsqu'il entonne le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Dominus vobiscum*, l'oraison, la préface, le *Pater noster*.

Les ministres sacrés et le célébrant, aux messes solennelles, peuvent s'asseoir pendant le *Kyrie*, le *Gloria*, le graduel ou le trait, la prose et le *Credo*, s'il reste beaucoup de temps après que ces prières ont été dites à l'autel (S. R. C., 15 juin 1611; — 19 mai 1614; — 12 juin 1623). Étant assis, ils posent leurs deux mains sur les genoux, et sur l'ornement (De Conny, Bourbon, Martinucci).

Les ministres inférieurs sont debout, quand les ministres sacrés sont debout. Le cérémoniaire ne s'assied pas; mais le thuriféraire et les acolytes peuvent s'asseoir en même temps que les ministres sacrés (S. R. C., 18 décembre 1779); alors ils ont les bras croisés sur la poitrine et ne joignent les mains que lorsque le célébrant chante seul.

Revenu à l'autel, le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, les ministres sacrés étant derrière lui. Au mot *Deo*, ceux-ci s'inclinent, font la génuflexion et montent, le diacre à la droite et le sous-diacre à la gauche du célébrant, continuent l'hymne sans le précéder et se conforment à ses mouvements.

Ils suivent le célébrant au côté de l'épître pour le chant des oraisons. S'il faut dire : *Flectamus genua*, le diacre fait la génuflexion en chantant ces paroles derrière le célébrant; le sous-diacre dit : *Levate*, et se lève en même temps que

tous les officiers et le chœur, qui ont dû faire la gèneuflexion. Le cèlebrant seul doit l'omettre.

Après la première oraison, le sous-diacre reçoit le livre des mains du cèlebrant avec salut avant et après, ayant la tranche sur le bras gauche, après *Per Dominum nostrum, Jesum Christum* de la conclusion, il va au milieu de l'autel avec le cèlebrant, fait la gèneuflexion sur le dernier degré, et va chanter l'épître tourné vers l'autel. Au retour, il va faire de nouveau la gèneuflexion au bas de l'autel, se rend *ad cornu epistolæ*, baise la main du cèlebrant à qui il présente le livre et reçoit la bénédiction. Ensuite il transporte le missel au coin de l'évangile, fait la gèneuflexion sur le marchepied en passant entre l'autel et le diacre, assiste le cèlebrant à l'évangile qu'il a soin de lui indiquer de la main gauche. Pendant ce temps, le diacre descend auprès du cèlebrant qui lui remet le livre des évangiles avec les saluts avant et après, va au milieu de l'autel, fait la gèneuflexion sur le plus bas degré, et place le livre près du milieu de l'autel, un peu du côté de l'épître, la tranche tournée vers le côté de l'évangile.

Si l'on va s'asseoir, on fait comme au *Gloria*. Quand les ministres sacrés sont revenus à l'autel, le diacre reçoit la navette des mains du thuriféraire et fait bénir l'encens à l'ordinaire. Puis il dit : *Munda cor*, etc., à genoux sur le marchepied, se lève, prend le livre dont il dispose la tranche vers son bras gauche, s'agenouille aux pieds du cèlebrant, à qui il demande la bénédiction (*Jube Domne benedicere*). Il s'incline, baise la main du cèlebrant, se lève, le salue et descend au bas de l'autel pour aller, au signal du cèlebrant, chanter l'évangile au lieu accoutumé, avec les officiers inférieurs. Durant ce temps, tous sont tournés vers lui. S'il faut faire la gèneuflexion, le diacre la fait vers le livre, les autres la font vers l'autel. Le sous-diacre et les acolytes en sont dispensés. Même règle pour les inclinations

au nom de Jésus. Après l'évangile, le sous-diacre porte sans saluer l'autel l'évangile au célébrant qui le baise, et est encensé de trois coups par le diacre, qui se tient au coin de l'évangile.

S'il y a sermon, il se fait après l'évangile, et les ministres vont s'asseoir après l'encensement du célébrant par le diacre. Le sermon fini, le célébrant entonne le *Credo*.

Au chant de ces paroles : *Et incarnatus est.....* les ministres sacrés se découvrent et s'inclinent profondément; les autres s'agenouillent.

A *Crucifixus*, le diacre prend la bourse à la crédence et la porte des deux mains, élevée à la hauteur du visage, salue le célébrant, fait la génuflexion sur le degré, monte à l'autel, déplie le corporal, fait la génuflexion et revient *breviori via* auprès du célébrant qu'il salue avec le sous-diacre qui peut se tenir debout pendant toute cette cérémonie.

Quand il n'y a pas de *Credo*, le sous-diacre porte la bourse avec le calice à l'offertoire.

§ 3. Depuis l'Offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

Le célébrant ayant chanté *Dominus vobiscum* et *Oremus*, lit à voix basse l'offertoire. S'il y a bénédiction du pain, elle se fait généralement à ce moment (1), alors le célébrant se rend entre le diacre et le sous-diacre à la grille de communion. Il lit la formule de bénédiction, reçoit l'aspersoir des mains du diacre, avec les baisers, puis l'instrument de paix, le fait baiser à ceux qui viennent à l'offrande et retourne à l'autel, fait la génuflexion sur la dernière marche entre le diacre et le sous-diacre, lesquels s'en vont le premier au marchepied avec le célébrant et le second à la crédence.

(1) On peut aussi faire cette bénédiction avant la messe.

S'il n'y a pas bénédiction du pain, tous les ministres font l'inclination à *Oremus*, le diacre et le sous-diacre font ensuite la gémflexion et vont l'un à droite du célébrant et l'autre à la crédence.

Le sous-diacre y reçoit le voile huméral des mains du cérémoniaire ou des acolytes, il ôte le petit voile du calice, le donne au second acolyte et va porter le calice au coin de l'épître. Le premier acolyte accompagne le sous-diacre et porte les burettes.

Le diacre ayant reçu le calice, le découvre, ôte la pale, la place sur le corporal contre le gradin. Il prend ensuite la patène où est l'hostie et la présente au célébrant avec les baisers; cependant le sous-diacre essuie le calice avec le purificateur, arrête le purificateur au nœud du calice avec le pouce droit, et au pied avec le pouce gauche, à l'endroit où est la croix et le présente au diacre. Celui-ci le prend de la main gauche avec le purificateur qu'il étend en long, verse le vin, après avoir reçu la burette de la main du sous-diacre. Quand le vin est versé, le sous-diacre s'inclinant un peu vers le célébrant qui regarde dans la direction du calice, élève la burette, demande la bénédiction (*Benedicite, Pater reverende*). Il verse un peu d'eau dans le calice et le célébrant achève la prière les mains jointes. Le sous-diacre reçoit alors la burette de vin des mains du diacre et remet les deux burettes à l'acolyte. Le diacre purifie le calice à l'intérieur et à l'extérieur, veillant à ce que le purificateur ne touche pas le vin. Il remet le calice au célébrant avec les baisers, il soutient le pied du calice de la main droite, met la gauche sur la poitrine, et, les yeux élevés vers la croix, il dit *Offertimus*, etc.

Le calice étant posé sur l'autel, le diacre le couvre de la pale, il remet la patène dans la main droite du sous-diacre tournant la partie concave vers sa main gauche et le couvre de l'extrémité du voile huméral. Le sous-diacre descend

alors et fait la g nuflexion non au marchepied, mais au bas de l'autel   sa place, o  il reste, sauf les exceptions indiqu es plus loin, jusqu'  ces mots *Dimitte nobis*.

Le diacre assiste le c l brant   la b n diction de l'encens,   l'encensement des oblats et de l'autel. A l'encensement des oblats, il pose la main droite sur le pied du calice, et lorsque le c l brant va encenser la croix, il retire le calice un peu vers le c t  de l' p tre, mais sur le corporal. Il le remet   sa place avant l'encensement de l'autel. Aussit t apr s l'encensement de l'autel et du c l brant, et pendant que le premier acolyte pr sente le manuterge et le second le bassin pour le *lavabo*, le diacre va, accompagn  du thurif raire, faire la g nuflexion   la droite du sous-diacre, puis il va au ch ur, le salue, et l'encense. Apr s l'encensement du ch ur, le diacre le salue de nouveau, vient faire la g nuflexion   l'autel, passe   la droite du sous-diacre, l'encense de deux coups avec les saluts ordinaires, rend l'encensoir au thurif raire, monte   sa place, fait la g nuflexion, se tourne vers le thurif raire, est encens  avec les saluts ordinaires et se retourne vers l'autel. Pendant ce temps l  le thurif raire se tourne sur sa droite, encense d'un seul coup chacun des acolytes avec salut commun avant et apr s, puis il va encenser le peuple.

Quand la pr face est commenc e, les c rof raires (acolytes ou autres) font la g nuflexion   l'autel, saluent le ch ur et vont chercher leurs flambeaux, pour revenir, au *Sanctus*,   l'autel, o  ils font la g nuflexion, saluent de nouveau le ch ur et vont s'agenouiller aux deux c t s de l'autel.

Vers la fin de la pr face, au signe du c r moniaire, le diacre et le sous-diacre font la g nuflexion derri re le c l brant et montent   ses c t s, le c r moniaire ayant fait en m me temps la g nuflexion se retire   sa place. Au mot *Benedictus*, tous les ministres, except  le sous-diacre, font le signe de la croix. Les deux ministres sacr s font la g nu-

flexion à côté du célébrant et le sous-diacre, après avoir tourné le feuillet, va à sa place; il est remplacé à gauche du célébrant par le diacre qui ne fait pas de nouvelle génuflexion en arrivant.

Un moment avant l'élévation, le thuriféraire se met à la droite du cérémoniaire qui met de l'encens dans l'encensoir. En même temps le diacre fait la génuflexion et va s'agenouiller à droite et un peu en arrière du célébrant, tandis que le sous-diacre s'agenouille à sa place. Pendant l'élévation, le diacre relève de la main gauche le bas de la chasuble. Il se lève pour découvrir le calice quand le célébrant se relève lui-même après avoir adoré la sainte hostie qu'il vient de poser sur le corporal. Le diacre se met de nouveau à genoux et se relève pour couvrir le calice aussitôt après que le célébrant l'a posé sur l'autel. Après l'élévation, tous les ministres se lèvent : le thuriféraire qui a dû faire un encensement de trois coups à chaque élévation, fait la génuflexion et va à la sacristie ou à tout autre lieu consacré par l'usage. Pour rentrer, il fera encore une simple génuflexion. S'il ne doit pas y avoir communion, ou si ce n'est pas un des jours où le clergé doit demeurer à genoux, les céroféraires vont porter leurs flambeaux avec génuflexion au départ et au retour. Cependant le cérémoniaire demeure à sa place au coin de l'épître jusqu'à *Nobis quoque peccatoribus*. Le diacre s'est remis à la gauche du célébrant aussitôt après la deuxième élévation, en faisant la génuflexion en partant et en arrivant; aux mots *Nobis quoque*, il se frappe la poitrine en s'inclinant et se tournant vers le sous-diacre. Un peu après *Nobis quoque peccatoribus*, le diacre fait la génuflexion en même temps que le cérémoniaire qui attend derrière le sous-diacre, il change de côté et fait les mêmes génuflexions que le célébrant, conjointement avec le cérémoniaire. Il a soin de découvrir le calice aux mots *Præstas nobis*, pour le recouvrir après *Honor et gloria*.

A *Pater noster*, le diacre, averti par le cérémoniaire, fait la gènesflexion et vient derrièrè le célébrant. Aux mots *dimitte nobis debita nostra*, le diacre et le sous-diacre fléchissent le genou à leurs places et viennent à droite du célébrant. Le premier acolyte s'y rend, fait la gènesflexion, reçoit le voile du sous-diacre et fait la gènesflexion avec celui-ci qui redescend à sa place. Cependant le diacre, ayant donné la patène au célébrant après que celui-ci a dit *Amen*, fait le signe de la croix conjointement avec le célébrant et le cérémoniaire et les autres ministres dont les mains ne sont pas occupées. Aux mots *Pax Domini*, sur un signe du cérémoniaire, le sous-diacre fait la gènesflexion à sa place et vient entre le célébrant et le cérémoniaire qui s'écarte à gauche et tous font la gènesflexion. Alors le cérémoniaire descend et attend pour accompagner le sous-diacre, qui va porter la paix au chœur. Les ministres sacrés se frappent la poitrine à *nobis quoque peccatoribus*. Le diacre se met à genoux et le sous-diacre fait la gènesflexion, pour aller au bas de l'autel, après le troisième *Agnus Dei*.

Après la première des oraisons qui précèdent la communion, le diacre se lève, baise l'autel en dehors du corporal, pendant que le célébrant le baise sur le corporal; il reçoit la paix, répond *Et cum Spiritu tuo*, salue le célébrant, fait la gènesflexion et va porter la paix au sous-diacre; puis il remonte à la gauche du célébrant et il fait la gènesflexion. Le sous-diacre et le cérémoniaire la font en même temps au bas des degrés et vont pour donner la paix au clergé. Le sous-diacre, de retour à l'autel, fait la gènesflexion, donne la paix au cérémoniaire, monte à droite du célébrant. Quand le célébrant sépare les mains après la communion, le sous-diacre découvre le calice et les trois ministres sacrés font la gènesflexion. Ensuite le sous-diacre verse les ablutions et reçoit les burettes des mains du premier acolyte.

S'il y a communion, le diacre et le sous-diacre changent

de côté après avoir fait la g nuflexion, d s que le c l brant a pris le Pr cieux Sang. Le diacre met la pale sur le calice pos  sur le corporal du c t  de l' vangile, et, le c l brant  tant   genoux avec le sous-diacre, il ouvre le tabernacle, fait la g nuflexion, et quand il a d couvert le ciboire, les trois ministres sacr s font la g nuflexion. Le diacre et le sous-diacre se retirent sur le deuxi me degr , se tournent en ch ur et s'inclinent. Le diacre seul dit *Confiteor*, et tous les deux restent dans cette position jusqu'apr s *Indulgentiam*. Ils reviennent, font la g nuflexion avec le c l brant et l'assistant   la communion, le diacre tenant la pat ne sous le menton des communicants. Apr s la communion, le diacre et le sous-diacre changent de c t , font la g nuflexion avec le c l brant. Celui-ci s'agenouille avec le sous-diacre, le diacre repose le Saint-Sacrement dans le tabernacle, fait la g nuflexion et referme la porte. Le c l brant se l ve, ainsi que le sous-diacre qui fait la g nuflexion en m me temps que le diacre, et change de c t  avec lui. Le sous-diacre d couvre le calice, verse la purification et l'ablution. Le c l brant doit recevoir l'ablution des doigts sans quitter le milieu de l'autel, tandis que pour cela il se rend au coin de l' p tre   la messe basse (*Rit. celebr. miss.*, tit. X, n  8). Apr s avoir mis le purificateur sur les doigts du c l brant, le sous-diacre prend la pale pendant que le diacre prend le missel, et le second acolyte le petit voile du calice. Tous les trois font ensemble la g nuflexion derri re le c l brant. Celui-ci laisse le calice   purifier au sous-diacre, va dire l'antienne *Communion*, que lui montr  le diacre. Aussit t apr s, le diacre passe derri re le c l brant et tous les deux vont au milieu de l'autel. Le c l brant ayant dit *Dominus vobiscum*, le c r moniaire va au missel, montre la postcommunion. Le c l brant dit *Dominus vobiscum*, le diacre fait la g nuflexion, puis se tourne vers le peuple et chante : *Ite missa est*. Il ne se tourne pas pour dire *Benedicamus Domino*.

Le célébrant est tourné vers le peuple, pendant que le diacre chante *Ite missa est*. Pendant que le célébrant dit *Placeat*, le diacre et le sous-diacre se placent sur le même degré, et quand le célébrant dit *Benedicat*, ils se mettent à genoux ainsi que les autres officiers. Le sous-diacre accompagne ensuite le célébrant au dernier évangile, ne fait pas la genuflexion à *Et verbum caro*. Tous la font à ces paroles, le diacre au marchepied de l'autel où il est, près du milieu, un peu du côté de l'épître, et les acolytes au bas des degrés avec le cérémoniaire et le thuriféraire. Si l'on ne dit pas l'évangile *In principio*, aussitôt que le diacre a chanté *Ite missa est* ou *Benedicamus*, le sous-diacre reçoit le missel des mains du cérémoniaire au bas des degrés, fait la genuflexion, et revient s'agenouiller auprès du diacre pour la bénédiction.

Nota. — S'il y a des petites hosties à consacrer, le diacre découvre le ciboire avant de présenter la patène, et pendant l'offrande de l'hostie, il soutient le ciboire élevé à la hauteur de la patène; il couvre ensuite le ciboire. Au moment de la consécration, quand il est venu à droite du célébrant, il découvre le ciboire et s'agenouille. Le diacre recouvre le ciboire après l'élévation du calice.

ARTICLE II. *Des différentes espèces de Messes chantées.*

§ 1. De la Messe solennelle devant le Saint-Sacrement exposé.

I. *Préparatifs.* — L'autel doit être orné comme aux fêtes. Outre les six chandeliers de l'autel qui sont toujours allumés pendant l'exposition, on en admet un certain nombre d'autres autour du Saint-Sacrement.

On ne doit pas déposer les ornements sur l'autel, même au coin de l'épître ou de l'évangile.

La messe doit être chantée avec plus de gravité, mais on

n'y change rien ni pour le chant ni pour la couleur, quand même celle-ci serait violette. Il est cependant à remarquer que l'on doit ajouter la collecte, la secrète et la postcommunion du Saint-Sacrement à celle de la messe du jour, sous une seule conclusion, si on célèbre une fête du rite double de première ou de seconde classe, et avec une double conclusion s'il y a une autre commémoraison, v. g. celle du dimanche (1).

Les officiers s'abstiennent de tout salut au chœur.

Il serait à propos qu'il y eût dans toutes les églises un voile blanc, porté sur un pied à la hauteur du trône où se pose l'ostensoir. Ce voile est destiné à couvrir le Saint-Sacrement pendant le sermon. On tient ce voile à la crédence.

II. *Cérémonies*. — Si l'exposition devait se faire avant la messe, on ferait auparavant l'aspersion de l'eau bénite et la procession. Au retour de la procession, ou si elle n'avait pas lieu, après l'aspersion le célébrant restera en étole et en chape et ne prendra les ornements de la messe que pour la commencer, dans le cas où il doit faire l'exposition lui-même.

Mais si un autre prêtre ou un diacre est désigné pour exposer le Saint-Sacrement, le célébrant revêtirait la chasuble sans le manipule. Ce n'est qu'après avoir encensé le Saint-Sacrement et pour commencer la messe qu'il prendrait le manipule conjointement avec ses ministres.

Si le Saint-Sacrement est déjà exposé, le célébrant et tous les officiers du sanctuaire font en arrivant la génuflexion à deux genoux *in plano*, mais pendant la messe ils font la génuflexion à l'ordinaire. Cependant le thuriféraire ou tout

(1) Aux messes basses devant le Saint-Sacrement exposé, on ne doit pas faire la commémoraison du Saint-Sacrement aux fêtes de première ou de deuxième classe, on peut la faire dans les autres cas, soit à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé, soit à un autre autel de la même église.

autre officier du sanctuaire qui sort du chœur ou qui y rentre doit faire la gémuflexion à deux genoux.

L'aspersion de l'eau bénite se fait à l'ordinaire, mais le célébrant n'asperge pas l'autel.

Le célébrant et avec lui les officiers sacrés font la gémuflexion toutes les fois qu'ils quittent le milieu de l'autel, comme quand ils y arrivent et quand ils passent devant le milieu. Toutes les fois que le célébrant dit *Dominus vobiscum*, il fait la gémuflexion non seulement avant de se tourner, mais encore après. Mais alors, comme il est seul à se tourner, il fait aussi seul la gémuflexion.

On ne doit jamais tourner le dos au Saint-Sacrement : c'est pourquoi on observe : 1° de ne se tourner vers le peuple qu'à demi et en se retirant un peu du côté de l'évangile; 2° de marcher un peu de côté en quittant le milieu de l'autel; 3° le célébrant, pour être encensé, descend hors de l'autel, sur le pavé ou sur le second degré du côté de l'épître étant tourné vers le peuple, il est dans la même position pour le *lavabo*.

Après le premier encensement, le célébrant remonte à l'autel pour lire l'*Introït* sans faire de gémuflexion.

On omet tous les baisements d'objets et de la main, si ce n'est ceux de la main du prêtre après l'épître et avant l'évangile et ceux de la patène et du calice à l'offertoire et après le *Pater*.

Pendant le *Credo*, si le célébrant demeure à l'autel, il se met à genoux sur le bord du marchepied, dès que le chœur chante : *Et incarnatus est*, etc...

Lès ministres sacrés peuvent s'asseoir; ils font alors la gémuflexion à l'ordinaire pour se rendre à leurs sièges et pour en revenir, mais il ne leur est pas permis de se couvrir (S. R. C., 16 février 1630).

Le célébrant bénit l'encens et le diacre lui demande la bénédiction comme pour les autres messes, soit pour les

deux encensements de l'autel, soit pour le chant de l'évangile. Il est bon d'observer que, devant le Saint-Sacrement exposé, la bénédiction de l'encens ne s'omet que quand on doit encenser le Saint-Sacrement seul, comme à l'exposition et à *Genitori*. Le célébrant n'encense pas la croix, mais le Saint-Sacrement de trois coups distincts, avec inclination profonde avant et après; pour cet encensement il est agenouillé sur le bord du marchepied.

Le thuriféraire, pour encenser les fidèles, se retire un peu du côté de l'évangile pour ne pas tourner entièrement le dos au Saint-Sacrement.

La seconde ablution se prend comme aux messes ordinaires; mais le prêtre évite de tourner complètement le dos au Saint-Sacrement.

Après la prière *Placeat*, le célébrant baise l'autel, dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, puis fait la génuflexion, se tourne vers le peuple comme pour le *Dominus vobiscum*, donne la bénédiction, et, sans achever le tour ni faire de génuflexion, il va au coin de l'autel lire le dernier évangile. Alors il fait le signe de la croix avec le pouce non sur l'autel, mais sur le missel ou sur le canon. Aux mots : *Et verbum*, il pose les mains sur l'autel et fait la génuflexion vers le Saint-Sacrement.

S'il doit y avoir après la messe bénédiction du Saint-Sacrement, on enlève le missel, les ministres sacrés font la génuflexion au haut des degrés et vont directement à la banquette déposer leurs manipules, tandis que le célébrant échange la chasuble contre la chape qui est celle de la couleur du jour. On revient à l'autel et l'on fait la génuflexion à deux genoux sur le plus bas degré (1). On observe pour

(1) En règle générale, devant le Saint-Sacrement exposé, le célébrant et les officiers, en dehors de la messe, font la génuflexion à deux genoux au bas de l'autel, chaque fois qu'ils y arrivent, venant de la banquette ou d'un autre endroit.

le reste de la cérémonie ce qui est marqué (Section VI) pour les bénédictions du Saint-Sacrement.

§ 2. Messe solennelle de *Requiem*.

On fait tous les saluts au chœur. La rubrique gardant le silence sur ce point, il est bon de suivre l'usage de Rome (Bourbon, *Rite cérémonial*, n° 590 ; S. R. C., 12 septembre 1857 ; de Conny, livr. I, ch. VII).

A ces messes, on omet tous les baisers usités aux autres messes, même ceux qui se font à la messe dite devant le Saint-Sacrement exposé (*Cér. des Év.*, liv. I, ch. XVIII, n° 16).

Le célébrant observe ce qui est prescrit pour la messe basse de *Requiem*, en tenant compte des modifications qui suivent :

Le diacre et le sous-diacre se mettent derrière le célébrant pendant qu'il baise l'autel, et tous les trois s'abstiennent de faire le signe de croix à l'*Introït*. Le sous-diacre ne va pas recevoir la bénédiction du célébrant, ni lui baiser la main après le chant de l'épître.

Le célébrant après avoir lu l'évangile à l'ordinaire, peut aller s'asseoir. Aux mots *oro supplex*, le diacre et le sous-diacre quittent leur siège, saluent le célébrant et vont à l'autel, le célébrant restant assis à la banquette. Le diacre dit le *Munda cor*, etc., sur le bord du marchepied, prend le livre sans demander la bénédiction et descend au bas des degrés. Les acolytes ont dû s'y rendre avec le cérémoniaire, qui se place au milieu et derrière le diacre et le sous-diacre. L'on va chanter l'évangile au lieu accoutumé, et l'on attend pour partir que le chœur ait chanté *Pie Jesu Domine*. Les acolytes vont à l'évangile sans flambeaux et les mains jointes.

Le sous-diacre ne présente pas le texte à baiser après l'évangile. Mais il va se mettre derrière le célébrant avec le diacre, et, après *Oremus*, tous les deux font la gémflexion

l'un derrière l'autre, et le sous-diacre va à la crédence pour en rapporter à l'autel le calice avec la bourse.

L'encensement des oblats et de l'autel se fait à l'ordinaire, sauf l'omission des baisements. Le sous-diacre assiste le célébrant à gauche.

Le célébrant est seul encensé par le diacre après l'encensement de l'autel. Si l'évêque était présent, il serait aussi encensé par un assistant, ou, à son défaut, par le diacre d'office (*Cér. des Év.*, liv. II, ch. XII). Au *Lavabo* ce sont le diacre et le sous-diacre qui servent le prêtre au lavement des mains. Le premier a reçu à cet effet le manuterge des mains du premier acolyte, et le second le plateau et la burette que lui a remis le deuxième acolyte.

Au *Sanctus*, on allume deux, quatre, six ou huit flambeaux que l'on n'éteint qu'après la communion des fidèles.

A l'élévation, le sous-diacre ayant fait la génuflexion au bas des degrés, se rend au coin de l'épître sur la dernière marche, met de l'encens dans l'encensoir que lui présente le thuriféraire, et encense de trois coups le Saint-Sacrement à chaque élévation, avec inclination profonde avant et après chacun de ces deux encensements.

Il n'y a ni paix, ni bénédiction à la fin de la messe. Après l'*Agnus Dei*, où les ministres sacrés évitent de se frapper la poitrine, le diacre change de côté avec le sous-diacre en faisant la génuflexion conjointement avec celui-ci, en partant et en arrivant à sa place. Le diacre dit au pluriel, lors même que la messe serait pour un seul défunt : *Requiescant in pace*, sans se tourner vers le peuple.

Remarques : 1° Il n'y a qu'un encensement aux messes solennelles de *Requiem* : c'est celui de l'offertoire.

2° Les officiers et le chœur s'agenouillent pendant la collecte et la postcommunion. Au chœur on est encore à genoux depuis le *Sanctus* jusqu'aux mots *Pax Domini* inclusivement.

Toutes les fois que le célébrant doit dire la prose, les

chantres doivent aussi la réciter ou la chanter. On peut cependant omettre le chant de quelques strophes.

§ 3. Première grand'messe d'un prêtre nouvellement ordonné.

Le nouveau prêtre chante le *Veni Creator* et s'agenouille aussitôt après l'intonation durant la première strophe de l'hymne. Après le chant de l'oraison correspondante il fait l'aspersion, après laquelle il commence la messe.

Il doit avoir un prêtre assistant en chape, qui commence sa fonction dès le commencement de la messe, et non auparavant, par exemple, à l'aspersion. Le prêtre assistant observe les règles données (Section III, p. 131).

Le diacre s'avance vers l'autel à la gauche du prêtre assistant. En arrivant à l'autel, il se tient à la gauche du célébrant pour faire la génuflexion et la confession. Au mot *Oremus*, il monte avec le célébrant dont il relève l'aube du côté gauche et passe aussitôt à sa droite pour la bénédiction de l'encens. Le sous-diacre monte à l'ordinaire. Il ne transporte pas le livre au coin de l'évangile, c'est le prêtre assistant qui remplit cet office. Le sous-diacre le suit et fait la génuflexion au milieu de l'autel. A l'offertoire, le diacre encense de deux coups le prêtre assistant avant le sous-diacre. Après le *Sanctus*, le diacre ne vient pas à la gauche du célébrant, mais il revient à sa droite un peu en arrière jusqu'au *Pater noster* (1). Après *Agnus Dei*, ayant fait la génuflexion, il descend sur le second degré derrière le célébrant, il reçoit la paix du prêtre assistant et la donne au sous-diacre. Celui-ci ne la porte pas au chœur; mais après avoir fait la génuflexion, il monte à la droite du célébrant. Le diacre, après avoir fait en même temps la génuflexion, va auprès du missel, et y reste jusqu'au retour du prêtre assistant. Alors

(1) Rubr., *Missal. de ritu celebr. miss.*, tit. VII, n° 11, et tit. VIII, n° 8.

il passe à la droite du célébrant, pour les ablutions, où il se tient derrière le célébrant, laissant le sous-diacre seul à la droite du célébrant. Le diacre ne porte pas le missel au coin de l'épître.

Après le dernier évangile, le diacre vient à la gauche du célébrant, fait l'inclination vers la croix, et descend au bas des degrés à la gauche du célébrant, où il fait la gémuflexion avec les autres ministres.

Le sous-diacre fait l'inclination vers la croix, en se tenant à la gauche du diacre, puis il descend au bas des degrés pour faire la gémuflexion à la gauche du diacre et l'on se retire.

S'il y a communion des fidèles, c'est le diacre qui soutient la patène sous le menton des communicants. Le prêtre assistant n'accompagne pas le célébrant à la grille de communion.

Remarque : Si la messe est chantée sans diacre ni sous-diacre, le prêtre assistant se comporte à peu près comme à la messe basse dite par un nouveau prêtre (Cf. Section II, p. 76). Il est bon d'observer cependant qu'il peut prendre ou ne pas prendre la chape.

§ 4. Messe chantée sans diacre ni sous-diacre.

Deux acolytes servent à cette messe. Ils observent les règles du servant de messe, sauf dans les points que nous indiquerons plus bas.

Avant la messe, on a eu soin de poser le missel ouvert sur l'autel. Le célébrant ne s'incline pas à sa droite et à sa gauche aux mots de la confession *Et vobis, fratres — Et vos, fratres*. Il chante lui-même *Flectamus genua*, s'il faut le dire, et après la gémuflexion qu'il fait dans ce cas comme à la messe basse, on répond *levate*. Il chante l'épître (1), l'évan-

(1) S'il se trouvait au chœur, ou parmi les officiers de l'autel un clerc

gile, *Ite missa est* et *Benedicamus Domino* ou *Requiescant in pace*. C'est encore lui qui chante en Carême : *Humiliate capita vestra Deo*. Il récite à voix basse tout ce que le chœur chante comme dans la messe solennelle.

Il peut aller s'asseoir aux moments où cela est permis dans la messe solennelle. Il récite le *Kyrie*, étant devant le missel au coin de l'épître, si les acolytes se trouvent près de lui ; mais s'ils sont agenouillés sur les degrés, il le récite au milieu de l'autel avant d'entonner le *Gloria in excelsis*.

Quand il n'y a ni diacre ni sous-diacre, on ne donne pas la paix, ou si on la donne, c'est avec l'instrument de paix.

Remarques : 1° Si le célébrant doit prêcher après l'évangile, il dépose à la banquette ou à la crédence la chasuble et le manipule et après avoir fait la génuflexion à l'autel, il monte en chaire. Le célébrant pourrait aussi prêcher du marchepied de l'autel étant assis sur un escabeau, du côté de l'évangile.

2° Il n'y a pas encensement de l'autel, ni du célébrant, ni du livre de l'évangile, ni du chœur dans les messes chantées sans ministres sacrés (S. R. C., 17 août 1651). Cette règle s'étend même aux messes les plus solennelles et qui sont dites devant le Saint-Sacrement exposé. Ce ne sera donc qu'en vertu d'un indult obtenu pour le diocèse, que l'on fera l'encensement comme aux messes solennelles, en présence du Saint-Sacrement exposé et aux fêtes de première et de deuxième classe. L'on verra si l'indult permet de profiter du privilège dans les fêtes d'un rite inférieur, quand on doit les célébrer avec quelque solennité.

3° S'il y a un cérémoniaire, il remplit à cette messe les

tonsuré, il pourrait chanter l'épître et pour cela il doit chercher le missel à la crédence. En l'absence d'un clerc propre à remplir cet office, il vaut mieux que le célébrant se contente de lire l'épître. « Tutius erit quod ipsa epistola legatur sine cantu ab ipso celebrante » (S. R. C., 23 avril 1875, n° 5604).



fonctions marquées pour la messe solennelle. Il assiste en outre le célébrant à la bénédiction de l'encens, si elle a lieu, il soutient le missel pendant les deux encensements de l'autel, et il encense lui-même le célébrant, à la place du diacre.

4° Le thuriféraire se comporte comme aux messes solennelles et donne l'encensoir au célébrant, s'il y a lieu, avant le chant de l'évangile, puis il l'encense de trois coups après ce chant.

5° Les acolytes allant de la banquette à l'autel, les mains jointes, marchent de front en avant du célébrant. Au pied de l'autel, ils s'écartent pour laisser passer le célébrant, celui qui est à droite reçoit la barrette avec les baisements accoutumés, il fait la genuflexion, se relevant et s'agenouillant de chaque côté du célébrant. Si le célébrant va s'asseoir, ils l'accompagnent à la banquette, mais ne doivent pas s'asseoir à ses côtés. Ils restent debout tournés en chœur de chaque côté du célébrant, *ou mieux* ils vont s'asseoir sur des tabourets à la crédence, ayant soin de revenir auprès du célébrant assez à temps pour que le premier puisse recevoir sa barrette, quand il se lèvera pour aller à l'autel. Ils font les autres cérémonies comme aux messes basses, et s'il n'y avait pas de céroféraires, les acolytes allumeraient deux torches posées sur des chandeliers près de l'autel, ces torches demeurent allumées pendant la présence du Saint-Sacrement sur l'autel, c'est-à-dire depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion des fidèles.

§ 5. Messe chantée sans diacre ni sous-diacre, soit en présence du Saint-Sacrement exposé, soit pour les morts.

Le célébrant observe toutes les règles de la messe basse dite devant le Saint-Sacrement exposé ou pour les morts. En outre, il chante tout ce que le célébrant doit chanter

aux messes solennelles avec ce que chantent le diacre et le sous-diacre.

Ce ne serait qu'en vertu d'une permission spéciale au diocèse, qu'il ferait les encensements dans ces deux messes comme dans les messes solennelles correspondantes.

Dans ces deux espèces de messes, les officiers s'abstiennent de tout baisement de mains et d'objets.

Il y a le baiser de paix avec l'instrument comme aux messes ordinaires, s'il est en usage dans l'église, mais à la messe devant le Saint-Sacrement seulement et non à la messe de *Requiem*.

Il n'y a pas de salut au chœur dans la messe chantée devant le Saint-Sacrement, mais il a lieu dans la messe de *Requiem*.

CHAPITRE IV.

DES VÊPRES.

ARTICLE I. *Vêpres solennelles.*

§ 1. Préparatifs.

Le sacristain allume à l'autel six chandeliers aux fêtes doubles de première et de deuxième classe et du rite double majeur; quatre aux dimanches, aux fêtes doubles et semi-doubles et deux aux autres jours. On n'allume que deux cierges pour les complies. Il a eu soin de couvrir l'autel de son tapis, à moins que le Saint-Sacrement ne soit exposé et qu'il ne soit orné pour le salut.

Le sacristain prépare, à la sacristie, des surplis et des chapes pour les assistants ou chapeliers. Ces chapes sont de la couleur du jour, c'est-à-dire de celle qui convient à l'office dont on va chanter le capitule. Il n'y a pas d'étole à préparer pour l'officiant. « *Utrum Hebdomadarius in decantandis in choro horis canonicis et suo officio peragendo, etc. Non debet uti stolâ* » (S. R. C., 4 août 1663, *Dalmatiarum*, n° 2094, ad 3).

On prépare aussi deux chandeliers pour les acolytes, du feu avec la navette et l'encens. Dans le sanctuaire au lieu où le célébrant s'assoit pendant la messe, le sacristain place le siège de l'officiant avec des sièges auprès pour les assistants, et par devant un pupitre portatif, couvert d'un voile de la couleur des ornements, et supportant un bréviaire. Il prépare enfin des escabeaux pour les chapeliers vers le bas du chœur.

§ 2. Cérémonies.

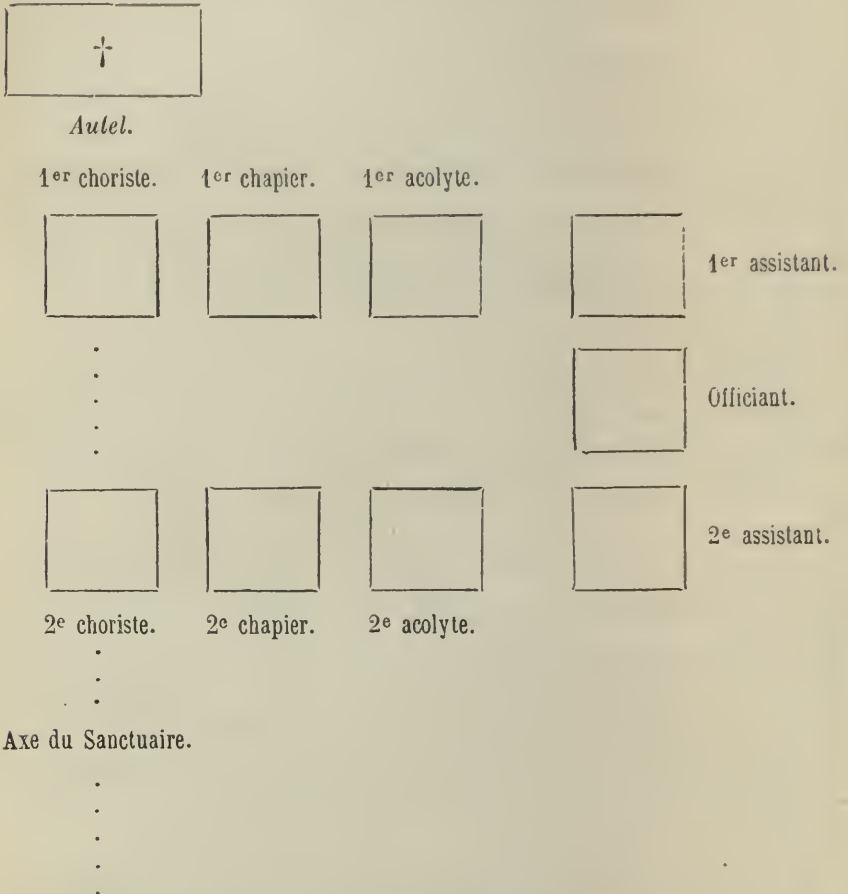
Tous les officiers s'étant disposés, on part de la sacristie comme il a été dit pour la grand'messe. On marche en cet ordre : le thuriféraire ouvre la marche (s'il n'est pas au chœur avec le reste du clergé, ce qu'il peut faire jusqu'au moment d'exercer sa fonction); viennent ensuite les acolytes, le cérémoniaire, les chapiers deux à deux, puis le célébrant accompagné des assistants, qui relèvent sa chape et s'avancent la tête couverte et les mains jointes. Tous les ministres parés ont la tête couverte (*Cér. des Év.*, liv. II, c. III).

Parvenus à l'autel, tous se placent en ligne droite, les acolytes aux extrémités, le thuriféraire (s'il y a lieu) à droite du premier acolyte, le cérémoniaire à la gauche de ce dernier, les chapiers au milieu, et entre ceux-ci le célébrant, avec ses assistants à droite et à gauche.

Tous font la révérence convenable (généflexion sur le pavé, ou inclination profonde), se retournent et saluent le chœur (à moins que le salut au chœur n'ait été fait déjà au bord du sanctuaire). Tous se retournent, s'agenouillent, récitent *Aperi* étant à genoux sur le premier degré. Pendant cette prière, le thuriféraire et les acolytes laissent les cierges éteints au bas de l'autel, et se retirent à la crédence après avoir fait la généflexion derrière les officiers.

Le cérémoniaire et les choristes se lèvent avec l'officiant, saluent l'autel, conjointement avec lui, par la généflexion ou l'inclination profonde, suivant que le Saint-Sacrement est ou n'est pas dans le tabernacle.

*Positions respectives de l'officiant et de ses ministres
à la banquette, aux Vêpres solennelles.*



L'officiant va à son siège, accompagné des assistants, des chapelains et du cérémoniaire. Il s'assied seul un instant, se relève, et pendant qu'on soutient les bords de sa chape, il entonne d'une voix claire le verset *Deus in adjutorium*. Après *Alleluia* ou *Laus tibi, Domine*, le premier chapelain salue l'officiant, lui indique l'intonation de la première antienne des

vêpres (1), que le célébrant répète aussitôt. Les chapiers qui se tenaient devant le célébrant le saluent, font la révérence à l'autel et vont, accompagnés du cérémoniaire, au bas du sanctuaire pour saluer le chœur. De là ils se rendent à leurs escabeaux (2).

Après l'intonation du premier verset du premier psaume, l'officiant s'assied et se couvre ainsi que ses assistants, pour se découvrir et s'incliner au *Gloria Patri*, aux noms de Jésus, de *Marie* et du saint dont on fait l'office, suivant l'avertissement que leur en donne le cérémoniaire. Vers la fin du dernier psaume, les acolytes ayant allumé leurs cierges s'approchent de l'officiant et se tiennent tournés l'un vers l'autre à ses côtés. Les chapiers qui sont au chœur, avertis par le cérémoniaire, se présentent devant l'officiant. Pour cela, après avoir fait le salut convenable au chœur et à l'autel, ils saluent l'officiant. Celui-ci se découvre et se lève après la cinquième antienne, chante le capitule et entonne l'hymne. Après cette intonation, les chapiers, qui étaient au chœur, y sont reconduits par le cérémoniaire. Tous saluent l'officiant, l'autel et le chœur et vont à leurs places pendant l'hymne.

Avant le verset, les chapiers reviennent indiquer au célébrant l'intonation de l'antienne du *Magnificat*, et celui-ci l'ayant répétée, il s'assied, si on la double. Après le premier verset du *Magnificat*, pendant lequel tous les officiers font le signe de la croix, on se rend à l'autel pour y faire la révérence convenable. L'officiant, accompagné des deux assistants, monte les degrés, baise l'autel; et le thuriféraire étant monté avec le cérémoniaire, il se tourne vers le côté de l'épître. Le premier assistant lui présente la navette

(1) S'il n'y a pas d'autres chapiers que les deux assistants, c'est le premier qui préentonne l'antienne.

(2) S'il n'y a que deux chapiers, ils restent de chaque côté de l'officiant.

avec la cuiller : il met l'encens et le bénit. Il encense l'autel comme à l'*Introït* de la messe, et remet l'encensoir au premier assistant, qui le remet lui-même, au coin de l'épître, au thuriféraire.

L'officiant revient au milieu de l'autel, le salue, descend au bas des degrés, fait la révérence convenable. Le célébrant étant debout à sa place est encensé de trois coups (ou de deux, si l'Ordinaire est présent) par le premier assistant, qui le salue d'une inclination médiocre avant et après.

Après l'encensement de l'officiant, le thuriféraire ayant reçu l'encensoir des mains du premier assistant, le donne au dernier chapier qui encense les deux assistants du célébrant de deux coups (ou d'un seul, si l'officiant n'a dû être encensé que de deux coups). S'il n'y a que deux chapiers ou assistants, le thuriféraire les encense lui-même.

Après l'encensement de l'officiant et de ses assistants, on encense : 1° les chanoines à la cathédrale, ailleurs le curé ou le supérieur du lieu, de deux coups; 2° chaque prêtre d'un seul coup; 3° les autres membres du clergé d'un coup commun; 4° le peuple, comme à la messe.

On doit tellement disposer les choses que l'encensement soit terminé pour la répétition de l'antienne, pendant laquelle tous doivent s'asseoir, excepté les chapiers, le cérémoniaire et les acolytes, qui tous se rendent vers l'officiant.

L'antienne finie, tous s'étant levés, l'officiant dit le verset *Dominus vobiscum*, l'oraison avec la longue conclusion. La dernière oraison dite, il ajoute le verset *Dominus vobiscum*; on chante *Benedicamus Domino*. L'officiant dit : *Fidelium...* à la quinte.

Si les complies ne doivent pas suivre, il dit : *Pater noster*, et le verset *Dominus Det nobis suam pacem*. Il entonne l'antienne à la Sainte Vierge (*Cér. des Év.*, liv. II, ch. III).

Tous se mettent à genoux, si ce n'est le dimanche, de-

puis les premières vêpres inclusivement. Il dit l'oraison convenable avec *Divinum auxilium maneat semper nobiscum*.

ARTICLE II. *Des Vêpres dans certains cas particuliers.*

§ 1. *Vêpres solennelles devant le Très Saint-Sacrement exposé.*

On célèbre les vêpres solennelles devant le Très Saint-Sacrement exposé, d'après les règles qui précèdent, en tenant compte des particularités que nous allons exposer.

L'officiant avant de prendre la chape se revêt de l'étole pour encenser le Très Saint-Sacrement.

S'il faut faire l'exposition du Très Saint-Sacrement, on suit les règles ordinaires.

Si le Saint-Sacrement est déjà exposé, l'officiant se découvre, dès qu'il est en vue de l'autel, et fait la gémuflexion à deux genoux *in plano* avec tous ses ministres, puis il s'agenouille sur le plus bas degré pour réciter l'*Aperi*; il se relève et fait la gémuflexion simple pour se rendre à son siège.

Aucun des officiers ne se couvre, et jusqu'à l'encensement du *Magnificat* tout se fait comme aux vêpres ordinaires. En arrivant à l'autel pour l'encensement, tous font la gémuflexion à deux genoux; alors l'officiant monte à l'autel avec les assistants, il fait la gémuflexion, il bénit l'encens, va s'agenouiller sur le marchepied, encense le Très Saint-Sacrement de trois coups, se relève, fait de nouveau la gémuflexion, et fait l'encensement de l'autel comme à la grand'messe.

L'encensement terminé, l'officiant et les deux assistants font la gémuflexion au milieu de l'autel, descendent au bas des degrés en évitant de tourner complètement le dos au Saint-Sacrement, font la gémuflexion à deux genoux, et retournent à leurs places.

Le thuriféraire en venant de la sacristie ou en y retournant doit faire la gémulation à deux genoux, et il évitera de tourner le dos au Saint-Sacrement pendant l'encensement du peuple : pour cela il se tiendra un peu du côté de l'évangile. Avant de se retirer, l'officiant et tous les officiers font la gémulation à deux genoux comme en arrivant.

§ 2. Vêpres solennelles des morts.

V. Section IV, page 292, les vêpres solennelles des morts, chantées le jour de la Toussaint.

§ 3. Vêpres solennelles dans les petites églises.

Dans les petites églises, où il ne peut y avoir d'assistants en chapes, on les remplace par deux clercs (1), lesquels se tiennent aux côtés du célébrant, soutiennent les bords de sa chape, etc., et s'asseyent sur des escabeaux à ses côtés (2). L'un d'eux ou un autre clerc remplit l'office de thuriféraire, car l'encensement peut se faire à ces vêpres, quoiqu'il n'ait pas eu lieu à la messe. Le premier clerc présente à l'officiant la cuiller à encens et l'encensoir. Il y a des acolytes ou enfants de chœur, portant des chandeliers; les antiennes, sauf celles qui reviennent à l'officiant, sont entonnées par des clercs, s'ils savent suffisamment chanter, ou à leur défaut par des chantres, et l'on se conforme en tout, au moins dans la mesure du possible, aux règles tracées pour les vêpres solennelles.

(1) Par clercs il faut entendre ici les membres du personnel laïque dont on dispose.

(2) Les assistants seuls (comme les ministres sacrés à la messe), peuvent s'asseoir sur le même banc que le célébrant.

§ 4. Des Vêpres chantées sans solennité.

L'officiant est dans le sanctuaire ou à sa stalle en habit de chœur. Il entonne ou chante les mêmes choses que l'officiant aux vêpres solennelles. Les ecclésiastiques ou clercs présents entonnent les antiennes, mais sans qu'il ait été besoin de les préentonner. Les psaumes sont commencés au milieu du chœur par un chantre.

Nota : 1° Il n'y a ni acolytes, ni thuriféraire, ni encensement.

2° Un diacre, prié de remplacer les prêtres absents ou empêchés, peut à la rigueur célébrer les vêpres sans solennité, mais il doit suivre les règles tracées ci-dessus.

ARTICLE III. Des Complies.

Quand le moment est venu de chanter *complies*, un clerc s'avance au milieu du chœur, fait la genuflexion, et se tenant médiocrement incliné vers le prêtre chargé de présider cette heure, chante : *Jube Domne benedicere*. Le prêtre répond sur le même ton : *Noctem quietam*, le clerc demeurant incliné. Le chœur ayant répondu *Amen*, à cette bénédiction, le clerc lit la leçon : *Fratres...* qu'il termine en faisant la genuflexion vers l'autel et en disant : *Tu autem*. Il retourne à sa place, et le chœur répond : *Deo gratias*.

L'officiant dit ensuite : *Adjutorium*, etc... en faisant le signe de la croix. Le chœur répond : *Qui fecit...* On dit tout bas le *Pater* après lequel le *Confiteor* est récité successivement par l'officiant et par le chœur. On est médiocrement incliné pendant cette récitation. L'officiant à *Vobis, fratres* et *Vos, fratres*, se tourne à droite et à gauche du chœur. A *Tibi Pater* et *Te, Pater*, les membres du chœur se retournent vers l'officiant et restent inclinés jusqu'à *Indulgentiam*. Alors ils

se redressent, font le signe de la croix et répondent : *Amen*.

Après le *Confiteor*, l'officiant chante : *Converte nos*, en faisant avec le pouce un signe de croix sur sa poitrine; puis : *Deus in adjutorium* avec le signe de croix ordinaire, et enfin l'antienne *Miserere* ou *Alleluia*.

Les chantres entonnent les psaumes. Tous se lèvent pour le chant de l'hymne, qui est entonnée par les chantres. Après le capitule chanté par l'officiant, deux enfants de chœur chantent le répons bref : *In manus tuas*, avec le verset.

L'officiant entonne l'antienne *Salva nos*, les chantres commencent le cantique *Nunc dimittis* en faisant le signe de la croix avec le chœur.

Après le chant de l'antienne, l'officiant chante l'oraison, le *Benedicamus Domino*, puis, d'une voix médiocre : *Benedicat et custodiat* qu'il termine par le signe de la croix fait à ces mots : *Pater et Filius*...

L'antienne à la Sainte Vierge est toujours entonnée par l'officiant. Si on s'est mis à genoux pour cette antienne, l'officiant seul se lève pour l'oraison.

On récite ensuite tout bas : *Pater, Ave, Credo*; puis à genoux, si auparavant on n'y était pas, la prière *Sacro-sanctæ*... *Pater et Ave*... Au signal donné, on se retire du chœur dans l'ordre ordinaire.

CHAPITRE V.

MATINES, LAUDES ET PETITES HEURES.

ARTICLE I. *Des Matines et des Laudes.*

Préparatifs. — On ne prépare pas d'étole à la sacristie pour le célébrant (S. R. C., 4 août 1663), mais on tient prêtes les chapes, que devront prendre l'officiant et les chapiers aux laudes. En outre, il faut disposer au milieu du chœur un pupitre avec le livre des leçons pour le lecteur. Il y aura auprès un flambeau allumé, s'il n'est pas jour.

§ 1. Office des Matines.

Tous ayant pris l'habit de chœur, l'officiant et les chantres font leur prière au bas de l'autel. Ils y font la révérence convenable; l'officiant va à sa stalle où il s'assied et se couvre pendant que les chantres se rendent à leurs places. Aussitôt l'officiant averti par le cérémoniaire dit tout bas : *Pater, Ave, Credo*, puis faisant sur sa bouche le signe de la croix, il dit : *Domine, labia...* Il ajoute, *Deus in adjutorium*, en faisant le signe de croix ordinaire et il s'incline vers l'autel à *Gloria Patri*.

Les chantres entonnent l'invitatoire et le psaume *Venite*. Lorsqu'ils sont à ces mots : *Venite adoremus et procidamus ante Deum*, tous (tant l'officiant que ceux du chœur) fléchissent le genou vers l'autel. A la fin de l'hymne, tous se relèvent lorsqu'on nomme les personnes de la Sainte Trinité dans l'ordre des processions divines (*Cér. Év.*, l. II, ch. VI, n° 8).

Les deux chantres viennent devant l'officiant et le sa-

luent pour lui porter la préintonation de l'hymne. Après l'hymne, le chantre qui a dû préintonner l'hymne en fait autant pour la première antienne du premier nocturne que l'officiant entonne. Après l'intonation, ils vont à leur place et le prêtre entonne le psaume. On s'assied. A la fin des psaumes l'un des chantres porte l'intonation au plus digne du chœur avec les cérémonies ordinaires, l'autre chante le premier verset des psaumes. Ainsi font-ils alternativement pour le reste des psaumes et des antiennes. Au verset qui suit le troisième psaume tous se lèvent, l'officiant dit : *Pater noster*, et l'on continue à voix basse; il dit ensuite : *Et ne nos inducas... R Sed libera nos...*

Pour chanter les leçons, le cérémoniaire commence par avertir les moins dignes. Arrivé au pupitre, le lecteur accompagné du cérémoniaire fait la génuflexion vers l'autel, s'incline vers le célébrant pour lui demander sa bénédiction. A ces mots : *Tu autem*, il fait la génuflexion (s'il n'est pas chanoine) et retourne à sa place.

Vers la fin du troisième nocturne, c'est-à-dire pendant le huitième répons, on apporte la chape à l'officiant, pendant que les assistants et les chapiers, au nombre de deux, quatre ou six, se rendent à la sacristie. Les acolytes prennent leurs chandeliers et tous viennent à la stalle de l'officiant. Celui-ci s'incline vers le plus digne du chœur pour lui demander la bénédiction; ou, s'il n'y a pas de prêtre, il dit : *Jube Domne benedicere* en s'inclinant vers l'autel.

Après la leçon, le premier chapier annonce l'intonation du *Te Deum* au célébrant qui entonne l'hymne.

Les acolytes tiennent leurs chandeliers durant la leçon et l'intonation du *Te Deum*. Les chapiers et les acolytes se retirent à leurs places après l'intonation de l'hymne.

§ 2. **Laudes.**

Le *Te Deum* étant chanté, l'officiant, s'il est demeuré à sa stalle au chœur, va faire la révérence convenable à l'autel avec les chapiers, le cérémoniaire et les acolytes. On observe ensuite les mêmes règles qu'aux vêpres solennelles (1).

Au *Benedictus*, tout se fait comme à *Magnificat*, à l'exception de l'encensement de l'autel qui ne se fait pas à d'autres autels qu'à celui du chœur (S. R. C., 30 august. 1876, *in Ambianen*).

Si prime ne suit pas laudes immédiatement, il y a l'antienne finale à la Sainte Vierge. Si au contraire, prime se dit après les laudes, l'antienne finale se chante après prime, comme l'on fait après vêpres, quand celles-ci ne sont pas suivies immédiatement des complies.

§ 3. **Matines et Laudes des morts.**

Le célébrant peut prendre la chape avec ou sans étole depuis le commencement des matines. On s'assied au chœur après le premier verset du psaume et l'on reste assis jusqu'après le verset. On se lève pour le *Pater* dit à voix basse. Les saluts au chœur ne sont pas omis. Le lecteur ne demande pas la bénédiction, et ne dit pas *Tu autem* à la fin de la leçon.

On ne porte pas les antiennes à entonner. On ne se découvre pas à *Requiem æternam*.

On chante les laudes comme les vêpres, et à la fin des laudes, on observe tout ce qui est dit de la fin des vêpres. Si l'on ne chante pas les laudes, on chante, après le dernier

(1) L'officiant peut aussi se rendre à la banquettes avant la neuvième leçon, pour recevoir la chape. Ainsi il se trouve à sa place pour commencer les laudes.

répons, les prières marquées pour être dites après *Benedictus*.

ARTICLE II. *Des Petites Heures.*

Elles se célèbrent avec moins de solennité que les autres heures.

Celui qui les préside est en habit de chœur et à sa place ordinaire. Il dit *Deus in adjutorium* et l'antienne avant, le psaume, le capitule, l'oraison, le verset *Benedicamus Domino* et le verset *Fidelium*. Il dit en outre les prières, quand il y a lieu. Ceux qui font l'office de chantres commencent le premier psaume, les hymnes, les répons brefs et les versets.

A prime, pendant la lecture du martyrologe, tous sont assis, si ce n'est le lecteur. A la prière *Pretiosa*, on se découvre, on se lève et on se tourne vers l'autel. Lorsqu'on dit les prières et qu'on ne doit pas les dire à genoux, on est debout et tourné vers l'autel. Si on les dit à genoux, celui qui préside se lève pour l'oraison.

Nota : On ne peut pas commencer une petite Heure après la messe, avant la fin du dernier évangile.

TROISIÈME SECTION.

OFFICES DES DIVERS MINISTRES.

CHAPITRE I.

RÈGLES COMMUNES AUX DIVERS MINISTRES.

Tous ceux qui servent à l'autel doivent avoir la tête nue comme le célébrant. Ils auront lavé leurs mains : leur tonsure sera bien marquée, leurs surplis seront propres et les seuls ministres sacrés auront leurs barrettes.

Les ministres de l'autel, après une courte prière devant le Saint-Sacrement, s'habillent en récitant les prières marquées pour chaque vêtement (1). (V. pour ces prières l'*Appendice* n° 2.) Il est convenable que les différents ministres s'aident mutuellement à passer leurs vêtements. Ainsi les acolytes aideront le diacre et le sous-diacre, et ceux-ci le célébrant.

Les ministres sacrés vont, la tête couverte, de la sacristie à l'autel et de l'autel à la sacristie. Ils ne se découvrent qu'en vue du Saint-Sacrement exposé ou présent sur l'autel. Ils marchent, la tête découverte, chaque fois qu'ils vont de l'autel à la banquette, de la banquette à l'autel. Ils sont au contraire couverts, même dans l'église, aux processions diverses. Il faut cependant excepter le sous-diacre portant la croix de procession à certains jours marqués par la rubrique et le diacre allant à la bénédiction du feu le Samedi-Saint et au catafalque pour l'absoute.

Les officiers du chœur peuvent être dans le cas de faire

(1) Ces prières ne sont pas obligatoires pour le diacre et le sous-diacre.

trois espèces de révérences, savoir : l'*inclination*, la *généflexion simple* et la *généflexion à deux genoux*.

Règles des généflexions. — En règle générale tous font la généflexion devant le Saint-Sacrement renfermé dans le tabernacle, chaque fois qu'il y a *accessus ad medium*, *recessus a medio*, *transitus per medium*. Si le Saint-Sacrement n'est pas dans le tabernacle tous font la généflexion à la croix, excepté le célébrant.

Les chanoines seuls et leurs assistants parés se contentent devant la croix de l'autel de l'inclination profonde.

Les ministres sacrés font la généflexion sur le pavé en arrivant à l'autel et en le quitant pour retourner à la sacristie. Durant la messe, c'est sur le premier degré que les trois ministres sacrés font la généflexion et ils s'agenouillent sur le plus haut degré pour encenser le Saint-Sacrement exposé. En dehors de la messe, les ministres sacrés eux-mêmes font toujours la généflexion sur le pavé.

Il n'y a dans le cours de la messe *transitus per medium* que dans le cas où un ministre allant d'une extrémité de l'autel à l'autre, passe au milieu, par exemple dans l'encensement de l'autel. La généflexion est alors obligatoire. Mais lorsqu'on vient au milieu pour s'y arrêter, ou qu'on en part, il n'y a pas de généflexion à faire.

Quelquefois il y a un premier départ du milieu qui n'est que le prélude d'un départ plus complet, par exemple, si l'on descend de l'autel pour le saluer au bas des marches et se rendre ailleurs : alors, avant de descendre, on se contente de faire l'inclination et la généflexion se fait au bas des marches.

Il n'y a pas de généflexion à faire pour l'arrivée au coin, ou le départ du coin de l'autel. Il n'y a pas alors *accessus ad medium*, ni *recessus a medio*. Mais il y a *accessus ad medium*, par conséquent obligation pour les ministres de l'autel, de faire la généflexion : 1° quand on prend ou quitte

la position qui correspond au milieu de l'autel, aussi bien sur les degrés ou au bas des degrés que sur le marchepied; 2° quand le célébrant occupant le milieu avec ses ministres qui sont censés au milieu comme lui, on vient à ses côtés ou à côté de quelqu'un qui est près de lui.

Le passage en face du milieu (*transitus per medium*) donne aussi lieu à la gémflexion. Cependant, après la consécration, le diacre au lieu de faire la gémflexion au milieu, quand il passe d'un côté à l'autre du célébrant, la fait en partant et en arrivant.

En général, il n'y a pas d'inclination de tête à faire avec la gémflexion (1).

Règles des gémflexions à deux genoux. — La gémflexion à deux genoux, se fait devant le Saint-Sacrement exposé ou présent sur l'autel *in accessu* et *recessu*, c'est-à-dire, quand on arrive au chœur ou au sanctuaire ou qu'on en sort, et on la fait alors sur le pavé.

Dans le cours des fonctions autres que la messe, tous les ministres suivent la règle ci-dessus énoncée; mais durant la messe tous les ministres de l'autel se contentent en partant du sanctuaire et en y rentrant, même après la consécration, de faire une gémflexion. Il en serait autrement si le Saint-Sacrement était exposé : alors la gémflexion à deux genoux serait obligatoire. D'où l'on peut conclure que, au point de vue des révérences à faire, la rubrique établit une différence entre le Saint-Sacrement exposé ou simplement présent sur l'autel, comme après la consécration.

Tous ceux qui servent à l'autel se conforment au célébrant pour les signes de croix, pour les inclinations et les gémflexions qu'il fait en disant à haute voix certaines paroles, comme *Oremus*, et *incarnatus est* et dans d'autres actions communes; mais non dans les autres.

(1) A. Portu n'en veut à aucun prix.

Baisement de main. — On observe vis-à-vis du célébrant seul la cérémonie du baisement de la main et de la chose lorsqu'on reçoit ou qu'on lui remet un objet. Si ce n'est devant le Saint-Sacrement exposé, aux messes des morts et le Vendredi-Saint.

On baise en premier lieu la chose lorsqu'on présente; et la main lorsqu'on reçoit.

A l'égard des autres ministres, il y a seulement l'inclination mutuelle, quand on donne ou reçoit un objet.

Tous ceux qui ont un ministère à exercer à l'autel doivent prévoir ce qu'ils auront à faire en lisant ce *Cérémonial* et en consultant au besoin le maître des cérémonies (*Cér. Év.*, l. I, c. v, n° 5).

Au sanctuaire, aucun ne doit tenir de livre, ni lire durant la messe.

Quand un des ministres de l'autel doit tourner le feuillet du missel ou indiquer un passage au célébrant, il le fait toujours de la main la plus éloignée de l'officiant, c'est-à-dire de la main droite, s'il est à droite et de la main gauche, s'il est à gauche.

Quand les ministres de l'autel transportent le missel, ils le ferment et mettent dedans le pouce gauche, si le livre est sur un coussin; mais ils le laissent ouvert, s'il se trouve sur un pupitre.

Quand le célébrant est en chape et marche entre deux ministres, ceux-ci ont soin de relever les bords de la chape; et, quand il doit chanter, ils soutiennent le livre devant lui. Si le chœur est à genoux quand le célébrant se lève pour chanter des versets ou des oraisons, les officiers qui se trouvent de chaque côté restent à genoux et soutiennent le livre devant le prêtre.

Tous les ministres de l'autel qui sortent du sanctuaire ou y rentrent, même quand le Saint-Sacrement est présent sur l'autel pendant la messe, font la gémflexion. Tous les

autres membres du chœur font la gémuflexion à deux genoux dans le même cas.

En règle générale, le thuriféraire quand il doit paraître dans une procession liturgique (sauf celle du Saint-Sacrement) marche en avant de la croix. Il marche de front avec le porte-bénitier, si celui-ci doit remplir son office, et il est à la gauche de ce dernier. Le porte-croix s'avance entre les deux acolytes; il est toujours dispensé de faire la gémuflexion, et ceux-ci peuvent la faire à volonté, quoique le porte croix ne la fasse pas.

Sortie de la sacristie et rentrée des ministres. — Il y a plusieurs hypothèses à faire : ou la porte de la sacristie (unique ou double) se trouve derrière l'autel, où elle s'ouvre sur le côté du sanctuaire, ou du chœur ou de la nef.

Si la porte de la sacristie (unique ou double) est derrière l'autel, les officiers sortent par la porte située du côté de l'évangile ou par l'unique porte en tournant sur la droite (c'est-à-dire du côté de l'évangile) et viennent faire la révérence convenable à l'autel et le salut au chœur.

Pour rentrer à la sacristie, après les révérences à l'autel et le salut au chœur, on choisit toujours la porte située du côté de l'épître, et, s'il n'y a qu'une porte, on tourne encore sur la droite en longeant le côté de l'épître (S. R. C., 12 août 1854, *Briocen.*, n° 5072, ad 17).

Si la porte de la sacristie est sur un des côtés du sanctuaire, les officiers vont se ranger devant l'autel; là ils font la révérence convenable au Saint-Sacrement ou à la croix et le salut au chœur. Pour la rentrée, après la révérence à l'autel et le salut au chœur, les officiers du côté de l'épître pressent un peu le pas pour rejoindre les officiers qui leur correspondent au côté de l'évangile, et les ministres inférieurs rentrent deux à deux généralement.

Si la porte est sur un côté du chœur, tous les officiers s'avancent jusqu'au bas des degrés du sanctuaire, ils y for-

ment une ligne, font le salut au chœur et vont ensuite faire la révérence à l'autel. Pour retourner à la sacristie, on fait la révérence à l'autel d'abord, puis, au bas des degrés du sanctuaire, le salut au chœur, et ceux du côté de l'épître rejoignent les officiers qui leur correspondent au côté de l'évangile.

Enfin si la porte de la sacristie ouvre sur la nef et qu'il faille entrer par le bas du chœur (côté le plus éloigné de l'autel), les officiers en entrant au chœur appuient sur la droite de manière à passer entre les stalles du côté de l'épître, et l'harmonium ou le lutrin, puis tous vont se ranger au bas du sanctuaire pour faire comme il vient d'être dit. Pour retourner à la sacristie, après le salut au chœur fait comme nous venons de dire, on revient en appuyant sur la droite de manière à passer entre les stalles du côté de l'évangile et l'harmonium ou le lutrin.

CHAPITRE II.

OFFICE DU CÉLÉBRANT.

ARTICLE I. *Office du célébrant à la messe solennelle.*

§ 1. Avis généraux.

Encensement. — Le célébrant, pour mettre l'encens dans l'encensoir, en prend trois fois dans la navette et en met trois fois dans l'encensoir, savoir : au milieu d'abord, puis à sa gauche et à sa droite.

Il bénit l'encens en disant : *Ab illo benedicaris*, ou *Per intercessionem* (voir le tableau, aux Appendices n° 1), puis il fait un seul signe de croix sur l'encensoir, après avoir remis la cuiller (excepté au deuxième encensement de la messe, où le signe de croix se fait avant la remise de la cuiller).

Le célébrant encense la croix de trois coups et les reliques placées sur l'autel de deux coups.

Il doit toujours encenser le Saint-Sacrement exposé à genoux, et les reliques de la Passion debout.

Quand il doit encenser un objet béni, comme les cierges, les cendres, les rameaux, le feu et les grains d'encens à la bénédiction du feu nouveau le Samedi-Saint, il commence par mettre et bénir l'encens; puis après avoir aspergé ces objets en jetant l'eau au milieu, à sa gauche et à sa droite, il les encense de trois coups (au milieu, à sa gauche et à sa droite).

Le célébrant ne bénit jamais l'encens, quand il ne doit encenser que le Saint-Sacrement exposé à l'autel, par exemple, à l'exposition et à la reposition pour la fête des Qua-

rante-Heures ou de l'Adoration perpétuelle et au salut du Saint-Sacrement.

Dans tous ces cas, il se contente de mettre l'encens dans l'encensoir.

Mais il bénit l'encens, même devant le Saint-Sacrement exposé, quand il doit encenser l'autel avec le Saint-Sacrement, comme avant l'évangile ainsi qu'aux deux encensements de la messe et à celui du *Magnificat*. Il n'y a d'exception à cette règle que pour la messe des Présanctifiés, le Vendredi-Saint. On s'abstient de bénir ce jour-là, en signe de deuil.

Le célébrant encense l'autel à la messe deux fois, et une fois aux vêpres et aux laudes.

Quand le célébrant doit asperger l'autel ou un autre objet qui demande une triple aspersion comme les cierges, les cendres, les rameaux, le feu nouveau et les grains d'encens, il asperge d'abord au milieu, puis à sa gauche et à sa droite, c'est-à-dire que, par respect pour l'objet qu'il bénit, il lui prête un côté droit qu'il honore en premier lieu comme le plus digne.

Le célébrant ne rend le salut, ni quand il est encensé, ni quand il est salué par les ministres inférieurs; mais il salue le chœur toutes les fois qu'il le traverse.

La Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que le droit d'officier aux fêtes les plus solennelles appartient au plus digne ou au premier après lui, sans égard pour le tour de la semaine (S. R. C., 23 mars 1709, *Campsana*, n° 3653).

§ 2. Cérémonial du célébrant à la Messe solennelle.

Sortie de la sacristie. — Le célébrant fait une inclination profonde à la croix de la sacristie, salue le diacre, le sous-diacre et les autres ministres.

Il s'avance le dernier de tous et couvert de sa barrette.

Il se découvre à la porte de la sacristie pour recevoir l'eau bénite et se couvre de nouveau.

Arrivée à l'autel. — En arrivant à l'autel, il va se placer au milieu, fait la génuflexion *in plano*, et donne sa barrette au diacre.

Aspersion de l'autel (1). — Il s'agenouille sur le degré, entonne *Asperges* ou *Vidi aquam*, asperge l'autel (au milieu, à sa gauche et à sa droite), s'asperge lui-même et asperge le diacre, puis le sous-diacre. Enfin il se lève.

Aspersion du chœur et des fidèles. — Il s'avance entre le diacre et le sous-diacre qui relèvent sa chape, porte l'eau bénite au plus digne avec salut avant et après, asperge les prêtres individuellement, mais les autres clercs reçoivent l'eau bénite collectivement comme les fidèles. Revenu à l'autel, il fait la génuflexion et asperge les acolytes et le thuriféraire agenouillés du côté de l'épître.

Après le chant de l'aspersion, il chante les versets et l'oraison.

Il fait la génuflexion et va à la sacristie ou à la banquette. Il reçoit sa barrette s'il retourne à la sacristie.

Commencement de la messe. — S'il est allé à la sacristie, il revient dans l'ordre déjà suivi, dit l'*Introïbo* au bas des degrés et au milieu.

Il monte à l'autel, assisté du diacre et du sous-diacre, et baise l'autel.

Premier encensement. — Il met et bénit l'encens, reçoit l'encensoir des mains du diacre, fait la génuflexion et encense l'autel sans rien dire selon la figure marquée aux Appendices (n° 1).

Il rend l'encensoir au diacre, lui présentant la main à baiser, se met comme pour le *Lavabo* et est encensé.

(1) L'aspersion doit se faire avant la messe basse conventuelle ou paroissiale qui, dans certains cas, remplace la grand'messe.

Introït et Kyrie. — En commençant la lecture de l'Introït, il fait le signe de la croix, continue l'Introït et récite le *Kyrie* sans changer de place.

Quand on a fini le chant de l'Introït, et seulement alors le célébrant, sans faire la gémuflexion, peut aller s'asseoir; s'il ne va pas à son siège, il reste au coin de l'épître, tourné vers le missel.

Gloria in excelsis. — Avant le *Gloria* il revient au milieu de l'autel, entonne le *Gloria* et le continue à voix médiocre, fait le signe de la croix en terminant, puis la gémuflexion, et va directement à son siège.

Dominus vobiscum. Oraisons. — A la fin du chant du *Gloria*, il revient au milieu de l'autel et fait la gémuflexion sur le degré; il monte à l'autel, le baise et se tourne vers le peuple pour dire : *Dominus vobiscum.*

Il se rend au coin de l'épître, s'incline vers la croix à *Oremus* et aux mots *Jesum Christum* de la conclusion; il lit l'épître et le graduel, appuyant ses mains sur le livre, il donne sa main à baiser au sous-diacre sans rien dire, va réciter *Munda cor* au milieu de l'autel où il s'incline profondément après avoir élevé les yeux; il va au coin de l'évangile, lit l'évangile à voix médiocre et s'abstient de baiser le texte. Après la lecture de l'évangile, il revient au milieu, fait la gémuflexion, s'il a le temps de retourner à son siège, sinon il attend tourné vers l'autel le moment de mettre et de bénir l'encens. Il bénit le diacre en disant *Deus sit*, etc., et lui fait baiser sa main. — Il se tourne vers le diacre au chant de l'évangile, étant un peu retiré du côté de l'épître et s'incline vers la croix quand le nom de Jésus se rencontre. Il est encensé à la même place après le chant de l'évangile, et baise le texte en disant : *Per evangelica*, etc...

Credo. — Il fait tout comme au *Gloria*, à part la gémuflexion aux mots : *Et homo factus est.*

Offertoire. — Il baise l'autel, se tourne et dit *Dominus*,

vobiscum, chante *Oremus*, tourné vers l'autel, lit l'antienne de l'offertoire et offre le pain. Il bénit l'eau, reçoit le calice des mains du diacre, auquel il présente sa main à baiser, et fait l'offrande du calice.

Il dit *In spiritu*, bénit les oblats et se tourne vers le diacre.

Deuxième encensement. — Le célébrant met et bénit l'encens avec la prière *Per intercessionem*, se retourne sans génuflexion et encense les *Oblats*, puis l'autel comme avant l'Introït, mais en récitant les prières *Incensum* et *Dirigatur*; il se tient comme au *Lavabo*, après l'encensement de l'autel, est encensé et se lave les mains, continue la messe à l'ordinaire, et est assisté du cérémoniaire qui se tient à sa gauche pendant la Préface.

Au *Sanctus*. — Il récite le *Sanctus* à voix médiocre conjointement avec ses ministres, et poursuit la messe à l'ordinaire.

Pater noster. — Il reçoit la patène à la fin du *Pater* après avoir fait baiser sa main au diacre et après avoir dit : *Amen*.

Per omnia. Pax Domini. — Il poursuit les cérémonies, comme à la messe basse sauf le chant des versets : *Per omnia... Pax Domini...*

Baiser de paix. — Il récite la première des oraisons avant la communion et en la terminant il baise l'autel, posant en même temps ses mains des deux côtés sur le corporal. Le célébrant, sans faire la génuflexion, se tourne vers le diacre, et lui donne la paix, sans le saluer ni avant ni après, puis il se retourne vers l'autel, sans faire de génuflexion.

Communion. — Tout se passe comme à la messe basse, mais le sous-diacre découvre le calice.

Communion du clergé et des fidèles. — S'il doit y avoir communion, le célébrant s'étant retiré vers le côté de l'évangile se met à genoux près de l'autel. Il renouvelle cette cérémonie quand le diacre renferme le ciboire dans le tabernacle.

Ablutions. — Le célébrant ayant pris l'ablution des doigts

laisse au sous-diacre le soin de purifier et de recouvrir le calice et vient au coin de l'épître lire l'antienne *Communio*.

Postcommunio. — Ayant chanté *Dominus vobiscum*, la postcommunio, puis le *Dominus vobiscum*, il demeure tourné vers le peuple, sans rien dire, pendant que le diacre chante : *Ite missa est*. S'il faut dire : *Benedicamus Domino* ou *Requiescant in pace*, le prêtre le dit tout bas, après s'être tourné vers l'autel.

Dernier évangile. — Le célébrant le dit comme à la messe basse et laisse fermer le livre par le sous-diacre après la lecture de l'Évangile.

Retour à la sacristie. — La fonction achevée, le célébrant va au milieu de l'autel, salue la croix (1) et descend au bas de l'autel, reçoit sa barrette et fait la génuflexion avec ses ministres, si le Saint-Sacrement est dans le tabernacle; autrement, tous faisant alors la génuflexion, le célébrant seul s'en abstient et se contente de faire l'inclination profonde. Arrivé à la sacristie, il en salue la croix, salue ses ministres et le reste du clergé, puis se déshabille aidé par le diacre et le sous-diacre.

§ 3. Office du célébrant à la Messe solennelle des morts.

Le célébrant agit comme dans la messe basse de *Requiem* et se comporte comme à la messe solennelle ordinaire, sauf dans les points suivants :

Il ne fait pas l'encensement à l'Introït.

Il ne donne pas la bénédiction au diacre, pour le chant de l'évangile, mais il reste assis à la banquette, quand celui-ci se rend à l'autel avec le sous-diacre, et au moment où on va commencer le chant de l'évangile, le prêtre monte au coin

(1) Mérati et autres rubricistes.

de l'épître, directement, et sans faire de génuflexion en arrivant.

Il fait l'encensement des oblats et de l'autel à l'ordinaire, sans omettre les paroles de la bénédiction *Per intercessionem...* et celles de l'encensement.

Il chante la *Préface* et le *Pater* sur le ton ferial.

Il s'abstient de donner la paix au diacre.

Il est tourné vers l'autel pour dire, à voix basse, *Requiescant in pace.*

S'il y a absoute, il va déposer le manipule et échanger la chasuble contre la chape.

Il fait ensuite la révérence convenable, et va, couvert de la barrette avec le diacre, qui est à gauche, aux pieds de la bière, c'est-à-dire entre la bière et la porte du chœur pour les prêtres, et toujours entre la bière et l'autel : 1° pour les laïques; 2° pour tous les cas où il n'y a qu'une représentation mortuaire. En arrivant au catafalque, il se découvre. A la fin du *Libera*, il bénit l'encens sans faire baiser sa main. Il dit *Pater noster* qu'il continue à voix basse et asperge la bière de trois coups sur chaque face latérale; en passant devant la croix il se contente de faire l'inclination profonde, le diacre faisant une génuflexion. Il encense pareillement de trois coups chaque face latérale de la bière avec les mêmes cérémonies et dit les prières marquées au Rituel.

Nota : Il s'abstient de faire baiser sa main au sous-diacre et au diacre, même dans les cas où cela est permis aux messes célébrées devant le Saint-Sacrement exposé.

§ 4. Office du célébrant à la Messe solennelle chantée en présence de l'évêque diocésain assistant paré.

Il remplit ses fonctions, comme aux autres messes solennelles, sauf dans les points suivants :

Le célébrant, au bas de l'autel, se retire un peu du côté de

l'évangile à gauche du prélat qui dit les prières auxquelles le prêtre répond avec ses ministres, et lorsque le pontife se retire, il le salue.

Il ne bénit pas l'encens ; mais il est encensé de deux coups avant l'évêque.

Il ne donne pas la bénédiction au diacre pour l'évangile ; il ne baise pas le texte qui est porté au prélat seul. Le prélat est seul encensé à ce moment.

A l'offertoire, il ne bénit pas l'eau qui est bénite par l'évêque ; il fait l'encensement à l'ordinaire et est encensé de deux coups avant le pontife.

Après *Agnus Dei* et l'oraison qui suit, il donne la paix au prêtre assistant de l'évêque.

Le célébrant ne donne pas la bénédiction à la fin de la messe ; mais s'étant mis sur une ligne avec le diacre et le sous-diacre du côté de l'épître, il reçoit la bénédiction épiscopale, et pour cela il s'incline profondément.

Nota : Dans tous les offices célébrés en présence de l'évêque diocésain, on omet les baisers simplement révérentiels de la main du célébrant et non ceux qui appartiennent aux rites propres de la messe : ainsi le diacre en présentant la patène et le calice pour l'offertoire et la patène après le *Pater* doit baiser ces objets et la main du célébrant.

§ 5. A la Messe solennelle devant l'évêque diocésain,
assistant à sa stalle.

Le prêtre est encensé seul à l'Introït.

§ 6. A la Messe solennelle en présence d'un évêque
étranger.

Le prêtre le salue par une inclination profonde en passant devant lui.

Le célébrant est encensé à la manière ordinaire, c'est-à-dire de trois coups, comme l'évêque.

§ 7. Office du célébrant aux Messes solennelles devant
le Saint-Sacrement exposé.

Le célébrant fait la génuflexion à deux genoux, sur le pavé, en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière.

Il fait la génuflexion simple en dehors de ces deux cas.

S'il y a aspersion, il n'aspersionne pas l'autel, mais il continue la cérémonie à l'ordinaire.

Il ne présente pas sa main pour les baisers simplement révérentiels, mais il se prête aux autres baisements qui appartiennent aux rites mêmes de la messe. Ainsi il donne sa main à baiser au sous-diacre après l'épître, au diacre avant l'évangile, et dans les moments où celui-ci lui présente la patène et le calice pour l'offertoire, ainsi que la patène après le *Pater*.

Il bénit l'encens, comme à l'ordinaire, à l'Introït et à l'Offertoire.

A cette messe, pour encenser la croix de l'autel, il s'agenouille sur le marchepied et ne reçoit l'encensoir que quand il est à genoux.

§ 8. Aux Messes de la férie pendant le Carême
et aux Messes des Quatre-Temps.

Quand le diacre dit : *Flectamus genua*, le célébrant ne fait pas la génuflexion.

En Carême, à l'oraison sur le peuple, quand le prêtre a dit : *Oremus*, il laisse chanter au diacre les paroles : *Humiliate capita vestra Deo*.

ARTICLE II. *Office du célébrant (1) aux Vêpres solennelles.*

L'officiant se revêt de la chape par-dessus le surplis et non point de l'aube ni de l'étole (S. R. C., 7 sept. 1816, *Décret général*, n° 4374 ; — 16 décembre 1828, *in Volater.*, n° 4496, ad 3). Il prend l'étole pour présider les vêpres solennelles devant le Saint-Sacrement exposé, à cause de l'encensement. Il peut prendre l'étole avec la chape aux vêpres solennelles des morts (S. R. C., 12 aug. 1854, *in Briocen.*, 5072, ad 4 et 5).

C'est dès le commencement des vêpres que l'officiant prend la chape (S. R. C., 12 aug. 1854, *in Lucionen.*, ad 35). Il n'y a d'exception à cette règle qu'en faveur de certains ordres religieux chez lesquels le célébrant se revêt de la chape seulement au capitule.

L'officiant des vêpres siégera soit au banc du côté de l'épître, comme à la messe, soit à la première stalle du chœur du côté le plus digne. Dans le premier cas, il a à ses côtés les deux premiers assistants ; dans le second cas, on prépare, au milieu du chœur et faisant face à l'autel, une banquette pour les assistants. L'officiant aura devant lui un pupitre fixe ou mobile recouvert d'un tapis de la couleur du jour, ou bien un clerc lui présente en temps utile le livre dont il a besoin pour chanter.

Au bas de l'autel, il fait toujours la gémuflexion sur le pavé. (V. pour le détail des cérémonies ce qui est dit de l'office des vêpres solennelles, II^e section, p. 103.)

(1) Le président des vêpres solennelles s'appelle officiant.

ARTICLE III. *Office du célébrant au Salut ou à la Bénédiction du Saint-Sacrement.*

Il vient à l'autel et s'en retourne couvert de sa barrette.

Il la donne en arrivant et la reçoit au départ avec les baisements d'usage. Il s'abstient de bénir l'encens qu'il impose en silence sans baisements ou quasi-baisements. Au bas de l'autel, il fait la génuflexion sur le pavé en arrivant et en repartant.

(V. pour le détail des cérémonies du célébrant, la fonction du Salut, VI^e section, p. 336.)

ARTICLE IV. *Du prêtre assistant à la messe solennelle.*

Il n'y a de prêtre assistant à la messe solennelle que pour certains prélats et pour les nouveaux prêtres, le jour de leur première messe (1).

Le prêtre assistant met la chape sur le surplis et l'amiet sans étole (2). Il n'a pas de fonction à remplir à l'aspersion et ne remplit son office qu'au commencement de la messe.

A la sacristie, il se tient à droite du célébrant pour faire la révérence à la croix de la sacristie, et en se rendant à l'autel il s'avance à la droite du diacre. Au bas de l'autel, il s'arrête à la droite du célébrant pour la confession, pendant laquelle le diacre et le sous-diacre se tiennent du côté de l'évangile. Il monte à l'autel après *Oremus* avec le célébrant dont il relève l'aube, et se rend aussitôt au coin de l'épître, cédant la place au diacre. Il soutient le missel pendant l'encensement de l'autel, et le remet au coin de l'épître pour indiquer l'Introït au célébrant.

(1) S. R. C., 19 jun. 1604, in *Mantuana*, et 17 jun. 1823, in *Lucan*.

(2) S. R. C., 11 mart. 1837, in *Mathelicen.*, 4658, ad 2. Un récent décret de la S. R. C. permet l'étole au prêtre assistant.

Pendant le *Gloria in excelsis*, il se tient à droite du diacre et récite l'hymne angélique avec les autres ministres sacrés faisant la même inclination qu'eux. Au moment d'aller s'asseoir, il tourne sur sa droite et va par le plus court chemin à la banquette, où il est assis à la droite du diacre. Il se lève avec les autres ministres sacrés, va faire la gémuflexion au bas de l'autel à droite du diacre et se rend au coin de l'épître, pour indiquer au célébrant l'oraison, etc.

Quand le sous-diacre a baisé la main du célébrant après le chant de l'épître, le prêtre assistant prend le missel et le transporte au côté de l'évangile, en passant entre le célébrant et le diacre et en faisant la gémuflexion au milieu de l'autel. Il indique l'évangile, se tient sur le second degré, et après l'évangile il approche le pupitre du milieu de l'autel. Pendant la bénédiction de l'encens, il se tient à la gauche du sous-diacre tourné vers le célébrant, puis il se retire du côté de l'évangile et se tourne vers le diacre quand le célébrant se rend au côté de l'épître pour le chant de l'évangile. Il fait le signe de la croix. Il s'incline et fait la gémuflexion, s'il y a lieu, vers l'autel. Après l'encensement du célébrant à la suite de l'évangile, le prêtre assistant se tient à gauche du sous-diacre et récite le *Credo*, si on doit le dire. Il ne se découvre et ne se lève pas, quand le diacre va porter la bourse à l'autel. Vers la fin du symbole, il se lève et va au bas de l'autel, précédant les autres ministres sacrés, faire la gémuflexion à gauche du sous-diacre. Il aura soin d'indiquer au célébrant tout ce qu'il devra lire. Pendant le second encensement de l'autel, le prêtre assistant soutient le missel, et le replace après l'encensement. Il se tient ensuite auprès du livre, et là il est encensé de deux coups par le diacre avant le sous-diacre. Au *Sanctus*, il se retire un peu à gauche pour donner place au sous-diacre. Il ne se met à genoux qu'à l'élévation et il fait toutes les gémuflexions que fait le célébrant. Il s'incline et se signe, il se frappe la poitrine en

même temps que le célébrant. A *Pax Domini* il se retire un peu à gauche, pour donner place au sous-diacre et dit *Agnus Dei*. Il fait la gémuflexion avec les autres ministres, et se rend à la droite du célébrant, et là, vers la fin de l'oraison *Domine Jesu Christe*, il fait la gémuflexion, se relève aussitôt et baise l'autel, en dehors du corporal et les mains jointes. Il reçoit la paix du célébrant et répond : *Et cum spiritu tuo*. Ensuite il fait la gémuflexion, tourne sur sa gauche et donne la paix au diacre qui la donne ensuite au sous-diacre. Le prêtre assistant la porte au chœur, accompagné du cérémoniaire, et fait comme le sous-diacre aux autres messes solennelles. Revenu à l'autel il fait la gémuflexion, donne la paix au cérémoniaire et va auprès du livre. S'il y a communion des fidèles, il se retire du côté de l'évangile, en dehors du palier de l'autel et il y demeure pendant toute la communion.

Après la purification des doigts du célébrant, il transporte le missel au coin de l'épître, sans omettre la gémuflexion au milieu de l'autel en passant. Il indique au célébrant ce qu'il faut lire. Après les oraisons, il ferme le livre et va en faisant la gémuflexion au milieu de l'autel, au coin de l'évangile. Il se met à genoux pour recevoir la bénédiction. Il assiste le célébrant à la lecture du dernier évangile. S'il y a lieu à réciter un autre évangile que celui de saint Jean, il transporterait le livre après les oraisons. Après le dernier évangile, il va à la droite du célébrant, fait l'inclination à la croix, et descend au bas des degrés, où il fait la gémuflexion à droite du célébrant, puis il se rend à la sacristie en marchant à la droite du diacre et après s'être couvert.

CHAPITRE III.
OFFICE DU DIACRE.

ARTICLE I. *Office du diacre à la Messe solennelle.*

§ 1. Avis généraux.

Nul ne doit exercer l'office de diacre ni le représenter à l'autel avec la dalmatique (même sans étole ni manipule), s'il n'a l'ordre du diaconat. Le décret de la S. Congrégation (3 juillet 1698) qui permet à l'acolyte de suppléer le sous-diacre, ne s'étend pas à la fonction du diacre.

En règle générale, quand le diacre marche seul avec le célébrant, si celui-ci est paré et n'a pas la main droite occupée à asperger ou à encenser, le diacre se tient à sa gauche. Au contraire, il est à la droite du célébrant et relève le bord de sa chape, s'il l'accompagne, en l'absence du sous-diacre, à une aspersion ou à un encensement, comme à l'absoute.

Le diacre doit éviter le salut au chœur pendant qu'on chante des paroles comme celles-ci : *Sub Pontio Pilato*.

Le diacre, en remplissant son office, ne doit point appuyer les mains sur l'autel. Quand il a une main occupée, il appuie l'autre sur sa poitrine, et quand il fait la génuflexion à côté du célébrant en chasuble, il lui met la main sous le coude (1).

(1) Le Concile de Trente exprime le vœu que le diacre et le sous-diacre communient à la messe solennelle (Sess. 23, c. 13).

§ 2. *Aspercion.*

Sortie de la sacristie. — Au signal du cérémoniaire, il salue la croix ou l'image de la sacristie et le célébrant, se met à sa droite, se couvre et relève le bord de la chape. Il est à remarquer qu'on ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église.

Arrivée à l'autel. — Après avoir fait la génuflexion sur le pavé, en même temps que le célébrant fait la révérence convenable, il se met à genoux sur le plus bas degré, à la droite du célébrant, reçoit l'aspersoir, le présente au prêtre avec les baisers, et soutient devant lui, conjointement avec le sous-diacre, le livre où est notée l'intonation de l'antienne.

Aspercion du chœur et des fidèles. — Lorsqu'il a été aspergé, il se lève, remet l'aspersoir au porte-bénitier, fait la génuflexion avec le sous-diacre, salue le chœur, et marchant toujours à la droite du célébrant dont il relève la chape, il se rend devant le plus digne du clergé, présente l'aspersoir au célébrant avec les baisers et l'assiste pendant toute la cérémonie, faisant les saluts d'usage, et répondant au psaume.

Il reçoit l'aspersoir et le remet au porte-bénitier, quand le célébrant cesse de s'en servir.

Après l'aspercion des fidèles, il revient à l'autel et observe les mêmes cérémonies que précédemment, ayant soin d'indiquer au célébrant ce qu'il doit chanter. Quand celui-ci a chanté l'oraison, il fait avec le sous-diacre la génuflexion et se tenant toujours à la droite du célébrant, il va à la banquette ou près de l'autel ou à la sacristie, l'aide à se revêtir de la chasuble et prend son manipule. Si l'on a dû aller à la sacristie, le diacre salue le célébrant après lui avoir remis la barrette avec les baisers, se couvre et marchant derrière le sous-diacre, il va à l'autel.

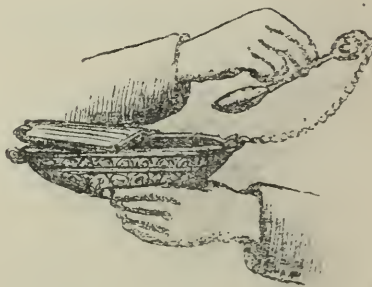


Si l'on va à la banquette, le diacre ne donne pas la barrette du célébrant et ne se couvre pas pour se rendre à l'autel.

§ 3. Messe.

Commencement de la Messe. — Arrivé au bas des degrés il se découvre, reçoit la barrette du célébrant avec les baisements, si l'on est allé à la sacristie et fait la gènesflexion comme avant l'aspersion. Il répond avec le sous-diacre aux prières de la confession, fait le signe de la croix et s'incline avec le célébrant, excepté pendant que celui-ci récite le *Confiteor*. Le diacre répond *Misereatur tui...* en se tournant vers le prêtre et médiocrement incliné : puis tourné vers l'autel et incliné profondément il dit le *Confiteor*, se tournant seulement un peu vers le célébrant en disant : *Tibi Pater... Te Pater...* Il se relève alors que le prêtre dit : *Indulgentiam* et s'incline encore médiocrement à *Deus tu conversus...* Lorsque le prêtre monte à l'autel, il y monte avec lui en élevant un peu son aube de la main gauche.

Encensement de l'autel. — Arrivé sur le marchepied il fait la gènesflexion avec le sous-diacre, pendant que le célébrant



Présentation de la cuiller et de la navette.

baise l'autel; puis il se tourne à demi sur sa gauche, avec le célébrant, reçoit la navette des mains du cérémoniaire, pré-

sente au célébrant la cuiller avec les baisers, en disant : *Benedicite Pater reverende* ; ayant ensuite reçu la cuiller avec les baisements accoutumés, il remet la navette au cérémoniaire et se tourne vers l'autel en même temps que le célébrant.

C'est alors qu'il reçoit l'encensoir, tenant de la main droite le haut des chaînes qu'il baise d'abord. Il baise ensuite la main droite du célébrant, dans laquelle il met le bas des chaînes ; puis il fait la génuflexion avec le sous-diacre, pendant que le célébrant fait la révérence prescrite ; il prend la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et la soutient pendant l'encensement.

Il fait la génuflexion toutes les fois que le célébrant la fait lui-même et même quand il ne fait que l'inclination, si le Saint-Sacrement n'est pas dans le tabernacle.

Encensement du célébrant. — Lorsqu'il reçoit l'encensoir, il baise d'abord la main du célébrant, puis le haut des chaînes, descend les degrés latéraux du côté de l'épître, et, debout, ayant le sous-diacre à sa gauche, il encense le célébrant de trois coups, faisant une inclination profonde avant et après.

Introït et Kyrie eleison. — Après avoir rendu l'encensoir au thuriféraire, il monte sur le second degré, un peu à droite du célébrant, et fait le signe de la croix au commencement de l'Introït et répond au *Kyrie eleison*. Ensuite il se met derrière le célébrant.

Cependant si l'on va s'asseoir pendant le chant du *Kyrie eleison*, sans faire la génuflexion, il se range pour laisser passer le célébrant et se tenant à sa gauche il l'accompagne à la banquette ayant soin de relever sa chasuble pendant qu'il s'assied, lui présentant ensuite la barrette avec les baisers prescrits : puis, l'ayant salué conjointement avec le sous-diacre, il s'assied et se couvre.

Gloria in excelsis. — Au dernier *Kyrie* il se découvre, se lève, reçoit la barrette du célébrant avec les baisers, re-

vient au bas de l'autel où il fait la gémuflexion, aide le célébrant quand il monte et reste derrière lui sur le second degré.

Lorsque le célébrant entonne le *Gloria*, il incline la tête au mot *Deo*, fait la gémuflexion, monte à la droite du célébrant, continue l'hymne avec lui, évitant de le précéder et se conforme à tous ses mouvements.

Après la récitation du *Gloria*, il fait la gémuflexion avec le sous-diacre, et se rend à la banquette par le chemin le plus court, marchant à la gauche du célébrant et observant tout ce que nous avons dit plus haut.

C'est à ces paroles : *Cum Sancto Spiritu*..... qu'il quitte la banquette pour aller à l'autel.

Si le célébrant ne voulait point aller s'asseoir, il se mettrait derrière lui.

Au Dominus vobiscum et aux oraisons. — Quand le célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le diacre, sans faire de révérence à l'autel, va du côté de l'épître, se tenant toujours derrière lui. Pendant les oraisons, il se conforme aux inclinations du célébrant.

Quand il doit dire *Flectamus genua*, le diacre fait la gémuflexion et chante ces paroles aussitôt que le célébrant a dit *Oremus*; il se relève, dès que le sous-diacre chante *Levate*.

Épître. — Aussitôt que le célébrant a fini la dernière oraison, le diacre va se placer à sa droite, sur le degré le plus élevé, au coin de l'épître, indique l'épître et tourne les feuillets du missel, s'il en est besoin; il répond *Deo gratias*, et quand le sous-diacre se présente, il se retire un peu pour le laisser s'approcher.

Évangile. — Lorsque le célébrant commence l'évangile, le diacre, qui était resté au coin de l'épître, descend par les degrés latéraux et vient recevoir des mains du cérémoniaire le livre des évangiles qu'il prend des deux mains par le bas,

de façon à ce que la tranche soit dans la main gauche, le tient élevé devant la poitrine, et se rend au bas des degrés au lieu où le célébrant fait la confession : là, il fait la génuflexion, puis monte et pose à plat au milieu de l'autel le livre fermé, de manière que la tranche soit tournée du côté de l'évangile.

Il reste ainsi sur le marchepied sans faire la génuflexion.

Si l'on doit aller s'asseoir, il accompagne et assiste le célébrant comme à l'ordinaire. — On revient à l'autel assez à temps pour la bénédiction de l'encens, pendant laquelle il observe les mêmes règles que pour celle qui a précédé l'Introït.

Quand l'encens a été béni, le diacre se met à genoux sur le marchepied en face du milieu de l'autel. Là tenant les mains jointes et demeurant profondément incliné, il récite la prière *Munda cor meum*. Il se relève, vient au milieu de l'autel, prend des deux mains le livre des évangiles, et, le tenant devant sa poitrine, se met à genoux aux pieds du célébrant en disant : *Jube domne benedicere*. Ensuite il s'incline pour recevoir la bénédiction, baise la main du célébrant, puis se relève, le salue profondément, et, s'écartant un peu du côté de l'épître, afin de ne pas tourner le dos à la croix, il descend au bas de l'autel.

Il se met à la droite du sous-diacre et fait la génuflexion avec les autres ministres en marchant le dernier, se rend au lieu où il doit chanter l'évangile portant le livre verticalement sans l'appuyer contre sa poitrine.

Étant arrivé, il ouvre le livre et le pose sur les mains du sous-diacre qui doit le tenir, ou bien sur le pupitre.

Lorsque le chœur a fini de chanter, il commence *Dominus vobiscum*. En disant *Initium* ou *Sequentia*... il pose la main gauche sur le livre, fait sur le commencement de l'évangile un signe de croix avec le pouce de la main droite, en le séparant des autres doigts qu'il tient étendus et joints ensemble : posant ensuite la main gauche sur sa poitrine, il

fait avec le pouce droit les signes de croix sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine. Ayant reçu l'encensoir des mains du cérémoniaire il encense le livre de trois coups, d'abord au milieu, et à sa gauche, puis à sa droite, avec une inclination profonde avant et après l'encensement.

Le diacre remet ensuite l'encensoir et chante l'évangile les mains jointes. S'il faut incliner la tête ou faire une gémflexion pendant le chant de l'évangile, il fait ces révérences vers le livre.

Quand il a fini de chanter, il montre au sous-diacre de la main droite le commencement de l'évangile; et, sans quitter le coin de l'évangile, il encense le célébrant de trois coups, faisant une inclination profonde avant et après.

Credo. — Après l'encensement, il remet l'encensoir au thuriféraire et va droit à sa place, derrière le célébrant. Là il fait une gémflexion, en arrivant, conjointement avec le sous-diacre.

Quand le célébrant entonne le *Credo*, le diacre s'incline au mot *Deum*, fait la gémflexion et vient se placer à la droite du prêtre comme au *Gloria*.

Aux mots *Et incarnatus est*, il fait la gémflexion avec le célébrant, ayant soin de lui mettre la main sous le coude; à la fin du symbole, il fait le signe de la croix et accompagne le célébrant à la banquette, s'il y a lieu.

S'il demeure debout, il se met à genoux sur le marche-pied, à la droite du célébrant, pendant que le chœur chantera : *Et incarnatus est*; si au contraire, il est assis, il se contente, à ces mots, de se découvrir et de s'incliner profondément.

Au mot *Crucifixus*, le diacre se lève, salue le célébrant et va à la crédence. Il reçoit la bourse, l'ouverture tournée vers lui, et, plaçant le pouce et l'index par-dessus et les autres doigts par-dessous, il l'élève à la hauteur de ses yeux; s'il passe devant le célébrant il le salue, se rend au milieu de

l'autel, où il fait la g nuflexion sur le dernier degr , monte   l'autel, retire le corporal, met la bourse du c t  de l' vangile, d ploie le corporal, fait la g nuflexion et revient par le plus court chemin. De retour   sa place il salue le c l brant, s'assied et se couvre. A la fin du *Credo*, il se comporte comme   la fin du *Gloria*.

Si le c l brant n' tait point all  s'asseoir, le diacre,   *Crucifixus*... ne s'en rendrait pas moins   la cr dence et ferait la m me c r monie, pour laquelle le c l brant devrait lui faire la place suffisante en s' cartant lui-m me un peu du c t  de l' vangile.

Offertoire. — Le c l brant ayant chant  *Oremus* le diacre s'incline et fait la g nuflexion.

S'il y a offrande ou b n diction du pain, il se retire un peu du c t  de l' p tre pendant que le c l brant descend au bas des degr s; passant ensuite derri re lui, il change de c t  avec le sous-diacre, de mani re   se trouver   la droite. C'est lui qui pr sente les objets au c l brant et les re oit avec les baisers ordinaires. Apr s l'offrande, il revient   l'autel ayant soin de changer de c t  avec le sous-diacre; arriv  au bas des degr s, il fait la g nuflexion et monte   la droite du c l brant.



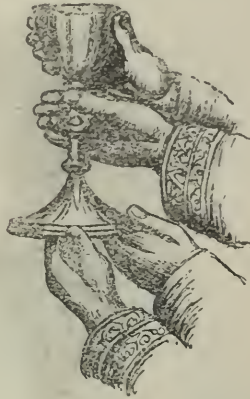
Pr sentation de la pat ne.

Quand le sous-diacre arrive portant le calice avec le voile hum ral, le diacre le d couvre, prend d'abord la bourse, s'il

n'y a pas eu de *Credo*, et en retire le corporal qu'il étend devant le célébrant au milieu de l'autel; puis il enlève la pale, prend la patène qu'il baise sur le bord, tournant vers le célébrant les pieds du crucifix empreint sur l'hostie, il a soin de mettre son bras gauche sous le bras droit du prêtre dont il baise la main.

Lorsque le sous-diacre a essuyé le calice, le diacre le prend de la main gauche par le nœud avec le purificateur étendu de manière à recueillir les gouttes qui autrement pourraient tomber sur la nappe ou sur le pied du calice.

Quand il verse le vin, il a soin de tenir le calice un peu incliné, et après que le sous-diacre a versé l'eau, il achève de préparer le calice en essuyant les parois avec le purificateur, qu'il tient plié par le milieu entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite. Il prend ensuite le calice de



Présentation du calice.

la main droite à la coupe (V. la figure ci-dessus), et de la gauche par le pied, le présente au célébrant avec les baisers ordinaires; puis, soutenant de la droite le pied du calice, il dit avec lui, les yeux élevés vers la croix : *Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clemen-*

tiam : ut in conspectu divinæ majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat. Amen.

Au moment où le célébrant abaisse le calice, il retire sa main, couvre le calice de la pale et met la patène dans la main du sous-diacre, tournant vers celui-ci la partie concave de la patène, qu'il a soin de recouvrir de l'extrémité du voile huméral.

S'il y a de petites hosties à consacrer, le diacre découvre le ciboire avant de présenter la patène, et pendant que le célébrant offre la grande hostie, il tient de la main droite le ciboire au-dessus du corporal, en l'élevant à la hauteur de la patène que tient le célébrant, ayant soin de soutenir de la gauche le bras du célébrant; il couvre ensuite le ciboire qu'il met derrière le calice.

Encensement des oblats, de l'autel et du célébrant. — Lorsque le célébrant a dit *Veni sanctificator...*, le diacre fait bénir l'encens comme à l'Introït.

Pendant l'encensement des oblats, il met la main droite sur le pied du calice et de la gauche tient la chasuble du célébrant; il fait ensuite la génuflexion pendant que le célébrant fait la révérence convenable, retire un peu le calice du côté de l'épître. Après l'encensement de la croix, il remet le calice à sa place, fait la génuflexion et se comporte comme à l'Introït.

Encensement du chœur. — Le diacre ayant encensé le célébrant, va, accompagné du thuriféraire, dans le chœur où il encense individuellement, soit de deux coups, soit d'un coup, les membres du clergé, et d'une façon collective les clercs inférieurs, ou ceux qu'il n'aurait pas le temps d'encenser individuellement. Il revient ensuite à l'autel et s'arrêtant au bas des degrés, du côté de l'épître, il encense le sous-diacre de deux coups avec les saluts accoutumés; remet l'encensoir, monte à sa place derrière le célébrant. Là il fait la génuflexion; puis, se tournant vers le thuriféraire, il est encensé également de deux coups, se retourne vers l'autel, fait

la g nuflexion, et fait les m mes inclinations que le c l brant.

Pr face. — Vers la fin de la Pr face, au signe du c r moniaire, il monte   la droite du c l brant, r cite avec lui le *Sanctus*,  tant m diocrement inclin . Au *Benedictus*, il se rel ve, fait le signe de la croix, passe   la gauche du c l brant et pour cela il fait la g nuflexion avec le sous-diacre, r it re cette g nuflexion lorsqu'il est   la gauche du pr tre qu'il assiste en tournant les feuillets du missel.

Le c l brant ayant dit *memento Domine famulorum famularumque tuarum*, le diacre se retire un peu en arri re, et se rapproche quand il continue *et omnium circumstantium*.

 l vation. — Aux mots *Quam oblationem*, il revient   la droite du c l brant, faisant la g nuflexion avant de partir.

En arrivant, s'il y a un ciboire, il le d couvre et le met devant le c l brant; puis s'agenouille sur le marchepied, rel ve le bas de la chasuble de la main gauche. Il se rel ve seulement en temps opportun pour venir d couvrir le calice imm diatement apr s l' l vation de l'hostie, et le recouvrir au moment o  le c l brant l'ayant  lev  le repose sur l'autel.

Le diacre ayant fait la g nuflexion avec le c l brant, passe   la gauche, fait une nouvelle g nuflexion en y arrivant, observe au *memento* des morts ce qui est dit pour le *memento* des vivants, se frappe la poitrine   *Nobis quoque peccatoribus* et tourne les feuillets selon qu'il est n cessaire, jusqu'  ce que le c l brant commence les signes de croix du *Per quem h ec omnia...*; alors il fait la g nuflexion, passe   la droite du c l brant, d couvre le calice, et fait une autre g nuflexion avec le c l brant. Pendant que celui-ci fait les signes de croix avec l'hostie, le diacre appuie sur le pied du calice, l'index et le doigt du milieu. Apr s *omnis honor et gloria*, il recouvre le calice et fait la g nuflexion.

Pater. — Le c l brant chante *per omnia* et la monition;  

Pater noster, le diacre, après avoir fait la g nuflexion, va reprendre sa place sur la seconde marche derri re le c l brant.

Au moment o  le c l brant dit : *Et dimitte nobis*, ayant fait la g nuflexion, le diacre monte   sa droite, retire la pat ne des plis du voile, et, en la maintenant de la main gauche, il l'essuie de la main droite avec le purificateur qui est rest  sur l'autel   c t  du corporal. Le diacre dresse la pat ne pr s du corporal, de fa on   ce que la partie concave regarde le calice et l'hostie; il la baise, ainsi que la main droite du c l brant, au moment o  celui-ci la prend apr s avoir dit : *Amen*.



Pr sentation de la pat ne.

Il fait le signe de la croix en m me temps que le c l brant le fait avec la pat ne, puis il d couvre le calice et fait la g nuflexion avec le c l brant.

Agnus Dei. — Lorsque le c l brant a mis la particule dans le calice, il le recouvre et fait de nouveau la g nuflexion avec lui : puis se tenant m diocrement inclin , il dit avec le c l brant *Agnus Dei*... se frappant la poitrine au mot *nobis*.

La paix. — Apr s le dernier *Agnus Dei*, il se met   genoux   la droite du c l brant, se l ve apr s la premi re oraison *Domine J.-C.* et, les mains jointes, il baise l'autel en dehors du corporal en m me temps que le c l brant; il

reçoit ensuite la paix avec les cérémonies accoutumées : puis, après avoir fait la gémuflexion, il descend sur le premier degré et un peu tourné vers le côté de l'évangile il donne la paix au sous-diacre ; il monte après cela à la gauche du prêtre, et y fait en arrivant la gémuflexion.

Domine non sum dignus. — Au *Domine non sum dignus* il s'incline et se frappe la poitrine; il fait la gémuflexion avec le célébrant et s'incline profondément pendant la communion.

Si le sous-diacre n'était pas de retour au moment où il faut découvrir le calice, le diacre ferait la gémuflexion pour aller à la droite du célébrant, découvrirait le calice et ferait ensuite la gémuflexion avec le célébrant. Au défaut du sous-diacre, il verse les ablutions, et quand celui-ci est de retour, le diacre va se placer à gauche du célébrant, à moins qu'on ne doive donner la communion.

Communion. — Si l'on doit distribuer la sainte Communion, dès que le célébrant a pris le Précieux Sang, le diacre passe à sa droite après avoir fait la gémuflexion avec le sous-diacre, découvre le ciboire, et fait la gémuflexion avant et après, s'il a été consacré à cette messe.

Si, au contraire, le Saint-Sacrement est dans le tabernacle, après avoir retiré suffisamment le calice du côté de l'évangile, et écarté, s'il est besoin, le canon vers le côté de l'épître, il ouvre le tabernacle, fait la gémuflexion, les mains jointes, retire le ciboire qu'il pose au milieu du corporal puis, l'ayant découvert, il s'écarte un peu sur la droite pour faire place au célébrant et fait avec lui la gémuflexion, avant d'aller sur le second degré, du côté de l'épître, où il chante ou bien récite le *Confiteor*, debout et profondément incliné. Il reste là jusqu'à ce que le célébrant ait récité *Misereatur* et *Indulgentiam*.

C'est alors qu'après avoir fait la gémuflexion en même temps que le célébrant, il change de côté avec le sous-diacre.

Pendant la communion, il assiste le célébrant à sa droite, et tient la patène sous le menton des communicants.

Après la communion, il change de côté avec le sous-diacre, derrière le célébrant, et l'accompagne à l'autel. — S'il reste des hosties dans le ciboire, il fait la gènesflexion, le recouvre et le remet dans le tabernacle : mais avant d'en fermer la porte, il fait une gènesflexion sans mettre les mains sur l'autel, et après avoir replacé le canon, s'il l'a dérangé, il fait une nouvelle gènesflexion avec le sous-diacre pour passer du côté de l'évangile.

Si le diacre doit communier, c'est lorsque le célébrant a achevé la prière *Indulgentiam*, et après avoir fait avec lui la gènesflexion, qu'il vient s'agenouiller sur le marchepied. Quand il a reçu la sainte Communion, il fait une gènesflexion, et passant derrière le célébrant, il va se mettre à sa droite, portant avec lui la patène, qu'il tient de la main droite.

Ablutions. — Lorsque le célébrant a pris la dernière ablu-tion, le diacre porte le missel au côté de l'épître, ayant soin de faire la gènesflexion en passant au milieu en même temps que le sous-diacre. Il ouvre le missel à l'endroit où se trouve l'antienne communion, et l'indique au célébrant, avant de descendre à sa place sur le second degré, et se comporte comme pendant les oraisons qui suivent l'Introït.

Si le diacre doit dire *Humiliate capita vestra Deo*, après que le célébrant a dit *Oremus* pour la troisième fois, il se tourne vers le peuple par le côté droit et chante ces paroles.

Il se retourne ensuite vers l'autel sans achever le cercle.

Bénédiction. — Quand le célébrant a dit *Dominus vobiscum* après l'oraison, le diacre fait la gènesflexion, se tourne vers le peuple et chante *Ite missa est*. S'il doit dire *Benedicamus Domino*, il ne se tourne pas vers les fidèles.

Après s'être retourné vers l'autel, sans achever le tour, il se retire un peu du côté de l'épître, se met à genoux sur le marchepied et s'incline pour recevoir la bénédiction.

Dernier évangile. — Pendant le dernier évangile, il se tient debout sur le marchepied, comme à l'autre évangile, faisant les signes de croix et la gémuflexion en même temps que le célébrant.

Quand l'évangile est fini, il fait, à la droite du prêtre, une inclination de tête à la croix et descend au bas des degrés, précédant un peu le célébrant.

Il donne la barrette au célébrant avec les baisers ordinaires, fait la gémuflexion sur le pavé, salue le chœur, et, marchant derrière le sous-diacre, il se couvre et précède le célébrant.

Arrivée à la sacristie. — En arrivant à la sacristie, il se place de manière à se trouver à la droite du célébrant, se découvre, salue avec lui la croix ou l'image de la sacristie, salue le sous-diacre et le clergé, si le clergé est rentré du chœur avec les ministres.

Le diacre quitte son manipule, aide, conjointement avec le sous-diacre, le célébrant à se déshabiller, dépose ses ornements, aidé d'un acolyte, et se retire après avoir remercié Dieu.

ARTICLE II. *Office du diacre aux différentes espèces de messes.*

§ 1. *Grand'messe en présence du Saint-Sacrement exposé.*

Avis généraux. — 1° Le diacre fait la gémuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois, et lorsqu'il le quitte pour se rendre à la sacristie; pendant tout le cours de la messe, il fait toujours la gémuflexion d'un seul genou et sur le dernier degré, quand il est au bas de l'autel.

2° Il n'y a point de saluts au chœur. — Pour les baisements, il les omet tous, excepté avant l'évangile, lorsqu'il reçoit la bénédiction; à l'offertoire, il baise la patène, le

calice et la main du célébrant : il fait encore de même après le *Pater*, en présentant la patène au célébrant.

3° Si l'on va s'asseoir, on fait toujours la gémuflexion en quittant l'autel, et au bas des degrés lorsqu'on y revient. Il est à remarquer qu'on ne doit pas se couvrir et qu'il faut autant que possible, éviter de tourner le dos au Saint-Sacrement.

Arrivée à l'autel. — Le diacre se découvre, dès qu'on est en vue du Saint-Sacrement et fait la gémuflexion à deux genoux avec les autres ministres.

Encensement. — Après la confession, il fait, en arrivant à l'autel, la gémuflexion avec le célébrant.

Il se retire un peu du côté de l'épître pour la bénédiction de l'encens, afin que le célébrant ne tourne pas le dos au Saint-Sacrement : puis, il descend, se met à genoux sur le marchepied avec le célébrant et le sous-diacre, salue profondément le Saint-Sacrement avant et après l'encensement, pendant lequel il soutient la chasuble du célébrant.

De retour à l'autel, il fait de nouveau la gémuflexion avec les ministres et assiste le prêtre comme à l'ordinaire.

L'encensement terminé, il reste au coin de l'épître, tourné vers l'autel, reçoit l'encensoir, descend au bas des degrés, et, tournant le dos au peuple, il encense le célébrant.

Kyrie eleison. — On ne va pas s'asseoir pendant le chant du *Kyrie*.

Gloria. — Si l'on va s'asseoir pendant le *Gloria*, il observe ce que nous avons dit précédemment.

Évangile. — Pendant que le célébrant récite le *munda cor*, le diacre reçoit le livre à l'ordinaire, va faire une première gémuflexion sur le premier degré, puis une seconde sur le marchepied.

Quand le célébrant revient au milieu de l'autel, il fait avec lui la gémuflexion. Pour la bénédiction de l'encens il observe ce que nous avons déjà fait remarquer à l'Introït.

Lorsqu'il a reçu la bénédiction, il baise la main du célébrant et le salue à l'ordinaire, évitant de tourner le dos au Saint-Sacrement.

Quand le diacre a encensé le célébrant après l'évangile, de retour à sa place, sur le second degré, il fait la gènesflexion en même temps que le célébrant.

Credo. — Si l'on va s'asseoir, il se comporte comme au *Gloria*.

Deuxième encensement. — Après l'encensement des oblates, il ne retire pas le calice, mais se met à genoux sur le marchepied comme à l'Introït pour l'encensement du Très Saint-Sacrement.

Il ne salue pas le chœur, mais seulement ceux qu'il encense.

Après avoir encensé le sous-diacre et rendu l'encensoir au thuriféraire, il monte à sa place, fait la gènesflexion et se retire un peu vers le côté de l'évangile pour être encensé; après quoi il fait une nouvelle gènesflexion à sa place.

Ablutions et dernières oraisons. — Après la dernière ablu-tion, il fait une gènesflexion vers le Saint-Sacrement avant de porter le livre, puis une autre au milieu sur le second degré.

Après la dernière oraison, il accompagne à l'ordinaire le célébrant au milieu de l'autel et fait la gènesflexion.

Pour l'*Ite missa est*, ayant fait la gènesflexion, il se retire un peu du côté de l'évangile, tourné à demi vers le peuple: chante *Ite missa est*, fait de nouveau la gènesflexion et s'agenouille pour recevoir la bénédiction.

Dernier évangile. — Après le dernier évangile, il fait, avec le célébrant et le sous-diacre, la gènesflexion sur le marchepied.

Arrivé au bas des degrés, il donne au célébrant sa barrette, fait avec lui et tous les ministres la gènesflexion à deux genoux sur le pavé.

Le diacre se comporte ensuite à l'ordinaire, observant de ne se couvrir que lorsqu'il n'est plus en vue du Très Saint-Sacrement.

§ 2. Messe solennelle de Requiem.

Avis généraux. — A cette messe le diacre omet tous les baisers : mais il doit toujours saluer le chœur.

Commencement. — Après la confession, le diacre élève les ornements du prêtre comme à l'ordinaire : mais il ne monte pas à l'autel et reste derrière lui, fait la génuflexion au moment où le célébrant baise l'autel. Il assiste à l'Introît comme aux autres messes, sans faire le signe de croix au commencement.

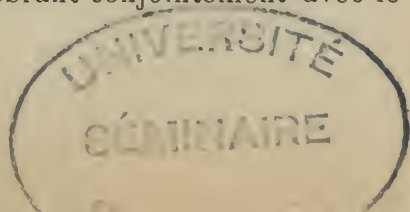
Évangile. — Il est à remarquer qu'on ne bénit point l'encens avant l'évangile, et que le diacre ne demande pas la bénédiction.

A ces paroles *et acclinis* de la prose, le diacre se lève à la banquette, salue le célébrant et va avec le sous-diacre au bas des degrés, où il fait avec lui la génuflexion, monte à l'autel, s'agenouille pour réciter *Munda cor*, salue la croix et se comporte comme à l'ordinaire.

Il n'encense ni le texte, ni le célébrant après le chant de l'évangile, et n'a point à indiquer le texte au sous-diacre. Revenu au bas des degrés, il fait la génuflexion à droite du sous-diacre et se met derrière le célébrant.

Offertoire. — Après l'oblation du calice, il ne donne point la patène au sous-diacre, mais il la met un peu dessous le corporal, et la recouvre du purificateur.

Encensement unique. — Alors seulement il fait bénir l'encens et assiste à l'encensement avec le sous-diacre, après lequel il n'encense que le célébrant et l'Ordinaire, s'il est présent. Quand il a rendu l'encensoir au thuriféraire, il reçoit le manuterge, salue le célébrant conjointement avec le



sous-diacre, et lui présente le manuterge, le salue de nouveau, remet le manuterge et retourne à sa place. Si le prêtre était déjà au milieu, il ferait la génuflexion.

Agnus Dei. — Sans se frapper la poitrine il récite avec le célébrant *Agnus Dei, dona eis requiem... sempiternam.* — Comme il n'y a point de baiser de paix, il change aussitôt de place avec le sous-diacre, fait la génuflexion avant de partir et en arrivant.

Il chante, sans se retourner, *Requiescant in pace.* Comme il n'y a pas de bénédiction, il monte immédiatement sur le marchepied pour l'évangile comme aux autres messes solennelles.

§ 3. Office du diacre aux Messes de la férie pendant le Carême et aux Messes des Quatre-Temps.

Quand il faut dire : *Flectamus genua*, le diacre fléchit le genou en le chantant, et ne se relève que lorsque le sous-diacre a chanté *Levate.*

En Carême, à l'oraison sur le peuple, lorsque le célébrant a terminé les oraisons de la postcommunion et qu'il a dit *Oremis*, le diacre, sans faire aucune révérence, tenant les mains jointes et la vue baissée, se tourne vers le peuple par le côté de l'épître, et chante *Humiliate capita vestra Deo.* Aussitôt après il se retourne et incline la tête.

Au lieu de dire *Ite missa est*, il chante *Benedicamus Domino* sans faire aucune génuflexion ni conversion vers le peuple.

ARTICLE III. *Autres fonctions du diacre.*

§ 1. A la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le diacre revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la dalmatique (ou du simple surplis avec l'étole

diaconale et la chape), s'avance à droite de l'officiant dont il relève la chape légèrement.

Il fait la gémuflexion sur le pavé avec les autres ministres si le Saint-Sacrement n'est pas encore exposé ; il ferait la gémuflexion à deux genoux dans le cas où le Saint-Sacrement serait déjà exposé.

Il baise la main et la barrette du célébrant en arrivant (1) et en quittant l'autel ; mais il omet les baisers durant la cérémonie, et ne fait pas bénir l'encens.

Il soutient le livre devant l'officiant pour les oraisons.

Pour l'exposition et la reposition du Très Saint-Sacrement, s'il n'y a personne pour remplir l'office du prêtre sacristain, le diacre suit les règles suivantes : arrivé au marchepied de l'autel, il ouvre le tabernacle, fait la gémuflexion, se relève, prend la custode, la dépose sur l'autel, ferme le tabernacle, place l'ostensoir sur le trône de l'exposition, fait la gémuflexion avant de descendre et vient à la droite du célébrant.

Le diacre ne fait mettre l'encens qu'après avoir exposé le Très Saint-Sacrement sur le trône et au mot *Genitori*. Quand l'oraison *Deus qui nobis* a été chantée, il descend le Très Saint-Sacrement du trône, et revient auprès de l'officiant pour l'accompagner au marchepied (2).

Pour la bénédiction, l'officiant ayant reçu des mains du diacre et du sous-diacre le voile huméral, monte à l'autel entre le diacre et le sous-diacre, qui relèvent le bas de sa chape. Le diacre fait la gémuflexion conjointement avec le célébrant, puis restant debout il lui présente l'ostensoir, ensuite il s'agenouille sur le bord du marchepied, relève le bas de la chape de l'officiant, reçoit la bénédiction, se lève

(1) A moins que le Saint-Sacrement ne soit déjà exposé.

(2) Il peut aussi descendre le Saint-Sacrement après ces mots : *Veneremur cernui*.

et fait la g nuflexion avec l'officiant, qui descend ensuite. Il est   genoux pour recevoir l'ostensoir. Ensuite, sans descendre avec l'officiant, il dispose la custode sur l'autel, ouvre le tabernacle, y place le Saint-Sacrement, fait la g nuflexion en s' cartant un peu du c t  de l' p tre, referme le tabernacle, et descend   sa place.

Nota : Par un d cret en date du 16 d cembre 1828 (S. R. C., Mexicana, n  4499-4648, ad 1), il est  tabli que c'est au diacre qu'il appartient de prendre le calice dans le tabernacle du reposoir au Vendredi-Saint. Le sacristain en ouvre seulement la porte, si l'on veut. L'analogie exige que la m me fonction soit attribu e au diacre dans toutes les expositions et repositions du Tr s Saint-Sacrement. Aussi un d cret de la Sacr e Congr gation des Rites a-t-il fix  ce point. Ce n'est donc pas   un pr tre, faisant l'office de pr tre sacristain, de donner et de recevoir l'ostensoir.

§ 2. Fonctions du diacre aux Messes pontificales ou chant es devant l' v que (V. section VIII ).

§ 3. Fonctions interdites aux diacres.

La pr sidence solennelle des v pres (avec assistance de chapiers et encensement) est une fonction sacerdotale que l'on ne peut dans aucun cas confier   un diacre.

Quant   la distribution de la communion, dont il n'est que le ministre extraordinaire (ainsi que du bapt me), elle lui est pareillement interdite, sauf l'autorisation de l'Ordinaire.

Il ne lui est jamais permis de porter le Saint-Sacrement en procession (si ce n'est du dais   l'autel), de pr sider un salut et surtout de donner la b n diction avec l'ostensoir ou le ciboire (1).

(1) An in expositione SS. Sacramenti diaconus solus possit vicem gerere sacerdotis in exponendo, et recondendo, cumque Sacramento bene-

Il ne peut bénir le sel ni l'eau, même quand il est délégué pour l'administration solennelle du baptême (S. R. C., 20 févr. 1888, Mariannen.).

Toutes autres bénédictions que celles du cierge pascal et de la tombe, dans le cas où il est admis à présider l'absoute et la sépulture, lui sont interdites. On sait que la Sacrée Congrégation des Rites a permis à un diacre, à défaut de prêtre, avec la permission de l'Ordinaire, de faire toutes les prières et cérémonies de l'absoute et de la sépulture, et même de bénir la tombe (S. R. C., 14 août 1858, *in una Tunquini occidentalis*, n° 5270, ad 2). Cette réponse abroge celle du 14 août 1847, qui défendait au diacre de bénir la sépulture (S. R. C., 14 août 1847, *Angelapolitana*, n° 4941-5102, ad 12).

La même Sacrée-Congrégation a accordé au diacre, qui en recevrait l'autorisation de son évêque, de porter le saint Viatique aux malades, en suivant toutes les prescriptions du rituel romain et faisant tout ce qu'observe le prêtre dans l'administration de ce sacrement. Mais elle suppose l'absence d'un prêtre et la permission expresse de l'Ordinaire (S. R. C., 14 augusti 1858, *in una Tunquini occidentalis*, n° 5270, ad 1).

Le diacre ne peut, même avec le consentement du curé, bénir les maisons le Samedi-Saint (S. R. C., 8 août 1835, *Bisinianen.*, n° 4757).

dicere populo antequam ostensorium in sacrario reponat. R. In exponendo tantum et recondendo SS. Sacramento (S. R. C., 11 septembre 1847, *Angelapolitana*, n° 4941-5102, ad 11).

CHAPITRE IV.

OFFICE DU SOUS-DIACRE.

ARTICLE I. *Office du sous-diacre à la Messe solennelle.*

§ 1. Avis généraux.

Un clerc tonsuré, peut en cas de nécessité et avec la permission du curé, suppléer le sous-diacre en aube et en tunique sans manipule, pour représenter le sous-diacre et même pour chanter l'épître (S. R. C., 5 juillet 1698). Mais il ne doit ni porter la patène, ni purifier le calice, ni y verser l'eau, ni ôter la pale de dessus le calice.

Le sous-diacre, en servant à l'autel, ne doit point appuyer la main sur l'autel. Quand il a une main occupée, il appuie l'autre sur sa poitrine; et quand il fait la genuflexion à côté du célébrant en chasuble, il lui pose la main sous le coude.

Le sous-diacre est le ministre de la paix : quand il faut la porter au chœur il ne salue jamais celui à qui il va la donner et lui met la main sur les épaules. S'il porte la paix à l'évêque, il le salue avant de la lui donner et tient les mains jointes. Après avoir donné la paix, il rend le salut à celui qui l'a reçue.

Le Concile de Trente exprime le vœu que le diacre et le sous-diacre communient à la messe solennelle (Sess. 23, c. 13).

Le sous-diacre ne porte jamais de manipule en dehors de la messe excepté le Vendredi et le Samedi-Saints et le dimanche des Rameaux pour chanter l'épître pendant la cérémonie de la bénédiction des palmes.

§ 2. **Aspersion.**

Sortie de la sacristie. — Au signal du cérémoniaire, il salue la croix ou l'image de la sacristie et le célébrant, se met à sa gauche se couvre et relève le bord de la chape. Il est à remarquer qu'on ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église.

Arrivée à l'autel. — Après avoir fait la génuflexion sur le pavé en même temps que le célébrant fait la révérence convenable, il se met à genoux sur le plus bas degré, à gauche du célébrant, et soutient devant lui conjointement avec le diacre, le livre où est notée l'intonation de l'antienne.

Aspersion du chœur et des fidèles. — Lorsqu'il a été aspergé, il se lève, fait la génuflexion avec le diacre, et salue le chœur, et, marchant toujours à la gauche du prêtre dont il soutient la chape, il se rend devant le plus digne du clergé et assiste le célébrant pendant toute la cérémonie, faisant les saluts d'usage et répondant au psaume.

Chant de l'oraison. — Après l'aspersion des fidèles, il revient à l'autel et observe les mêmes cérémonies que précédemment. Quand le célébrant a chanté l'oraison, il fait avec le diacre la génuflexion, et, se tenant toujours à la gauche du célébrant, il va à la banquette auprès de l'autel, l'aide à se revêtir de la chasuble et prend son manipule; il salue ensuite le célébrant, et passe le premier pour aller à l'autel.

§ 3. **Messe.**

Commencement de la messe. — Arrivé au bas des degrés, il fait la génuflexion sur la dernière marche. Il répond avec le diacre aux prières de la confession, fait le signe de la croix, et s'incline avec le célébrant, excepté pendant que celui-ci récite le *Confiteor*. Le sous-diacre répond : *Mise-*

reatur tui... en se tournant vers le prêtre et médiocrement incliné : puis, tourné vers l'autel et incliné profondément, il dit le *Confiteor*, se tournant seulement un peu vers le célébrant en disant : *Tibi Pater... Te Pater...* Il se relève lorsque le prêtre dit : *Indulgentiam...* et s'incline encore médiocrement à *Deus tu conversus...* Lorsque le prêtre monte à l'autel, il y monte avec lui en élevant un peu son aube de la main droite.

Premier encensement de l'autel. — Arrivé sur le marche-pied, il fait la gémuflexion avec le diacre, pendant que le célébrant baise l'autel ; puis il se tourne à demi, avec le célébrant, pour assister à la bénédiction de l'encens, après quoi il se tourne vers l'autel et fait la gémuflexion en même temps que le célébrant fait la révérence prescrite : il prend ensuite la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et la soutient pendant l'encensement. Il fait la gémuflexion toutes les fois que le célébrant la fait lui-même et même quand il ne fait que l'inclination, si le Saint-Sacrement n'est pas dans le tabernacle.

Encensement du célébrant. — Lorsque le célébrant rend l'encensoir au diacre, le sous-diacre descend par le plus court chemin sur le pavé au coin de l'épître et se tient à gauche du diacre, en face du célébrant, pendant que celui-ci est encensé. Il fait avec le diacre une inclination profonde avant et après.

Introït et Kyrie eleison. — Il reste au bas des degrés et se place à la droite du diacre, de manière à former un demi-cercle avec lui et le célébrant, pendant que celui-ci dit l'*Introït* et le *Kyrie eleison*, auquel il répond ; après quoi, il se met derrière le diacre et le célébrant. Cependant, si l'on va s'asseoir pendant le chant du *Kyrie*, sans faire la gémuflexion, il se rangerait pour laisser passer le prêtre, et se tenant à sa droite, il l'accompagnerait à la banquette, observant ce qui est dit dans les règles générales.

Gloria in excelsis. — Au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel, fait la génuflexion, aide le célébrant à monter à l'autel, et reste au bas des degrés derrière le diacre. Lorsque le célébrant entonne le *Gloria*, il incline la tête au mot *Deo*, fait la génuflexion, monte à la gauche du célébrant et continue l'hymne avec lui, évitant de le précéder et se conformant à tous ses mouvements. Après la récitation du *Gloria*, il fait la génuflexion avec le diacre, et se rend à la banquette par le chemin le plus court, marchant à la droite du célébrant.

Quand le chœur chante : *Cum sancto Spiritu*, au signal du cérémoniaire, le sous-diacre se découvre et se rend à l'autel comme après le *Kyrie eleison*. Si le célébrant ne voulait point s'asseoir, le sous-diacre se mettrait derrière le diacre.

Au *Dominus vobiscum* et aux *Oraisons*. — Quand le célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le sous-diacre, sans faire de révérence à l'autel, va du côté de l'épître, se tenant toujours derrière le diacre. Pendant les oraisons, il se conforme aux inclinations du prêtre. Si le diacre a chanté : *Flectamus genua*, le sous-diacre se lève le premier, et chante *Levate*.

Épître. — Pendant la dernière oraison, il reçoit, avec les saluts avant et après, le missel ou livre des épîtres que lui remet le cérémoniaire. A ces mots : *Jesum Christum*, il s'incline vers la croix, va au milieu de l'autel où il fait la génuflexion, et toujours accompagné du cérémoniaire, il se rend au lieu où il doit chanter l'épître.

Évangile. — L'épître chantée, il revient en faisant la génuflexion au milieu de l'autel et se rend au coin de l'épître, où il reçoit, agenouillé, la bénédiction du prêtre après avoir baisé sa main posée sur le missel.

Ayant reçu la bénédiction, il se lève, descend au bas des degrés, donne le livre au cérémoniaire, avec les saluts accoutumés, remonte à l'autel et transporte le missel en

passant par le chemin le plus court, fait la g nuflexion sur le marchepied, derri re le c l brant. Ayant plac  le livre, il s'arr te sur le plus haut degr , r pond au pr tre et l'assiste pendant la lecture de l' vangile. Apr s l' vangile, il approche le missel du milieu de l'autel.

Si l'on va s'asseoir, il se comporte, comme pendant le *Gloria*. Il assiste   la b n diction de l'encens, comme pr c demment, descend au bas des degr s o  il attend le diacre.

Au signal du c r moniaire, il fait la g nuflexion, pr c de le diacre au lieu o  doit se chanter l' vangile, se place entre les acolytes, tourn  vers le diacre, re oit le livre des  vangiles qu'il tient devant lui de mani re   se couvrir les yeux.

S'il y avait un pupitre, il se placerait derri re et poserait les mains sur le livre.

Si on le chante sur un ambon o  l'on monte par des degr s, le sous-diacre se tiendrait au bas des degr s, un peu   droite du diacre.

L' vangile achev , tenant le livre appuy  sur son bras gauche, et le soutenant de la main droite, il va, par le chemin le plus court, et sans faire de salut ni de g nuflexion, m me devant le Saint-Sacrement expos , porter l' vangile   baiser au c l brant.

Apr s avoir ferm  le livre il se recule un peu pour saluer le c l brant, descend sur le pav  par le plus court chemin, remet le livre des  vangiles au c r moniaire et reste tourn  du c t  de l' vangile jusqu'apr s l'encensement.

Il retourne ensuite   sa place ordinaire, au milieu de l'autel, o  il fait en arrivant la g nuflexion en m me temps que le diacre.

Credo. — Lorsque le c l brant entonne le *Credo*, il incline la t te au mot *Deum*, fait la g nuflexion et monte   l'autel, comme au *Gloria*.

Aux mots *Et incarnatus est*, il fait la g nuflexion avec le

célébrant, ayant soin de lui mettre la main sous le coude ; à la fin du symbole, il fait le signe de la croix, et accompagne le célébrant à la banquette, s'il y a lieu.

S'il demeure debout, il aura à se mettre à genoux sur le marchepied, à la gauche du célébrant, pendant que le chœur chantera : *Et incarnatus est...* Si, au contraire, il est assis, il se contentera à ces mots de se découvrir et de s'incliner profondément. Ces paroles chantées, le sous-diacre se lève en même temps que le diacre et reste debout à sa place, tenant sa barrette des deux mains. Quand le diacre est de retour, il salue, conjointement avec lui, le célébrant, s'assied et se couvre.

Offertoire. — A la fin du *Credo*, il se comporte comme à la fin du *Gloria*. Le célébrant ayant chanté *Oremus*, le sous-diacre s'incline et fait la génuflexion.

S'il y a offrande ou bénédiction du pain, il se retire un peu du côté de l'évangile pendant que le célébrant descend au bas des degrés. Passant ensuite derrière lui, il change de côté avec le diacre, de manière à se trouver à la gauche. Après l'offrande, il revient à l'autel ayant soin de changer de côté avec le diacre; arrivé au bas des degrés, il fait la génuflexion, se rend à la crédence où on lui met le voile huméral sur les épaules, de manière qu'il pende plus bas du côté droit, prend de la main gauche le calice dépouillé de son voile, le couvre avec le côté droit du grand voile sur lequel il appuie sa main droite. Aux messes où il n'y a pas de *Credo*, il porte la bourse avec le calice et se rend directement à l'autel où il se place à la droite du diacre.

Lorsque le diacre a ôté la pale et la patène, le sous-diacre essuie le calice avec le purificateur.

Il arrête ensuite le purificateur près de la coupe du calice avec le pouce droit, et avec le pouce gauche au pied du calice, à l'endroit où est la croix, et le présente au diacre.

Ayant reçu la burette du vin, il la donne au diacre. Lorsque

celui-ci a mis le vin dans le calice, le sous-diacre s'incline un peu vers le célébrant et lui présente la burette de l'eau en disant : *Benedicite Pater reverende....*

Le célébrant ayant béni l'eau, le sous-diacre en verse un peu dans le calice, reçoit de la main gauche la burette du vin des mains du diacre et la rend à l'acolyte avec celle de l'eau.

Après l'oblation du calice, le sous-diacre reçoit la patène que le diacre lui met dans la main droite, de façon que la partie concave soit tournée vers lui, puis il la recouvre de l'extrémité du voile huméral qu'il ramène par-dessus.

C'est alors qu'il appuie la patène sur sa poitrine et descend au bas des degrés derrière le célébrant, fait la génuflexion et y demeure, élevant la patène à la hauteur des yeux et soutenant de la main gauche son coude droit.

Deuxième encensement. — Lorsque le diacre a encensé le chœur, le sous-diacre se tourne vers lui, c'est-à-dire du côté de l'épître, pour être encensé de deux coups, fait les saluts avant et après l'encensement et a soin d'appuyer la patène sur sa poitrine.

Préface. — Pour répondre à l'*Orate fratres...* il tient la patène contre sa poitrine et s'incline.

Vers la fin de la Préface, au signal du cérémoniaire, il appuie la patène sur sa poitrine, fait la génuflexion en même temps que le diacre et monte à gauche du célébrant pour réciter avec lui le *Sanctus*, s'incline médiocrement jusqu'à ces mots : *Benedictus....*, ne fait pas le signe de la croix, tourne de la main gauche le feuillet du missel, fait la génuflexion avec le diacre et redescend à sa place où il demeure continuant à tenir la patène élevée, jusqu'à *Et dimitte nobis* du *Pater*.

Élévation. — A ces mots : *Quam oblationem...* le sous-diacre se met à genoux, en même temps que le diacre, sur le plus bas degré, et a soin d'appuyer la patène sur sa poitrine; il s'incline pendant les deux élévations.

Il se relève après l'élévation du calice, et reste debout immobile, comme précédemment.

Pater. — Lorsque le célébrant chante : *Dimitte nobis....* ayant fait la génuflexion conjointement avec le diacre, il monte à l'autel, à la droite du diacre, lui présente la patène, fait la génuflexion en même temps que l'acolyte qui lui a retiré le grand voile et redescend à sa place sans faire de nouvelle génuflexion, se tenant debout, les mains jointes.

Le sous-diacre se signe en même temps que le célébrant.

Agnus Dei. — A *Pax Domini...* il fait la génuflexion et monte à la gauche du célébrant, fait une nouvelle génuflexion avec lui, et, incliné vers le Très Saint-Sacrement, il récite l'*Agnus....* se frappant la poitrine au mot *nobis*, après quoi il fait une nouvelle génuflexion, lorsque le diacre s'agenouille, et redescend au bas des degrés.

Dès qu'il voit venir à lui le diacre, il se retire un peu du côté de l'évangile, le visage tourné vers le côté de l'épître et reçoit ainsi la paix avec les saluts ordinaires, ayant soin de poser ses mains sous les coudes du diacre.

La paix. — La paix reçue, il fait la génuflexion; puis, accompagné du cérémoniaire, il se rend au chœur où il donne la paix au plus digne, puis au premier de chaque rang, en ayant soin de faire la génuflexion quand il passe en face de l'autel.

Revenu au bas de l'autel, il fait la génuflexion et donne la paix au cérémoniaire; il fait de nouveau la génuflexion et va se placer à la droite du célébrant.

Domine non sum dignus. — Au *Domine non sum dignus*, il s'incline et se frappe la poitrine. Pendant la communion du prêtre il s'incline profondément, découvre le calice, fait la génuflexion en posant les mains sous les coudes du célébrant et s'incline de nouveau, lorsque celui-ci prend le Précieux Sang.

Communion. — Si l'on doit donner la communion, le sous-

diacre couvre le calice, fait la g nuflexion en m me temps que le diacre et passe du c t  de l' vangile. D s que le diacre ouvre le tabernacle, le sous-diacre va se mettre   genoux sur le bord du marchepied, derri re le c l brant, un peu   gauche, et se l ve au moment o  le diacre ouvre le ciboire. S'approchant ensuite du milieu de l'autel, il fait la g nuflexion avec le c l brant et le diacre; puis, se retirant sur le second degr , du c t  de l' vangile, il s'incline profond ment pendant que le diacre chante ou r cite le *Confiteor*. Apr s la pri re *Indulgentiam*, il vient se placer   la gauche du c l brant, fait avec lui la g nuflexion et change de c t  avec le diacre.

S'il devait communier, c'est apr s cette g nuflexion qu'il viendrait s'agenouiller sur le marchepied.

Apr s avoir communi , il fait la g nuflexion et vient se placer   la gauche du c l brant o  il reste pendant tout le temps que dure la communion.

Au retour de la Sainte-Table, il change de c t  avec le diacre, par derri re le c l brant, l'aide   monter   l'autel et fait avec lui la g nuflexion sur le marchepied.

Pendant que le diacre rentre le Saint-Sacrement, il se met   genoux, comme pr c demment, et se l ve lorsque le tabernacle est ferm .

Ablutions et derni res oraisons. — Apr s avoir fait la g nuflexion avec le diacre, il passe du c t  droit pour donner les ablutions au pr tre.

Quand il a rendu les burettes   l'acolyte, il met le purificateur sur les doigts du c l brant, transporte la pale du c t  de l' vangile, en faisant la g nuflexion sur le dernier degr , en m me temps que le diacre.

Arriv  au c t  de l' vangile, il essuie le calice avec le purificateur et le couvre de la mani re ordinaire, mettant dessus le purificateur, la pat ne, la pale, le voile et la bourse dans laquelle il a eu soin de mettre le corporal pli . Prenant

ensuite le calice de la main gauche, par le nœud, et posant la main droite dessus, il le porte à la crédence en faisant la génuflexion devant le milieu de l'autel; puis il retourne derrière le diacre, si celui-ci est au milieu, le sous-diacre fait la génuflexion en arrivant, autrement il ne la fait pas.

Bénédiction. — Lorsque le diacre a chanté *Ite missa est..... Benedicamus.....* le sous-diacre monte au côté de l'évangile sur le second degré; et à *Benedicat vos.....* il s'agenouille sur le marchepied, où étant incliné il reçoit la bénédiction et se signe.

Dernier évangile. — S'étant ensuite relevé, il va au coin de l'évangile, et assiste le célébrant en tenant le carton.

Il ne fait pas de génuflexion à *Et Verbum caro factum est.* Si l'on dit un évangile propre, il reçoit le missel des mains du cérémoniaire, pendant le chant de *Ite missa est...*; puis, s'étant levé après la bénédiction, il le porte du côté de l'évangile où il répond au prêtre et l'assiste, comme pendant la messe, ayant soin de fermer le livre, la tranche tournée vers le milieu de l'autel.

Après l'évangile, il va au milieu avec le célébrant et le diacre, fait une inclination de tête à la croix et descend au bas des degrés, précédant un peu le célébrant.

Il reçoit sa barrette, fait la génuflexion sur le pavé, comme avant la messe, salue le chœur, s'il y a lieu, et marchant devant le diacre, il se couvre et se rend à la sacristie.

Arrivée à la sacristie. — En arrivant à la sacristie il se place de manière à se trouver à la gauche du célébrant, se découvre, salue avec lui la croix ou l'image de la sacristie, salue le diacre et le clergé, si le clergé est rentré du chœur avec les ministres de l'autel.

Le sous-diacre dépose son manipule, aide conjointement avec le diacre le célébrant à se déshabiller, dépose ses ornements, aidé d'un acolyte, et se retire après avoir remercié Dieu.

ARTICLE II. *Office du sous-diacre aux différentes espèces de messes.*

§ 1. **Grand'messe en présence du Très Saint-Sacrement exposé.**

Avis généraux. — 1° Le sous-diacre fait la gémuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois et lorsqu'il le quitte pour se rendre à la sacristie; pendant tout le cours de la messe, il fait toujours la gémuflexion d'un seul genou.

2° Il n'y a ni baisers (1), ni saluts au chœur.

3° Si l'on va s'asseoir, on fait toujours la gémuflexion en quittant l'autel, et au bas des degrés lorsqu'on y revient. Il est à remarquer qu'on ne doit pas se couvrir et qu'il faut autant que possible éviter de tourner le dos au Très Saint-Sacrement.

Arrivée à l'autel. — Il se découvre dès qu'on est en vue du Saint-Sacrement et fait la gémuflexion à deux genoux avec les autres ministres.

Encensement. — Après la confession, il fait, en arrivant à l'autel, la gémuflexion avec le célébrant.

Se retire un peu du côté de l'évangile pour la bénédiction de l'encens, descend ensuite pour s'agenouiller avec le célébrant et le diacre sur le marchepied, salue profondément le Saint-Sacrement avant et après l'encensement, pendant lequel il soutient la chasuble du célébrant. De retour à l'autel, il fait de nouveau la gémuflexion avec les ministres et assiste le célébrant comme à l'ordinaire.

Kyrie eleison. — On ne va pas s'asseoir pendant le chant du *Kyrie*.

(1) Le baiser de la main du célébrant après l'épître n'est pas supprimé.

Gloria. — Si l'on va s'asseoir au *Gloria*, il observe ce que nous avons dit précédemment.

Épître. — Après le chant de l'épître, il baise la main du célébrant et reçoit sa bénédiction.

Évangile. — Lorsque le célébrant a lu l'évangile, après avoir approché le missel du milieu de l'autel, il fait avec lui la génuflexion. Pour le reste il fait comme à l'ordinaire, évitant toujours de tourner le dos au Saint-Sacrement. Lorsqu'il va porter l'évangile à baiser au célébrant, il ne fait aucune révérence au Saint-Sacrement.

Credo. — Si l'on va s'asseoir, il se comporte comme au *Gloria*.

Deuxième encensement. — Avant d'être encensé par le diacre, il fait la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile; après avoir été encensé, il revient au milieu et fait une autre génuflexion.

Ablutions et dernières oraisons. — Après l'ablution, il fait la génuflexion avant de quitter le côté de l'épître, la fait encore au milieu avec le diacre.

Lorsqu'il a couvert le calice, il fait encore une première génuflexion sur le marchepied, puis une seconde au bas des degrés, en passant au milieu de l'autel.

Dernier évangile. — Quand le célébrant a chanté la dernière oraison, il l'accompagne à l'ordinaire, derrière le diacre et fait la génuflexion. Après le dernier évangile, il fait, avec le célébrant et le diacre, la génuflexion sur le marchepied.

Arrivé au bas des degrés, après avoir reçu sa barrette, il fait la génuflexion à deux genoux *in plano* avec tous les officiers, se comporte ensuite à l'ordinaire, observant cependant qu'il ne doit se couvrir que lorsqu'il n'est plus en vue du Saint-Sacrement.

§ 2. Grand'messe de Requiem.

Commencement. — Après la confession, le sous-diacre élève les vêtements du prêtre comme à l'ordinaire; mais il ne monte pas à l'autel et reste derrière le diacre, fait la gèneuflexion au moment où le célébrant baise l'autel, se rend aussitôt au coin de l'épître pour assister à l'Introït et ne fait pas le signe de la croix.

Épître. — Lorsqu'il a chanté l'épître, il ne reçoit point la bénédiction; mais ayant fait la gèneuflexion sur le plus bas degré, au milieu de l'autel, il rend le livre au cérémoniaire, retourne à sa place, jusqu'à ce que le célébrant ait achevé la prose, transporte le livre et assiste le prêtre comme à l'ordinaire.

Évangile. — Il est à remarquer qu'on ne bénit pas l'encens avant l'évangile et que le diacre ne demande pas la bénédiction.

Alors, si les ministres sont à la banquette, il se lève en même temps que le diacre, à ces paroles : *Et acclinis...*, fait la gèneuflexion, salue le célébrant et va se placer au bas des degrés, à la gauche du diacre, et, lorsque celui-ci a récité le *munda cor* il l'accompagne à l'ordinaire pour le chant de l'évangile.

Il ne porte point l'évangile à baiser; mais aussitôt que le diacre a fini, il ferme le livre et le rend au cérémoniaire; revenu au bas des degrés, il fait la gèneuflexion à gauche du diacre et se met derrière lui.

Offertoire. — A l'offertoire, le sous-diacre ne prend point le grand voile, mais il apporte à l'autel le calice recouvert du petit voile et de la bourse. Il donne la bourse au diacre, découvre le calice, remet le voile à l'acolyte. Quand le diacre a mis le vin, il verse l'eau sans demander la bénédiction. Il ne prend point la patène; mais après avoir rendu les

burettes, il fait la g nuflexion derri re le c l brant et va se placer   sa gauche ; il assiste   l'encensement de l'autel et du c l brant comme   l'Introit des messes solennelles. Lorsque le diacre a rendu l'encensoir, le sous-diacre vient se placer   sa gauche, re oit la burette et le bassin, salue le c l brant avec le diacre et le sert au *lavabo*. Quand celui-ci s'est essuy  les doigts, il le salue de nouveau, remet le bassin et la burette ; puis retourne   sa place ; si le pr tre  tait d j  au milieu, il ferait la g nuflexion.

 l vation. — A ces mots, *Quam oblationem*, lorsque le diacre passe   droite du c l brant, le sous-diacre vient s'agenouiller au coin de l' p tre, sur le plus bas degr  ; met de l'encens dans l'encensoir ; puis, ayant re u l'encensoir des mains du thurif raire tourn  vers l' vangile, il encense le Saint-Sacrement de trois coups pendant les deux  l vations.

Apr s l' l vation du calice, il remet l'encensoir, revient   sa place, fait la g nuflexion et y demeure jusqu'  *Pax Domini*.

Agnus Dei. — Le sous-diacre r cite avec le c l brant : *Agnus Dei..... dona eis requiem..... dona eis requiem sempiternam*, sans se frapper la poitrine. Aussit t apr s, comme il n'y a point de baiser de paix, il change de c t  avec le diacre, faisant une g nuflexion avant de partir et une seconde en arrivant.

Comme le c l brant ne doit point donner la b n diction, le sous-diacre ne se met point   genoux, quand le diacre a chant  *Requiescant in pace*.

ARTICLE III. *Autres fonctions du sous-diacre.*

  1. *Absoute.*

Absoute le corps pr sent et lorsqu'il y a un catafalque. — Lorsqu'on fait l'absoute apr s la messe solennelle de *Requiem*,

le sous-diacre, après le dernier évangile, fait la génuflexion sur le marchepied en même temps que le célébrant fait la révérence convenable, et l'accompagne à la banquette, où il quitte son manipule. Il va ensuite prendre la croix de procession, en ayant soin de tourner le crucifix en avant, se place entre les acolytes, vient au milieu de l'autel, lorsque le célébrant va au bas des degrés; puis, quand les officiers ont fait les révérences convenables, sans faire de salut, il se rend, par le côté de l'évangile, à la tête du lit funèbre, laissant assez de place entre lui et le catafalque pour laisser passer le célébrant et le diacre.

Si l'absoute se fait pour un prêtre, le corps présent (et seulement alors), il se placerait entre l'autel et le lit funèbre, un peu du côté de l'épître. — Quand l'absoute est terminée, il revient par le côté de l'épître, précédant les membres du clergé, et lorsqu'ils ont fait les révérences à l'autel, il marche processionnellement à la sacristie.

Absoute sans catafalque. — Dans ce cas, après avoir quitté son manipule, il aide le célébrant à quitter sa chasuble et à se revêtir de la chape; il l'accompagne à l'autel, et se place à sa gauche, sur le marchepied, du côté de l'épître. Sur la fin du répons, il assiste comme à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens; le répons terminé, il accompagne le célébrant au milieu de l'autel, fait la génuflexion et change de côté avec le diacre, se tourne vers le peuple et relève la chape du célébrant pendant l'aspersion et l'encensement du drap mortuaire; ensuite il revient au livre, du côté de l'épître, où le célébrant chante les versets et l'oraison.

§ 2. Fonctions du sous-diacre, ministre de la croix.

Le sous-diacre d'office porte lui-même la croix, lorsqu'il n'a pas de ministère à remplir à l'autel. En conséquence, il la porte : 1° à l'absoute; 2° le Samedi-Saint; 3° aux pro-

cessions de la Purification et des Rameaux avant la messe.

Celui qui porte la croix ne doit faire aucune révérence, alors même que les autres ministres la font. Il dirige l'image du crucifix vers le peuple et non vers sa personne (S. R. C., 8 mai 1675). C'est le privilège du Pape et des archevêques d'avoir l'image du crucifix dirigée vers eux. A la station, s'il y en a, le porte-croix dirige le crucifix vers le célébrant. Celui qui porte la croix archiépiscopale va toujours sans intermédiaire devant le prélat : il n'y a que le Chapitre qui puisse se trouver entre la croix et l'archevêque.

§ 3. Fonctions du sous-diacre à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le sous-diacre, revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon et de la tunique (ou du simple surplis et de la chape) s'avance à gauche du célébrant dont il relève la chape légèrement.

Il fait la gémuflexion sur le pavé avec les autres officiers, si le Saint-Sacrement n'est pas encore exposé; il ferait la gémuflexion à deux genoux dans le cas où le Saint-Sacrement serait déjà exposé.

Il relève le bord droit de la chape du célébrant pendant les deux impositions de l'encens.

Il soutient le livre devant l'officiant pour les oraisons.

Au moment de la bénédiction, après avoir donné à l'officiant le voile huméral conjointement avec le diacre, il monte à l'autel et relève le bas de la chape du célébrant, il s'agenouille sur le bord du marchepied, relève la chape de l'officiant pendant la bénédiction, et descend au bas de l'autel en même temps que le célébrant qu'il aide à se dépouiller de l'huméral.

§ 4. Fonctions du sous-diacre aux messes pontificales ou chantées devant l'évêque (V. Section VIII^e).

CHAPITRE V.

OFFICE DES MINISTRES INFÉRIEURS
AUX MINISTRES SACRÉS.ARTICLE I. *Offices des assistants, chapeliers et choristes.*

§ 1. Office des assistants.

En se rendant de la sacristie au chœur pour les vêpres solennelles, le premier assistant se tient à la droite du célébrant et le second à sa gauche. Ils viennent couverts et soulèvent, chacun de leur côté, la chape du célébrant. Ils conservent cette même position pendant le salut au chœur, après lequel tout le monde va se mettre à genoux.

Dès que la prière *Aperi* a été récitée, ils accompagnent l'officiant à son siège, le premier se tenant toujours à sa droite et le second à sa gauche. Le célébrant seul s'assoit au signal du cérémoniaire. Un nouveau signal étant donné, le célébrant se lève pour entonner le *Deus in adjutorium*. Les assistants sont debout, le premier prend la barrette du célébrant et soulève sa chape; tous deux s'inclinent vers l'autel au *Gloria Patri*. Ils restent debout après l'intonation de l'antienne, s'asseyent avec le célébrant, et, après l'intonation du psaume, conservent cette position pendant tout le chant des psaumes. Ils observent seulement de se découvrir à chaque *Gloria Patri* ou aux différents versets auxquels il est de règle d'agir ainsi.

Ils se découvrent et se lèvent au capitule et ils restent debout jusqu'à la fin de l'hymne. Pendant l'antienne du *Magnificat*, ils s'asseyent et se couvrent. Dès que le célébrant a

entendu le premier verset de *Magnificat*, il remet sa barrette au premier assistant. Tous deux doivent l'accompagner à l'autel et avoir soin de soulever sa chape. A l'autel, le premier assistant fait bénir l'encens. Ils accompagnent le célébrant pendant toute la durée de l'encensement et ont soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'ils passent devant la croix. L'encensement de l'autel étant terminé, ils reviennent à la banquette, et là le premier assistant encense le célébrant. Ils demeurent ensuite debout pendant l'encensement du chœur. A la répétition de l'antienne de *Magnificat*, ils s'asseyent et se couvrent pour se lever au *Dominus vobiscum*. La dernière oraison récitée, les assistants accompagnent le célébrant au bas de l'autel et ils sont debout ou à genoux suivant que le célébrant occupe lui-même ces diverses positions, sauf pendant l'oraison qui suit l'antienne finale de la Sainte Vierge, quand celle-ci demande que le chœur et les officiers de l'autel soient à genoux.

§ 2. Office des chapiers.

Pendant que tous les ministres font le salut au chœur en arrivant, le premier chapier se tient à la droite du premier assistant et le second à la gauche du deuxième assistant. Après avoir récité à genoux avec le célébrant la prière *Aperi*, ils se dirigent vers la place de l'officiant avec tous les autres ministres, c'est-à-dire avec les choristes, les assistants et le cérémoniaire. Le premier chapier se tient en face du premier assistant et le second chapier vis-à-vis le second assistant : ils sont tournés en chœur. Ils s'inclinent au *Gloria Patri* du *ŷ Deus in adjutorium*.

Dès que la première antienne a été entonnée, ils vont à leur place à un signal du cérémoniaire : ce dernier les y accompagne. Les chapiers restent à la place qui leur a été marquée pendant tous les psaumes : ce n'est qu'à la répé-

tition de la dernière antienne que le cérémoniaire va les prévenir de se rendre avec lui auprès du célébrant pour le capitule, pendant lequel ils se tiennent debout en chœur comme au commencement de l'office.

Le célébrant ayant entonné l'hymne, les chapiers retournent à leur place. A la fin de l'hymne, ils reviennent auprès de l'officiant et observent les mêmes règles que tout à l'heure. Au *Magnificat*, lorsque le célébrant va faire l'encensement de l'autel, les chapiers l'accompagnent jusqu'au bas des degrés où ils demeurent debout pendant tout le temps que dure l'encensement de l'autel. Le célébrant, ayant achevé cette cérémonie, les chapiers se rendent avec lui à sa place et ils se tiennent selon qu'il a été indiqué précédemment pendant le temps de l'encensement du célébrant et des assistants. Ils retournent ensuite à leurs places où ils sont encensés par le dernier choriste. Dès que la répétition de l'antienne a été entonnée, ils viennent au signal du cérémoniaire auprès de l'officiant où ils observent les mêmes cérémonies que celles déjà plusieurs fois indiquées : ils conservent cette position pendant la récitation de l'oraison du jour et des mémoires, s'il y a lieu. La dernière oraison étant récitée ainsi que les *ÿ Dominus vobiscum* et *Fidelium animæ*; les chapiers suivent l'officiant à l'autel. Le premier se tient à la droite du premier assistant et le second à gauche du second assistant. Pendant tout le temps qu'ils demeurent au bas de l'autel, ils sont debout ou à genoux suivant que les assistants occupent ces diverses positions.

§ 3. Office des choristes.

Pendant le salut au chœur, ils se tiennent, le premier à la droite du premier chapier et le second à la gauche du deuxième chapier, position qu'ils doivent occuper toutes les fois que les divers ministres revêtus de la chape se trouvent

de front. Après avoir salué le chœur, ils font avec le célébrant la génuflexion au bas des degrés, récitent à genoux la prière *Aperi*. Pendant le *ÿ Deus in adjutorium*, ils se tiennent à la place indiquée un peu plus haut, tournés en chœur. Après *in sæcula sæculorum*, le premier choriste donne l'intonation de l'antienne : ils vont ensuite à leurs places. Les deux derniers donnent à tour de rôle l'intonation des antiennes en commençant toujours par le côté plus digne, quand même le prêtre le plus digne serait absent.

Au chapitre, les choristes se rendent avec les chapiers auprès de l'officiant ; ils se tiennent debout et tournés en chœur comme précédemment. Après l'intonation de l'hymne, ils se rendent tous à leurs places qu'ils quittent de nouveau pour retourner, avant l'intonation du *Magnificat*, auprès du célébrant. Ils accompagnent ensuite jusqu'au bas de l'autel le célébrant qui va faire la cérémonie de l'encensement. Cette cérémonie étant terminée, tous les ministres accompagnent à sa place l'officiant et se tiennent debout, en chœur, suivant l'ordre déjà indiqué. Lorsque le premier assistant a encensé le célébrant, il donne l'encensoir au thuriféraire qui le remet au dernier choriste. Celui-ci encense les deux assistants de deux coups. Ensuite les choristes et les chapiers regagnent leurs places. Le dernier choriste va d'abord encenser de deux coups le supérieur de l'église, s'il est présent, puis chacun des chapiers ou choristes également de deux coups. Les autres prêtres ne sont encensés que par un seul coup, toujours par le dernier choriste. Tous les prêtres étant encensés, il encense le reste du clergé collectivement, c'est-à-dire chaque côté du chœur. Il encense d'un coup simple au milieu, d'un coup simple à sa gauche et d'un coup simple à sa droite. Notons que le dernier choriste doit toujours saluer avant et après l'encensement. Le chœur ayant été encensé, le dernier choriste retourne à sa place où il est à son tour encensé par le thuriféraire. Il faut aussi ob-

server que tout encensement doit être suspendu pendant le *Gloria Patri*, et terminé dès que la répétition de l'antienne de *Magnificat* a été commencée. Dans le cas où l'encensement ne serait pas terminé, il faudrait agir comme si cette cérémonie avait été accomplie.

Pendant la répétition de l'antienne, les choristes se rendent à la place du célébrant avec les chapiers et se tiennent debout, comme plus haut. La dernière oraison terminée, ils accompagnent le célébrant au bas des degrés de l'autel. Pendant tout ce temps, ils sont debout ou à genoux, suivant que les assistants occupent ces diverses positions.

§ 4. Choristes ou chapiers à la Messe (1).

Ceux qui sont revêtus de la chape, à la grand'messe, là où l'on voudra maintenir l'ancien usage de nos diocèses, observent les règles suivantes :

1° Ils doivent nécessairement appartenir au clergé.

2° Ils sont au nombre de six, quatre ou deux, selon le degré de la solennité et les ressources de chaque église.

Ils se revêtent de leurs chapes à la sacristie, pendant que le célébrant s'habille, et se rangent ensuite derrière lui sur une même ligne. Les deux premiers sont au milieu et les derniers aux extrémités. Ils font une inclination profonde à la croix, et, après avoir rendu le salut aux officiers sacrés, ils se rendent au chœur. Les moins dignes marchent les premiers, deux à deux. Si l'on fait l'entrée solennelle par le bas du chœur, les chapiers sont précédés par le clergé. Arrivés près du lutrin, ils font à l'autel la révérence convenable, se séparent et se rangent des deux côtés le long

(1) Des réponses de la Sacrée Congrégation des Rites ont autorisé à garder dans certains diocèses l'usage des chapes à la grand'messe. Cf. *Directoire romain* à l'usage du diocèse de Clermont-Ferrand, 1865, p. 146 (S. R. C., 16 avril 1863).

des stalles, ils y demeurent la tête découverte, pour laisser passer le célébrant et les ministres et viennent ensuite prendre leurs places devant le lutrin.

Lorsqu'on entre par une porte latérale, les chapiers précèdent les ministres sacrés et s'avancent à la suite des autres officiers de l'autel. Ils se rendent directement devant les marches de l'autel ou du sanctuaire, si la disposition des lieux le demande, et ils sont disposés les uns d'un côté, et les autres de l'autre, de manière à avoir au milieu d'eux les ministres sacrés. Là, ils font à l'autel la révérence convenable, se tournent, saluent le côté le plus digne du chœur, puis le côté opposé et se rendent immédiatement au lutrin.

Les chapiers entonnent l'*Introït*, quand le célébrant dit *In nomine Patris*. Durant toute la messe, ils restent à leurs places et sont debout, quand ils chantent seuls, alors même que le chœur serait à genoux comme à l'*Introït* et au *Sanc-tus*. Le reste du temps ils se conforment aux mouvements généraux du chœur.

Sur la fin du dernier évangile, ils se rendent devant les marches de l'autel, font avec le célébrant et ses ministres la révérence convenable à l'autel ainsi que le salut au chœur et rentrent à la sacristie, précédés par les acolytes et le cérémoniaire. Quand ils sont arrivés, ils se séparent d'abord pour laisser passer le célébrant et ses ministres, et se rangent ensuite comme avant le départ pour saluer la croix et le célébrant. Enfin ils déposent leurs chapes.

Nota : S'il y a entrée solennelle, les chapiers sont censés avoir salué le chœur à la sacristie. Ils s'abstiennent de le saluer à l'entrée et à la sortie.

ARTICLE II. *Office du cérémoniaire.*§ 1. **A la Messe solennelle.**I. *Principes généraux.*

Tenue du cérémoniaire. — Le cérémoniaire est toujours debout ou à genoux, jamais assis.

Par conséquent, il a toujours la tête nue, il a toujours les mains jointes lorsqu'il marche ou qu'il est à l'autel.

A la banquette, il croise les bras, c'est-à-dire qu'il pose le bras droit sur le bras gauche en dedans des manches du surplis, excepté lorsque le célébrant et les ministres sacrés doivent se découvrir. Alors, il joint les mains, les salue pour les inviter à ôter leurs barrettes, et se tourne lui-même vers l'autel ayant les mains jointes; puis il les invite à reprendre leurs barrettes par un nouveau salut et croise les bras de nouveau.

Saluts à faire. — Il salue toujours par une inclination les ministres qu'il invite à faire quelque cérémonie.

Il salue par deux inclinations ceux à qui il présente quelque objet; l'une se fait avant, l'autre après qu'il a présenté cet objet.

Il fait une inclination médiocre toutes les fois qu'il passe devant le célébrant, qu'il arrive devant lui ou qu'il le quitte.

Manière d'indiquer les prières à lire. — Toutes les fois qu'il indique au célébrant ou à un ministre quelque chose à lire ou à chanter, il le fait de la main la plus éloignée, et pour cela il tient les doigts unis et appuie légèrement le revers de la main à l'endroit qu'il veut indiquer. Pendant ce temps l'autre main repose sur sa poitrine.

Places qu'il occupe. — A l'autel, il se tient ordinairement au coin de l'épître, au bas des degrés.

A la banquette, il se tient à gauche du sous-diacre ou à droite du diacre.

Quand il accompagne un ministre, il se place toujours à la gauche de ce ministre.

Il fait la génuflexion et s'agenouille toujours sur le pavé.

II. *Aspersion.*

Sortie de la sacristie. — Il sort de la sacristie immédiatement avant les officiers parés.

Arrivée à l'autel. — En arrivant à l'autel, il va se placer au côté de l'épître en dehors des officiers parés et fait la génuflexion.

Aspersion de l'autel. — Il s'agenouille au même endroit et reste dans cette posture pendant l'aspersion de l'autel.

Aspersion du chœur et des fidèles. — Il se lève en même temps que les ministres sacrés, fait avec eux la génuflexion, les accompagne en se tenant à droite du diacre; revenu à l'autel, il s'agenouille pour recevoir l'aspersion, se lève et présente le livre pour l'oraison, accompagne le célébrant à la sacristie ou à la banquette, et, revenu au pied de l'autel, il reçoit les barrettes.

III. *Messe.*

Commencement de la messe. — Dès le commencement, il s'agenouille au coin de l'épître, le visage tourné du côté de l'évangile, répond à mi-voix aux prières en faisant les inclinations et signes de croix voulus.

Premier encensement. — Il monte à l'autel avec le thuriféraire derrière le célébrant, fait la génuflexion en même temps que les ministres sacrés, donne la navette au diacre, la reprend après la bénédiction, se retire au côté de l'épître par le plus court chemin, prend le missel pendant l'encense

ment de la croix, le garde au bas des degrés jusqu'après l'encensement du célébrant, puis le remet sur l'autel.

Introït et Kyrie. — Après l'encensement, il indique au célébrant le commencement de l'Introït, fait avec lui le signe de la croix, invite les ministres à s'incliner au *Gloria Patri*, puis à répondre au *Kyrie*, redescend au bas des degrés après avoir invité les ministres à se remettre l'un derrière l'autre, y attend que l'Introït soit achevé au chœur, invite le célébrant et les ministres à aller s'asseoir, se rend à la banquette, ayant soin de saluer le célébrant, s'il passe devant lui pour se rendre à la gauche du sous-diacre.

Gloria in excelsis. — Au dernier *Kyrie* chanté par le chœur, il invite le célébrant à se rendre à l'autel, fait en même temps que lui la génuflexion au coin de l'épître; il fait avec le célébrant et les ministres sacrés les inclinations, puis le signe de la croix à *Cum sancto Spiritu*, et se rend à la banquette comme il vient d'être dit au *Kyrie eleison*, indique au célébrant et à ses ministres les moments où il faut se découvrir, et les invite à monter à l'autel quand le chœur chante *Cum sancto Spiritu*.

Dominus vobiscum; Oraisons; Épître. — Pendant que l'on répond au *Dominus vobiscum*, il se rend près du missel.

Il indique au célébrant les diverses oraisons; puis, dès que la dernière est commencée, il invite le diacre à venir le remplacer près du missel; va prendre à la crédence le livre des épîtres, le donne au sous-diacre, passe à la gauche de ce ministre, s'incline avec lui à *Jesum Christum*, fait la génuflexion au milieu de l'autel, l'accompagne au lieu où se doit chanter l'épître, et lui indique le commencement du texte; après l'épître, il retourne avec lui faire la génuflexion au milieu de l'autel, l'accompagne au coin de l'épître et reste debout derrière lui pendant que celui-ci reçoit la bénédiction, reprend le livre et le garde quelques instants.

Évangile. — Lorsque le célébrant commence à lire l'é-

vangile, le cérémoniaire donne le livre au diacre, il fait bénir l'encens comme la première fois. Après la bénédiction il rend la navette au thuriféraire, descend avec lui au bas des degrés, fait signe aux acolytes de venir se ranger derrière lui et le thuriféraire; il fait avec eux et les ministres sacrés la génuflexion, et se rend au lieu où se doit chanter l'évangile.

Là, il se place à droite du diacre et lui indique l'évangile; il se tourne vers le célébrant et fait les trois signes de croix pendant *Initium* ou *Sequentia*; il reçoit l'encensoir et le donne au diacre, le reprend après l'encensement et le rend au thuriféraire, reste les mains jointes à la droite du diacre, se tournant vers l'autel toutes les fois qu'il y a lieu de s'incliner.

Après le chant de l'évangile, il laisse passer le sous-diacre et le diacre, et va faire la génuflexion entre les deux acolytes, vient ensuite près du sous-diacre, reçoit le livre après l'encensement et le reporte à la crédence.

Credo. — Pendant le *Credo*, il se tient à l'angle de l'autel et fait la génuflexion aux mots *Et incarnatus est*; puis lorsque le célébrant a fini de réciter le symbole, il se rend avec lui à la banquette; il s'y comporte comme pendant le *Gloria*; s'agenouille, tourné vers l'autel, pendant le chant de *Et incarnatus est*; se relève à *Crucifixus*, et invite le diacre à se rendre à la crédence; il l'y accompagne, et lui présente la bourse, ayant soin d'en tourner vers lui l'ouverture.

A la fin, il invite le célébrant et ses ministres à retourner à l'autel.

Offertoire. — Lorsque le célébrant a chanté *Oremus*, il se rend à la crédence avec le sous-diacre, lui met le grand voile sur les épaules. Pendant l'oblation du calice, il monte à l'autel pour la bénédiction de l'encens, revient ensuite au côté de l'épître; passe au côté de l'évangile lorsque le célébrant encense la croix; enlève le missel et descend au bas des degrés, le remet à sa place, lorsque le côté de l'évangile

a été encensé, reste près du missel, indique au célébrant les secrètes, puis la préface, tournant les feuillets lorsqu'il y a lieu.

Sanctus. — Il fait signe aux ministres sacrés de monter de chaque côté du célébrant aux derniers mots de la préface; se retire un peu, restant à côté du sous-diacre pendant la récitation du *Sanctus*.

Canon. — Aux mots *Te igitur*, il fait la génuflexion, descend les degrés et se rend au coin de l'épître en passant par le milieu de l'autel, et, faisant la génuflexion derrière le sous-diacre en même temps que lui, il s'agenouille au coin de l'épître; il met de l'encens dans l'encensoir un peu avant l'élévation, puis il se relève après l'élévation.

Nobis quoque peccatoribus. — Aux mots *Nobis quoque peccatoribus*, il va au milieu de l'autel, fait la génuflexion en même temps que le diacre la fait près du livre, se rend auprès du célébrant et fait une nouvelle génuflexion; il tourne les feuillets quand il en est besoin, fait la génuflexion toutes les fois que le célébrant la fait, soutenant son coude de la main droite et tenant la gauche appuyée sur la poitrine.

Pater noster. — Au *Pater noster*, il fait signe au diacre de se retirer derrière le célébrant.

A *Sicut et nos dimittimus*, il avertit le diacre et le sous-diacre de monter au côté de l'épître.

Aux mots *Pax Domini*, il fait signe au sous-diacre de monter à gauche du célébrant, fait la génuflexion et descend au bas des degrés, où il attend le sous-diacre.

Baiser de paix. — Il reste à la gauche de ce dernier jusqu'à ce qu'il ait reçu du diacre le baiser de paix; passe ensuite à sa droite, fait avec lui la génuflexion et le conduit au chœur en se tenant à sa gauche.

De retour à l'autel, ils font ensemble la génuflexion; puis le cérémoniaire reçoit la paix et va lui-même la donner aux ministres inférieurs.

Il revient ensuite à sa place ordinaire et y reste jusqu'aux dernières oraisons, observant seulement de s'incliner profondément pendant que le prêtre communie sous chacune des deux espèces.

Dernières oraisons. — Après le chant de l'antienne communion, le cérémoniaire monte près du livre, indique au célébrant les oraisons de la postcommunion, invitant les ministres à s'incliner aux mots *Oremus* et *Jesum Christum*; il ferme le livre après la dernière oraison.

Si, toutefois, il y a un dernier évangile propre, il laisse le livre ouvert, le prend lui-même pendant le chant de *Ite missa est*, le remet au sous-diacre, revient s'agenouiller au coin de l'épître pour le moment de la bénédiction; se relève au dernier évangile, et, vers la fin, prend les barrettes; fait signe aux ministres inférieurs de s'approcher de l'autel, fait à la droite du diacre la génuflexion et le salut au chœur; rend les barrettes, et rentre à la sacristie précédant les officiers parés.

§ 2. Aux Vêpres solennelles.

Départ de la sacristie. — Il donne le signal du départ à la sacristie, fait l'inclination profonde à la croix et le salut au célébrant; puis il se met en marche, la tête nue et les mains jointes, à la suite des acolytes et en avant des chapiers.

Arrivée à l'autel. — Placé à droite de l'avant-dernier chapier, il fait la génuflexion *in plano*, se retourne, salue le chœur (à moins qu'il n'y ait entrée solennelle), et se met à genoux pour réciter *Aperi*.

A son signal, le célébrant et les officiers se lèvent, font la génuflexion et vont à la banquette. Le cérémoniaire est à la droite du célébrant; il l'invite à s'asseoir par une inclination; il l'avertit de se lever. A *Gloria Patri*, il s'incline vers l'autel.

Après l'intonation de la première antienne, il salue l'officiant conjointement avec les chapiers, les conduit à l'autel pour y faire la révérence convenable et de là à leurs places avec salut au chœur.

Après l'intonation du premier psaume, il avertit l'officiant de s'asseoir, s'assied lui-même non loin du célébrant et peut se couvrir.

Il se lève et avertit le célébrant et les assistants de se découvrir au *Gloria Patri*, pendant lequel il se retourne vers l'autel. *A sicut erat*, il s'assied. Mais s'il doit avertir et accompagner ceux qui portent les antiennes, il part au verset *sicut erat*, va avertir les deux derniers chapiers alternativement : il leur fait une inclination, les accompagne devant celui qui doit entonner l'antienne et le salue en arrivant. Après l'intonation de l'antienne, il reconduit à sa place le chapiet qui l'a portée, et le salue avant de se retirer.

Capitule. — Vers la fin du dernier psaume, il avertit les acolytes d'allumer leurs cierges. Pendant que l'on répète l'antienne, il vient avec les chapiers et les acolytes devant le célébrant avec les saluts ordinaires au chœur et à l'autel; salue l'officiant conjointement avec les autres officiers. Il invite les assistants à annoncer à l'officiant l'intonation de l'hymne. Si cette hymne est *Veni creator* ou *Ave Maris*, il avertit l'officiant de s'agenouiller devant la banquette après l'intonation. Après la première strophe, il donne le signal de se lever, salue le célébrant avec les officiers et reconduit les chapiers à l'autel et à leurs places avec les révérences et saluts prescrits.

A la dernière strophe de l'hymne, il va avertir les chantres ou les deux derniers chapiers, s'ils sont plus de deux, pour le chant du verset; ensuite il les fait venir devant le célébrant; invite le premier à annoncer l'antienne de *Magnificat*; il invite le célébrant à s'asseoir avec les assistants, si l'office est double.

Magnificat. — A l'intonation du *Magnificat*, il fait le signe de la croix et conduit les officiers à l'autel, où tous font la gèneuflexion *in plano*. Après la gèneuflexion, le cérémoniaire va faire bénir l'encens comme à la messe. Avant de descendre du côté de l'épître, il fait la gèneuflexion avec le thuriféraire.

Après l'encensement de l'autel, le cérémoniaire fait la gèneuflexion sur le pavé à la droite de l'avant-dernier chapier et reconduit les officiers à la banquette comme au commencement de l'office. Si l'on doit encenser d'autres autels, il précède le célébrant et marche de front avec le thuriféraire. Lorsque l'officiant a été amené par le premier assistant, et que celui-ci a rendu l'encensoir au thuriféraire, il conduit les chapiers à leurs sièges avec salut et révérences à l'autel et au chœur.

Pendant la répétition de l'antienne de *Magnificat*, le cérémoniaire avertit le célébrant de s'asseoir et va inviter les chapiers à venir devant l'officiant avec les acolytes. Il y a salut et révérences au chœur et à l'autel. Après que le célébrant a dit *Fidelium animæ*, le cérémoniaire donne le signal du départ et tous les officiers viennent faire la gèneuflexion à l'autel avec le salut au chœur, et l'on rentre à la sacristie dans l'ordre que l'on suivait avant l'office.

Si on ne dit pas complies, on récite *Pater noster* après avoir fait la gèneuflexion; et le cérémoniaire peut indiquer le verset *Dominus det* et l'antienne à la Sainte Vierge.

Arrivé à la sacristie, il se place comme avant les vêpres, fait l'inclination profonde à la croix et salue l'officiant. Il salue de plus le clergé conjointement avec les autres officiers, si la sortie a été solennelle. Il aide l'officiant à quitter ses vêtements.

Nota. 1° C'est le cérémoniaire qui reçoit et donne avec les baisers usités la barrette du célébrant. Il reçoit la barrette quand le célébrant doit chanter au livre ouvert sur le

pupitre, et quand il se rend à l'autel pour l'encensement. Il rend la barrette de l'officiant, quand celui-ci a entonné et qu'il a été encensé, comme pour se rendre à l'autel à la fin de l'office.

2° Il reçoit la barrette du célébrant, dès qu'on est en vue du Saint-Sacrement aux vêpres chantées devant le Saint-Sacrement exposé et la place en lieu convenable pendant l'office.

3° Aux vêpres des *Morts*, dès que le premier psaume est commencé, le cérémoniaire donne à l'officiant sa barrette et demeure assis, sans faire préentonner les antiennes. Après le verset et un peu avant le *Magnificat*, il reçoit la barrette de l'officiant et l'invite à se lever. Après *lux perpetua*, il lui rend sa barrette et l'invite à s'asseoir. Vers la fin de l'antienne il reçoit sa barrette et l'invite à s'agenouiller pour les prières. Au répons *Et clamor meus*, il invite le célébrant à se lever. Après *Requiescant in pace*, il donne le signal du départ.

4° Aux vêpres solennelles chantées en l'absence des chapiers, le cérémoniaire, outre les fonctions des vêpres solennelles en présence des assistants et des chapiers, remplit la fonction du premier chapier pour l'encensement de l'autel et de l'officiant. C'est le cérémoniaire qui l'accompagne à l'autel, lui fait bénir l'encens et l'encense à la banquette.

§ 3. A la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Quand le Saint-Sacrement a été exposé, le cérémoniaire fait une inclination profonde conjointement avec le prêtre et lui fait mettre l'encens.

A ces mots : *Tantum ergo sacramentum veneremur cernui*, il s'incline, puis il vient derrière le prêtre pour faire mettre l'encens à la strophe *Genitori*. S'il y avait procession, il ferait en outre mettre l'encens avant le départ de la proces-

sion. Quand le prêtre a chanté l'oraison *Deus qui nobis*, il lui met le voile sur les épaules et s'agenouille.

Si le prêtre doit lui-même prendre le Saint-Sacrement, il attend pour lui mettre le voile qu'il ait déposé le Saint-Sacrement sur l'autel et se soit agenouillé sur le bord du marchepied. Après la bénédiction, quand le prêtre doit lui-même renfermer le Saint-Sacrement dans le tabernacle, celui-ci s'étant agenouillé sur le bord du marchepied, le cérémoniaire lui ôte le voile. Mais si un autre que l'officiant repose le Saint-Sacrement dans le tabernacle, le cérémoniaire attend, pour lui ôter le voile, qu'il soit descendu à sa place.

§ 4. Aux Processions et aux funérailles.

Le cérémoniaire n'a pas de place fixe dans les processions. Il doit toujours y avoir la tête découverte (S. R. C., 17 avril 1734, Nullius Putigniani, 3874 — 4024).

Au cimetière, il se tient près du prêtre pour la cérémonie de la sépulture.

ARTICLE III. *Office des acolytes.*

§ 1. A la Messe solennelle.

Départ de la sacristie. — Ils se tiennent derrière le célébrant, tournés vers la croix ou l'image de la sacristie qu'ils saluent en même temps que les ministres sacrés.

Arrivée à l'autel. — Les acolytes marchent les premiers à la suite du thuriféraire. Arrivés au sanctuaire, le premier, qui a eu soin de se placer à droite, se rend immédiatement, du côté de l'épître, au bas des degrés, et le second, pareillement, du côté de l'évangile. Ils font conjointement avec tous les officiers la gémflexion à l'autel et le salut au chœur. Après quoi, se joignant au milieu, derrière le célébrant, ils

font la génuflexion et vont de pair à la crédence porter leurs chandeliers.

Pendant les prières qui se disent au bas de l'autel. — Les mains jointes, et agenouillés aux deux côtés de la crédence, ils se tiennent la face tournée vers l'autel; ils se signent, répondent, se frappent la poitrine et s'inclinent avec les ministres.

Introït. — Quand le prêtre monte à l'autel, ils se lèvent, restant à leur place et se tiennent les bras croisés, jusqu'à ce que le célébrant chante le *Gloria in excelsis*.

Au commencement de l'Introït récité par le célébrant, ils se signent.

Gloria. — Ils joignent les mains pendant l'intonation, et lorsque les ministres vont à la banquette, ils lèvent l'extrémité postérieure de la dalmatique et de la tunique. De retour à leur place, ils peuvent s'asseoir.

Aux mots *Cum sancto Spiritu*, ils se lèvent en même temps que le diacre et restent debout près de la crédence.

Chant des Oraisons. — Ils joignent les mains, s'inclinent en même temps que les ministres. Pendant l'épître, ils se tiennent les bras croisés.

Graduel. — Si les ministres sacrés vont à la banquette, les acolytes se comportent comme au *Gloria*.

Évangile. — Lorsque le célébrant bénit l'encens, ils prennent leurs chandeliers et vont de pair au milieu de l'autel, laissant assez de place entre les degrés pour le thuriféraire, le cérémoniaire et les ministres. En arrivant devant l'autel, ils font la génuflexion.

Au signal du cérémoniaire, ils fléchissent le genou avec les officiers et vont à l'endroit où se chante l'évangile. Ils se placent le visage tourné vers le diacre, laissant entre eux la place pour le sous-diacre ou le pupitre qui doit porter le livre des évangiles.

Pendant le chant de l'évangile, ils ne font aucun signe de croix, aucune inclination ou génuflexion.

Quand l'évangile est chanté, ils reviennent au milieu de l'autel, à trois ou quatre pas des degrés, ayant entre eux le cérémoniaire, ils font la gémuflexion et se rendent à la crédenche.

Credo. — Ils ont les mains jointes pendant l'intonation. Ils se comportent comme pendant le *Gloria*, si le célébrant va à la banquette. Lorsque le chœur chante *Et Incarnatus est...*, ils s'agenouillent. A *Crucifixus*, ils se relèvent et ne se rasseoient que lorsque le diacre est lui-même assis. Aux mots *Et vitam venturi*, ils se lèvent.

Offertoire. — Ils ont les mains jointes, quand le célébrant chante *Oremus*.

S'il y a offrande ou bénédiction du pain, ils partent aussitôt avec le cérémoniaire, de manière à faire la gémuflexion au milieu de l'autel, en même temps que les ministres sacrés la font derrière le célébrant. Ils s'écartent aussitôt du côté de l'évangile, et s'avancent de front à la Sainte-Table avec le célébrant et les ministres. Le premier acolyte a eu soin de porter l'aspersoir, et le second l'instrument de paix, qu'ils devront remettre en temps opportun au diacre.

Lorsque le célébrant retourne à l'autel, ils font derrière lui la gémuflexion en même temps que les ministres.

De retour à la crédenche, ils aident le sous-diacre à se revêtir du grand voile, plient le petit voile du calice sur la crédenche.

Tenant les burettes élevées jusqu'à la poitrine, le premier acolyte suit le sous-diacre à l'autel; lui donne et en reçoit les burettes sans baisers. Après quoi il retourne à la crédenche.

Deuxième encensement. — Lorsque le diacre a encensé le célébrant, ils montent au coin de l'épître, saluent profondément le prêtre, et le second le sert au lavabo, puis le premier lui présente l'essuie-mains. Ils saluent ensuite le célébrant et retournent à la crédenche.

Quand le Thuriféraire vient pour les encenser, ils répondent à son inclination et se saluent mutuellement avant et après l'encensement.

Au Sanctus. — Ils ont les mains jointes pendant le chant de la préface, et s'agenouillent au *Sanctus*. Ils se relèvent après l'élévation du calice.

Au Pater. — Ils joignent les mains.

Aux mots *Dimitte nobis*, le premier va au coin de l'épître pour recevoir des deux mains le grand voile, qu'il reporte à la crédence, après avoir fait la génuflexion, sur le marchepied de l'autel, avec le sous-diacre.

A l'Agnus Dei. — Ils s'inclinent et se frappent la poitrine. Ils se donnent la paix que l'un deux a reçue du cérémoniaire ou du thuriféraire.

Au Domine non sum dignus. — Ils s'inclinent et se frappent la poitrine. Ils ont soin de relever la nappe de communion, si cela est nécessaire.

S'il y avait communion du clergé, ils seraient à genoux, au bas des degrés, au milieu de l'autel, pendant le *Confiteor*. Après l'*Indulgentiam*, ayant fait la génuflexion, ils s'agenouilleraient sur le marchepied, tenant, par les quatre coins, la nappe étendue devant les communians.

Ablutions. — Dès que la communion est finie, ils redescendent au bas des degrés, font la génuflexion, se rendent à la crédence et le premier acolyte monte à l'autel, du côté de l'épître, portant les burettes pour les ablutions.

Pendant ce temps, le second acolyte prend le voile et va au milieu de l'autel pour faire la génuflexion, derrière le célébrant, en même temps que les ministres sacrés. Étant monté à la gauche du sous-diacre, il l'assiste et revient avec lui à la crédence. De retour à la crédence, le premier acolyte attend que le sous-diacre ait posé le calice pour aller avec son confrère abaisser la nappe de communion qu'ils avaient relevée sur le balustre.

Aux dernières oraisons. — Ils se comportent comme après l'Introït.

Bénédiction. — Ils s'agenouillent pour recevoir la bénédiction et se signent.

Dernier évangile. — Dès que le célébrant commence le dernier évangile, ils prennent leurs chandeliers, vont au milieu de l'autel, fléchissent le genou et se placent comme avant la messe, au bas des degrés, de chaque côté. Ils font la gémflexion à *Et Verbum caro factum est*.

Départ pour la sacristie. — Ils font avec tous les officiers la gémflexion à l'autel et le salut au chœur, marchent de pair derrière le thuriféraire et se rendent à la sacristie, où ils s'écartent pour laisser passer les autres officiers, saluent avec eux la croix ou l'image de la sacristie et le célébrant.

Après avoir aidé le diacre et le sous-diacre à quitter leurs ornements, ils déposent eux-mêmes leurs surplis et se retirent après avoir remercié Dieu.

Nota : 1° *A la messe devant le Saint-Sacrement exposé*, ils font la gémflexion à deux genoux en arrivant et en partant, conjointement avec les autres ministres.

2° Les acolytes ont la tête découverte, quand ils assistent avec ou sans leurs chandeliers à l'évangile (S. R. C., 6 mai 1673, *in Cusentina*, n° 2473).

3° Aux messes des morts, les acolytes quittent la crédence, pour aller au chant de l'évangile, en même temps que le diacre et le sous-diacre se lèvent. Ils vont, les mains jointes, au lieu où se chante l'évangile, et s'inclinent vers l'autel au mot *Jesu*. Ils n'enlèvent pas le voile du calice, quand le sous-diacre vient chercher le calice pour le porter au coin de l'autel, et le second acolyte vient le recevoir au côté de l'épître. Après l'encensement, le premier acolyte donne au diacre le manuterge, et le second présente au sous-diacre le plateau et la burette pour le *Lavabo*, puis ils reprennent ces objets.

Aux messes des morts, les acolytes ne font pas le signe de croix à l'Introït. Ils sont à genoux pendant le chant des oraisons et depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pax Domini* inclusivement.

§ 2. A la messe chantée sans ministres sacrés avec ou sans encensements (V. Section II^e, p. 98).

§ 3. Acolytes aux Vêpres.

Salut à la sacristie et au chœur. — Ils sont, pour ce salut, le premier à droite du cérémoniaire, le second à gauche du deuxième choriste.

Salut à l'autel. — Ils marchent les premiers, font la génuflexion, déposent leurs chandeliers, les éteignent, vont à leurs places, après s'être réunis devant l'autel pour y faire la génuflexion derrière les ministres encore agenouillés.

Au *ÿ Deus in adjutorium...* — Ils s'inclinent au *Gloria Patri* vers l'autel.

A la fin du dernier psaume. — Ils se lèvent et vont auprès de leurs chandeliers, allument les flambeaux, et s'inclinent au *Gloria Patri*.

Au Capitule. — Ils vont auprès de l'officiant, le premier à la droite du premier choriste, le second à gauche du second choriste, tournés en chœur.

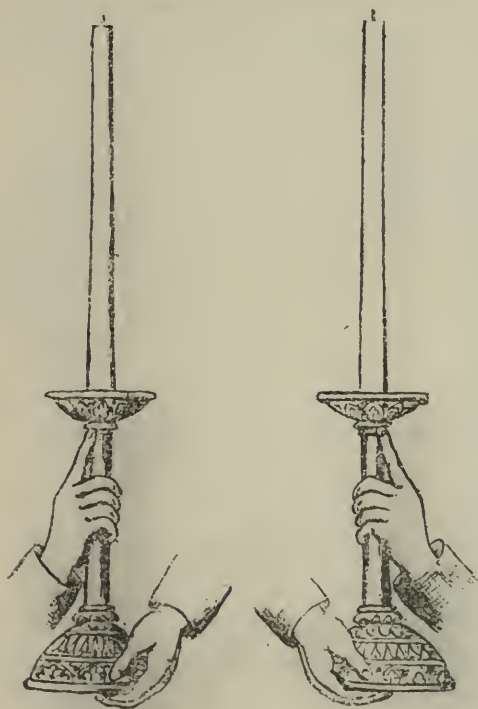
Après l'intonation de l'hymne. — Ils quittent l'officiant avec les chapiers, vont déposer les chandeliers au coin des degrés et se rendent à leurs places à la crédence, après avoir découvert l'autel; pour cela ils ont dû faire la génuflexion au bas de l'autel, monter au marchepied et relever la partie antérieure du tapis d'autel. Cela fait ils descendent au bas des degrés, font la génuflexion au milieu, et se rendent à leurs places à la crédence.

Au Magnificat. — Ils sont debout. A *Suscepit Israel*, ils vont au bas de l'autel, y font la génuflexion, montent au

marchepied, recouvrent l'autel et descendent par l'extrémité des degrés auprès de leurs cierges, et s'inclinent au *Gloria Patri*.

Pendant la répétition de l'antienne. — Ils viennent auprès de l'officiant en même temps que les chapeliers.

Après les oraisons. — Au *Dominus vobiscum*, ils vont à l'entrée du chœur sans descendre la marche.



Au bas de l'autel. — Ils rejoignent, l'un le côté du premier choriste, l'autre le côté du deuxième choriste, font la gèneuflexion, saluent le chœur et retournent les premiers à la sacristie, tenant le nœud du chandelier de la main en dehors, c'est-à-dire celui qui est à droite de la main droite, et celui qui est à gauche de la main gauche. Ils portent les chandeliers comme l'indique la figure ci-dessus :

ARTICLE IV.

§ 1. Office du thuriféraire à la Messe solennelle.

Le thuriféraire doit se rendre au chœur sans encensoir en marchant à la gauche du cérémoniaire. Après avoir fait la génuflexion à l'autel, il ira préparer son encensoir près de la crédence. Si c'est à la sacristie que le feu se trouve, selon l'usage d'un certain nombre d'endroits, il y garnira l'encensoir et reviendra seul à l'autel au moment opportun.

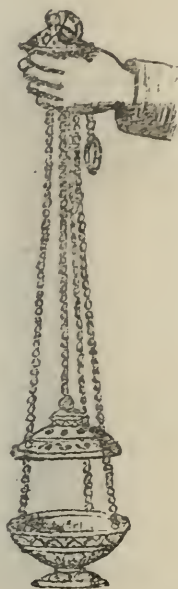
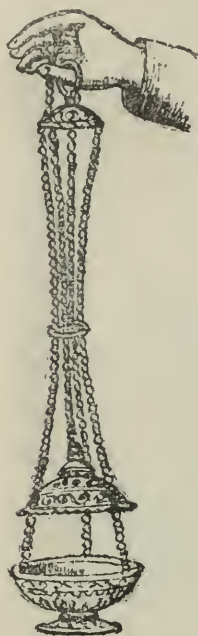


Fig. 1. Transport de l'encensoir. Fig. 2. Présentation de l'encensoir.

Premier encensement.—Après les dernières prières de l'*In-troïbo*, le thuriféraire monte en même temps que le prêtre à l'autel, à la droite du diacre, avec le cérémoniaire. Ils font la génuflexion avant de monter. Le prêtre se retourne après avoir dit *Oramus te Domine*. On procède alors à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel.

Le thuriféraire, apportant ou reportant l'encensoir, le soutient ouvert de la main droite, en cette manière : il passe le pouce dans l'anneau fixe du haut de l'encensoir, et le doigt du milieu dans l'anneau de la chaîne mobile, de façon à soulever le couvercle, et il tient la main à la hauteur du visage (V. Fig. n° 1 ci-contre). Pour la main gauche, elle porte la navette. Lorsqu'il monte à l'autel ou s'approche du célébrant pour faire mettre l'encens, il tient la navette ouverte de la main droite, et de la gauche il tient l'encensoir. Il offre la navette à celui qui doit la présenter au célébrant; puis, retenant le haut des chaînes dans sa main gauche, de la droite, à l'aide de la chaîne et de l'anneau mobile (V. Fig. n° 2 ci-contre), il élève un peu le couvercle, reprend les chaînes et passe sa main sous le pied de l'encensoir. L'encens mis et béni, le thuriféraire referme l'encensoir, et, gardant le haut des chaînes dans sa main gauche, il prend de la droite l'encensoir par le bas des chaînes; puis de la main gauche tout à la fois, il reçoit la navette des mains du diacre, lui laisse dans la main droite le haut des chaînes, et de sa main droite il lui remet dans la main gauche le bas des chaînes. Quand le thuriféraire remet directement l'encensoir à celui qui doit encenser, il prend le haut des chaînes dans la main droite, et le bas dans la main gauche, afin qu'en les déposant d'une façon inverse il puisse remettre l'encensoir à la main droite de celui qui va encenser. — Toutes ces règles sont générales.

Pour l'encensement qui précède la lecture de l'*Introït*, le thuriféraire offre l'encensoir au célébrant, suivant les règles indiquées. Pendant l'encensement du célébrant, le thuriféraire est, au bas des degrés, à gauche du diacre; il salue en même temps que le diacre, et, après l'encensement, il reçoit l'encensoir dont il retire le feu ou qu'il reporte à la sacristie.

Évangile. — Au moment opportun, le thuriféraire, accom-

pagné du cérémoniaire, vient à l'autel à la droite du diacre, pour faire bénir l'encens ; il vient pour l'évangile, derrière les ministres sacrés, donne l'encensoir au diacre après *Sequentia...* ; il est placé à sa gauche. Quand le chant de l'évangile est terminé, il se place à la droite du diacre vis-à-vis du coin de l'évangile, un peu en arrière, et lui remet l'encensoir. Après l'encensement du célébrant, il retourne à sa place, où il demeure jusqu'à l'oblation du calice.

Deuxième encensement. — Il vient alors à l'autel accompagné du cérémoniaire, et fait la génuflexion à la droite du diacre, comme précédemment. Il y a les mêmes cérémonies que plus haut. Le thuriféraire accompagne le diacre pour l'encensement du clergé ; il marche à sa gauche. L'encensement du clergé terminé, le diacre revient ensuite à l'autel et s'arrête au bas des degrés, du côté de l'épître pour encenser le sous-diacre, puis il retourne à sa place où il est encensé de deux coups par le thuriféraire, lequel est demeuré au bas des marches, du côté de l'épître. Le thuriféraire encense ensuite du même lieu les deux acolytes leur faisant un salut commun avant et après l'encensement ; il va enfin encenser le peuple, comme il est dit plus bas (vêpres solennelles), et, s'il en est besoin, ranimer le feu de son encensoir.

Commencement du canon. — Le thuriféraire revient au chœur en précédant les céroféraires, s'agenouille du côté de l'épître, près de la crédence, fait mettre de l'encens dans l'encensoir, un peu avant la consécration, par un des acolytes : et pendant l'élévation de l'hostie, comme pendant celle du calice, il encense le Saint-Sacrement de trois coups, en ayant soin de s'incliner profondément avant et après. Aussitôt après l'élévation du calice, il va retirer le feu de son encensoir. Il ne fait alors qu'une génuflexion comme à son retour de la sacristie. Si le Saint-Sacrement était exposé, il ferait la génuflexion à deux genoux chaque fois qu'il entrerait au sanctuaire et en sortirait.

§ 2. Thuriféraire aux Vêpres solennelles.

Le thuriféraire a une place marquée au chœur, ou à la crédence.

Il va préparer son encensoir au milieu de l'hymne.

Au Magnificat. — Il vient faire bénir l'encens à l'autel, comme à la messe, et donne l'encensoir au premier assistant.

Encensement de l'autel. — Il se tient debout, à droite du premier acolyte; après l'encensement, il reçoit l'encensoir.

Encensement de l'officiant. — Il donne l'encensoir au premier assistant, puis au second choriste. Il tient la chape de celui qu'il accompagne dans l'encensement. Il met à sa droite celui qu'il accompagne, et, pendant l'encensement, il soutient le bord droit de la chape, après avoir changé de côté.

Encensement des chapiers et du chœur. — Il donne de nouveau l'encensoir au second choriste à la banquette, et le suit à droite.

Pendant la répétition de l'antienne. — Il revient avec le choriste, l'encense, s'il a le temps, et va à la sacristie.

N. B. — S'il a le temps d'encenser le peuple, avant le *Dominus vobiscum*, il se présente à la grille du chœur, se tient au milieu, salue devant lui une seule fois et encense au milieu, à sa gauche et à sa droite.

§ 3. Aux expositions ou bénédictions du Saint-Sacrement.

Il suit les règles générales précédemment indiquées.

Après le salut au chœur (qu'il omet, si le Saint-Sacrement est déjà exposé), il se retire un peu du côté de l'épître et s'agenouille sur le pavé.

Il vient avec le cérémoniaire faire imposer l'encens quand le Saint-Sacrement est exposé. Pour cela, il doit faire la gé-

nuflexion derrière le célébrant en même temps que le cérémoniaire. Il est debout pour cette cérémonie, à moins qu'il ne fasse bénir l'encens par l'Ordinaire. Au verset *Genitori*, il réitère cette cérémonie. Et pendant la bénédiction, il peut encenser le Saint-Sacrement de trois coups en demeurant à genoux et avec inclination profonde avant et après l'encensement.

S'il n'y a que l'exposition du Saint-Sacrement, il doit faire imposer l'encens pendant le motet en l'honneur du Très Saint-Sacrement.

§ 4. Aux processions.

S'il y a procession avec le Saint-Sacrement, le thuriféraire fait imposer l'encens avant le départ, et au lieu de précéder la croix, il encense la voie en marchant devant le Saint-Sacrement.

En dehors des processions du Saint-Sacrement. — Dans toutes les processions liturgiques, comme celles des jours de la Purification et des Rameaux; dans les processions solennelles prescrites par l'Ordinaire sous le rite solennel, comme à celles qui se font avant la grand'messe, le thuriféraire précède la croix, ayant son encensoir fumant.

ARTICLE V. Office des céroféraires.

§ 1. A la Messe solennelle.

Aux messes solennelles, quatre céroféraires au moins, et deux, les dimanches ordinaires, portent des flambeaux pendant le temps de l'élévation. Voici les règles à observer par ces ministres.

Au *ŷ Verè dignum... æquum et salutare* de la Préface, ils quittent le chœur et viennent faire la gènesflexion un peu

en arrière du sous-diacre. Le premier se tient au milieu, du côté de l'épître, le second, aussi au milieu, du côté de l'évangile, le troisième à la droite du premier, et le quatrième à la gauche du second. Ils se rendent à la sacristie sans omettre le salut au chœur. S'ils sont clercs, ils déposent leurs barrettes. Ils prennent les flambeaux : le troisième et le quatrième céroféraire marchent en avant ; les deux premiers les suivent, et ils doivent être disposés de telle sorte qu'en entrant au chœur ils fassent la génuflexion, selon qu'il a été indiqué tout à l'heure, et sans omettre le salut au chœur. Ils se dirigent ensuite, deux à deux, le premier et le troisième, au bas des degrés du côté de l'épître, le deuxième et le quatrième du côté de l'évangile. Après l'élévation, s'il n'y a pas communion des fidèles, ils viennent faire la génuflexion au milieu du chœur, se rendent à la sacristie comme précédemment et ont soin, à leur retour, de faire une seconde génuflexion. Ils ne font alors aucun salut au chœur.

S'il doit y avoir communion, ils restent jusqu'à ce qu'elle ait été distribuée aux fidèles. Alors les deux qui sont plus rapprochés de la Table sainte accompagnent le célébrant pour cette action. La sainte Communion étant distribuée aux fidèles, ils reviennent avec le célébrant et se rendent à leurs places. L'antienne appelée *Communion* étant entonnée, ils quittent le chœur, viennent faire la génuflexion, saluent le chœur en ayant bien soin de commencer par le côté le plus digne, puis vont à la sacristie. A leur retour, ils font la génuflexion, saluent le chœur et vont reprendre les places qu'ils occupaient avant la préface.

On voit facilement les règles à observer pour les cas où il n'y a que deux céroféraires ou bien plus de quatre, par exemple, six, huit ou dix.

§ 2. A l'exposition et à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ils peuvent être au nombre de six. En Italie on en voit jusqu'à douze. Ils marchent en avant des autres officiers, deux à deux, et se conforment aux autres pour les saluts au chœur à l'arrivée et au départ.

Ils vont se placer après la gènesflexion, de chaque côté de l'autel, *in plano*, et restent agenouillés pendant toute la fonction, alors même que les autres officiers se lèveraient.

CHAPITRE VI.

DU SACRISTAIN.

Il faut, au moins dans les grandes églises, un sacristain en titre, qui sera prêtre et aura des aides par le ministère desquels il conservera toutes choses en bon état.

Sacristie. — Il aura soin d'empêcher tout désordre dans la sacristie, y faisant régner le silence. Outre le meuble destiné à recevoir et à conserver les ornements de l'église, il doit y avoir un petit tabernacle où l'on dépose le Saint-Sacrement le Vendredi-Saint, et pendant la nuit. Le sacristain fera placer une fontaine avec des essuie-mains différents pour les prêtres et pour les serviteurs de l'église. Souvent même on trouve dans les sacristies bien tenues un double essuie-mains spécial pour le prêtre (*ante missam et post missam*).

Il faut de plus ménager une piscine, c'est-à-dire un lieu réservé où aillent se perdre les eaux sanctifiées, et où, par respect, l'on ne jette rien de profane.

Ornements. — Le sacristain ne fera jamais servir au culte des ornements ou des linges non bénits. Il fera bénir par un prêtre approuvé pour ces bénédictions tous les objets qui doivent les recevoir. On sait que l'on peut se dispenser de bénir le purificateur et la chape. Ajoutons qu'on donne la même bénédiction aux pales et aux corporaux ainsi qu'aux bourses du saint Viatique. Le dessus des pales peut-être de soie, mais jamais de couleur noire.

Il est convenable que le tabernacle, où réside le Saint-Sacrement, soit tapissé à l'intérieur de soie blanche ou de toile d'argent ou d'or, sans excepter la porte. Mais cela

n'est pas nécessaire, une simple dorure sur le bois suffit (1). A l'extérieur, il doit être couvert d'un conopée ou tenture soit en soie, soit en laine, soit en dentelle, aussi convenable que possible; c'est au sacristain à faire changer le conopée conformément aux parements de la couleur du jour. On remarquera seulement : 1° que le conopée blanc est toujours permis; 2° que dans les offices funèbres, le conopée n'est jamais noir, mais violet (ou blanc, si l'on ne varie pas les couleurs); 3° qu'il est mieux de varier la couleur que de garder toujours le conopée blanc. Il faut toujours changer le conopée avant l'heure des vêpres, c'est-à-dire en temps ordinaire après le repas de midi, et en carême dans la matinée même. Le changement du parement d'autel ou *antependium* est soumis aux mêmes règles.

Le parement d'autel (*pallium*, *antependium*) n'est pas obligatoire. Mais quand on l'emploie, il doit être de la couleur du jour; il peut-être noir dans les offices funèbres, et il est toujours blanc devant le Saint-Sacrement exposé. Le sacristain veille encore à ce que chaque autel ait trois nappes bénites, dont les deux de dessous recouvrent au moins la pierre sacrée ou la table d'autel, et la supérieure descend jusqu'à terre par les deux extrémités. Il serait convenable d'étendre sur le sanctuaire et les degrés de l'autel un grand tapis vert, sur lequel on étend les tapis de fête.

Luminaire. — Une lampe doit demeurer constamment allumée devant le tabernacle de la Réserve, et l'huile de cette lampe doit être, autant que possible, l'huile d'olive, ou tout au moins l'huile extraite de végétaux. S'il y a plusieurs lampes à brûler devant le Saint-Sacrement, elles doivent être en nombre impair (3, 5, 7). Le sacristain peut

(1) *Utrum sit de necessitate interiora tabernaculorum panno serico albo contegere; an æquivalet et sufficiat simplex auratura?* R. Non esse necessarium (S. R. C., 16 mai 1871, *Urgellen.*, n° 5490, ad 7).

toujours tenir une lampe allumée, soit devant le maître-autel, alors même que le Saint-Sacrement n'y réside pas, soit devant les reliques ou images des saints.

Les cierges allumés ne dispensent pas de la lampe, qui doit réglementairement brûler devant le Saint-Sacrement.

Cierges. — En général, les cierges qu'on allume comme acte de culte, et pour suivre la tradition de l'Église, doivent être de cire (S. R. C., 13 avril. 1821, *Décret général*). Cependant, il n'est pas expressément défendu d'illuminer l'église avec des cierges faits d'autre matière. Le sacristain prendra des cierges de cire blanche pour les offices ordinaires et de cire commune ou jaune pour les Ténèbres du *Triduo sacro* et la messe du Vendredi-Saint, ainsi que pour les offices funèbres. Néanmoins il est à noter que ce dernier point, relatif aux offices funèbres, n'est pas une loi rigoureuse « *solent fieri ex cera communi,* » dit seulement le *Cérémonial* des Évêques (lib. II, c. xvi, n° 4). Le sacristain allume ou éteint les cierges de l'autel en commençant par le côté de l'évangile et par ceux qui sont plus voisins de la croix (1). Il en allume six ou quatre à l'autel, et un septième quand l'évêque diocésain célèbre la messe pontificale. Il n'en allume que deux aux messes basses, si ce n'est pour les évêques qui ont droit à quatre cierges. La rubrique concernant le troisième cierge de la messe basse étant tombée en désuétude n'est plus obligatoire, d'après un grand nombre d'auteurs. Au moins, croyons-nous, qu'il suffit de ce sentiment pour justifier ceux qui n'allument pas le troisième cierge aux messes basses.

En présence du Saint-Sacrement exposé, il doit y avoir au moins six cierges continuellement allumés ou mieux douze. L'instruction de Clément XI pour les Quarante-Heures en fixe le minimum à vingt.

(1) En principe, les acolytes avant les offices et le servant de messe avant la messe basse, devraient eux-mêmes allumer les cierges.

Transport du Saint-Sacrement. — Le sacristain ne transportera ou ne fera transporter le Saint-Sacrement que sous un dais. Le dais proprement dit est pour les processions du Saint-Sacrement. Le petit dais (*Umbella, umbrellino*) sert, quand on transporte le Saint-Sacrement d'un autel à un autre, et quand on traverse le chœur pour le transporter de l'autel au grand dais; mais il n'est pas nécessaire pour accompagner le prêtre portant l'Eucharistie à la grille de communion. Ces dais sont toujours blancs (1).

Voiles blancs en l'honneur du Saint-Sacrement. — On en distingue plusieurs espèces : d'abord le voile huméral, ou écharpe de couleur blanche, sert au prêtre pour le transport de la Sainte-Eucharistie, et dans toutes les bénédictions du Saint-Sacrement.

Un autre voile blanc suspendu à une hampe à pied est destiné à voiler le Saint-Sacrement exposé sur le tabernacle, pendant le sermon et quand le célébrant est assis.

Un petit pavillon ou voile blanc, de soie ou de tout autre tissu convenable, doit recouvrir le saint ciboire dans le tabernacle et durant la bénédiction avec le saint ciboire.

Il faut aussi recouvrir d'un voile blanc l'ostensoir, préparé sur la crédence ou sur l'autel, avant et après le salut du Saint-Sacrement.

Tabernacle. — Le sacristain veille à ce que le tabernacle soit toujours fermé à clef. Il n'y renferme pas autre chose que les saintes espèces. Il tient ailleurs les saintes huiles et les reliques. De même il ne placera jamais sur le tabernacle ni fleurs, ni statues, ni reliques (pas même celles de la Passion), ni rien autre chose que le crucifix (S. R. C., 3 avril. 1821, *Décret général*). Il ne doit pas laisser indéfiniment sur le tabernacle le trône mobile de l'exposition; car on ne doit pas rendre à la croix le même honneur qu'au Saint-Sacre-

(1) Le drap d'or pourrait remplacer la couleur blanche.

ment. Il ne doit pas davantage mettre devant le tabernacle un vase de fleurs ou autre chose qui puisse masquer la vue de l'image de Notre-Seigneur peinte ou sculptée sur la porte (S. R. C., 22 januar. 1701). Cependant, si le conopée recouvrait entièrement le devant du tabernacle, Cavalieri pense que cette prohibition n'aurait plus de raison d'être.

Statues, reliques. — Le sacristain ne doit pas oublier que le côté le plus noble de l'autel est celui de l'évangile; c'est le côté droit, liturgiquement parlant; le côté de l'épître est le côté gauche de l'autel. La place d'honneur, par rapport aux statues et aux reliques, est donc du côté de l'évangile, et la première place est la plus proche de la croix. C'est d'après cette règle qu'il convient de traiter les images ou reliques des saints dont la dignité est la plus élevée.

Crédence. — C'est une petite table située du côté de l'épître et recouverte d'une nappe qui la couvre entièrement et retombe à terre. Elle n'est pas requise pour la messe basse.

Sièges. — Les sièges des officiers doivent s'écarter de la forme de ceux qui sont usités dans les salons (*sedes camerales*). Celui du célébrant ne doit pas être un fauteuil; c'est un banc long (*scamnum*), à dossier peu élevé ou sans dossier, qui peut contenir les trois ministres sacrés. Il est recouvert d'une étoffe verte ou de la couleur du jour.

Le tabouret ou escabeau (*scabellum*) est le seul siège mobile permis au célébrant pour parler, par exemple, du milieu de l'autel. Ce siège sert encore à tous les officiers, autres que le diacre et le sous-diacre, et aux assistants parés du célébrant aux vêpres.

Le trône de l'évêque diocésain ou d'un cardinal est composé d'une estrade de trois degrés recouverte d'un baldaquin (1) ou dais, et munie d'un siège à dos et à bras. Indé-

(1) Régulièrement, le baldaquin ou dais ne devrait surmonter le trône épiscopal que dans les églises, où le tabernacle de la réserve est lui-même surmonté d'un baldaquin.

pendamment des degrés de l'estrade, ce siège du trône peut reposer sur un marchepied.

On appelle *faldistorium* un siège à bras, sans dossier, dont l'évêque se sert à l'autel ou au milieu du chœur, ainsi que le prélat qui officie au fauteuil. Le *faldistorium* est le siège mobile de l'évêque, comme le *scabellum* est le siège mobile du prêtre.

Enfin, c'est au sacristain qu'incombe le soin de faire célébrer les messes aux heures marquées; de faire sonner la clochette, à la porte de la sacristie, au départ de tout prêtre qui va célébrer la messe, et de tenir exactement les registres pour l'inscription et l'acquit des messes. Il veillera, en outre, au bon état de tous les registres de catholicité conservés dans l'église.

Bénédictions d'objets. — Les bénédictions d'objets se font avec ou sans cierges. Le prêtre autorisé pour ces bénédictions est revêtu du surplis et de l'étole, qui est généralement de la couleur du jour, à moins que la rubrique ne prescrive la couleur violette. Après avoir lu la formule de bénédiction, il asperge l'objet d'eau bénite (si ce n'est quand il bénit l'eau ou le sel).

La bénédiction de l'eau se fait à la sacristie avec une étole violette, à moins qu'elle ne soit faite par le prêtre qui va célébrer la grand'messe et faire l'aspersion. Dans ce cas, on se sert de la couleur du jour.

Il est bon de remarquer que celui qui doit célébrer la messe doit faire l'aspersion, mais tout autre peut faire la bénédiction de l'eau.

La bénédiction de l'eau se fera tous les dimanches, ceux de Pâques et de la Pentecôte exceptés (1).

On peut, pour la bénédiction de l'eau, se servir de sel bénit antérieurement (2).

(1) S. R. C., 2 mars 1620, *Gardell.*, n° 588.

(2) S. R. C., 8 avril 1713, *Gardell.*, n° 3853.

Ablution des linges sacrés. — Les religieuses n'ont pas le privilège de laver les corporaux, les pales et les purificateurs. C'est donc un abus de laisser laver, la première fois, les linges sacrés à d'autres qu'à des ministres élevés aux ordres majeurs. Nul autre qu'eux ne doit être admis à les laver, au moins une première fois (S. R. C., 12 septembre 1857, *in Molinen.*); et il convient qu'ils les lavent aussi les deux autres fois. C'est dans trois *eaux* différentes (pas nécessairement dans trois vases), que doivent être faites ces lotions, et les eaux doivent être jetées dans la piscine. Cependant, Bourbon n'exige de jeter dans la piscine que l'eau de la première lotion (1). Saint Liguori enseigne expressément *omnino tenendum*, qu'il y aurait faute vénielle à ne pas jeter dans la piscine l'eau de la première lotion (2).

Il y a faute vénielle à toucher les vases et les linges sacrés sans y être autorisé. Mais toute personne peut toucher le corporal, le purificateur et la pale qui n'ont pas encore servi à la célébration des saints mystères depuis leur confection ou leur blanchissage.

(1) Introduction, n° 164.

(2) Libr. VI, n° 387.

CHAPITRE VII.

DU SERVANT DE LA MESSE BASSE.

§ 1. Avis généraux.

Il serait à désirer que celui qui sert la messe fût au moins élevé à l'ordre des acolytes. Toutefois, tout clerc et même tout laïque peut être admis à remplir cet office.

Il n'y a qu'un seul servant de messe; on pourrait cependant en admettre un second, dans les cas où la messe aurait une certaine solennité. Mais la dignité personnelle du simple prêtre n'est jamais un motif suffisant pour autoriser la présence de deux ministres. — « Quoad missas parochiales vel similes diebus solemnioribus et quoad missas quæ celebrantur loco solemnibus atque cantatæ, occasione realis atque usitatæ celebritatis et solemnitatis, tolerari posse duos ministros inservientes » (S. R. C., *in Molinen.*).

1. Le servant de messe doit avant tout offrir son action à Dieu; il lavera ses mains; puis, s'il est clerc, il se revêtira du surplis.

2. Il ne lui appartient pas, fût-il sous-diacre, diacre ou prêtre, de chercher et de marquer la messe, de préparer le calice, de le porter à l'autel, de le découvrir, de le purifier ou de le rapporter à la fin de la messe, la Sacrée Congrégation des Rites ayant ordonné d'observer les rubriques à cet égard. Ces différentes fonctions ne sont permises dans les messes basses qu'aux chapelains de l'évêque.

« An in missis privatis permitti possit ministro, si fuerit sacerdos vel diaconus aut subdiaconus, ut præparet calicem et ipsum abstergat in fine post ablutiones, sicut in missa

solemni? — Resp. Negativè, et serventur rubricæ (S. R. C., 17 decemb. 1816).

« An in missis privatis permitti possit ministro aperire missale et invenire seu quærere missam? — Resp. Negativè, et serventur rubricæ (S. R. C., 17 decemb. 1816).

Le servant doit donc se borner à découvrir l'autel, à dresser le pupitre, à préparer et à porter les burettes et à disposer, si cela est nécessaire, les ornements. Il allume les cierges et aide le prêtre à s'habiller en lui présentant les ornements.

Il y a beaucoup de diversité dans les différentes églises sur les moments et la manière de sonner la clochette pendant la messe.

Dans plusieurs diocèses, au moment où le prêtre sort de la sacristie, ou lorsqu'il descend de l'autel pour commencer la messe, le servant sonne quelques coups. La rubrique fait sonner au *Sanctus*, le *Cérémonial* des Évêques (lib. I, c. xxix, n° 6) enseigne qu'on sonnera trois fois à chaque élévation. Quant à la petite élévation, l'usage constant est de sonner quand elle commence et quand elle finit. On peut tolérer l'usage de sonner trois fois au *Domine non sum dignus* (S. R. C., 14 maii 1856, n° 5224, ad 9).

Le servant s'abstient toujours de sonner pendant un office public (S. R. C., 5 mart. 1667, Gardell., n° 2246-2397).

Pendant la célébration de la messe basse, le servant, s'il n'est pas clerc, en approchant de l'autel et du célébrant exerce, par tolérance de l'Église, une fonction des ministres sacrés. Mais cette tolérance ne va pas jusqu'à lui permettre de baiser la main du prêtre; il baisera seulement les objets qu'il présente, par exemple, les burettes. « *Minister osculatur ampulam, non autem manum celebrantis. Rub. Miss.* » Mais avant et après la messe, il suivra la règle générale en baisant la main du prêtre et les objets.

Les quasi-baisements peuvent se faire pour les objets

dont le servant doit se servir avec un respect particulier, sans cependant les remettre au célébrant, par exemple les burettes lorsqu'il verse les ablutions.

En marchant, il a les bras croisés sur la poitrine : mais quand il est à l'autel, il a les mains jointes, tenant les doigts joints et étendus et le pouce droit croisé sur le gauche.

Toutes les fois qu'il passe devant l'autel il fait la génuflexion, lors même que le Saint-Sacrement ne serait pas dans le tabernacle (Rép. du card. Préf. de S. R. C., 3 octob. 1851).

Quand le servant doit faire une action d'une seule main, il se sert de la main droite et pose l'autre étendue au-dessous de la poitrine. Pour faire un salut, il s'arrête, s'il est en marche, et se tourne vers la personne ou l'objet sacré qu'il doit saluer.

Pendant la messe il ne lit point, à moins de quelque nécessité particulière, et cela afin d'être plus attentif aux accidents qui pourraient arriver. Au commencement de la messe, il est à genoux sur le pavé; mais quand le prêtre monte à l'autel, il se met à genoux sur le marchepied. C'est une règle générale que le servant se place toujours à l'autel du côté opposé au missel, c'est-à-dire que si ce livre est du côté de l'épître, il se place du côté de l'évangile et *vice versa*.

Durant la messe, il répond au prêtre sans anticiper sur lui, fait le signe de la croix avec le prêtre et s'incline également avec lui, lorsque celui-ci le fait en récitant quelque prière à haute voix.

Le servant peut porter d'avance le missel sur l'autel. La rubrique sur ce point paraît être moins exigeante que certains auteurs qui le font porter lorsque le prêtre se rend à l'autel (part. II, tit. 2). « *Ministro cum missali et aliis ad celebrandum necessariis (nisi ante fuerint præparata) præcedente.* » Le servant peut aussi laisser le missel sur l'autel, après la messe, et retourner le prendre ensuite.

§ 2. Cérémonial.

Après avoir porté la barrette du célébrant en lieu convenable, le servant vient s'agenouiller au bas des degrés, du côté de l'évangile, de manière à être quelque peu en arrière du prêtre. Lorsque le prêtre est au bas de l'autel, il répond sans précipitation aux prières et fait les inclinations avec le prêtre, excepté pendant que celui-ci récite le *Confiteor*. En disant *Misereatur*, il s'incline médiocrement et se tourne vers le célébrant; puis, se retournant vers l'autel, il s'incline plus profondément et récite le *Confiteor*.

A ces paroles : *Et tibi Pater... te Pater...*, il se tourne vers le prêtre; à *meâ culpâ....*, il se frappe trois fois la poitrine. Le *Confiteor* achevé, il ne se relève que lorsque le prêtre a achevé la prière *Misereatur*, répond : *Amen*, et se tient droit pendant que le prêtre dit *Indulgentiam*, répond de nouveau *Amen* et fait une inclination médiocre pendant les versets qui suivent. Lorsque le célébrant dit *Oremus*, il se lève et prend de la main droite le bas de l'aube du prêtre, pendant que celui-ci monte les degrés; il fait ensuite la génuflexion sur le pavé, et va s'agenouiller au côté de l'évangile sur la dernière marche.

Au commencement de l'Introït, il se signe en même temps que le prêtre, répond au *Kyrie eleison*, au *Dominus vobiscum*, aux oraisons et à l'épître. Pendant tout ce temps, il se conforme aux règles que nous avons données pour les inclinations et les signes de croix.

L'épître lue, quand il a répondu *Deo gratias*, il se lève, fait la génuflexion au milieu et va se placer à la droite du prêtre. Après l'*Alleluia*, ou le trait, il transporte le livre au côté de l'évangile, ayant soin de ne pas appuyer ses doigts sur les feuillets, de peur de les salir.

Après avoir fait la génuflexion au bas des degrés, il vient

placer le missel au coin de l'évangile, un peu en oblique; se tenant au-dessous du marche-pied, et tourné vers le prêtre, il répond : *Et cum Spiritu tuo..... Gloria tibi Domine*, et trace le signe de la croix avec le pouce sur son front, sur ses lèvres et sur sa poitrine. Il fait une inclination au nom de Jésus, qui se trouve ordinairement au commencement de l'évangile, descend pour aller faire la génuflexion au milieu de l'autel, et va se placer du côté de l'épître debout et tourné vers le prêtre. Si le prêtre faisait la génuflexion dans le cours de l'évangile, le servant la ferait aussi. A la fin de l'évangile, il répond : *Laus tibi Christe*, et se met à genoux. Pendant le *Credo*, il fera les inclinations convenables en même temps que le célébrant.

Lorsque le prêtre a récité l'antienne de l'Offertoire, le servant se lève, et, sans faire d'inclination ou de génuflexion, il va droit à la crédence. Si le prêtre n'avait pas plié le voile du calice, avant toute autre chose, il irait le plier et le placer auprès du gradin.

Cependant, si le servant était clerc ou dans les ordres sacrés, il monterait à la droite du prêtre pendant la récitation de l'antienne et recevrait le voile avec les baisers accoutumés; après l'avoir plié et placé contre le gradin, il irait à la crédence.

A la crédence, le servant prend les burettes, celle du vin dans la main droite et celle de l'eau dans la main gauche, et il a soin de les tenir par le pied pour la plus grande commodité du prêtre. Il monte à l'autel, et quand le prêtre s'approche, il lui fait une inclination très prononcée. Il offre d'abord la burette du vin après l'avoir baisée en s'inclinant, et il la reprend de la main gauche; puis, de la droite, il présente la burette de l'eau en la baisant et en s'inclinant; il la reprend ensuite et salue de nouveau le prêtre.

De retour à la crédence, après avoir déposé la burette du vin il place sur son bras gauche le manuterge déployé,

prend de la main gauche le plateau et de la droite la burette de l'eau, revient à l'autel, où il salue le prêtre qui s'avance. Il approche la burette de ses lèvres, puis verse un peu d'eau sur les doigts du célébrant, lui offre le manuterge; lorsque le prêtre s'est essuyé, il le salue et retourne à la crédence, verse dans un vase convenable l'eau qui a servi à laver les mains du prêtre, et replie le manuterge. Avant de quitter la crédence il a soin de prendre la clochette et vient s'agenouiller au coin de l'épître. A *l'Orate Fratres*, il répond : *Suscipiat*..... seulement lorsque le prêtre est retourné vers l'autel. S'il se trouvait encore à la crédence, pour répondre *Suscipiat*, il se mettrait à genoux; puis, s'étant relevé, il achèverait ce qu'il aurait à faire à la crédence, et reviendrait se placer du côté de l'épître, où il répond à la préface, inclinant la tête à ces mots : *Gratias agamus*...

Au *Sanctus*, il agite légèrement trois fois la sonnette, fait le signe de la croix à *Benedictus qui venit*... (1). Quelques instants avant la consécration, lorsque le prêtre fait les signes de croix sur l'hostie et le calice, le servant, après avoir agité la clochette, vient se mettre à genoux un peu derrière le prêtre du côté de l'épître; il s'incline profondément pendant l'élévation, prend de la main gauche l'extrémité de la chasuble, et de la main droite il sonne, lorsque le prêtre fait la génuflexion, à l'élévation de l'hostie, et d'une façon un peu plus prononcée quand le prêtre réitère la génuflexion. Il se comporte de même pendant l'élévation du calice. Les deux élévations terminées, le servant retourne à sa place du côté de l'épître, où il demeure agenouillé jusqu'à la communion du prêtre. S'il y avait plusieurs marches à l'autel, il prendrait garde en les descendant de se ranger du côté de l'évangile pour ne point tourner le dos au Très Saint-

(1) Ce serait le moment, là où la rubrique est considérée comme obligatoire sur ce point, d'aller allumer le cierge de l'élévation.

Sacrement, et arrivé au bas il ferait la gémulation. Il observe de se frapper la poitrine aux mots *Nobis quoque peccatoribus*; aux trois *Agnus Dei*; de sonner à la petite élévation qui précède le *Pater* et aux trois *Domine non sum dignus*.....

Si quelqu'un doit communier, il récite le *Confiteor* au moment où le prêtre achève de communier sous l'espèce du vin, après toutefois avoir offert au communiant une nappe, s'il n'y en a point d'attachée au balustre. Il est incliné profondément pendant le *Confiteor* et le *Misereatur*..... Pendant que le prêtre distribue la communion, il demeure agenouillé au coin de l'épître en évitant de tourner le dos au Saint-Sacrement. Lorsque le prêtre renferme le Saint-Sacrement, ou, si personne ne doit communier, au moment où le célébrant élève le calice pour communier sous l'espèce du vin, le servant, reportant la clochette, se rend à la crédence, et y prend les burettes avec lesquelles il monte sur le machepied de l'autel. Après avoir approché la burette de ses lèvres, il verse du vin dans le calice pour la première ablution. Il se recule un peu vers le coin de l'épître, et quand le prêtre y vient, il le salue et verse la seconde ablution sans omettre le quasi-baiser des burettes, et en observant de ne point toucher les doigts du prêtre avec la burette. Il va ensuite replacer les burettes sur la crédence (1), et se rend du côté de l'évangile en faisant la gémulation au milieu et reporte le missel au coin de l'épître. Il ne touche au voile du calice que si cela était nécessaire pour faire place au missel, ou pour le mettre à la portée du célébrant; puis il va se mettre à genoux au coin de l'évangile. Cependant le clerc, ou le ministre sacré, remettrait le voile du calice au prêtre avec les baisements accoutumés et lui indiquerait du revers de la main droite la postcommunion qu'il aurait cherchée dans le missel, et c'est alors seulement qu'il irait s'agenouiller du

(1) S'il y a lieu, il éteint le cierge de l'élévation.

côté de l'évangile. C'est de là qu'il répond aux dernières oraisons, à l'*Ite missa est*, ou au *Benedicamus Domino*... Il observe seulement que si le prêtre ayant récité la postcommunion laisse le livre ouvert, c'est un signe qu'il y a un évangile propre à réciter à la fin de la messe; et, dans ce cas, il va prendre le missel et le transporte du côté de l'évangile. Il reçoit, à genoux et incliné profondément, la bénédiction, se relève, répond au commencement de l'évangile, passe au côté de l'épître où il se tient tourné vers le prêtre, fait, s'il y a lieu, la gènesflexion aux mots *Et Verbum caro factum est*, et répond *Deo gratias* à la fin de l'évangile. A la fin de la messe le servant va chercher la barrette, fait la gènesflexion en même temps que le prêtre fait la gènesflexion ou l'inclination, et après avoir approché la barrette de ses lèvres, il la présente au célébrant en lui baisant la main.



Présentation de la barrette.

En rentrant à la sacristie, il se range pour laisser passer le prêtre, à la gauche duquel il va se mettre pour saluer avec lui le crucifix.

Nota. Si, par exception, il y avait deux servants de messe, le second répondrait avec le premier aux prières et l'aiderait dans les cérémonies qui s'accomplissent plus aisément par deux que par un seul, par exemple, au lavement des mains, où il verserait l'eau, tandis que le premier présenterait le manuterge; mais il laisserait, quant au reste, le premier accomplir sa fonction, telle qu'elle est décrite par la rubrique.

§ 3. Particularités de certaines messes.

I. *Aux messes des morts.*

- 1° Le servent ne fait pas le signe de croix à l'Introït.
- 2° Il s'abstient de baiser la burette et ce qu'il présente au prêtre ou en reçoit; mais il lui fait les révérences ordinaires.
- 3° Il ne se frappe point la poitrine aux trois *Agnus Dei*.

II. *Aux messes devant le Saint-Sacrement exposé.*

- 1° Le servent reçoit la barrette du prêtre, dès qu'ils sont en vue du Très Saint-Sacrement.
- 2° Il s'abstient de tout baiserment, mais il fait au célébrant toutes les inclinations accoutumées.
- 3° Il fait la gémuflexion à deux genoux et sur le pavé, en arrivant à l'autel et en le quittant; mais, pendant la messe il se contente d'une gémuflexion.
- 4° Au *lavabo*, il attend que le prêtre soit tourné vers le peuple, et alors il le sert au lavement des mains, en tournant le dos au peuple.
- 5° A la dernière ablution, il donne le vin et l'eau comme à l'ordinaire.
- 6° Après la messe, il ne présente la barrette au prêtre que lorsqu'ils ne sont plus en vue du Très Saint-Sacrement.

III. *Aux jours de Quatre-Temps.*

Si le prêtre lit à la messe, avant le *Dominus vobiscum*, différentes oraisons et leçons ou prophéties, le servent répondra *Levate*, chaque fois que le prêtre dira *Flectamus genua*; à la fin des leçons, il répondra : *Deo gratias*, comme à l'épître (sauf à la cinquième des samedis de Quatre-Temps, où l'on ne répond rien), mais il ne quittera sa place qu'après l'épître proprement dite, laquelle suit toujours le *Dominus vobiscum*.

QUATRIÈME SECTION.

CÉRÉMONIES PARTICULIÈRES A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE.



CHAPITRE PREMIER.

DU TEMPS DE NOËL.



ARTICLE I. *Fête de Noël.*

§ 1. Règles pour les Messes de la fête de Noël.

Le prêtre, qui ne doit célébrer qu'une messe, dit celle de minuit s'il célèbre la nuit, celle de l'aurore s'il célèbre vers l'aurore, et celle du jour s'il célèbre après l'aurore. Celui qui en célèbre deux dit celle de minuit et celle de l'aurore, s'il célèbre la nuit, et si c'est après l'aurore, il dit la messe de l'aurore et celle du jour.

A quelque heure qu'il dise les messes, il ne change rien dans le *Communicantes* propre à cette fête. A la première messe, il dit : *Noctem Sacratissimam qua...* même quand il célèbre pendant le jour, et aux deux autres : *Diem Sacratissimum, quo...* même quand il ferait encore nuit.

Le prêtre porte trois hosties à l'autel, une sur la patène et deux dans la bourse.

A la première et à la deuxième messe, le prêtre, après qu'il a pris avec le plus grand soin tout le Sang Précieux, couvre le calice de la patène et le laisse sur le corporal, puis va au coin de l'autel où le servant lui verse sur les doigts

pour les purifier, du vin et de l'eau au-dessus d'un vase destiné à cet usage, et préparé d'avance. Il dit en même temps et de suite les prières *Quod ore et Corpus tuum...* essuie ses doigts avec le purificateur, qu'il place ensuite plié en deux, tout près du corporal, et couvre d'un autre purificateur le vase sur lequel il a lavé ses doigts. Cela fait, il met une hostie sur la patène, pose la pale dessus, relève la partie antérieure du corporal sous le pied du calice, qu'il couvre du voile et achève la messe à l'ordinaire.

Lorsqu'il a dit la postcommunion aux deux premières messes, il ne ferme pas le missel; mais il le laisse ouvert à l'Introït de la messe qui doit suivre celle qu'il achève.

Si le prêtre, faute d'attention, met du vin dans le calice après la communion, et qu'il ait pris ce vin, il achève en ce cas la messe commencée, et n'en dit point d'autre, puisqu'il a rompu le jeûne requis pour la célébration de la messe. Mais si ayant seulement reçu, par inadvertance, du vin dans le calice, il ne l'a point bu, il peut le verser dans un vase, et essuyer le calice ou bien, ce qui est plus convenable, il laisse ce vin dans le calice, pour s'en servir à la seconde messe, en y ajoutant d'autre vin, s'il n'y en a point assez pour la consécration, et y mêlant selon la rubrique quelques gouttes d'eau avant l'oblation.

Après avoir récité le dernier évangile à la première et à la deuxième messe, le prêtre revient au milieu de l'autel; et, ayant salué la croix, il descend au bas des degrés, où, avant de commencer la messe il fait le salut ordinaire.

A la deuxième et troisième messe, lorsqu'il a lu l'Offertoire, il laisse le calice sur le corporal pendant l'oblation de l'hostie. Pour verser ensuite l'eau et le vin, il demeure au milieu de l'autel, tenant le calice sur le corporal sans l'essuyer avec le purificateur, ni avant d'y mettre le vin, ni après avoir versé l'eau.

A la troisième messe, quand il a pris le Sang Précieux, il

reçoit du vin dans le calice en disant : *Quod ore...* puis du vin et de l'eau sur ses doigts, aussi dans le calice, en disant : *Corpus tuum* à l'ordinaire, mais avant de prendre cette ablution, il verse dans le calice les ablutions des deux premières messes pour les prendre toutes trois ensemble, et il achève ensuite la messe.

Le vase sur lequel le prêtre purifie ses doigts aux deux premières messes se place sur l'autel près du gradin, ou sur le gradin même du côté de l'épître, et le prêtre essuie ce vase après qu'il a versé les ablutions dans le calice, ou bien, quand il a essuyé ses doigts. S'il y a encore quelque intervalle entre les messes, on ne doit jamais renfermer dans le tabernacle ni ce vase ni même le calice ; mais on pose celui-ci sur un corporal dans un lieu décent, quand il y a quelque empêchement à ce qu'il reste sur l'autel.

A la fin de la première et de la deuxième messe, on dit l'évangile *In principio...*, à la fin de la troisième on dit un évangile propre.

Le prêtre en quittant le milieu de l'autel ou y revenant, soit à la fin de la première messe, soit pendant les deux autres ne fait point de génuflexion, quoiqu'il doive rester dans le calice quelques gouttes du Précieux Sang ; il se borne à faire l'inclination accoutumée.

§ 2. Office solennel.

Dans les églises simplement paroissiales, on n'est point obligé de chanter au chœur les matines ni les laudes. Il est défendu de chanter une partie de cet office en omettant le reste, mais il est permis d'en chanter une partie et de psalmodier l'autre.

On peut différer matines et laudes après la messe de minuit, pour de justes causes, au premier lever du soleil.

Pour le chant des matines et des laudes, on observera

les règles que nous donnons dans la deuxième Section de ce cérémonial (V. office des matines et des laudes, p. 111).

La messe de minuit commence après l'oraison du *Te Deum*, mais jamais avant minuit sonné. En même temps on sonne toutes les cloches, si des circonstances locales n'obligent pas à omettre cette sonnerie.

Au *Credo* le célébrant et le chœur se mettent à genoux à la banquette ou au bord de l'autel, quand le chœur chante *Et incarnatus est*.

A l'évangile de la messe du jour tout le monde fait la génuflexion vers l'autel, excepté le diacre qui la fait vers le livre, quand on chante *Et verbum caro*, le sous-diacre et les acolytes s'abstiennent de cette génuflexion.

Le célébrant observe pour les purifications du calice ce que l'on fait à la messe basse du jour de Noël. Soit que le calice qui n'a pas été purifié après la première ou la seconde messe demeure sur l'autel, soit qu'on le porte à la crédence ou à la sacristie, il doit être placé sur une pale ou un corporal et n'être porté que par un clerc engagé dans les ordres sacrés. Si le clerc qui fait l'office de sous-diacre n'était que minoré ou tonsuré, ce serait au diacre à porter le calice non purifié. Pendant le chant des laudes, il est plus convenable d'ôter de dessus l'autel le calice, et même le missel et les canons.

Le sous-diacre couvre le calice de la patène et de la pale; mais il a eu soin d'éviter la purification. On ne porte le calice que si la messe est suivie des laudes; mais si l'on ne devait pas célébrer cet office, la messe que l'on a chantée, par exemple, étant celle de l'aurore, et le prêtre devant en célébrer une autre immédiatement après, le calice resterait sur l'autel.

Si on chante les laudes après le dernier évangile, le célébrant fait la révérence sur le marchepied et se rend directe-

ment à la banquette. Il quitte la chasuble et le manipule et prend la chape. Les ministres en font autant.

Puis, le célébrant entonne les laudes qui commencent sans *Pater* et *Ave*, et se terminent par l'antienne de la Sainte Vierge.

Dans le cas où la messe n'est pas suivie des laudes, mais d'une des trois messes à dire par le célébrant, celui-ci, après le dernier évangile, revient au milieu de l'autel avec ses ministres, et, si le livre a été fermé, il va l'ouvrir pendant que les ministres font au bas des degrés les révérences ordinaires et se retirent; de même, le célébrant attendra que les ministres se soient retirés, si l'on a coutume de faire le salut au chœur au bas des degrés.

Mais si le missel est ouvert et si le salut au chœur ne se fait pas au bas des degrés, le célébrant descend avec le diacre et le sous-diacre et fait avec eux la révérence convenable à l'autel. Alors tous le saluent et se retournent en commençant par les plus dignes.

A l'intonation de l'hymne *Jesu Redemptor omnium*, l'officiant élève et joint les mains et incline la tête.

Le *Cérémonial* des Évêques (édition de Benoît XIII, 1729), prescrit cette élévation de mains et cette inclination au célébrant *ob reverentiam divinæ Incarnationis*. C'est à tort, croyons-nous, que certains rubricistes, tels que Gavantus et Bauldry, en ont conclu qu'il fallait observer les mêmes cérémonies chaque fois que l'hymne commence par une invocation.

ARTICLE II. *Fête de la Purification.*

§ 1. Observations générales.

1° Sauf le cas d'un indult, la bénédiction des cierges et la procession doivent se faire le jour même de la fête et non le dimanche où elle serait dûment transférée, même en vertu de l'autorisation du Saint-Siège. Elle n'est pas réservée aux

églises paroissiales, elle peut se faire dans toutes les chapelles et oratoires publics (S. R. C., 10 décembre 1703.)

2° C'est celui qui doit célébrer la messe qui fait la bénédiction et la distribution des cierges ; il n'y a d'exception à cette règle qu'en faveur de l'évêque diocésain, qui peut presider cette fonction sans dire la messe, pourvu qu'il assiste solennellement à la messe (S. R. C., 12 juin 1627 ; — 22 mars 1653). Pour bénir les cierges que les fidèles portent dans l'église, le célébrant n'a pas à s'écarter de l'autel : il se contente d'avoir l'intention de bénir tous ces cierges.

3° Ceux qui reçoivent les cierges de la main du célébrant (sauf le plus digne du chœur qui présente le cierge au célébrant) baisent d'abord le cierge, puis la main du célébrant. On applique, dans cette circonstance, le principe général qui veut que quand on reçoit un objet béni, on le baise par respect pour les choses saintes avant la main du célébrant. Un prêtre faisant la fonction de diacre ne doit pas présenter le cierge au célébrant. En l'absence d'un autre prêtre, le diacre mettrait le cierge sur l'autel, et le célébrant l'y prendrait après s'être mis à genoux.

4° Dans la procession on porte le cierge de la *main en dehors*, c'est-à-dire de la main droite, si on est à droite dans le défilé, et de la main gauche si l'on est à gauche, observant toujours de changer le cierge de main quand on vient à changer de côté.

5° On allume ces cierges à trois moments distincts, le jour de la Purification : 1° pendant la procession ; 2° pendant le chant de l'évangile ; 3° depuis la consécration jusqu'après la communion des fidèles. On ne les allumerait pas dans les deux derniers cas, si la messe n'était pas de la Fête (1).

(1) La raison en est que ces cierges sont allumés en signe de joie ; mais ce sentiment ne convient pas aux dimanches de la Septuagésime, ni de la Quinquagésime dans lesquels tombe souvent cette cérémonie.

(Rubr.) (S. R. C., 18 juillet 1626, n° 649; — 14 février 1705, n° 3710, ad 6).

6° Si la bénédiction a lieu le dimanche, l'aspersion doit la précéder et les ministres ont les ornements violets.

7° A la bénédiction des cierges, il y a deux bénédictions de l'encens. La première se fait après la cinquième oraison, et la seconde avant que le diacre se retourne vers les fidèles pour chanter : *Procedamus in Pace*; on répond : *In nomine Christi. Amen.*

8° Le célébrant et le diacre seuls sont couverts dans la procession qui se fait au dedans de l'église. Tous les membres du clergé qui y assistent se couvrent au dehors de l'église à l'exception du sous-diacre, du thuriféraire, des acolytes et du cérémoniaire. Les chantres ne portent pas de cierges.

9° Si la bénédiction se fait un autre jour qu'un dimanche et après la Septuagésime, le diacre et le sous-diacre se tenant l'un derrière l'autre et en arrière du célébrant, disent, l'un : *Flectamus genua*, et l'autre : *Levate*.

10° Pour la distribution des cierges le diacre et le sous-diacre d'office passent avant les chanoines, s'ils sont chanoines, et toujours avant les prêtres, alors même qu'ils ne seraient pas chanoines. Les chanoines en approchant de l'autel pour recevoir leur cierge sont dispensés de la genuflexion et du baiser de main, mais non de l'inclination profonde. Ils passent avant le diacre et sous-diacre, si ceux-ci ne sont pas chanoines (S. R. C., 23 mai 1603). Les acolytes viennent après les prêtres, et les chantres ne reçoivent pas de cierges.

§ 2. Préparatifs.

Il doit y avoir sur la crédence le bénitier et l'aspersoir, les cierges à distribuer recouverts d'un voile blanc et posés auprès de l'autel au coin de l'épître.

On découvre les cierges dès le commencement de la bénédiction. Il doit y avoir une aiguière et un bassin avec serviette pour servir au lavement des mains du célébrant après la distribution des cierges. Si le célébrant a distribué les cierges au peuple il se lave les mains avant de monter à l'autel. Sinon il le fait au coin de l'épître. Le premier acolyte lui présente la serviette et le second l'aiguière et le bassin.

On dispose en outre la croix de procession que porte le sous-diacre d'office (1). A la sacristie on disposera pour la bénédiction les ornements violets, c'est-à-dire une chape violette, si on le peut, sinon des étoles de même couleur pour le célébrant et le diacre, ainsi que les amicts, les aubes et les cordons des ministres sacrés. Il faut en outre, là où il est d'usage de les porter, les chasubles pliées.

Si la messe le demande, on prépare les ornements d'une autre couleur, par exemple, le blanc, si l'on doit célébrer la messe solennelle de la Purification; le violet ou le vert, suivant que l'on fait l'office d'un dimanche après la Septuagésime ou après l'Épiphanie.

On prépare un cierge plus beau pour le célébrant.

§ 3. Ordre de la cérémonie (2).

1° *Bénédiction des cierges*. — Après l'aspersion qui se fait à l'ordinaire, si c'est un dimanche, le célébrant baise l'autel au milieu accompagné du diacre et du sous-diacre qui font la genuflexion. Les ministres se rendent au coin de l'épître, et le diacre se met à droite du célébrant, le sous-diacre

(1) Dans une cathédrale, au contraire, quand l'évêque préside la bénédiction des cierges, le sous-diacre qui porte la croix est distinct du sous-diacre d'office.

(2) V. les règles spéciales à cette fête, si elle se célèbre pendant les Quarante-Heures, p. 346.

à gauche, tous les deux se tenant un peu en arrière, pour que le sous-diacre ne se trouve pas entre le milieu de l'autel et le célébrant (1).

Le célébrant chante les oraisons, les mains jointes, sur le ton ferial par la terminaison de *fa* en *ré*.

A la cinquième oraison : *Domine Jesu Christe qui hodierna*, etc., le thuriféraire fait bénir l'encens au coin de l'épître. Le célébrant bénit ensuite les cierges par une triple aspersion au milieu, à sa gauche et à sa droite, puis il fait le triple encensement de la même manière.

2° *Distribution des cierges*. — Pour la distribution des cierges le célébrant reçoit le sien debout, sans baisement de main, le visage tourné vers le peuple; le plus digne qui le lui présente se tient également debout.

S'il n'y a pas de prêtre, ou s'il n'y en a qu'un, remplissant l'office de diacre, ce dernier ayant placé sur le milieu de l'autel le cierge du célébrant, celui-ci le prend et le baise.

Quand le célébrant a reçu son cierge, il le donne à soutenir au sous-diacre. Le diacre et le sous-diacre viennent dans l'ordre indiqué plus haut et reçoivent leurs cierges à genoux, s'ils ne sont pas chanoines.

Si le célébrant distribue les cierges aux fidèles, les hommes seuls lui baisent la main, les femmes baisent le cierge seulement.

Après la distribution, le célébrant se lave les mains et continue la cérémonie au coin de l'épître. Après l'oraison *Exaudi* a lieu la nouvelle bénédiction de l'encens. On dit *Procedamus in Pace* au coin de l'épître, puis le diacre va derrière le célébrant au milieu de l'autel et la procession se met en marche.

3° *Procession*. — Le thuriféraire fait la gémulation en

(1) Ce qu'il faut éviter en règle générale.

tête de la procession avant de partir ; derrière lui viennent le sous-diacre portant la croix, et les acolytes qui font ou ne font pas la génuflexion *ad libitum* ; ils sont suivis du reste du clergé, puis viennent le cérémoniaire et enfin le célébrant ayant à sa gauche le diacre qui relève le bord de sa chape. Tous deux sont couverts hors du chœur, dans l'église elle-même, et portent leurs cierges de la *main en dehors*.

En arrivant à l'autel ils donnent leurs cierges au cérémoniaire, on prend les ornements de la messe qui se poursuit à l'ordinaire, sauf la particularité des cierges allumés, si le jour le comporte. Dans ce cas, on donne au célébrant son cierge allumé pendant le chant de l'évangile, et on le reprend avant qu'on lui présente le texte de l'évangile à baiser.

4° *Tenue du chœur*. — Tout le chœur est debout et tourné vers l'autel pendant la bénédiction des cierges, aux moments où le célébrant chante.

Il s'assoit pendant la bénédiction des cierges.

Tous vont à l'autel, les mains jointes, chercher leurs cierges ; ils déposent leurs calottes avant de les recevoir, d'après M^{sr} de Conny.

On allume les cierges quand le clergé a repris sa place au chœur, et tous s'assoient.

Les membres du chœur portent leurs cierges de la *main en dehors*, en marchant ; mais au chœur et à sa stalle chacun tient son cierge de la main droite.

CHAPITRE II.

TEMPS DEPUIS LA SEPTUAGÉSIME JUSQU'À
LA SEMAINE SAINTE.ARTICLE I. *Septuagésime.*

1° Le samedi qui précède la Septuagésime, aux vêpres, on dit deux fois *Alleluia* après *Benedicamus Domino*, et on ne le dit plus jusqu'à Pâques.

2° Le diacre et le sous-diacre continuent de porter la dalmatique et la tunique jusqu'au Mercredi des Cendres exclusivement.

3° On ne dit plus *Alleluia* après l'épître, même dans les fêtes occurrentes et les messes votives, mais on dit le trait.

4° L'orgue continue de se faire entendre jusqu'au Mercredi des Cendres.

5° Si l'on célèbre les prières en forme de Quarante-Heures le jour de la Quinquagésime, on verra dans la sixième section l'ordre qu'il y faut suivre.

ARTICLE II. *Mercredi des Cendres.*§ 1. *Préparatifs.*

1° A l'autel qui sera sans ornements et sans fleurs l'on prépare des cendres bien sèches et bien tamisées, faites des rameaux bénits l'année précédente, et on les met dans un vase recouvert d'un voile violet sur l'autel, au côté droit du missel. Quatre cierges allumés suffisent à l'autel ainsi que dans toutes les fêtes du Carême (1).

(1) *Cérém. des Év.*, liv. II, ch. XIX, n° 4.

Remarque : 1° Pour faire la distribution des cendres avant la cérémonie solennelle, un prêtre en bénit avec les prières indiquées au missel ce qui est nécessaire pour satisfaire la dévotion des fidèles.

2° Sur la crédence on met une aiguière, une serviette et de la mie de pain pour laver les mains du célébrant après la distribution des cendres. On y place aussi le voile huméral violet.

3° Il ne faut pas préparer d'étole pour le prêtre qui doit imposer les cendres au célébrant (S. R. C., 14 février 1705, Ord. *Capucc. Gallix*, n° 3561-3710, ad 6). Mais le prêtre, admis à soulager le célébrant dans la distribution des cendres aux fidèles, doit porter l'étole violette.

4° Pour toute la cérémonie les ornements sont violets. On prépare l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape pour le célébrant; l'amict, l'aube, le cordon et l'étole pour le diacre; l'amict, le cordon et l'aube pour le sous-diacre, et l'on dispose à la banquette les trois manipules des ministres sacrés, ainsi que la chasuble qui serviront à la messe.

5° On aura soin de préparer, outre l'aspersoir et le bénitier, un encensoir pour l'encensement des cendres et pour la messe.

§ 2. Bénédiction et distribution des cendres.

Revêtus de leurs ornements, le célébrant et ceux qui l'assistent vont à l'autel précédés du thuriféraire, du portebénitier et du cérémoniaire. Le diacre et le sous-diacre le précèdent les mains jointes. Tous les ministres sacrés sont couverts.

Après la révérence convenable, le célébrant baise l'autel pendant que le diacre et le sous-diacre font la génuflexion. Au coin de l'épître, le diacre se tient à la droite du célébrant et le sous-diacre à sa gauche un peu en arrière. Alors le

cérémoniaire découvre les cendres, et, le célébrant, sans faire le signe de la croix, lit l'antienne *Exaudi* que le chœur chante en même temps. Ensuite le célébrant chante sur le ton ferial *Dominus vobiscum* et les quatre oraisons. Après la quatrième, le thuriféraire monte avec le porte-bénitier qui se tient à droite. Le diacre fait bénir l'encens à la manière accoutumée, et le sous-diacre s'approche pour relever le côté droit de la chape. Après la bénédiction de l'encens, le diacre présente l'aspersoir avec les baisements ordinaires au célébrant qui asperge les cendres au milieu, à sa gauche et à sa droite. Ensuite a lieu l'encensement qui se fait de la même manière.

Si l'on juge à propos de faire une instruction sur la cérémonie, on choisit ce moment.

La bénédiction des cendres terminée, ou après l'exhortation, le célébrant va au milieu de l'autel avec le diacre et le sous-diacre.

S'il n'y a point d'autre prêtre (1) que lui, le célébrant se donne à lui-même les cendres sans rien dire. Pour cela il se met à genoux sur le bord du marchepied et demeure tourné vers l'autel.

S'il y a un autre prêtre, le célébrant se tourne vers le peuple, au milieu de l'autel, entre le diacre qui tient les cendres et le sous-diacre, et alors le prêtre le plus digne s'approche la tête nue et lui impose les cendres en forme de croix, en disant : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris*. Le célébrant reçoit les cendres debout, la tête inclinée et les mains jointes.

Le célébrant ayant reçu les cendres, les impose au prêtre qui vient de les lui donner et qui est à genoux sur le marchepied, ou debout et incliné, s'il est prélat ou chanoine.

(1) Il est défendu à un prêtre, faisant l'office de diacre dans la cérémonie, d'imposer les cendres au célébrant. — Mèrati, Baldeschi, Martinucci.

A ce prêtre succèdent le diacre et le sous-diacre. Le diacre, avant de recevoir les cendres, donne le vase qui les contient au cérémoniaire. Celui-ci prend la place du diacre à côté du célébrant, ou bien il met le vase sur l'autel.

Quand le célébrant reçoit les cendres, on commence le chant des antiennes, qui ne doit pas subir d'interruption pendant toute l'imposition.

Quand le diacre a repris sa place à droite du célébrant et le sous-diacre à sa gauche, le célébrant impose les cendres au reste du clergé, aux prêtres d'abord, aux acolytes ensuite et aux autres membres du clergé, en commençant par le côté de l'épître. Si c'est l'usage, le célébrant donne ensuite les cendres au peuple. Pour cela il descend avec ses ministres, fait la révérence à l'autel et va à la balustrade en commençant toujours par le côté de l'épître. En donnant les cendres aux femmes il ne change pas les paroles : *Memento, homo*, etc., et il a soin de leur placer les cendres sur les cheveux, non sur le voile.

Après l'imposition des cendres, le célébrant se lave les mains devant le livre au lieu où il a fait la bénédiction ou au côté de l'épître, sur le pavé, non loin de la crédence, suivant qu'il n'est pas allé ou qu'il est descendu à la balustrade. C'est le premier acolyte qui apporte la serviette et la mie de pain, le second acolyte tient l'aiguière et le plateau, puis le diacre donne la serviette au célébrant pendant que le sous-diacre relève la chape.

Ensuite les ministres sacrés reprennent leur place comme au commencement de la cérémonie et le célébrant chante : *Dominus vobiscum* et l'oraison *Concede nobis*. Après ce chant, les ministres sacrés vont à la banquette par le plus court chemin pour prendre les ornements de la messe.

§ 3. De la Messe.

1° La messe solennelle doit être célébrée par le prêtre qui a fait la bénédiction des cendres (S. R. C., 12 juin 1627, *in Brundusina*, n° 540-687, ad 3). L'évêque diocésain a seul le droit de bénir les cendres, sans célébrer la messe, pourvu qu'il y assiste solennellement.

2° Les encensements et le baiser de paix ont lieu à la messe comme à l'ordinaire (*Cérém. des Év.*, liv. IX, ch. XVIII, n° 15).

3° En disant *Adjuva nos*, le célébrant fait la génuflexion mais vers la fin de ces paroles (S. R. C., 8 mars 1708). A *Domine, ne memineris*, le célébrant bénit l'encens, et quand on chante ces mots : *facti sumus nimis*, il doit, avec ses ministres, se mettre à genoux sur le marchepied jusqu'après *nomen tuum*. Pendant ce temps, le diacre dit *Munda cor meum*... Le chant terminé, tous se relèvent, et le diacre ayant demandé la bénédiction va chanter l'évangile.

4° Après la dernière postcommunion, le célébrant dit *Oremus*, puis le diacre, se tournant par le côté droit vers le peuple et tenant les mains jointes, chante : *Humiliate capita vestra Deo*. Tout le monde alors incline la tête et le célébrant sans changer de place chante l'oraison.

§ 4. De la bénédiction et de l'imposition des cendres (1),
faites par l'Évêque.

Le célébrant, le diacre et le sous-diacre se revêtent de leurs ornements avant l'arrivée du prélat et ils l'attendent à la banquette. Ils peuvent prendre le manipule : de Herdt est formel sur ce point.

(1) Le *Cérémonial* des Évêques appelle l'imposition des cendres *aspersio cinerum*.

Quand le prélat est revêtu de ses ornements, un prêtre ou le sous-diacre, averti par le cérémoniaire, va prendre à l'autel le vase des cendres ; il l'apporte avec les révérences prescrites, et le tient à la hauteur des yeux au côté droit du prélat où il reste à genoux jusqu'à la fin de l'imposition.

Après la bénédiction, le cérémoniaire invite le célébrant à donner les cendres au prélat. Celui-ci est debout et la tête inclinée. Le célébrant avec les révérences ordinaires, impose les cendres à l'évêque en disant : *Memento, homo, etc.* Le célébrant reçoit les cendres immédiatement après, debout et la tête inclinée, et retourne à sa place. Les chanoines reçoivent les cendres après ou avant le diacre et le sous-diacre, suivant que ceux-ci sont ou ne sont pas eux-mêmes chanoines.

Après avoir reçu les cendres, le sous-diacre reprend sa place à la droite du prélat et l'imposition des cendres terminée, il rend le vase au cérémoniaire, et va à sa place.

§ 5. Cérémonies générales du chœur.

Le chœur s'assied : 1° Quand on chante l'antienne *Exaudi*.

2° Pendant l'exhortation, si on juge à propos de la faire.

3° Ceux qui sont d'un ordre supérieur restent assis pendant qu'on impose les cendres aux membres du clergé d'un ordre inférieur.

Le chœur est debout : 1° Après l'antienne *Exaudi* et pendant la bénédiction des cendres.

2° Dès que le célébrant reçoit les cendres.

3° Ceux qui sont d'un ordre égal ou inférieur aux membres du clergé qui reçoivent les cendres restent debout pendant que ceux-ci sont occupés à cette cérémonie.

On est à genoux : 1° Pendant les collectes et postcommunions.

2° Pendant le verset du trait *Adjuva nos*, et l'on incline la

tête, sur l'invitation du diacre, pendant l'oraison sur le peuple.

3° Depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* inclusivement.

Nota : Tous se rendent à l'autel, la tête nue et les mains jointes, marchant deux à deux dans le même ordre que pour la communion générale.

ARTICLE III. *Dimanches et fêtes du Carême.*

§ 1. Des dimanches de Carême et des fêtes occurrentes.

1° Le diacre et le sous-diacre ne prennent ni dalmatique ni tunique (1), si ce n'est le quatrième dimanche appelé *Lætare*, où la couleur des ornements pourra être rose pour la seule grand'messe.

2° L'église, l'autel et le chœur sont ornés plus simplement que les autres dimanches. Il faut cependant quatre chandeliers allumés à la grand'messe et aux vêpres, et les ornements doivent être plus précieux que ceux des jours doubles-mineurs et au-dessous.

3° Aux fêtes que l'on célèbre en Carême, les premières vêpres ne peuvent être chantées avec solennité un autre jour que le dimanche; mais après la messe, le célébrant se rend à la banquette pour célébrer les deuxièmees vêpres solennelles (*Cér. des Év.*, liv. II, ch. xxxiv, nos 2, 3).

§ 2. Fêtes de Carême.

1° Dans les messes basses, les lundis, mercredis et vendredis exceptés, les mercredis des Quatre-Temps et de la Semaine sainte, on dit le trait *Domine non secundum*, pen-

(1) La défense de prendre la tunique et la dalmatique s'étend même aux dimanches d'Avent ou de Carême, où l'on célébrerait les prières des Quarante-Heures (S. R. C., 3 aug. 1867, Malacitana, n° 5385).

dant lequel le célébrant fait la génuflexion vers la fin de ces paroles *Adjuva nos*, etc.

2° A la grand'messe, les ministres de l'autel se comportent pour ce cas, comme au Mercredi des Cendres.

3° L'oraison sur le peuple ne se dit que dans les messes de fêtes; dans la messe basse, c'est le célébrant qui dit après *Oremus : Humiliate capita vestra Deo*. Il est incliné vers la croix en prononçant ces paroles (S. R. C., 12 décembre 1879, *Valentinen*, ad 3).

Annonciation. — 4° La fête de l'Annonciation se célèbre le 25 mars, si ce jour n'est pas un dimanche, ou s'il ne tombe pas pendant la Semaine sainte ou pendant celle de Pâques. A la grand'messe de cette fête, lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le célébrant, ses ministres et tous les membres du clergé se mettent à genoux.

5° Les vêpres se disent sur le rite férial, à l'heure de *Sexte*, et il en est de même tous les jours de jeûne. Il n'y a point d'encensement à ces vêpres, et le célébrant ne prend pas d'ornements (1).

6° Depuis le samedi qui suit le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques, les vêpres, excepté celles du dimanche, se disent au chœur avant le repas.

§ 3. Temps de la Passion.

1° Depuis le dimanche de la Passion jusqu'à Pâques, on ne doit chanter ni musique ni plain-chant figuré, sauf le Jeudi-Saint.

2° Lorsqu'on chante l'hymne *Vexilla Regis*, le chœur se met à genoux pendant la strophe *O Crux, Ave* (S. R. C., 30 juillet 1665, *Nullius diœces. et Prov. Treviren.*, n° 2198-2345, ad 6).

(1) *Cér. des Év.*, liv. II, ch. III, n° 17.

3° A partir du dimanche de la Passion, on omet le *Gloria Patri* après le psaume *Venite exultemus* et l'on ne répète pas la partie de l'Invitatoire qui se disait après ce verset; on l'omet encore aux grands répons et aux répons brefs. On ne fait ni la mémoire de la Croix, ni les suffrages.

4° Depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Mercredi-Saint inclusivement, il n'y a que deux oraisons aux messes du temps et trois à celles des offices semi-doubles et aux messes votives (1). La préface est celle de la Passion ou de la *Croix*. A la messe du temps on omet le psaume *Judica* et on ne dit *Gloria Patri* ni à l'*Introït* ni à la fin du psaume *Lavabo*.

5° Avant les premières vêpres du dimanche de la Passion, on couvre de voiles violets toutes les croix et les images ou statues qui se trouvent dans l'église; cependant on ne voile pas les tableaux du chemin de la croix (2). Ces voiles ne sont ni transparents ni ornés de croix ou des emblèmes de la Passion (*Cér. des Év.*, lib. II, ch. xx, n. 3; Bull. *Auctorem fidei*, 28 août 1794).

(1) S. R. C., 10 janv. 1693, *Galliarum*, n° 3152-3301, ad 15.

(2) Il n'est pas permis de découvrir les images ou les statues des saints, le jour de leur fête, quand elle tombe en ce temps. Telle a été la décision de la Sacrée Congrégation des Rites relativement à la fête de saint Joseph, patron de l'Église universelle (3 juillet 1876).

CHAPITRE III.

TEMPS DEPUIS LE DIMANCHE DES RAMEAUX
JUSQU'À PAQUES.ARTICLE I. *Du dimanche des Rameaux.*

§ 1. Préparatifs.

A la sacristie on prépare des amicts, des aubes et des cordons pour le célébrant et les diacre et sous-diacre d'office ainsi que pour les trois diacres de la Passion. Le célébrant a de plus l'étole et la chape violettes, et le diacre l'étole de la même couleur. On dispose trois étoles de cette couleur pour les diacres de la Passion. Si c'est l'usage de les porter, on prépare les chasubles pliées.

A l'autel, il y a six chandeliers avec des rameaux entre les chandeliers.

Du côté de l'épître les rameaux sont disposés sur une table et couverts d'un voile violet ou d'une nappe blanche. Du côté de l'évangile trois pupitres sont disposés pour le chant de la Passion.

A la crédence on prépare tout ce qui est nécessaire pour la messe solennelle avec une aiguière et une serviette. Les manipules et la chasuble sont au lieu ordinaire.

La croix de procession est couverte d'un voile violet, et on y attachera un rameau béni avant le départ de la procession.

§ 2. Cérémonies générales du chœur.

On peut s'asseoir pendant le chant de l'antienne *Hosanna*, de la leçon qui sert d'épître et durant le répons qui suit.

On se lève pendant les oraisons, pendant le chant de la

préface et de l'évangile, et pendant la bénédiction des rameaux. S'il y a une instruction après cette bénédiction, on s'assoit.

Quand le célébrant a reçu son rameau des mains du plus digne, les membres du clergé vont, la tête nue et les mains jointes, après avoir déposé leur barrette, recevoir leurs rameaux. Pour cette cérémonie, ils vont dans l'ordre exigé pour la communion générale. Le plus digne du chœur reçoit son rameau avant les ministres d'offices. MM. les chanoines passent également avant les ministres sacrés, si ceux-ci ne sont pas chanoines, puis viennent les prêtres, les acolytes et le reste du clergé. Les chanoines seuls reçoivent leur rameau debout et sans baiser la main. Tous les autres sont à genoux et baisent d'abord le rameau, puis la main. Les prêtres, qui distribuent les rameaux aux fidèles, leur laissent baiser le rameau seulement, et portent l'étole violette.

Les plus dignes du clergé peuvent s'assoier pendant la distribution des rameaux faite aux clercs d'un ordre inférieur.

Tous vont à l'autel, les mains jointes, et déposent leurs calottes avant de recevoir les rameaux, d'après M^{sr} de Conny.

Tous se lèvent pendant l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus*. Le clergé va en procession, au signal donné, deux à deux, et après la révérence convenable à l'autel.

Le clergé reste découvert dans l'église pendant cette procession, mais dès qu'on sort de l'église et pendant le chant du *Gloria Laus*, il peut se couvrir.

Chacun tient son rameau de la main droite, s'il est à droite dans la procession, ou de la main gauche, s'il est à gauche. Au chœur, pendant le chant de la Passion qui est le seul moment où l'on doit tenir les rameaux, tous les tiennent de la main droite et sont tournés vers les chantres de la Passion.

Tous font la génuflexion aux mots : *Et in nomine Jesu*

jusqu'à *Infernorum* pendant l'épître. Après ces mots de la Passion *Emisit Spiritum*, tous restent à genoux pendant la durée d'un *Pater*.

On s'assied au chœur après le chant de la Passion jusqu'à ce que le diacre d'office commence à chanter *Altera autem die*, c'est-à-dire la partie de la Passion qui tient lieu d'évangile. Chacun se retire après la messe portant son rameau.

§ 3. Cérémonies spéciales des ministres.

I. Bénédiction des rameaux.

On fait d'abord l'aspersion (Rubr.), après laquelle le célébrant et ses ministres montent à l'autel. Le célébrant le baise pendant que ses ministres font la genuflexion. Ils se rendent ensuite au coin de l'épître, où le diacre est à droite et le sous-diacre à gauche du célébrant, mais un peu en arrière, et le cérémoniaire découvre les rameaux.

Pendant que le célébrant, lit l'antienne *Hosanna*, sans faire de signe de croix au commencement, le diacre et le sous-diacre reçoivent leurs manipules des mains du cérémoniaire.

Le célébrant dit le verset *Dominus vobiscum* et l'oraison sur le ton férial. Pendant l'oraison le sous-diacre reçoit le livre et va chanter l'épître avec toutes les cérémonies usitées en pareil cas, dans la messe solennelle. Pendant que l'on chante au chœur le répons, le célébrant le lit, dit *Munda cor meum*, en s'inclinant, et dit l'évangile en se tenant au côté de l'épître. Le diacre reçoit le livre et va le porter avec les cérémonies d'usage sur l'autel. Il fait bénir l'encens par le célébrant demeuré au coin de l'épître. Tout ensuite se fait pour le chant de l'évangile comme pendant la messe solennelle, si ce n'est que pour demander la béné-

diction, le diacre s'approche du célébrant, se met à genoux à sa gauche près du milieu de l'autel et le célébrant se tourne du côté de l'évangile pour donner la bénédiction. Le célébrant après avoir été encensé, continue les prières du missel, s'incline après la préface du ton férial pour dire avec ses ministres le *Sanctus* et la quatrième oraison *Deus qui per Olivæ*; le thuriféraire et le porte-bénitier s'approchent du célébrant après la cinquième oraison, le diacre fait bénir l'encens à l'ordinaire pendant que le sous-diacre relève le côté droit de la chape du célébrant. Le diacre remet ensuite l'aspersoir puis l'encensoir au célébrant avec les baisers d'usage. Le célébrant après avoir aspergé trois fois les rameaux, d'abord au milieu, à sa gauche et à sa droite, les encense trois fois de la même manière. Cela fait, le célébrant dit *Dominus vobiscum* et *Oremus*.

II. *Distribution des rameaux.*

Ensuite, le célébrant et ses ministres vont au milieu de l'autel, y font la genuflexion sans changer de place (1), de manière que le diacre se trouve à la gauche du célébrant, quand celui-ci distribue les rameaux.

Le plus digne du chœur (2) monte à l'autel, reçoit un rameau, le baise et se tenant debout le présente au célébrant, qui le reçoit pareillement debout et le baise sans baiser la main du prêtre, il remet ensuite son rameau au sous-diacre.

Ensuite il donne un rameau au prêtre qui lui a remis le sien. Ce dernier baise le rameau seulement, et il est debout ou à genoux suivant qu'il est prélat, chanoine, ou simple prêtre. Après la révérence convenable à l'autel, il retourne à sa place accompagné du cérémoniaire.

(1) Le Vavasseur.

(2) S. R. C., 14 févr. 1705, ordin. *Capucc. Gallia*, n° 3561-3710.

S'il n'y avait pas d'autre prêtre que le célébrant, le diacre mettrait le rameau du célébrant sur l'autel, et celui-ci le prendrait après s'être mis à genoux.

Un prêtre faisant la fonction de diacre, ne doit pas présenter le rameau au célébrant.

Au moment où le célébrant reçoit son rameau, le chœur commence l'antienne *Pueri Hebræorum*, etc.

Les magistrats et marguilliers peuvent recevoir le rameau après le clergé mais à genoux sur le pavé et avec baiser de la main et du rameau.

Pour la distribution des rameaux aux fidèles, les ministres sacrés, après les révérences convenables à l'autel, vont à la balustrade du sanctuaire et le célébrant commence la distribution des rameaux par le côté de l'épître : il fait baiser le rameau et la main aux hommes (1) et aux femmes le rameau seulement.

La distribution des rameaux étant faite, le célébrant après la révérence à l'autel, va au coin de l'épître devant le livre, s'il n'a pas donné les rameaux au peuple; ou, s'il est descendu de l'autel pour cette distribution, il va à la crédence, et alors on le sert pour le lavement des mains; le diacre et le sous-diacre relèvent sa chape, le deuxième acolyte lui présente le plateau et l'aiguière et le premier acolyte apporte la serviette que présente le diacre.

Après s'être lavé les mains, le célébrant se tourne vers le livre ou reprend sa place avec ses ministres au coin de l'épître, après avoir fait la révérence convenable au bas des degrés et il chante le *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens*, ayant les mains jointes.

Après cette oraison, il y a bénédiction de l'encens à l'ordinaire, après laquelle le sous-diacre va chercher la croix de procession et se place avec les acolytes devant l'autel. En

(1) *Cérém. des Év.*, lib. II, c. xvi.

même temps, le diacre donne le rameau du célébrant avec les baisers accoutumés, prend le sien et va derrière le célébrant au milieu de l'autel, y fait la gémflexion et se tourne vers le peuple pour chanter : *Procedamus in Pace. R. In nomine Christi. Amen.*

III. Procession.

La procession se met alors en marche : en tête est le thuriféraire avec son encensoir fumant, puis viennent le sous-diacre portant la croix, et les acolytes. Au départ ceux-ci peuvent ou non faire la gémflexion. Après eux viennent les chantres d'abord qui ne portent pas de rameaux, le reste du clergé, le cérémoniaire et le célébrant avec le diacre. Au départ le diacre et le célébrant font la révérence convenable à l'autel. Le diacre se met à la gauche du célébrant, soutient sa chape de la main droite et tient son rameau de la main gauche. Tous les deux se couvrent au sortir du chœur. Pendant la procession on chante les antiennes du missel, en totalité ou en partie, et on sonne les cloches.

Dans la procession, même hors de l'église, le sous-diacre, le cérémoniaire, le thuriféraire et les acolytes sont découverts (S. R. C., 17 juillet 1734, *Nullius Putigniani*, n° 3874-4024).

Lorsque la procession est arrivée à la porte de l'église, on ferme la porte, deux clercs chantent au dedans *Gloria Laus*, le chœur répète cette première strophe et les chantres de l'intérieur disent la strophe suivante. Le chœur répond *Gloria Laus*, etc. On peut ne chanter l'hymne qu'en partie. Pendant ce temps le sous-diacre tourné vers la porte avec les acolytes se tient près d'elle dirigeant le crucifix vers le peuple. Le célébrant ayant le diacre à sa gauche reste couvert et se tient tourné vers la porte pendant l'hymne *Gloria*.

Le diacre reste couvert, si le clergé est couvert pendant le chant.

Le chant terminé, le sous-diacre retourne le crucifix vers la porte et la frappe trois fois sans rien dire, de l'extrémité inférieure de la hampe. Alors la procession rentre dans l'église en chantant : *Ingrediente*; à la fin du répons, il n'y a pas de *Gloria Patri* (*Rubr.*)

Si la procession ne peut se faire dehors, elle a lieu dans l'église, et la fin de la cérémonie se fait à la porte du chœur (1).

En arrivant à l'autel, les officiers font la gémuflexion et se rendent à la crédence. Le célébrant et le diacre se découvrent à l'entrée du chœur, font la révérence convenable à l'autel, et vont à la banquette pour le commencement de la messe; ils y déposent leurs rameaux (2).

IV. Messe solennelle.

La messe solennelle doit être célébrée par le prêtre qui a fait la bénédiction des rameaux (S. R. C., 12 juin 1627, *Gardell.*, in *Brundusina*, n° 540-687, ad 3). L'évêque diocésain a seul le droit de bénir les rameaux, sans célébrer la messe, pourvu qu'il y assiste solennellement.

A ces paroles de l'épître : *In nomine Jesu*, tous fléchissent le genou dans le chœur, même les chanoines, jusqu'à ces mots : *Infernorum* inclusivement. Si le célébrant n'est pas occupé à lire à ce moment, il s'agenouille devant le milieu de l'autel, ayant le diacre à sa gauche.

Après avoir lu le trait, le célébrant et ses ministres vont s'asseoir.

Vers la fin du trait, viennent les trois diacres, chantres de la Passion, ayant la barrette sur la tête, et tenant chacun son

(1) Martinucci, Baldeschi, Le Vavasseur.

(2) Gavantus.

livre appuyé sur sa poitrine. Le défilé se fait dans cet ordre : en tête le deuxième cérémoniaire, après lui le diacre évangéliste, puis celui qui représente la Synagogue, enfin celui qui représente Notre-Seigneur. Viennent ensuite sans barrette les trois clercs destinés à assister les trois diacres.

En entrant au chœur tous se découvrent, donnent leur barrette au deuxième cérémoniaire ; l'évangéliste se place à la droite de celui qui fait la partie de Notre-Seigneur, lequel a à sa gauche celui qui représente la Synagogue ; ils font la génuflexion, et le salut au célébrant et au chœur, puis se rendent à leur pupitre, de manière que l'évangéliste soit au milieu, ayant à sa droite celui qui fait la partie de Notre-Seigneur et à sa gauche le représentant de la Synagogue. Pendant le chant de la Passion, ils ont les mains jointes et sont tournés comme le diacre chantant l'évangile ; ils ont vis à vis d'eux les trois clercs désignés.

Au commencement du chant de la Passion le célébrant se rend par le plus court chemin au coin de l'épître, où il lit la Passion tenant son rameau de la main gauche, ainsi que ses ministres qui sont placés comme à l'*Introït*. Aux mots *Emisit spiritum*, les ministres sacrés s'abstiennent de la génuflexion, et le célébrant lit jusqu'au texte qui tient lieu d'évangile. Quand il a fini de lire, ses ministres se mettent derrière lui, et tous se tournent vers les diacres de la Passion tenant leurs rameaux de la main droite, et appuyant la gauche sur la poitrine. Au nom de Jésus ils inclinent la tête vers l'autel, et les diacres de la Passion vers le livre. A ces mots : *Emisit spiritum*, les diacres de la Passion se mettent à genoux pendant l'espace d'un *Pater*, tournés vers le livre ; les ministres de l'autel s'agenouillent au lieu où ils se trouvent, tournés vers l'autel. Les diacres de la Passion continuent de chanter jusqu'à la partie qui tient lieu d'évangile, et ils se retirent dans l'ordre qu'ils ont dû suivre pour l'entrée au chœur.

Aussitôt après, les ministres de l'autel déposent leurs rameaux; le célébrant va au milieu de l'autel dit : *Mundacor*, etc., et va lire l'évangile sans faire de signe de croix et sans dire *Dominus vobiscum*; à la fin il ne baise pas le texte. Puis on chante l'évangile avec toutes les cérémonies usitées pour le chant de l'évangile ordinaire; cependant les acolytes portent leurs rameaux au lieu de chandeliers, et le diacre se contente d'encenser le texte sans dire *Dominus vobiscum* et *Sequentia sancti*.

A l'élévation, l'évêque seul tient le rameau (1). A la fin de la grand'messe on récite l'évangile selon saint Jean.

V. *Bénédiction et distribution des rameaux faites par l'évêque.*

Quand la double cérémonie de la bénédiction et de la distribution des rameaux doit être faite par l'évêque, il n'y a pas d'*aspersion* (2).

Le célébrant n'assiste pas à cette cérémonie avec ses ornements, le diacre et le sous-diacre prennent les leurs y compris le manipule avant l'arrivée du prélat, et l'attendent à la banquette. Le prélat fait la cérémonie à son trône; et à cet effet, on dispose les rameaux sur une table entre le trône et l'autel.

Pendant l'oraison *Deus quem*, le sous-diacre chante l'épître avec les cérémonies usitées pendant la messe chantée en présence de l'évêque assistant à son trône. Le diacre fait pour le chant de l'évangile comme dans les messes chantées en présence de l'évêque assistant à son trône. Après l'évangile, le diacre et le sous-diacre quittent leurs manipules. Les ministres sacrés reçoivent le rameau après les chanoines, s'il y en a, et toujours avant les autres prêtres.

(1) *Cérém. des Év.*, l. II, ch. xxxi, n° 4.

(2) S. R. C., 11 févr. 1702, *Serien*, n° 3463-3614, ad 5.

Ils vont ensuite près du célébrant , le saluent et se rendent avec lui à la sacristie, où ils s'habillent pendant la procession.

Remarque : En distribuant les rameaux le célébrant doit être debout et découvert, quel qu'il soit (S. R. C., 31 mars 1629).

ARTICLE II. *Office des Ténèbres.*

§ 1. Préparatifs.

1° On place pour les offices des ténèbres, au côté de l'épître, un chandelier triangulaire disposé de manière à recevoir quinze cierges de cire jaune du poids d'une livre environ. On allume ces cierges en même temps que ceux de l'autel, au nombre de six.

2° Le Mercredi-Saint, l'église doit être un peu moins ornée que le dimanche précédent; mais les Jeudi et Vendredi Saints, l'autel, les sièges, le pavé doivent être à nu.

3° S'il est possible, l'office se fera vers le coucher du soleil.

4° Il faut au milieu du chœur un pupitre nu pour les leçons.

§ 2. Cérémonies propres à l'office des Ténèbres les Mercredi, Jeudi et Vendredi Saints.

1° Pendant ces offices on observe au chœur les cérémonies ordinaires, à l'exception du salut au chœur que l'on omet toute la journée du Vendredi-Saint, par conséquent aux ténèbres du Samedi-Saint.

On récite la prière *Aperi* à genoux. Puis on se lève et on dit tout bas : *Pater, Ave, Credo*. Quand la première antienne est chantée et le psaume entonné, on s'assoit (stalles

baissées). A la fin des psaumes on omet le *Gloria Patri* et l'on répète l'antienne.

On se lève après le verset de chaque nocturne pour réciter tout bas : *Pater noster*. Ceux qui doivent chanter les leçons se rendent pendant le chant de l'antienne au pupitre sur l'invitation du cérémoniaire. Ils font en arrivant au pupitre et en le quittant une génuflexion à l'autel et un salut au chœur. On commence et on termine les leçons absolument, c'est-à-dire sans bénédiction et sans : *Tu autem, Domine*. Les choristes entonnent les antiennes.

Le cantique *Benedictus* se chante plus solennellement que le reste de l'office. Tous se lèvent et font le signe de la croix, quand on l'entonne.

Les cierges du chandelier triangulaire doivent s'éteindre successivement après chaque psaume des matines et des laudes, en commençant par le plus bas du côté de l'épître, en allant alternativement du côté de l'épître à celui de l'évangile, de manière à terminer par le plus élevé du côté de l'évangile. On ne laisse allumé que celui du milieu.

Pendant le *Benedictus*, au verset : *Ut sine timore*, le clerc désigné fait la génuflexion sur le palier de l'autel, éteint du côté de l'évangile le cierge le plus éloigné de la croix ; au verset suivant il se rend au côté de l'épître en faisant la génuflexion à la croix, et éteint le dernier cierge de ce côté. Il éteint de même les autres cierges alternativement des deux côtés. Après le *Benedictus* et durant l'antienne *Christus*, le clerc va prendre au sommet du chandelier triangulaire le dernier cierge allumé et le porte derrière l'autel. Après le bruit que fait le chœur à la fin de l'office, il le fait repaître, le remet à sa place, l'éteint après quelques instants, et il se retire avec le clergé.

Il est à remarquer : 1° que l'évêque ne bénit point, ces jours-là, jusqu'à la messe du Samedi-Saint.

2° Si l'Ordinaire officie à son trône, il n'a point d'assis-

tants, mais seulement quelques chapelains. Le vœu du cérémonial est qu'il soit, au chœur, à sa stalle.

3° Aux laudes du Vendredi-Saint, on ne se découvre pas au mot *Jesu*, qui se trouve dans le psaume *Domine, audivi*.

4° L'office est du rite double : et aux matines on ne dit pas : *Domine labia mea aperies*, ni *Deus in adjut.*, ni invitoire, ni hymne, ni capitule.

5° Pendant ce *triduum* depuis la fin de la messe du Jeudi-Saint, tous, excepté les chanoines font jusqu'au commencement de la messe du Samedi-Saint, la gémulation à la croix, comme devant le Très Saint-Sacrement. Pendant le même temps on a soin d'enlever l'eau bénite des bénitiers de l'église.

6° Les heures canoniales se récitent ces trois jours sans chant et sans lumière, d'une voix médiocre. On allume néanmoins deux cierges aux petites heures du Jeudi-Saint, à cause de la présence du Saint-Sacrement.

7° On se met à genoux pour l'antienne : *Christus...* Après cette antienne et la récitation à voix basse du *Pater...* on psalmodie le psaume *Miserere*; après l'oraison *Respice*, qui se dit à voix basse, depuis ces mots : *Qui tecum...* le célébrant demeurant toujours à genoux et la tête un peu inclinée, chacun fait au chœur un léger bruit en frappant sur son livre (ce bruit ne se fait entendre qu'à la fin des laudes).

ARTICLE III. *Jeudi-Saint.*

§ 1. **Préparatifs.**

On disposera à la sacristie des ornements blancs pour la messe solennelle, une chape et une étole de couleur violette pour le dépouillement des autels, enfin un nombre suffisant de cierges pour la procession.

L'autel principal sera orné comme aux jours des grandes solennités : les parements et le voile de la croix seront de couleur blanche.

On prépare à la crédence outre les choses ordinaires, un calice plus beau et plus grand que les autres pour recevoir la sainte réserve. Si l'on n'avait pas de calice assez grand pour recevoir la sainte hostie, on pourrait le remplacer par un ciboire *in calicem seu vasculum ad hoc paratum* (Pont. Rom.). On doit joindre au calice sa patène, un corporal, un voile blanc aussi riche que possible, flexible et sans croix sur le devant, avec un ruban de soie blanche, destiné à assujettir le voile autour du nœud du calice.

On mettra sur la patène du calice de la messe, deux hosties, dont l'une sera préparée de manière à entrer commodément dans le calice qui doit servir à la sainte réserve. Si l'on ne conserve pas le Saint-Sacrement à l'autel principal, il faut préparer un ciboire avec un nombre convenable d'hosties. On déposera aussi sur la crédence des étoles blanches pour les prêtres qui doivent communier, avec la nappe de communion, et le voile huméral de couleur blanche.

On tiendra prêt en lieu convenable le dais ou ombrellino, avec la croix de procession couverte d'un voile violet.

Enfin on prépare une chapelle pour le reposoir. On peut y employer des draperies rouges ou blanches ; mais le blanc doit dominer, le noir seul est défendu (S. R. C., 21 janvier 1662). On y dispose une sorte de tabernacle (*capsula*) en lieu élevé ; on y met une pale renversée ou un corporal pour déposer dessus le Saint-Sacrement. On met sur l'autel du reposoir un corporal avec une bourse et la clef du tabernacle.

Il est à remarquer : 1° que quand le clergé s'est retiré, on enlève le voile blanc de la croix du maître-autel, pour lui substituer le voile violet.

2° Depuis la fin de la messe du Jeudi-Saint jusqu'au com-

mencement de la messe du Samedi-Saint, on enlève l'eau bénite des bénitiers de l'église (1).

3° Dans le même temps on fait la génuflexion à la croix de l'autel, excepté le célébrant paré jusqu'après l'adoration de la croix, et les chanoines, qui ne font la génuflexion que depuis l'adoration de la croix le Vendredi-Saint, jusqu'au Samedi-Saint après none.

4° Il n'y a pas lieu de supprimer en ces jours la récitation de l'*Angelus* (*Mem. Rit.*, Benoît XIII).

5° Durant ces trois jours, il n'y a pas d'office solennel pour les morts. Pour les funérailles on récite d'une manière privée l'office des morts. Ce n'est que le Samedi-Saint, dans la soirée, que l'on peut célébrer des funérailles avec les cérémonies accoutumées.

§ 2. Cérémonies générales du chœur.

1° On ne donne point le baiser de paix durant ces trois jours.

2° Pendant le chant de la communion, le chœur reste debout, tourné en chœur et découvert. Aussitôt après la communion, on distribue des cierges, et on se rend en procession à la chapelle du reposoir, après avoir fait la génuflexion à deux genoux devant le Saint-Sacrement présent sur l'autel. En arrivant au reposoir, les acolytes avec le porte-croix s'arrêtent à une distance convenable de la porte de la chapelle, et se tiennent tournés en face de la procession qui se place de la manière suivante. Les premiers de la procession ou les moins dignes s'arrêtent le plus près de la croix vis-à-vis l'un de l'autre, et les autres vont s'échelonnant de telle sorte que les plus dignes soient plus près de l'autel, et tous se placent de manière que le célébrant

(1) S. R. C., 12 novembre 1831.

puisse passer au milieu d'eux avec ses ministres. Tous se mettent à genoux et s'inclinent profondément au moment où le Saint-Sacrement passe devant eux.

§ 3. De la Messe.

Depuis le commencement de la messe jusqu'à la communion du prêtre, on suit le cérémonial des solennités ordinaires, sauf quelques exceptions. Après que le célébrant a fini l'intonation du *Gloria in excelsis*, un clerc sonne la clochette. Pendant qu'on chante le *Gloria*, on sonne les cloches et on joue de l'orgue jusqu'à la fin du cantique; puis on cesse de sonner les cloches et de toucher l'orgue jusqu'au samedi suivant.

Au *Sanctus*, à la grande et à la petite élévation, aux mots *Domine, non sum dignus*, on ne sonne pas la clochette; le cérémoniaire frappe pour avertir le chœur.

Pendant que le célébrant dit la dernière des oraisons qui précèdent la communion, le cérémoniaire prend sur la crédence le calice préparé pour la sainte réserve, ainsi que la patène, le corporal, le voile et le ruban, et il les dispose sur l'autel du côté de l'épître.

Après que le prêtre a pris le Précieux Sang, et que le sous-diacre a couvert le calice, les ministres de l'autel font la génuflexion, changent de côté et font de nouveau la génuflexion conjointement avec le célébrant. Celui-ci s'étant relevé, prend révérencieusement avec la patène l'hostie consacrée pour le lendemain, et la dépose dans l'autre calice, qui lui est alors présenté par le diacre, lequel couvre ensuite ce calice du corporal plié, de la patène renversée, et du voile, qui doit retomber également de tous les côtés.

Si le ciboire est sur l'autel avec des hosties consacrées pour la communion, le diacre, après avoir couvert le calice, le retire un peu en arrière, sans le mettre hors du corporal,

et le dispose de manière que le voile ne touche pas les parties du corporal qui n'ont pas encore été purifiées. Ensuite il ouvre le ciboire. — S'il faut tirer le Saint-Sacrement du tabernacle, le diacre, après avoir couvert le calice, le retire un peu de côté, ouvre le tabernacle et dépose le ciboire sur le corporal; puis après avoir fermé le tabernacle, il ouvre le ciboire, et les trois officiers sacrés font la génuflexion. Le diacre et le sous-diacre descendent alors sur le premier degré, se tiennent le visage tourné l'un vers l'autre, et sont un peu inclinés; le célébrant se tourne vers le clergé qui doit communier.

Le diacre chante le *Confiteor*; lorsqu'il a fini, le célébrant dit *Misereatur vestri*, etc., et après avoir fait le signe de la croix sur les communicants à *Indulgentiam*, il se retourne vers l'autel et fait la génuflexion. En même temps, le diacre et le sous-diacre se mettent à genoux devant lui sur le bord du marchepied.

Pendant que le diacre chante le *Confiteor*, les acolytes se mettent à genoux aux extrémités de l'autel, tournés l'un vers l'autre; le premier tient la nappe de communion, qu'il a prise sur la crédence, et quand les ministres sacrés se sont mis à genoux, les acolytes étendent la nappe et la soutiennent des deux mains.

Après avoir communié, les ministres sacrés font la génuflexion, et se mettent, le diacre à la droite et le sous-diacre à la gauche du célébrant, qui continue de donner la communion; les prêtres se présentent avec des étoles blanches, qui leur ont été apportées par un clerc.

La communion terminée, le célébrant consomme les hosties qui seraient restées, ou bien le diacre recouvre le ciboire et le remet dans le tabernacle; puis, on achève la messe avec les mêmes cérémonies que devant le Saint-Sacrement exposé. Le calice de la messe doit être déposé sur la crédence, quand il a été purifié.

Dans les cathédrales, on fait pendant la messe la bénédiction des saintes huiles. L'évêque bénit l'huile des infirmes, après avoir récité l'oraison *Nobis quoque peccatoribus*, et avant de dire *Per quem hæc omnia*. Il bénit le saint chrême, et l'huile des catéchumènes après avoir pris les ablutions, et par conséquent, après la communion du clergé. On chante la communion pendant que le pontife prend les ablutions.

§ 4. De la procession.

La messe étant terminée, le célébrant et ses ministres après le dernier évangile, vont au milieu de l'autel, y font la gémflexion et se rendent directement à la banquette. Alors le célébrant quitte la chasuble, dépose le manipule et reçoit la chape blanche; le diacre et le sous-diacre déposent aussi leurs manipules; puis tous trois, à genoux sur le dernier degré, font une courte adoration. Au signal donné par le cérémoniaire, ils se lèvent; le célébrant met de l'encens dans les deux encensoirs, sans le bénir, et se remettant à genoux, il encense le Saint-Sacrement; ses ministres, aussi à genoux, relèvent les bords de sa chape.

Pendant que le célébrant encense le Saint-Sacrement, le cérémoniaire va prendre à la crédence l'écharpe et la lui met sur les épaules après qu'il a rendu l'encensoir au diacre; puis les officiers sacrés montent tous trois sur le marchepied et font la gémflexion. Le célébrant et le sous-diacre restent à genoux pendant que le diacre serre le voile qui couvre le calice, autour du nœud et le lie avec le ruban; puis, prenant le calice de la main droite par le nœud, et de la gauche par le pied, il le donne au célébrant. Celui-ci l'ayant pris de la gauche par le nœud, pose la main droite sur le voile; le diacre étend sur ses mains les deux extrémités de l'écharpe. Ensuite le diacre fait la gémflexion et

passé à la droite du célébrant, qui se tourne vers le peuple ; le sous-diacre se place à sa gauche, ils relèvent les bords de sa chape. Les chantres entonnent le *Pange lingua*, et la procession se met en marche dans l'ordre accoutumé, allant à la chapelle du reposoir par le chemin le plus long, sans toutefois sortir de l'église. Tous les membres du clergé doivent porter des cierges allumés, et font la génuflexion devant l'autel. Les deux thuriféraires marchent devant le Saint-Sacrement, agitant légèrement leurs encensoirs. On approche le dais ou l'*ombrellino*, sous lequel se place le célébrant.

Pendant la procession, le célébrant récite à voix médiocre des psaumes ou des hymnes alternativement avec ses ministres, sans dire le *Gloria Patri* à la fin des psaumes. Les chantres continuent à chanter le *Pange lingua*. Ils ne doivent chanter le *Tantum ergo* qu'à la chapelle du reposoir. Si les quatre premières strophes du *Pange lingua* étaient insuffisantes, on pourrait reprendre à *Nobis datus*.

Les acolytes avec le porte-croix s'arrêtent à une distance convenable de la porte de la chapelle du reposoir, et se tiennent tournés en face de la procession, qui se place de la manière suivante : Les premiers de la procession s'arrêtent le plus près de la croix, vis-à-vis l'un de l'autre, de telle sorte que les plus dignes se trouvent les plus rapprochés de l'autel du reposoir, et tous se placent de manière que le célébrant puisse passer au milieu d'eux avec ses ministres et les thuriféraires. Ceux-ci cesseront d'agiter leurs encensoirs lorsqu'ils seront arrivés au reposoir. Tous se mettent à genoux et s'inclinent profondément au moment où le Saint-Sacrement passe devant eux.

Lorsque le célébrant avec ses ministres est arrivé à l'autel du reposoir, les thuriféraires cessent d'agiter leurs encensoirs, le diacre, à genoux sur le marchepied, reçoit le Saint-Sacrement, et s'étant levé, il attend que le célébrant

l'ait adoré ; ensuite il le place sur l'autel, ou dans le tabernacle dont il laisse la porte ouverte, fait la g nuflexion et descend pour se mettre   genoux   la droite du c l brant. Alors les chantres entonnent le *Tantum ergo*. Apr s *Veneremur cernui*, le c l brant met de l'encens dans l'encensoir, et encense   l'ordinaire ; ensuite le diacre place le Saint-Sacrement dans le lieu pr par , avec les g nuflexions convenables, et   la fin de l'hymne, il ferme le tabernacle.

§ 5. Des V pres et du d pouillement des autels.

Quand le chant du *Pange lingua* est compl tement termin , on  teint les cierges, et chacun donne le sien au clerc charg  de les recueillir. Apr s une courte pri re et au signe du c r moniaire, on retourne au ch ur.

En y arrivant, chacun fait la g nuflexion, se rend   sa place et dit debout   voix basse le *Pater* et l'*Ave*. Ensuite, le plus digne entonne d'une voix m diocre, sans chanter, la premi re antienne des v pres. Il entonne aussi l'antienne de *Magnificat*, le *Miserere* et dit l'oraison. Pendant que le ch ur r cite les v pres, les cierges de l'autel doivent demeurer allum s, si le Saint-Sacrement est encore dans le tabernacle.

Lorsque le clerg  a quitt  le reposoir, les ministres sacr s se l vent et font la g nuflexion   deux genoux, puis ils s'en vont   la sacristie pr c d s des thurif raires, du porte-croix et des acolytes. Le diacre et le sous-diacre rel vent la chape du c l brant. Les ministres sacr s se couvrent hors de la vue du Saint-Sacrement (1). Apr s avoir salu  la croix de la sacristie, tous quittent les ornements blancs ; le porte-croix et les thurif raires peuvent aller prendre place dans les

(1) On a eu soin d'apporter les barrettes des ministres sacr s   l'autel du reposoir.

stalles du chœur ; le célébrant et le diacre prennent l'étole violette.

Vers la fin du psaume *Miserere*, le célébrant et ses ministres, *unus post alium*, précédés des acolytes marchant de front, les mains jointes, sans chandeliers, sortent de la sacristie. Le célébrant est accompagné du cérémoniaire. En arrivant au sanctuaire, les ministres font ensemble la gèneuflexion à la croix, à l'exception du célébrant qui fait seulement une inclination profonde. Ils montent tous sur le marchepied, attendent que l'oraison des vêpres soit terminée, et alors le célébrant commence d'une voix médiocre et sans chanter l'antienne *Diviserunt* ; le chœur la continue, puis dit le psaume *Deus, Deus meus*, etc., ayant soin de le terminer par l'antienne, lorsque le célébrant, ayant dépouillé les autres autels, revient à l'autel du chœur.

En dépouillant les autels, le célébrant récite avec ses ministres le même psaume *Submissa voce*. Le dépouillement des autels se fait en cette manière. Les officiers sacrés ôtent d'abord la nappe de dessus, et ensuite les autres ; les acolytes ôtent les parements, les cartons et les autres ornements de l'autel, n'y laissant que la croix et les chandeliers. Le célébrant et ses ministres vont ensuite dépouiller de la même manière les autres autels, puis reviennent à l'autel principal, où ils attendent que le chœur ait répété l'antienne. Enfin, l'antienne terminée, tous retournent à la sacristie.

Dans les églises où il y a un grand nombre d'autels, pendant que le célébrant fait le dépouillement de l'autel principal, un ou plusieurs prêtres en surplis et en étole violette peuvent faire le dépouillement des autres autels, en récitant le même psaume.

§ 6. Du lavement des pieds ou *Mandatum*.

Dans les églises où l'on fait cette cérémonie, le célébrant se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette et d'une chape de même couleur. Le diacre et le sous-diacre prennent les mêmes ornements que pour la messe, y compris la dalmatique et la tunique. Ces ornements sont de couleur blanche. Puis au signal donné par le cérémoniaire, tous se rendent, la tête découverte, au lieu où doit se faire la cérémonie. Le célébrant seul est couvert.

Après avoir salué la croix, les officiers sacrés montent à l'autel. L'officiant le baise au milieu, tandis que le diacre et le sous-diacre font la génuflexion, puis il bénit l'encens; le sous-diacre descend au bas des degrés, et le diacre, ayant reçu le livre des évangiles, demande la bénédiction, et va chanter l'évangile en observant les mêmes cérémonies qu'à la messe. Après l'évangile, le sous-diacre porte le livre à baiser au célébrant, qui est ensuite encensé par le diacre. Aussitôt on commence le *Mandatum*.

Le célébrant dépose sa chape, le diacre et le sous-diacre quittent leurs manipules, puis aident l'officiant à se ceindre du linge préparé à cette fin. En même temps les acolytes déposent leurs cierges, et le thuriféraire son encensoir; les premiers prennent un bassin et un vase rempli d'eau, et le thuriféraire des serviettes placées d'avance sur la crédence; puis tous s'approchent des treize (1) pauvres à qui il faut laver les pieds.

Le célébrant couvert de la barrette se met à genoux devant chacun, lui lave le pied droit, l'essuie avec les serviettes que le diacre lui présente à droite, et le baise ensuite :

(1) A Rome il y a treize pauvres; en France on ne lave les pieds qu'à douze personnes.

il donne sa main à baiser au pauvre auquel il remet son aumône. Le sous-diacre, à gauche, soutient le pied, tandis que le célébrant le lave. Les acolytes et les thuriféraires, se tenant de part et d'autre, ont soin de présenter en temps convenable l'eau et les linges.

Le lavement des pieds achevé, l'officiant va au côté droit de l'autel, où il se lave les mains; les acolytes versent l'eau et présentent la serviette pour les essuyer. Ensuite les ministres lui aident à ôter le linge dont il était ceint et à reprendre la chape; ils reprennent eux-mêmes leurs manipules, et les acolytes leurs chandeliers. Ceux-ci vont se placer au pied de l'autel, l'un du côté de l'épître, l'autre du côté de l'évangile. Le célébrant, étant monté à l'autel, va au coin de l'épître; le diacre et le sous-diacre se placent derrière lui. Il récite toutes les antiennes indiquées dans le missel, et chante les versets et l'oraison qui les suivent. On revient au chœur en silence.

Il est à remarquer 1^o que l'on rend à la sainte hostie conservée au reposoir, le même honneur qu'au Très Saint-Sacrement exposé, c'est-à-dire qu'on fait une génuflexion à deux genoux en entrant dans la chapelle du reposoir et en la quittant, à moins que la fonction que l'on remplit n'exige qu'une simple génuflexion.

2^o Le dépouillement des autels se fait aussitôt après vêpres; on y récite l'antienne *Diviserunt* avec le psaume *Deus, Deus meus*. L'ablution des autels se fait immédiatement avant le lavement des pieds, comme le marque le missel. Le dépouillement des autels est prescrit par le missel; l'ablution des autels se fait si elle est en usage, et, dans ce cas, on chante à chaque autel l'antienne du saint, auquel il est dédié, et, après le verset, le célébrant dit la collecte de ce saint. C'est pendant le chant de l'antienne que l'officiant fait l'ablution de la pierre sacrée avec du vin, de l'eau et un rameau de buis. Il verse de l'eau en forme de croix, puis du

vin sur chaque croix ; le diacre et le sous-diacre étendent l'eau et le vin avec le buis et un clerc essuie la pierre. Avant ou pendant les vêpres, un prêtre en surplis et étole blanche enlève le Saint-Sacrement du maître-autel, et, laissant ouverte la porte du tabernacle, il transporte la sainte réserve dans une chapelle éloignée, ou au reposoir et, dans ce cas, il la met derrière le calice. Il est accompagné d'un porte-ombrellino et de deux ou quatre porte-flambeaux.

ARTICLE IV. *Vendredi-Saint.*

§ 1. Préparatifs.

A la sacristie, on prépare des ornements *noirs* pour le célébrant et ses ministres, c'est-à-dire les ornements de la messe solennelle, à l'exception de la dalmatique et de la tunique qui sont remplacées par les chasubles pliées, si l'on s'en sert.

On prépare pour les diacres de la Passion trois étoles noires avec manipules, cordons, aubes et amicts.

L'autel sera entièrement nu, ainsi que les sièges et les autres choses que l'on a coutume d'orner. Pour la Passion, les pupitres seront à nu.

Il ne doit y avoir sur l'autel que les quatre chandeliers avec de la cire jaune et la croix. Les cierges demeurent éteints jusqu'à la procession ; on allume ceux des acolytes vers la fin de l'adoration de la croix.

La croix de l'autel est couverte d'un voile noir ou violet disposé de telle sorte qu'on puisse l'enlever facilement. Sur le bord du marchepied, qui sera sans tapis, on mettra trois coussins de couleur violette.

On met sur la crédence les burettes garnies comme à l'ordinaire, le missel et un pupitre pour le célébrant, un autre missel pour les ministres de l'autel, une nappe d'autel, un

petit vase en verre avec un peu d'eau, un purificateur, le voile noir pour le calice, une bourse de même couleur avec une pale et un corporal.

On tient prête la croix de procession, couverte d'un voile violet. On prépare un tapis et un coussin violet pour y placer la croix. A la chapelle du reposoir, on dispose tout ce qui est nécessaire, c'est-à-dire le dais ou ombrellino, les flambeaux, les cierges, un corporal étendu sur l'autel avec la clef du tabernacle qui contient la sainte réserve.

Pour l'adoration de la croix, on doit se servir de la croix placée sur le tabernacle. Si cette croix ne peut être facilement enlevée, on en dispose en avant une seconde préparée comme la première et l'on s'en servira pour la cérémonie de l'adoration.

Il n'est pas prescrit que cette croix soit en bois (Martinnucci); mais elle doit avoir un crucifix, quand même elle renfermerait une relique de la vraie Croix.

Les prêtres qui font adorer la croix doivent avoir une étole noire.

§ 2. Cérémonies générales du chœur.

Au commencement de la cérémonie, le chœur se met à genoux, et l'on incline la tête pendant que le célébrant et ses ministres se tiennent prosternés sur les degrés de l'autel.

On est assis pendant les leçons et les traits, et l'on se tient debout aux oraisons.

Chaque fois que le diacre chante : *Flectamus genua*, on fléchit le genou, et on ne se relève que lorsque le sous-diacre chante *Levate*.

Pendant la Passion, on est debout; lorsqu'elle est terminée, on s'assied jusqu'à l'évangile. On se lève alors et on se tient debout pendant les oraisons et monitions qui sui-

vent. Aussitôt après que le célébrant a chanté : *Ecce lignum crucis*, le chœur se met à genoux et répond : *Venite adoremus*. La même cérémonie se répète encore deux fois, et la troisième fois le chœur, après avoir répondu : *Venite*, reste à genoux jusqu'à ce que le célébrant revienne à la banquette ; alors le chœur peut s'asseoir. On profite de ce moment pour ôter les chaussures. Quand les ministres de l'autel commencent à adorer la croix, tous se rendent sur deux lignes au sanctuaire pour faire leur adoration, les prêtres après les ministres sacrés et avant les acolytes.

Chacun se prosterne trois fois. On ne se lève d'une prostration que, lorsque les deux qui précèdent, se lèvent de la leur. A la troisième prostration, après une profonde inclination, on baise l'un les pieds, l'autre les mains du crucifix et l'on fait, après s'être relevé, la génuflexion deux à deux. L'adoration terminée, tout le monde se met à genoux pendant que le diacre replace la croix sur l'autel. A un signal donné, on fait la génuflexion à sa place et on va processionnellement et en silence au reposoir par le plus court chemin. On y fait en arrivant la génuflexion à deux genoux et on s'y place comme la veille. On allume les cierges, et, quand le célébrant est arrivé, tous se mettent à genoux. Après l'encensement et une inclination profonde, on retourne processionnellement à l'autel par le chemin le plus long. On n'éteint les cierges qu'après la communion du célébrant. Aussitôt après la messe, les vêpres sont psalmodiées comme la veille, devant l'autel complètement dépouillé.

En se retirant, on fait la génuflexion à la croix de l'autel.

§ 3. Depuis le commencement de l'office jusqu'au moment où l'on découvre la croix.

Lorsque les officiers sacrés sont habillés, on se rend au chœur comme à l'ordinaire. Les acolytes marchent devant,

les mains jointes sans chandeliers. En arrivant à l'autel, ils font la gémuflexion et se retirent à leurs places ordinaires, attendant, tournés l'un vis-à-vis de l'autre, l'arrivée des ministres sacrés. Ceux-ci, en arrivant à l'autel, ne font ni la gémuflexion, ni le salut au chœur, mais se prosternent en posant les mains et le visage sur le coussin préparé et les genoux sur le pavé.

Le reste du clergé se tient à genoux, la tête inclinée. Les acolytes s'y mettent comme les autres; mais, après une courte prière, ils se lèvent, étendent une seule nappe sur l'autel et retournent à leur place. Le cérémoniaire pose sur l'autel, au coin de l'épître, le missel ouvert sur le pupitre.

Au signal donné par le cérémoniaire, le chœur se lève et les ministres sacrés montent sur le marchepied : le célébrant baise l'autel; le diacre et le sous-diacre font en même temps la gémuflexion, puis ils vont au coin de l'épître comme à l'*Introït*.

Pendant ce temps-là, un clerc désigné pour remplir cette fonction reçoit le missel du cérémoniaire, et, accompagné de celui-ci, il fait la gémuflexion à l'autel, puis il va au lieu où se chante l'épître et chante la leçon à haute voix sur le ton des prophéties. Lorsqu'il commence, le chœur s'assied dans les stalles abaissées et se couvre.

Le célébrant lit la leçon *Submissa voce*; ses ministres ne répondent pas *Deo gratias*, et il lit le trait qui suit.

Le lecteur, après avoir chanté la prophétie, fait la gémuflexion à la croix et retourne à sa place. Le chœur chante le trait, pendant lequel le célébrant peut aller s'asseoir avec ses ministres.

Si les ministres sacrés sont assis à ces paroles *Operuit caelos*, ils vont à l'autel par le plus court chemin et se placent comme pendant la première leçon. Le trait fini, le célébrant chante *Oremus*, et le diacre *Flectamus genua*. Quand le diacre chante *Flectamus genua*, tous font la gé-

nuflexion, excepté le seul célébrant qui se tient debout; on se relève dès que le sous-diacre chante *Levate*. Le célébrant chante l'oraison les mains étendues.

Pendant le chant de l'oraison, le sous-diacre reçoit le missel du cérémoniaire, et, accompagné par celui-ci, il va au lieu où l'on chante l'épître; et après que le chœur a répondu *Amen*, il chante sur le ton de l'épître la deuxième prophétie, après laquelle il retourne à sa place derrière le diacre, sans baiser auparavant la main du célébrant. Lorsque celui-ci a fini de lire la leçon à laquelle on ne répond pas *Deo gratias* et le trait qui suit, les trois ministres sacrés vont s'asseoir, et le chœur chante le deuxième trait.

Après le trait, on chante la Passion. Le célébrant lit au coin de l'épître la Passion tout entière, même la partie qui tient lieu d'évangile; il dit le *Munda cor meum* au même lieu, profondément incliné, en omettant *Jube Domine benedicere*. Le diacre, après avoir récité le *Munda cor*, ne demande pas la bénédiction; il n'encense pas le livre.

Le sous-diacre accompagne le diacre comme à l'ordinaire avec le cérémoniaire et les acolytes pendant le chant de l'évangile; il ne fait pas baiser le texte au célébrant. Après le chant de l'évangile, le diacre et le sous-diacre vont au coin de l'épître derrière le célébrant (1).

Alors le célébrant commence la préface de la première oraison, les mains jointes. La préface finie, il les étend et les rejoint, en faisant une inclination à la croix, en même temps qu'il dit *Oremus*. Le diacre chante *Flectamus genua* et le sous-diacre *Levate*; tous fléchissent le genou, à l'exception du célébrant qui chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues. On chante le reste sur le même ton et avec le même rite, c'est-à-dire les oraisons les mains étendues et leurs préfaces les mains jointes.

(1) C'est à ce moment que devrait avoir lieu la prédication, si l'on prêchait à cet office.

A l'oraison qui commence par ces mots : *Omnipotens sempiterna Deus, qui salvam*, les acolytes ou les sacristains disposent tout ce qui est nécessaire pour l'adoration.

Les oraisons terminées, le célébrant ôte sa chasuble, le diacre et le sous-diacre les leurs (si l'on s'en sert), et tous trois se rendent au coin de l'épître, où ils se tiennent debout au bas des degrés de l'autel et tournés vers le peuple. Le diacre monte à l'autel, et, aidé par le sacristain, s'il est nécessaire, il prend la croix disposée sur le tabernacle et la porte au célébrant, qui la reçoit et la tient de manière que l'image du crucifix soit tournée vers le peuple.

§ 4. Du moment où l'on découvre la croix jusqu'à la procession.

Le célébrant ayant reçu la croix, se place sur le pavé, près de l'autel et au fond du sanctuaire, du côté de l'épître (*ad angulum posteriorem*), ayant le sous-diacre à sa gauche et le diacre à sa droite. Ils sont tournés vers le peuple. Le célébrant tient la croix de la main gauche; de sa droite il en découvre le sommet jusqu'au croisillon seulement; puis, en l'élevant, il chante sur le missel que le cérémoniaire ou un acolyte tient devant lui : *Ecce lignum crucis*; les ministres sacrés chantent avec le célébrant : *In quo salus mundi pependit*. Le chœur, qui depuis le commencement de cette cérémonie se tient debout et tourné vers l'autel, répond : *Venite adoremus*; alors tous, se mettant en même temps à genoux, se tiennent profondément inclinés vers la croix; les ministres de l'autel font de même; le célébrant seul reste debout.

Lorsqu'on a fini de chanter : *Venite adoremus*, tous se lèvent; le célébrant s'avance vers la partie antérieure de l'autel, du même côté (*ad anteriorem partem anguli prædicti*), découvre le bras droit de la croix et la tête du crucifix; puis, sur un ton un peu plus élevé il chante de nouveau :

Ecce lignum crucis. Tout le reste se fait comme la première fois.

Ensuite le célébrant va au milieu de l'autel, ayant toujours ses ministres à ses côtés; il découvre entièrement la croix, donnant le voile au sous-diacre, qui le remet à un acolyte pour le porter sur la crédence; et alors prenant un ton de voix plus élevé, il recommence la même antienne de la même manière. Cette fois après que le chœur a dit : *Venite adoremus*, tous restent à genoux.

Alors le célébrant tenant des deux mains la croix élevée, accompagné seulement du cérémoniaire, qui relève au besoin le bas de l'aube, la porte, sans faire aucun salut, au lieu préparé, et, se mettant à genoux, la place sur le coussin. Ensuite il se lève, fait la génuflexion et retourne à la banquette.

Au moment où le célébrant fait la génuflexion, le chœur se lève; le diacre et le sous-diacre, sur le marchepied, font aussi la génuflexion vers la croix et se rendent à la banquette. On dévoile aussitôt la croix de procession, et toutes les autres croix de l'église et de la sacristie, mais non les images.

Le célébrant et ses ministres arrivés à la banquette, déposent leurs manipules (S. R. C., 15 septembre 1736, Tolletana, n° 3906, ad 4); le célébrant quitte sa chaussure, puis, le diacre et le sous-diacre restant à la banquette, il va seul adorer la croix, en faisant trois prostrations; à chaque prostration, il pourra dire, s'il veut : *Adoramus te Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam, redemisti mundum.* La dernière prostration se fait près de la croix, et le célébrant baise les pieds du crucifix. Puis il se lève, fait une génuflexion à la croix, retourne à la banquette, reprend sa chaussure et ses ornements, s'assied et se couvre.

Alors seulement le diacre et le sous-diacre, ayant salué

le célébrant, vont ensemble faire l'adoration de la croix, de la même manière et avec les mêmes cérémonies que le célébrant. Le diacre baise les pieds du crucifix le premier, le sous-diacre après lui. Quand les ministres sacrés se sont retirés, les prêtres d'abord, puis le cérémoniaire, les acolytes et le reste du clergé viennent à l'adoration de la croix.

Pendant l'adoration de la croix, les chantres et le chœur chantent les *Improperia* marqués dans le missel, et les continuent jusqu'à ce que l'adoration soit terminée. Quand on a chanté : *Agios, o Theos*, etc., pour la troisième fois, on peut chanter *Crux fidelis* et l'hymne *Pange lingua*.

En arrivant de l'adoration de la croix à la banquette, le diacre et le sous-diacre saluent le célébrant, reprennent leurs ornements, s'assoient à côté du célébrant et se couvrent. Alors le second acolyte ayant pris à la crédence le missel, se présente devant le célébrant, qu'il salue. Il ouvre le livre à l'endroit des impropères et le tient assez commodément pour que le célébrant et ses ministres puissent les réciter alternativement.

Après avoir adoré la croix, les acolytes, le porte-croix et les deux thuriféraires vont à la sacristie. Pendant l'adoration de la croix, on allume les cierges de l'autel, et vers la fin, le diacre se lève, salue le célébrant et va par le plus court chemin, porter à l'autel la bourse renfermant le corporal avec un purificateur, et une pale. En arrivant il fait la génuflexion vers la croix, étend le corporal, place la pale contre le gradin et met le purificateur sur le côté de l'épître, près du corporal; puis il fait une nouvelle génuflexion vers la croix et retourne à sa place directement près du célébrant. Pendant que le diacre étend le corporal, le cérémoniaire porte le missel avec son pupitre du côté de l'évangile, et le place comme pendant le canon de la messe.

L'adoration terminée, le diacre se lève, et va, accompagné du cérémoniaire, au lieu où se trouve la croix. Tous se

mettent à genoux, le célébrant et le sous-diacre à la banquette, et les ecclésiastiques du chœur à leur place. Le diacre ayant fait la gémuflexion, prend la croix, et, la portant des deux mains, la remet à sa place sur le tabernacle. Ensuite, tous se lèvent, le diacre fait une gémuflexion à la croix et retourne à la droite du célébrant.

§ 5. De la procession.

Lorsque le diacre a replacé la croix sur l'autel, les thuriféraires viennent au sanctuaire; ils sont suivis du cruciger portant la croix entre les acolytes, qui portent leurs chandeliers; en arrivant, les thuriféraires et les acolytes font la gémuflexion, puis au signal du cérémoniaire tous se mettent en marche pour la chapelle du reposoir par le chemin le plus court. Le clergé et les ministres sacrés suivent la croix dans l'ordre accoutumé. Tous, même le célébrant, font la gémuflexion à la croix de l'autel, avant de partir. Le célébrant et ses ministres se couvrent.

En arrivant au reposoir, les thuriféraires font la gémuflexion, et vont se placer au coin de l'épître; le porte-croix et les acolytes s'arrêtent à quelque distance de la chapelle, et tout le clergé se place comme la veille, après avoir fait la gémuflexion.

Arrivés à la porte de la chapelle, le diacre et le sous-diacre s'écartent et attendent le célébrant. Tous trois s'avancent sur une même ligne, font en arrivant la gémuflexion, se relèvent, se mettent à genoux et prient quelques moments. En même temps on distribue au clergé des cierges que tous devront conserver allumés jusqu'après la communion.

Au signe du cérémoniaire le diacre se lève, va ouvrir le tabernacle (1) et retourne à la droite du célébrant. Celui-ci

(1) Le prêtre sacristain peut aussi ouvrir le tabernacle.

met de l'encens dans les deux encensoirs, sans le bénir; puis, à genoux avec ses ministres, il encense le Saint-Sacrement.

Après que le célébrant a fait l'encensement le cérémoniaire lui met le voile huméral sur les épaules; le diacre va prendre le Saint-Sacrement et le lui donne. Le célébrant se tourne vers le clergé ayant le diacre à sa droite et le sous-diacre à sa gauche. Alors les chantres commencent le *Vexilla*, et la procession se met en marche dans l'ordre accoutumé, les thuriféraires encensant continuellement comme la veille. Le célébrant s'avance le dernier, couvert du dais ou de l'ombrellino, entre le diacre et le sous-diacre.

Arrivé au sanctuaire, le porte-croix dépose la croix et retourne à sa place; les acolytes placent leurs chandeliers au lieu accoutumé et se mettent à genoux; les membres du clergé prennent place et se mettent pareillement à genoux. Lorsque les ministres sacrés arrivent à l'autel, le diacre reçoit le Saint-Sacrement, à genoux, se relève, le met sur le milieu du corporal, donne au célébrant le temps de l'adorer, délie le ruban qu'il place du côté de l'épître, et dispose le voile comme au commencement de la messe; il fait ensuite la génuflexion et descend auprès du célébrant. Celui-ci qui a quitté le voile huméral, reçoit la navette des mains du diacre, met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir, et encense le Saint-Sacrement.

Lorsque le célébrant a encensé le Saint-Sacrement, les thuriféraires font la génuflexion; le second va reporter son encensoir à la sacristie et le premier demeure à sa place ordinaire, attendant le moment où il faudra de nouveau se présenter pour l'encensement.

§ 6. Des autres parties de la fonction.

Après avoir encensé le Saint-Sacrement, le célébrant monte avec ses ministres sur le marchepied. Ils y font conjointement la gémflexion, le diacre ôte le voile du calice et le donne au cérémoniaire; puis il ôte aussi la patène et le corporal qui le recouvrent. Ensuite, reprenant la patène il la tient des deux mains au-dessus de l'autre corporal; le célébrant ayant pris le calice fait doucement tomber sur la patène la sainte hostie, prenant garde de la toucher; s'il était nécessaire qu'il la touchât, il se purifierait aussitôt les doigts dans le petit vase préparé à cette fin, il les essuierait avec le purificateur, qui lui serait présenté par le diacre. Ensuite, il prend des deux mains la patène que le diacre lui présente; puis sans faire le signe de la croix et sans rien dire, il dépose la sainte hostie sur le corporal et met la patène du côté de l'épître.

Après que le célébrant a posé la sainte hostie sur le corporal, le sous-diacre passe à la droite du diacre, et l'acolyte ayant apporté les burettes, il prend d'abord celle du vin et la donne au diacre, qui en verse un peu dans le calice, sans le poser sur l'autel et sans l'essuyer avec le purificateur; puis il verse lui-même un peu d'eau à l'ordinaire, sans demander au célébrant de la bénir. Ensuite l'acolyte reporte les burettes sur la crédence; le sous-diacre retourne à la gauche du célébrant, et le diacre donne le calice au célébrant, qui, sans faire le signe de la croix et sans dire aucune prière, le pose sur le corporal; puis le diacre le couvre de la pale.

Alors le cérémoniaire et le thuriféraire, ayant fait la gémflexion, montent sur le marchepied. Le célébrant met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir, et encense d'abord les oblats, en disant : *Incensum istud*, etc., et ensuite

la croix et l'autel, en disant : *Dirigatur*, etc. Il fait la gèneuflexion toutes les fois qu'il passe devant le Saint-Sacrement. Après l'encensement de l'autel, il rend l'encensoir au diacre en disant : *Accendat*, etc. Le diacre le donne au thuriféraire qui le porte à la sacristie, et reprend sa place au chœur. Le célébrant n'est pas encensé.

Le célébrant ayant remis l'encensoir au diacre, descend sur le degré au coin de l'épître, et tourné vers le peuple, il se lave les mains sans dire le psaume *Lavabo*. Le diacre tient le manuterge et le sous-diacre le plateau et la burette.

Ensuite les ministres sacrés vont ensemble au milieu de l'autel *unus post alium*; ils font la gèneuflexion en arrivant au milieu. Le diacre monte pour assister le célébrant au missel, et le célébrant, les mains jointes sur l'autel, dit, incliné et à voix basse, l'oraison *In spiritu humilitatis*; il baise ensuite l'autel, fait la gèneuflexion, et se tournant à demi vers le peuple, il dit : *Orate fratres*, et continue les paroles qui suivent, à voix basse; sans achever le cercle, il se retourne vers le milieu et fait la gèneuflexion. Les ministres ne répondent pas *Suscipiat*.

Le célébrant, ayant fini de dire l'*Orate fratres*, chante, sur le ton ferial : *Oremus præceptis salutaribus*, etc., les mains jointes; puis *Pater noster*, les mains étendues. Quand il commence le *Pater*, le diacre fait la gèneuflexion et descend derrière le célébrant, tandis que le cérémoniaire prend sa place. Le sous-diacre ne tient pas la patène pendant le chant du *Pater noster*.

A la fin, le chœur répond : *Sed libera nos a malo*, et le célébrant dit tout bas : *Amen*; et continuant à tenir les mains étendues, sans se signer avec la patène, il ajoute sur le ton ferial des oraisons de la messe : *Libera nos, quæsumus*. A cette oraison le chœur répond : *Amen*.

Alors le célébrant, ayant fait la gèneuflexion met la patène sous la sainte hostie; puis, prenant celle-ci de la main

droite, il l'élève de telle sorte qu'elle puisse être vue de tous, ayant soin qu'elle demeure toujours au-dessus du corporal. Les ministres se tiennent alors à genoux sur le bord du marchepied, mais ils ne soutiennent pas la chasuble pendant cette élévation. On n'encense pas le Saint-Sacrement. Le cérémoniaire frappe pour avertir le peuple.

Au moment où le célébrant abaisse la sainte hostie, ses ministres se lèvent et se mettent à ses côtés. Le diacre découvre le calice, et le célébrant divise aussitôt la sainte hostie en trois parties, sans rien dire, et sans faire les signes de croix accoutumés, en mettant la parcelle dans le calice.

Le diacre, ayant couvert le calice, les ministres sacrés font ensemble la génuflexion; le diacre et le sous-diacre changent de côté avec les génuflexions ordinaires. Le célébrant sans dire *Agnus Dei*, et sans donner la paix, dit : *Submissa voce* la dernière des oraisons de la communion : *Perceptio corporis*, etc., les mains jointes sur l'autel. L'oraison finie, il fait la génuflexion avec ses ministres, puis il dit : *Panem caelestem accipiam...*, ensuite il prend la patène et la sainte hostie, et communique après avoir dit : *Domine, non sum dignus*, avec les cérémonies ordinaires.

Le célébrant ayant consommé la sainte hostie, se recueille un instant, puis le sous-diacre découvre en temps convenable le calice, et les trois ministres sacrés font la génuflexion.

Ensuite le célébrant recueille les parcelles et les met dans le calice, sans rien dire; puis il prend le vin avec la sainte parcelle, sans faire de signe de croix et sans rien dire. Les ministres se tiennent alors profondément inclinés.

Après que le célébrant a consommé la sainte parcelle avec le vin, on éteint les cierges que le clergé portait, et tous s'asseoient. Le célébrant, omettant les oraisons et les cérémonies ordinaires, ne prend que l'ablution des doigts qui

est faite avec du vin et de l'eau, et servie par le sous-diacre, lequel a reçu les burettes du premier acolyte.

Après que le sous-diacre a versé l'ablution, le diacre et le sous-diacre changent de côté, en faisant la génuflexion à la croix, l'un derrière l'autre. Le célébrant, après avoir pris l'ablution des doigts, dit au milieu de l'autel, médiocrement incliné *submissa voce*, les mains jointes devant la poitrine, l'oraison : *Quod ore sumpsimus*, etc. Le sous-diacre essuie le calice comme de coutume, le couvre du voile qui a dû être apporté sur l'autel, le porte sur la crédence, retourne à la gauche du célébrant, ayant soin de faire la génuflexion à la croix, et ferme le missel.

Au signe du cérémoniaire, les ministres sacrés font l'inclination à la croix, descendent sur le pavé et font la génuflexion; les acolytes, sans leurs chandeliers, la font conjointement avec eux, ainsi que le cérémoniaire; puis ils reçoivent leurs barrettes et retournent à la sacristie pour se déshabiller.

Lorsque les ministres sacrés sont partis, on récite au chœur les vêpres de la même manière que la veille.

En même temps on ôte de dessus l'autel le missel et la nappe, en sorte que l'autel soit entièrement dépouillé et qu'il n'y reste que la croix et les chandeliers. Lorsque les vêpres sont terminées, le clergé fait avant de quitter le chœur une génuflexion à la croix. On éteint les cierges de l'autel avant de commencer les vêpres.

Il est à remarquer : 1° que l'on ne fait pas de salut au chœur le Vendredi-Saint, depuis le moment où le diacre après l'adoration de la croix, a reporté celle-ci sur l'autel, jusqu'au lendemain après none (S. R. C., 14 septembre 1857). A partir du même moment tout le monde salue la croix par une génuflexion (S. R. C., 9 mai 1857).

2° Le diacre et le sous-diacre ne soutiennent pas la chasuble du célébrant pendant l'élévation de la sainte hostie.

3° On n'encense pas le Saint-Sacrement pendant cette élévation.

4° Le célébrant s'abstient de bénir l'encens avant l'encensement des oblats et de l'autel, par exception à la règle générale, qui veut que l'on bénisse l'encens chaque fois que l'on doit encenser le Saint-Sacrement et l'autel.

5° Le second thuriféraire, au retour de la procession, va porter son encensoir à la sacristie, pendant que le portecroix dépose la croix de la procession et retourne à sa place.

6° Si par un accident imprévu, le célébrant ne pouvait consommer la sainte hostie, un autre prêtre à jeun célébrerait la cérémonie.

S'il n'y en avait pas d'autre à jeun que celui qui ferait les fonctions de diacre, celui-ci prendrait la chasuble et terminerait l'office; un autre le remplacerait dans ses fonctions. Enfin en l'absence d'un prêtre à jeun on renfermerait la sainte hostie dans le tabernacle.

ARTICLE V. *Samedi-Saint* (1).

§ 1. Préparatifs.

L'autel est paré comme aux jours de fêtes, il est couvert de trois nappes et l'on y dispose le missel sur un pupitre. On prépare sur la crédence tout ce qui doit servir à la messe. On tient prêts en lieu convenable la chasuble violette et trois manipules de la même couleur. On dépose à la banquette la barrette du diacre. Enfin, on dispose près du cierge pascal, un pupitre couvert d'un voile blanc pour le chant de l'*Exultet* ou *Præconium Paschale*.

On prépare à la porte de l'église, à l'endroit accoutumé,

(1) Les offices de ce jour ne peuvent être omis dans les églises paroissiales, d'après un décret de la Sacrée Congrégation, à cause de la bénédiction des Fonts.

tout ce qui est nécessaire pour la bénédiction du feu nouveau, et l'on dépose sur une table, au même lieu, la dalmatique, l'étole et le manipule de couleur blanche. On y place le cierge à trois branches. On dispose aussi à la chapelle des Fonts ce qui est nécessaire pour la bénédiction de l'eau baptismale.

On prépare à la sacristie des ornements blancs pour la messe, l'étole et la chape violette pour le célébrant ainsi que des ornements de la même couleur sans dalmatique ni tunique pour les ministres sacrés. On prépare les chasubles pliées, si l'on est dans l'usage de s'en servir. On tiendra prêt un cierge à trois branches, disposé au bout d'un roseau orné de fleurs, et l'on range sur un plateau les cinq grains d'encens, qui doivent être attachés au cierge pascal.

Il est à remarquer que ceux qui ne peuvent avoir, le Samedi-Saint, les nouvelles huiles, se serviront des anciennes pour la bénédiction des Fonts (S. R. C., 23 septembre 1837, *Gardell.*, n° 4673-4820). Mais dans ce cas ils ne bénissent que la quantité d'eau baptismale nécessaire pour attendre jusqu'à la vigile de la Pentecôte; et, à cette vigile, ils consacreront une nouvelle eau avec les huiles nouvelles (Rit. Rom. *De Sacris oleis*) (1).

Le pupitre des prophéties doit être à nu.

On ne remet les cartons sur l'autel que pour la messe.

Il est bon aussi de mettre jusqu'à la messe un parement violet devant le parement d'autel blanc. On couvre d'un

(1) Si l'on pouvait avoir des saintes huiles dans un bref délai, on pourrait omettre l'infusion pour la faire plus tard d'une manière privée (S. R. C., 12 avril 1873, *Gardell.*, n° 4103-4252). et sans aucune solennité spéciale (S. R. C., 16 décembre 1826, *Gardell.*, n° 4474-4628).

On pourvoit à ce qu'au *Gloria in excelsis* on sonne toutes les cloches. Le *Cérémonial* des Evêques prescrit de ne point sonner dans les églises de la ville épiscopale avant qu'on ait entendu le signal de l'église cathédrale. « Nisi prius audito signo campanarum ecclesie cathedralis » (*Cérém. Ep.*, libr. II, cap. xxvii, n° 23).

voile violet le voile blanc étendu sur le calice à la crédence. On ne laisse paraître le blanc que pour la messe.

En allumant les lampes on n'allume pas les cierges de l'autel, on ne les allume que pour la messe, ainsi que les cierges des acolytes; cependant s'il y a procession aux Fonts, on allume les cierges des acolytes avant le départ.

§ 2. Cérémonies générales du chœur.

Le clergé se rend en procession au lieu où doit se faire la bénédiction du feu nouveau, de telle sorte que les plus dignes du clergé soient les plus rapprochés du célébrant. Après la bénédiction on revient au chœur, mais tous s'arrêtent quand le diacre chante *Lumen Christi*. Alors on fait la genuflexion et on se relève en chantant : *Deo gratias*. On fait de même trois fois. On reprend ses places au chœur et on s'assied. On est debout et tourné vers le diacre pendant le chant de l'*Exultet*. On est assis pendant la lecture de chaque prophétie et debout pendant l'oraison qui la suit. Quand le diacre dit : *Flectamus genua*, on fait comme la veille. Après l'oraison qui suit les douze prophéties, le clergé se rend processionnellement aux Fonts baptismaux. On se tient sur deux lignes, tous étant tournés vers les Fonts pendant la bénédiction de l'eau, après laquelle on retourne au chœur en chantant les litanies des saints. Il faut répéter chaque invocation. Dès que le célébrant arrive à l'autel, on se met à genoux jusqu'à la fin des litanies.

Après le chant de l'épître, le chœur se lève pour le chant de l'*Alleluia*. Au verset *Confitemini* on s'assied.

Il n'y a point de baiser de paix.

On est assis pendant le chant de l'*Alleluia* et du psaume des vêpres. On se lève quand le célébrant entonne l'antienne de *Magnificat* : *Vespere*, et l'on s'assied après cette intonation. On est debout pendant le *Magnificat* et assis pour la répétition de l'antienne.

§ 3. Règles relatives au cierge pascal.

Le cierge triangulaire de ce jour ne doit pas être allumé au delà de la fonction du matin.

On place le cierge pascal du côté de l'évangile.

Le cierge pascal devra servir tout le temps pascal, et on le renouvellera tous les ans. On ne l'allume que dans les offices du temps pascal. Il n'est pas nécessaire de le laisser allumé toute la journée du Samedi-Saint.

Il doit régulièrement être allumé à la messe et aux vêpres solennelles seulement, le *triduo* de Pâques, le samedi *in albis*, tous les dimanches et fêtes de précepte jusqu'à l'Ascension (S. R. C., 19 mai 1607).

On ne l'allume pas durant les trois jours des Rogations ni aux messes des morts.

§ 4. De la bénédiction du feu nouveau jusqu'à l'Exultet.

I. De la bénédiction du feu.

Les ministres sacrés ayant pris les ornements violets, savoir : le célébrant l'étole et la chape, le diacre et le sous-diacre leurs ornements respectifs sans dalmatique ni tunique, ni manipule, on se rend au chœur dans l'ordre ci-dessous.

Les acolytes ne prennent leurs chandeliers que pour la bénédiction des Fonts. Après la croix vient tout le clergé dans l'ordre accoutumé de procession.

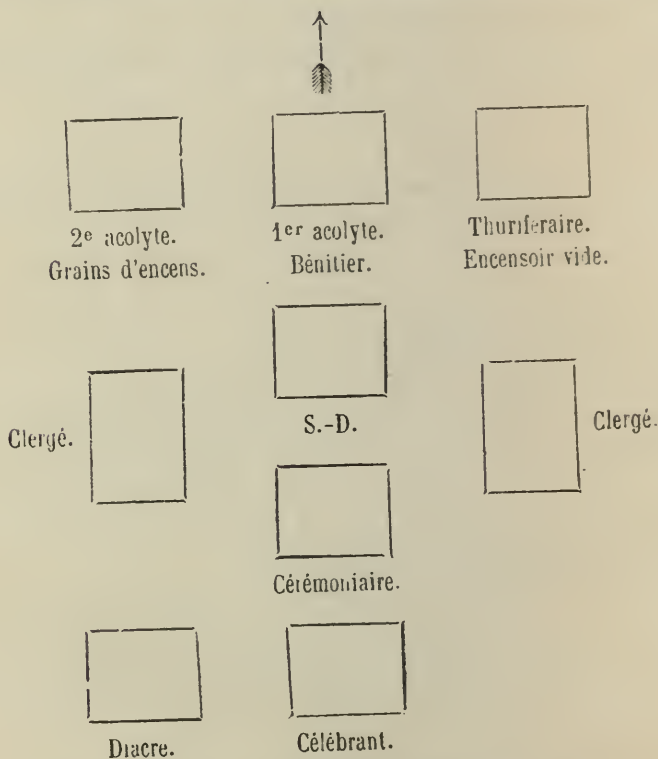
Après avoir salué l'autel par la gémulation, à l'exception du célébrant qui ne fléchit pas le genou (1), la procession se met en marche et se rend, dans l'ordre que l'on a dû suivre

(1) Si cependant par exception le Saint-Sacrement se trouvait à l'autel, le célébrant ferait la gémulation.

en sortant de la sacristie, à l'endroit où doit se faire la bénédiction du feu nouveau.

En sortant de la sacristie le célébrant seul est couvert. Les acolytes et le thuriféraire ouvrent la marche, se tenant sur une seule ligne. A gauche est le deuxième acolyte portant les cinq grains d'encens, au milieu le premier acolyte portant le bénitier et à sa droite le thuriféraire avec l'encensoir vide et la navette. Derrière le premier acolyte s'avance le sous-diacre portant la croix, à la suite viennent les deux files du clergé, le cérémoniaire, puis le célébrant ayant à sa gauche le diacre.

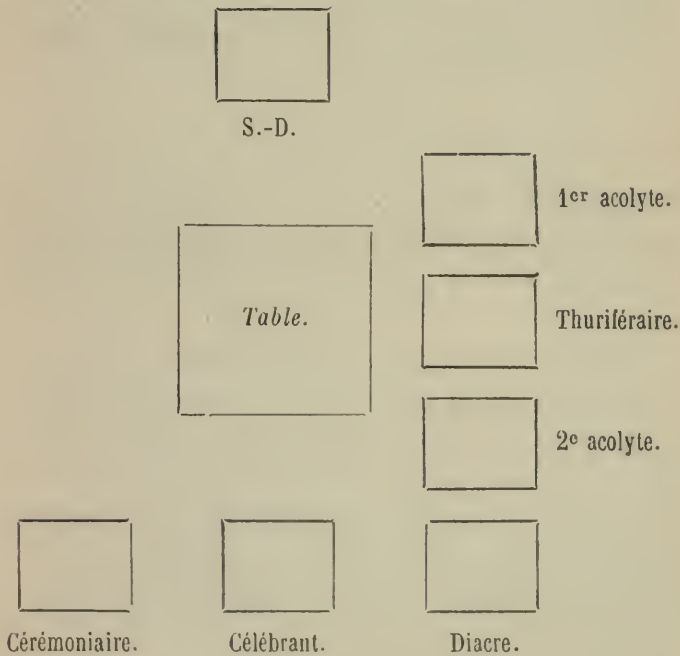
Procession vers la table du feu nouveau.



Arrivé à la table où l'on va bénir le feu, le sous-diacre se

met derrière la table, tournant le dos à la porte ou au mur de l'église et tournant le crucifix de la croix vers le célébrant ; vis-à-vis du sous-diacre se trouve le célébrant ayant le diacre à sa droite et le cérémoniaire à sa gauche. Le thuriféraire est au bout de la table, à la droite du célébrant, et, il a à sa droite le premier acolyte et le deuxième à sa gauche.

A la table du feu nouveau.



Tout étant préparé, le célébrant récite les trois oraisons indiquées dans le missel pour la bénédiction du feu. Pendant qu'il dit la quatrième pour la bénédiction des grains d'encens, le deuxième acolyte les lui présente, et le thuriféraire met du feu béni dans l'encensoir.

Après cette oraison, le premier acolyte ferme le livre et reprend le bénitier. Le célébrant béni l'encens à la manière ordinaire, il asperge ensuite trois fois d'abord les grains d'en-

cens, ensuite le feu, disant : *Asperges me...*, sans psaume. Il encense ensuite trois fois et les grains d'encens et le feu, au milieu, à sa gauche et à sa droite, faisant baiser la main et l'objet par le diacre.

Alors le premier acolyte dépose le bénitier sur la table et prend la bougie qu'il allume au feu nouveau, pendant que le thuriféraire remet du feu béni dans l'encensoir. En même temps, le diacre quitte la chasuble pliée, si l'on est dans l'usage de s'en servir, et prend les ornements blancs y compris le manipule, et le sous-diacre prend le manipule violet.

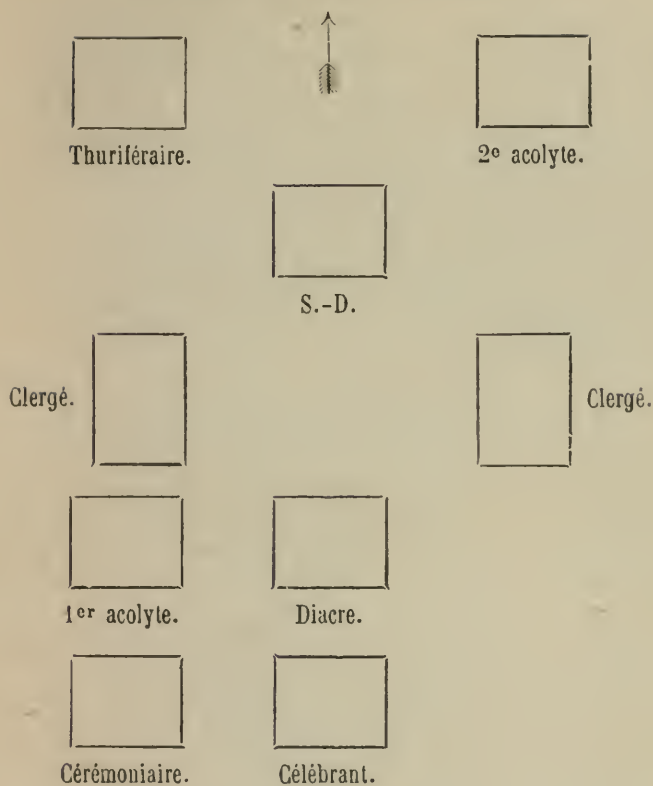
II. *Procession dans l'église avec le cierge triangulaire.*

Ensuite le diacre se place à la droite du célébrant et lui fait bénir l'encens à l'ordinaire; puis il prend le roseau des deux mains et la procession se met en marche dans l'ordre suivant :

(Voir, ci-contre, page 279, l'*Ordre de la procession.*)

En tête le deuxième acolyte portant les grains d'encens et ayant à sa gauche le thuriféraire; après eux vient le sous-diacre, puis le clergé sur deux lignes, puis le diacre ayant à sa gauche le premier acolyte qui tient la bougie, enfin le célébrant marchant les mains jointes et ayant à sa gauche le cérémoniaire qui relève sa chape. Le célébrant seul est couvert.

Ordre de la procession.



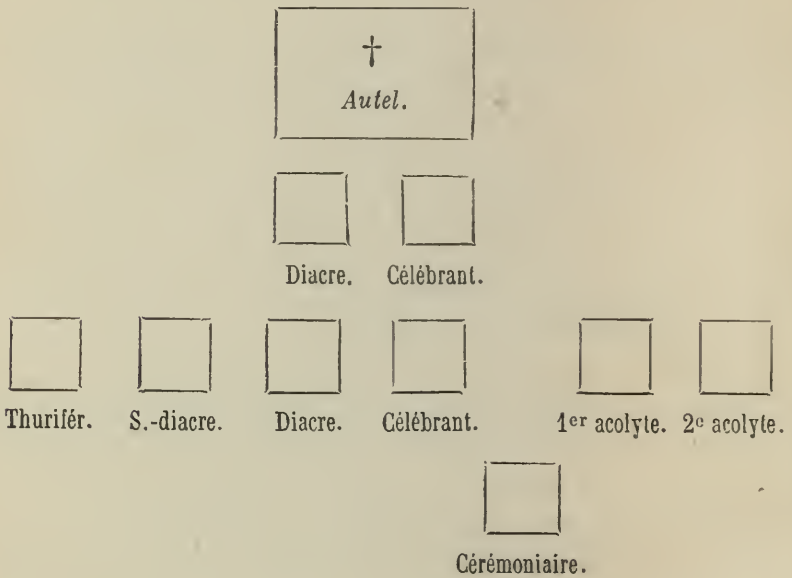
On porte à la banquette les ornements violets du diacre. Au signe du cérémoniaire on s'arrête, le diacre incline le roseau et les branches du cierge triangulaire; tous s'agenouillent même le célébrant, pendant que le diacre chante, en fléchissant le genou : *Lumen Christi*; on répond : *Deo gratias* en se levant. A une nouvelle station vers le milieu de la nef, le diacre allume la deuxième branche du cierge, élève un peu la voix en disant *Lumen Christi*, et tout se passe comme nous venons de dire.

Près de l'autel, le diacre allume la troisième branche, il élève encore la voix, et tous observent les mêmes cérémonies

et répondent *Deo gratias*. Le célébrant se découvre avant chacune de ces génuflexions.

En arrivant à l'autel, le thuriféraire se retire du côté de l'évangile ayant à sa droite le sous-diacre; le deuxième acolyte va du côté de l'épître ayant à sa gauche le premier acolyte, qui a éteint sa bougie et reçoit des mains du diacre le cierge triangulaire. Le diacre attend le célébrant, se place à sa gauche et le cérémoniaire reçoit la barrette du célébrant qui monte à l'autel après avoir fait, avec les autres officiers, la révérence convenable. Le célébrant baise l'autel et va au coin de l'épître.

A l'autel, avant le *Præconium paschale*.



§ 5. Depuis l'Exultet jusqu'à la messe.

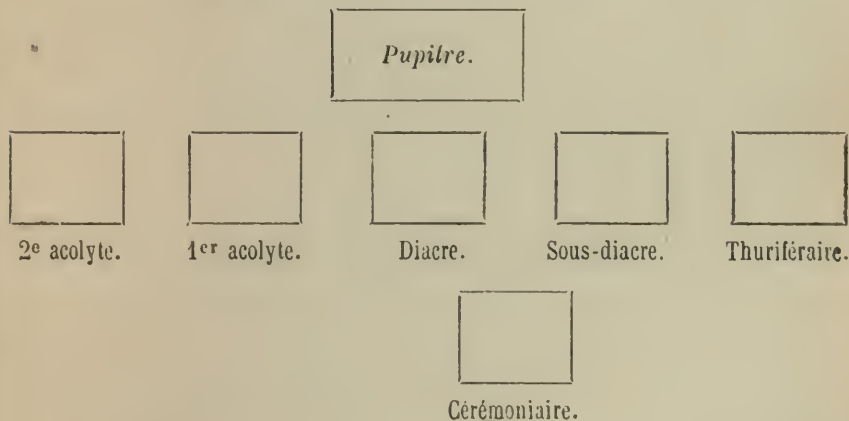
1^o De l'*Exultet*. — Arrivé au coin de l'épître, le célébrant se tourne vers l'autel, alors le diacre ayant reçu le livre des mains du cérémoniaire, va au milieu de l'autel et sans

dire *Munda cor*, il demande au célébrant la bénédiction comme pour l'évangile. Le célébrant substitue à ces mots *Evangelium suum* de la bénédiction *Paschale præconium*, fait sur le diacre le signe de croix, mais ne donne pas sa main à baiser (1).

Le diacre descend entre le sous-diacre portant la croix et le premier acolyte qui porte le roseau, tous font la gène-flexion à l'autel, à l'exception du sous-diacre, et, après avoir salué le chœur, ils vont au pupitre où l'on doit bénir le cierge pascal. Les officiers s'y rendent dans cet ordre : en tête le deuxième acolyte ayant à sa gauche le thuriféraire, puis le sous-diacre ayant à sa gauche le premier acolyte, puis enfin le diacre portant le livre.

Devant le pupitre tous se placent sur une seule ligne : au milieu le diacre ayant à sa droite : 1° le sous-diacre, 2° le thuriféraire, — et à sa gauche : 1° le premier acolyte, 2° le deuxième acolyte. Le cérémoniaire se tient un peu en arrière.

Au chant du *Præconium paschale*.



Le diacre, sans dire : *Dominus vobiscum*, et sans signe de

(1) *Cérém. des Év.*, libr. II, c. xxvii, n° 9.

croix, encense le livre et commence le chant les mains jointes. Alors le thuriféraire va reporter son encensoir.

Le célébrant *in cornu epistolæ*, se tourne vers le diacre. Après les mots *curvat imperia*, le diacre va placer les grains d'encens, le chœur s'assied pendant ce temps, mais le célébrant reste debout. Le diacre pose les grains d'encens dans cet ordre :

	1	
4	2	5
	3	

Revenu au livre, le diacre continue l'*Exultet* jusqu'à *Rutilans ignis accendit*, alors il allume le cierge pascal avec une branche du cierge triangulaire. Le diacre continue l'*Exultet* jusqu'à *apis mater*, pendant qu'on dispose le cierge pascal, dirigeant les grains d'encens vers le célébrant.

Après le chant des mots : *apis mater*, on allume la lampe du sanctuaire et toutes les autres, au moyen de la bougie que porte le premier acolyte et qu'il allume au cierge triangulaire, et après une courte pause, le diacre continue l'*Exultet* pour ne plus l'interrompre. Il ne fait pas mention du Pape, si le Saint-Siège est vacant, ni de l'évêque, si le siège épiscopal n'est pas occupé. On omet aussi ce qui concerne l'empereur et l'empire romains.

Après l'*Exultet*, il n'y a ni baisement de texte, ni encensement du célébrant. Le diacre et le sous-diacre vont à la banquette en faisant la gémuflexion devant le milieu de l'autel et l'on dépose la croix et le cierge triangulaire. Le célébrant vient en même temps à la banquette.

2° *Prophéties*. — Le célébrant dépose la chape, à la banquette, prend le manipule et la chasuble de couleur violette; le diacre quitte ses ornements blancs pour prendre des ornements violets; le sous-diacre a pris, comme il a été dit, le manipule violet à la table où l'on bénit le feu nouveau.

Les ministres sacrés vont, par le plus court chemin, au coin de l'épître, en se plaçant comme pour l'Introït. Le célébrant lit les prophéties.

Après les prophéties ou après le trait, quand il y en a un, le diacre et le sous-diacre se placent derrière le célébrant; le célébrant ne fait pas la génuflexion à *Flectamus genua*.

Pour les prophéties que l'on chante à un pupitre au milieu du chœur, voici les règles à suivre : Le deuxième cérémoniaire va avertir le lecteur par un salut; celui-ci, rend le salut, dépose sa barrette et va au pupitre. En y arrivant, tous les deux font la génuflexion et le salut au chœur. Le lecteur pose les mains sur le bord du livre pour chanter sa prophétie; quand elle est finie, il fait la génuflexion et le salut au chœur, conjointement avec le deuxième cérémoniaire, ou si la prophétie n'est pas suivie d'un *trait*, ils attendent qu'on ait chanté *Levate*. Alors seulement ils saluent le chœur, et le deuxième cérémoniaire conduit le lecteur à sa place avec les saluts ordinaires. On commence par le moins digne pour le chant des prophéties.

3° *Bénédiction des Fonts*. — Dans les églises pourvues de fonts baptismaux, après l'oraison qui suit la douzième prophétie, les ministres sacrés viennent à la banquette. Le célébrant prend la chape violette sans garder le manipule, et le diacre et le sous-diacre déposent également leurs manipules. Ils se rendent devant l'autel, et les chantres entonnent : *Sicut cervus*.

On se rend alors processionnellement aux Fonts dans cet ordre : un acolyte portant le cierge pascal ouvre la marche suivi d'un porte-croix en surplis qui marche entre les deux acolytes portant les flambeaux. Puis vient le reste du clergé, et en dernier lieu le célébrant au milieu de ses ministres. Après la révérence convenable à l'autel, le célébrant et ses ministres se couvrent seuls.

Aux Fonts, le diacre reçoit la barrette du célébrant, qui se

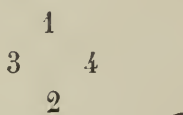
place entre le diacre et le sous-diacre, ayant les Fonts en face, entre lui et le porte-croix qui se trouve au milieu des deux acolytes. Le clerc qui porte le cierge pascal est à droite du diacre ainsi qu'un clerc muni d'une serviette pour essuyer les mains du célébrant. Un acolyte tient le missel, s'il n'est pas sur un pupitre.

Avant d'entrer dans la chapelle des Fonts, le prêtre dit le *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens*. Ensuite il commence à bénir les Fonts, disant les prières marquées au missel.

Après les mots : *In unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus*, il élève la voix, comme pour la préface et poursuit : *Per omnia sæcula*, etc.

1° Après : *Gratiam de Spiritu Sancto*, le célébrant, la main étendue, divise l'eau en forme de croix et s'essuie la main.

2° Après : *Non inficiendo corrumpat*, il touche l'eau avec la main qu'il essuie; 3° après avoir dit *Indulgentiam consequantur*, il fait trois signes de croix sur les Fonts de la main droite; 4° après *super te ferebatur*, il divise l'eau et en jette vers les quatre parties du monde ;



5° Après les paroles : *In nomine Patris*, il change de ton et prend celui des leçons; 6° après : *benignus aspira* il souffle trois fois sur l'eau en signe de croix; 7° après : *mentibus*, il descend un peu le cierge pascal dans l'eau et dit : *descendat*, sur le ton de la préface. Il retire le cierge pascal, puis, le replongeant plus profondément, il répète sur un ton plus élevé, *descendat*, etc. Le replongeant ensuite une troisième fois jusqu'au fond, il répète *descendat*, etc., d'une voix encore plus élevée. Enfin, soufflant trois fois sur l'eau suivant cette figure ψ , il poursuit *Totamque*, etc.

Après les paroles *fecundat effectu*, il retire le cierge de l'eau et finit en disant : *Per Dominum*.

On sépare l'eau qui doit servir à l'aspersion avant l'infusion des saintes huiles. Le célébrant s'asperge lui-même, puis sans rien dire il asperge le clergé qui l'environne. Un autre prêtre en surplis et avec une étole violette va asperger le peuple dans l'église accompagné d'un acolyte porte-bénitier.

Après l'aspersion, le célébrant verse de l'huile des catéchumènes dans les Fonts en forme de croix, disant : *Infusio*, puis prenant les deux vases de l'huile sainte et du Saint-Chrême et versant de l'un et de l'autre en même temps, toujours en forme de croix, il dit : *Commixtio*.

Alors il mêle l'huile avec l'eau et la disperse avec la main par tous les Fonts. Il purifie ses mains avec du coton et de la mie de pain.

S'il y a quelqu'un à baptiser, il le baptise à l'ordinaire, et le célébrant et ses ministres reviennent à l'autel. Pendant ce temps, deux choristes chantent les litanies et le chœur répète chaque invocation.

4^o *Des litanies*. — On se rend processionnellement au chœur en chantant les litanies. Là on salue l'autel, le célébrant et ses ministres vont déposer la chape et les chasubles pliées, si l'on s'en sert, ainsi que les barrettes. Ils reviennent à l'autel et se prosternent sur les coussins préparés pendant la procession.

Si l'église est dépourvue de Fonts baptismaux, aussitôt après la douzième prophétie et l'oraison qui suit, les officiers vont à la banquette pour déposer le manipule, la chape et les chasubles pliées, si celles-ci sont en usage. Ils font la prostration et l'on commence alors le chant des litanies.

Au verset *Peccatores*, le célébrant et ses ministres se lèvent, reçoivent leurs barrettes, et vont à la sacristie, précédés des acolytes qui s'y rendent les mains jointes. Les acolytes

viennent chercher leurs cierges à la crédence pour le commencement de la messe. A la sacristie, on revêt les ornements blancs pour célébrer solennellement la messe. Pendant ce temps, on allume les cierges de l'autel.

§ 5. De la Messe et des Vêpres du Samedi-Saint.

Vers la fin des litanies, les officiers se rendent à l'autel dans l'ordre accoutumé de manière à être au bas des degrés à la fin de *Christe exaudi nos*. On commence la messe et les chantres entonnent *Kyrie eleison*. Il n'y a point d'Introït.

Après l'intonation du *Gloria in excelsis*, et non auparavant, on agite la clochette pendant la récitation de l'hymne angélique par le célébrant; on touche l'orgue et on découvre les images pendant ce même temps.

Après l'épître et la bénédiction donnée au sous-diacre, le célébrant entonne *Alleluia* trois fois, en élevant la voix à chaque fois. Le chœur le répète autant de fois sur le même ton. Pendant ce temps, le diacre et le sous-diacre sont comme à l'Introït.

Les acolytes vont à l'évangile sans chandeliers.

Il n'y a ni Offertoire ni *Agnus Dei* ni la paix.

Après la communion du *précieux Sang*, le thuriféraire prépare l'encensoir, et les chantres entonnent au lieu de l'antienne *Communion*, l'antienne et le psaume des vêpres. Le célébrant, au coin de l'épître, dit cette antienne et ce psaume. Il y entonne *Vespere Sabbati*, qu'il continue à voix basse. A *Magnificat*, il fait le signe de croix et va avec ses ministres au milieu de l'autel. Le diacre et le sous-diacre ont dû faire la genuflexion avant de monter à ses côtés. Il y a encensement de l'autel et du chœur comme à la messe. Le chœur est encensé par le diacre qui revient encenser le sous-diacre et est lui-même encensé derrière le célébrant au coin de l'épître. Après la répétition de l'antienne *Vespere*, le célébrant

poursuit la messe à l'ordinaire, et ajoute deux *Alleluia* ainsi que le diacre à l'*Ite missa est*.

ARTICLE VI. *Saint jour de Pâques.*

Il n'y a pas bénédiction de l'eau dans les églises où l'on a béni les Fonts la veille, mais il y a aspersion.

Pendant cette octave l'ordre de l'office est soumis à des règles spéciales. On devra lire attentivement les rubriques du Bréviaire.

L'antienne *Hæc dies* aux Heures, est entonnée par le célébrant, et tout le chœur se lève pendant cette antienne. Aux laudes et aux vêpres solennelles, les chapiers, s'il y en a, viennent avec les acolytes, pour l'antienne *Hæc dies*, auprès de l'officiant, auquel est annoncée l'intonation. Au verset *Hæc dies* du graduel, on demeure assis.

Aux vêpres, la procession se fait comme il est marqué au graduel. Dans les églises où il n'y a pas de Fonts, on chante les vêpres sans procession, conformément aux règles du Bréviaire. Cette procession est un usage propre à certaines contrées.

Le lundi et le mardi de Pâques, la procession des vêpres n'a pas lieu, dans tous les diocèses.

CHAPITRE IV.

LITANIES DES JOURS DE SAINT-MARC ET DES ROGATIONS.

On n'expose, dans ce chapitre, que ce qui est particulier aux processions de Saint-Marc et des Rogations (cf. IV^e Section).

Si la fête de Saint-Marc tombait le dimanche de Pâques, l'office du saint serait transféré après l'octave; mais les litanies devraient être récitées et la procession faite le mardi dans l'octave, et non le lundi. Si la même fête tombe un jour de l'octave, même le lundi, on transfère encore l'office après l'octave, mais on fait la procession le jour même où elle arrive.

La messe stationnale que doit dire le célébrant, est celle des Rogations, et non celle d'une fête même solennelle, qui se rencontrerait ce jour-là. Les ornements sont violets. On ne chante ni *Gloria*, ni *Credo*. Tout cela s'observe, lors même que le 25 avril tombe un dimanche ou dans l'octave de Pâques. Cependant, le jour de la fête du titulaire de l'église où l'on célèbre la messe stationnale, ou du patron du lieu, ou le dimanche de la solennité, on célébrerait la messe du saint ou du titulaire avec mémoire des Rogations, sous une seule conclusion.

Le célébrant, revêtu de l'habit de chœur, prend une étole violette et se rend devant le grand autel précédé de ses ministres et du clergé. Il fait, en arrivant, la gémuflexion, et se met à genoux sur le plus bas degré. En même temps, le porte-croix et les deux acolytes se placent en face de l'autel, et attendent, sans faire de gémuflexion, le signal du départ.

Après une courte prière, le célébrant se lève, et tout le

clergé avec lui. On chante alors l'antienne *Exurge*, après laquelle tous, excepté le porte-croix et les acolytes, se mettent à genoux pour le commencement des litanies.

Les premières invocations, jusqu'à *Pater de cœlis*, etc., exclusivement, sont chantées d'abord par les chantres et répétées par le chœur. On pourrait même répéter chaque invocation, si on avait un long chemin à parcourir. Mais si le chemin n'est pas long, on répond aux chantres : *Miserere nobis* ou *Ora pro nobis*, ou bien on alterne avec eux.

Après l'invocation *Sancta-Maria*, et non auparavant, on se lève et la procession se met en marche. En partant, on fait la genuflexion à l'autel, le célébrant se couvre de la barrette, mais le clergé ne le fait qu'au sortir de l'église (1).

La procession doit régulièrement se faire avant la messe. On peut, dans le cours de la procession, faire des stations dans une ou plusieurs églises, et, dans chacune d'elles, chanter l'antienne et l'oraison du titulaire. On peut également faire une station devant une croix. Pour cela, on chante une antienne avec le verset et l'oraison, en l'honneur de la croix. Une station semblable pourrait être faite devant une statue de saint ou dans un lieu de dévotion : alors on chanterait une antienne, un verset et une oraison analogues à la circonstance.

On peut terminer la procession dans une église autre que l'église paroissiale, et y chanter la messe de la station ; alors si l'on veut retourner en ordre dans l'église d'où l'on est parti, la procession que l'on organise est une procession extra-liturgique.

Les litanies doivent être chantées en entier avant la messe. Si les litanies ne suffisaient pas, on chanterait les psaumes pénitentiels, mais non des hymnes ou cantiques joyeux.

(1) Le porte-croix et les acolytes, et ceux qui porteraient une bannière ou des reliques, ne doivent pas se couvrir, même hors de l'église.

Les prières qui suivent les litanies ne se disent qu'au lieu de la station, et à genoux. Le célébrant se lève pour les oraisons.

Dans les petites églises où l'on suit le cérémonial de Benoît XIII, on peut se contenter de psalmodier les litanies et de dire la messe stationnale sans la chanter.

CHAPITRE V.

FÊTE-DIEU.

§ 1. Préparatifs.

L'église sera ornée aussi magnifiquement que pour la grand'messe Pontificale, sauf ce qui est propre à la personne d'un évêque. *Exceptis his quæ episcoporum sunt propria* (1). On dressera le tableau de l'ordre où marcheront tous les différents corps ou confréries. S'il y a une confrérie du Très Saint-Sacrement, toutes les autres lui défèrent la préséance dans la procession, où l'on porte le Très Saint-Sacrement (S. R. C., 19 juin 1655).

Il faut préparer à la sacristie la chape, l'étole, le cordon, l'aube et l'amict pour le célébrant; la dalmatique, l'étole, etc., pour le diacre; la tunique, etc., pour le sous-diacre, mais sans manipule; les flambeaux d'acolytes et la croix de procession; et, selon l'usage des églises, les ornements pour les membres du clergé qui assistent à la procession, savoir : des chapes pour les plus dignes, des chasubles, des dalmatiques et des tuniques pour les différents ordres, mais sans étoles ni manipules. Tous ces ornements sont de couleur blanche ou en drap d'or. D'après un décret du 26 novembre 1678, les ecclésiastiques qui sont revêtus de chasubles, de dalmatiques et de tuniques, à la procession du Saint-Sacrement, portent ces ornements sur le surplis, s'ils sont chanoines. Tous les autres ecclésiastiques portent l'aube au lieu du surplis (S. R. C., 20 mai 1741, n° 4113, ad 1; *Cér. des Év.*, libr. II, ch. xxxiii, n° 5).

(1) *Cér. des Év.*, liv. I, ch. xii, n° 22.

On prépare, outre le dais qui doit être blanc ou en drap d'or, l'*ombrellino*, deux encensoirs avec la navette, des torches de céroféraires et des lanternes munies de flambeaux allumés.

C'est le prêtre qui a célébré la messe qui doit porter le Très Saint-Sacrement à la procession (S. R. C., 12 juin 1827); il n'y a d'exception qu'en faveur de l'évêque diocésain qui peut porter le Très Saint-Sacrement sans avoir célébré la grand'messe, pourvu qu'il assiste solennellement à la messe (*Cér. des Év.*).

Dans la procession on ne porte aucune relique, pas même la vraie Croix. On ne doit pas y porter des statues ni d'autres images que celles des bannières; du moins à proximité du Très Saint-Sacrement.

Deux thuriféraires précèdent le dais en encensant la voie suivie par le Très Saint-Sacrement. Ils encensent alternativement ou simultanément, et sont à demi tournés l'un vers l'autre. Il est plus conforme aux règles portées par le *Cérémonial* des Évêques de ne consacrer l'hostie portée en procession que dans la messe qui se célèbre immédiatement avant cette procession (*Cér. des Év.*, lib. III, c. xxiii, n° 16 et suiv.).

On peut aussi admettre un intervalle de temps plus ou moins considérable entre la messe et la procession et même renvoyer celle-ci jusqu'au soir, si on a de graves raisons d'agir ainsi.

Le dais est porté par des ecclésiastiques ou des notables. Si ce sont des prêtres, ils auront la chape et au moins des étoles; si ce sont des diacres, ils seront en étoles. Les plus dignes se mettent en avant, le premier à droite et le second à gauche.

§ 2. **Ordre des cérémonies.**

La messe est célébrée selon la solennité des grandes fêtes. Si l'hostie qu'on doit porter en procession est consacrée à cette messe, ce qui est expressément exigé par le rituel et le *Cérémonial* des Évêques, le célébrant, après la communion, place le croissant ou la custode dans l'ostensoir que lui présente le diacre, puis il place l'ostensoir au milieu du corporal, et l'on continue la messe avec les cérémonies usitées devant le Très Saint-Sacrement exposé.

Les céroféraires n'ont pas quitté le bas de l'autel, où ils restent à genoux.

La messe finie, le célébrant fait la gémuflexion au milieu de l'autel et va directement à la banquette où il dépose le manipule pour prendre la chape; le diacre et le sous-diacre quittent aussi leurs manipules.

Si l'on a célébré la messe devant le Très Saint-Sacrement exposé, tout étant prêt, on sort de la sacristie au signal du cérémoniaire. Le porte-croix ayant à ses côtés les acolytes qui portent leurs flambeaux, est précédé des thuriféraires et suivi du clergé. Le célébrant vient ensuite au milieu du diacre et du sous-diacre qui relèvent le bord de sa chape. Tous les ministres parés s'avancent la tête couverte. Dès qu'on est en vue du Très Saint-Sacrement tous se découvrent, et, en arrivant devant l'autel, tous font le gémuflexion sur le pavé avec inclination profonde, ils se relèvent et se mettent à genoux sur le premier degré.

Le célébrant met aussitôt, sans le bénir, l'encens dans les deux encensoirs, et encense de trois coups le Très Saint-Sacrement, reçoit le voile huméral, monte au marchepied avec ses ministres et reçoit à genoux l'ostensoir des mains du diacre qui est debout. Il se relève, se tourne vers le peuple au milieu de ses ministres, qui relèvent les bords de

sa chape. Le sous-diacre prend la bourse avec le corporal.

On entonne le *Pange lingua*, et la procession se met en marche. Le célébrant se rend sous le dais et porte le Très Saint-Sacrement de ses *propres mains* et non autrement. Pendant le trajet à parcourir, s'il se rencontre des reposoirs convenablement ornés, le célébrant, après que le sous-diacre aura étendu sur la table d'autel le corporal, donne l'ostensoir au diacre qui se tient à genoux. Le diacre dépose l'ostensoir sur le corporal, fait la génuflexion et descend à la droite du célébrant. Celui-ci dépose le voile huméral, met l'encens et encense de trois coups le Très Saint-Sacrement. Cependant les chantres entonnent *Tantum ergo* ou un autre motet au Très Saint-Sacrement. Ce n'est qu'à *Genitori* que se fait l'encensement. Le célébrant, après le verset *Panem* suivi de l'*Alleluia* (1), chante toujours l'oraison *Deus qui nobis*. Aussitôt après il reçoit le voile huméral et donne la bénédiction. Sans indult, il n'est pas permis de donner cette bénédiction à *plus de deux reposoirs*, soit au dedans, soit au dehors de l'église.

Dans le parcours, la bénédiction peut être donnée ou à une communauté, ou à un corps de troupes rendant au Très Saint-Sacrement les honneurs militaires. Pour cette *cérémonie* le célébrant n'a qu'à s'arrêter et à donner la bénédiction. La Sacrée Congrégation des Rites, interrogée pour savoir s'il est permis de chanter des cantiques en langue vulgaire pendant la procession du Très Saint-Sacrement, a répondu : *Non convenire* (S. R. C., 21 mars 1609).

Durant la procession on sonne les cloches de l'église d'où elle est partie en mettant des interruptions dans la sonnerie. On doit aussi sonner la cloche des églises ou chapelles devant lesquelles passe la procession.

(1) Aux saluts qui ont lieu pendant l'octave de la Fête-Dieu, on ajoute *Alleluia* aux versets qui se rapportent au Saint-Sacrement, mais non aux autres versets, comme ceux de la Vierge et du Pape.

Lorsque la procession est rentrée à l'église et que les ministres sont arrivés à l'autel, le diacre, à genoux, prend l'ostensoir des mains du célébrant qui est debout, et le place sur l'autel. Les chantres entonnent *Tantum ergo*, et on continue comme pour les autres bénédictions. Le clergé reste là jusqu'à la fin, chacun tenant son cierge allumé.

Le jour de l'octave on a coutume de faire une procession qui doit avoir lieu *après vêpres*, selon le *Cérémonial* des Evêques. Cette procession se fait comme la première, mais avec un peu moins de solennité.

Nota : C'est un abus de faire toucher à la custode de l'ostensoir des bouquets ou autres objets. L'usage de mettre l'ostensoir sur la tête des enfants ou des autres personnes est également abusif.

CHAPITRE VI.

L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

En France, après *Benedicamus*, on fait la procession (hors de l'église, si cela est possible) pour accomplir le vœu que fit Louis XIII en 1638, en mettant sa personne et son royaume sous la protection de la Très Sainte Vierge.

Après les vêpres, l'officiant en chape vient à l'autel accompagné des officiers, et précédé du porte-croix et des acolytes, qui vont se placer au milieu du chœur, et l'on chante, dans certaines églises, le répons suivant : *Felix namque*, etc.

Dans cette procession on peut porter la statue de la Sainte Vierge.

Après le répons, on entonne les litanies de la Très Sainte Vierge, restant à genoux jusqu'à l'invocation *Sancta Maria*. Tous alors se lèvent et la procession se met en marche.

Quand la procession rentre au chœur on chante le psaume 19 : *Exaudiat*, etc.

Nota. Si la procession se fait dans l'église, on peut omettre le répons : *Felix namque*. Les prières varient suivant les lieux.

CHAPITRE VII.

DU SAINT JOUR DE LA TOUSSAINT ET DE LA COMMÉMO-
RAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS.

§ 1. Fête de la Toussaint.

Le jour de la Toussaint, ou le lendemain, si cette fête arrive le samedi, on chante les vêpres des morts après les vêpres du jour.

L'on peut préparer la représentation mortuaire avec le luminaire convenable et on l'allume pendant le *Magnificat* des vêpres de la fête.

Après le *Benedicamus Domino*, l'officiant ne dit pas *Fidelium animæ*, etc.

Il se rend à la sacristie avec les saluts accoutumés, quitte la chape blanche pour prendre l'étole et la chape noire ou simplement l'étole. Les deux assistants prennent aussi des chapes noires, ainsi que deux ou quatre choristes, comme aux vêpres solennelles (*Revue des sciences ecclésiast.*, t. X, p. 191 et t. XIX, p. 464).

Il peut être seul en étole ou en chape et assisté seulement des acolytes et du cérémoniaire.

On a soin de mettre le parement d'autel noir et le conopée violet au tabernacle. Pour cela on peut les disposer, avant l'office, sous le parement et le conopée blancs.

Les chœurs commencent toutes les antiennes sans excepter celle de *Magnificat*.

On fait au chœur tous les saluts d'usage; au signal, on part de la sacristie dans l'ordre accoutumé. Les acolytes viennent à l'autel, et éteignent leurs cierges. Le célébrant

se rend à la banquette avec ses deux assistants, pendant que les choristes faisant le salut au chœur vont à leurs escaliers.

On commence par l'antienne *Placebo*; mais s'il y avait eu interruption notable, entre les vêpres du jour et celles des morts, on devrait commencer celles-ci par le *Pater* et l'*Ave*.

On double toutes les antiennes.

Le chœur s'assied aussitôt après le premier verset du premier psaume, et reste assis jusqu'à *Magnificat*, sans se découvrir à la conclusion des psaumes : *Requiem æternam*.

On ne se lève pas pour le verset, mais seulement après. A *Magnificat*, tous se lèvent et font le signe de la croix pendant que les acolytes allument leurs cierges.

A la répétition de l'antienne de *Magnificat*, le chœur s'assied avec le célébrant. Cependant les acolytes font avec leurs cierges la génuflexion au milieu de l'autel et vont à côté du célébrant avec les chapiers.

Tous se mettent à genoux au *Pater noster*, à l'exception des acolytes.

L'officiant dit les versets et se lève après *Dominus vobiscum*, pour dire l'oraison : *Fidelium*, etc.

Il n'y a pas d'encensement à ces vêpres (*Cérém. des Év.*, liv. I, ch. xxiii, n° 15).

Lorsque le célébrant a dit : *Requiem æternam*, etc., les chœurs chantent : *Requiescant in pace*.

Alors les acolytes viennent déposer leurs chandeliers au coin de l'autel, après avoir fait la génuflexion en passant par devant. Ils éteignent leurs cierges et l'on se rend à la sacristie après les révérences et saluts usités à l'autel et au chœur. Les acolytes retournent à la sacristie les mains jointes.

§ 2. 2 Novembre.

On préparera pour les offices de ce jour la représentation mortuaire avec un luminaire convenable.

1° *Matines et Laudes*. — Les matines pour les morts peuvent se chanter dès la veille, même au chœur des églises cathédrales (S. R. C., 4 septembre 1745, Ratisbon. — *Cérém.* des Év., liv. II, ch. x, n° 1). On dit l'Invitatoire, les trois nocturnes et les laudes.

L'officiant, à sa stalle, ou à la banquette au sanctuaire, ayant devant soi un pupitre couvert d'un tapis violet, peut prendre la chape avec ou sans étole dès le commencement de l'office.

Après le premier verset du premier psaume, tout le monde s'assied.

On ne se lève qu'après le verset qui suit la troisième antienne de chaque nocturne. Tout le monde se lève et dit tout bas, *secreto* (Rubr.), le *Pater*, tourné vers l'autel.

Le *Pater* fini, le chœur s'assied et se couvre. Les leçons se chantent au pupitre. Le cérémoniaire avertit le lecteur pendant la dernière antienne, avant la première leçon de chaque nocturne, et seulement à la reprise du répons pour les autres leçons. Pour cela il fait un salut au lecteur qui lui rend le salut. Ils vont au pupitre, font la génuflexion en y arrivant et saluent les deux côtés du chœur. Le lecteur commence sans demander la bénédiction, et termine la leçon sans dire : *Tu autem*, etc. Il fait la génuflexion et le salut au chœur, avant de partir, conjointement avec le cérémoniaire. Celui-ci le reconduit à sa place, et là, ils se saluent mutuellement.

L'officiant ne doit pas dire la dernière leçon (Cf. *Cérém.* des Év., liv. II, ch. x, n° 6, et *ibid.*, n° 10).

Aux laudes, on observe tout ce qu'il est marqué pour les

vêpres. Au *Pater*, qui précède les petits versets de la fin, l'officiant dit : *Pater noster* et *Et ne nos inducas*, etc., à voix haute.

2° *Messe solennelle*. — La messe pourra être suivie de l'absoute qu'on termine par l'oraison *Fidelium* avec la petite conclusion.

La messe se célèbre comme les autres messes des morts. A la messe, il y a une seule *oraison*, avec la prose et préface des morts, ou préface commune.

Les prêtres peuvent célébrer pour un défunt en particulier et *ad intentionem dantis* (S. R. C., 4 août 1663; — 9 décembre 1709).

Tous les prêtres peuvent gagner l'indulgence de l'*autel privilégié* (S. Ind. C., 19 mai 1761).

On peut, *corpore præsentè*, célébrer ce jour-là la messe du jour du décès, si d'ailleurs la messe principale a été celle de tous les fidèles trépassés (S. R. C., 14 avril 1646).

Bien qu'on ne doive pas faire d'office funèbre dans une église où le Saint-Sacrement est exposé, si l'on célébrait les Quarante-Heures, le jour de la Commémoration des fidèles trépassés, la rubrique permet, par exception, de chanter la messe de *Requiem*, mais non à l'autel de l'exposition. Et, dans ce cas, on prendrait la couleur violette pour les ornements.

§ 3. Dédicace.

On doit avoir soin de conserver en souvenir et comme preuve de la consécration des églises, les douze croix qu'on a tracées sur les murs pour la cérémonie de la Dédicace (S. R. C., 18 février 1696).

Au jour de la Dédicace, lors même qu'elle serait transférée, il faut faire brûler un cierge devant chacune de ces croix (S. R. C., 28 février 1682).

CHAPITRE VIII.

CULTE DES SAINTES RELIQUES.

ARTICLE I. *Culte des Saintes Reliques en général.*I. *Notion.*

Nous appelons *reliques*, *reliquiæ*, ce qui nous reste d'une chose. Les reliques des saints sont ce qui nous reste de ces saints. Cavalier divise les reliques en trois classes. « *Sunt autem*, dit-il (*Opera omnia liturgica*, c. iv, n° 5), *proprie et rigoroſe dictæ, minus propriæ ac reliquiæ sanctificatæ seu improprie dictæ.* »

Les reliques *proprement dites* sont tout ce qui appartient aux corps des saints, v. g. la tête, un bras, une jambe, jusqu'aux ongles et aux cheveux.

Les reliques de la deuxième classe sont le liquide secreté par le corps de quelques saints après leur mort, aux jours de leurs fêtes.

La troisième classe, qu'on appelle improprement reliques, comprend les objets qui ont été à l'usage des saints ou les instruments de leur martyre.

La première classe comprend : 1° les reliques *insignes*; 2° *notables*; 3° *minimes*.

Par reliques *insignes*, on entend une grande partie du corps : la tête, un bras, une jambe, la partie du corps où le martyr a souffert, pourvu qu'elle soit considérable, entière et reconnue par l'Ordinaire. Un *tibia* ne serait pas une relique insigne (S. R. C., 16 juin 1631, n° 892; — 3 juin 1662, n° 2170).

Les reliques *notables* sont une partie entière du corps,

mais non un membre, par exemple un doigt, une côte, etc. Les reliques *minimes* sont celles qui se trouvent renfermées dans de petits médaillons, par exemple la poussière qui provient d'un corps saint.

II. Conditions pour exposer publiquement les reliques à la vénération des fidèles et les porter en procession.

Première Règle : On ne peut ni exposer à la vénération des fidèles, ni porter en procession, des reliques dont l'authenticité n'est pas certaine (S. R. C., 21 juillet 1696, *Augustæ Prætorix*, n° 3243-3392, ad. 4; — 3 août 1697, *Anagnina*, n° 3288-3437; — 27 septembre 1817, *Nullius*, n° 4392-4542, ad 8).

Deuxième Règle : Toute relique doit être reconnue par l'Ordinaire, quand même elle serait approuvée par le Pape (Concile de Trente, session xxv, *De Invocatione*).

III. Honneurs à rendre aux Saintes Reliques.

1° *Encensement*. — Pour les proposer à la vénération des fidèles, le prêtre se revêt du surplis et de l'étole de la couleur convenable aux saints dont on honore les reliques. S'il y a des reliques des martyrs parmi celles qu'on expose, on peut prendre la couleur rouge. On encense debout et de trois coups les reliques de la Passion. On encense debout et de deux coups seulement les autres reliques exposées. Cet encensement des reliques exposées se fait après celui des reliques de l'autel et de l'autel lui-même. Les reliques de l'autel doivent disparaître devant le Saint-Sacrement exposé. Quand on éteint les cierges et que l'on couvre le reliquaire d'un voile, ou que l'on transporte un reliquaire sur la crédence, les reliques ne sont pas censées exposées.

2° *Procession*. — Il est défendu de porter les reliques des

saints sous le dais. Celui qui les porte en procession est découvert, sauf l'évêque paré. Tous les autres se couvrent hors de l'église, sauf les officiers, qui ne doivent jamais se couvrir en procession (V. Section V, p. 331).

Dans la translation des reliques insignes, il faut observer les règles suivantes (Rubr. du Rituel) :

L'église et les chemins par lesquels on doit passer, seront, autant que possible, décemment ornés; les prêtres et les ministres sacrés sont revêtus des ornements de leur ordre. La couleur est blanche ou rouge, suivant la qualité des saints dont on transporte les reliques.

Tous ont des cierges allumés à la main, et s'avancent en ordre de procession, au chant des litanies et avec l'invocation des saints dont on fait la fête. On chante, dans le parcours, le *Te Deum*, le psaume *Laudate Dominum de cœlis* et les deux suivants. On peut ajouter d'autres psaumes et des hymnes tirées du Propre ou du Commun des saints, en l'honneur desquels se fait la solennité.

Il est permis de présenter les reliques des saints à baiser. On peut même, si tel est l'usage, bénir le peuple avec les reliques, mais cette bénédiction se donne en silence. Toutes les fois qu'on passe devant des reliques exposées, on leur fait une inclination profonde.

Nota : Il est défendu de porter en procession les reliques des *Bienheureux* (S. R. C., 27 septembre 1659); mais il est permis de les exposer et de les proposer à la vénération des fidèles, dans les églises où l'on est autorisé à célébrer leurs offices ou leurs messes (S. R. C., 17 avril 1660).

Lorsqu'une église possède une relique *insigne* de quelque saint, tous les ecclésiastiques attachés à cette église, en font l'office du rite double mineur, et l'on récite le *Credo* à la messe. Mais pour jouir de ce privilège, il faut que le nom de ce saint soit inscrit au martyrologe, et que la relique soit celle du saint dont elle porte le nom. Le privilège

n'existe donc pas pour les *saints baptisés* (S. R. C., 3 juin 1617, *Urbis Theatinor*, n° 392-539, ad 1; — 11 août 1691, n° 3097; — 29 mars 1783, n° 4260-4409, ad 3).

Ce privilège ne concerne que l'église qui possède des reliques insignes, et ne s'étend pas de la cathédrale aux autres églises du diocèse (S. R. C., 12 mars 1618, n° 406-553, ad 2).

Le privilège ne concerne pas les reliques considérables, quand elles ne sont pas *insignes*, ni les reliques même *insignes* d'un bienheureux non canonisé (S. R. C., 29 mars 1783, n° 4260-4409, ad 3).

IV. *Conservation des reliques.*

Les reliques *insignes* ne doivent pas être gardées dans les maisons particulières, mais dans les églises, aux termes de la Constitution de Clément XI (19 février 1704).

Le lieu le plus convenable est le dessous d'un autel, spécialement de l'autel principal.

Toutes les reliques doivent être renfermées dans des châsses ou reliquaires, et il n'est pas permis d'enfermer la vraie Croix dans un même reliquaire avec les reliques des saints.

ARTICLE II. *Reliques de la Passion. — Jours de l'Invention, de la Susception et de l'Exaltation de la Sainte Croix.*

Dans les jours de fêtes de la Croix, on peut exposer solennellement les reliques de la vraie Croix. Voici les règles à suivre : I. Exposition. — II. Office célébré devant la vraie Croix exposée. — III. Bénédiction.

I. *Exposition.*

On place la vraie Croix dans une chapelle sur une table convenablement ornée ou sur l'autel, mais jamais au-dessus ni au devant du tabernacle où réside le Très Saint-Sacrement.

Il faut un luminaire de deux cierges tout le temps que dure l'exposition; et, quand on transporte la sainte relique à découvert, il faut deux cierges pour l'accompagner. Aux expositions ou bénédiction moins solennelles, il n'y a aucun encensement; mais rien n'empêche d'encenser de trois coups la sainte relique dans les expositions plus solennelles. Pour cet encensement, le célébrant fait d'abord la gémuflexion, encense debout de trois coups, et fait de nouveau la gémuflexion. Les officiers qui l'assistent se conforment à ses mouvements.

Quand l'exposition de la vraie Croix se fait immédiatement avant ou après la messe, le prêtre se sert des ornements du jour, quelle qu'en soit la couleur. On suit la même règle s'il la fait avant ou après les vêpres. Mais en dehors de là, ou si elle est exposée par un autre que par le célébrant, le prêtre doit avoir le surplis et l'étole rouge.

II. *Offices célébrés devant la Sainte Relique.*

Les rites de l'office ou de la messe devant le Très Saint-Sacrement exposé ne concernent pas les offices devant la vraie Croix.

Ainsi en sa présence on se couvre, et l'on s'assied à l'ordinaire; on fait devant la vraie Croix la gémuflexion simple, en un mot on se comporte comme devant le Très Saint-Sacrement renfermé dans le tabernacle.

Cependant on ne doit pas se couvrir dans la procession où l'on porte la vraie Croix.

Pendant les vêpres, on va, au *Magnificat*, encenser la vraie Croix, après la croix de l'autel et l'autel lui-même.

III. *Bénédition avec la vraie Croix.*

Suivant qu'on voudra donner à cette bénédiction plus ou moins de solennité, on peut ou non encenser la sainte relique, avant l'oraison qui précède la bénédiction.

Le moment de la bénédiction étant venu, on va allumer quatre ou six cierges auprès de la sainte relique, l'officiant et ceux qui l'assistent se rendent au lieu où la vraie Croix est exposée. Après avoir fait la gémuflexion, il la transporte sur l'autel, si elle n'y est déjà, et l'y dépose sans corporal. Il fait de nouveau la gémuflexion, se met à genoux sur le dernier degré. On chante : *O Crux Ave*; l'officiant fait l'encensement et récite le verset et l'oraison seulement.

Aussitôt après, il prend le voile huméral rouge, monte à l'autel, fait la gémuflexion et donne la bénédiction en silence comme avec l'ostensoir. Enfin il fait de nouveau la gémuflexion, quitte le voile et reporte la relique à l'endroit où on la conserve.

Avant la bénédiction on peut présenter la vraie Croix à baiser au clergé et au peuple; mais alors on a soin d'essuyer fréquemment le cristal qui couvre la relique. Le purificateur qui a déjà servi à la messe ne doit jamais être employé à cet usage.

Celui qui porte la relique de la vraie Croix en procession est découvert, à moins qu'il ne soit évêque et n'ait la chape et la mitre.

Nota : — Ce que nous avons dit de la vraie Croix s'applique à toutes les reliques de la Passion.

CHAPITRE IX.

DES CHASUBLES PLIÉES.

1. — *Jours où dans les grandes églises on porte les chasubles pliées* : **1.** La chasuble pliée est de même couleur et de même forme que la chasuble ordinaire. On en replie seulement la partie antérieure devant la poitrine.

2. Elle ne sert que dans les fonctions liturgiques qui demandent le violet et le noir.

3. Elle n'est obligatoire que dans les cathédrales, les collégiales et les églises insignes des Réguliers. Toutefois, d'après un récent décret de la Sacrée-Congrégation des Rites (1), on peut considérer les grandes églises paroissiales comme assimilées aux trois espèces d'églises dont nous venons de parler.

4. Elles servent :

1° Aux jours de jeûne.

2° Aux dimanches d'Avent et de Carême (excepté le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième du Carême).

3° A la vigile de la Pentecôte avant la messe.

4° A la bénédiction et à la procession des cierges ou des Rameaux.

5° A la bénédiction des Cendres.

6° A la messe du Vendredi-Saint, dite messe des Pré-sanctifiés.

5. Elles ne servent pas :

(1) De Venezuela. An pro ecclesiis majoribus, in quibus, diebus jejunii, diaconus et subdiaconus servire debent in missa cum planetis ante pectus plicatis, *veniant etiam ecclesiæ parochiales?* Resp. Affirmative, ad effectum de quo in casu (23 avril 1875, n° 5607, ad 5).

- 1° Aux jours de fêtes du rite semi-double et au-dessus.
- 2° Le troisième dimanche de l'Avent et le jour de la semaine où l'on reprend cette messe.
- 3° Le quatrième dimanche de Carême.
- 4° Dans les vigiles des saints et de Noël.
- 5° Le Samedi-Saint, ni à la bénédiction du cierge pascal, ni à la messe.
- 6° Aux Quatre-Temps de la Pentecôte.
- 7° Aux messes des Morts.

II. — *Règles pour s'en servir* : Quand on se sert des chasubles pliées, le diacre dépose la sienne sur la crédence, ou autre lieu convenable du côté de l'épître, avant de prendre le livre.

Le diacre dépose sa chasuble avant de porter son livre sur l'autel, et il la remplace par la *grande étole*, qu'il met sur celle qu'il avait déjà. Il fonctionne ainsi tout le reste de la messe jusqu'au moment où il a reporté le missel au côté de l'épître. Alors seulement il reprend sa chasuble pliée (1).

Le sous-diacre quitte sa chasuble avant de recevoir le livre des épîtres et la laisse entre les mains d'un des clercs, qui la pose en lieu convenable. Il la reprend après avoir chanté l'épître, mais seulement quand il a baisé la main du célébrant.

Nota : L'obligation de porter les chasubles pliées existe même quand on chante la messe devant le Saint-Sacrement exposé (2).

(1) Au commencement du xvii^e siècle, l'usage de la chasuble pliée existait dans la plupart des églises de France, notamment dans celle de Paris, puisque nous lisons dans les *Voyages liturgiques de France*, par le sieur de Moléon, ces lignes sous la rubrique *N.-D. de Paris* : « Aux fêtes d'Avent et de Carême et autres jours de jeûnes, le diacre et le sous-diacre se servent de chasubles qu'ils mettent de travers « utuntur planetis transversis. » Le diacre a aussi l'*orarium* ou écharpe en forme d'étole diaconale.

(2) *Nouvelle revue théolog.*, t. XII, p. 73.

CHAPITRE X.

CÉRÉMONIES PARTICULIÈRES A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE
DANS LES PETITES ÉGLISES.ARTICLE I. *Avis généraux.*

Dans les églises où l'on ne pourrait pas faire les cérémonies qui précèdent avec solennité, on suivra le cérémonial de Benoît XIII pour les petites églises (1). Il suffit pour le suivre de trois ou quatre clercs (2). Les parties qui sont indiquées dans le missel comme devant être chantées, sont alors lues à haute voix (3). On peut aussi les chanter en tout ou en partie.

On est autorisé à suivre ce petit cérémonial dans les oratoires publics et chapelles de communautés, où l'on ne chante pas la messe habituellement.

Conformément aux prescriptions de ce cérémonial, voici comment sont accomplies les principales cérémonies de l'année, ou de la bénédiction des cierges et des cendres, celle des Rameaux, et les offices des trois derniers jours de la Semaine sainte.

Il faut avoir soin de tout prévoir et de lire attentivement les particularités liturgiques de ces jours dans le missel, dans l'ordo et dans ce manuel.

(1) *Memoriale rituum* pro aliquibus præstantioribus sacris functionibus persolvendis in minoribus Ecclesiis Parochialibus jussu Benedicti XIII Pont. Max. editum. — Dans l'appendice au *Rituel romain*, vers la fin.

(2) Par clercs, nous entendons les employés ordinaires de l'église.

(3) S. R. C., 28 et 31 juillet 1821, *Gardell.*, n° 4533; — 1^{er} septembre 1838, n° 4837; — 22 juillet 1848, n° 5132.

Le prêtre, pour avoir une intelligence plus complète des règles que nous allons donner, les confrontera au besoin avec le cérémonial des offices solennels de ces mêmes jours, tel qu'il est décrit aux chapitres précédents.

Nota : 1° On trouvera aux chapitres précédents tout ce qu'il faut préparer pour les diverses cérémonies.

2° Quand le célébrant est revêtu de la chape, deux des clercs marchent à ses côtés, pour en soutenir le bord ; s'il n'a pas de chape, les clercs marchent en avant.

ARTICLE II. *De la fête de la Purification* (1).

Le premier clerc marche le premier, et le célébrant s'avance, la tête couverte, entre le deuxième et le troisième clerc.

Si c'est un dimanche, le célébrant fait l'aspersion à l'ordinaire. Après l'aspersion, le célébrant, revêtu de la chape ou au moins de l'étole violette, ayant baisé l'autel, vient au coin de l'épître entre le deuxième et le troisième clerc, qui se tiennent debout un peu en arrière. Pendant les quatre premières oraisons, le premier clerc prépare l'encensoir. Pendant la cinquième oraison, le troisième clerc qui était à gauche du célébrant, fait la genufluxion à l'autel et va à la crédence prendre l'aspersoir et le bénitier.

Après la cinquième oraison, le prêtre bénit l'encens, aidé par le deuxième clerc ; il asperge les cierges trois fois au milieu, à sa gauche et à sa droite, et les encense en la même forme.

Après cela, le célébrant peut faire l'instruction, et aussitôt après, le premier clerc met un cierge sur le milieu de l'autel, et le célébrant s'étant mis à genoux, sur le marche-

(1) V. Pour les *Préparatifs*, ce qui est dit, p. 223, sauf les modifications indiquées par les circonstances.

piéd devant la croix, prend le cierge et le baise, puis il le donne au premier clerc.

Si un prêtre se trouvait présent, il se tiendrait debout pour donner le cierge au célébrant qui le recevrait debout, et tous les deux baiseraient le cierge seul, l'un en le donnant et l'autre en le recevant.

Le célébrant va lire ensuite, au coin de l'épître, l'antienne *Lumen* avec le cantique *Nunc dimittis*, à moins qu'on ne chante ces prières au chœur, auquel cas le célébrant est dispensé de les réciter.

Le célébrant distribue les cierges au clergé sur le marchepied, et va à la grille de communion pour les distribuer aux fidèles (si c'est l'usage). Il se lave les mains au bas des degrés et au coin de l'épître. Il va ensuite au milieu de l'autel où il fait la révérence convenable. Il va au coin de l'épître réciter l'antienne *Exurge, Domine, Oremus*. Il ajoute *Flectamus genua*, si ce n'est point le dimanche, et si le temps de la Septuagésime est commencé. A *Flectamus genua*, il fléchit le genou, le second clerc répond *Levate* en se levant, et le célébrant dit l'oraison : *Exaudi quæsumus*, les mains jointes.

Le célébrant va au milieu de l'autel, reçoit son cierge et son livre, se tourne vers le peuple, et dit : *Procedamus in pace*. Les clercs répondent : *In nomine Christi, Amen*. Le célébrant fait la révérence convenable à l'autel, et part à la suite de la croix de procession que porte le premier clerc. Celui-ci en partant comme en arrivant à l'autel, au retour de la procession, est dispensé de la gènesflexion. Deux clercs marchent aux côtés du célébrant et récitent alternativement ou chantent avec lui l'antienne *Adorna*, etc.

A la messe, si elle est de la Purification, les clercs tiendront leurs cierges allumés à l'évangile, et depuis l'élévation jusqu'à la communion. La messe achevée, le célébrant précédé par les clercs, va les mains jointes à la sacristie.

ARTICLE III. *Mercredi des Cendres* (1).

Le premier clerc marche le premier et le célébrant s'avance, la tête couverte, entre le deuxième et le troisième clerc.

Après les révérences convenables, le célébrant revêtu de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape, ou au moins de l'étole violette, ayant baisé l'autel, se rend au coin de l'épître entre le deuxième et le troisième clerc, qui se tiennent debout un peu en arrière. Le célébrant dit l'antienne : *Exaudi*, le verset *Dominus vobiscum*, et ajoute les quatre oraisons. Pendant ce temps, le premier clerc a préparé l'encensoir ; à la quatrième oraison, le troisième clerc, faisant la génuflexion à l'autel, va prendre l'aspersoir et le bénitier.

Le célébrant, assisté par le deuxième clerc, met et bénit l'encens ; il asperge ensuite et encense les cendres.

C'est à ce moment que doit se placer l'instruction au peuple, s'il y en a une.

Lorsqu'il n'y a pas d'autre prêtre, le célébrant se tient agenouillé au milieu du marchepied, se met les cendres sur la tête en forme de croix, sans rien dire.

S'il y avait un autre prêtre, celui-ci viendrait sans étole les donner debout au célébrant, qui se tiendrait debout et tourné vers le peuple. Le prêtre dit au célébrant : *Memento*, etc.

Le célébrant ayant reçu les cendres, vient au coin de l'épître réciter avec ses clercs l'antienne *Immutemur* jusqu'au bout.

Il donne ensuite les cendres au clergé rangé sur le bord

(1) V. pour les *Préparatifs* ce qui est dit p. 227, sauf les modifications qu'indiquent les circonstances.

du marchepied. Il se rend ensuite à la grille de communion entre le deuxième et le troisième clerc.

La distribution achevée, le célébrant se lave les mains, au bas des degrés et au coin de l'épître ; il va au milieu de l'autel, avec la révérence convenable, et va dire, au coin de l'épître : *Dominus vobiscum* et l'oraison *Concede*. Puis ayant fait à l'autel un salut, il va directement à son siège.

ARTICLE IV. *Du dimanche des Rameaux* (1).

Avant la messe chantée, il y a l'aspersion à l'ordinaire. Le célébrant est revêtu de l'aube, du cordon, de l'étole et la chape, ou au moins de l'étole violette.

Après l'aspersion, le célébrant reçoit le manipule, s'il a la chape ; sinon, il monte à l'autel comme il est, d'après le missel (Rubr.) : *Stat sine planeta, in alba et stola*. Il baise l'autel au milieu, et va au coin de l'épître entre le deuxième et le troisième clerc. Il dit *Hosanna*, qu'il continue avec les clercs.

Au même lieu, il dit les mains jointes : *Dominus vobiscum* et l'oraison *Deus quem*. Il ajoute la leçon et le répons : *Collegerunt*. Toujours au même lieu et incliné ; il dit : *Munda cor*, lit l'évangile, baise le livre à la fin et dépose le manipule, s'il y a lieu. Il ajoute : *Dominus vobiscum*, l'oraison, la préface. Les clercs disent : *Sanctus*, etc. Le célébrant, ayant dit : *Dominus vobiscum*, ajoute les cinq oraisons.

Pendant ce temps, le premier clerc prépare l'encensoir. A la cinquième oraison, le troisième clerc fait la génuflexion à l'autel, et va à la crédence prendre l'aspersoir et le bénitier. Le célébrant met l'encens et le bénit, il asperge les rameaux au milieu, à sa gauche, et à sa droite, et les encense en la même forme.

(1) V. pour les *Préparatifs* ce qui est dit p. 236, sauf les modifications conseillées par les circonstances.

Le célébrant dit de nouveau : *Dominus vobiscum*, et la sixième oraison, après laquelle il fait une instruction au peuple, s'il y a lieu.

Le premier clerc prend sur la crédence les rameaux destinés au célébrant et aux clercs, et les place sur l'autel.

Le célébrant, ayant salué la croix, s'agenouille au milieu du marchepied, et prend son rameau, le baise et le donne au premier clerc.

S'il y a un autre prêtre présent, il se tient debout pour donner le rameau au célébrant qui le reçoit debout et tourné vers le peuple; et tous les deux baisent le rameau seul, l'un en le donnant et l'autre en le recevant.

Le célébrant se rend au coin de l'épître et récite les antiennes : *Pueri hebræorum*, avec les clercs.

Ayant fait après cela une inclination à la croix, il distribue les rameaux au clergé sur le marchepied, puis il va à la grille de communion pour les distribuer aux fidèles, si c'est l'usage; le premier clerc l'assiste à genoux et lui donne les rameaux. Après la distribution, le célébrant se lave les mains au bas du degré au coin de l'épître, et va au milieu de l'autel, avec la révérence convenable, puis il se rend au coin de l'épître où il dit : *Dominus vobiscum* avec la dernière oraison. Pendant ce temps-là, le premier clerc attache un rameau béni à la croix de procession, et présente leurs rameaux et leurs livres au célébrant et aux clercs.

Le célébrant, le rameau en main, se tourne vers le peuple au milieu de l'autel pour dire : *Procedamus in pace*. Les clercs répondent : *In nomine Christi, Amen*. Le célébrant commence : *Cum appropinquaret*; et la procession se met en marche, le premier clerc portant la croix, le deuxième et le troisième accompagnant le célébrant, dont ils relèvent la chape, ou le précédant, s'il n'a pas de chape.

Le premier clerc s'arrête devant la porte en face de laquelle il demeure tourné avec la croix, tandis que le

deuxième et le troisième clerc entrent dans l'église, et en ayant fermé la porte, ils disent : *Gloria laus*. Le célébrant couvert et tourné vers la porte répète la strophe. Après le chant de l'hymne, le porte-croix frappe du bâton de la croix le bas de la porte, laquelle s'ouvre pour laisser passer le porte-croix et le célébrant, auquel se joignent le deuxième et le troisième clerc. La procession se termine en achevant le répons devant le maître-autel.

A la messe chantée, le célébrant, s'il n'avait pas au moins deux clercs dans les ordres sacrés pour chanter la passion avec lui, la chanterait seul au coin de l'évangile, au ton ordinaire (1).

Après la messe, le célébrant revient, la tête couverte et les mains jointes, à la sacristie, où il est précédé par les clercs.

ARTICLE V. *Des trois derniers jours de la Semaine sainte.*

§ 1. Règles générales.

On peut célébrer l'office et la messe des trois derniers jours de la Semaine sainte dans les chapelles et oratoires publics. Il devra y avoir un reposoir ou *tombeau*, où l'on transportera le Saint-Sacrement avec solennité.

Le Jeudi-Saint, on pourra dire une *messe basse* dans les églises, où il serait impossible d'avoir des ministres pour chanter une grand'messe, même en la forme indiquée par Benoît XIII pour les petites églises. Cette messe basse sera permise dans les oratoires publics et chapelles de communautés, où il ne serait pas possible de chanter la grand'messe.

(1) Il faudrait deux diacres pour aider le célébrant à chanter la Passion ; mais un indult accorde ce qui vient d'être indiqué tant pour le dimanche des Rameaux que pour le Vendredi-Saint.

Dans les églises et chapelles publiques, où on ne pourrait avoir trois ou quatre clercs pour faire les cérémonies des trois derniers jours de la Semaine sainte en la forme indiquée pour les petites églises, on ne fera pas de reposoir; il n'y aura pas de messe des Présanctifiés le Vendredi-Saint; le Samedi-Saint on ne dira pas la messe, on ne bénira ni le feu, ni le cierge, ni l'eau baptismale (S. R. C., 13 juillet 1697, *Januen.*, n° 3284-3433).

§ 2. Jeudi-Saint (1).

1° *Messe*. — Le célébrant se rend à l'autel précédé du premier clerc, et des deuxième et troisième clercs qui marchent de front devant lui. Il omet le psaume *Judica*, dit *Gloria in excelsis*, consacre deux grandes hosties et dit *Agnus Dei*, quoiqu'on ne donne pas la paix. Le premier clerc apporte à l'autel le deuxième calice, dans lequel le célébrant dépose l'hostie consacrée. Il recouvre le calice de la pale sur laquelle il met la patène renversée, étend le voile par dessus et fait la gémflexion, comme il a fait avant de toucher l'hostie. A la fin de la messe, il se comporte comme devant le Saint-Sacrement exposé. Après la messe, le célébrant, ayant fait la gémflexion au milieu de l'autel, va par le plus court chemin prendre la chape blanche.

Le célébrant revient à l'autel, fait la gémflexion *in plano*, et s'agenouille un instant. Il se lève ensuite, met l'encens sans le bénir et va encenser le Saint-Sacrement, en demeurant agenouillé sur le bord du marchepied. Il reçoit le voile huméral, se lève, fait la gémflexion et lie le ruban autour du calice. Il prend ensuite le calice et tournant le dos à l'autel, il commence *Pange, lingua*, etc.

(1) V. pour les *Préparatifs*, ce qui est marqué p. 247, sauf les modifications qu'indiquent les circonstances.

2° *Procession.* — La procession se rend au reposoir, la croix est portée par le troisième clerc, le premier tient l'encensoir fumant et le deuxième clerc s'avance à la gauche du célébrant sous le dais.

Au reposoir, le porte-croix s'arrête en face de la chapelle.

Les porte-dais (qui peuvent être des laïcs) le mettent en lieu convenable, et le célébrant va déposer le calice sur l'autel et fait la gémflexion; il s'agenouille ensuite sur le marchepied où il quitte l'écharpe. Le célébrant se lève, et met l'encens sans le bénir, puis il encense le Saint-Sacrement tandis que les deux clercs récitent : *Tantum ergo*, etc.

Le célébrant se lève après l'encensement, fait la gémflexion et place le calice dans le tabernacle du reposoir, dont il ferme la porte après une nouvelle gémflexion; il fait une nouvelle gémflexion et descend au bas des degrés, où il s'agenouille un instant, puis il se lève, fait la gémflexion à deux genoux et retourne à la sacristie, la tête couverte; il est précédé du porte-croix, et marche entre les clercs.

Pour le transport du Saint-Sacrement et le dépouillement des autels, V. chap. 3, p. 255.

§ 3. Vendredi-Saint (1).

1° *Commencement de la fonction.* — Il n'y a pas d'autre messe que celle des Présanctifiés, et on ne donne la communion qu'en viatique. — Le célébrant a l'étole, le manipule et la chasuble de couleur noire; il se rend à l'autel, couvert et précédé par les clercs. — S'étant découvert, il se prosterne sur un coussin violet et y demeure pendant le psaume *Misere-re*. Pendant ce temps, le premier et le deuxième clerc vont étendre la nappe sur l'autel. Le troisième clerc place le pupitre avec le missel au coin de l'épître. Le célébrant se

(1) V. pour les *Préparatifs*, ce qui est marqué, p. 258.

lève, baise l'autel au milieu, et va *ad cornu epistolæ*, où il dit les oraisons, le *Munda cor*, et la Passion (même la partie qui tient lieu d'évangile, sans baisement du texte). Il fait au même lieu les monitions. Quand il dit *Flectamus genua*, il fait la génuflexion, et le deuxième clerc se levant le premier, répond : *Levate*. A la fin des prières, le premier et le troisième clerc déploient le tapis, et le coussin violet avec le voile blanc garni de soie violette.

2^o *Adoration de la croix*. — Pour l'adoration de la croix, le célébrant dépose la chasuble et non le manipule à son siège. Faisant ensuite la génuflexion, au milieu de l'autel, il prend la croix, et va, au coin de l'épître, à l'angle postérieur de l'autel, où il se tient le visage tourné vers le peuple, et le clerc soutient le missel devant lui. — Il découvre la croix en suivant les indications du missel. Quand il dit pour la troisième fois *Ecce lignum*, les clercs continuent le verset, et demeurent à genoux. Puis le troisième clerc met un plateau au côté gauche du coussin, le premier replace le missel sur l'autel et l'on découvre toutes les croix de l'église. Le célébrant descend ensuite par le côté de l'évangile, porte la croix découverte sur le coussin, recouvert du voile, fait la génuflexion et va à son siège pour quitter ses souliers et déposer le manipule. Le *Mémorial des Rites* se tait sur ce point, mais un décret de la S. R. C. supplée à son silence (S. R. C., 15 sept. 1736, *Toletana*, n^o 3906, ad 4). Les clercs qui étaient à genoux se relèvent à ce moment et font la génuflexion vers la croix en même temps que le célébrant. Cela fait, il va adorer la croix par trois prostrations, il dépose son aumône dans le plateau, et baise la croix. Il se lève, fait la génuflexion à la croix et va à son siège reprendre ses souliers et s'asseoir. Les clercs vont adorer la croix de la même manière que le célébrant, et avant toute autre personne. Pendant l'adoration, le premier clerc est à côté du coussin, le deuxième et le troisième se tiennent à côté du célébrant, récitant avec

lui les impropères. Vers la fin de la cérémonie, le premier clerc allume les cierges de l'autel, le troisième porte le missel tout ouvert au côté de l'évangile. Le deuxième clerc porte à l'autel la bourse avec un corporal dedans et un purificateur dessus. Il étend le corporal et met le purificateur auprès, du côté de l'épître. Après l'adoration, le célébrant reporte la croix sur l'autel avec génuflexion avant et après. On enlève le tapis, le coussin, le voile et le plateau. On garnit l'encensoir, et le célébrant reprend la chasuble et le manipule à son siège; puis il vient à l'autel, la tête découverte.

3^o *Procession au reposoir.* — Devant l'autel, avant le départ de la procession, le célébrant met l'encens sans le bénir. La procession va au reposoir. En arrivant, le célébrant fait la génuflexion à deux genoux et adore le Saint-Sacrement un moment. Il se relève, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, met de l'encens sans le bénir, encense le Saint-Sacrement demeuré dans le tabernacle, fait la génuflexion, retire le calice du tabernacle, le placé sur l'autel, fait la génuflexion et referme le tabernacle. Il fait de nouveau la génuflexion, va s'agenouiller sur le marchepied où il prend le voile huméral. Il se relève, fait la génuflexion, et prend le calice comme la veille. Le célébrant se tourne vers le peuple, et commence l'hymne *Vexilla*, etc., qu'il continue avec le deuxième clerc, lequel l'assiste à gauche. On a le dais comme la veille, et les clercs, qui le peuvent faire, portent des cierges. En arrivant à l'autel, le célébrant y dépose le calice, fait la génuflexion sans descendre du marchepied pour déposer l'écharpe. Il met l'encens sans le bénir et encense le Saint-Sacrement encore couvert du voile et lié avec le ruban; il est agenouillé pour cet encensement sur le bord du marchepied.

4^o *Du reste de l'office de ce jour.* — Le célébrant, s'étant levé, vient à l'autel, fait la génuflexion, ôte le voile du calice et pose la patène sur le corporal.

Puis il prend le calice, en fait tomber la sainte hostie sur la patène; ensuite, prenant cette même patène des deux mains, il place la sainte hostie sur le corporal, sans rien dire et sans faire aucun signe de croix; il remet ensuite la patène à la place ordinaire, mais sur le corporal.

Le célébrant fait la génuflexion, prend le calice et s'approche du coin de l'épître, et tenant le calice de la main gauche, il y verse le vin, puis l'eau, sans la bénir, ni dire aucuné prière.

Le calice ne s'essuie pas, mais on le pose sur un coin du corporal.

Le célébrant retourne au milieu, et, après avoir fait la génuflexion, il place le calice sur le corporal, sans faire de signe de croix, et le couvre de la pale.

Sans quitter le milieu de l'autel, il met de l'encens dans l'encensoir, sans bénédiction ni baiser.

Il prend ensuite l'encensoir, fait la génuflexion et encense les oblats, en disant à l'ordinaire : *Incensum istud*, etc.

Après l'encensement des oblats, il fait de nouveau la génuflexion, et, conformément au décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 14 mai 1707, encense la croix, disant : *Dirigatur, Domine*, etc. Ensuite, ayant renouvelé la génuflexion à la croix, il continue l'encensement à l'ordinaire, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe devant le milieu de l'autel.

Après avoir encensé l'autel, il rend l'encensoir au thuriféraire, en disant : *Accendat in nobis*, etc.; il n'est pas encensé.

Mais il descend immédiatement sur le second degré, et, se gardant de tourner le dos au Saint-Sacrement, il s'écarte quelque peu de l'autel du côté de l'épître, la face tournée vers le peuple, et se lave les mains sans rien dire.

Revenu au milieu de l'autel, il fait la génuflexion et se lève, puis, les mains jointes sur l'autel, médiocrement in-

cliné, il dit à voix basse quoique intelligible : *In spiritu humilitatis*, etc.

Il baise l'autel, fait la gémuflexion, se tourne vers le peuple, en se retirant du côté de l'évangile, et dit : *Orate, fratres*; puis il revient par le même côté, sans achever le tour, et fait de nouveau la gémuflexion.

On ne répond pas : *Suscipiat*.

Le célébrant, les mains jointes devant la poitrine, dit sur le ton ferial : *Oremus, præceptis salutaribus moniti*, etc.; et pendant le *Pater*, il a les mains étendues.

Les clercs répondent : *Sed libera nos a malo*, et le prêtre : *Amen*, à voix basse; et, tenant toujours les mains étendues, il continue, sur le même ton ferial : *Liberas nos*, etc.; à la fin les clercs répondent : *Amen*.

Ensuite le célébrant fait la gémuflexion, se relève, découvre le calice, fait passer la patène sous l'hostie, et, tenant de la main gauche la patène sur l'autel, il élève la sainte hostie de la main droite, de manière que tout le peuple puisse la voir.

Le célébrant abaisse l'hostie immédiatement au-dessus du calice, déjà découvert, et la divise aussitôt en trois parties, comme à l'ordinaire, sans rien dire; il laisse tomber la plus petite dans le calice, également sans rien dire ni faire aucun signe de croix.

Ayant couvert le calice, il fait la gémuflexion, se lève, et, les mains jointes sur l'autel et la tête inclinée, il dit à voix basse : *Perceptio corporis*, etc., omettant les deux autres oraisons.

Le célébrant fait de nouveau la gémuflexion; ensuite, ayant pris la patène avec l'hostie, comme à l'ordinaire, il dit : *Panem cœlestem*, etc.; *Domine non sum dignus*, etc., se frappant trois fois la poitrine, selon l'usage.

Il se signe avec l'hostie, en disant : *Corpus Domini*, etc., puis il communique.

Après une courte méditation, il découvre le calice et fait la gémuflexion.

S'étant relevé, il recueille les parcelles à l'ordinaire, prend des deux mains le calice sans rien dire, et sans faire le signe de la croix sur lui, il prend révérencieusement la parcelle de l'hostie avec le vin.

Le célébrant omet la purification du calice; il fait seulement au-dessus du calice l'ablution des doigts à l'ordinaire avec le vin et l'eau (1).

Après la purification des doigts, tous se lèvent et éteignent leurs cierges. Le premier clerc reporte le calice à la crédence, quand il a été disposé par le célébrant. Celui-ci descend au bas des degrés, fait la gémuflexion à la croix sur le pavé avec les clercs, et va à la sacristie, la tête couverte, précédé par les clercs.

5° *Du transport du Saint-Ciboire.* — Le célébrant, précédé du premier clerc portant le voile huméral et des deux autres ayant des cierges, se rend au reposoir, où est la sainte réserve.

Après avoir fait la gémuflexion sur le pavé, il se met à genoux sur le dernier degré et fait une courte prière.

Ensuite il se lève, monte à l'autel, ouvre le petit tabernacle, fait la gémuflexion, prend le ciboire, le place sur le corporal, et fait de nouveau la gémuflexion.

Étant descendu sur le degré le plus élevé, il se met à genoux sur le palier, reçoit le voile huméral des mains du premier clerc.

Il remonte à l'autel, fait la gémuflexion, prend le ciboire avec ses mains couvertes du voile, et, précédé des clercs qui tiennent les cierges allumés, il le porte à l'autel de quelque une des chapelles les plus reculées de l'église, ou, ce qui est encore mieux, il le met dans la sacristie.

(1) *Memoriale Rituum*; — Falise, *Cérémonial romain*, 1887, p. 82.

Après avoir fait les génuflexions requises et déposé le Saint-Ciboire, il prend soin que devant il y ait toujours une lampe allumée.

Ensuite tous se mettent à genoux, et l'on donne avec la crécelle le signal de l'*Angelus* de midi.

Enfin on éteint les cierges de l'autel, et l'on remet chaque chose à sa place.

S'il n'y avait ni sacristie, ni chapelle retirée, comme nous venons de le dire, on laisserait le ciboire dans le petit tabernacle au reposoir, où était le calice, et l'on y tiendrait une lampe continuellement allumée (Baudry, part. IV, cap. x, art. 5, n° 11).

Nota : La Passion se chante comme le dimanche des Rameaux.

§ 4. Samedi-Saint (1).

1° *Bénédiction du Feu nouveau*. — Le célébrant revêtu de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape de couleur violette se rend au porche entre le deuxième et le quatrième clerc, le troisième porte la croix en tête de la procession et le deuxième marche les mains jointes, tout ayant été disposé au préalable devant la porte de l'église.

A la porte, le clerc porte-croix lui tourne le dos, tenant le crucifix vers le célébrant qui se trouve de l'autre côté de la table et regarde la porte. Il fait les prières, met et bénit l'encens, asperge le feu du réchaud et les grains d'encens et il les encense. Le thuriféraire reprend l'encensoir et le garnit à nouveau.

Le célébrant revêt ensuite le manipule, l'étole diaconale et la dalmatique blanches. Cependant le deuxième clerc allume une bougie au feu nouveau et le quatrième prend le plateau avec les grains d'encens.

(1) V. pour les *Préparatifs*, ce qui est dit, p. 272.

Nouvelle imposition et bénédiction de l'encens par le célébrant, qui prend ensuite le roseau et l'on se met en marche dans cet ordre : d'abord le clerc portant l'encens à droite, et le thuriféraire à gauche ; le troisième clerc avec la croix et le célébrant avec le roseau, ayant à sa gauche le deuxième clerc qui porte la bougie allumée.

A l'entrée de l'église ou de la nef, on s'arrête, le célébrant allume une des branches du cierge, fait la gémuflexion que tous imitent, excepté le clerc porte-croix. Il dit : *Lumen Christi*, étant agenouillé. Les clercs répondent : *Deo gratias*, en se relevant. La même cérémonie a lieu au milieu de la nef et auprès de l'autel ; on élève le ton de la voix à chaque reprise.

2^o *Bénédition du cierge pascal*. — Après cette cérémonie, tous les clercs se rangent de front, devant l'autel, ayant le célébrant au milieu d'eux. Le deuxième clerc dispose la bougie et échange avec le célébrant le missel contre le cierge à trois branches.

Le célébrant tenant le missel, s'agenouille sur le plus bas degré, dit : *Jube, Domine, benedicere. Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut digne et competenter annuntiem suum paschale præconium. Amen*, et s'étant levé, il fait la gémuflexion avec les clercs, pour se rendre au côté de l'évangile, en l'ordre qui suit :

Le thuriféraire ayant à sa droite le clerc portant les grains d'encens ; le troisième clerc portant la croix ayant à sa gauche le deuxième clerc qui porte le roseau ; puis le célébrant.

En arrivant auprès du pupitre, à la droite du célébrant qui dispose le missel, se range le porte-croix, et à la droite du porte-croix le thuriféraire. Le clerc qui porte le roseau est à la gauche du célébrant, et il a lui-même à sa gauche le clerc qui porte les grains d'encens.

Le célébrant encense le missel, et commence l'*Exultet*.

Aux mots : *Curvat imperia*, il place les grains d'encens en cet ordre :

	1	
4	2	5
	3	

Le quatrième clerc dépose le plateau, où étaient les grains d'encens, et prend une bougie.

Aux paroles : *Rutilans ignis accendit*, le célébrant allume le cierge pascal avec le roseau.

Aux mots : *Ignis mater eduxit*, il s'arrête jusqu'à ce que le quatrième clerc ait allumé la lampe ou les lampes du sanctuaire. Après le chant de l'*Exultet*, le célébrant ferme le missel ; le deuxième clerc dépose le cierge à trois branches du côté de l'évangile, et le troisième dépose la croix.

Le célébrant va faire la révérence convenable à l'autel, et précédé des clercs se rend à la sacristie ou à la crédence, pour échanger contre les ornements blancs, le manipule, l'étole, et la chasuble de couleur violette.

3° *Prophéties*. — Le célébrant ainsi paré, fait la révérence à la croix, baise l'autel au milieu, et va au coin de l'épître réciter les prophéties. Il fait la gémflexion avec tout le chœur aux mots *Flectamus genua*. Un des clercs se levant le premier répond : *Levate*. Après la dernière oraison, le célébrant salue la croix et descend à son siège pour déposer la chasuble et le manipule.

Si l'église a des Fonts baptismaux, il s'assied après avoir pris la chape violette. S'il n'y a pas de Fonts, il se rend devant l'autel sans chasuble pour les litanies.

4° *Bénédiction des Fonts*. — Le célébrant étant assis, le premier clerc prend le cierge pascal allumé et va devant l'autel ; le troisième clerc fait de même, avec la croix, et les deux autres se rendent auprès du célébrant, qui, debout, dit le trait : *Sicut cervus*. Le trait étant commencé, la pro-

cession se met en marche, après la révérence convenable à l'autel, et dans cet ordre : le porte-cierge, le porte-croix, le célébrant ayant à ces côtés les deux autres clercs, et récitant les prières, la tête couverte. En arrivant aux Fonts devant la balustrade, le célébrant dit devant la croix *Dominus vobiscum*, et *Omnipotens sempiterna...*

Tous les clercs entrent alors dans l'enceinte du baptistère, si cela est possible, ou au moins les clercs porte-croix, et porte-cierge. Le célébrant suit les prescriptions du missel.

Il s'approche des Fonts et dit, les mains jointes, la seconde oraison et la préface, comme au missel.

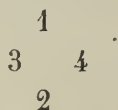
Pendant la préface, il fait les choses suivantes, selon que la rubrique les prescrit, en leur lieu :

Après les paroles *Gratiam de Spiritu Sancto*, il divise l'eau en forme de croix avec la main droite, qu'il essuie immédiatement.

Après les paroles *Non inficiendo corrumpat*, il touche l'eau avec la main, qu'il essuie aussitôt.

Après avoir dit : *Indulgentiam consequantur*, il fait trois signes de croix sur les Fonts avec la main droite.

Après *Super te ferebatur*, il divise l'eau avec la main droite, et en répand vers les quatre parties du monde, l'orient, l'occident, le nord et le midi, en cette manière :



Après les paroles : *In nomine Patris*, etc., il change de ton et prend celui de la lecture.

Ayant dit : *Tu benignus aspira*, il souffle par expiration trois fois sur l'eau en forme de croix.

Après ces mots : *Purificandis mentibus efficaces*, il descend un peu le cierge dans l'eau en disant : *Descendat in hanc plenitudinem*, etc., et il le retire. Il le plonge une se-

conde fois un peu plus bas dans l'eau, et répète d'un ton plus élevé : *Descendat*, etc., puis il le retire encore. Il le plonge une troisième fois jusqu'au fond, et répète d'une voix encore plus élevée : *Descendat*, etc. Alors, il ne le retire pas.

Mais immédiatement il souffle trois fois sur l'eau, en forme de trident, ainsi que cela est figuré au missel, et il continue : *Totamque hujus aquæ*.

Après les paroles : *Fœcundet effectu*, il ôte le cierge de l'eau et on l'essuie avec un linge.

Il poursuit la préface, qu'il conclut sur un ton moins élevé, en disant : *Per Dominum nostrum*, etc., et les assistants répondent : *Amen*.

Le second clerc prend le bénitier et puise de l'eau des Fonts.

Le célébrant, ayant pris l'aspersoir trempé de l'eau des Fonts, s'asperge lui-même, puis ceux qui l'entourent; ensuite, au milieu de ses clercs, il va faire l'aspersion de tous ceux qui sont dans l'église, et retourne aux Fonts.

On extrait ce qu'il faut d'eau bénite pour les bénitiers de l'église, pour la bénédiction des maisons et des aliments, et pour l'aspersion du jour de Pâques.

Le célébrant, s'approchant des Fonts, y verse de l'huile des catéchumènes en forme de croix, en disant : *Sanctificetur*, etc.

Ensuite il y verse du saint chrême en la même manière, disant : *Infusio chrismatis*, etc.

Enfin, il y verse, en forme de croix, du saint chrême et de l'huile des catéchumènes en même temps, disant : *Commixtio chrismatis*, etc.

Il mélange de la main les saintes huiles avec l'eau et les répand dans tout le bassin.

Il essuie ses mains avec du coton et de la mie de pain, puis il les lave et les essuie.

5° *Des litanies.* — Le célébrant revient à l'autel, précédé des clercs dans l'ordre indiqué. On dépose le cierge et la croix ; le célébrant dépose la chape, et s'agenouille ou se prosterne sur un coussin, suivant qu'il n'y a pas de chantres pour les litanies ou qu'il y en a.

On achève les litanies jusqu'à *Christe, exaudi nos* inclusivement. Le célébrant se lève, fait la révérence à l'autel, et va, précédé des clercs, à la sacristie ou à la banquette. Au verset *Peccatores*, on a dû allumer les cierges et parer l'autel.

A la messe, le célébrant dit : *Judica me, Gloria Patri; Kyrie eleison*, au milieu de l'autel ; *Gloria in excelsis* et *Alleluia*, trois fois avec le verset et le trait. On ne dit pas *Credo*, ni l'offertoire, ni *Agnus Dei*; on ne donne pas le baiser de paix. Pour les vêpres, on suit les indications du missel.

Nota : 1° Le chœur répète deux fois les invocations des litanies.

2° Au verset *Peccatores*, on découvre les images de l'église.

SECTION CINQUIÈME.

PROCESSIONS.

I. Règles générales.

C'est dans l'église que commence la procession et que doivent se réunir tous ceux qui y assistent (S. R. C., 6 septembre 1636, *in Syrac.*, n° 900, ad 1).

En tête doivent marcher les confréries des laïques avec leurs croix, si elles sont costumées. Les plus récentes par la date de leur établissement dans la ville sont en avant, sauf à la procession du Saint-Sacrement, où la confrérie de ce nom a la préséance, et vient à la suite des autres, quelle que soit la date de son érection (S. R. C., 20 septembre 1687, *in Vercell.*, n° 3001).

Dans le cas d'un conflit sur l'article des préséances, c'est à l'Évêque à juger sommairement et sans appel suspensif (Concile Trid.). Après les confréries viennent les ordres religieux, chacun élevant sa croix ornée d'un voile. Leur ordre de préséance se détermine d'après l'ancienneté de leurs établissements respectifs dans le lieu. Ils doivent toujours porter leur croix, le crucifix tourné en avant, et non vers celui qui la porte et vers le clergé qui suit (S. R. C., 18 mai 1675, *in Jadren.*, n° 2580, ad 1).

Nous en disons autant de la croix de procession du clergé séculier. Les magistrats, suivant les usages, se mettent indifféremment après les ordres religieux et en avant du clergé séculier, ou après le célébrant. Le clergé séculier a la place la plus honorable. Sa croix est portée (suivant les cas prévus par les rubriques) par un clerc en surplis, ou par un sous-diacre paré sans barrette et sans manipule.

La croix est suivie des séminaristes, — des prêtres rangés d'après leur ancienneté dans le sacerdoce (Les vicaires n'ont pas droit à des préséances, si ce n'est dans l'exercice de leurs fonctions); — des curés dont la préséance se règle d'après l'ancienneté ou la dignité de leurs églises (si les curés de la ville sont en corps et font porter leur croix, ils doivent précéder les séminaristes); — du clergé des églises collégiales, et de la cathédrale. Les plus dignes sont les plus rapprochés du célébrant, qui marche seul, si c'est l'Évêque, en cape et en barrette : alors il ne doit pas être au milieu des deux dignitaires (S. R. C., 20 décembre 1628, *in Savonen*, n° 642, ad 1). L'évêque paré, au contraire, va au milieu de ses deux diacres assistants. Il en est ainsi du prêtre célébrant qui marche entre le diacre et le sous-diacre, ou ayant à sa gauche le diacre seulement, si le sous-diacre porte la croix.

Les membres du clergé et les autres marchent deux à deux. Le maître des cérémonies n'a pas de place fixe. Tous en faisant les processions dans l'église doivent faire la genuflexion devant l'autel du Saint-Sacrement, à moins qu'on ne porte le Saint-Sacrement. Cette règle ne souffre aucune exception, pas même pour les chanoines et le chapitre. « Cum omnes fideles ante S. S. Sacramentum transeuntes genuflectere teneantur » (S. R. C., 14 décembre 1602, *Paun.*, n° 33-179).

Les ornements que portent les chanoines et le reste du clergé aux processions doivent être de la couleur propre à ces solennités (S. R. C., 11 juin 1701, *in Gerunden*, n° 3434). Or, les couleurs liturgiques sont : 1° pour les processions de la Purification, des Rameaux, de Saint-Marc et des Rogations la couleur violette; 2° pour les processions du Saint-Sacrement et pour celles de l'action de grâces, le blanc; 3° pour les processions en l'honneur des saints, la couleur qui convient à la qualité du saint ou des saints dont on célèbre

la fête, ou dont on porte la relique insigne; 4° pour la procession du dimanche, la couleur du jour; 5° pour toutes les autres marquées au rituel la couleur violette.

Le clergé, les chanoines et l'Évêque peuvent dans les processions en dehors de l'église, marcher la tête couverte, même quand on y porte des reliques des saints. Tous sont découverts, même hors de l'église, dans la procession du Saint-Sacrement, et quand on porte les reliques de la Passion (S. R. C., 2 avril 1667, *in Castellaneten*, n° 2253; — 2 septembre 1690, *in Cajetana*, n° 3081, ad 1).

Dans l'église, les ministres parés, sauf le sous-diacre qui porte la croix, peuvent se couvrir aux processions autres que celles du Saint-Sacrement, et hors le cas du transport des saintes reliques de la Passion. Dans toute procession, au dedans ou au dehors de l'église, le porte-croix, les acolytes, le thuriféraire et le cérémoniaire doivent être découverts. Une réponse de la Sacrée Congrégation des Rites défend d'interrompre les litanies des saints (au jour de Saint-Marc et des Rogations), pour chanter à l'entrée de l'église stationnale l'invocation de son titulaire, quoique le nom de ce titulaire ne se trouve pas dans les litanies (S. R. C., 9 mai 1857, *in Parmen.*). Mais le même décret (ad 1) permet d'interrompre les litanies pour chanter l'antienne du titulaire.

II. Règles relatives à certaines processions.

Les églises patriarcales et les basiliques ont droit de faire porter en tête de leurs processions des pavillons (*tentoria, sinnichia*). Cf. Fornici, *Institut. liturg.*, Romæ, 1826). — 1° Dans les processions de la Purification, des Rameaux, du Jeudi et du Vendredi saints, c'est un sous-diacre, distinct du sous-diacre d'office, qui porte la croix en présence de l'Évêque. Ainsi le veulent le *Cérémonial* des

Évêques et la Sacrée Congrégation des Rites (*Cér. des Év.*, liv., II, ch. xvi, n^{os} 15, 16; ch. xxi, n^{os} 8, 9, 10. — S. R. C., 6 mai 1826, *in Alexandrina*, 4470, ad 1). Mais en l'absence de l'Évêque, le missel et le rituel font porter la croix en procession par le sous-diacre d'office. Le sous-diacre qui porte la croix de procession est toujours paré de l'amict et de la tunique ou de la chasuble pliée, suivant les jours.

2^o Le jour de la Purification et des Rameaux, si l'on célèbre l'oraison des Quarante-Heures, on s'abstient de faire la procession; et, la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux se fait, autant que possible, à un autre autel que celui de l'exposition, quand cette bénédiction a lieu avant la messe qui doit terminer les prières des Quarante-Heures. Aux offices des morts, c'est toujours le sous-diacre qui porte la croix au catafalque; il est *sans manipule*.

3^o On peut porter des statues et des images des saints aux processions. On ne les porte pas aux processions du Saint-Sacrement, à moins qu'on y soit autorisé par la coutume, et dans ce cas l'image ou statue du saint doit être à une distance convenable du Saint-Sacrement. On n'admet pas de demoiselles à porter ces statues.

A la procession du Très Saint-Sacrement, le célébrant doit toujours être en chape; cette règle est tellement formelle qu'à défaut de chape, le prêtre devrait s'abstenir de faire la procession. Dans aucun cas on ne peut porter les images ou statues sous le dais, mais on peut rendre cet honneur aux reliques de la Passion. Ceux qui portent les reliques, images ou statues des saints doivent être découverts, et sauf coutume contraire, ils doivent marcher en avant du célébrant (S. R. C., 20 décembre 1628, *in Savonen*, n^o 642, ad 2). On ne porte pas en procession les reliques d'un bienheureux, même dans les lieux où son culte est autorisé.

III. *Translation d'une relique insigne.*

Elle ne peut se faire sans l'autorisation de l'Ordinaire, et n'a lieu que dans le cas où la relique est vraiment insigne. Voici l'ordre à suivre dans la cérémonie : La veille il y a constatation par l'évêque ou par son délégué de l'authenticité de la relique avec procès-verbal. A la porte de l'église on place l'image du saint ou des saints ; les rues et les places que doit parcourir la procession sont ornées. — On célèbre les premières vêpres solennelles de la Translation, ensuite le célébrant à genoux devant la châsse vénère les reliques, et les encense debout. Alors on transporte les reliques en chantant des psaumes et des cantiques, sur un autel orné pour les recevoir, et l'on chante l'antienne, le verset et l'oraison du saint. On passe la nuit à prier devant les saintes reliques, les ecclésiastiques se relevant tour à tour. Dans la matinée on chante la messe du saint, ou celle du jour avec la mémoire du saint, selon les rubriques.

Il y a panégyrique en l'honneur du saint. Les reliques restent exposées à la vénération des fidèles tout le jour. Les vêpres solennelles se chantent avant ou après la procession. L'évêque ou son délégué termine la cérémonie en reposant la châsse à sa place, et l'on dresse le procès-verbal de la cérémonie.

IV. *Procession avant la Grand'messe.*

Cette procession n'est pas obligatoire. On peut continuer de la faire, conformément à l'usage de nos églises. Elle se fait immédiatement après l'aspersion et avant la grand'messe. Le porte-croix et les acolytes en surplis se tiennent au bord du sanctuaire, et quand l'hymne des secondes vêpres de l'office dont on célèbre la messe est entonnée, les acolytes

font la génuflexion, ainsi que les autres membres du chœur et le célébrant avec ses ministres ; et la procession se met en marche dans l'ordre suivant : viennent d'abord le porte-bannière, puis le porte-croix, au milieu des deux acolytes, puis les autres membres du clergé en habit de chœur, marchant deux à deux, en commençant par les moins dignes. Un clerc porte le livre des oraisons. Le célébrant, vêtu de l'aube et de la chape entre ses ministres parés comme pour la messe sauf le manipule, ferme la marche.

Au retour, la procession s'arrête au moment où le célébrant arrive devant la croix au milieu de la nef. Après le chant du verset et de l'oraison du jour, on rentre au chœur où l'on fait la génuflexion avant de reprendre sa place. Le célébrant et ses ministres la font au pied de l'autel, vont prendre les ornements pour la messe, qui commence aussitôt après.

Nota : 1° On fera attention à ne chanter la doxologie de l'hymne qu'à la fin du chant de l'hymne, si on doit reprendre plusieurs fois les mêmes strophes. On omettra les strophes qui ne doivent être chantées qu'à genoux, sauf la première, pendant laquelle tout le monde se tient à genoux, v. g. *Ave, Maris stella* (1).

2° Le thuriféraire n'assiste pas à la procession qui se fait avant la messe du dimanche ; il n'y a pas bénédiction de l'encens avant le départ. Quatre ou six chantres peuvent marcher deux à deux à la suite de la croix.

3° Les jours où a lieu avant la messe une procession proprement liturgique, on s'en tiendra strictement aux prescriptions du rituel.

(1) Le jour de Pâques on pourra chanter les répons approuvés pour l'office du soir dans certains diocèses. Les proses qu'il est permis de chanter au salut les jours de fêtes peuvent être chantées à la place de l'hymne pendant la procession.

4° Toute procession doit avoir un président qui soit revêtu d'un ornement ; si aucun ecclésiastique n'avait d'ornement sacré, il n'y aurait pas de procession proprement dite, on ne porterait pas la croix, et les plus dignes marcheraient en avant.

5° La procession règle son circuit sur l'usage des lieux. En règle générale, celui qui la conduit s'avance soit en dehors soit dans l'intérieur de l'église, en tournant sur la droite.

SECTION SIXIÈME.

DU CULTE DU TRÈS SAINT-SACREMENT.

CHAPITRE UNIQUE.

ARTICLE I. Règles générales.

I. *Couleur des ornements.* — Si la bénédiction ou l'exposition du Saint-Sacrement constitue une cérémonie indépendante de toute autre, on y doit employer la couleur blanche; mais si la fonction se fait immédiatement avant ou après l'office du jour, on peut se servir de la couleur du jour, fût-elle violette. Ainsi l'on conserve la couleur des vêpres, si l'on prêche entre les vêpres et la bénédiction, pourvu que le célébrant n'ait point quitté l'autel pendant le sermon, et n'ait point déposé la chape. Dans le cas contraire, la couleur blanche serait obligatoire pour la bénédiction (S. R. C., 20 septembre 1806). La couleur noire est toujours défendue dans l'exposition et la bénédiction du Saint-Sacrement (S. R. C., 3 juillet 1673).

Le devant d'autel, *antependium*, sera toujours blanc devant le Saint-Sacrement exposé (S. R. C., 29 décembre 1829); — il en est de même du voile huméral, qui est toujours blanc, pour le transport ou pour la bénédiction du Saint-Sacrement.

II. *De l'autel.* — L'autel sera orné, comme aux jours de fêtes, au moins pour les expositions solennelles. On peut, là où il existe, conserver l'usage d'avoir le crucifix sur le tabernacle, où le Saint-Sacrement est exposé (S. R. C., 2 septembre 1741, *Gardell.*, n° 4119; — 4 mai 1746). Mais

on aura soin, si on enlève la croix du tabernacle, de l'y replacer aussitôt après la bénédiction.

Le sacristain place sur le tabernacle un petit dais ou trône d'exposition, avec un corporal. Devant le Saint-Sacrement exposé, il ne doit y avoir ni reliques ni statues placées entre les chandeliers, à moins qu'elles ne soient voilées.

Il doit y avoir au moins six cierges allumés sur l'autel de l'exposition. « In expositione S. S. Sacramenti in altari ad minus sex candelæ accendi debent » (S. R. C., 17 mars 1698).

Il est permis d'employer à l'illumination du salut en l'honneur du Saint-Sacrement, des bougies autres que celles de cire, et même des lampes, pourvu qu'on ne les mette pas sur l'autel, ni au trône même de l'exposition. « Nec lumina, nisi cerea, vel supra mensam altaris vel eidem quomodocumque imminentiâ adhibeantur... » (S. R. C., *in decret. gen.*, 13 avril. 1821).

On demande au moins douze flambeaux de cire pendant les offices célébrés devant le Saint-Sacrement et les saluts, savoir : six à l'autel et six au trône de l'exposition (S. R. C., 15 mars 1698).

III. *Contact et transport de la sainte hostie.* — Le prêtre, chargé d'exposer le Saint-Sacrement, peut n'avoir que le surplis et l'étole. Mais il ne garde l'étole que pendant qu'il expose ou repose le Saint-Sacrement dans le tabernacle (Merati, *de festo corp.*). Le reste du temps, il pourra déposer l'étole ou la tenir sur le bras gauche.

On ne doit poser le ciboire ou l'ostensoir dans lequel se trouve le Saint-Sacrement que sur un corporal béni. Le prêtre et le diacre seuls peuvent toucher l'ostensoir ou le ciboire, qui contiennent actuellement la sainte hostie, et ils doivent prendre une étole pour ce ministère (1); mais l'on peut ouvrir la porte du tabernacle sans étole.

(1) Les seuls chanoines, assistant l'évêque au salut, et parés avec le

Le prêtre seul peut toucher immédiatement la sainte hostie. Lorsqu'il le fait, il doit toujours procéder à l'ablution de ses doigts, et l'eau de l'ablution est jetée dans la piscine, si l'on ne peut la prendre dans le calice. Jamais le diacre ne doit toucher la sainte hostie. Si l'ostensoir était fait de manière qu'il fallût, pour exposer le Saint-Sacrement, placer l'hostie dans le croissant, ce serait au prêtre et non au diacre à remplir cette fonction; ensuite le diacre mettrait l'ostensoir sur l'exposition.

Quand on retire le croissant de l'ostensoir, on ne doit jamais le placer dans le ciboire garni de petites hosties; mais on le met sur le corporal du tabernacle, ou dans un ciboire vide, ou enfin dans une cassette ayant cette destination. On peut encore séparer l'hostie du croissant, et la placer avec les autres hosties.

Si l'hostie de l'exposition est dans une boîte qui se sépare de l'ostensoir, on la place dans le tabernacle soit immédiatement soit dans une cassette.

Quand on consomme l'hostie de l'exposition, on a soin de purifier la custode ou le croissant. Il n'est pas convenable, sauf le cas de nécessité, de donner cette hostie aux laïques.

Lorsque le Saint-Sacrement est porté en procession hors de l'église, ou dans l'église, il doit être porté sous un dais ou baldaquin (S. R. C., 1698, 1701, 1741, 1746, 1761, 1838).

IV. *Règles du chœur.* — Tous ceux qui passent devant le Saint-Sacrement doivent l'adorer. On fait la genuflexion à deux genoux en entrant dans le sanctuaire ou dans le chœur, et en en sortant.

Il n'y a point de salut au chœur devant le Saint-Sacrement exposé. Il n'est pas défendu de se servir de la bar-

rochet et la tunique sans étole, peuvent toucher le Saint-Sacrement dans les vases qui le contiennent, quoiqu'ils n'aient pas d'étole.

rette pendant le chant des heures canoniales, en présence du Saint-Sacrement exposé, s'il est voilé (S. R. C., 10 septembre 1796, *in Brachar.*, n° 4320-4469, ad 3).

Benoît XIV, dans son institution XXX, n° 17, recommande de ne jamais tourner le dos au Saint-Sacrement, pendant le sermon.

Les clercs ne doivent s'approcher du sanctuaire qu'avec le surplis, pour allumer et éteindre les cierges, ou pour remplir quelque fonction analogue.

ARTICLE II. *Exposition du Saint-Sacrement.*

Toute exposition du Saint-Sacrement, excepté celle des Quarante-Heures, peut se faire à quelque autel que ce soit (S. Conc. C., 4 février 1719).

Pour l'exposition du Saint-Sacrement, le Rituel n'indique le chant ou la récitation d'aucune prière; mais il est convenable de chanter les deux strophes *O salutaris* et *Uni trinoque*. On n'ajoute rien, même lorsqu'on ne commence pas un office immédiatement après. Le diacre met le Saint-Sacrement dans le lieu de l'exposition; on le laisse sur l'autel si l'on doit donner la bénédiction presque aussitôt après, puis on encense le Saint-Sacrement de trois coups.

Quand on expose le Saint-Sacrement moins solennellement, le prêtre lui-même ou un diacre peut le faire avec le surplis et l'étole seulement.

Si l'exposition doit se faire avant la messe, ce sera après l'aspersion et après la procession. Alors le célébrant et ses ministres, revêtus de leurs ornements ordinaires (le manipule excepté), s'agenouillent au bas de l'autel, avec des porte-flambeaux ou au moins les acolytes de la messe, qui se tiennent avec leurs cierges aux côtés de l'autel. Le diacre ou un prêtre en étole, ou le célébrant lui-même, à

leur défaut, expose le Saint-Sacrement aussitôt après l'avoir retiré du tabernacle. Puis le célébrant, aidé de ses ministres, met l'encens sans le bénir et encense de trois coups le Saint-Sacrement. Il reçoit ensuite son manipule des mains du diacre ou du cérémoniaire, et après la génuflexion faite d'un seul genou sur le dernier degré, conjointement avec le diacre et le sous-diacre, qui ont pris, eux aussi, leurs manipules, il commence la messe.

Si l'exposition se fait durant la messe, comme le jour de la Fête-Dieu, on porte l'ostensoir un peu avant la communion au côté de l'épître. Après la communion, le prêtre place la sainte hostie dans l'ostensoir que le diacre lui présente, et le pose au milieu de l'autel. On observe dès ce moment toutes les cérémonies usitées devant le Saint-Sacrement exposé; et après la messe, le diacre place l'ostensoir au trône de l'exposition pendant que l'on chante les deux strophes *O salutaris hostia* et *Uni trinoque*, et le célébrant fait l'encensement ordinaire.

Si l'officiant n'est pas assisté d'un diacre ou d'un autre prêtre, il fait lui-même tout ce qui a été dit du diacre assistant par rapport à l'exposition.

ARTICLE III. *Bénédictions du Saint-Sacrement.*

§ 1. Règles.

1. Il est défendu de donner la bénédiction du Saint-Sacrement pendant la nuit (S. R. C., 2 août 1692, *in Pisaren*, n° 3135-3284).

2. Il est convenable d'avoir pour la bénédiction solennelle, outre l'officiant du salut : 1° un diacre et un sous-diacre revêtus de l'aube, du cordon, de la dalmatique et de la tunique, sans manipule; 2° un prêtre ou un diacre en surplis, qui porte l'étole pour l'exposition et la reposition du

Saint-Sacrement; 3° un cérémoniaire; 4° un thuriféraire; 5° deux, ou quatre, ou six céroféraires (1).

Dans les bénédictions moins solennelles, on peut se contenter, le célébrant étant lui-même en surplis, en étole et en chape : 1° de deux assistants en surplis et en chape, dont le premier observe ce qui est prescrit au diacre, et le second remplit les fonctions assignées au sous-diacre; 2° d'un cérémoniaire; 3° d'un thuriféraire; 4° de deux céroféraires.

Enfin, le prêtre pourrait n'être assisté que du cérémoniaire et du thuriféraire, qui se placent à ses côtés et l'assistent, le thuriféraire en présentant l'encensoir, le cérémoniaire en présentant la navette et relevant la chape pendant l'imposition de l'encens. Dans ce cas, le prêtre doit avoir au moins une étole sur le surplis. L'usage de la chape, pour la bénédiction, est très convenable, mais n'est pas de rigueur.

3. Le prêtre ne dit point *Dominus vobiscum* ni la longue conclusion aux oraisons (S. R. C., 16 juin 1663; — 28 septembre 1675). Il est à noter que la conclusion brève se dit ainsi : 1° Si l'oraison s'adresse au Père : *Per Christum Dominum nostrum*; ou bien : *Per eundem Christum Dominum nostrum*, s'il avait été fait mention de Notre-Seigneur dans le corps de l'oraison; ou enfin si cette mention termine l'oraison : *Qui tecum vivit et regnat*. 2° Si l'oraison est adressée au Fils, on dit : *Qui vivis et regnas, in sæcula sæculorum*.

Pour dire les oraisons, alors même que le chœur est à genoux, le prêtre est debout. Les ministres ne se lèvent pas avec le célébrant, pour le chant des oraisons, quand le chœur est à genoux.

(1) L'usage de Rome est d'en admettre jusqu'à douze dans les bénédictions les plus solennelles.

Le célébrant et ses ministres se lèvent en même temps que le chœur. Les céroféraires seuls restent à genoux tout le temps du salut (Bourbon, *Petit cérém.*, p. 864).

§ 2. Prières et cérémonies de la Bénédiction.

L'officiant se rend à l'autel couvert de la barrette et accompagné du diacre et du sous-diacre, qui relèvent les bords de sa chape. Il est précédé de tous les autres officiers en tête desquels marche le thuriféraire. Il y a salut au chœur, si le Saint-Sacrement n'est pas déjà exposé.

Arrivés à l'autel, tous font la gémuflexion sur le pavé (*in plano*) et s'agenouillent, les ministres sacrés sur le premier degré et les autres sur le pavé.

Après une courte pause, le prêtre sacristain ou le diacre monte à l'autel pour placer le Saint-Sacrement sur le trône même de l'exposition. Pour cela, il ouvre le tabernacle, fait la gémuflexion, pose le Saint-Sacrement sur le corporal, ferme la porte du tabernacle, dispose l'ostensoir et va le placer à l'endroit où il doit demeurer exposé pendant le salut. Avant de revenir à sa place, il fait la gémuflexion. Le diacre n'a pas à en faire une seconde en arrivant à la droite de l'officiant.

Aussitôt après ont lieu l'imposition de l'encens, sans baisement ni bénédiction, et l'encensement du Saint-Sacrement (1). Cependant on chante au chœur les deux strophes *O Salutaris Hostia* et *Uni trinoque*. Ce chant commence, dès que l'on ouvre la porte du tabernacle pour l'exposition.

Après cette hymne ou une autre en l'honneur du Saint-

(1) Si un évêque est présent, le prêtre lui laisse mettre l'encens.

Un décret de la Sacrée Congrégation veut qu'on encense le Saint-Sacrement, à la messe devant le Saint-Sacrement exposé, seulement quand il a été mis au trône d'exposition et avant de l'en descendre (S. R. C., 18 mart. 1874, in *Lacatkecas*, n° 5581). Ce décret semble insinuer la règle que nous donnons pour les saluts.

Sacrement, par laquelle on doit toujours commencer, et qui n'a ni verset ni oraison, on chante des prières pendant lesquelles le chœur et les officiers se tiennent debout, sauf les céroféraires. On peut faire suivre chacune de ces prières du verset et de l'oraison correspondants; mais ces prières doivent toutes précéder le *Tantum ergo*, être tirées de la liturgie, ou consacrées par la coutume. La seule prière en langue vulgaire, admise par la coutume, est une formule de consécration.

S'il doit y avoir *Te Deum*, il se chante toujours avant le *Tantum ergo*, et l'oraison *Pro gratiarum actione* s'ajoute *sub eadem conclusione* à celle du Saint-Sacrement. Mais on a soin de ne point chanter d'autre verset après le *Panem de cælo* et avant l'oraison *Deus qui nobis*. Le chœur et les officiers sont debout au *Te Deum*, et à genoux au verset *Te ergo, quæsumus* (S. R. C., 27 mart. 1779, *in Nuceria*), n° 4244-4393, ad 17.

Il y a une nouvelle imposition de l'encens au *Genitori* et un second encensement du Saint-Sacrement (1).

Après la dernière oraison, le prêtre-sacristain ou le diacre descend le Saint-Sacrement sur l'autel avec les révérences convenables (2). Ensuite le célébrant reçoit, à genoux sur le dernier degré, le voile huméral *blanc*. Il monte à l'autel entre le diacre et le sous-diacre, qui relèvent son aube et s'arrêtent au bord du marchepied, où le sous-diacre s'agenouille, tandis que le diacre monte à l'autel avec le célébrant. Tous les deux font la gémflexion, le diacre debout

(1) Aux saluts ou expositions du Saint-Sacrement, il n'y a que deux encensements : au moment de l'exposition et à la strophe *Genitori*. On se contenterait de ce dernier encensement si le Saint-Sacrement était déjà exposé avant le commencement de la bénédiction. Si cependant on devait faire la procession avant la bénédiction, on encenserait le Saint-Sacrement avant le départ.

(2) On peut aussi descendre le Saint-Sacrement après les mots : *veneremur cernui*.

remet l'ostensoir à l'officiant, qui se tient à genoux. Le diacre s'agenouille aussitôt pour soulever le bord de la chape de l'officiant conjointement avec le sous-diacre pendant la bénédiction. Le célébrant a dû prendre l'ostensoir des deux mains, couvertes du voile huméral.

Pour la bénédiction, l'officiant étant debout et tourné vers le peuple tient d'abord l'ostensoir devant sa poitrine. Alors il l'élève avec lenteur à la hauteur des yeux, l'abaisse à la ceinture, le relève aussitôt tout droit jusqu'à la poitrine et de là à l'épaule gauche pour le ramener enfin à l'épaule droite. Après avoir ainsi achevé la croix, il ramène l'ostensoir à la poitrine, puis achevant le tour par le côté de l'évangile, s'il le veut, il remet l'ostensoir debout, fait la génuflexion conjointement avec celui qui l'a reçu à genoux, et va s'agenouiller au bas de l'autel où il quitte l'écharpe. Il s'abstient de faire alors un nouvel encensement (S. R. C., 21 mars 1676).

La bénédiction étant donnée en silence, les chantres entonnent un motet, v. g. *Laudate Dominum*; on remet le Saint-Sacrement dans le tabernacle, et tous ayant fait la génuflexion sur le pavé, et le salut au chœur, se retirent à la sacristie. Les ministres sacrés se servent de la barrette au retour comme à l'arrivée.

Remarques : 1° Le thuriféraire se tenant agenouillé au sanctuaire un peu du côté de l'épître, encense le Saint-Sacrement pendant la bénédiction. 2° Pendant que l'on descend le Saint-Sacrement du trône de l'exposition et jusqu'après la bénédiction, l'orgue exécute une pieuse mélodie, mais le chœur ne chante pas dans cet intervalle.

§ 3. Bénédiction avec le Saint-Ciboire.

Lorsqu'on doit donner la bénédiction avec le Saint-Ciboire, ce qui n'est pas permis sans l'autorisation de l'Ordi-

naire, le prêtre se rend à l'autel revêtu du surplis, de l'étole et de la chape (1). Il y a au moins deux acolytes portant des flambeaux allumés et un thuriféraire.

L'officiant ayant placé le Saint-Ciboire sur l'autel, sans enlever le voile qui le recouvre, descend au bas des degrés. Il impose l'encens et encense le Saint-Sacrement seulement au verset *Genitori*, avec inclination profonde avant et après. Il ferait mieux de ne pas encenser le Saint-Sacrement aux saluts avec le Saint-Ciboire ; cependant une réponse de la S. R. C. l'a permis.

Après l'hymne, le chœur ayant chanté le verset : *Panem de cœlo*, l'officiant dit : *Oremus, Deus qui nobis.*

Aussitôt après l'oraison, il reçoit le voile huméral, qui est toujours blanc ; il monte à l'autel, fait la génuflexion appuyant ses mains sur l'autel, prend sans rien dire le ciboire des deux mains couvertes du voile, et donne en silence la bénédiction par un seul signe de croix. En même temps le thuriféraire encense le Saint-Sacrement de trois coups, en demeurant à genoux un peu du côté de l'épître. Un clerc agite la sonnette pendant la bénédiction. Le prêtre, après avoir fait le tour complet, s'il le veut, pose le Saint-Ciboire sur l'autel, fait la génuflexion, s'agenouille au bord du marchepied pour déposer le voile, se relève, fait la génuflexion, et replace le Saint-Sacrement dans le tabernacle. Il fait de nouveau la génuflexion, et ferme le tabernacle.

Remarque : S'il y a des prières à dire, on les chante avant le *Tantum ergo*, et il y a un premier encensement dès que l'exposition est faite.

§ 4. Expositions moins solennelles.

Comme à Rome, à certains saluts, on peut se contenter d'ouvrir la porte du tabernacle, sans donner la bénédiction.

(1) La chape est très convenable, mais n'est pas obligatoire.

Alors il n'y a pas d'encensement. On chante le *Tantum ergo* et *Genitori*. Après l'oraison ou les oraisons, le prêtre monte à l'autel, fait la gémuflexion et ferme le tabernacle. Il doit y avoir six cierges allumés à l'autel pour cette cérémonie; qui peut se faire sans la permission de l'Ordinaire, et dans laquelle le prêtre se contente du surplis (1).

ARTICLE IV. De l'oraison des Quarante-Heures.

La solennité expiatoire, dite des Quarante-Heures, consiste à exposer le Saint-Sacrement pendant trois jours. Lorsqu'elle doit avoir lieu, il faut l'annoncer le dimanche précédent aux fidèles, et sonner les cloches, la veille et le matin, comme aux fêtes solennelles.

Pour les prières des Quarante-Heures, le Saint-Sacrement doit être exposé au grand autel, excepté dans les églises patriarcales (Inst. Clement. 3). Pendant que le Saint-Sacrement est exposé, il doit toujours y avoir des adorateurs. Les églises qui ont un nombreux clergé auront toujours au moins un prêtre ou un clerc en adoration dans le sanctuaire. Les clercs sont en surplis, et les prêtres ont de plus l'étole (S. R. C., 10 septembre 1701, in Cortonen., n° 3448-3597, ad 18).

La bénédiction des cierges, des cendres, des rameaux, quand elle se fait avant la messe qui doit terminer les prières des Quarante-Heures, se fait à un autre autel que celui de l'exposition; et l'on observe à cet autel pour les cérémonies les rubriques du missel, mais on ne doit pas faire la procession (S. R. C., 17 septembre 1822, indult., n° 4440, ad 10).

Il faut remarquer, en outre, que l'instruction de Clément XI pour les Quarante-Heures, en vigueur à Rome et

(1) L'étole n'est pas nécessaire au prêtre pour ouvrir le tabernacle.

dans beaucoup d'autres lieux, fixe le *minimum* des cierges à vingt. On ne descendra pas au-dessous de ce chiffre, au moins durant les cérémonies solennelles qui se feront devant le Saint-Sacrement exposé. Pour l'oraison des Quarante-Heures, il faut avoir soin de préparer à la crédence un voile blanc, supporté par une hampe à pied, qui le tienne élevé à la hauteur du trône d'exposition. Ce voile sert à couvrir le Saint-Sacrement durant le sermon, et quand le célébrant est assis.

Durant toute la durée de l'exposition, les parements de l'autel sont blancs, mais les ornements de l'office et du célébrant sont de la couleur du jour (S. R. C., 9 juin 1679; — 29 janvier 1759).

On ne célèbre pas de messe de *Requiem* autant que possible, ni à l'autel de l'exposition, ni aux autres autels (S. R. C., 7 mai 1746; — 27 mars 1779).

Que s'il se présente un enterrement à faire, comme il n'est pas toujours possible de le transférer, on fera la cérémonie funèbre à un autel écarté, ou bien l'on renferme le Saint-Sacrement dans le tabernacle.

On ne doit pas sonner aux messes basses qui se disent dans l'église durant l'exposition, mais l'on se contentera d'annoncer le commencement de la messe par le petit coup de clochette, qui indique la sortie du prêtre de la sacristie.

Pendant les Quarante-Heures, on ajoute : *Alleluia* au verset *Panem de cælo*, et au répons : *Omne delectamentum*.

A la messe chantée, l'oraison du Saint-Sacrement s'ajoute toujours à l'oraison du jour *sub unâ conclusione* (1). S'il y a des mémoires, l'oraison du Saint-Sacrement se met en dernier lieu, mais s'il n'y avait que les oraisons communes, Gardellini est d'avis qu'on les omette.

(1) Il ne faut pas assimiler cette oraison à l'oraison impérée qui se dit *sub distincta conclusione*, dans les doubles de deuxième classe et au-dessous.

A la messe privée, qu'on la dise à l'autel de l'exposition ou non, on dira en dernier lieu, c'est-à-dire après la dernière des oraisons de rubrique, l'oraison du Saint-Sacrement ; mais cette dernière n'est pas obligatoire. Les vêpres se célèbrent sans rien changer au rite de la fête. On les célèbre, comme s'il n'y avait pas exposition, sans omettre, par exemple, les suffrages communs, etc. Tout ce que l'on peut faire, c'est de donner plus de solennité et d'éclat à l'office par la gravité du chant et la pompe des cérémonies. On n'y fait jamais mémoire du Très Saint-Sacrement.

SECTION SEPTIÈME.

OFFICES FUNÈBRES.

CHAPITRE PREMIER.

FUNÉRAILLES DES ADULTES.

ARTICLE I. *Préparatifs.*

L'autel est sans fleurs, ni tableaux, ni autres ornements de fête. Dans ses décorations, il ne doit y avoir aucun emblème de la mort, comme seraient des représentations de têtes de mort, d'ossements croisés et de larmes. Mais la tenture de l'église et du catafalque n'excluent pas ces symboles. On pourra mettre l'*antependium* ou parement noir devant l'autel; mais il ne doit pas exister de conopée noir pour le tabernacle, on se sert du violet. Le tapis ne doit couvrir que le marchepied et non les degrés de l'autel.

La crédence sera couverte d'une petite nappe. On y mettra ce qui est nécessaire pour la messe chantée, sauf le voile huméral. On y déposera en outre le bénitier et l'aspersoir avec le rituel pour l'absoute.

On prépare à la sacristie des ornements noirs, sans croix blanche, ce qui n'exclut pas les galons ou franges de couleur blanche qui dessinent la croix, ou qui bordent l'ornement.

Il est à remarquer que le jour de la Commémoration des Morts, si l'on chantait la messe dans une église où le Saint-Sacrement serait exposé, au lieu d'ornements noirs, on prendrait les vêtements de couleur violette.

S'il y a absoute, on place près de l'autel la grande croix de procession, pour aller à la représentation mortuaire. Cette croix ne doit jamais être dressée à la tête du cercueil ou du cénotaphe pendant l'office ou pendant la messe. On ne permettra pas davantage d'attacher des crêpes ou tout autre signe analogue à la croix ou aux cierges.

Quand il y aura la bière ou la représentation, elle sera toujours couverte d'un drap mortuaire noir. Le drap mortuaire de couleur blanche est proscrit, à moins que la personne pour laquelle on célèbre ne soit un enfant (S. R. C., 21 juillet 1855, *Briocen*, n° 5085, ad 13); mais l'usage du drap mortuaire noir avec croix blanche et larmes n'est nullement prohibé (1).

La bière devrait se placer dans le chœur pour les ecclésiastiques, et dans la nef pour les laïques; mais toutes les églises ne se prêtant pas à cet arrangement, on suivra les coutumes des lieux.

Le cercueil de l'évêque ou du prêtre est toujours placé de manière que la tête soit dirigée vers l'autel, tandis que la tête des autres défunts est tournée vers le bas de l'église. On peut placer sur le cercueil ou sur la représentation les insignes de la dignité ecclésiastique ou laïque du défunt. Ces insignes, pour les prêtres, sont : un rochet avec un camail, s'il est chanoine, et s'il ne l'est pas un surplis, une étole noire ou violette et une barrette. Mais si le corps n'est pas présent, la représentation se place pour les évêques et les ecclésiastiques comme pour les simples fidèles, c'est-à-dire que la tête est tournée vers le bas de l'église, et les pieds du côté de l'autel.

Régulièrement les cierges devraient être de cire jaune ou commune tant à l'autel qu'au cénotaphe; c'est du moins

(1) La prohibition, qui défend les emblèmes de mort, ne regarde que les ornements de l'autel et des officiers.

l'enseignement des auteurs. Néanmoins, il est bon d'observer que le *Cérémonial* des Evêques est moins formel, en ce qui concerne les offices funèbres, que pour l'office des ténèbres du Vendredi-Saint. Il dit : *Cum cereis accensis qui solent fieri ex cera communi* » (l. II, ch. XVI, n° 14). On ne disposera pas moins de quatre cierges autour du cénotaphe.

ARTICLE II. *Des Funérailles.*

§ 1. *Levée du corps.*

Si le défunt était clerc ou revêtu du sacerdoce, il pourrait être porté par des clercs ou par des prêtres. Mais la S. R. C. défend aux ecclésiastiques, de porter les coins du poêle, même au convoi d'un ecclésiastique (S. R. C., 20 sept. 1681, *Altamuræ*, n° 2813).

Le célébrant a le surplis et l'étole noire ou même la chape. Il ne doit pas être revêtu de l'aube, ni être accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre parés (S. R. C., 23 mai 1846, *in Tuden*, n° 4904-5050, ad 10 ; — 21 juillet 1855, *in Briocen*, n° 5085-5221, ad 1).

On porte la croix entre les chandeliers des acolytes et un clerc porte l'aspersoir et le bénitier en marchant auprès de la croix. A la maison mortuaire on distribue les cierges au clergé. Le prêtre se place auprès du corps, l'asperge au milieu, à gauche et à droite, et dit sans chanter l'antienne *Si iniquitates* et le psaume *De profundis*. Ensuite la procession se met en marche dans cet ordre : le clergé d'abord, puis la bière, et ensuite les fidèles. Le prêtre dans le trajet entonne *Exultabunt Domino*, et les chantres *Miserere*. A la fin du psaume, on dit : *Requiem æternam dona ei... luceat ei...*

En entrant dans l'église on répète *Exultabunt*, et quand

on y est entré on chante le répons *Subvenite*; puis on dépose le corps du défunt au lieu accoutumé : Les pieds du défunt doivent être dirigés vers l'autel, à moins que ce ne soit le corps d'un prêtre, dont les pieds sont tournés vers le bas de l'église.

Remarques : 1° Les antiennes, qui doivent se réciter ou se chanter en dehors de l'office des morts proprement dit, ne sont pas doublées.

2° Aucun salut au chœur n'est supprimé dans les offices funèbres.

§ 2. De l'Office et de la Messe.

S'il est possible, on dit tout l'office des morts, c'est-à-dire les trois nocturnes et les laudes. Si cela est impossible, on se contente du chant du premier nocturne avec ou sans les laudes, suivant le temps dont on dispose. Mais si l'on ne doit pas chanter les laudes, il faut toujours conclure le nocturne par les prières. Enfin, si le chant du premier nocturne n'est pas même possible, on ne manquera jamais de dire les prières et suffrages pour les morts. Si la cérémonie se fait l'après-midi, on doit dire non les vêpres des morts, mais le premier nocturne, ou mieux tout l'office des morts suivant les occurrences.

Pour la messe et l'office des morts, on observe tout ce qui est dit à la Section seconde (p. 95), et Section quatrième (p. 299).

L'absoute a lieu après la messe ou après l'office, quel qu'il soit; ou s'il n'y a ni office ni messe, après le répons *Subvenite*.

Remarques : 1° La fonction des funérailles peut se diviser ainsi : un prêtre peut présider la levée du corps et le transport à l'église; — un autre peut chanter le nocturne ou les nocturnes; — un troisième peut célébrer la messe et

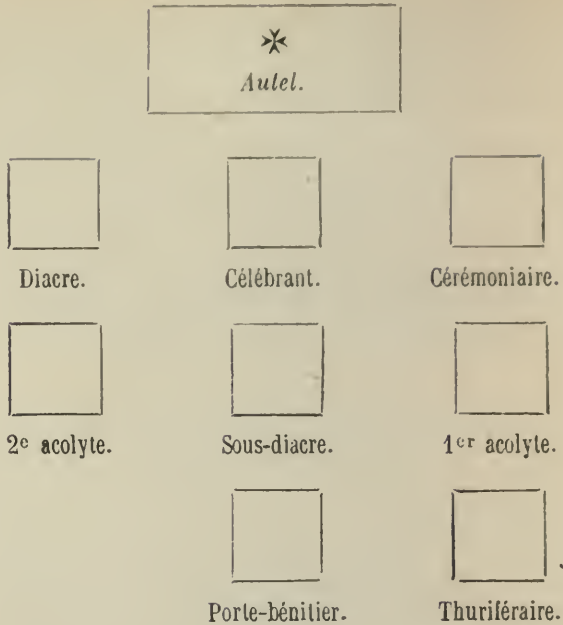
faire l'absoute ; un quatrième peut être admis à conduire le corps au cimetière. Il est mieux de faire faire l'absoute par le célébrant de la messe (S. R. C., 21 juillet 1855, *Briocen*, n° 5085-5221, ad 4). Ce décret de la S. R. C. est moins expressif que celui de l'année précédente, qui avait défendu à un autre prêtre qu'au célébrant de la messe de faire l'absoute (S. R. C., 12 août 1854, *Briocen*, n° 5072, ad 13). Il semble qu'on peut s'en tenir aux termes du second décret, qui porte : « *Congruum esse ut absolutio ad feretrum fiat ab ipso sacerdote, qui missam celebravit, non ab alio diverso.* »

2° On ne doit pas passer l'aspersoir à tous les membres du clergé qui sont présents à l'absoute, pour que chacun asperge à son tour.

3° On peut conserver l'ancien usage de faire l'offrande aux messes solennelles pour les défunts. Mais on observera de la faire après la récitation de l'antienne Offertoire, et de ne pas donner à baiser la patène, mais bien une relique, ou la croix, ou un instrument de paix. Régulièrement tout baisement devrait être supprimé aux messes des morts.

§ 3. Absoute.

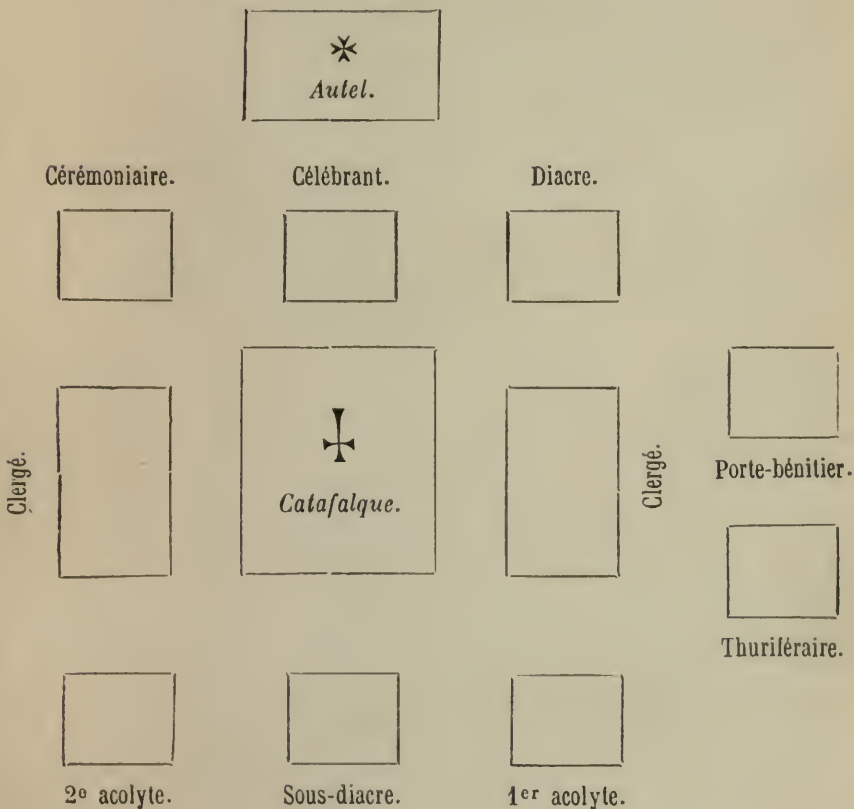
I. — En règle générale, après la messe de *Requiem*, l'absoute est faite par le célébrant. Celui-ci, à l'issue du dernier évangile, après avoir fait la genuflexion à l'autel avec ses ministres, va déposer le manipule et échanger la chasuble contre la chape. Il se trouve à la droite du diacre, pendant que le sous-diacre va chercher la croix de procession, et l'on se rend avec les révérences convenables de l'autel au lit funèbre. Le diacre et le sous-diacre ont eu soin de déposer leurs manipules à la banquette. Pour saluer l'autel, les officiers se placent dans l'ordre qu'indique le tableau suivant (Voir p. 354).



Le célébrant, ayant le diacre à sa gauche, se tient toujours, à la représentation mortuaire, du côté opposé à celui où se trouve la croix. Il est entre la bière et l'autel : 1^o pour les laïques ; — 2^o pour tous les cas, où il n'y a qu'une représentation sans le corps, alors même que l'office serait pour un prêtre ou un évêque défunt. Au contraire le célébrant se tient avec le diacre entre la porte du chœur et la bière, s'il s'agit de l'absoute d'un évêque ou d'un prêtre, *corpore præsente* (S. R. C., 3 septembre 1746, *Massæ*, n^o 4034-4183, ad 2).

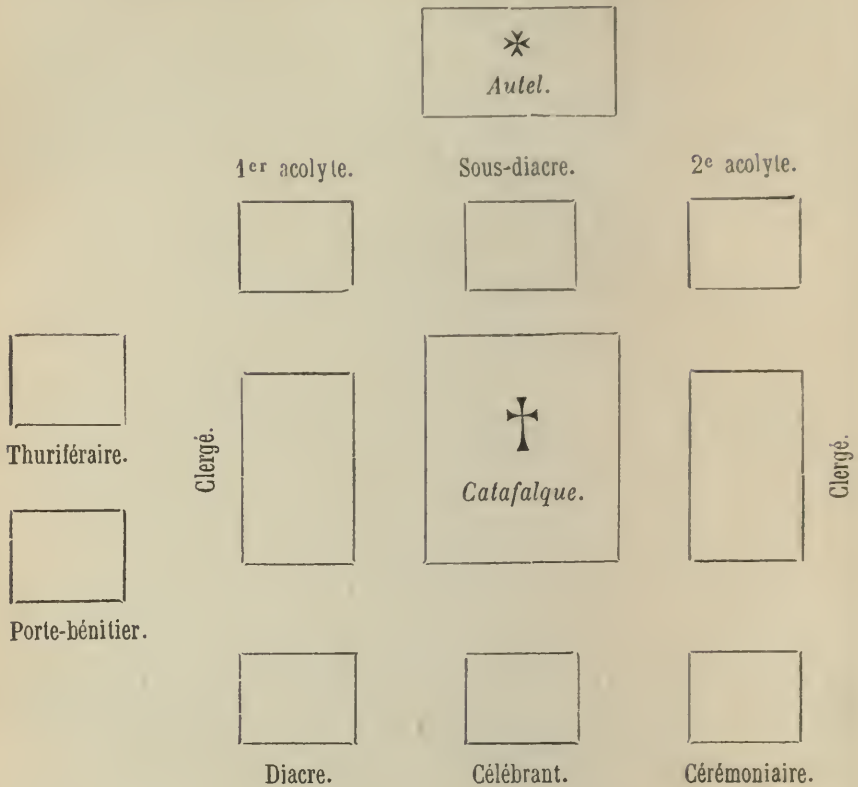
Le sous-diacre portant la croix, dont le crucifix est dirigé vers la représentation, se tient toujours à l'opposite du célébrant, et il se trouve entre les acolytes portant leurs flambeaux. Pour se rendre au lit funèbre, le clergé suit les acolytes et la croix, de manière que les moins dignes soient de chaque côté, les plus éloignés, et les plus dignes les

plus rapprochés du célébrant. Celui-ci s'est rendu à la représentation, la tête couverte, ainsi que le diacre. En arrivant, tous les deux donnent leurs barrettes à un clerc; le cérémoniaire se tient à la droite du célébrant; le porte-bénitier et le thuriféraire se retirent du côté de l'épître, et les acolytes avec la croix, passent du côté de l'évangile pour aller à leurs places.



Pour un prélat ou pour un prêtre dont le corps est présent, la disposition des officiers au catafalque exige un ordre inverse de celui que nous venons de décrire.

Au catafalque, la disposition est la suivante :



A la fin du *Libera*, le diacre passe à la droite du célébrant avec le thuriféraire pour faire mettre et bénir l'encens. Après le *Kyrie*, le prêtre chante : *Pater noster*, qu'il continue à voix basse. Il reçoit l'aspersoir, fait la révérence convenable à l'autel avec le diacre, qui relève le bord droit de la chape. Tous les deux font le tour du lit funèbre, en commençant par leur droite ; le célébrant asperge de trois coups chaque face latérale du lit funèbre. En passant devant la croix, il s'incline profondément pendant que le diacre fait la gémflexion. De retour à sa place, le célébrant, après avoir rendu l'aspersoir au diacre, reçoit de ses mains

l'encensoir, tous les deux font la révérence à l'autel, et se comportent pour l'encensement comme pour l'aspersion.

Après l'encensement, le diacre se place à gauche du célébrant, lui présente et soutient le livre pendant qu'il chante : *Et ne nos inducas*, puis les versets et l'oraison. Au verset *Requiem*, le célébrant fait un signe de croix sur la représentation ; les chœurs chantent : *Requiescant* ou *Requiescat in pace* ; le chœur répond : *Amen*, et l'on se retire avec les révérences convenables. Si l'on fait la gémflexion (ce qui a toujours lieu quand le Saint-Sacrement est dans le tabernacle), les acolytes qui accompagnent le porte-croix, peuvent s'en dispenser comme lui, soit à l'aller, soit au retour.

Remarques : 1° Quand l'absoute ne se fait pas après la messe solennelle, elle n'admet ni diacre ni sous-diacre (S. R. C., 22 août 1854, in *Briocen*, n° 5208, ad 13).

2° Le corps présent, le célébrant commence toujours l'absoute par le chant de l'oraison *Non intres*.

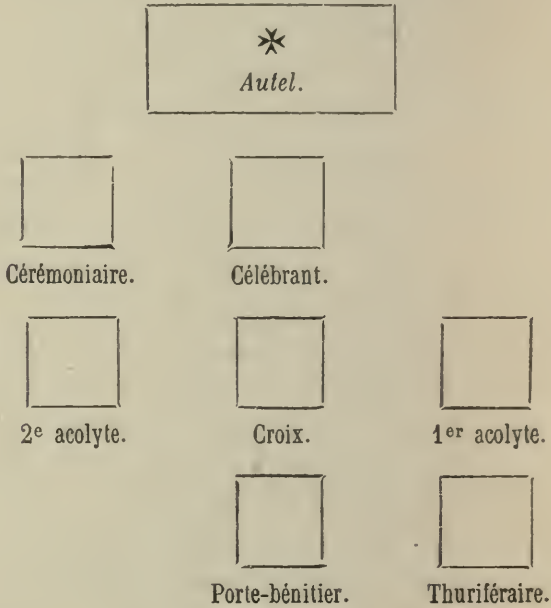
II. — La cérémonie de l'absoute, *corpore non præsente*, peut se faire sans catafalque et avec un simple drap mortuaire, étendu au bas des degrés de l'autel. Le célébrant quitte le manipule conjointement avec ses ministres et échange la chape contre la chasuble. Il n'y a ni sous-diacre à porter la croix, ni acolytes à porter les flambeaux.

Le célébrant monte à l'autel, avec les révérences ordinaires, et se rend devant le missel comme pour l'*Introït* ; ses ministres se placent de chaque côté et un peu en arrière. Le célébrant met et bénit l'encens à la fin du *Libera*, sans quitter le coin de l'épître. Aussitôt après, le thuriféraire et le porte-bénitier vont au coin de l'évangile. Après avoir dit : *Pater noster*, le célébrant se rend au milieu de l'autel avec ses ministres qui se mettent (le célébrant étant tourné vers le peuple), le diacre à sa droite et le sous-diacre à sa gauche. Le porte-bénitier donne l'aspersoir au diacre, qui le présente au célébrant et relève la chape. Le célébrant

asperge le drap mortuaire trois fois, d'abord au milieu, puis à sa gauche et à sa droite. La même cérémonie a lieu pour l'encensement après lequel le célébrant et ses ministres reviennent au coin de l'épître pour le chant des versets et de l'oraison.

Remarque : Le diacre reçoit l'aspersoir et l'encensoir du porte-bénitier et du thuriféraire, et non du cérémoniaire.

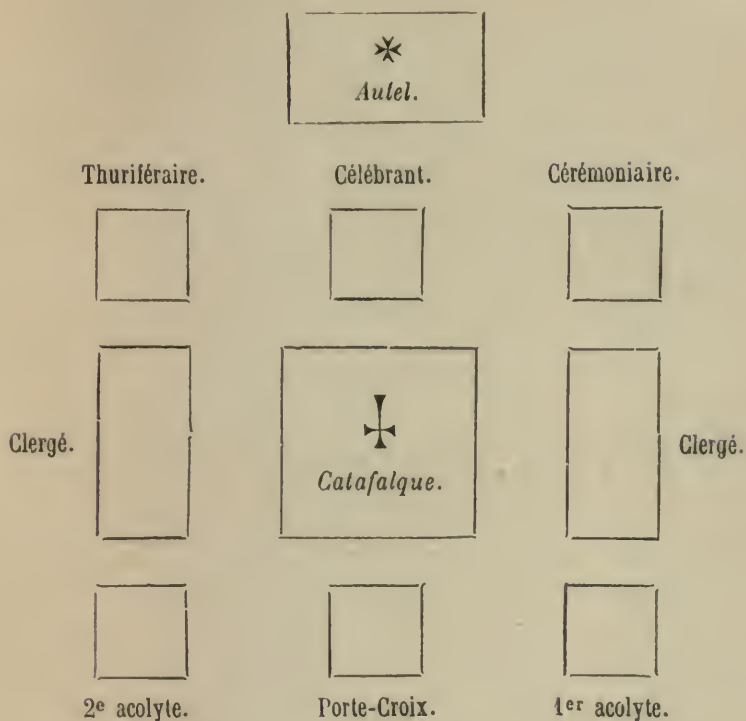
III. — *De l'absoute faite sans diacre ni sous-diacre.* —



Après le dernier évangile, les deux clercs de la messe accompagnent le célébrant à la banquette, où ils l'aident à quitter la chasuble et le manipule, et à revêtir la chape, si on la prend.

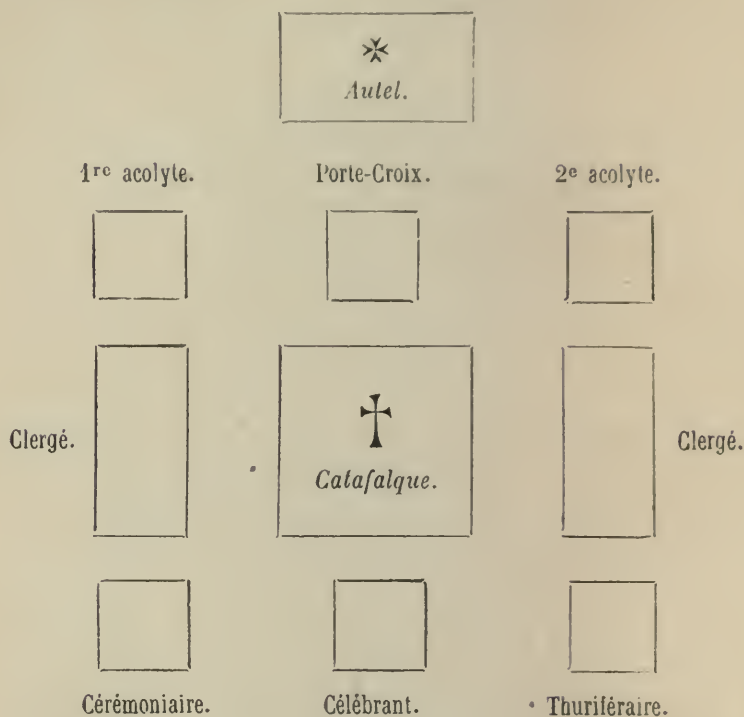
Quatre autres clercs pourront se joindre à ceux qui assistent le célébrant. Ceux-ci prennent les chandeliers, un autre la croix, un quatrième l'encensoir, un cinquième l'aspersoir et le sixième fait l'office du cérémoniaire. Tous se placent dans l'ordre ci-dessus devant l'autel.

Au catafalque, on se place dans l'ordre qu'indique la figure suivante :



A l'absoute, toutes les cérémonies se font comme quand il y a diacre et sous-diacre. C'est le cérémoniaire qui fait l'office du diacre, V. p. 354.

Pour un prélat ou pour un prêtre dont le corps serait présent, on suivrait la disposition suivante :



§ 4. Transport du corps au cimetière.

On peut faire plusieurs hypothèses : 1^o ou l'on transporte le corps au cimetière immédiatement après l'absoute, ou on le fait plus tard ; 2^o l'on doit bénir la fosse, ou elle est déjà bénite ; 3^o le cimetière est proche, ou éloigné de l'église.

I. — Si l'on transporte le corps immédiatement, on chante l'antienne *In Paradisum*. Si l'on doit différer le transport du corps, on omet l'antienne *In Paradisum* ; on dit seulement *Ego sum*, avec le psaume *Benedictus* et les prières ordinaires ; et l'on revient à la sacristie en disant : *Si iniquitates* et *De profundis*.

II. — S'il faut bénir la tombe, le thuriféraire marche devant la croix à gauche du porte-bénitier. Cette bénédiction a lieu : 1^o quand le cimetière n'est pas béni ; 2^o quand il y a un caveau muré. Pour cette bénédiction, le prêtre dit l'oraison *Cujus miseratione*, il bénit l'encens, reçoit l'aspersoir, asperge et encense trois fois, au milieu, à sa gauche et à sa droite. C'est après cette bénédiction de la tombe qu'on entonne *Ego sum* et le cantique. Si la tombe est déjà bénite, après le cantique, le prêtre dit : *Kyrie*, on répond : *Christe* ; le prêtre ajoute : *Kyrie* et *Pater noster*. Il asperge trois fois le cercueil et dit : *Et ne nos inducas*, et le reste. Après l'oraison, il dit : *Requiem... dona ei*, avec ou sans signe de croix sur le cercueil ; puis on dit : *Requiescat in pace*, et le prêtre ajoute : *Anima ejus*. On met le corps dans la tombe, et le clergé revient en disant : *Si iniquitates*, et *De profundis*.

III. — Si le cimetière n'est pas éloigné, le prêtre peut garder les ornements, c'est-à-dire l'aube avec l'étole et la chape. Dans le cas contraire, il prend le surplis et l'étole.

Remarque : Un diacre, avec la permission de l'Ordinaire, peut faire toutes les cérémonies de l'absoute et de la sépulture, sans excepter la bénédiction de la tombe, s'il vient, en l'absence d'un prêtre, à présider aux funérailles.

§ 5. Règles spéciales à observer aux funérailles pendant les trois derniers jours de la Semaine sainte.

Pendant les trois derniers jours de la Semaine sainte, s'il faut faire des funérailles, on doit réciter *privatim* les prières du Rituel. Par cette récitation privée on entend non seulement l'absence du chant, mais une récitation à voix basse (S. R. C., 11 août 1736, n^o 4050).

Le *triduo*, pendant lequel les funérailles solennelles sont interdites commence aux ténèbres du Jeudi-Saint qui se cé-

lèbrent le Mercredi au soir, et se termine avec la messe du Samedi-Saint. Mais dans l'après-midi du Samedi-Saint, on peut chanter solennellement l'office des funérailles (Cavalieri). Pendant tout ce *triduo*, il est plus convenable de faire la cérémonie des funérailles dans l'après-midi.

CHAPITRE II.

FUNÉRAILLES DES ENFANTS (1).

I. *Levée du corps.* — Le clergé se rend processionnellement à la maison mortuaire avec une croix dépourvue de hampe (Rituel, Cavalieri, Baruffaldi, Cat., Le Vavasseur).

On peut prendre des cierges, les auteurs suppléant en ce point au silence de la rubrique.

En arrivant auprès du corps, le prêtre l'asperge; il dit : *Sit nomen*, et le chœur commence la récitation du psaume *Laudate pueri*, qui se dit en entier avec *Gloria Patri*. On dit ensuite l'antienne (Rituel). On se contente de réciter ces prières, quoique certains auteurs, tels que Baruffaldi et Cavalieri fassent chanter ces prières à la maison mortuaire (2). Il est plus dans nos mœurs de supprimer ces chants par égard pour la douleur des parents.

II. *Conduite du corps à l'église.* — En transportant le corps à l'église, on dit le psaume *Beati immaculati*, et, s'il reste du temps, on ajoute les psaumes *Laudate Dominum de cœlis*; *Cantate Domino*; *Laudate Dominum in sanctis* (Rituel). On termine le chant du psaume commencé, à l'entrée de l'église, et l'on dit alors *Gloria Patri*. On devra dire *Gloria Patri*, en récitant les divisions du psaume *Beati immaculati*, chaque fois qu'on le dit aux heures canoniales; et si l'on

(1) Les enfants, dont il est question dans ce chapitre, sont tous ceux qui, ayant été baptisés, n'ont pas atteint l'âge de raison, et qui n'ont pu perdre leur innocence baptismale.

(2) Il faut convenir que les auteurs nommés sont d'accord avec le Rituel imprimé à Rome, qui donne l'antienne notée sur le deuxième mode.

récite les trois psaumes 148, 149 et 150, on ne leur donne qu'un *Gloria* pour conclusion.

III. *Cérémonies à faire à l'église.* — A la place du *Subvenite* et du *Libera*, le Rituel indique le chant de l'antienne *Hic accipiet* et du psaume *Domini est terra*. Le prêtre et le clergé pendant ce chant se tiennent autour du cercueil comme pour les absoutes. Après le psaume et l'antienne, le célébrant chante les versets et l'oraison. Quand il a dit *Pater noster*, il reçoit l'aspersoir et asperge le corps trois fois, c'est-à-dire, au milieu, à sa gauche et à sa droite, sans faire le tour du cercueil. Après l'oraison a lieu le transport du corps au cimetière.

Il est permis de dire une messe basse ou solennelle, aux funérailles des enfants qui se célèbrent dans la matinée. Cette messe sera la messe votive des Saints-Anges (1). Mais la messe votive ne doit pas être célébrée un jour où la rubrique l'interdit. Quand la rubrique ne permet pas la messe votive, on dit la messe du jour avec les ornements qui lui conviennent.

On sait que la fonction ne se fait jamais avec les ornements noirs.

Si les funérailles ont lieu dans l'après-midi, on pourra chanter les vêpres du jour, ou, si l'on veut donner à la fonction une plus grande solennité, prolonger après l'arrivée à l'église le chant des psaumes, qui se disent dans le trajet. De même on pourra jouer de l'orgue avant et après l'antienne *Hic accipiet* et le psaume *Domini est terra*.

Dans le cas où l'on dit la messe, elle se célèbre avant l'antienne et le psaume *Domini*. Le célébrant de la messe

(1) M^{gr} Martinucci défend la messe des Saints-Anges, d'autres auteurs, tels que de Conny, de Herdt, Falise la croient permise, nonobstant le décret S. R. C., 23 mars 1709, *Gardel.*, n° 3800, ad 4. En effet, un récent décret donne raison à ces derniers, et la rend même obligatoire (S. R. C., 8 février 1879, *Parisien.*, n° 5766, ad 2.)

doit avoir quitté l'aube ; et il n'y a ni diacre ni sous-diacre portant la croix comme aux absoutes (1).

Remarque : Dans ces funérailles, le prêtre bénit l'encens comme à l'ordinaire ; il y a le baiser de paix, et l'on n'omet pas les baisements de mains et d'objets. On fait tous les saluts au chœur, et l'on se sert du voile huméral comme aux autres messes solennelles.

IV. *Transport du corps au cimetière.* — Après l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus*, on conduit le corps au cimetière, en chantant l'antienne *Juvenes et Virgines*. Si l'on ne devait pas transporter le corps immédiatement, on ferait ces dernières prières à l'église (Rituel). Ces chants remplacent les antiennes *In Paradisum*, *Ego sum* et le cantique *Benedictus*, qui se disent aux funérailles des adultes. Après la répétition de l'antienne *Juvenes*, le prêtre chante le verset et l'oraison, puis il asperge et encense le tombeau. Après l'encensement, on met le corps en terre (Rituel). Cet encensement, fait au cimetière dans les funérailles des enfants, remplace celui qui se fait à l'église pour la sépulture des adultes (2). Le lieu de la sépulture des enfants doit être distinct de celui des adultes (Rituel) (S. R. C., 12 décembre 1620, *Gardell.*, n° 590).

V. *Retour à l'église.* — On chante, en revenant à l'église, l'antienne *Benedicite Dominum*, avec le cantique *Benedicite, omnia opera*. Après la répétition de l'antienne, et lorsque le prêtre est à l'autel, il dit : *Dominus vobiscum*, et l'oraison *Deus qui miro ordine* (Rituel).

VI. *Funérailles des enfants pendant les trois derniers jours de la Semaine sainte.* — Dans ces trois jours, on peut à volonté dire, ou omettre le *Gloria Patri* aux funérailles

(1) *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XXXVII, p. 165.

(2) D'après Cavalieri, on supprimerait cette aspersion et cet encensement de la tombe, si elle était déjà bénite.

des enfants (S. R. C., 16 janvier 1677, *Gardell.*, n° 2812, ad 6) (1).

Le *triduo* dont il est question ici commence avec les ténèbres du Jeudi-Saint qui se célèbrent le Mercredi soir, et se termine avec la messe du Samedi-Saint. On recommande de choisir la soirée pour ces funérailles comme pour celles des adultes, durant ces trois jours.

On récite *privatim*, c'est-à-dire sans solennité et à voix basse, les prières du Rituel (S. R. C., 11 avril 1736, n° 4059); mais dans l'après-midi du Samedi-Saint, vers le soir, ces funérailles peuvent se célébrer avec chant et solennité.

(1) Cf. le décret qui autorise le *Gloria Patri* dans la récitation privée des prières à faire pour l'administration du Saint Viatique pendant le *Triduo sacro* (S. R. C., 15 mai 1745, *Lucana*, n° 4021-4170).

SECTION HUITIÈME.

Nous donnons ici un précis des fonctions pontificales pour venir en aide au clergé paroissial, qui n'a pas toujours à sa disposition les livres liturgiques nécessaires, et qui a moins encore le loisir de les consulter (1).

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MESSE, DES VÊPRES ET DU SALUT, CÉLÉBRÉS PAR
L'ÉVÊQUE OU EN SA PRÉSENCE.

ARTICLE I. *De la Messe célébrée par l'évêque.*

Préparatifs pour la messe pontificale célébrée avec prêtre assistant et diacres assistants, parés. Sièges.— Pour l'évêque, il y a trois espèces de sièges : le trône, le fauteuil ou la stalle. Il y a un trône qui se place du côté de l'évangile, à trois degrés et est couvert de tapis. Le trône doit avoir un dais orné de draperies de la couleur du jour, autant que possible (2). L'évêque est au trône pour célébrer la messe et les vêpres.

S'il assiste paré à l'office, c'est-à-dire avec la chape, il est au trône. Il se tient ordinairement à sa stalle pour assister en *cappa magna* ou en rochet et mozette. Il peut néanmoins assister à l'office au trône en *cappa*.

(1) Cf. Le Vavasseur. Les fonctions pontificales selon le rite romain.

(2) En rigueur de principe, il ne devrait y avoir de dais au trône, qu'autant qu'il y en a un au-dessus de l'autel de la Réserve.

Un archevêque ou évêque étrangers, lorsqu'ils célèbrent pontificalement, doivent le faire au fauteuil, soit en l'absence, soit en présence de l'Ordinaire.

De la mitre. — Il y en a trois : la mitre précieuse, ornée de pierreries ; la mitre auriphrygiate, faite d'étoffe de soie blanche et or ; et la mitre simple, d'une étoffe plus simple, en soie blanche ou même en toile. Quant à l'usage des deux premières, il dépend, sauf les cas marqués par la rubrique, de la volonté du prélat. En général, dans les offices où il n'y a ni *Gloria in excelsis* ni *Te Deum*, l'auriphrygiate remplace la mitre précieuse, et la mitre simple l'auriphrygiate. L'évêque se sert de la mitre simple aux offices des morts. La mitre ne suppose pas nécessairement la crosse, v. g. aux deux encensements du prélat, à l'autel pendant la messe, et aux offices des morts ; mais la crosse suppose la mitre, si ce n'est pendant le chant de l'évangile et du *Magnificat*, ou devant le Saint-Sacrement exposé.

Crosse. — Elle ne sert jamais dans les offices des morts. Le pontife étranger n'a pas droit à la crosse sans la permission de l'Ordinaire.

L'évêque n'use de la crosse qu'autant qu'il est paré, c'est-à-dire en chape et en mitre, mais jamais avec la *cappa* ou le rochet.

§ 1. Messe au trône.

Quand l'évêque arrive, il est en *cappa*, suivi de son cortège. On lui offre l'eau bénite à la porte.

Il va prier à l'autel du Saint-Sacrement. Il n'y a pas d'aspersion avant la messe. S'il y a *sacellum* ou *secretarium*, (on peut convertir en *sacellum* l'une des chapelles latérales, attenante à la sacristie), l'évêque y chante tierce, si c'est l'usage dans l'église, et y revêt les ornements pontificaux.

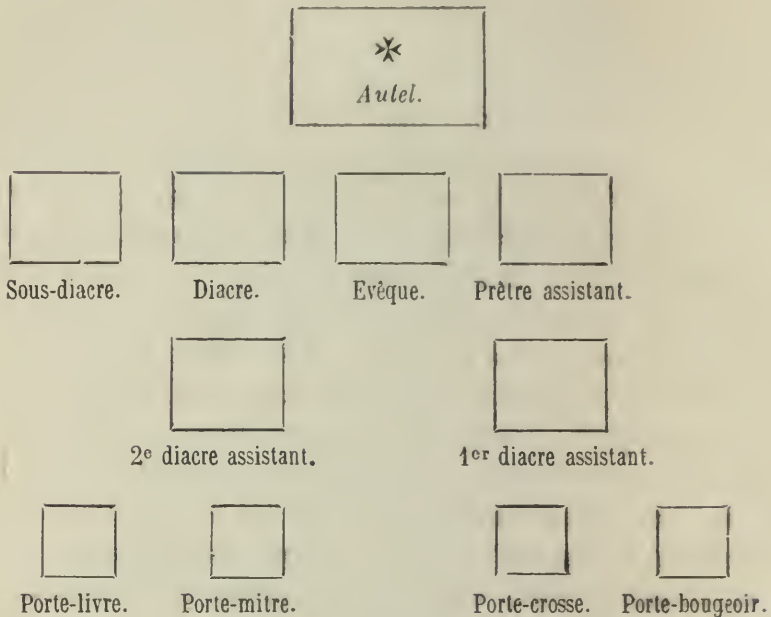
Ordinairement l'évêque revêt les ornements au trône. Il

entonne tierce d'abord , si c'est l'usage de chanter les petites heures dans l'église ; l'hymne et l'antienne de tierce sont entonnées au chœur. Ensuite l'évêque s'assied , lit les psaumes de la préparation , après lesquels le sous-diacre d'office vient devant le prélat apporter les sandales. Après avoir quitté la cappe en disant : *Exue me*, il se lave les mains ; le prêtre assistant présente la serviette. On habille le prélat. Il se lève en mitre pour le capitule , qui est chanté par le sous-diacre d'office ; et dépose la mitre pour le *Dominus vobiscum* et l'oraison. Après *Benedicamus Domino*, on achève d'habiller le prélat pour la messe. Le diacre et le sous-diacre reprennent leur place à ses côtés, et les deux diacres assistants vont à la banquette pendant ce temps. Le pontife étant entièrement paré, les diacre et sous-diacre d'office vont prendre leurs manipules à la banquette, et les diacres assistants les remplacent au trône ; puis a lieu le départ après la bénédiction et l'imposition de l'encens par le prélat, si on est au *sacellum*. Dans le cas où le prélat s'est habillé au trône, il va à l'autel sans bénir l'encens auparavant. Derrière le prélat marchent les porte-insignes ; ils peuvent être en chape.

Un sous-diacre paré porte la croix archiépiscopale devant l'archevêque dans son diocèse, le crucifix est tourné vers lui, et la croix se place en avant du chapitre, s'il se trouve présent.

On a dû enlever le Saint-Sacrement du tabernacle. S'il y est, au contraire, le pontife en arrivant à l'autel fait la génuflexion avec ses ministres sans excepter les chanoines.

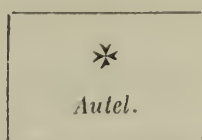
A la confession.



Le chœur entonne l'*Introït*, et le prélat commence la messe. A *vobis fratres*, et *vos fratres*, le pontife ne s'incline pas vers les assistants.

Après *Indulgentiam* et l'imposition du manipule par le sous-diacre, le pontife monte à l'autel entre le diacre d'office et le prêtre assistant, qui se trouve à gauche. Le prélat baise l'autel, puis le commencement de l'évangile du jour, que lui présentent conjointement le sous-diacre et le prêtre assistant.

A l'encensement de l'autel.



Prêtre assistant.



Sous-diacre.



Évêque.



Diacre.

2^e diacre assistant.1^{er} diacre assistant.

Porte-insignes.

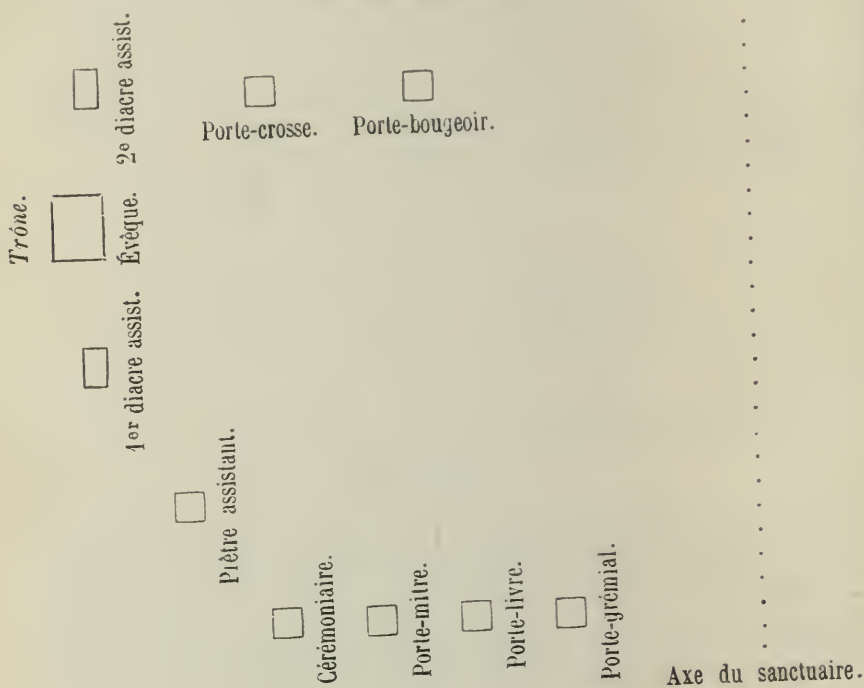
Ensuite ont lieu l'imposition, la bénédiction de l'encens même devant le Saint-Sacrement exposé, l'encensement de l'autel et du prélat, auquel le premier diacre assistant met la mitre, l'inclination du coin de l'épître à la croix de l'autel, la remise de la crosse et le retour direct au trône.

Le pontife s'assoit, dépose la mitre ; il dit debout l'*Introït* et le *Kyrie*. Ensuite il s'assied, reçoit la mitre et le grémial. Au dernier *Kyrie* le prélat quitte la mitre, il se lève, se tourne vers l'autel et entonne *Gloria in excelsis*. Après la lecture du reste de l'hymne angélique, il s'assied et reçoit la mitre et le grémial, jusqu'à ces mots : *Cum Sancto Spiritu*, chantés par le chœur. Alors le prélat se lève et dit, tourné vers les fidèles : *Pax vobis*, puis vers l'autel : *Oremus*. Après l'oraison, il s'assied et reçoit la mitre et le grémial.

Après la bénédiction du sous-diacre qui vient de chanter l'épître, le pontife lit l'épître, le graduel, le *Munda cor* pendant lequel il s'incline, et l'évangile.

Au trône.

Côté de l'Évangile.



Il est en mitre même pendant la lecture de l'évangile. Au commencement du chant de l'évangile, l'évêque quitte la mitre, se lève et reçoit la crosse. Après le chant de l'évangile, il baise le texte présenté par le sous-diacre, et est encensé par le prêtre assistant.

Tout se passe au *Credo* comme au *Gloria in excelsis*. Il y a de plus la génuflexion à ces mots : *Et incarnatus est*.

Pendant le chant du *Credo*, le prélat s'incline en gardant la mitre aux mots *Et incarnatus est*. (Le jour de Noël et de

l'Annonciation, l'évêque se met à genoux sans quitter la mitre, et le premier cérémoniaire lui apporte le coussin.) A la fin du *Credo* le pontife quitte mitre et grémial, et dit vers le peuple *Dominus* et *Oremus*; puis il lit l'offertoire. Ensuite il s'assied, prend la mitre précieuse, quitte ses gants, se lave les mains et reprend l'anneau. Il se lève, prend la crosse, et va à l'autel comme au commencement de la messe. Au bas des degrés, il quitte la crosse et la mitre et fait la révérence (inclination profonde ou gémissement suivant que le Saint-Sacrement n'est pas ou se trouve dans le tabernacle), il monte à l'autel qu'il baise. Toute cette partie de la messe se passe comme à l'ordinaire, à part la dégustation de la deuxième hostie et du vin.

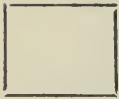
Pour être encensé au coin de l'épître, le pontife reçoit la mitre précieuse des mains du premier diacre assistant, se lave les mains et quitte la mitre avant d'aller au milieu de l'autel. Avant la préface, le premier cérémoniaire ôte la calotte, si le pontife s'en sert. Le prélat poursuit la messe jusqu'à la première des trois oraisons qui précèdent la communion. Après cette oraison, il donne la paix au prêtre assistant, puis successivement au diacre et au sous-diacre d'office; et aux deux diacres assistants (à moins que les diacre et sous-diacre d'office ne fussent communier). Dans ce cas, les diacres assistants recevraient la paix immédiatement après le prêtre assistant.

Après les ablutions données par le diacre ou le sous-diacre, le pontife reçoit la mitre précieuse des mains du diacre au coin de l'épître, où il se lave les mains, assisté du prêtre assistant qui présente l'essuie-mains, et remet l'anneau. Cela fait, il dépose la mitre, va au milieu et termine la messe comme le prêtre jusqu'à *Placeat* inclusivement. Après cette prière, il prend la mitre (1), dit : *Sit nomen Domini*, etc.

(1) Si le prélat a l'usage de la croix archiépiscopale, il ne prend pas la mitre pour donner cette bénédiction.

Après *Omnipotens Deus*, il prend la crosse et donne la bénédiction solennelle ; puis il quitte la crosse et la mitre, signe l'autel du côté de l'évangile et dit : *Initium* ; il reçoit la mitre et la crosse, retourne au lieu où il a pris ses ornements, fait la gémuflexion à *Et Verbum caro*, etc. Il est aidé, pour se dépouiller de ses ornements, par le diacre et le sous-diacre d'office, qui viennent de déposer leurs manipules. Alors le prêtre assistant et les diacres assistants s'en vont.

Position à l'autel après l'*Orate fratres*.



Porte-bougeoir.



Prêtre assistant.



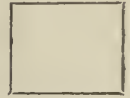
Évêque.



Diacre



Diacre.



2^e cérémoniaire.



2^e diacre assistant.



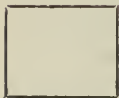
1^{er} diacre assist.



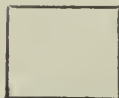
1^{er} cérémoniaire.



S.-D. (*in plano*).



Porte-livre.



Porte-mitre.



Porte-crosse.



Porte-bougeoir.

§ 2. Messe au fauteuil.

Tout évêque ou archevêque étranger (sauf un cardinal), lorsqu'il célèbre pontificalement, le fait au fauteuil, en l'absence comme en présence de l'Ordinaire. Il n'y a pas de crosse, mais il y a la mitre, le livre, le bougeoir et le grémial.

Le fauteuil est placé du côté de l'épître devant l'autel, de manière que le pontife assis regarde le peuple.

Il n'y a pas de diacres assistants, mais seulement un prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre d'office. Ceux-ci aident le prélat à revêtir les ornements. Quand il les a pris, il se lève, salue les deux côtés du chœur, et va à l'autel à la suite de ses ministres.

Au bas de l'autel, le pontife est entre le prêtre assistant qui doit se trouver à droite, et le diacre et le sous-diacre qui sont à gauche. Il dépose la mitre et fait la révérence convenable (inclination profonde ou génuflexion, suivant que le Saint-Sacrement n'est pas où se trouve dans le tabernacle). Le sous-diacre seul lui fait baiser le livre, après le baiser de l'autel. Après l'encensement de l'autel, le prélat reçoit la mitre des mains du premier cérémoniaire, et le diacre l'encense ensuite de trois coups. Cela fait, le pontife salue l'autel et se rend directement (*breviori*) au fauteuil : là il s'assied, quitte la mitre, se lève, et tourné vers l'autel il récite l'*Introït* et le *Kyrie*. Pour dire *Pax vobis* et *Dominus vobiscum*, il est tourné vers le peuple. Pour chanter le *Gloria*, les oraisons et le symbole, il est tourné vers l'autel.

Quand le pontife quitte le fauteuil pour aller à l'autel, il salue les deux côtés du chœur.

Pendant que l'évêque se lave les mains, le prêtre assistant, avant l'offertoire, va à la crédence chercher le canon et

le missel avec le pupitre. Il est accompagné du second cérémoniaire. Tous les deux vont au milieu de l'autel, et font au bas des degrés la révérence convenable. Le prêtre assistant dispose le missel et le canon, et met le bougeoir près du missel. Le prêtre assistant demeure près du pupitre. Il l'ôte pendant l'encensement de l'autel. Avant le *Lavabo*, le prêtre assistant se place près de l'évêque; après l'encensement du pontife, il lui ôte l'anneau, et après qu'on lui a lavé les mains, il lui présente la serviette, lui remet l'anneau et revient près du livre. Il est encensé par le diacre avant le sous-diacre, après l'encensement du chœur.

Le prêtre assistant devant demeurer à côté du livre, le diacre se tient derrière l'évêque, et y reste pendant tout le temps, où il devrait être près du livre à la messe solennelle ordinaire.

Avant la préface, le premier cérémoniaire ôte la calotte de l'évêque, s'il s'en sert.

Le prêtre assistant demeure debout jusqu'après la consécration de l'hostie. Il se met alors à genoux. Après l'élévation de la sainte hostie, le prêtre assistant se relève, et se met de nouveau à genoux pendant l'élévation du calice. Il se lève après cette élévation, et se tient près du livre.

Après *Pax Domini*, il récite *Agnus Dei*, conjointement avec le diacre et le sous-diacre. Il fait la génuflexion avec eux, et va s'agenouiller sur le marchepied pendant l'oraison *Domine Jesu Christe*. Cette oraison étant terminée, le prêtre assistant se lève, baise l'autel et reçoit seul la paix. Il fait ensuite la génuflexion, va porter la paix au chœur, revient à l'autel, donne le baiser de paix au diacre, celui-ci le donne au sous-diacre, lequel le communique au premier cérémoniaire qui le donne au second. Après avoir donné la paix au diacre, le prêtre assistant revient près du livre, et le diacre va au côté de l'épître. Tous deux font ensemble la génuflexion.

S'il n'y a pas de communion des fidèles, le sous-diacre, après avoir donné la paix au cérémoniaire, monte à la droite du diacre. S'il y a communion, le prêtre assistant reste à l'autel, et tout se passe comme à la messe solennelle ordinaire. Après la communion, le premier cérémoniaire remet la calotte sur la tête de l'évêque, s'il s'en sert.

Si le prêtre assistant est de retour, le diacre sert les ablutions, recevant à cet effet les burettes des mains du sous-diacre, et le prêtre assistant transporte le livre après les ablutions. Si le prêtre assistant au contraire n'est pas de retour, c'est le sous-diacre qui donne les ablutions, et le diacre se tient auprès du livre, pour le transporter après l'ablution des doigts. Le diacre met la mitre au pontife, et le prêtre assistant qui reçoit son anneau, avant qu'on lui donne à laver, lui présente la serviette et lui remet l'anneau. Le prêtre assistant se tient à la droite du prélat, pendant la communion, pendant le chant du *Dominus vobiscum* et de l'oraison ou des oraisons. Le diacre et le sous-diacre sont l'un derrière l'autre. Après *Placeat*, l'évêque donne la bénédiction solennelle. A cet effet, le diacre lui met la mitre. Il se met ensuite à genoux ainsi que le sous-diacre comme à la messe solennelle ordinaire, et le prêtre assistant est également à genoux du côté de l'évangile. Le diacre ôte la mitre après la bénédiction, et le prêtre assistant tient le bougeoir ou soutient le canon avec le sous-diacre. Après l'évangile, le diacre remet la mitre au prélat. Tous les ministres descendent au bas des degrés, font la révérence convenable à l'autel, et le salut au chœur, en commençant par le côté de l'évangile. Quand le pontife a déposé ses ornements, le diacre et le sous-diacre se retirent avec les autres officiers, à l'exception du prêtre assistant et du premier cérémoniaire.

Remarque : Pour faire la révérence à un évêque étranger, ou à un prélat ayant l'usage des pontificaux, ou à un abbé

mitré, on se contente de l'inclination profonde. On réserve la génuflexion pour l'Ordinaire (S. R. C., 11 septembre 1857, *Molinen*).

§ 3. De la Messe basse célébrée par un évêque.

I. *Préparatifs*. — Aux messes privées, l'évêque ne prend jamais les ornements pontificaux, excepté la croix pectorale.

Les ornements sont les mêmes que ceux des simples prêtres. On les place sur le milieu de l'autel, à moins que le Saint-Sacrement ne soit exposé; dans ce dernier cas on les place à la crédence, si on le peut commodément, ou bien à la sacristie.

Le calice est posé sur l'autel ou sur la crédence, où l'on place encore les burettes et l'aiguière. Il est convenable qu'on allume pour la messe quatre cierges aux jours de fête. Pour les autres jours deux peuvent suffire (*Cér. des Év.*, l. I, c. xxix, n° 4).

Il convient aussi qu'il y ait un prie-Dieu devant l'autel, sur lequel on pose un missel (ou mieux le *Canon missæ pontificalis*), ouvert à l'endroit des prières de la préparation à la messe.

On enlève les tableaux des secrètes, et l'on place le canon pontifical en avant du tabernacle au milieu de l'autel. A la fin des secrètes, on substitue le canon au missel sur le pupitre ou sur le coussin.

La mozette du prélat se place, quand il célèbre dans son diocèse, sur le fauteuil, où on l'étend de manière que le capuce soit tourné vers l'autel; on y place aussi sa barrette. On place en lieu convenable le mantelet du prélat qui célèbre hors de son diocèse.

Si l'évêque célèbre la messe basse avec solennité, il convient que deux familiers se tiennent à la crédence, un, ou mieux, deux clercs au pied de l'autel et deux chapelains en

habit de chœur et sans étole aux côtés mêmes du prélat (S. R. C., 12 mars 1836, n° 4629-4778).

II. *Cérémonies.* — L'évêque se revêt de l'aube sur le rochet, il met à son cou la croix pectorale avant l'étole qu'il ne croise pas sur sa poitrine, mais qu'il laisse pendante; il ne prend le manipule qu'après avoir dit *Indulgentiam*, excepté aux messes des morts; enfin il a toujours l'anneau au doigt.

L'évêque lave ses mains après avoir déposé la mozette, et avant de prendre les ornements; puis au *Lavabo*, aux dernières ablutions et enfin lorsqu'il a quitté les ornements, avant de reprendre la mozette. Les familiers présentent l'aiguère et la serviette; à leur défaut ce sont les clercs, ou même les chapelains, qui remplissent cet office.

Les chapelains assistent l'évêque pendant la messe, répondent aux prières, changent le missel à défaut des clercs, tournent les feuillets, couvrent le calice et le découvrent, le purifient à la fin de la messe, et le portent, s'il le faut, de la crédence à l'autel, de l'autel à la crédence. Les chapelains s'agenouillent à l'*Introibo*, à l'élévation et à la bénédiction de la fin de la messe. Si l'un des chapelains était chanoine, ils ne s'agenouilleraient qu'à l'élévation.

S'il n'y a qu'un chapelain, il se tient toujours à côté du livre, excepté lorsqu'il faut couvrir le calice, le découvrir et le purifier.

L'un des chapelains tient le bougeoir allumé près du livre, ou le pose sur l'autel.

Après l'évangile, on ne fait baiser le texte qu'à un cardinal, ou à un prince d'une dignité éminente. Alors on ne se sert point du missel, qui est sur l'autel.

Depuis la préface jusqu'après la communion, deux clercs et à leur défaut deux familiers, à genoux aux côtés de l'autel, tiennent un flambeau allumé. S'il n'y a personne pour porter les flambeaux, on les met sur deux grands

chandeliers, au bas des degrés, de chaque côté de l'autel.

Le premier chapelain, à genoux du côté de l'épître, présente, après l'*Agnus Dei*, l'instrument de paix à l'évêque, puis le porte lui-même à baiser aux prélats et aux grands personnages qui seraient présents.

A la fin de la messe, l'évêque donne la bénédiction en disant : *Sit nomen Domini benedictum*, etc. Il ne se sert jamais dans cette cérémonie ni de la mitre, ni de la crosse, ni de la croix archiépiscopale, s'il y a droit.

Remarque : Tout ce que nous venons de dire ne convient qu'à un évêque, et ne regarde ni les abbés ni les autres prélats inférieurs aux évêques. Ces prélats, quels qu'ils soient, se comportent à la messe basse, comme les simples prêtres (Décret génér. Alexandre VII, 27 sept. 1659, n^{os} 1856, 2003, 2021; — *It.*, Pie VII, 27 août 1822, n^o 4443-4593-24; — S. R. C., 31 mai 1813; — 4 juin 1817).

ARTICLE II. Des Vêpres solennelles, célébrées par l'évêque.

§ 1. Vêpres au trône.

L'évêque, aux vêpres, s'habille toujours à son trône; ses ornements sont disposés avant l'office sur l'autel.

L'évêque se lève, quitte la *cappa*, prend l'amict, puis l'aube, la ceinture, la croix pectorale, l'étole et la chape.

Alors il s'assoit, reçoit la mitre et l'anneau. Il est revêtu de ces ornements par les diacres assistants parés, et l'anneau lui est remis par le prêtre assistant. On joue de l'orgue pendant que l'évêque s'habille. Le pontife quitte la mitre, se lève, et dit tout bas : *Pater, Ave*. Il entonne : *Deus in adjutorium*. En terminant, il joint les mains devant sa poitrine. Au *Gloria Patri*, il s'incline vers l'autel ainsi que les assistants et le chœur. Après que le chœur a chanté *Alleluia*, ou *Laus tibi*, un chantre vient entonner au prélat la pre-

mière antienne, il la répète. Les chantres restent devant l'évêque jusqu'à ce qu'il l'ait répétée. Cela fait, ils saluent le pontife, puis l'autel, et vont à leur place.

Le prélat s'assoit après l'intonation du premier psaume et prend la mitre auriphrygiate. Tous s'assoient. Au *Gloria* des psaumes tous s'inclinent, le prélat, la mitre en tête, et les autres en se découvrant.

Les intonations des quatre dernières antiennes sont portées par l'un des chantres : la seconde au diacre assistant à droite, la troisième au prêtre assistant, la quatrième au dignitaire du chœur, la cinquième au diacre assistant à gauche. Lorsque l'un des assistants du pontife se lève pour entonner une antienne, tous les autres se lèvent autour du trône.

Le chant des psaumes terminé, pendant la dernière antienne, le deuxième cérémoniaire conduit l'un des chantres à l'endroit où l'on chante l'épître, pour dire le capitule. A ce moment tous sont debout, et l'évêque seul est couvert. Après *Deo Gratias*, on annonce l'intonation de l'hymne au prélat qui la reçoit en mitre et debout. L'évêque quitte la mitre pour redire l'intonation. Si l'hymne est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, le chœur s'agenouille, dès qu'on l'entonne, et l'évêque aussitôt après l'intonation. On lui apporte un coussin à cet effet. Le chœur et le prélat restent debout pendant l'hymne et le verset.

Après l'hymne, le deuxième cérémoniaire conduit vers le pontife les chapiers qui viennent présenter l'antienne de *Magnificat*. Il la reçoit en mitre, puis dépose la mitre et répète l'antienne; après quoi il s'assied et on lui met la mitre précieuse. Pendant l'antienne, le prélat bénit l'encens que lui présente le prêtre assistant. Les acolytes vont relever à l'ordinaire le tapis qui couvre l'autel.

A l'intonation du *Magnificat* tous se lèvent (l'évêque en mitre), on donne au prélat la crosse, il s'avance vers l'au-

tel entre les deux diacres assistants et après le prêtre assistant.

Au bas de l'autel, il quitte la mitre et la crosse, fait la révérence convenable à l'autel, et va le baiser. Il reçoit alors l'encensoir des mains du prêtre assistant, et fait l'encensement de l'autel, assisté des deux diacres assistants. Après l'encensement, il reprend la mitre et la crosse, et revient au trône. Là, il est encensé ayant la mitre et la crosse; puis il quitte la mitre et garde la crosse jusqu'au verset *Sicut erat*.

Pendant ce temps tout se passe à l'ordinaire, si ce n'est que le prêtre assistant est encensé par un des chantres avant les diacres assistants, puis on encense le chœur.

Quand on reprend l'antienne de *Magnificat*, l'évêque dépose sa crosse, s'assied et reprend la mitre. Tout étant fini, il la quitte, se lève et chante, tourné vers l'autel : *Dominus vobiscum*, et l'Oraison.

Pendant le *Benedicamus Domino*, le prélat reprend la mitre, il dit à l'autel ou au trône : *Sit nomen*, etc., prend la crosse et donne la bénédiction. Si c'est un archevêque, dans le lieu de sa juridiction, on ne lui met pas la mitre devant la croix archiépiscopale. L'indulgence ne se publie jamais aux vêpres. Le prélat quitte ses ornements au trône, et l'orgue fait entendre ses sons les plus brillants, quand le prélat est conduit à la porte.

§ 2. Vêpres au fauteuil.

Il y a seulement des chapiers, sans diacres assistants, ni diacre ou sous-diacre d'office.

Les deux premiers chantres revêtent le prélat de ses ornements. Le pontife observe ce qui vient d'être dit. Après le capitule chanté par le premier des chapiers, le prélat quitte la mitre et entonne l'hymne tourné vers l'autel

comme pendant le capitule. Il s'agenouille devant le fauteuil, après l'intonation de l'hymne *Ave Maris stella* ou *Veni creator* : on a dû lui présenter le coussin. Après l'intonation de l'antienne de *Magnificat*, le prélat s'assied, reçoit la mitre, et bénit l'encens. Après l'intonation du *Magnificat*, il salue le chœur, va à l'autel, et fait l'encensement après lequel il remet l'encensoir au premier chapier, reçoit la mitre de ses mains, salue l'autel du coin de l'épître, et va directement au fauteuil, où il est encensé. Tout le reste se passe, comme aux vêpres chantées au trône. Il donne toujours la bénédiction solennelle à l'autel après *Benedicamus Domino*, et il est accompagné par les deux premiers chapeliers. S'il y a une antienne à la Sainte Vierge, elle se chante après cette bénédiction, le prélat étant découvert et au bas des degrés, où il chante l'oraison ; puis il revient au fauteuil et quitte ses ornements.

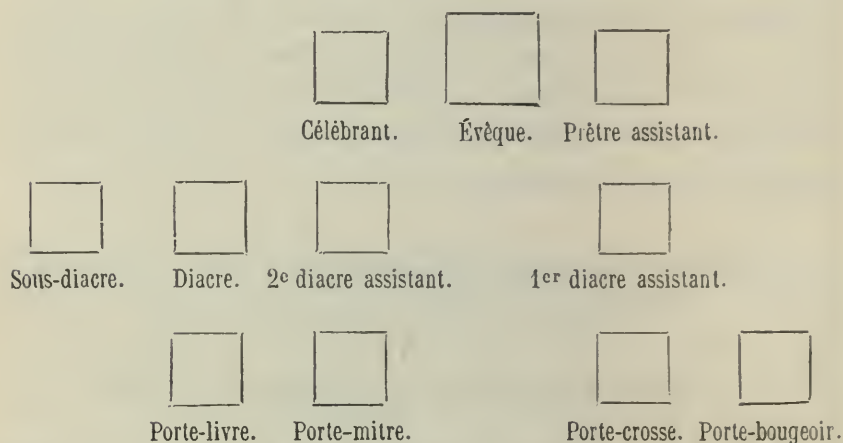
ARTICLE III. *De la Messe solennelle, des Vêpres solennelles et du Salut, célébrés præsenté episcopo.*

§ 1. *De la Messe solennelle, præsenté episcopo.*

Si l'évêque assiste au trône, paré du pluvial, il a un prêtre assistant, deux diacres assistants en habit de chœur, et quatre porte-insignes. Il y a aspersion avant la messe, si c'est le dimanche. Le célébrant, après avoir aspergé l'autel, va présenter l'aspersoir à l'évêque, qui s'asperge lui-même ; il reçoit l'aspersion de la main de l'évêque, revient à l'autel où doivent rester le diacre et le sous-diacre ; il les asperge, et procède à l'aspersion du chœur selon l'usage. C'est le prélat qui fait la confession, et le célébrant, ainsi que le diacre et le sous-diacre, se met à sa gauche. C'est au célébrant, quel qu'il soit, à encenser l'autel. Le prélat bénit toujours l'encens, et il est encensé trois fois : 1° au com-

mencement de la messe avec sa mitre sur la tête; 2° à l'évangile sans mitre (le célébrant n'est pas encensé à l'évangile, quoiqu'il le soit aux deux autres encensements); 3° à l'offertoire avec sa mitre. Il est toujours debout quand on l'encense, et l'on ne doit pas s'agenouiller pour lui rendre cet honneur. Le célébrant est encensé de deux coups avant l'évêque, au premier et au second encensement de l'autel. C'est le prélat qui bénit l'eau.

A la confession.



Au *Sanctus*, le prélat va s'agenouiller au prie-Dieu, devant le milieu de l'autel.

La prêtre assistant va recevoir la paix du célébrant; il la porte à l'évêque, en lui disant : *Pax tecum*. Le prélat donne ensuite la paix au premier diacre assistant et au second, pendant que le prêtre assistant la donne au sous-diacre, lequel va la porter au chœur et revient la donner au diacre et au cérémoniaire.

Il y a bénédiction solennelle du prélat à la fin de la messe.

Si le prélat assiste au trône, en *cappa magna*, il a un

prêtre assistant et deux diacres assistants, tous en habit de chœur avec deux clercs porte-livre et porte-bougeoir. Le prêtre n'est encensé qu'une fois, à l'offertoire, après le célébrant, et celui-ci est encensé deux fois : à l'introït et à l'offertoire, mais non à l'évangile. La bénédiction de l'encens se fait chaque fois par le prêtre. L'évêque en *cappa* est encensé nu-tête à l'offertoire ; c'est un principe général que quand il est encensé en *cappa*, il doit être nu-tête. Il fait tout le reste, comme quand il assiste paré du pluvial. C'est le prêtre qui fait la confession au commencement de la messe, qui bénit l'eau, et qui donne la bénédiction à la fin de la messe. Le prêtre assistant va recevoir la paix du célébrant ; il la porte à l'évêque, en lui disant : *Pax tecum*. Le prêtre donne ensuite la paix au premier diacre assistant et au second, pendant que le prêtre assistant la donne au sous-diacre, lequel va la porter au chœur et revient la donner au diacre et au cérémoniaire.

Quand l'évêque assiste à la messe solennelle à sa stalle en *cappa*, ou en mozette, il ne lit aucune partie de la messe, ne bénit pas l'encens, ne donne pas la bénédiction au diacre et au sous-diacre, ne chante pas la bénédiction à la fin de la messe, n'accorde pas l'indulgence après le sermon, ne baise pas le livre après l'évangile, et n'est encensé qu'à l'offertoire ; mais il bénit l'eau, et c'est le sous-diacre qui, à l'ordinaire, lui présente la burette, en se mettant à genoux au coin de l'épître.

Le prêtre assistant vient à la droite de l'évêque pour dire avec lui les *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus*. L'évêque en finissant, bénit les chanoines.

Le même assistant encense l'évêque du bas de la stalle, ayant à sa droite le diacre qui lui a remis l'encensoir, et le thuriféraire à sa gauche. L'évêque est encensé de trois coups, et le célébrant de deux coups, ainsi que le prêtre assistant ; l'encensement du chœur se poursuit à l'ordinaire.

Le sous-diacre reçoit la paix du diacre selon l'usage. Ayant ensuite reçu de lui l'instrument de paix, après qu'il l'a baisé, il vient l'apporter à la stalle, accompagné du cérémoniaire. C'est le premier chanoine qui présente l'instrument de paix à l'évêque. Celui-ci le baise, le remet au chanoine, qui le donne au sous-diacre, lequel le passe au cérémoniaire. Le sous-diacre suit le chanoine à sa stalle, lui donne la paix par accolade, et il la donne au reste du chœur.

L'évêque quitte le chœur, quand le célébrant s'est retiré de l'autel.

§ 2. De la Messe basse, præsentate episcopo.

Le prêtre fait à peu près comme en l'absence du prélat, si ce n'est qu'il ne baise pas le texte de l'évangile, et ne dit pas *Per Evangelica dicta*, etc., lequel est baisé par le pontife, auquel le chapelain apporte le missel, comme il lui porte l'instrument de paix après l'*Agnus Dei*. Le chapelain a dû recevoir cet instrument à genoux; avant de le lui remettre le célébrant baise l'autel et l'instrument de paix. Le pontife ne bénit pas l'eau et ne donne pas la bénédiction à la fin de la messe; seulement le prêtre s'incline profondément vers le prélat avant de la donner, et se tourne du côté où il n'est pas pour faire le signe de la croix. En passant devant le prélat, le célébrant fait une inclination profonde, sans se découvrir.

Nota : Les cérémonies de la messe basse, célébrée en présence d'un évêque dans son diocèse, sont les mêmes à observer qu'en présence d'un cardinal, en quelque lieu que ce soit; d'un archevêque, dans sa province; d'un nonce ou d'un légat, dans sa nonciature ou légation, pourvu que ces prélats ne voyagent pas *incognito*.

§ 3. Des Vêpres solennelles, præsenté episcopo.

S'il est au trône et s'il assiste paré, il a un prêtre assistant, deux assistants en habit de chœur, et des clercs porte-insignes pour la mitre, la crosse, le livre et le bougeoir (1).

Il y a encensement général une fois seulement, pendant le *Magnificat*. Après que le prélat a béni l'encens, le célébrant encense l'autel et est encensé de deux coups au coin de l'épître. Le prêtre assistant encense l'évêque; il est lui-même encensé par un des chapeliers, ainsi que les deux assistants du prélat. Le reste de l'encensement se fait à l'ordinaire.

Les deux assistants de l'évêque peuvent entonner la deuxième et la troisième antienne des vêpres avant les deux assistants du célébrant. Il y a bénédiction solennelle à la fin des vêpres.

Si le prélat assiste en *cappa* et à sa stalle, il béni l'encens, n'a pas d'autres assistants que deux clercs porte-livre et porte-bougeoir, est encensé découvert de trois coups par un dignitaire, et ne donne pas la bénédiction solennelle. Le célébrant est encensé de deux coups seulement, et au coin de l'épître, avant le prélat.

§ 4. Du Salut, præsenté episcopo.

Le prélat, en chape ou en *cappa magna*, est à genoux sur un prie-Dieu devant le milieu de l'autel, ayant à ses côtés deux prêtres qui l'assistent.

Principe : Quand le Saint-Sacrement est exposé, le prélat qui assiste peut encenser le Saint-Sacrement (S. R. C.,

(1) S'il assiste au trône en *cappa magna*, il n'a ni porte-mitre, ni porte-crosse.

21 juillet 1855). Il impose toujours l'encens. Si le prélat encense lui-même le Saint-Sacrement, il s'agenouille sur le plus bas degré; pour cela, le célébrant et son assistant de droite s'écartent à droite, et l'assistant de gauche se met à gauche. Le procédé le plus simple et le plus pratique est de faire imposer l'encens au prélat, qui reste à son prie-Dieu, et le célébrant encense lui-même.

Si le pontife assiste en simple mozette, il reste à son prie-Dieu au milieu, et tout se passe comme aux saluts ordinaires.

CHAPITRE II.

OFFICES DES DIVERS MINISTRES DANS LES FONCTIONS
PONTIFICALES.

ARTICLE I. *Office du prêtre assistant à la messe pontificale célébrée au trône et au fauteuil.*

§ 1. **Au trône.**

A la cathédrale, il doit être le dignitaire du lieu. Dans les autres églises; on choisit pour remplir cet office un des plus dignes. Il est spécialement chargé du livre chaque fois que le pontife chante ailleurs qu'à l'autel. Il soutient le livre dont il appuie sur son front la partie supérieure. Quand l'évêque lit sans chanter, c'est le clerc désigné qui lui présente le livre.

Le prêtre assistant a la chape.

Pendant que le pontife fait la préparation, il est à sa gauche, quand l'évêque se lave les mains, il présente la serviette. Il va s'habiller et revient au trône, conjointement avec les diacres assistants, quand le pontife a pris la chape.

Il tient le livre pour l'oraison de tierce.

Quand le prélat a pris la chasuble et la mitre, il donne l'anneau, en le baisant d'abord, puis la main. Si on est au *secretarium*, il fait bénir l'encens et va à l'autel, précédant immédiatement le pontife et marchant à la droite du diacre.

Au bas de l'autel, il est à la droite de l'évêque. Quand le prélat monte à l'autel, le prêtre assistant change de côté avec le diacre et vient faire baiser le texte de l'évangile au pontife conjointement avec le sous-diacre. Après l'encensement de l'autel, il remet le livre au clerc, et accompagne

l'évêque au trône. A l'intonation du *Gloria*, il tient le livre élevé devant l'évêque.

Il en fait autant pour les Oraisons. Il fait bénir l'encens par l'évêque avant le chant de l'évangile. Après le chant de l'évangile, il encense l'évêque de trois coups. Il tient le livre pour l'intonation du *Credo*.

Après la lecture de l'offertoire, le prêtre assistant reçoit l'anneau et présente la serviette, il remet l'anneau au prélat quand il s'est lavé les mains, puis va à l'autel et y met le livre. Pendant l'encensement des oblats, il prend le livre et se retire sans aucun salut du côté de l'évangile. Après l'encensement de l'autel, il va au coin de l'épître présenter la serviette et remettre l'anneau.

Le prêtre assistant est encensé par le diacre après le pontife.

Après la secrète, le prêtre assistant remplace le missel par le canon sur le pupitre. Il demeure généralement auprès du livre.

Après la préface, il dit le *Sanctus* avec le prélat. Il s'agenouille à chaque élévation. Il demeure généralement debout sans faire de génuflexion avec l'évêque.

Ayant récité *Agnus Dei*, le prêtre assistant fait la génuflexion et change de côté avec le diacre. Après la première des oraisons qui précèdent la communion, il fait la génuflexion, baise l'autel, et reçoit la paix du prélat, fait de nouveau la génuflexion, et va, accompagné du deuxième cérémoniaire, porter la paix au chœur. Au retour, il donne la paix au deuxième cérémoniaire, et retourne auprès du livre, où il fait la génuflexion.

S'il revient à temps, il transporte le livre au coin de l'épître, reste auprès du livre, ferme le missel, reçoit la bénédiction derrière le prélat, puis il descend au bas des degrés et se met à la droite du prélat. Il va au trône le précédant. Il se retire avec les diacres assistants.

§ 2. Au fauteuil.

Pendant la messe, il est assis à la banquette avec le diacre et le sous-diacre, de manière à être le plus rapproché de l'autel et de l'évêque.

Quand il doit s'asseoir, il attend que le diacre ait mis la mitre et le sous-diacre le grémial, et, se tenant à la droite du diacre, il salue le pontife conjointement avec le diacre et le sous-diacre.

Pour revenir au fauteuil, il se rend devant le prélat avec le diacre et le sous-diacre, salue l'évêque, et le salue encore quand le sous-diacre a enlevé le grémial.

Pour la confession, le prêtre assistant est à la droite de l'évêque, il ne fait pas baiser le texte de l'évangile après *Aufer a nobis*, mais il se rend au coin de l'épître, quand le prélat monte à l'autel.

Après l'encensement, il revient à la gauche de l'évêque au fauteuil, de manière à se trouver à sa droite quand le prélat, tourné vers l'autel, dit l'introït. Quand l'évêque lit, le prêtre assistant tient le bougeoir; il soutient le livre, quand l'évêque chante.

Il est encensé avant le sous-diacre au second encensement de la messe. Après *Agnus Dei*, il reçoit le baiser de paix du prélat, et va porter la paix au chœur à la manière du sous-diacre. De retour à l'autel, il donne la paix au diacre.

Il n'aide ni à revêtir ni à dépouiller le prélat de ses ornements.

Nota : En général, il applique les règles indiquées dans la messe célébrée au trône.

ARTICLE II. *Office des deux diacres assistants.*

Quand l'évêque est à son trône, il a droit à deux diacres assistants. Ceux-ci ont la dalmatique, quand le prélat officie; autrement ils ont l'habit de chœur. Il n'y a que l'évêque diocésain qui ait droit aux deux diacres assistants. Ils sont ministres de l'évêque au trône seulement pour la messe, car à l'autel il a pour ministres le diacre et le sous-diacre. Le premier met la mitre et le grémial. Le second ôte le grémial et la mitre. Le premier ôte et remet la calotte.

Ils se rendent au *secretarium*, s'il y en a, ou au trône, le premier à droite, le second à gauche, quand le prélat a revêtu la chape à tierce. Ils vont à la banquette remplacer le diacre et le sous-diacre, quand ceux-ci vont habiller le prélat pour la messe. Après cela, ils reviennent auprès de l'évêque.

Pour aller à l'autel, ils sont de chaque côté du prélat. Pendant l'*Introibo* et la confession, ils sont derrière les autres ministres.

Ils montent à l'autel avec le prélat et se tiennent sur le degré inférieur au marchepied pendant l'encensement, à la fin duquel le premier met la mitre.

Le prélat étant encensé, les diacres assistants l'accompagnent au trône. Quand il s'est assis, le deuxième ôte la mitre. Le pontife se lève et dit l'introït. Quand le prélat est assis, le premier met la mitre simple et le grémial. Au dernier *Kyrie*, le deuxième ôte le grémial et la mitre. Après la lecture du *Gloria*, le premier met la mitre et le grémial. A la fin du chant du *Gloria*, le deuxième ôte la mitre et le premier la calotte pour les oraisons. Le pontife étant assis, le premier lui remet la calotte et la mitre.

Au commencement du chant de l'évangile, le deuxième ôte le grémial et la mitre, et le premier prend la calotte. —

Quand le pontife a lu le symbole, il s'assied, et le premier lui met la mitre et le grémial. — Aux mots *vitam*, etc., ils se lèvent, et le deuxième ôte le grémial et la mitre.

Le pontife, ayant lu l'offertoire debout, s'assied. Le premier lui met la mitre, ôte l'anneau et on lui ôte les gants. Après le lavement des mains, ils vont à l'autel se placer sur les degrés, laissant une place au diacre au milieu d'eux. Après l'encensement de l'autel, le premier met la mitre et l'ôte après le lavement des mains. Ils sont encensés après le prêtre assistant.

Ils ne font rien jusqu'au baiser de paix. Au baiser de paix, ils reçoivent la paix après le prêtre assistant. Pour recevoir la paix, ils font la gémulation, mais ne baisent pas l'autel.

A la fin de la messe, ils attendent le prélat au bas des degrés, et le reconduisent au *secretarium* ou au trône, en marchant à ses côtés. Ils se retirent pendant que le diacre et le sous-diacre aident le pontife à déposer ses ornements.

ARTICLE III. *Office du diacre.*

§ 1. A la Messe pontificale au trône.

Le diacre n'assiste le pontife qu'à l'autel et pendant qu'il revêt ou quitte les ornements.

A l'autel, le diacre doit mettre la mitre à l'évêque, sauf aux deux encensements, il est remplacé par le premier diacre assistant pour cet office.

Il omet les saluts habituels au chœur, en présence de l'évêque.

Quand l'évêque est au trône, entre les deux diacres assistants, le diacre se tient à la banquette vis-à-vis du trône.

Au commencement de tierce, le diacre se place à droite de l'évêque et l'aide à s'habiller. L'évêque ayant reçu la

chape, le diacre vient à la banquette avec le sous-diacre, en faisant les révérences convenables au prélat et à l'autel.

Après tierce, le diacre revient au trône avec le sous-diacre, et achève de revêtir le prélat pour la messe. Il met la mitre, va à la banquette prendre son manipule avec le sous-diacre, et il revient auprès du pontife.

Pour aller du *secretarium* ou du trône à l'autel, il est à la gauche du prêtre assistant et derrière le sous-diacre. Il ôte la mitre, en arrivant à l'autel. Pendant la révérence à l'autel par le prélat, il fait la gènesflexion *in plano*, se trouvant à la gauche du prélat, dont il a pris la mitre en arrivant à l'autel. Le pontife ayant dit *Oremus* et montant à l'autel, il change de côté avec le prêtre assistant derrière le prélat.

Pour l'encensement et la bénédiction de l'encens, il assiste l'évêque. Il dit : *Benedicite, Pater reverendissime*. Après l'encensement de l'autel, il encense le prélat au lieu accoutumé.

Quand l'évêque se rend à son trône, il va à la banquette et se tient debout, quand l'évêque est debout; il est assis, quand l'évêque est assis.

Après l'épître et la bénédiction du sous-diacre par l'évêque, il reçoit le livre des mains du deuxième cérémoniaire et va le porter à l'autel avec les révérences prescrites à l'autel et au pontife. Après quoi il va directement au trône, et baise la main de l'évêque. Il revient à l'autel, s'agenouille sur le plus bas degré, y dit *Munda cor*, prend le livre et va au trône sans avoir omis la révérence à l'autel. Pour demander la bénédiction, il dit : *Jube Domne benedicere*. C'est le prêtre assistant qui encense l'évêque après l'évangile.

Au mot *Crucifixus*, il porte la bourse, avec les révérences requises à l'autel et à l'évêque.

A l'offertoire, le prélat se rendant à l'autel, le diacre s'y rend de son côté, ôte la mitre et monte à l'autel à la droite

du pontife. Il fait toucher la deuxième hostie à l'autre, au calice et à la patène, et la donne au sacristain.

Après avoir encensé le prélat de trois coups, il encense le prêtre assistant de deux coups ainsi que les deux diacres assistants.

Après l'encensement du chœur, qui se fait à l'ordinaire, il encense le sous-diacre, et va à droite du prélat pour le *Sanctus*. Après le *Sanctus*, il n'assiste pas l'évêque au livre, mais se tient derrière lui.

A la paix, s'il ne communie pas, il reçoit la paix du prélat immédiatement après le deuxième diacre assistant; s'il communie, il la reçoit après avoir communié. Pour recevoir la paix, il fait la genuflexion, mais il ne baise pas l'autel. Il remplace le prêtre assistant auprès du livre, quand celui-ci va porter la paix au chœur.

Il chante *Confiteor* pour la communion.

Après les ablutions, le diacre met la mitre précieuse et l'ôte après que le prélat s'est lavé les mains.

Après les oraisons, il chante *Ite missa est*. Après *Placeat*, il met la mitre au prélat, si celui-ci n'a pas droit à la croix archiépiscopale. Il l'ôte après la bénédiction. Au *secretarium* ou au trône, il ôte au prélat ses ornements.

§ 2. A la Messe pontificale pro defunctis.

Il donne le manipule au prélat avec les autres ornements, avant la croix pectorale. A l'offertoire, il encense lui-même le prélat. A la fin de la messe, il donne son manipule à un cérémoniaire, et, ayant accompagné l'évêque à son trône, il le revêt de la chape pour l'absoute.

§ 3. A la Messe pontificale au fauteuil.

Quand l'évêque est au fauteuil, le diacre s'assoit au lieu où il a coutume de le faire aux messes solennelles ordina-

res. Avant d'y aller comme quand il en revient, il salue le pontife, ayant le prêtre assistant à sa droite et le sous-diacre à sa gauche. C'est le diacre qui est chargé de mettre et d'ôter la mitre au pontife, excepté lorsqu'il doit l'encenser, et à l'évangile.

Il assiste à la bénédiction de l'encens comme aux messes ordinaires, en disant : *Benedicite, Pater reverendissime.*

Le diacre se revêt de tous ses ornements à la sacristie un peu avant la messe. Il omet de prendre à ce moment le manipule. Puis il va à l'autel à la suite du cérémoniaire et à la droite du sous-diacre. Il se rend d'avance à l'autel, et au fauteuil, soit que l'évêque fasse sa préparation à la sacristie, soit qu'il la fasse au chœur. Le diacre, après les révérences ordinaires, va au côté droit du fauteuil, et se tourne vers le peuple dans le même sens que le fauteuil, le sous-diacre étant à gauche. Quand le prélat dit *Kyrie eleison*, dans la préparation, le diacre se tourne vers l'autel et change de place avec le sous-diacre, mais il revient à la droite du fauteuil quand le prélat s'assied de nouveau. Le diacre revêt l'évêque de tous les ornements. Cela fait, le diacre prend son manipule, se met à la gauche du prélat, et y reste au bas de l'autel.

Quand l'évêque a dit *Oremus*, le diacre passe à sa droite et monte à l'autel avec lui, assiste à l'encensement et encense le pontife.

Après l'encensement, le diacre descend au fauteuil à droite de l'évêque, puis passe à la gauche du prélat encore tourné vers le peuple pour se retrouver à sa droite, quand le pontife lit l'introït tourné vers l'autel.

Après l'intonation du *Gloria in excelsis*, le diacre se place à la droite de l'évêque et récite l'hymne avec lui. Lorsqu'on chante ces mots : *Cum Sancto Spiritu*, le diacre vient saluer le célébrant conjointement avec le prêtre assistant et le sous-diacre, il ôte la mitre et demeure derrière le prélat

usqu'à la dernière oraison. Il met alors la mitre et le gré-mial et va s'asseoir pendant le chant de l'épître. Il reste assis jusqu'au moment où il va porter le livre à l'autel, laissant le prêtre assistant se rendre près de l'évêque.

Au signal du cérémoniaire, il reçoit le livre, le porte à l'autel, vient au fauteuil faire bénir l'encens, va dire *Mundo cor meum* au milieu de l'autel, vient devant l'évêque où il s'agenouille, en disant : *Jube Domne benedicere*. Après la bénédiction, il se lève et se tient devant l'évêque à la droite du sous-diacre.

Après le chant de l'évangile, le diacre, sans changer de place, encense le prélat quand celui-ci a baisé le livre. Il vient ensuite se placer derrière l'évêque pendant l'intonation du *Credo*, après laquelle il vient à la droite du prélat et récite le symbole. *A Dominus vobiscum* et *Oremus* de l'offertoire, il est derrière le prélat, et se tient à sa droite pendant la lecture de l'antienne offertoire. Quand le pontife lave ses mains, le diacre tient la serviette.

Après avoir encensé le chœur, le diacre encense le prêtre assistant et le sous-diacre.

Après le *Sanctus*, le diacre vient derrière l'évêque, au lieu d'assister au livre, et, jusqu'au baiser de paix, il observe tout ce qui est prescrit pour les messes solennelles ordinaires.

Après *Agnus Dei*, il change de place avec le prêtre assistant qui reçoit la paix et la porte au chœur; le diacre reçoit la paix du prêtre assistant quand celui-ci l'a portée au chœur; puis le diacre donne la paix au sous-diacre.

Pour déshabiller l'évêque au fauteuil, le diacre est à sa droite.

§ 4. A la Messe chantée en présence de l'évêque diocésain assistant paré.

Au pied de l'autel, le diacre fait la confession à la gauche du célébrant, et, lorsque le prélat se retire, il le salue. Il ne fait jamais bénir l'encens par le célébrant. C'est l'évêque qui le bénit au trône ou à sa stalle.

Il encense de deux coups le célébrant à l'*Introït*, avant que le prélat soit encensé par le prêtre assistant. Il n'encense jamais l'évêque assistant à son trône; c'est la fonction du prêtre assistant. Le diacre reçoit de l'évêque la bénédiction pour l'évangile, et il va baiser l'anneau avant de dire *Munda cor meum*. Il fait baiser le texte à l'évêque et donne l'encensoir au prêtre assistant pour l'encensement du prélat après l'évangile.

A l'offertoire, le diacre encense le célébrant de deux coups seulement, va au trône, donne l'encensoir au prêtre assistant, encense ce dernier de deux coups, après que l'évêque a été encensé, et il encense les diacres assistants avant d'aller encenser le chœur.

A l'*Agnus Dei*, le prêtre assistant va recevoir la paix à l'autel, et la porte à l'évêque.

Le diacre reçoit la bénédiction épiscopale à genoux et tourné vers l'évêque. Pour cela, il se met avec le célébrant et le sous-diacre au côté de l'épître. S'il est chanoine, il s'incline profondément alors, s'il n'est pas chanoine, il se met à genoux.

§ 5. A la Messe chantée devant l'évêque diocésain assistant en cappa ou en mozette à sa stalle.

Il n'y a point d'encensement du prélat à l'*Introït* ni à l'évangile (*Cér. des Év.*, l. II, c. IX, 8). Le diacre, pour faire bénir l'encens par le prélat, lui fait présenter la navette

par le chanoine, qui fait fonction de prêtre assistant. Le diacre fait lui-même l'encensement à l'offertoire.

§ 6. **A la Messe chantée devant un évêque étranger.**

Le diacre le salue par une inclination profonde en passant devant lui. Le diacre l'encense à l'offertoire immédiatement après le célébrant, lequel est encensé de trois coups comme le prélat. L'évêque étranger n'est encensé qu'après l'Ordinaire.

ARTICLE IV. *Office du sous-diacre.*

§ 1. **A la Messe pontificale au trône.**

Le sous-diacre n'assiste le pontife qu'à l'autel et pendant tierce, lorsqu'il revêt ou qu'il quitte les ornements. — Quand le diacre met la mitre au pontife, le sous-diacre en relève les fanons. — Il omet les saluts ordinaires au chœur, en présence de l'évêque. — Quand l'évêque est au trône, accompagné par les deux diacres assistants, le sous-diacre est vis-à-vis du trône à la banquette.

Au commencement de tierce, lorsque l'évêque est assis, le sous-diacre prenant le voile huméral, porte sur un plateau, à la hauteur des yeux, les sandales, recouvertes d'un voile, et s'agenouillant il reste dans cette position jusqu'à ce que l'évêque ait mis les sandales. Puis il dépose le voile huméral.

Il se rend auprès du pontife avec le diacre. Le diacre est à la droite et le sous-diacre à la gauche de l'évêque. L'évêque ayant reçu la chape, le sous-diacre et le diacre viennent à la banquette, après les révérences requises au pontife et à l'autel.

Le sous-diacre, averti par le second cérémoniaire, va

chanter le capitule de tierce et retourne à sa place, en faisant les révérences convenables au prélat et à l'autel, et en omettant le salut au chœur. Après tierce, le sous-diacre revient aider à achever d'habiller le pontife pour la messe. Après quoi, il va chercher le livre et son manipule, puis celui de l'évêque qu'il met dans le livre et revient près du pontife.

Pour aller du *secretarium* ou du trône à l'autel, il est devant le diacre d'office. Pendant la révérence à l'autel par le prélat, il fait la génuflexion sur le pavé, et remet le livre au second cérémoniaire. Alors le sous-diacre est à la gauche du diacre, qui lui-même est à la gauche de l'évêque.

Après *Indulgentiam*, le sous-diacre prend le manipule, le baise par côté et le fait baiser au prélat, puis le lui fixe à l'avant-bras. Il reprend le livre des mains du second cérémoniaire, monte à l'autel à gauche de l'évêque et du prêtre assistant et, conjointement avec celui-ci, il fait baiser à l'évêque le commencement de l'évangile du jour.

Il assiste l'évêque à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel, lui mettant les mains sous les coudes quand il fait la génuflexion avec lui. A la banquette, il est debout quand l'évêque est debout, assis quand l'évêque est assis.

A l'épître, il ne salue pas le chœur, et après l'avoir chantée, il va baiser la main du prélat et recevoir sa bénédiction. Pour cela, il s'agenouille devant le pontife (salut à l'évêque, génuflexion à l'autel).

Après l'évangile, il vient faire baiser le texte au prélat, sans salut. Après avoir fermé le livre, il salue et se retire.

Le sous-diacre et le diacre disent le *Gloria* et le *Credo* pendant qu'on le dit au trône; ils restent à la banquette.

Pendant que le prélat lit l'offertoire, le sous-diacre va chercher le calice à la crédence. A la bénédiction de l'eau, il dit : *Benedicite, Pater reverendissime*. Il ne monte pas à

l'autel pour le *Sanctus* ni pour l'*Agnus Dei*. S'il ne communie pas, il va recevoir la paix après le diacre, et après les deux diacres assistants. S'il devait communier, il ne la recevrait qu'après avoir communié. Pour recevoir la paix, il fait la gémuflexion, mais il ne baise pas l'autel. Le reste de la messe se passe à l'ordinaire. Au dernier évangile, le sous-diacre ne va pas au coin de l'évangile. Après avoir quitté son manipule, il aide l'évêque à déposer les ornements pontificaux.

§ 2. A la Messe pontificale au fauteuil.

Il aide le pontife à revêtir les ornements pontificaux avant la messe, et à les quitter après la messe. Le sous-diacre ne prend son manipule que lorsque l'évêque est revêtu des ornements. Quand le pontife est assis et qu'il ne lit pas, il lui donne le grémial et le retire en temps opportun. Il se tient à la banquette quand il doit s'asseoir, et se trouve le plus éloigné de l'autel et de l'évêque. Pour aller s'asseoir, il vient devant l'évêque à la gauche du prêtre assistant, et salue le pontife. Pour revenir au fauteuil, il revient à la même place et salue encore. Pour la confession, il va à l'autel à la gauche du diacre, et porte le livre de l'évangile et le manipule qu'il attache après *Indulgentiam*, après avoir donné le livre un instant au cérémoniaire. Le sous-diacre monte à l'autel à gauche du prélat et lui fait baiser le texte; il l'assiste à l'encensement. Ensuite, il descend au fauteuil à gauche du diacre et de l'évêque, puis passe à la droite du prélat, quand celui-ci est encore tourné vers le peuple. Il est à la gauche du pontife, quand celui-ci lit l'*Introït*, tourné vers l'autel. Après le chant de l'épître et la bénédiction reçue, le sous-diacre, agenouillé aux pieds du pontife, se lève et lui ouvre le livre qu'il tient debout devant le prélat pendant la lecture de l'épître, du

graduel et de l'évangile. Après cette lecture, il reste debout à moins qu'il n'y ait une prose ou un long trait, alors il irait s'asseoir. Tout le reste se fait à l'ordinaire. Il ne monte à l'autel ni au *Sanctus* ni à l'*Agnus Dei*. Il reçoit la paix du diacre, la donne au cérémoniaire et monte aussitôt à la droite du diacre.

Le sous-diacre dépose son manipule pour aider le prélat à ôter ses ornements.

§ 3. A la Messe pontificale *pro defunctis*.

Il ne baise pas la main du prélat après l'épître; il se contente de tenir le livre ouvert devant lui pendant qu'il lit l'épître. — A la fin de la messe, il donne son manipule à un cérémoniaire et accompagne l'évêque à son trône. Il aide le pontife à revêtir la chape pour l'absoute, et il va prendre la croix.

§ 4. A la Messe chantée en présence de l'évêque diocésain assistant paré.

Au pied de l'autel, le sous-diacre est à la gauche du diacre, et lorsque le prélat se retire, il le salue.

Après l'épître, il va, non vers le célébrant, mais vers le prélat, pour baiser sa main et recevoir sa bénédiction.

Il précède le diacre quand celui-ci va demander à l'évêque la bénédiction pour l'évangile.

Après l'évangile, il porte le livre au prélat (non au célébrant) et le lui fait baiser.

A l'offertoire, après avoir donné le vin au diacre, il va demander à l'évêque la bénédiction de l'eau, en disant : *Benedicite, Pater reverendissime*.

Si l'n'y a pas de prêtre assistant, il porte la paix à l'évêque, la lui donne les mains jointes, sans saluer auparavant, et ne salue qu'avant de se retirer.

Il reçoit la bénédiction épiscopale de la fin de la messe à genoux et tourné vers l'évêque. Pour cela, il va se mettre avec le célébrant et le diacre du côté de l'épître. S'il est chanoine, il s'incline profondément au lieu de s'agenouiller et s'il n'est pas chanoine, il reçoit la bénédiction à genoux.

§ 5. A la Messe chantée devant l'évêque diocésain assistant en cappa ou en mozette à sa stalle.

Le sous-diacre ne va pas lui baiser la main après l'épître, ni lui faire baiser le texte de l'évangile, qu'il porte au célébrant, mais il lui porte l'eau à bénir.

Le sous-diacre ayant reçu la paix du diacre, va la donner au prélat en mettant les mains sous ses coudes. Il donne ensuite le baiser de paix aux membres du clergé, à l'ordinaire.

§ 6. A la Messe chantée devant un évêque étranger.

Le sous-diacre le salue par une inclination profonde en passant devant lui. Le sous-diacre s'abstient de lui demander la bénédiction, de lui faire baiser le texte, et lui porte la paix en premier lieu comme aux autres membres du clergé.

ARTICLE V. Office des cérémoniaires.

§ 1. Office du premier cérémoniaire.

Aux fonctions pontificales, il y a toujours deux cérémoniaires, dont le premier est spécialement chargé de la personne de l'évêque, tandis que l'office du second est de diriger les divers ministres. En règle générale, le premier cérémoniaire avertit les porte-insignes de remplir leurs offices, et il invite l'évêque à s'asseoir ou à se lever.

Pour le commencement de la messe, le premier cérémoniaire avertit le prêtre assistant et les diacres assistants de venir près du pontife, et le diacre et le sous-diacre d'aller prendre leurs manipules à la banquette.

S'il y a *secretarium*, le pontife y revêt les ornements, le premier cérémoniaire fait bénir l'encens pour la procession à l'autel et donne le signal du départ. Il marche devant l'évêque et à sa gauche. Si cette procession du *secretarium* à l'autel n'a pas lieu, le premier cérémoniaire ne fait pas bénir l'encens par le prélat pour aller du trône à l'autel avant de commencer la messe.

A la confession, le premier cérémoniaire est à genoux entre l'évêque et le prêtre assistant, un peu en arrière. C'est le premier cérémoniaire qui assiste à la bénédiction de l'encens; pour cela il s'agenouille avec le thuriféraire. Après l'encensement de l'autel, le premier cérémoniaire fait signe au porte-mitre et au porte-crosse de remplir leur office; puis il invite le prélat à se rendre à son trône, quand il a été encensé.

Pendant le *Credo*, le premier cérémoniaire prépare devant le prélat au trône un coussin pour la génuflexion aux mots *Et incarnatus est*.

Après la lecture de l'antienne offertoire, et quand le pontife a lavé ses mains, les deux cérémoniaires se retirent au côté de l'épître, et à l'exception de l'assistance au livre qui appartient au prêtre assistant, ils observent les mêmes règles que pour les messes solennelles ordinaires.

Le premier cérémoniaire enlève la calotte de l'évêque à la fin de la préface. C'est le deuxième cérémoniaire qui conduit le prêtre assistant au chœur pour la paix.

Au retour, le prêtre assistant la donne au deuxième cérémoniaire, qui la donne ensuite au premier. — Après la communion, le premier cérémoniaire met la calotte sur la tête de l'évêque, s'il s'en sert. Il a soin d'avertir le porte-

mitre et le porte-crosse de présenter les insignes, dès que le prélat a commencé le dernier évangile. Lorsque l'évêque a terminé l'action de grâces, le premier cérémoniaire l'accompagne avec les chanoines.

Nota : A la messe pontificale au fauteuil, le premier cérémoniaire remplit à peu près les mêmes fonctions qu'à la messe dite par l'évêque au trône. Le premier cérémoniaire met la mitre au prélat après le premier encensement de l'autel. Il l'invite à venir au fauteuil ou à se rendre à l'autel, puis à se tourner vers l'autel quand il en est temps, c'est-à-dire à l'*Introit* et au *Kyrie*, au *Gloria* et aux oraisons. Quand le prélat est au fauteuil, le premier cérémoniaire est à sa gauche, demeurant debout et tourné comme lui. Avant le commencement du chant de l'évangile, il ôte lui-même au pontife le grémial et la mitre. Après le second encensement de l'autel, le premier cérémoniaire met la mitre au prélat, comme au premier encensement.

§ 2. Office du second cérémoniaire.

Il y a toujours deux cérémoniaires, dont le premier est spécialement chargé de la personne de l'évêque, et le second de diriger les divers ministres qui n'entourent pas l'évêque (Cf. *Cér. des Év.*, l. I, c. v, n° 1, 2, 3).

Quand tierce est commencée, le prêtre assistant et les deux diacres assistants vont s'habiller. Le deuxième cérémoniaire conduit auprès du prélat le diacre et le sous-diacre d'office, qui aident à l'habiller.

Pour cela, le deuxième cérémoniaire monte à l'autel, fait la génuflexion, découvre les ornements, se tient un peu du côté de l'épître, et tourné en partie vers le prélat; puis, dans cette position, il donne successivement aux clercs désignés les divers ornements : l'amict, l'aube, le cordon, la croix, l'étole, la chape, puis fait la génuflexion et va à sa place.

Pendant la répétition de l'antienne, il prend le livre dans lequel l'on doit chanter le capitule, le porte au sous-diacre d'office, et le conduit au lieu où se chante l'épître. Le capitule chanté, il reçoit le livre, reconduit le sous-diacre, reporte le livre et va à sa place.

Le deuxième cérémoniaire retourne ensuite à l'autel, et donne la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble et l'anneau, puis porte à la crédence le voile qui recouvrait les ornements.

Il prend les barrettes des ministres sacrés et les porte à leurs sièges.

Il reçoit ensuite du sous-diacre d'office le livre, et se place à sa gauche, à genoux.

Après *Indulgentiam*, il donne le manipule au sous-diacre.

Quand le pontife va monter à l'autel, le deuxième cérémoniaire rend le livre au sous-diacre.

Le pontife l'ayant baisé, le deuxième cérémoniaire le reçoit de nouveau et prend le canon qu'il porte à la crédence.

Quand le premier cérémoniaire salue l'évêque et les ministres du trône pour les inviter à s'incliner, le deuxième cérémoniaire salue les autres ministres.

Pendant les oraisons, le deuxième cérémoniaire donne l'épistolier au sous-diacre. Ensuite a lieu le chant de l'épître, après lequel il accompagne le sous-diacre qui va recevoir la bénédiction. Après avoir fait la génuflexion à l'autel, il n'oublie pas de saluer le prélat.

Au moment convenable, il donne au diacre le livre des évangiles. Après l'évangile, il reconduit les ministres comme aux messes solennelles ordinaires, après que le prêtre assistant a encensé le prélat.

Le deuxième cérémoniaire avertit le diacre d'aller porter la bourse au mot *Crucifixus*.

A partir de l'offertoire, le deuxième cérémoniaire se tient debout du côté de l'épître.

C'est le deuxième cérémoniaire qui conduit le prêtre assistant au chœur pour le baiser de paix.

Il le reçoit ensuite du prêtre assistant, le donne au premier cérémoniaire et aux autres.

Après le dernier évangile, le deuxième cérémoniaire reçoit les ornements et les dépose sur l'autel, au milieu.

Nota : A la messe pontificale célébrée au fauteuil, le deuxième cérémoniaire remplit à peu près les mêmes fonctions qu'à la messe dite par l'évêque au trône.

Pour le chant de l'évangile, il donne le livre au diacre à la banquette, et il avertit le thuriféraire et les acolytes de venir devant l'évêque. Tous se rangent dans cet ordre : Le diacre et le sous-diacre en face de l'évêque, derrière eux le deuxième cérémoniaire et le thuriféraire, et, derrière ceux-ci, les deux acolytes. Ils demeurent dans cette position jusqu'au moment de partir pour le chant de l'évangile. Ils font alors les révérences au prélat, à l'autel et au chœur. Le deuxième cérémoniaire accompagne le prêtre assistant à la crédence, où il prend le missel pendant que le prélat se lave les mains après l'antienne offertoire. Il l'accompagne encore à l'autel pour y porter le missel. C'est aussi le deuxième cérémoniaire qui accompagne le sous-diacre allant à la crédence pour prendre le voile huméral et le calice.

ARTICLE VI. *Office du thuriféraire.*

Si le prélat s'habille au *secretarium*, le thuriféraire avant la procession pour se rendre à l'autel, fait bénir l'encens, et pour cela donne la navette au prêtre assistant.

Avant l'évangile, pour la bénédiction de l'encens, il présente de nouveau la navette au prêtre assistant et présente

l'encensoir à genoux. Ceci s'observe chaque fois qu'il fait bénir l'encens.

Ensuite, au signal du cérémoniaire, il va comme à l'ordinaire au bas des degrés de l'autel, et se rend peu après avec les autres ministres au pied du trône.

Pendant la bénédiction donnée par le prélat au diacre qui doit chanter l'évangile, il doit s'agenouiller avec les autres.

Après l'évangile, il va présenter l'encensoir au prêtre assistant, car c'est lui qui encense l'évêque au trône.

Nota : 1° Le thuriféraire fait bénir l'encens et encenser le prélat par le prêtre assistant, quand la bénédiction de l'encens et l'encensement doivent se faire au trône.

2° A l'autel, il fait bénir l'encens et encenser le prélat par le diacre d'office.

3° Le reste des cérémonies ne diffère en rien de celles que le thuriféraire doit observer aux messes solennelles ordinaires.

ARTICLE VII. *Porte-insignes.*

§ 1. Office du porte-mitre.

I. *Espèces de mitres.* — Il y a trois espèces de mitres : la précieuse, l'auriphrygiate et la simple. La précieuse peut servir dans les fêtes solennelles et généralement lorsqu'il y a *Te Deum* à l'office, et *Gloria in excelsis* à la messe. Mais même dans ces fêtes, l'évêque peut se servir de la mitre auriphrygiate. Or, l'usage est qu'il se serve de la précieuse tant aux vêpres qu'à la messe, au commencement et à la fin de la fonction, en allant à l'autel et en revenant, quand il prend et dépose les ornements au *secretarium*, pour l'ablution des mains et pour la bénédiction solennelle. L'auriphrygiate peut alors servir, à la messe, depuis le *Kyrie* jusqu'à l'offertoire, et aux vêpres pendant les psaumes. La mitre auriphrygiate

sert en Avent et en Carême, excepté les dimanches *Gaudete* et *Lætare*, et dans les offices où il n'y a ni *Te Deum* ni *Gloria in excelsis*, aux processions, et aux bénédictions, etc. Aux offices *pro defunctis* et le Vendredi-Saint, l'évêque fait usage de la mitre simple (*Cér. des Év.*).

II. *Fonction du porte-mitre.* — Le porte-mitre, s'il n'est pas en chape, est revêtu d'un voile huméral avec les extrémités duquel il soutient la mitre. Au trône, il est à droite du premier diacre assistant, et va vers le second qui doit retirer la mitre quand il en est temps. A l'autel, il est du côté de l'évangile, tourné vers l'autel, vis-à-vis du porte-crosse; et quand le pontife est à l'autel, il va près du diacre chaque fois que le prélat doit prendre ou déposer la mitre.

A tierce, quand le pontife a mis la chape, il présente la mitre au diacre d'office et vient la recevoir vers la fin du répons bref. Il la donne quand le prélat a revêtu la chasuble.

Quand celui-ci arrive à l'autel, il reçoit la mitre des mains du diacre, va la donner au premier diacre assistant après le premier encensement de l'autel, quand le diacre est sur le point d'encenser le prélat à l'autel.

Quand le pontife est assis au trône, il donne la seconde mitre et va s'asseoir.

Au dernier *Kyrie eleison*, il va recevoir la mitre pour la reprendre après la récitation du *Gloria in excelsis* par le prélat.

Aux mots : *Cum Sancto Spiritu*, chantés au chœur, il se présente pour recevoir la mitre, et la rend après que le prélat a chanté les oraisons.

Au commencement de l'évangile, il reprend la mitre pour la rendre après le *Credo*, récité par le prélat. Aux mots : *Vitam venturi sæculi*, chantés au chœur, il vient la recevoir et donne la mitre précieuse au premier diacre assistant après

la lecture de l'offertoire. Après l'encensement de l'autel aux oblats, il donne la mitre au premier diacre assistant et la reçoit, quand le prélat s'est lavé et essuyé les mains.

Après les ablutions, il donne la mitre au diacre d'office et la reçoit quand le prélat s'est essuyé les mains. Après les mots : *Ite missa est*, si le prélat n'a pas droit à la croix archiépiscopale, il donne la mitre au diacre d'office et la reçoit après la bénédiction. Quand le pontife a commencé le dernier évangile, il donne la mitre au diacre d'office, et reçoit la mitre au trône.

En procession, il est à la droite du porte-crosse et derrière le porte-livre.

III. *Usage de la mitre, à la messe pontificale.* — a) Le diacre d'office met la mitre à l'évêque :

1° Quand le prélat a revêtu la chasuble ;

2° Après l'ablution ;

3° A la bénédiction (*Sit nomen*) ;

4° Quand l'évêque quitte l'autel au commencement du dernier évangile, ou à la fin de cet évangile, suivant que l'évêque ne le dit pas ou le dit à l'autel.

Il ôte la mitre :

1° Au bas de l'autel, au commencement de la messe ;

2° Au bas de l'autel, à l'offertoire ;

3° Après le lavement des mains, qui suit les ablutions ;

4° Après la bénédiction ;

5° Après le retour au trône.

b) Le premier diacre assistant, met la mitre à l'évêque :

1° Avant l'encensement de l'évêque ;

2° Quand l'évêque s'est assis au *Kyrie* ;

3° Après la récitation du *Gloria* ;

4° Après les collectes ;

5° Après la récitation du *Credo* ;

6° Après l'antienne *Offertoire* ;

7° Avant l'encensement.

Il l'ôte avant le *Gloria* du psaume *Lavabo*.

c) Le deuxième *diacre* assistant ne met pas la mitre, mais il l'ôte :

1° Avant la lecture de l'*Introït* ;

2° Après le chant du *Kyrie* ;

3° Après le *Gloria* chanté par le chœur ;

4° Après que l'évêque a béni le diacre ;

5° Après le chant du *Credo*.

IV. *Tableau abrégé des fonctions du porte-mitre.* — a) En résumé, le porte-mitre présente la mitre :

1° Au diacre d'office, quand l'évêque a revêtu la chasuble ;

2° Au premier diacre assistant, avant l'encensement de l'évêque ;

3° Au premier diacre assistant, quand l'évêque s'est assis au *Kyrie* ;

4° Au premier diacre assistant, après la récitation du *Gloria* ;

5° Au premier diacre assistant après les collectes ;

6° Au premier diacre assistant, après la récitation du *Credo* ;

7° Au même, après l'antienne *Offertoire* ;

8° Au même, avant l'encensement ;

9° Au diacre d'office, après les ablutions ;

10° Au même, à la bénédiction : *Sit nomen Domini* ;

11° Au même, avant que l'évêque quitte l'autel.

b) Le porte-mitre reçoit la mitre des mains :

1° Du diacre d'office, au bas de l'autel ;

2° Du deuxième diacre assistant, avant la lecture de l'*Introït*;

3° Du même, après le chant du *Kyrie*;

4° Du même, après le *Gloria* chanté par le chœur;

5° Du même, après que l'évêque a béni le diacre;

6° Du même, après le chant du *Credo*;

7° Du diacre d'office, au bas de l'autel à l'offertoire;

8° Du premier diacre assistant, au *Lavabo* avant le *Gloria*;

9° Du diacre d'office, après le lavement des mains qui suit les ablutions;

10° Du même, après la bénédiction;

11° Du même, après le retour au trône.

§ 2. Office du porte-crosse.

Il peut être en chape. Il tient la crosse des deux mains en marchant; la partie recourbée regarde le peuple. A l'autel, il se tient du côté de l'épître, vis-à-vis du porte-mitre, tourné vers l'autel. Au trône, il est assis à gauche de l'évêque. Quand il donne la crosse, il fait la gémflexion et les baisers. En procession, il est à gauche du porte-mitre et derrière le porte-bougeoir. Il donne la crosse lorsque le prélat quitte le *secretarium* ou le trône pour aller à l'autel, et il la reçoit, quand le pontife y arrive.

Lorsque l'évêque a été encensé par le diacre d'office, il va donner la crosse au prélat, et le suit au trône, où il la reçoit. Au commencement de l'évangile, il présente de nouveau la crosse, et la reçoit lorsqu'il est chanté. Il la donne au prélat pour aller à l'autel où il la reçoit après l'antienne offertoire. A la fin de la messe, il s'approche du côté de l'épître, pour remettre la crosse au prélat après les mots : *Benedicat vos omnipotens Deus*. Après la bénédiction, il passe du côté de l'évangile et reçoit la crosse. Il la rend aussitôt à l'évêque, quand il a commencé le dernier évan-

gile, le suit à son trône ou au *secretarium*, et y reprend la crosse.

En résumé, le porte-crosse donne la crosse à l'évêque, quand le prélat va à l'autel ou qu'il le quitte, quand on va chanter l'évangile (et l'évêque la tient jusqu'au baiser du texte de l'évangile exclusivement), quand l'évêque va donner la bénédiction, avant les mots : *Pater* et *Filius* et *Spiritus*.

§ 3. Office du porte-livre.

Il doit préparer avec soin le livre, en y mettant les signets à leur place.

Il se présente toujours avec le porte-bougeoir, chaque fois que le pontife doit lire quelque chose. Quand il tient le livre, il demeure immobile alors même que tous feraient la gène-flexion. Il est tantôt à genoux (quand le prélat est assis ou à genoux), tantôt debout (si le prélat est debout). Il présente le livre au prêtre assistant, à la droite duquel il se trouve, quand le pontife doit chanter au trône, v. g. les oraisons, *Gloria*, *Credo*.

A l'autel, il est sur la même ligne que le porte-bougeoir, derrière un des diacres assistants.

Au trône, il est à droite du porte-mitre, en face du porte-bougeoir.

Pendant tierce, il tient le livre pour les prières de la préparation. A la fin de tierce, pour l'oraison, il donne le livre au prêtre assistant et le reprend après pour aller à sa place.

Pour aller du trône ou du *secretarium* à l'autel, il est à la droite du porte-bougeoir, devant le porte-mitre, et à la suite du pontife.

Après le premier encensement de l'autel, il suit l'évêque au trône, et lui tient le livre pendant l'*Introït*, après quoi il se retire. Au dernier *Kyrie*, il donne le livre au prêtre

assistant, et le reprend de ses mains quand le pontife a entonné *Gloria*, pour le soutenir jusqu'à la fin de l'hymne angélique.

A la fin du *Gloria* chanté au chœur, il donne le livre au prêtre assistant, et le reprend à la fin de la dernière oraison.

Quand le sous-diacre a reçu la bénédiction après le chant de l'épître, il présente le livre à l'évêque jusqu'à la fin de l'évangile lu par l'évêque.

A l'intonation du *Credo*, il donne le livre au prêtre assistant, et le reprend après l'intonation, pour le soutenir pendant que l'évêque achève de le lire.

Quand on chante la fin du symbole, il présente le livre au pontife. Après la lecture de l'offertoire, il va placer le canon sur l'autel, devant le tabernacle, puis va mettre le missel sur le pupitre, et le place sur l'autel.

Après l'*Orate fratres*, ou la préface lue dans le missel, si elle est propre, il reçoit des mains du prêtre assistant, auprès duquel il s'est rendu, le missel qu'il reporte à la crèche. Il ne le reporte à l'autel qu'après les ablutions.

Après la messe, il tient le livre devant le pontife pour le dernier évangile et les prières de l'action de grâces.

§ 4. Offices du porte-bougeoir et du porte-grémial.

I. Le porte-bougeoir se rend devant le prélat en même temps que le porte-livre. En procession, il est à gauche du porte-livre et devant le porte-crosse.

Au trône, il est assis à la gauche du prélat, vis-à-vis du porte-livre.

Il pose le bougeoir sur l'autel, du côté de l'épître, près du canon, dès le commencement de la messe, et il l'enlève, quand le prélat a baisé l'autel. Il le reporte à l'autel du côté de l'évangile, quand le prélat a lu l'Offertoire. Après

la communion, il transporte le bougeoir du côté de l'épître. Il le reprend après la bénédiction.

II. Toutes les fois que l'évêque s'assied, le porte-grémial remet cet ornement au premier diacre assistant; et quand le pontife est près de se lever, le porte-grémial reçoit cet attribut des mains du deuxième diacre assistant.

Le grémial ne sert pas aux vêpres.

§ 5. Office des ministres chargés de présenter les ornements.

I. *Au trône.* — On peut y employer tous les ministres inférieurs. Pour tierce et vêpres, il en faut sept, et quatorze pour la messe précédée de tierce. Mais ce nombre n'est pas rigoureusement requis, et les mêmes ministres peuvent revenir en cas de besoin.

Le deuxième cérémoniaire monte à l'autel, fait la génuflexion, découvre les ornements. Pendant que le cérémoniaire fait la génuflexion, le premier clerc la fait en bas, monte à l'autel, reçoit un ornement, et au signal du cérémoniaire, tous les trois font la génuflexion : celui qui est au bas de l'autel et a déjà reçu l'ornement, celui qui est au marchepied et qui va en descendre, puis celui qui va monter et qui est au bas des degrés, et ainsi de suite. En descendant, les premiers sont du côté de l'évangile et les derniers du côté de l'épître, rangés selon l'ordre des ornements. Au signal, tous font la génuflexion à l'autel et se tournent vers le trône. Le premier fait la révérence à l'évêque, monte au trône et donne l'amict. Il descend, fait la révérence avec le suivant qui se met à sa droite, et ainsi font les autres. Chacun, après avoir fait cette seconde révérence, se rend à sa place.

II. *Au fauteuil.* — Tout se passe comme ci-dessus pour la réception des ornements. Quand le premier clerc a reçu l'amict et a fait la génuflexion au milieu de l'autel, au bas

des degrés, il va se placer près du fauteuil, le visage tourné vers l'autel, là il fait la gènesflexion en même temps que le deuxième qui vient de recevoir l'aube et que le troisième qui est encore au bas des degrés. Le second va se placer près du premier à côté du fauteuil. Quand tous ont reçu les ornements et qu'ils sont sur une même ligne, ils font tous ensemble la gènesflexion vers l'autel, tournent sur leur droite et vont se ranger devant le fauteuil, l'un derrière l'autre, de manière que celui qui porte l'amict se trouve en avant. Ainsi placés, ils saluent ensemble le pontife et vont à leur place, chacun après avoir donné son ornement.

CHAPITRE III.

DE QUELQUES FONCTIONS PONTIFICALES.

ARTICLE I. *De quelques sacrements administrés par l'évêque.*

Comme il arrive quelquefois que l'évêque est appelé dans une église de son diocèse à administrer les sacrements de baptême et de mariage, etc., nous croyons utile d'indiquer ici, non pas le détail de la cérémonie, mais les objets à préparer pour que la cérémonie se fasse conformément aux rubriques, et partant avec toute la décence possible.

I. *Du Baptême.* — Le pontife peut, si cela lui plaît, faire la cérémonie comme un simple prêtre, mettant une étole sur son rochet, et la barrette, au lieu de la mitre.

La loi qui interdit l'usage du rochet pour l'administration des sacrements n'atteint pas les évêques, puisque le pontifical ne leur prescrit nulle part le surplis pour le sacrement de confirmation. Nous exceptons toutefois les évêques réguliers, qui doivent avoir le surplis, au lieu du rochet. Si l'évêque veut baptiser pontificalement, il prend à la sacristie, ou au maître-autel, ou à un autel latéral, ou enfin au baptistère, tous les ornements violets qu'il a, quand il est paré, c'est-à-dire l'amict, l'aube, la ceinture blanche, la croix, l'étole, la chape violette et la seconde mitre. Le trône est garni de draperies violettes, si le pontife est l'évêque du diocèse. Hors ce cas, il y a un fauteuil devant l'autel. Ce fauteuil est couvert de draperies violettes, il y a des coussins violets sur un tapis. L'autel est paré en violet. A la porte de l'église, aux abords du baptistère, on a

dû préparer un fauteuil recouvert de violet, et posé sur un tapis. Dans le baptistère, le fauteuil doit être recouvert de draperies blanches. Il faut une table ou crédence pour y déposer les ornements blancs, savoir : la seconde mitre ou la mitre précieuse, à son choix, le pluviail, et l'étole blanche; le tout recouvert d'un voile de soie blanche, du linge blanc, autant de cierges que de néophytes catéchumènes, des vases avec de la mie de pain, des serviettes pour les mains et pour essuyer la poitrine et les épaules.

A l'heure marquée, le pontife se lave les mains, prend les vêtements indiqués; ensuite, avec tout le clergé rangé dans l'ordre de procession, il s'avance vers le maître-autel, ou vers un autre, mitré; et, s'étant mis à genoux, en s'appuyant sur le fauteuil, il quitte la mitre tout en étant à genoux, et il prie un instant puis il se lève, fait le signe de la croix, et dit : *Deus in adjutorium.*

Le pontife peut laisser faire par un prêtre toutes les cérémonies qui précèdent l'administration du sacrement lui-même, et commencer seulement la cérémonie à l'interrogation : *Quo nomine vocaris.* Alors il se présente paré d'ornements blancs.

Mais cette faculté de diviser la cérémonie du baptême solennel est refusée au simple prêtre, qui doit commencer la cérémonie du baptême (S. R. C., 19 décembre 1663, *in Florent.*, n° 2350).

Nota : Pour le baptême des enfants, le pontifical qui donne *in extenso* les cérémonies du baptême fait par l'évêque, ne lui fait pas réciter les prières de la préparation au pied de l'autel.

Si l'évêque s'assied pour faire l'ablution baptismale, il aura soin de recevoir l'eau qui coulera de la tête du baptisé dans un vase destiné à cet effet, et on la jette ensuite dans la piscine.

Après la cérémonie, le pontife s'en retourne procession-

nellement pour déposer ses ornements là où il les a revêtus.

II. *Pénitence*. — Si l'évêque entend les confessions, il le fait comme un simple prêtre.

III. *Sainte communion*. — Le prélat peut prendre l'étole à l'autel pour donner la sainte communion.

IV. *Extrême-Onction*. — L'évêque la donne comme un simple prêtre; seulement il prend la mitre pour asperger la chambre du malade et faire les onctions, et la dépose pour les oraisons. Il peut avoir la crosse quand il exhorte le malade, et peut être revêtu de la chape avec la mitre et la crosse.

V. *Mariage*. — Il faut préparer sur le milieu de l'autel, l'amict, l'aube, le cordon et la chape blanche, l'anneau et la croix pectorale, la mitre et la crosse. A la crédence, il y a un bassin pour l'anneau conjugal et le bénitier; il y a un prie-Dieu devant l'autel pour le prélat. Il faut deux chapelains, quatre clercs porte-insignes, un cérémoniaire, un porte-bénitier. — Si l'évêque doit célébrer la messe, il fait les prières de la préparation. Si non, il s'habille, va au bord des degrés, quitte la crosse, monte mitré à l'autel qu'il baise, et s'assied en mitre au fauteuil qu'on vient de placer sur le plus haut degré. Il est tourné vers les époux et les interroge sur leur consentement mutuel en ces termes : N..., etc. Il leur dit de se donner la main droite, et il fait trois signes de croix sur les époux disant : *Ego vos*, etc.; puis il les asperge au milieu, à sa gauche, et à sa droite, sans rien dire.

On pose l'anneau conjugal sur le bassin que porte un clerc, on ôte la mitre au prélat qui se lève, et, tourné vers l'autel, il dit : *Adjutorium nostrum*, etc. Aux mots : *Benedicat, Benedicimus*, le pontife fait un signe de croix sur l'anneau. Après la prière, il l'asperge. Après cette aspersion, le prélat s'assied et reçoit la mitre. On lui donne le plateau où se trouve l'anneau. Le pontife prend et donne l'anneau à

l'époux, et pendant que celui-ci le met au doigt annulaire de l'épouse, le prélat les bénit en disant : *In nomine*, etc. On lit alors *Confirma hoc*... Pendant cette antienne, on ôte la mitre au pontife qui se lève et dit, tourné vers les époux : *Kyrie eleison*, et les autres prières du rituel.

Alors le pontife ou un simple prêtre disent la messe. Qu'il dise ou non la messe, le pontife peut donner la bénédiction aux époux. A cet effet, après la bénédiction de la messe, célébrée avec les rites propres à la messe de mariage dite par un simple prêtre, le prélat vient au fauteuil au haut des degrés, il s'assied tourné vers les époux; on lui met la mitre et le grémial, il adresse la parole aux époux, il les asperge ensuite au milieu, à sa gauche et à sa droite. Il quitte le grémial et la mitre. S'il n'a point dit la messe lui-même, il retourne au prie-Dieu. S'il a dit la messe lui-même, il se lève et va dire le dernier évangile.

ARTICLE II. *Offices funèbres célébrés par un évêque, ou en présence d'un évêque.*

§ 1. **Diverses cérémonies funèbres.**

La messe au trône est célébrée par l'Ordinaire comme les autres messes solennelles, à part les modifications que comporte la messe des morts.

Il n'y a pas de porte-crosse, la crosse ne servant jamais à un office funèbre. Le pontife se sert de la mitre simple. Il n'y a qu'un encensement, dans lequel l'autel et l'évêque seuls sont encensés. Aux vêpres ou aux laudes des offices des morts, il n'y a aucun encensement.

La messe des morts en présence de l'évêque demande le trône, trois porte-insignes et un clerc qui porte le cierge du prélat. L'encens est bénit par l'Ordinaire à l'autel; le célébrant et le pontife sont seuls encensés après l'autel.

Si la messe était célébrée par un évêque au fauteuil, il suit les règles relatives à cette messe et celles qui précèdent.

§ 2. Cérémonies de l'absoute.

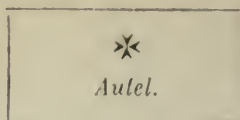
L'évêque a le privilège de faire l'absoute, s'il le veut, quoiqu'il n'ait pas chanté la messe.

On peut faire plusieurs hypothèses : 1° l'absoute suit la messe pontificale célébrée au trône ou au fauteuil ; 2° il y a catafalque ou il n'y en a pas.

A la suite de la messe pontificale célébrée au trône, s'il n'y a pas de catafalque, l'évêque va à son trône, s'assied, quitte la mitre, la chasuble, les tunicelles, s'il ne veut pas les garder, et reçoit la chape. Le prélat est debout pour recevoir la chape, et s'assied pour recevoir la mitre.

On apporte le drap mortuaire devant le trône, et l'on fait comme il est dit ci-après, sauf quelques exceptions : ainsi on ne porte ni la croix ni les chandeliers, et le pontife asperge et encense sans quitter son trône. Les officiers de cette cérémonie sont : le prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre sans manipules, les clercs porte-insignes, les deux cérémoniaires, le thuriféraire et le porte-bénitier.

S'il y a un catafalque, outre les officiers indiqués pour l'absoute faite par le célébrant de la messe de *Requiem*, il y a le prêtre assistant et les deux diacres assistants. L'ordre du placement devant l'autel pour le départ est le suivant :

2^e diacre assistant.

Évêque.

1^{er} diacre assistant.

Diacre.



Prêtre assistant.



Les deux cérémoniaires.



Les chanoines.

2^e acolyte.

Sous-diacre.

1^{er} acolyte.

Thuriféraire.



Porte-bénitier.

En arrivant au catafalque, le porte-bénitier et le thuriféraire se placent du côté de l'évangile ; la croix va se placer entre les acolytes comme il est dit plus haut. Le fauteuil du prélat est vis-à-vis la croix. Il s'assied en arrivant. A sa droite se tiennent debout le prêtre assistant et le premier diacre assistant, et à sa gauche le second diacre assistant et le diacre d'office. Si le catafalque est rapproché de l'autel, le fauteuil se place un peu du côté de l'épître.

On enlève la mitre au prélat qui se lève pour l'oraison *Non intres*. Le premier diacre assistant a soin de remettre la mitre ; c'est le second qui l'ôte. Le prélat assiste pendant le *Libera*, à la fin duquel il bénit l'encens en demeurant toujours assis et couvert. Après la bénédiction, il quitte la mitre, se lève au *Kyrie* entonné par les chantres, chante *Pater noster*, reçoit l'aspersoir des mains du prêtre assistant, et fait l'aspersion accompagné à droite par le diacre d'office. C'est le prêtre assistant qui donne et reçoit l'aspersoir et l'encensoir. Ensuite il soutient le livre et le prélat récite les prières.

Remarques : 1° S'il n'y a pas de diaques assistants, c'est le diacre d'office qui ôte et met la mitre, et qui marche à la droite du pontife pour l'aspersion et l'encensement du cénotaphe.

2° Un cardinal, hors du lieu de sa juridiction, a droit au prêtre assistant et aux diaques assistants à la messe et à l'absoute (S. R. C., 4 juillet 1887, Neapolitana, n° 5991, ad 1).

3° Un nonce ayant faculté de légat *a latere*, le métropolitain et à plus forte raison les autres évêques, n'ont pas droit aux diaques assistants à la messe, ni au prêtre assistant à la cérémonie de l'absoute. Dans ce cas, c'est le diacre qui y supplée ; il fait comme il est dit plus haut, et un clerc soutient le livre à la place du prêtre assistant.

A la suite de la messe célébrée au fauteuil, il y a un catafalque ou il n'y en a pas.

S'il y a un catafalque, le prêtre assistant quitte la chape après la messe, le diacre d'office se place à gauche du fauteuil, ôte et met la mitre, fait bénir l'encens, donne et reçoit l'aspersoir et l'encensoir, et accompagne l'évêque autour du lit funèbre. Un clerc tient le livre.

S'il n'y a pas de catafalque, l'évêque, après avoir changé d'ornements, s'assied et reçoit la mitre. Le diacre et le

sous-diacre d'office vont s'asseoir à leurs places et restent de chaque côté du fauteuil, le drap mortuaire étant étendu au bas des degrés de l'autel.

A la fin du *Libera*, l'évêque bénit l'encens, aidé par le diacre. Après cette bénédiction, l'évêque va, par le plus court chemin au coin de l'épître où le porte-livre a dû déposer le livre, et le porte-bougeoir le flambeau. Là, le pontife quitte la mitre; le porte-bénitier et le thuriféraire sont du côté de l'évangile. Après le *Kyrie*, l'évêque entonne *Pater noster*, et va avec ses ministres qui se tiennent derrière lui au milieu de l'autel, salue la croix et se tourne vers le peuple, ayant le diacre à sa droite et le sous-diacre à sa gauche. Le pontife asperge et encense trois fois le drap mortuaire, puis il dit les prières. Après le verset *Requiem æternam*, il reçoit la mitre et vient au fauteuil où il quitte les ornements.

Remarque : Si un simple prêtre fait l'absoute, en présence de l'évêque diocésain, l'encens est béni par le prélat.

§ 3. Cérémonie des cinq absoutes.

I. *Règles générales*. — 1° Il n'est pas de rigueur que la messe qui précède la cérémonie soit célébrée par un évêque, mais cela est très convenable; et le *Cérémonial des Évêques* comme le *Pontifical* le suppose clairement, au moins pour les cas ordinaires. Le même *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. xxxviii, n° 25), suppose cependant cette cérémonie présidée par la première dignité du chapitre.

2° La qualité du défunt pour lequel on fait cette cérémonie est indiquée, soit dans le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. xi, n° 13), soit dans le *Pontifical* (III, P. de off. quod post *Miss. solem. pro def. agit.*, S. R. C., 8 juin 1709, n° 3809, 9, 6). « *Si Missa celebrata sit pro animâ alicujus summi Pontificis, vel S. R. E. Cardinalis, seu Metropolitanani, aut Episcopi*

proprii, seu Imperatoris, Regis, vel Ducis Magni aut Domini loci. » De Hert ajoute à ces dignitaires une grande princesse.

3° La cérémonie des cinq absoutes se fait seulement à la messe des funérailles, non à celle du troisième, septième, trentième jour et de l'anniversaire (Cf. Pontifical), à moins qu'elle n'ait été empêchée à la messe des funérailles.

4° Il convient que ces absoutes se fassent dans la cathédrale, mais l'Ordinaire peut l'autoriser dans une église d'un moindre rang (S. R. C., 17 juillet 1734, n° 4022, ad 1).

5° Cette cérémonie doit être faite par des ecclésiastiques en dignité. Ces ecclésiastiques sont des évêques, ou, à leur défaut, des prélats; s'il n'y a ni évêques, ni prélats, on prendra les premières dignités ou les chanoines, en préférant toujours les chanoines de la cathédrale à tous les autres ecclésiastiques. Tous ces ecclésiastiques doivent être prêtres (S. R. C., 17 juillet 1734, n° 4022, ad 3; — 8 juin 1709, n° 3809, ad 6).

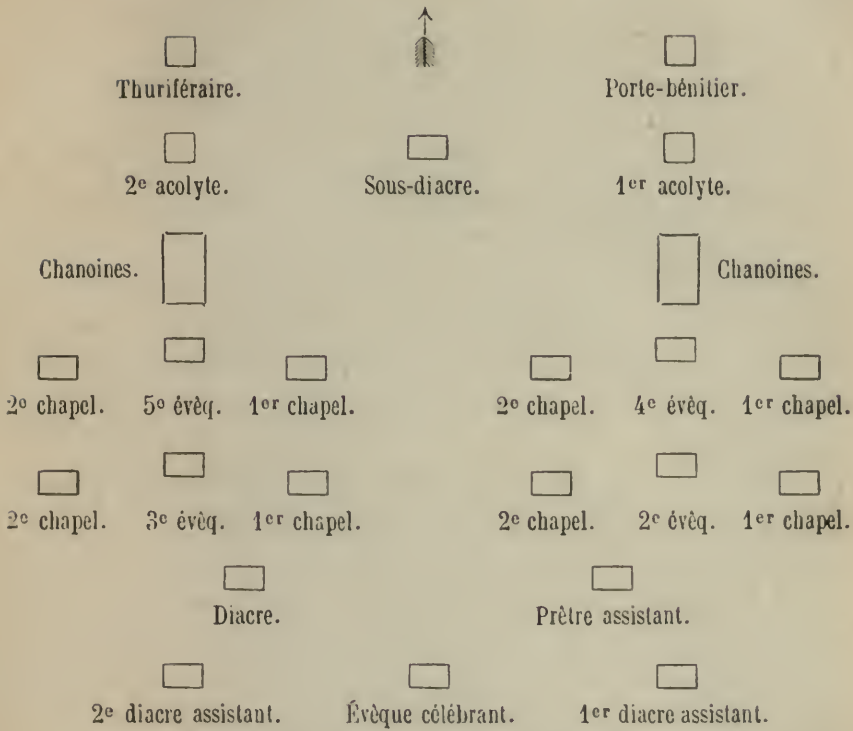
6° Le célébrant de ces absoutes est celui qui fait la cinquième; il doit toujours être, même dans les funérailles des évêques, celui qui a chanté la messe.

7° Par *caput loci*, ou *lecti*, ou *castris doloris*, il faut toujours entendre le côté de la bière le plus voisin de l'autel, tandis que le côté opposé est désigné dans les livres liturgiques par les mots : *pedes loci*, *lecti*, etc. Mais il ne faut pas confondre les expressions *pedes* ou *caput loci* avec *pedes*, *caput defuncti*; car ce n'est que dans les funérailles des ecclésiastiques, *corpore præsente*, que le *caput defuncti* correspond au *caput loci*, et que le *pedes defuncti* équivaut au *pedes loci*; c'est-à-dire que la tête du défunt est du côté appelé liturgiquement *caput loci*, et que ses pieds se trouvent au *pedes loci*. Dans tous les autres cas, soit funérailles des laïques, soit services funèbres des prêtres ou des évêques, *corpore non præsente*, le *caput defuncti* correspond à la partie du catafalque appelée *pedes loci*, et *vice versa*.

8° Au lit funèbre, la croix de procession, pendant l'absoute, est toujours *ad pedes loci*, et le célébrant *ad caput loci*, sauf le cas où, pour un prêtre, le corps étant présent, tout doit être retourné, c'est-à-dire que la croix se place alors entre la bière et l'autel, et le célébrant à l'opposite en face de la croix.

II. *Cérémonies.* — Pour l'absoute, l'évêque peut s'habiller à son trône, les autres prélats ou les dignités vont à la sacristie revêtir le rochet, l'amict sur le rochet, l'étole et la chape noire. Tous les évêques ont la mitre blanche. Les chanoines parés portent également la chape noire. Pour le défilé au catafalque, en tête marchent deux acolytes portant l'un l'encensoir et l'autre le bénitier. Après eux vient le sous-diacre d'office, paré sans manipule, et portant la croix, au milieu des deux acolytes portant les flambeaux allumés. Les chanoines parés viennent ensuite, deux à deux, précédant les deux plus jeunes prélats qui marchent de front, ayant à leurs côtés chacun deux chapelains, dont l'un porte le cierge, et l'autre doit servir pour la mitre. Les deux autres prélats plus dignes viennent ensuite accompagnés de leurs chapelains. — Viennent ensuite : le prêtre assistant ayant à sa gauche le diacre d'office et suivi du célébrant qui marche au milieu des deux diacres assistants. S'il n'y a pas de diacres assistants, le prêtre assistant est à droite du célébrant, et le diacre à sa gauche ; le diacre lui ôte la mitre et le prêtre assistant la lui remet.

Procession au catafalque.



Arrivés au catafalque ou lit funèbre, les deux clercs, thuriféraire et porte-bénitier, passent à droite par le côté de l'évangile, et font le tour jusqu'à ce qu'ils arrivent à droite du fauteuil du célébrant où ils s'arrêtent à une distance convenable. Les acolytes et le sous-diacre se placent suivant les cas, *ad pedes loci* ou *ad caput defuncti*. Le plus jeune des prélats, passant à droite de la bière, s'arrête à l'angle qui est censé représenter le pied droit. Le plus digne après lui va se placer à l'angle diamétralement opposé; le troisième se place au pied gauche, et le quatrième ou le plus digne après le célébrant à l'angle diamétralement opposé, de manière à se trouver toujours, ainsi que le moins digne, au

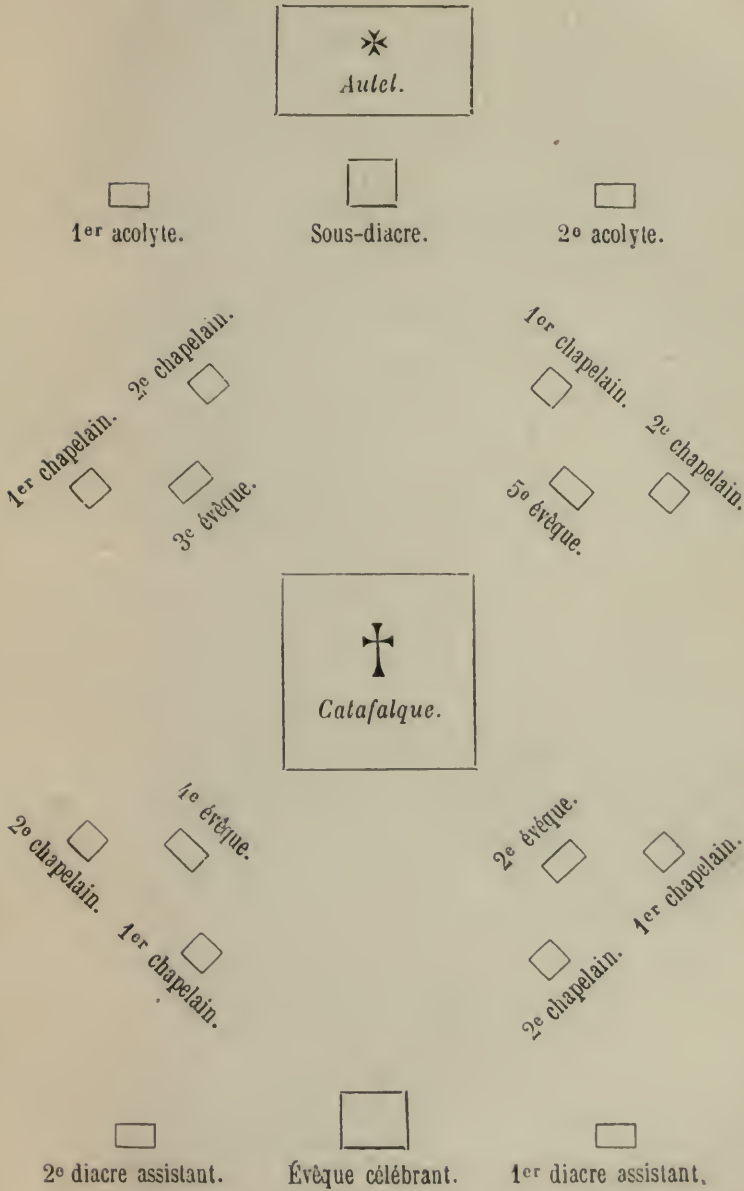
côté qui se trouve à droite du fauteuil du célébrant. La position des prélats varie donc avec celle du célébrant ; c'est-à-dire que quand le célébrant est entre l'autel et la bière, le plus digne des quatre autres est à sa droite ou à l'angle nord-est (1) ; le moins digne se trouve du même côté, mais à l'angle nord-ouest. Si le célébrant se trouve entre la bière et la porte de l'église, le plus digne des quatre prélats assistants est toujours à sa droite, mais à l'angle sud-ouest, et le moins digne de tous, du même côté encore, mais à l'angle sud-est. Il faut dire, d'après de Herdt, l'oraison *Non intres*, dans la cérémonie des cinq absoutes, même en l'absence du corps. Les deux chapelains se tiennent à côté de leurs prélats, le porte-cierge à droite et le porte-mitre à gauche.

Pendant les répons, les prélats s'asseyent et sont mitrés. Au verset *Requiem*, le diacre d'office s'approche avec le thuriféraire de celui des quatre prélats qui est le plus digne après le célébrant et lui fait bénir l'encens sans les baisers d'usage. Au verset *Kyrie eleison*, les prélats se lèvent après avoir quitté leur mitre. Le prélat qui a béni l'encens reçoit l'aspersoir, dit : *Pater noster*, et le continue en silence. Il asperge trois fois chaque face latérale du cénotaphe. En passant devant les prélats et la croix, il a soin de faire les saluts requis et le diacre l'accompagne en relevant le bord droit de la chape, et faisant la gémflexion à la croix s'il n'est pas chanoine. Le prélat encense de la même manière trois fois les faces latérales de la représentation, et revient à sa place où il récite *Et ne nos inducas*, avec l'oraison.

Les cérémonies sont les mêmes pour les quatre absoutes suivantes, qui sont faites par les prélats, en commençant par les plus dignes, de manière que la cinquième soit réservée au célébrant.

(1) On suppose une église orientée.

Au catafalque (1).



(1) On suppose les funérailles d'un prélat, *corpore præsente*.

On retourne à la sacristie dans l'ordre qu'on avait suivi en venant.

III. *Cérémonies des cinq absoutes faites par de simples prêtres.* — On observe les mêmes règles, sauf quelques exceptions (*Cér. des Év.*, l. II, c. XI, n° 24).

Le prêtre qui fait l'absoute ne bénit pas l'encens; c'est le pontife qui le bénit pourvu qu'il soit l'évêque du lieu; autrement l'évêque étranger ne bénit l'encens que pour l'absoute qu'il fait lui-même (S. R. C., 11 février 1702, n° 3614, ad 6).

Le prêtre qui fait l'absoute porte la barrette; il est couvert quand il marche en procession; il est découvert pour saluer les autres, et toutes les fois qu'il est debout sans marcher en procession. Il n'est pas accompagné de clercs; mais au moment de faire l'absoute, il quitte sa barrette et son cierge qu'il passe à un clerc pour les reprendre après l'absoute.

ARTICLE III. *Réception d'un évêque* (1).

Il y a deux espèces de réceptions : la réception solennelle et la moins solennelle.

La réception solennelle a lieu lorsque l'Ordinaire entre pour la première fois dans une église de son diocèse, ou lors de la visite pastorale solennelle. En dehors de ces deux cas, pour l'Ordinaire et pour tout prélat étranger, la réception est moins solennelle.

§ 1. Réception solennelle.

A la porte de l'église, on doit préparer un tapis, un prie-Dieu avec coussin. Le clergé paroissial vient au-devant de l'évêque un peu avant le moment fixé pour son arrivée. En

(1) Cfr. Pontif. Romain. *Ordo ad visitandas parochias.*

tête se trouve le porte-bénitier, ayant à sa gauche le thuriféraire; ils sont suivis du clerc qui porte la croix de procession, et est accompagné de deux acolytes. Puis vient le curé qui porte le petit crucifix couvert d'un voile blanc et posé sur un plateau. Viennent enfin le clergé et le curé de la paroisse, qui a revêtu le surplis et la chape la plus riche. On prend une chape blanche, à défaut d'ornements en drap d'or. On a désigné les quatre porte-insignes.

Quand le prélat arrive, il s'agenouille; le curé lui présente la croix à baiser, et lui fait imposer et bénir l'encens, lui présente l'aspersoir avec les baisers ordinaires; est aspergé par le pontife ainsi que le clergé. Il encense le pontife de trois coups. Alors a lieu la harangue après laquelle la procession se met en marche, la croix paroissiale étant en tête. Pendant la procession, les chantres entonnent : *Ecce sacerdos magnus*.

En entrant au chœur, on dépose la croix, les chandeliers et le bénitier.

L'évêque s'agenouille au prie-Dieu préparé au bas de l'autel. Les assistants sont à genoux derrière lui. En même temps le curé monte à l'autel, et du côté de l'épître, tourné vers le prélat il dit les versets *Protector*, etc., *Salvum fac*, etc., *Mitte ei*, etc., puis *Oremus : Deus humilium*.

Ensuite on chante l'antienne *Sacerdos et Pontifex*, et celle du patron de l'église. Pendant ce chant suivi du verset, le prélat monte à l'autel, le baise au milieu, va du côté de l'épître suivi du bougeoir, y dit l'oraison du titulaire, retourne au milieu de l'autel et y donne la bénédiction solennelle, après laquelle le curé va déposer la chape.

§ 2. Réception moins solennelle.

Le cortège épiscopal suit le prélat jusqu'à la porte de l'église. Là, le plus digne du chœur (le curé ou le supérieur

tête nue) offre au pontife l'aspersoir avec baiser de l'objet et de la main. L'évêque s'asperge et asperge le clergé, en commençant par les chanoines, s'il y en a dans le cortège.

Le prélat se rend à l'autel du Saint-Sacrement, y fait la gémflexion sur le pavé en arrivant, puis prie un instant sur le prie-Dieu. Il se relève, fait la gémflexion de nouveau, et va au grand autel, précédé de la croix archiépiscopale, s'il est archevêque. En attendant le moment de la cérémonie, il va au trône après avoir fait la révérence à l'autel, où il s'agenouille après cette révérence sur un prie-Dieu ou sur un coussin placé au dernier degré de l'autel.

§ 3. Confirmation, ou visite canonique.

L'évêque prend les ornements blancs avec la mitre précieuse. Il y a quatre porte-insignes, pour la crosse, la mitre, le livre et le bougeoir. Le pontife administre le Sacrement de confirmation. Le curé aura soin que plusieurs clercs en surplis se trouvent pour cela à la disposition des chapelains, ou du maître des cérémonies du prélat.

S'il s'agit de la visite canonique, le supérieur du lieu se revêtira d'une étole blanche pour ouvrir le tabernacle (l'étole n'est pas nécessaire, quand on se contente d'ouvrir le tabernacle), et pour tirer le Ciboire quand le prélat visitera le Saint-Sacrement. Il serait convenable que le thuriféraire se trouvât à ce moment avec l'encens et l'encensoir, pour que le pontife pût encenser le Saint-Sacrement (1).

(1) M^{sr} Barbier de Montault, *Traité de la visite pastorale*, 1877, Paris, in-8°.

ARTICLE IV. *Consécration d'un élu pour l'épiscopat.*

Dans l'église où l'on fait le sacre, il faut deux chapelles, l'une pour le consécrateur et l'autre pour l'élu.

Chaque chapelle se compose d'un autel et d'une crédence. Sur l'autel principal il doit y avoir au moins quatre chandeliers avec le crucifix et les degrés de l'autel sont couverts de tapis.

On dispose une crédence pour le consécrateur : elle est ornée d'une nappe blanche, de deux chandeliers, d'une aiguière, d'un bénitier, d'un encensoir avec sa navette, des burettes garnies, d'un calice, d'un ciboire rempli d'hosties, de mouillettes de mie de pain et du Saint-Chrême.

La crédence est du côté du trône, si le consécrateur est au trône, s'il est au fauteuil la crédence se trouve du côté de l'épître.

On dispose au grand autel tous les ornements pontificaux du consécrateur, qui sont de la couleur convenable, c'est-à-dire de celle du jour.

Il faut un fauteuil pour le consécrateur et trois autres sièges, l'un pour l'élu et les deux autres pour les deux évêques assistants.

La chapelle de l'élu demande un petit autel et une crédence.

On peut placer cet autel du côté qui paraît le plus convenable.

La rubrique du Pontifical n'en fixe pas l'emplacement. Or, le lieu le plus convenable est le côté de l'épître, quand le consécrateur célèbre au trône, et le côté de l'évangile, si le consécrateur est au fauteuil, c'est-à-dire du côté de l'épître.

On peut aussi donner à l'évêque élu un des autels latéraux

de l'église, sans en dresser un nouveau pour la cérémonie.

L'autel de l'élu est orné d'un crucifix et de deux chandeliers au moins, avec un missel, un pontifical et tous les vêtements pontificaux dans le même détail que ceux du consécrateur, sans oublier le grémial, et en y ajoutant la chape. Ces ornements de l'évêque élu sont toujours de couleur blanche.

La crédence de l'élu est à côté de son autel; on y dispose de la mie de pain, une aiguière pour purifier les mains et l'onction de la tête; huit serviettes de toile fine, dont deux sont des bandeaux de six palmes de longueur. Ces bandeaux sont destinés, le premier à entourer la tête de l'élu après l'onction de la tête, et le second à soutenir ses mains après leur consécration avec le Saint-Chrême.

Le Pontifical n'indique pas l'usage des six autres serviettes dont il est ici question.

Elles ne sont donc pas nécessaires; on pourrait employer l'une d'elles à essuyer la tête de l'élu.

A sa crédence il faut encore un peigne d'ivoire, les bas, les sandales et les gants de couleur blanche, l'anneau et la seconde mitre. Il faut aussi préparer pour l'offrande deux torches de quatre livres chacune, deux pains et deux barils de vin, dont deux sont respectivement dorés et deux argentés avec les armoiries du consécrateur et de l'élu.

On met encore sur la crédence un canon pour l'usage de l'élu et le *mandat apostolique*. M^{sr} Martinucci fait encore mettre sur la crédence un calice avec du vin, et un purificateur pour servir à la purification du consacré; mais ce calice n'est pas nécessaire.

Il faut encore préparer sur la crédence du consécrateur une petite cuiller dorée à l'intérieur avec une patène. Cette cuiller sera bénite comme un ciboire et peut être nécessaire au pontife consécrateur pour prendre dans le calice la par

elle consacrée, avant de donner le reste du Précieux-Sang à l'évêque consacré.

On dispose en lieu convenable la crosse de l'élu.

La mitre du pontife consécrateur est la précieuse et la seconde mitre, quand les ornements ne sont pas violets. Autrement il se servirait de la seconde mitre.

La mitre du consacré est la précieuse ou la seconde.

Trois évêques sont nécessaires pour cette fonction : l'évêque consécrateur et deux évêques assistants. Il pourrait cependant y avoir plusieurs évêques assistants, comme le porte la rubrique du Pontifical. « *Adsunt duo ad minus episcopi adistentes.* »

Un seul évêque pourrait faire la fonction validement et même licitement avec un indult apostolique (1).

Lorsque deux prêtres sont autorisés à remplacer les deux évêques assistants, il faut tout ce qui est prescrit par la rubrique du Pontifical (S. R. C., 9 juin 1853, Cochinchina, n° 052).

Si l'on consacre plusieurs évêques, les évêques assistants ont les mêmes pour tous. Les évêques assistants ont le rochet, l'amict, l'étole, la chape de la couleur du jour et la mitre simple.

A Rome, leurs chapelains la leur donnent pour qu'il la mettent eux-mêmes; mais en France, cette pratique est contraire à l'usage, et comme rien n'est prescrit à cet égard, ce sont les chapelains qui mettent et ôtent les mitres des prélats qu'ils assistent.

Les évêques assistants doivent avoir entre les mains un Pontifical, qu'ils remettent au chapelain, quand ils ne s'en servent pas.

La rubrique du Pontifical ne suppose pas, en effet, que le livre soit tenu par un clerc devant les évêques assistants.

(1) Benedict. XIV, *De Synod. dioces.*

Cependant nous ne croyons pas cette disposition défendue.

On doit préparer des coussins pour tous les évêques présents à la cérémonie. Il en faut deux pour l'élu à la prostration.

Dans son église, le consécrateur est à son trône; hors de son diocèse, à moins qu'il ne soit cardinal, il est au fauteuil préparé dans sa chapelle, du côté de l'épître.

Quand les prélats vont adorer le Saint-Sacrement avant la fonction, l'évêque élu se rend entre les deux évêques assistants derrière le prélat consécrateur. A l'autel du Saint-Sacrement, ils se mettent à genoux sur les coussins préparés en cet ordre : près du milieu du côté de l'épître se trouve le consécrateur, à sa gauche le premier assistant, à sa droite le deuxième assistant, et l'élu à la gauche du premier assistant.

Au chœur, pendant la fonction, on est assis, debout ou à genoux suivant que le consécrateur est lui-même assis, debout ou à genoux. Mais quand il se lève pendant le chant des litanies, le clergé demeure à genoux.

Le prélat consécrateur a ses ministres ordinaires, chacun des évêques assistants a deux chapelains ainsi que l'élu.

On peut diviser la fonction ainsi qu'il suit :

- 1° Depuis le commencement jusqu'à l'*Introït* de la messe;
- 2° Depuis l'*Introït* jusqu'au dernier verset du Trait, ou jusqu'à la dernière strophe de la Prose, ou à l'*Alleluia*;
- 3° Depuis ce moment jusqu'à l'Offertoire inclusivement;
- 4° Depuis l'Offertoire jusqu'à la Bénédiction;
- 5° Depuis la Bénédiction jusqu'à la fin.

1° Depuis le commencement de la fonction jusqu'à l'*Introït* de la messe.

Pendant que le pontife consécrateur revêt les pontificaux à son autel, l'élu va, avec ses assistants, à sa chapelle, où il prend les ornements nécessaires, savoir : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole croisée sur la poitrine et la chape. S'il n'a

déjà pris à la sacristie les sandales et les bas, il les prend avant les ornements précédents et dit le psaume *Quam dilecta*, etc.

A ce moment, les évêques assistants prennent l'amict sur le rochet, l'étole et la chape de la couleur du jour.

Les prélats reçoivent leur mitre et l'élu met sa barrette.

Alors, le consécrateur s'assied au milieu de l'autel, auquel il tourne le dos, et l'élu, couvert de sa barrette et revêtu de ses ornements, est conduit par les évêques assistants parés et mitrés. En arrivant il se découvre et fait une inclination profonde devant le consécrateur; les évêques assistants font une inclination de tête, en gardant leur mitre.

Tous s'assoient dans l'ordre suivant : l'élu vis-à-vis du consécrateur, à une distance convenable; le plus ancien évêque assistant à la droite de l'élu, et l'autre à sa gauche, de sorte que les deux évêques assistants se trouvent en face l'un de l'autre.

Après une pause, ils se lèvent en même temps, l'élu sans barrette, et les assistants sans mitre.

Le plus ancien des évêques assistants s'adresse au consécrateur en disant : « *Reverendissime Pater*, etc. »

Le consécrateur répond : « *Habetis Mandatum?* » L'assistant : « *Habemus.* »

Le consécrateur : *Legatur* (1).

Cela dit, les quatre prélats s'assoient et se couvrent, et le notaire du pontife consécrateur reçoit le mandat des mains de l'évêque assistant. Le mandat doit être lu en entier.

Après cette lecture, si le consécrateur doit recevoir le serment de l'élu, celui-ci quitte son siège et vient se placer à

(1) Le mandat apostolique dont il est ici question est une des bulles de l'évêque élu. Elle lui confère le droit de choisir son consécrateur; et ordinairement la cour romaine n'indique pas de nom, afin de laisser une plus grande liberté pour le choix de l'évêque consécrateur.

genoux sur un coussin devant le consécrateur. Il lit le serment mot à mot : « *Ego N...* »

Après le serment, le consécrateur tenant ouvert le livre des évangiles devant l'évêque élu, celui-ci y pose les deux mains, et dit en demeurant à genoux : *Sic me Deus adjuvet*, etc.

Le consécrateur : *Deo gratias*.

Les évêques d'Asie, d'Amérique et d'Océanie ne viennent que tous les dix ans : *ad limina*; ceux des frontières les plus reculées de l'Europe, du littoral de l'Afrique et des îles de l'Océan, tous les cinq ans; et les autres, tous les quatre ans.

Si le serment avait déjà été prêté, après la lecture du mandat apostolique a lieu l'examen de l'élu, pendant lequel les évêques assistants sont mitrés.

L'élu se lève un peu de son siège et se découvre, chaque fois qu'il répond aux demandes du consécrateur.

Après l'examen, l'élu et les évêques assistants s'approchent du consécrateur, et l'élu lui baise la main. Alors le consécrateur fait la confession au bas de l'autel, l'élu est à sa gauche et les assistants la font à leur place, avec leurs chapelains.

On fait baiser le texte de l'évangile au consécrateur, quand il est monté à l'autel, et après qu'il l'a baisé, il fait l'encensement de l'autel, si la messe est chantée.

2° Depuis l'*Introït* jusqu'à *Alleluia* ou jusqu'au dernier verset du Trait, ou à la dernière strophe de la prose.

Après la confession, les évêques se saluent et les deux assistants conduisent l'élu à son autel. Là ils s'asseyent et on leur met la mitre. On enlève la chape de l'élu, on lui met la croix pectorale, on lui décroise son étole et on lui met les tunicelles et la chasuble, puis le manipule.

Pendant que l'évêque élu revêt ces ornements, le pontife

consécrateur s'assied au fauteuil au milieu de l'autel. Quand l'élu a pris ses ornements, il dit : *Aufer a nobis*, monte à l'autel, et lit les prières de la messe au milieu de son autel, le baise avant de dire *Dominus vobiscum*, mais ne se tourne pas; il est alors entre les deux assistants non mitrés. Le pontife consécrateur poursuit la messe jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose, ou jusqu'à *Alleluia*.

Il y a une oraison pour l'élu à dire *Sub una conclusione* après celle du jour.

La messe est celle du jour.

3° Depuis *Alleluia*, etc., jusqu'à l'offertoire inclusivement, tous les prélats viennent s'asseoir comme au commencement de la fonction.

Le consécrateur et les assistants disent : *Episcopum* etc., Tous se lèvent à ces mots : *Oremus, fratres Charissimi*, etc. Après l'oraison dite par le consécrateur, l'élu se prosterne sur les deux coussins préparés du côté de l'évangile.

Le consécrateur s'agenouille devant son fauteuil, et les évêques assistants en font autant à leur siège sans quitter la mitre.

On récite ou l'on chante les litanies.

Après les litanies, l'élu vient s'agenouiller devant le pontife consécrateur. Celui-ci, debout, place le livre des évangiles ouvert sur le cou et les épaules de l'élu de manière que l'intérieur soit dirigé vers lui et que la partie inférieure soit sur son cou. Le consécrateur et les assistants mettent ensuite ensemble les deux mains sur l'élu en disant : « *Accipe Spiritum Sanctum.* »

Les prélats quittent leur mitre et le consécrateur dit conjointement avec les assistants l'oraison suivante : *Propitiare, Domine*, etc.

Préface. A la fin de la première partie de la préface on chante le *Veni Creator Spiritus*, pendant lequel tous les

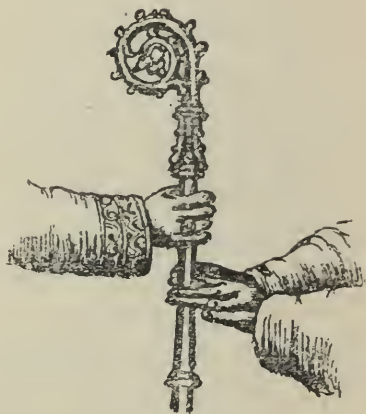
prélats sont à genoux à leurs sièges. On a dû entourer la tête de l'élu de la bandelette préparée à sa crédence.

Après la première strophe du *Veni Creator*, le consécrateur et les assistants se lèvent, s'assoient et reprennent leur mitre.

Ici se fait l'onction de la tête de l'élu avec le Saint-Chrême. Après cette onction, le consécrateur continue la préface.

Après le psaume et l'antienne *Unguentum*, etc., a lieu l'onction des mains avec le Saint-Chrême.

Après l'onction, l'évêque consacré met la main droite sur la gauche et les passe dans la bandelette attachée à son cou. Le consécrateur bénit la crosse et la lui met entre l'index et les doigts du milieu.



Présentation de la crosse.

Il bénit l'anneau et le met au prélat consacré.

On présente ensuite au pontife consécrateur le livre des évangiles et il le fait toucher au prélat consacré, qui n'ouvre pas les mains.

Celui-ci reçoit le baiser de paix du consécrateur et des deux assistants successivement.

De retour à son autel, l'évêque consacré se purifie la tête

et les mains. Les évêques assistants s'asseyent tournant le dos au petit autel.

Le consécrateur et le consacré continuent la messe à l'ordinaire jusqu'à la fin de l'offertoire, chacun à son autel, mais celui-ci ne quitte pas le milieu de l'autel.

4^o De la fin de l'Offertoire jusqu'à la Bénédiction :

Le consacré va avec ses deux assistants au grand autel; ils font en y arrivant les révérences convenables.

A l'offrande, le consécrateur reçoit des mains du consacré agenouillé devant lui, deux torches allumées, deux pains et deux barils pleins de vin (d'abord, le pain doré puis le pain argenté; le baril doré puis le baril argenté); et l'évêque consacré baise par respect la main du pontife consécrateur. Le consacré se met au coin de l'épître, entre ses deux assistants, et poursuit la messe.

Il bénit les oblats et fait les mêmes cérémonies que le consécrateur.

A l'*Orate fratres*, le consacré baise l'autel, mais ne se tourne pas vers le peuple.

Il dit la secrète pour le consacré *sub una conclusionem* avec l'oraison du jour. Le *Hanc igitur* n'est pas le même pour le consécrateur et pour le consacré.

Le consacré ne s'essuie pas les doigts aux mots *Qui pridie quam pateretur*.

L'évêque consacré ne tient pas les pouces et les index joints ensemble, depuis la consécration jusqu'à la communion.

Il ne fait aucun signe en disant : *Per ipsum*, etc., et *Pax Domini*, etc.

Après l'oraison *Jesu Christe*, le prélat consacré reçoit la paix du consécrateur et la passe à ses assistants, en disant : *Pax tecum*.

C'est le consécrateur qui doit prendre la sainte parcelle mise dans le calice; s'il ne l'avait pas absorbée en prenant le

Précieux-Sang, il devrait la prendre au moyen d'une cuiller en vermeil, avant de donner le calice au consacré.

Le consécrateur, qui a pris la portion d'hostie dont il a détaché la parcelle mise dans le calice, a déposé l'autre partie sur le corporal. Quand il a communiqué sous les deux espèces, il fait communier l'évêque consacré qui se tient debout à sa droite, et il le fait sans rien dire, et sans le signe de croix ordinaire.

L'évêque consacré peut recevoir une partie de la purification dans le calice du consécrateur, ou se servir d'un autre calice préparé sur la crédence à cet effet.

Les deux évêques achèvent la messe, le consécrateur au coin de l'épître et le consacré au coin de l'évangile.

Le consécrateur donne seul la bénédiction, sans la chanter, après *Placeat*.

5° Depuis la bénédiction jusqu'à la fin :

Si le consécrateur a droit à la croix archiépiscopale, le porte-croix se retire après la bénédiction.

Le consécrateur, ayant devant lui le consacré qui est agenouillé, s'assied et reçoit la mitre, s'il ne l'a déjà. S'il faut bénir la mitre de l'élu, il quitte sa mitre, se lève et la bénit.

Le consécrateur s'assied pour l'imposition de la mitre.

Le consécrateur procède de la même manière à la bénédiction des gants, s'ils n'ont été bénits, et à l'imposition des gants et de l'anneau de l'évêque consacré.

Le second évêque assistant se retire du côté de l'évangile; le consécrateur va prendre, par la main droite, le consacré qui est demeuré à genoux; le premier assistant le prend par la main gauche, et les deux évêques le font asseoir sur le fauteuil du consécrateur.

Remise de la crosse du consacré entre ses mains par l'évêque consécrateur.

Le consécrateur se place du côté de l'évangile. On lui ôte

la mitre comme aux évêques assistants, et l'évêque consécrateur entonne le *Te Deum*.

Après l'intonation, les évêques assistants reçoivent la mitre, l'évêque consacré descend au bas des degrés, où il se met entre les deux assistants, tous font la révérence convenable à l'autel et au consécrateur, et le consacré fait le tour de l'église, tenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la main droite. Il est accompagné par les deux assistants mitrés, mais non crossés.

Après le *Te Deum*, chant de l'antienne *Firmetur*, entonnée par le consécrateur; répétition de l'antienne, chant des versets et de l'oraison.

Après cette oraison, le consacré se lève crossé et mitré, et, se tournant vers l'autel, il chante les paroles de la bénédiction. Lui seul est mitré.

Après la bénédiction on remet les mitres au consécrateur et aux assistants; le consacré descend au côté de l'épître où il se met à genoux tourné vers le consécrateur, et dit en chantant : *Ad multos annos*. Il vient s'agenouiller au milieu de l'autel et chante les mêmes paroles sur un ton plus élevé. Enfin, il vient s'agenouiller auprès du consécrateur en disant, sur un ton plus élevé : *Ad multos annos*, puis il reçoit le baiser de paix du consécrateur et des assistants.

Le consacré se rend alors à son autel entre les évêques assistants, récite le dernier évangile; il quitte ses vêtements pontificaux, et l'on sort de l'église dans le même ordre qu'en y entrant.

Nota : Les oraisons à dire pour l'élu, *Sub una conclusione*, avec l'oraison du jour se trouvent au missel après la formule des bénédictions. On trouve aussi à cet endroit du missel la formule du *Hanc igitur*, qui est différente pour le consécrateur et pour le consacré.

ARTICLE V. *Ordre des cérémonies à l'installation d'un curé.*

A défaut de prescriptions de la rubrique sur ce point, l'on suit dans les différents diocèses les usages reçus. Plus communément, on observe les suivants :

A l'heure fixée, celui qui préside la cérémonie, en habit de chœur et en étole, précédé de la croix et du clergé de la paroisse, se rend processionnellement mais en silence, de l'église au presbytère (ou si le presbytère était trop éloigné à une autre maison qu'on aurait choisie). Là doit se tenir prêt le nouveau curé en habit de chœur, sans étole.

A l'arrivée du clergé, le nouveau curé vient prendre place au côté gauche de l'installateur.

Celui-ci entonne le *Veni Creator* que le chœur continue et chante gravement en retournant à l'église. Quand on est arrivé à la porte principale, on chante la conclusion de l'hymne.

Le nouveau curé, avant d'entrer dans l'église, présente ses pouvoirs. L'installateur examine les pièces, les rend au curé et lui donne immédiatement l'étole pastorale, qu'on a dû apporter à cet effet.

L'installateur entonne aussitôt après l'antienne : *Ego sum pastor ovium, ego sum via, veritas et vita, ego sum pastor bonus, et cognosco oves meas, et cognoscunt me meæ.*

ŷ. *Salvum fac servum tuum.*

ŕ. *Deus meus, sperantem in te.*

Oremus :

Actiones nostras, quæsumus, Domine, etc.

A l'entrée du chœur, on dispose une table ornée, avec un crucifix, deux flambeaux et un missel. C'est devant cette table que s'arrêtent l'installateur et le nouveau curé pendant le chant de l'antienne : *Ego sum*, etc. Le nouveau curé chante l'oraison : *Actiones nostras*, etc.

L'installateur invite le curé à s'asseoir et monte en chaire pour annoncer au peuple le pasteur qui lui est envoyé.

Après cette allocution, l'installateur vient prendre place au siège qui lui a été préparé vers l'extrémité de la table du côté de l'épître, évitant de tourner le dos au Saint-Sacrement. Il se couvre et reçoit la profession de foi du nouveau curé.

Celui-ci, debout vers l'autre extrémité de la table, et tourné vers l'installateur, lit à haute et intelligible voix la profession de foi de Pie IV : *Ego firma fide*, etc. Il s'agenouille, et étend la main droite sur l'évangile, depuis ces mots : *Hanc veram catholicam fidem*, etc., jusqu'à la fin de la formule.

Immédiatement après la profession de foi, l'installateur conduit en silence le nouveau curé précédé de la croix, des acolytes et du clergé : 1° au tabernacle, qu'il lui fait ouvrir et fermer avec genuflexions ; 2° à la porte principale de l'église, qu'il lui fait également ouvrir et fermer ; 3° aux fonts baptismaux, dont il lui fait lever et refermer le couvercle ; 4° aux cloches, pour qu'il en fasse tinter une (si cela n'était pas possible, le nouveau curé agiterait à la main une clochette) ; 5° au confessionnal, dans lequel il le fait entrer, s'asseoir et se couvrir ; 6° à la stalle curiale, dont il lui fait prendre possession ; 7° enfin à la chaire, dans laquelle il le laisse, après l'avoir salué.

Le curé installé adresse la parole à son peuple, et célèbre ensuite solennellement la messe ou les vêpres du jour. On dressera le procès-verbal de l'installation (1).

(1) Pastorale, *Ad usum Diœc. Constantiensis*, p. 130.

ARTICLE VI. *Bénédition de la première pierre d'une église.*

La construction d'une nouvelle église doit être précédée de la plantation d'une croix sur le lieu de l'édifice et de la pose d'une pierre bénite dans les fondations. La veille, cette croix doit être plantée sur le local choisi pour l'église, elle doit être placée à l'endroit même de l'autel futur.

Le jour de la cérémonie, on apporte une pierre carrée et angulaire, destinée à être bénite et placée dans les fondements. L'évêque, vêtu par-dessus le rochet de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape blanche, portant la mitre simple et la crosse, s'avance sur l'emplacement de la future église. Là, debout, en mitre, il bénit le sel et l'eau, disant : *Adjutorium... Exorciso... R. Amen!* Après cette oraison il quitte la mitre, et, joignant les mains, il ajoute : *Domine, exaudi... Dominus... Oremus. Immensam... R. Amen.*

Reprenant la mitre et la crosse, l'évêque bénit l'eau : *Exorciso te, creatura aquæ... R. Amen!* Quittant la mitre et la crosse, il ajoute, les mains jointes : *Domine, exaudi..., Dominus..., Oremus. Deus, qui ad salutem... R. Amen!* L'évêque mêle le sel avec l'eau en le versant en forme de croix, et disant : *Commixtio... Dominus... Oremus. Deus invictæ... R. Amen!*

L'évêque prend sa mitre, le chœur chante l'antienne : *Signum salutis...* et le psaume *Quam dilecta...* Pendant ce chant, l'évêque asperge le lieu où la croix est plantée avec l'eau qu'il vient de bénir. L'antienne et le psaume terminés, l'évêque, tourné vers l'endroit qu'il vient d'asperger, dit, après avoir déposé sa mitre : *Oremus. Domine, Deus... R. Amen!* Après cette oraison, l'évêque, sans mitre, bénit la première pierre, disant : *Adjutorium... Sit nomen... Lapidem... Tu es Petrus... Gloria... Oremus. Domine, Jesu Christe... R. Amen! Oremus. Domine sancte... R. Amen!* Après ces deux

oraisons, il asperge d'eau bénite la pierre, et, prenant un coin de fer, il grave sur chacune de ses faces le signe de la croix, disant : *In nomine Patris...* *ŕ.* *Amen!* Cela fait, il dit : *Oremus. Benedic, Domine...* *ŕ.* *Amen!*

L'évêque reprend sa mitre, et il se met à genoux sur un tapis préparé à cet effet; il s'appuie contre le fauteuil placé au milieu pendant qu'on récite les litanies des saints. Quand elles sont achevées, l'évêque dépose sa mitre et, se relevant, il dit tourné vers la pierre : *Oremus. Actiones nostras...* *ŕ.* *Amen!* Après cela, l'évêque entonne l'antienne : *Mane surgens...* que le chœur continue, et après laquelle il chante le psaume : *Nisi Dominus ædificaverit...* Pendant ce chant, l'évêque place le mortier, les ouvriers se tiennent aussi prêts à agir. Enfin, aidé par eux, l'évêque, en mitre, asseoit la pierre sur son fondement, disant : *In fide Jesu Christi collocamus...* Les ouvriers achèvent de placer le mortier et la pierre. L'évêque asperge le tout d'eau bénite, disant : *Asperges me...*, puis on dit aussi le psaume : *Miserere mei...* tout entier.

Après ce psaume, l'évêque entonne l'antienne : *O quam metuendus est...* Pendant que le chœur la chante, ainsi que le psaume *Fundamenta ejus...*, l'évêque jette de l'eau bénite sur les fondements de l'église dans une partie de leur étendue ou sur le terrain qu'ils doivent occuper. Arrivé au bout du tiers de ces fondements, quand l'antienne a été répétée, il s'arrête et dit, après avoir quitté la mitre : *Oremus.* Les assistants ajoutent : *Flectamus genua et Levate.* Il reprend *Omnipotens et misericors Deus...* *ŕ.* *Amen!* Après cette oraison, il entonne l'antienne : *Pax æterna...*, le chœur continue et la chante jusqu'à la fin. Pendant ce temps, l'évêque asperge d'eau bénite le second tiers des fondements, il s'arrête, et debout, la mitre en tête, il dit : *Omnipotentem Deum...* Après cela, il entonne l'antienne : *Bene fundata est...* Le chœur la continue et chante aussi le psaume *Lætatus sum...*, après lequel on répète l'antienne. Pendant ces chants, l'évêque

achève d'asperger le dernier tiers des fondements, et, de retour devant la première pierre bénite, il quitte sa mitre et dit : *Oremus...*, ses assistants : *Flectamus et Levate*. Il reprend : *Deus, qui ex omnium...* *℞. Amen!*

L'évêque, debout, sans mitre, entonne : *Veni, Creator Spiritus...* Il s'agenouille pendant le premier verset; il se tient debout pendant les autres, qu'on chante en entier. L'hymne finie, l'évêque dit : *Descendat, quæsumus, Domine...* *℞. Amen! Oremus. Deus, qui in omni loco...* *℞. Amen!* L'évêque s'assoit sur le fauteuil disposé pour lui, et de là il engage les assistants à contribuer par leurs offrandes à la construction de la nouvelle église.

L'évêque termine la cérémonie par la bénédiction solennelle : *Sit nomen Domini...*, et par la concession des indulgences. Cela fait, il dépose ses vêtements ou bien il s'habille pour célébrer le saint sacrifice sur l'emplacement même qu'il vient de bénir. La messe doit être du saint auquel l'église sera dédiée (1).

ARTICLE VII. *Bénédiction d'un cimetière.*

(Extrait du *Pontifical*.)

Dès le jour précédent, on érige cinq croix de bois dans le cimetière qui doit être béni, savoir : Une plus grande au milieu, et quatre autres, chacune de la hauteur d'un homme, dont l'une est placée à l'extrémité du cimetière devant celle du milieu, une autre derrière celle-ci, une troisième à l'extrémité à droite, et la quatrième à l'extrémité du cimetière, qui est à gauche de la croix du milieu. On plante en terre, devant chacune des cinq croix, un pieu de bois disposé de manière à recevoir au sommet trois cierges, du poids d'environ trois onces; il doit y avoir au même lieu

(1) De Rivières, *Des fonctions pontificales et capitulaires*, 1874, p. 189.

une petite échelle par le moyen de laquelle le pontife puisse atteindre le sommet des croix, un grand vase plein d'eau bénite, et du sel dans un autre vase.

Le matin, le pontife s'étant revêtu à la sacristie de l'amict et de l'aube ceinte d'un cordon, ayant une étole et une chape de couleur blanche, avec la mitre simple et le bâton pastoral, se rend avec ses ministres au cimetière à bénir; on y doit préparer, devant la croix qui est au milieu, un fauteuil où il s'assied pour faire au peuple une courte allocution sur la sainteté et les privilèges d'un cimetière.

Après cette allocution, on place et on allume quinze cierges, trois devant chaque croix sur le pieu de bois qu'on y a placé, quand les cierges sont allumés, le pontife, debout devant la croix placée au milieu, ayant les trois cierges devant lui, dépose la mitre et dit : *Oremus, Omnipotens Deus...*

Aussitôt le pontife ayant reçu la mitre se met à genoux, s'appuyant sur le fauteuil; alors on commence à chanter les litanies des saints.

Lorsqu'on a dit : *ut omnibus fidelibus*, le pontife qui était à genoux se lève, et tenant le bâton pastoral à la main gauche, il forme le signe de la croix sur le cimetière en disant une première fois : *ŷ. Ut hoc cæmeterium purgare, et benedicere digneris. r̄. Te rogamus, audi nos.*

Il dit une seconde fois : *Ut hoc...*

Il dit une troisième fois : *Ut hoc...*

Après cela le prélat se remet à genoux, achève les litanies.

Quand elles sont achevées, le pontife se lève sans quitter la mitre, et se tenant debout auprès du vase d'eau qu'on a préparé, il fait la bénédiction de l'eau et du sel, comme pour poser la première pierre d'une église. Quand l'eau est ainsi bénite, le pontife s'approche de la croix placée devant

celle du milieu, quitte la mitre, et commence cette antienne qui est continuée par les assistants : *Asperges me, Domine, hyssopo, et mundabor : lavabis me, et super nivem dealbabor.*

Psaume 50 : *Miserere mei, Deus.*

On dit ce psaume tout entier avec *Gloria Patri*. Quand il est fini, on répète l'antienne.

Pendant qu'on chante l'antienne et les psaumes, le pontife, mitre en tête, parcourt tout le cimetière, commençant le tour par sa droite et jetant de l'eau bénite partout; quand il a achevé le tour, il revient devant la croix qui est placée devant celle du milieu, quitte la mitre et dit, la face tournée vers la croix elle-même : *Oremus, Deus, qui...*

Ensuite il encense la croix même; puis il place au sommet l'un des trois cierges allumés et les deux autres de la même manière, sur les deux bras de la même croix. Après cela, il reçoit la mitre, s'approche de la croix érigée derrière celle du milieu, jetant continuellement de l'eau bénite dans le cimetière, et disant en même temps avec ses ministres les psaumes suivants sans *Gloria Patri* à la fin :

Psaume 6 : *Domine, ne in furore...*

Psaume 31 : *Beati quorum...*

Cela étant fait, le pontife debout devant la croix dit sans mitre : *Oremus, Domine sancte Pater...*

Ensuite il encense cette croix, puis il place à son sommet l'un des trois cierges allumés, et les deux autres aussi allumés, sur les deux bras de la même croix; ayant reçu la mitre, il se rend vers la croix qui est placée à la droite de celle du milieu, jetant de l'eau bénite en traversant le cimetière et disant avec ses ministres le psaume suivant tout entier, sans y ajouter *Gloria Patri*.

Psaume 37 : *Domine, ne in furore tuo.*

Après cela le pontife, debout devant la croix, dit sans mitre : *Oremus, Domine Deus...*

Ensuite il encense cette croix, et place au sommet l'un

des trois cierges allumés ; puis les deux autres aux deux bras de la même croix ; ayant ensuite reçu la mitre , il se dirige vers la croix placée à la gauche de celle du milieu , asperge continuellement le cimetière en le traversant et dit avec ses ministres le psaume suivant tout entier, sans y ajouter *Gloria Patri*.

Psaume 101 : *Domine , exaudi orationem meam...*

Étant arrivé devant cette croix , il dit debout et sans mitre : *Oremus , Domine Jesu Christe...*

Puis il encense cette croix et place au sommet l'un des trois cierges allumés , et les deux autres aux deux bras de la même croix. Ayant ensuite repris la mitre , il retourne vers la croix érigée au milieu du cimetière , asperge continuellement sur son passage , et dit avec les ministres les psaumes suivants , sans ajouter *Gloria Patri* ni à l'un ni à l'autre.

Psaume 129 : *De profundis*.

Psaume 142 : *Domine , exaudi orationem meam*.

Ces psaumes étant finis , le pontife , debout devant cette croix , dépose la mitre et dit : *Oremus , Adesto quæsumus...*

Ensuite , tenant les mains étendues devant la poitrine , le prélat chante la préface d'une voix médiocre.

Le prélat dit ce qui suit à voix basse de manière cependant qu'il soit entendu par ceux qui l'entourent : *Per Dominum* , etc.

Alors il encense cette croix , place à son sommet l'un des trois cierges allumés , puis les deux autres aux deux bras de la même croix , après cela , debout devant la croix , il dit : *Oremus . Ÿ. Flectamus genua . R̄. Levate Domine sancte , Pater omnipotens*.

Après cela , le pontife bénit solennellement le peuple en disant : *Sit nomen Domini benedictum*.

Puis il entre dans l'église , et , s'il le peut , il se prépare pour la messe ; et , s'il ne peut pas célébrer , il le fait faire solennellement par quelque prêtre.

ARTICLE VIII. *Bénédition des cloches.*

Avant de placer une cloche dans un clocher, il faut la bénir d'après le cérémonial suivant : On commence par la suspendre de manière qu'on puisse commodément y atteindre, la toucher en dedans et en dehors et en faire le tour. Après de cette cloche on place un fauteuil pour le pontife, un vase d'eau à bénir, l'aspersoir, du sel dans un vase, des linges propres pour essuyer la cloche, quand il sera nécessaire; des vases, de l'huile des infirmes et du Saint-Chrême, des aromates, de l'encens, de la myrrhe et l'encensoir avec du feu. Un diacre prend l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche. Tout étant disposé, le pontife ayant pris à la sacristie ou au lieu convenable l'amict, l'aube, le cordon, une étole et une chape de couleur blanche, ayant la mitre simple et la crosse en main, vient près de la cloche, s'assied sur le fauteuil qu'on y a préparé, et récite avec ses ministres les psaumes suivants :

Psaume 50 : *Miserere mei, Deus secundum.*

Psaume 53 : *Deus in nomine...*

Psaume 56 : *Miserere mei, Deus.*

Psaume 66 : *Deus misereatur nostri.*

Psaume 69 : *Deus, in adjutorium meum intende.*

Psaume 85 : *Inclina, Domine.*

Psaume 129 : *De profundis clamavi.*

Les psaumes terminés, le pontife se lève et, debout sans mitre, il bénit le sel et l'eau de la manière accoutumée.

La bénédiction de l'eau terminée, le pontife, encore debout et sans mitre, dit l'oraison suivante sans *Oremus* : *Benedic, Domine hanc...*

Après cela, le pontife met du sel dans l'eau en forme de croix, disant une seule fois : *Commixtio salis et aquæ pariter fiat. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.*

Cela étant fait, le pontife reçoit la mitre, commence à laver la cloche, et les ministres continuent jusqu'à ce qu'ils l'aient lavée entièrement, en dedans et en dehors, puis ils l'essuient avec un linge propre.

Pendant ce temps-là, le pontife s'assied, se couvre de la mitre, et dit, avec les autres ministres, les psaumes suivants :

Psaume 145 : *Lauda, anima mea, Dominum.*

Psaume 146 : *Laudate Dominum.*

Psaume 147 : *Lauda, Jerusalem, Dominum.*

Psaume 148 : *Laudate Dominum de cælis.*

Psaume 149 : *Cantate Domino canticum.*

Psaume 150 : *Laudate Dominum in sanctis ejus.*

Ces psaumes étant finis, le pontife, gardant la mitre, se lève et fait avec le pouce de la main droite, sur le dehors de la cloche, une onction en forme de croix avec l'huile des infirmes; ensuite il dépose la mitre et dit : *Oremus, Deus, qui per beatum Moysen legiferum...*

Le pontife reçoit la mitre et essuie avec un linge propre la croix qu'il a formée; ensuite il commence et les chœurs continuent cette antienne : *Vox Domini super aquas multas, Deus majestatis intonuit : Dominus super aquas multas.*

Psaume 28 : *Afferte Domino, filii Dei.*

Ensuite on répète l'antienne. En même temps le pontife, debout avec la mitre, fait au moyen du pouce de la main droite sept onctions en forme de croix, avec l'huile des infirmes, sur le dehors de la cloche, puis quatre au dedans avec le Saint-Chrême à égale distance, disant pendant qu'il fait chaque croix : *Sanctificetur, et consecretur, Domine, signum istud. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, in honorem sancti N. Pax tibi.*

L'antienne et le psaume étant finis, et les onctions étant faites, le pontife debout dépose la mitre et dit : *Oremus, Omnipotens sempiterna Deus...*

Alors le pontife s'assied, reçoit la mitre, met dans l'encensoir ce qu'on peut avoir d'aromates, de l'encens et de la myrrhe : on met l'encensoir ainsi garni sous la cloche, afin qu'elle en reçoive toute la fumée. Le chœur chante pendant ce temps-là cette antienne : *Deus in sancto via tua : quis Deus magnus, sicut Deus noster?*

Psaume 76 : *Viderunt te aquæ.*

Après ces prières, le pontife ayant déposé la mitre, se lève et dit : *Omnipotens dominator.*

Enfin le diacre, en habits sacrés de couleur blanche, récite l'évangile suivant : *ÿ. Dominus vobiscum. R. Et cum Spiritu tuo. ÿ. Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam.*

Quand l'évangile est fini, le pontife en baise le texte, qui lui est présenté par l'un des ministres; ensuite il forme le signe de la croix, sur la cloche bénite, et reçoit la mitre et se rend à l'endroit où il a pris ses ornements; il y dépose les habits sacrés et se retire.

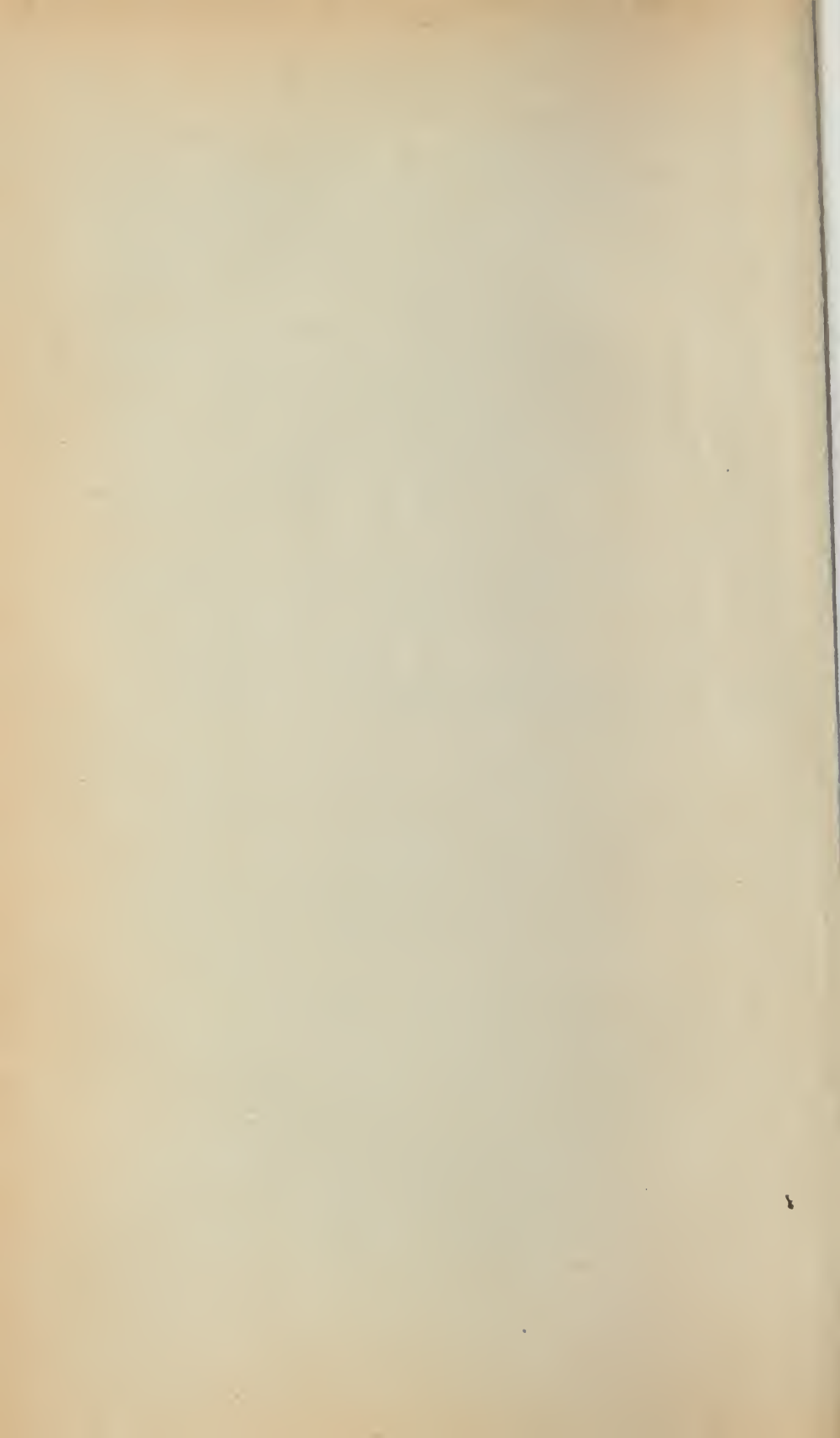
L'Ordinaire peut subdéléguer un prêtre pour faire la bénédiction solennelle des cloches, en vertu d'un indult apostolique. Mais le pouvoir de subdéléguer n'est pas communicable aux vicaires généraux de l'évêque. Un grand vicaire qui aurait député d'autres prêtres pour ces bénédictions, en vertu des pouvoirs accordés à l'Ordinaire, devrait demander au Saint-Siège (*sanationem*) ou un moyen de remédier à ces bénédictions ainsi faites (S. R. C., 5 décembre 1868, Rhemen, n° 3418).

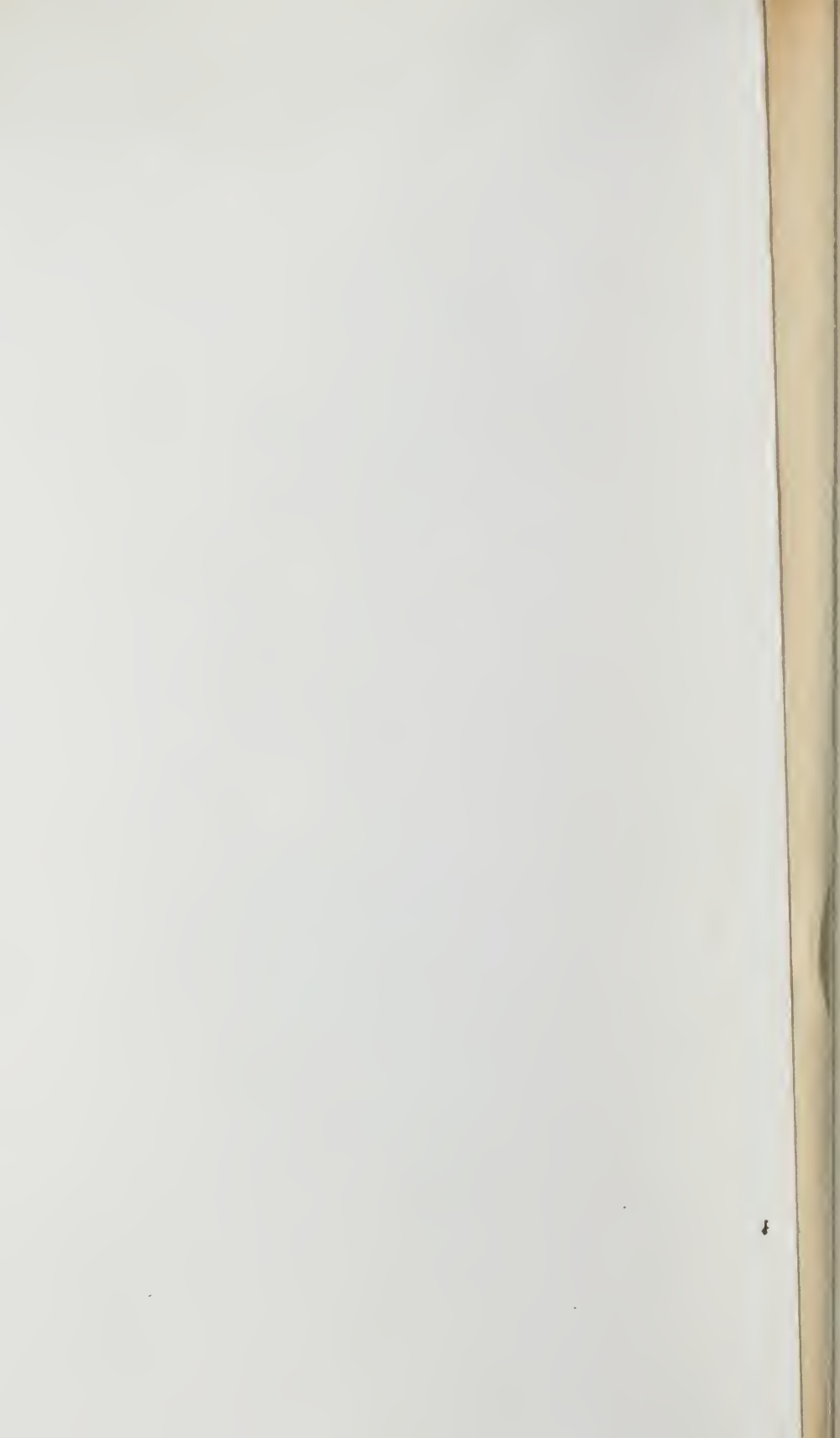
Quand, en vertu d'une concession pontificale, l'évêque a autorisé un prêtre à bénir solennellement les cloches, il est permis à ce prêtre de suivre la forme des bénédictions marquées au Pontifical et par conséquent de faire les onctions avec le Saint-Chrême. Il n'y a donc aucune modification à apporter au texte même du Pontifical, ni à la forme des rites prescrits au pontife. En conséquence, on aura soin de faire assister le prêtre par un diacre qui sera revêtu des

ornements de son ordre et qui doit chanter, à la fin de la fonction, l'évangile indiqué. En général, l'indult accordé aux Ordinaires pour les autoriser à cette subdélégation, porte expressément que les prêtres subdélégués doivent employer la forme prescrite par le Pontifical romain (S. R. C., 23 juin 1853, Eischstaden, n° 5053).

Toutes les cloches, servant aux fonctions du culte dans les églises, doivent être bénites et recevoir l'onction du Saint-Chrême, dans tous les cas. Il ne suffit pas de députer pour les bénir sans la cérémonie des onctions une dignité du chapitre ou un prélat, à cause, par exemple, de l'éloignement de la ville épiscopale (S. R. C., 9 mai 1857, *in Strigonien.*).

La fonte ou le fer pur fondu (chalybs) est une matière suffisante pour la confection des cloches d'églises. De telles cloches pourront donc être consacrées valablement et licitement, d'après une réponse de la Sacrée Congrégation des Rites consultée sur cet objet en 1858 (S. R. C., 6 februarii 1858, *in Limburgen*).





APPENDICES.

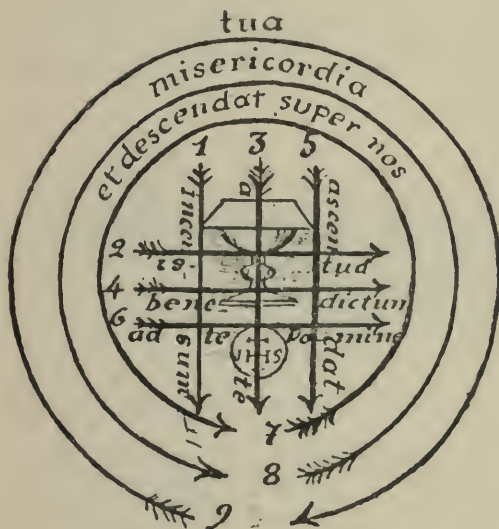
APPENDICE N° 1.

ENCENSEMENT DES OBLATS ET DE L'AUTEL.

En encensant les oblats, le célébrant récite la prière suivante, dont il distribue les paroles, comme l'indique la figure n° 1 :

1 *Incensum* 2 *istud* 3 *a te* 4 *benedictum* 5 *ascendat* 6 *ad te*
Domine, 7 *et descendat super nos* 8 *misericordia* 9 *tua*.

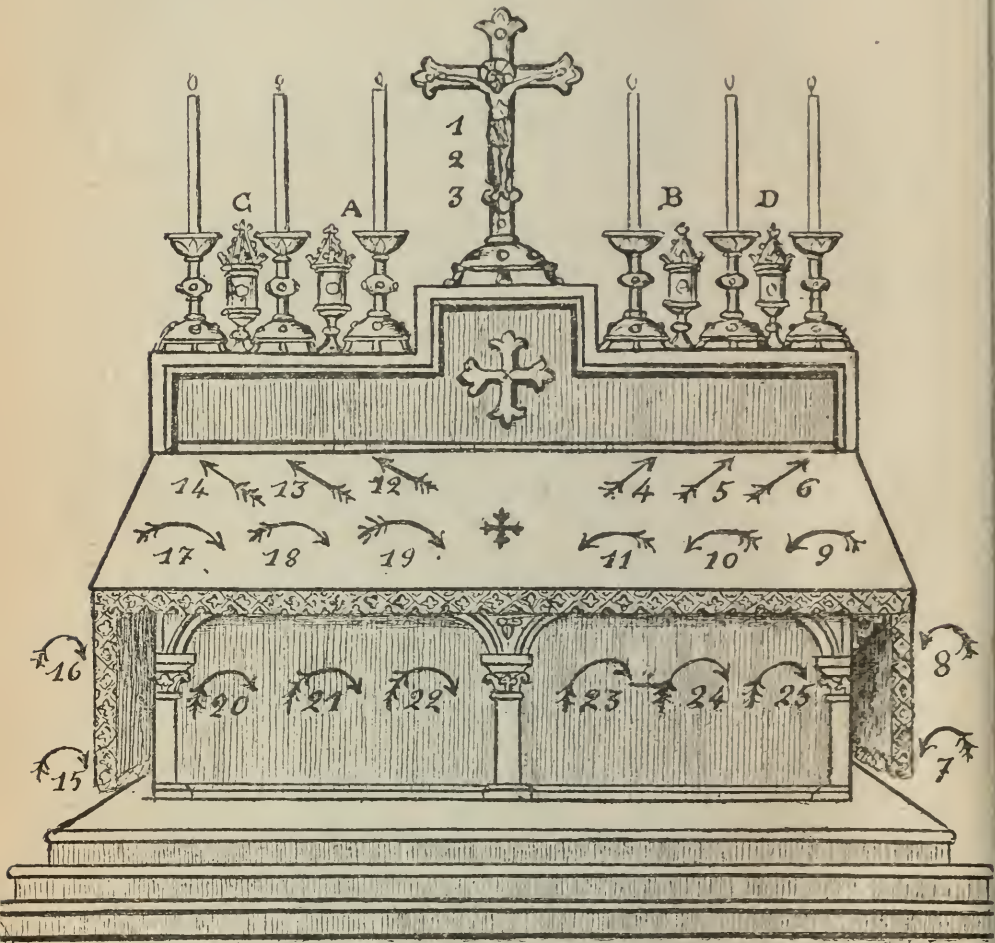
FIG. 1.



Pour bénir l'encens, le célébrant emploie cette formule :
Ab illo bene † dicaris, in cujus honore cremaberis. Amen. Mais au second encensement de l'autel, à la messe, il récite la

suivante : *Per intercessionem beati Michaelis Archangeli, stantis a dextris altaris incensi, et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus bene † dicere, et in odorem vasuitatis accipere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.*

FIG. 2.



La figure n° 2 indique le nombre des coups d'encensoir que comporte l'encensement de l'autel. S'il y avait des re-

liques sur l'autel, il faudrait les encenser, après la croix, de deux coups, en A C et en B D, suivant cette même figure.

Au premier encensement de l'autel à la messe, le célébrant ne récite aucune prière; mais au second encensement, il distribue les paroles de la prière suivante, d'après l'ordre indiqué dans la figure n° 2 :

1 *Dirigatur Domine*

2 *Oratio mea,*

3 *Sicut incensum in conspectu tuo.*

4 *Elevatio 5 manuum 6 mearum*

7 *Sacrificium 8 vespertinum.*

9 *Pone, Domine, 10 custodiam 11 ori meo*

12 *Et 13 ostium 14 circumstantiæ*

15 *labiis 16 meis*

17 *ut non 18 declinet 19 cor meum*

20 *in 21 verba 22 malitiæ*

23 *ad excusandas 24 excusationes 25 in peccatis.*

Après cette prière, le célébrant ajoute en rendant l'encensoir : *Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris et flammam æternæ caritatis. Amen.*

La récitation de ces prières est obligatoire, mais leur distribution, d'après l'ordre indiqué ci-dessus, n'est pas prescrite par la rubrique; elle est seulement conseillée par les auteurs.

APPENDICE N° 2.

PRIÈRES QUE DOIT RÉCITER LE PRÊTRE EN SE REVÊTANT
DES ORNEMENTS SACERDOTAUX.

En se lavant les mains, il dit : *Da, Domine, virtutem manibus meis ad abstergendam omnem maculam : ut sine pollutione mentis et corporis valeam tibi servire.*

En plaçant l'amict sur sa tête, il dit : *Impone, Domine, capiti meo galeam salutis ad expugnandos diabolicos incursus.*

En revêtant l'aube, il dit : *Dealba me, Domine, et munda cor meum : ut in Sanguine Agni dealbatus, gaudiis perfruar sempiternis.*

En prenant le cordon, il dit : *Præcinge me, Domine, cingulo puritatis, et exstingue in lumbis meis humorem libidinis : ut maneat in me virtus continentie et castitatis.*

En passant le maniple à son bras gauche, il dit : *Merear, Domine, portare manipulum fletus et doloris : ut cum exultatione recipiam mercedem laboris.*

En prenant l'étole, il dit : *Redde mihi, Domine, stolam immortalitatis, quam perdidisti in prævaricatione primi parentis : et quamvis indignus accedo ad tuum sacrum mysterium, merear tamen gaudium sempiternum.*

En revêtant la chasuble, il dit : *Domine, qui dixisti : Jugum meum suave est, et onus meum leve : fac, ut istud portare sic valeam, quod consequar tuam gratiam. Amen.*

Ces prières obligatoires pour le prêtre, ne sont nullement prescrites, mais seulement conseillées aux ministres sacrés, qui disent en revêtant la dalmatique et la tunique :

Le diacre : *Induat me Dominus indumento Salutis et ves-*

timento lætitiæ , et dalmatica justitiæ circumdet me semper in nomine Domini. Amen.

Le sous-diacre : *Tunica jucunditatis , et indumento lætitiæ induat me Dominus. Amen.*

Le clerc, en revêtant le surplis, a coutume de dire : *Induat me Dominus novum hominem , qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.*

APPENDICE N° 3.

Du chant de l'Épître, de l'Évangile et du Confiteor.

A Rome, l'Épître se chante sur une seule note.

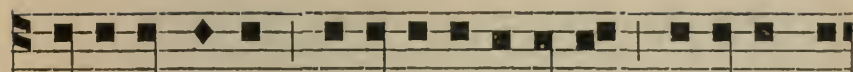
Le *Directorium chori* permet une inflexion de voix aux interrogations.

Plusieurs diocèses observent les modulations suivantes :

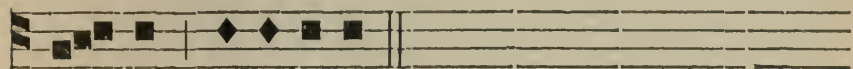
Lec-ti - o E-pis-to-læ be - a - ti Pau-li A-pos-to-li ad
Phi-lip - pen-ses. Fra-tres, Gaude-te in Do-mi-no sem-per; i - te-
rum di - co: Gaude-te in Christo Je - su Do-mi-no nos-tro.
Quid di-cam vo - bis? Lau-do vos?

Chant de l'Évangile à Rome.

Do-mi-nus vo-bis-cum. . . . Se-quen-ti - a sanc-ti E-van-ge-
li - i se-cun-dum Mat-thæum. . . . In il-lo tem-po-re: Di-xit
Pe-trus ad Je-sum: Ec-ce nos re-li-qui-mus om-ni-a et se-




cu ti su - mus te quid er - go er - it no - bis... et vi - tam æ -




ter - nam pos - si - de - bit.


Plusieurs diocèses observent dans le chant de l'Évangile les modulations suivantes :




ψ Do - mi - nus vo - bis - - cum. Ϛ Et cum spi - ri - tu tu - - o.




ψ Se - quen - ti - a sanc - ti E - van - ge - li - i se - cun - dum Mat - thæ - - um.




Ϛ Glo - ri - a ti - bi, Do - - mi - ne. In il - lo tem - po - re : di - xit Pe - trus



ad Je - sum : Ec - ce nos re - li - qui - mus om - ni - a, et se - cu - ti su -



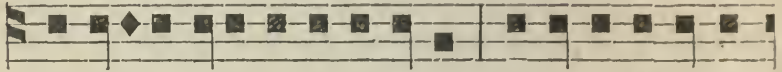
mus te. Quid er - go e - rit no - bis? Je - sus au - tem di - xit il - lis : ...



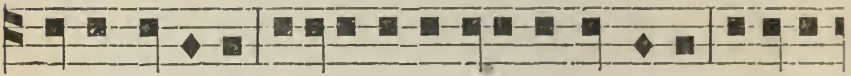
Vi - tam æ - ter - - nam pos - si - de - bit.

Chant du Confiteor.

Le diacre chante le *Confiteor*, d'après la notation qui suit, soit avant la communion du clergé ou des fidèles, soit avant la publication des indulgences.



Con-fi-te-or De-o om-ni-po-ten-ti, Be-a-tæ Ma-ri-æ



sem-per Vir-gi-ni, Be-a-to Mi-cha-e-li Ar-chan-ge-lo, Be-a-to



Jo-an ni Bap-tis-tæ, Sanc-tis A-pos-to-lis Pe-tro et Pau-lo



Om-ni-bus Sanc-tis et ti-bi, Pa-ter, Qui-a pec-ca-vi ni-nis



co-gi-ta-ti-o-ne, ver-bo, et o pe-re : Me-a cul-pa, me-a cul-pa,



me-a ma-xi-ma cul-pa. I-de-o pre-cor Be-a-tam Ma-ri-am



sem-per Vir-gi-nem, Be-a-tum Mi-cha-e-lem Ar-chan-ge-lum,



Be-a-tum Jo-an-nem Bap-tis-tam, Sanc-tos A-pos-to-los Pe-trum



et Pau-lum, Om-nes Sanc-tos, et te, Pa-ter, o-ra-re pro me



ad Do-mi-num De-um nos-trum.

APPENDICE N° 4.

TABLEAU DES FAUTES

que le Prêtre commet plus ordinairement en célébrant les Saints Mystères.

I.	<p>1. Le prêtre fait une inclination médiocre au lieu d'une profonde :</p>	<p>1. A la croix de la sacristie. 2. A l'arrivée à l'autel et au départ, quand le Saint-Sacrement n'est pas dans le tabernacle. 3. Au <i>Confiteor</i>. 4. Au <i>Munda cor meum</i>. 5. A <i>Te igitur</i>. 6. A <i>Supplices, te rogamus</i>.</p>
I.	<p>2. Il fait l'inclina- tion profonde au lieu de la médiocre :</p>	<p>1. Au <i>Sanctus</i>. 2. Aux trois <i>Agnus Dei</i>. 3. A <i>Domine non sum dignus</i>. 4. A la prière <i>Placeat</i>.</p>
	<p>3. Il incline la tête, en faisant la gémulation.</p>	<p>1. Avant <i>Munda cor meum</i>. 2. Avant <i>Suscipe, sancte Pater</i>. 3. Pendant l'oblation du Calice. 4. Avant <i>Te igitur</i>. 5. A <i>Benedicat vos</i>.</p>
II.	<p>Dans la direction des yeux.</p>	<p>1. Le prêtre omet d'élever les yeux vers la croix :</p>
	<p>2. Il les élève, au contraire à</p>	<p>1. A <i>Gloria in excelsis Deo</i>. 2. A <i>Credo in unum Deum</i>.</p>

- III. *Dans la tenue de la voix.*
- | | | |
|------------------------|---|--|
| 5. : | { | 4. L'Offertoire. |
| | | 5. La Communion. |
| 2. | { | 6. La Bénédiction et le dernier Évangile. |
| | | 1. Les mots qui suivent <i>Orate, fratres.</i> |
| de dire à voix basse : | { | 2. Les paroles du Canon. |
| | | 3. Les Oraisons avant la Communion. |
| 4. | { | 4. La prière <i>Placeat.</i> |
- IV. *Dans les signes de croix.*
- | | | |
|----|---|--|
| 1. | { | 1. Il fait les signes de croix avant ou après les paroles qui les appellent. |
| | | 2. En faisant le signe de croix sur lui, quand il touche la poitrine à <i>et Filii</i> , il porte la main droite au-dessous de la main gauche. |
| 3. | { | 3. Au lieu de faire des signes de croix bien marqués sur le Calice et sur l'Hostie, il gesticule d'une façon bizarre. |
- V. *Dans les baisers.*
- | | | |
|----|---|--|
| 1. | { | 1. Il baise à tort l'aube et la chasuble, au lieu de baiser seulement l'amict, le manipule et l'étole. |
| | | 2. Il ne baise pas le commencement de l'Évangile, quand il a dû tourner le feuillet. |
| 3. | { | 3. Il baise le texte de l'Évangile à la messe de <i>Requiem.</i> |
| | | 4. Il omet de baiser l'autel, après avoir dit <i>Placeat</i> , à la messe des Morts. |
- VI. *Dans la tenue des mains.*
- | | | | |
|----|---|--|--------------------|
| 1. | { | 1. A <i>Munda cor meum.</i> | } C'est une faute. |
| | | 2. Au <i>Sanctus.</i> | |
| 2. | { | 2. Il n'appuie pas la main gauche sur le pied du Calice chaque fois qu'il le couvre ou le découvre. | |
| | | 3. Il n'appuie pas la main gauche sur sa poitrine chaque fois qu'il fait sur lui le signe de la croix. | |
| 4. | { | 4. Il laisse sa main gauche dans une position indéterminée, au lieu de l'appuyer, quand sa droite est occupée. | |
| | | 5. Il se frappe à tort la poitrine aux trois <i>Agnus Dei</i> , à la messe de <i>Requiem.</i> | |

ERRATA.

—

Page 45, dernière ligne, etc., lire : *ajoutant le nom du Pape régnant et inclinant la tête vers le livre. Aux mots : Et Antistite nostro N., il prononce le nom de l'évêque, etc.*

Page 108, 8^e ligne, lire : page 299, au lieu de p. 292.

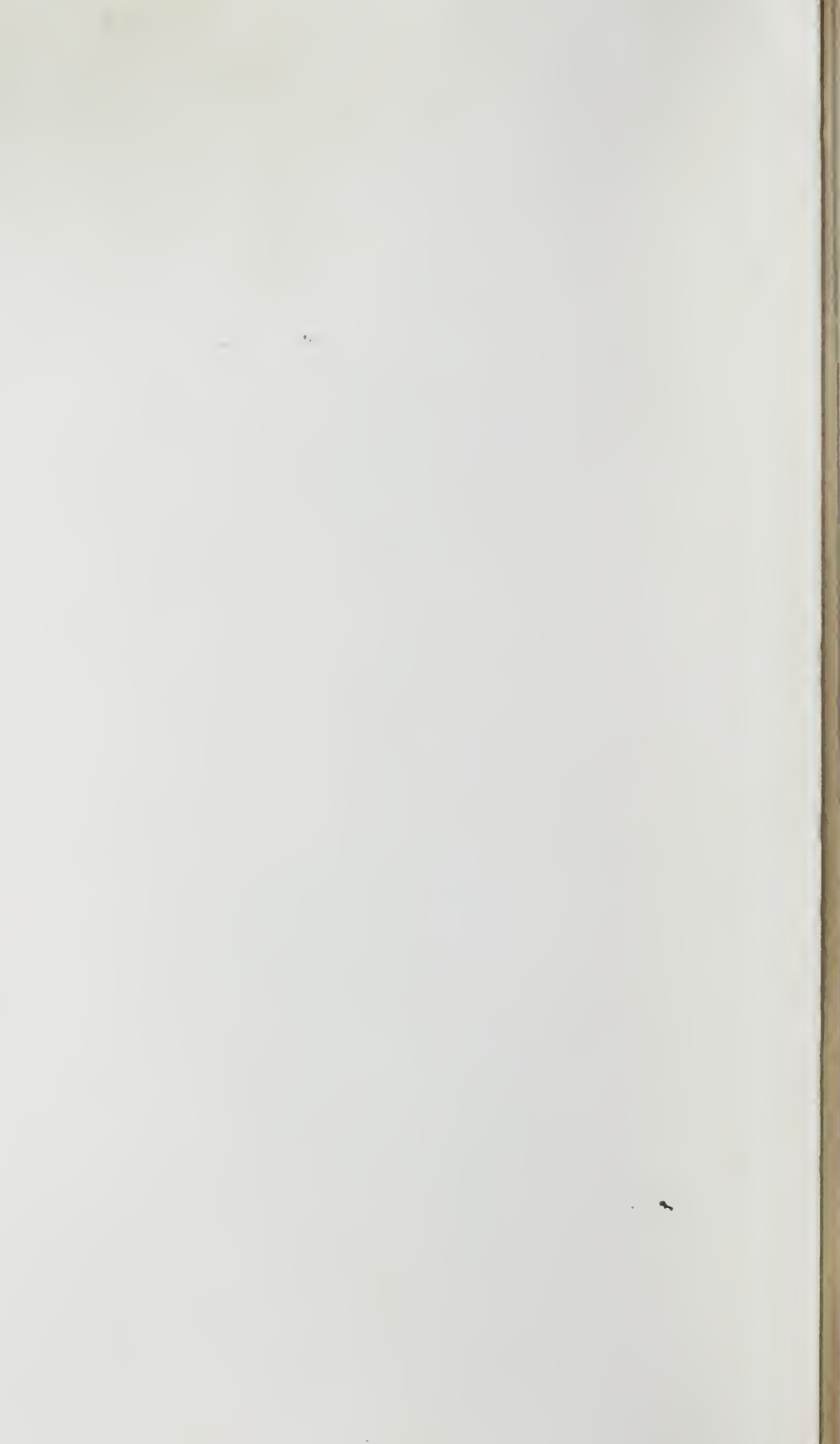


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES HUIT SECTIONS DE CE VOLUME.

A

- Abbé.** — Peut-il avoir deux servants et quatre cierges aux messes basses, page 380.
- Ablution.** — Règles à suivre, 60. — Devant le Saint-Sacrement exposé, 71. — Aux deux premières messes le jour de Noël, 218. — Ablutions des linges sacrés, 207.
- Absoutes.** — Comment on place le cadavre, 350. — Cérémonies, 353. — Elle se fait la tête découverte par le prêtre, 355. — Par l'évêque, cinq absoutes, 423.
- Adultes** (Funérailles des), 349.
- Acolytes.** — Comment ils portent leurs chandeliers, 193. — Leurs fonctions en général, 187.
- Alleluia.** — S'omet à la Septuagésime, 227. -- S'ajoute au *ŷ. Panem* durant les Quarante-Heures, 347.
- Amict.** — Comment on le met, 30.
- Angelus.** — Ne doit pas s'omettre les trois derniers jours de la Semaine sainte, 249.
- Anniversaire.** — Fait-on les cinq absoutes aux anniversaires? 423.
- Annonciation.** — Chant de *Et incarnatus* en ce jour, 234.
- Antienne.** — Ne s'annonce pas à l'office des Ténèbres, 246. — Des morts, 297.
- Antependium.** — Voy. *Parement d'autel*, 202.
- Aspersion,** 82.
- Assis au chœur.** — A la messe chantée, 9. — Aux vêpres, 11.
- Assistant** (Prêtre). — Son office, 131. — A la messe épiscopale, 389. — Ne peut être employé quand un prêtre célèbre, 131. — A la messe d'un nouveau prêtre, 131. — Fonctions de ceux qui assistent l'évêque, quand la messe est célébrée en sa présence, 383. — Les assistants, 172.
- Assomption.** — Vêpres et procession en France, 296.
- Aube.** — Comment elle se met, 30.

Autel. — Arrivée à l'autel, 33. — Comment il le baise, 28. — Ses ornements, 80. — Aux grands jours, 80. — Pour les morts, 297, 349.

B

Baiser. — Comment on baise l'autel, 28. — Avec l'instrument de paix, 73.

Baldaqin ou dais, ombrellino. — Au Jeudi et Vendredi Saints, 253, 267. — On ne peut porter des reliques sous le dais, 302; — mais bien celles de la Passion, 332. — La procession du Saint-Sacrement, 293.

Baptême célébré par un évêque, 416. — Bénédiction des fonts, 283.

Barrette (Tenue de la), 6. — Le prêtre la met avant de saluer la croix de la sacristie, 31. — Doit-il l'ôter devant les autels où il passe? 32.

Bénédictions. — Leur ton, 18. — Bénédiction d'objets, 206. — Remarques sur les différentes bénédictions : des cierges, 224; — des cendres, 228. — des Rameaux, 238; — du feu, cierge pascal, fonts, 275; — dans les petites églises, 303, 305, 306, 316; — solennelle donnée par l'évêque, 383; — au jour d'une exposition, 340. — Bénédiction avant les leçons de l'office, 109. — Bénédiction avec le Saint-Sacrement se donne en silence, 344. — Combien de fois à la procession, 294. — Avec le Saint-Ciboire, 344.

Bienheureux. — Peut-on porter leurs reliques en procession? 303.

Bougeoir. — Fonctions du porte-bougeoir à la messe pontificale, 408.

Bourse. — Quand il n'y a pas de *Credo*, 85. — Portée par le diacre au *Credo*, 140.

Bréviaire posé sur le pupitre devant l'officiant aux vêpres solennelles, 102.

C

Calice. — Sa présentation au célébrant par le diacre, 142.

Calotte. — Son usage au chœur, 7.

Canon, 45.

Capitule. — Comment on le chante aux vêpres, 105.

Carême. — Remarques, 233.

Célébrant. — Ce qu'il observe dans l'encensement, 123. — A la messe solennelle, 122. — Des morts, 126. — En présence de l'évêque diocésain assistant paré, 127. — Devant le Saint-Sacrement exposé, 129. — Aux vêpres, 130.

Cendres. — Bénédiction solennelle, 228. — Dans les petites églises, 305.

- Cérémoniaire.** — Principes généraux, 178. — A la Messe pontificale, 403. — Voy. *Messe*.
- Cérémonies.** — Dans les petites églises, 302.
- Chanoines.** — Comment ils saluent la croix, 2.
- Chant.** — Règles générales, 16. — Dans les oraisons, 18. — Festival, 17. — Ce qui peut être suppléé par les orgues, 9. — L'épître, évangile, 462. — Chantres, 9.
- Chapelain.** — Office des chapelains à la messe basse de l'évêque, 378.
- Chapiers,** 173.
- Chasuble.** — Comment elle se met, 31. — Pliée aux jours de jeûne, 309.
- Chœur.** — Règles à y garder, 8. — Entrées au chœur, 4. — Collective, individuelle, solennelle, non solennelle, 4. — Quand on est à genoux, 8. — Quand on est assis, 9. — Debout, etc., 9. — Quand on est aspergé, encensé, 15. — Aux vêpres, 100.
- Choristes,** 174. — A la messe, 176. — Sont-ils défendus? 176.
- Ciboire.** — Comment on le purifie, 59.
- Cierges.** — Matière et nombre, 203. — Cierge pascal, 275. — Cierge triangulaire, 275.
- Cimetière.** — Il doit être distinct pour les enfants, 365. — Bénédiction, 449.
- Cloches.** — Doivent être bénites, et par qui? 246. — Quand on les sonne au Jeudi et Samedi Saints, 250, 273. — Pour annoncer les Quarante-Heures, 339.
- Commémoraison** des morts. — Générale au 2 novembre, 299.
- Communicantes,** 46.
- Communion.** — Cérémonies pour la distribuer, 66. — Pendant la messe, 66. — Et la messe solennelle, 89.
- Complies,** 109.
- Conclusion** des oraisons. Comment on joint les mains, 29.
- Confession.** — Comment elle se fait à la messe, 36.
- Confiteor.** — Dans l'office et hors du chœur, 464. — Après le sermon pour la bénédiction pontificale, 249. — Comment il se chante, 464.
- Conopée,** 202.
- Consécration** des petites hosties, 41, 91.
- Cordon,** 31.
- Corporal,** 85.
- Couleur.** — Dans la procession du Saint-Sacrement, 284. — Dans les diverses processions, 323. — Dans les bénédictions, 329. — Les saluts, 329. — Du devant d'autel, 202.
- Couvrir.** — Quand on se couvre au chœur, 6.

- Crédence**, 205. — Ce qu'on y place pour la messe solennelle, 81. — Les crédences à la consécration d'un évêque, 433, 434. — Aux funérailles, 349
- Credo**. — Quand il faut s'agenouiller, 220, 234.
- Croix**. — Quand on les voile, 235. — Quand on les découvre, 264. — V. *Signes de croix*, 4.
- Comment on fait le signe de la croix, 4, 8, 26. — A l'évangile, 8. — Sur les oblats, 43. — Sur les choses qu'on bénit, 26.
- Cuiller**. — Son usage improuvé à la messe, 42. — Cuiller à encens figurée, 136.
- Curé**. — Son installation, 444.

D

- Dais ou baldaquin** nécessaire pour le transport du Saint-Sacrement, 204, 331.
- Dalmatique**. — Prière que dit le diacre en la revêtant, 460.
- Debout**. — Quand on est debout à l'office et à la messe, 9, 11.
- Dédicace** des églises, 300.
- Devant d'autel**, 202. — Couleur noire à la messe de *Requiem*, 349.
- Diacre**. — Son office à la messe, 134; — devant le Saint-Sacrement exposé, 148; — aux messes de *Requiem*, 151. — Quand il porte la chasuble pliée, 309.
- Dimanche**.
- Dominus vobiscum*. — Aux saluts, 150. — Aux messes pontificales, 152. — Comment le prêtre le dit à la messe, 28.

E

- Eau**. — Doit être mise en petite quantité dans le calice, 41. — Eau bénite, où et comment elle se fait, 206. — Eau des fonts, 235.
- Église**. — Cérémonie de la bénédiction de la première pierre, d'une église, 446.
- Élévation**. — Cierge, rubrique qui le concerne, 203.
- Élu pour l'épiscopat**. — Cérémonie de sa consécration, 433.
- Encensement**, 124. — De l'autel, 457. — Au *Magnificat*, 202. — Aux absoutes des morts, 349. — Prières de l'encensement, 457.
- Encensoir**, son transport, 194. — Sa présentation, 194.
- Enfants**. — Voy. *Funérailles*, 363.

- Entrée** au chœur, collective, individuelle, 4. — Des ministres, 118.
- Épître**, 337. — Qui la chante lorsqu'il n'y a pas de sous-diacre? 99. — Aux messes des morts, 168.
- Étole**. — Comme elle se met, 31. — Ne peut être portée aux vêpres, 102. — Est portée aux saluts, 340. — Processions, 335. — Aux funérailles, 351.
- Eucharistier** — Quelles choses sont requises pour l'exposition, 336. — Quand et comment on fait mémoire du Saint-Sacrement exposé, 340. — Voy. *Procession*, *Bénédiction*, *Salut*.
- Évangile**, 38. — Dernier évangile, 64.
- Évêque**. — A la messe conventuelle et en sa présence, on incline la tête, à son nom, le jour anniversaire de sa consécration, 4. — Quand il assiste dans son diocèse à la messe basse, 72. — Doit être nommé dans le canon de la messe, 46. — Offices pontificaux, 367. — Cérémonies de la messe solennelle, 368. — Des vêpres, 380. — Messe des morts, 420. — Devant l'évêque ou au fauteuil, 375, 383. — Visite pontificale, 432.
- Exposition** du Saint-Sacrement, 345. — Au jour de la Purification et des Rameaux, 346. — Quand et comment l'exposition du Saint-Sacrement peut se faire? 339. — Pour les Quarante-Heures, 346.

F

- Fautes** qui se commettent à la messe, Appendice, n° 4, 466.
- Fêtes** de Carême, 233.
- Fête** de Pâques, 287.
- Fête-Dieu**, 91.
- Flectamus genua*. — Quand et comment il se dit, 75, 83, 98, 216.
- Fonts**. — Voy. *Samedi-Saint*, 283, 325.
- Funérailles**. — Préparatifs, 349. — Cérémonies à y observer, 351. — Des adultes, 349. — Pour les enfants, 363. — Durant le *triduo sacro*, 361, 365.

G

- Génuflexion** à deux genoux, 1. — D'un seul genou, 2.
- Gloria in excelsis*. — Jeudi-Saint, 246. — Samedi-Saint, 269.
- Gloria Patri*. — On se découvre sans se lever, 3.
- Goupillon**. — Qui le présente à l'évêque, 431.

H

Hæc dies, 287.

Heures (Petites), 114.

Hosties. — Petites hosties à consacrer, 41, 91.

Huiles (SAINTES). — Comment faire si on ne les a pas en temps, 273.

Hymnes. — Quand le chœur s'agenouille à certaines hymnes, 11. —
Hymne de Noël, 221.

I

In nomine Jesu, génuflexion, 237.

Images. — On doit les couvrir à la Passion, 235; — et les dévoiler et Samedi-Saint, 286.

Inclination. — De trois sortes, 2. — Médiocre et de tête, 3.

Indulgences. — Chant du *Confiteor*, avant leur publication, Appendice 3, 464.

Insignes (Porte-). — Leurs fonctions à la messe pontificale, 408.

Installation d'un curé, 443.

Introït. — Comment il se dit à la messe solennelle, 83.

Invitatoire. — Quand et comment il se récite, 111.

Ite missa est. — Comment il se dit, 63. — A la messe solennelle, 91.

J

Jeudi-Saint, 247. — Dans les petites églises, 316.

Judica me. — Quand il s'omet, 68, 235.

L

Laïques. — Quand il sert la messe, 108, 208. — Dans les petites églises, 309.

Lampes, 202.

Laudes, 113; — des morts, 113.

Lavabo. — A la messe devant le Saint-Sacrement exposé, 70.

Lavement des pieds. — Le Jeudi-Saint, 256.

Leçons, Manière de les chanter aux Matines, 112.

Levée du corps, 351.

- Linges d'église.** — Bénédiction, 206. — Chape, 201. — Purification 207.
- Litanies.** — Au jour de Saint-Marc, 288. — Aux Rogations, 288. — Samedi-Saint, 285.
- Livre.** — Fonction du porte-livre à la messe pontificale, 413.
- Luminaire,** 202.

M

- Mains.** — Comment le prêtre doit tenir les mains, 23; — à la messe, 23-24. — Comment il les élève, 24. — Pendant les oraisons, *ibid.* — On les lave avant la messe, 30; — après la messe, 65. — Baisement de mains, 118.
- Mandatium.** — V. *Lavement des pieds*, 256.
- Manipule.** — Comment il se porte, 31.
- Manuterge,** présenté par le diacre à la messe des morts, 150.
- Mariage.** — Célébré par un évêque, 418.
- Martyrologe,** 18. — Vigile de Noël, 18.
- Matines.** — Cérémonies, 111. — Préparatifs, 111. — Des morts, 113. — Des Ténèbres, 245.
- Mercredi des Cendres,** 227. — Dans les petites églises, 312.
- Messe.**
 Messe *basse.* Règles générales, 23. — Cérémonies, 35-68; — des morts, 68. — Devant le Saint-Sacrement, 69; — devant un prélat, 72; — de l'évêque, office des chapelains, 378.
 Messe *chantée.* Sans diacre ni sous-diacre, 98. — Qui chante l'Épître? 93. — Y a-t-il encensement? 99.
 Messe *solennelle,* 79. — Tenue du chœur, 8. — Personnel désigné, 79. — Peut-on y employer des choristes clercs? 79. — Encensement, 82, paix, 89, 121, baisements des mains, 118. — Prêtre assistant, 131. — Avis généraux pour les ministres, 115. — Ce qu'il faut préparer, 80. — Devant le Saint-Sacrement exposé, 91. — Messe de *Requiem*, 95. — Devant l'évêque, 383.
 Messe *pontificale,* choses à préparer, 367. — Cérémonies, 368. — Au fauteuil, ou en présence de l'évêque, 375, 383. — Pour les défunts, 395. — Quand l'évêque est en mozette, 398, 403.
 Messe *solennelle* d'un prêtre nouvellement ordonné, 97.
 Messe *basse des morts* : En quoi elle diffère des autres messes basses, 68.
 Messe *basse* devant le Saint-Sacrement exposé, 69. — De la communion distribuée dans cette messe, 72. — Mémoire qu'on y fait, 72.
 Messe *basse* devant un prélat, 72.

Messe basse aux jours de Quatre-Temps, 73.

Messe basse d'un nouveau prêtre, 76.

Midi. — Dans le *triduo sacro*, les funérailles sont l'après-midi, 362.

Ministres. — Règles communes aux ministres, 115. — Entrée et sortie des ministres, 119.

Mitre. — Espèces, 368, 408. — Fonction du porte-mitre à la messe pontificale, 409.

Musique, 19.

N

Navette (présentation de la), 136.

Noël. — Cérémonies, 217.

2 Novembre, 299.

O

Offertoire. — Quand se fait l'offrande ou bénédiction du pain, 85. — S'omet au Samedi-Saint, 286.

Offices funèbres et funérailles, 349-351.

Officiant. — Aux matines, 111. — Aux vêpres, 130.

Offrande. — En quel moment et comment elle se fait, 85. — Offrande le Vendredi-Saint avant l'adoration de la croix, 318.

Ombrellino. — Voy. *Baldaqin*, *Dais*, 204.

Onction. — Extrême-onction administrée par un évêque, 418.

Oraisons. — A la messe, 28.

Orgues. — Quand on peut les jouer, 19. — Chants dont elles tiennent la place, 19, 20, 21.

Ornements. — Le prêtre ne peut les prendre à l'autel, 30. — Ils doivent être bénits, 201. — Ornementation de l'église pour messe solennelle, 201. — Roses le 3^e dimanche de l'Avent et le 4^e de Carême, 233. — Ministres qui les présentent à l'évêque, 415.

Ostensoir. — Comment on le porte en procession, 338.

P

Paix. — A qui et comment elle se donne, 89. — Pas de paix dans le *Triduo sacro* de la Semaine sainte, 249.

Pale. — Le dessus, 201.

Pallium, 202.

Pâques, 287.

Pape. — On incline la tête à son nom, 3.

- Passion.** — Où et comment elle se lit et se chante, 75, 243. — Le Vendredi-Saint, 259.
- Patène.** — Ne peut servir à l'offrande, 353.
- Pauses** dans le chant, 16.
- Planète** ou chasuble, 31.
- Pluvial** ou chape. — Se porte dans les bénédictions, etc., 341. — Il est de rigueur pour porter le Saint-Sacrement en procession, 332.
- Parement d'autel**, 202.
- Porte-bougeoir**, 414.
- Porte-crosse**, 412.
- Porte-grémial**, 414.
- Porte-insignes**, 408.
- Porte-livre**, 413.
- Porte-mitre**, 408.
- Préparatifs.** — Pour la messe basse, 30. — Messe solennelle, 80. — Pour la Purification, 223. — Mercredi des Cendres, 227. — Dimanche des Rameaux, 236. — Pour l'office des ténèbres, 245. — Jeudi-Saint, 247. — Vendredi-Saint, 258. — Samedi-Saint, 272. — Des funérailles, 349.
- Présentation** de la cuiller, 136; — de la patène, 141, 145; — du calice, 142; — de l'encensoir, 194; — de la barrette, 215.
- Prêtre.** — Assistant, 131; — à la messe pontificale, 389; — d'un nouveau prêtre, 76; — à la messe basse, 76; — à la grand'messe, 97.
- Prime.** — Comment elle se dit, 114.
- Processions.** — De Saint-Marc et des Rogations, 288. — Pour la translation des reliques d'un saint, 333. — Où doit-on se réunir, 329. — Ordre du cortège, 329. — Ce que l'on porte en procession, 331. — Cérémonies et prières aux processions, 333. — Procession du Saint-Sacrement, 293. — Avant la grand'messe, 334. — A la fête de la Purification, 225. — Aux Rameaux, 241.
- Protonotaires** apostoliques. — Ils disent la messe comme un simple prêtre, 380.
- Pupitre.** — Pour le célébrant, 102.
- Purification.** — Cérémonies du-jour, 221.
- Purificatoire**, 201.

Q

- Quarante-Heures**, 346. — Luminaire, 346. — *Alleluia* ajouté au *ŷ. Panem*, 347. — Parements d'autel blanc, 347.
- Quatre-Temps.** — Particularités à la messe, 75.

R

Rameaux (Dimanche des), 236; — dans les petites églises, 313.

Regards. — V. *Direction des yeux*, 29.

Reliques. — Notions, 301. — Procession solennelle des reliques, 302. — Peut-on les porter sous un baldaquin? 303. — Quand et comment on fait l'office d'un saint dont on possède les reliques, 303. — Bénédiction avec une relique, 306. — Leur conservation, 304.

Reposoir du Jeudi-Saint, 248.

Requiescant in pace. — A la messe, 69; — aux absoutes, 337.

Réserve, le Jeudi-Saint, 238.

Révérénces. — Espèces, 1.

Rogations, 288. — Voy. *Processions*.

S

Saint-Sacrement. — Exposition, 339. — Bénédiction, 340.

Sacristain. — Ses fonctions, 201.

Sacristie (Sortie de la), 31, 119.

Salutations : pas de salut au chœur devant le Saint-Sacrement exposé, 338.

Saluts. — Rites à y observer, s'ils sont solennels, 339, ou non, 344 et 345.

Samedi-Saint, 272; — dans les petites églises, 323.

Sel. — Le diacre peut-il le bénir dans la célébration solennelle du baptême, 155.

Septuagésime. — Particularités, 227.

Sépulture, 360.

Servant. — Ses fonctions à la messe basse, 208. — Deux dans certaines messes, 215.

Sièges. — Espèces, 205.

Signe de croix. — Quand on le forme, 7. — Avec le poucé, 8. — A la messe, 26.

Sortie des ministres, 119.

Sous-diacre. — A la messe, 156. — Devant le Saint-Sacrement exposé, 166. — Aux messes de *Requiem*, 168. — A la bénédiction du Saint-Sacrement, 711. — A la messe pontificale, 399.

Statues. — Quand on les couvre, 235. — Et découvre, 328.

Symbole. — V. *Credo*.

T

Tabernacle, 201. — Petit Tabernacle du Jeudi-Saint, 248.

Tapis pour couvrir les marches de l'autel, 202.

Te Deum. — On se tient debout pendant qu'il est chanté, 14. — Peut-on le réciter après la messe, en place du *Benedicite*? 65.

Ténèbres, 245.

Thuriféraire. — Comment il porte son encensoir et le présente au célébrant, 194. — Ses fonctions en général, 194. — A la messe pontificale, 407.

Toussaint, 297.

Translation des reliques, 303. — D'une relique insigne, 333.

Transport de l'encensoir, 194; — de la sainte Hostie, 337; — du corps au cimetière, 360.

Trône de l'évêque, 205.

V

Vendredi-Saint, 258; — dans les petites églises, 317.

Veni Creator, 11.

Vêpres. — Solennelles, 102. — Préparatifs, 102. — Cérémonies à y observer, 103. — Positions des officiers à la banquette, 104. — Devant le Saint-Sacrement ou l'évêque, 107. — Sans solennité, 109. — Pontificales, 380. — Des morts, 299.

Versets. — On les dit debout, 12.

Vin. — Versé dans le calice, 41.

Visite pontificale, 432.

Voiles. — Huméral du sous-diacre, 161. — Pour porter le Saint-Sacrement en procession, 204. — Du ciboire, 204. — Du porte-mitre, 409.

Voix. — Ses inflexions à la messe, 29.

Y

Yeux. — Leur direction à la messe, 29.

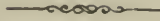
TABLE

DES

ACTIONS LITURGIQUES FIGURÉES DANS CE VOLUME.

- Absoute** (Au bas de l'autel), *page* 354, 358.
Absoute (Au catafalque), 355, 356, 359, 360.
Absoutes (Les cinq), procession au catafalque, 426.
Absoutes (Les cinq), au catafalque, 428.
Barrette (Tenue de la), 4.
Barrette (Présentation de la), 215.
Calice (Présentation du), 142.
Chandeliers d'acolytes (Transport des), 193.
Crosse (Tradition de la), 440.
Cuiller à encens (Présentation de la), 136.
Encensoir (Transport de l'), 194.
Encensoir (Présentation de l'), 194.
Messe pontificale (Position des officiers au trône), 372.
Messe pontificale (A la Confession), 370.
Messe pontificale (A l'encensement de l'autel), 371.
Messe pontificale (Après l'*Orate fratres*), 374.
Messe célébrée *præsente Episcopo* (A la confession), 384.
Navette (Présentation de la), 136.
Officiers aux Vêpres (Position des), 104.
Patène (Présentation de la), 141, 145.
Samedi-Saint (Procession vers la table du feu nouveau), 276.
Samedi-Saint (A la table du feu nouveau), 277.
Samedi-Saint (Au retour de la table du feu nouveau), 279.
Samedi-Saint (Au bas de l'autel avant le *Præconium paschale*), 280.
Samedi-Saint (Au *Præconium paschale*), 281.
Vêpres solennelles (Position des officiers à la banquette), 104.
-

TABLE DES MATIÈRES.



	Pages.
INTRODUCTION.	v

PREMIÈRE SECTION.

Règles générales du chœur.

CHAPITRE I. — <i>Cérémonies générales du chœur</i>	1
<i>Art. I.</i> Des révérences.....	1
§ 1. Des génuflexions.....	1
§ 2. Des inclinations.....	2
<i>Art. II.</i> Cérémonies générales du chœur.....	4
§ 1. Entrées au chœur.....	4
N ^o 1. Entrées collectives.....	4
N ^o 2. Entrées individuelles.....	4
§ 2. De la tenue de la barrette.....	5
§ 3. De l'usage de la calotte au chœur.....	7
§ 4. Signes de croix.....	7
§ 5. Ordre du chœur à la messe chantée.....	8
N ^o 1. On est à genoux.....	8
N ^o 2. On est assis.....	9
N ^o 3. On est debout et tourné vers l'autel.....	9
N ^o 4. On est debout et tourné en chœur.....	10
§ 6. Ordre du chœur aux vêpres.....	11
N ^o 1. On est à genoux.....	11
N ^o 2. On est assis.....	11
N ^o 3. On est debout.....	11
§ 7. Ordre du chœur aux complies.....	12
N ^o 1. On est tourné vers l'autel.....	13
N ^o 2. On est tourné en chœur.....	13
N ^o 3. On est à genoux.....	13
§ 8. Ordre du chœur aux matines.....	14
§ 9. Ordre du chœur aux saluts ou bénédictions du Saint-Sacrement.....	15

§ 10. Ordre du chœur à l'aspersion et aux encensements individuels.....	15
CHAPITRE II. — <i>Chant, musique et orgue</i>	16
<i>Art. I.</i> Du chant.....	16
§ 1. Règles générales.....	16
§ 2. Des pauses.....	16
§ 3. Du chant festival et du chant ferial.....	17
N° 1. A l'office en général.....	17
N° 2. Du chant dans les oraisons de l'office et de la messe..	18
<i>Art. II.</i> De la musique.....	19
<i>Art. III.</i> De l'usage de l'orgue dans les offices liturgiques....	19

DEUXIÈME SECTION.

De la Messe, des Vêpres et autres Heures.

CHAPITRE I. — <i>De la messe basse en général</i>	23
<i>Art. I.</i> Des règles générales que doit suivre le célébrant dans les différentes espèces de messes.....	23
§ 1. Des diverses manières de tenir les mains.....	23
§ 2. Des signes de croix.....	26
§ 3. Du baiser de l'autel, du <i>Dominus vobiscum</i> et des oraisons.....	28
§ 4. De la direction des yeux et des inflexions de la voix....	29
<i>Art. II.</i>	30
§ 1. Préparatifs pour la messe basse.....	30
§ 2. De la sortie de la sacristie.....	31
§ 3. De l'arrivée à l'autel.....	33
<i>Art. III.</i> Détail des cérémonies de la messe basse.....	35
§ 1. Depuis le commencement de la messe jusqu'à l'épître. .	35
§ 2. De l'épître jusqu'à l'offertoire.....	37
§ 3. Depuis l'offertoire jusqu'au <i>Sanctus</i>	39
§ 4. Depuis le <i>Sanctus</i> jusqu'au <i>Pater</i>	45
§ 5. Depuis le <i>Pater</i> jusqu'à la fin de la messe.....	52
<i>Art. IV.</i> De la communion des fidèles.....	66
CHAPITRE II. — <i>Des différentes espèces de messes basses</i>	68
<i>Art. I.</i> De la messe de <i>Requiem</i>	68

	Pages.
<i>Art. II.</i> De la messe en présence du Très Saint-Sacrement exposé.....	69
<i>Art. III.</i> De la messe basse célébrée devant un prélat.....	72
<i>Art. IV.</i> De la messe basse aux jours des Quatre-Temps, du Carême et de la Passion.....	75
<i>Art. V.</i> De la messe d'un nouveau prêtre.....	76
CHAPITRE III. — <i>De la messe chantée</i>	79
<i>Art. I.</i> De la messe solennelle.....	79
§ 1. Préparatifs.....	79
§ 2. De la préparation et du commencement de la messe jusqu'à l'offertoire.....	81
§ 3. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la messe.....	85
<i>Art. II.</i> Des différentes espèces de messes chantées.....	91
§ 1. De la messe solennelle devant le Saint-Sacrement exposé.....	91
§ 2. Messe solennelle de <i>Requiem</i>	95
§ 3. Première grand'messe d'un prêtre nouvellement ordonné.....	97
§ 4. Messe chantée sans diacre ni sous-diacre.....	98
§ 5. Messe chantée sans diacre ni sous-diacre, soit en présence du Saint-Sacrement exposé, soit pour les morts.....	100
CHAPITRE IV. — <i>Des vêpres</i>	102
<i>Art. I.</i> Vêpres solennelles.....	102
§ 1. Préparatifs.....	102
§ 2. Cérémonies.....	103
<i>Art. II.</i> Des vêpres dans certains cas particuliers.....	107
§ 1. Vêpres solennelles devant le Très Saint-Sacrement exposé.....	107
§ 2. Vêpres solennelles des morts.....	108
§ 3. Vêpres solennelles dans les petites églises.....	108
§ 4. Des vêpres chantées sans solennité.....	109
<i>Art. III.</i> Des complies.....	109
CHAPITRE V. — <i>Matines, laudes et petites heures</i>	111
<i>Art. I.</i> Des matines et des laudes.....	111
§ 1. Office des matines.....	111
§ 2. Laudes.....	113
§ 3. Matines et laudes des morts.....	113
<i>Art. II.</i> Des petites heures.....	114

TROISIÈME SECTION.

Offices des divers ministres.

	Pages.
CHAPITRE I. — <i>Règles communes aux divers ministres</i>	115
CHAPITRE II. — <i>Office du célébrant</i>	121
<i>Art. I.</i> Office du célébrant à la messe solennelle.....	121
§ 1. Avis généraux.....	121
§ 2. Cérémonial du célébrant à la messe solennelle.....	122
§ 3. Office du célébrant à la messe solennelle des morts.....	126
§ 4. Office du célébrant à la messe solennelle chantée en présence de l'évêque diocésain assistant paré.....	127
§ 5. A la messe solennelle devant l'évêque diocésain, assistant à sa stalle.....	128
§ 6. A la messe solennelle en présence d'un évêque étranger.....	128
§ 7. Office du célébrant aux messes solennelles devant le Saint-Sacrement exposé.....	129
§ 8. Aux messes de la férie pendant le Carême et aux messes des Quatre-Temps.....	129
<i>Art. II.</i> Office du célébrant aux vêpres solennelles.....	130
<i>Art. III.</i> Office du célébrant au salut ou à la bénédiction du Saint-Sacrement.....	131
<i>Art. IV.</i> Du prêtre assistant à la messe solennelle.....	131
CHAPITRE III. — <i>Office du diacre</i>	134
<i>Art. I.</i> Office du diacre à la messe solennelle.....	134
§ 1. Avis généraux.....	134
§ 2. Aspersion.....	135
§ 3. Messe.....	136
<i>Art. II.</i> Office du diacre aux différentes espèces de messes...	148
§ 1. A la grand'messe en présence du Saint-Sacrement exposé.....	148
§ 2. A la messe solennelle de <i>Requiem</i>	151
§ 3. Office du diacre aux messes de la férie pendant le Carême et aux messes des Quatre-Temps.....	152
<i>Art. III.</i> Autres fonctions du diacre.....	152
§ 1. A la bénédiction du Très Saint-Sacrement.....	152
§ 2. Fonctions du diacre aux messes pontificales ou chantées devant l'évêque.....	154
§ 3. Fonctions interdites aux diacres.....	154

	Pages.
CHAPITRE IV. — <i>Office du sous-diacre</i>	156
<i>Art. I.</i> Office du sous-diacre à la messe solennelle.	156
§ 1. Avis généraux.....	156
§ 2. Aspersion.....	157
§ 3. Messe.....	157
<i>Art. II.</i> Office du sous-diacre aux différentes espèces de messes.....	166
§ 1. A la grand'messe en présence du Très Saint-Sacrement exposé.....	166
§ 2. A la grand'messe de <i>Requiem</i>	168
<i>Art. III.</i> Autres fonctions du sous-diacre.....	169
§ 1. Absoute.....	169
§ 2. Fonctions du sous-diacre, ministre de la croix.	170
§ 3. Fonctions du sous-diacre à la bénédiction du Saint-Sa- crement.	171
§ 4. Fonctions du sous-diacre aux messes pontificales ou chantées devant l'évêque.....	171
CHAPITRE V. — <i>Office des ministres inférieurs aux ministres sacrés</i>	172
<i>Art. I.</i> Offices des assistants, chapiers et choristes.....	172
§ 1. Office des assistants.....	172
§ 2. Office des chapiers.....	173
§ 3. Office des choristes.....	174
§ 4. Choristes ou chapiers à la messe.....	176
<i>Art. II.</i> Office du cérémoniaire.....	178
§ 1. A la messe solennelle.....	178
N ^o 1. Principes généraux.	178
N ^o 2. Aspersion.	179
N ^o 3. Messe.	179
§ 2. Aux vêpres solennelles.....	183
§ 3. A la bénédiction du Très Saint-Sacrement.	186
§ 4. Aux Processions et aux funérailles.	187
<i>Art. III.</i> Office des acolytes.....	187
§ 1. A la messe solennelle.....	187
§ 2. A la messe chantée sans ministres sacrés avec ou sans encensements.	192
§ 3. Acolytes aux vêpres.	192
<i>Art. IV</i>	194
§ 1. Office du thuriféraire à la messe solennelle.....	194

§ 2. Thuriféraire aux vêpres solennelles.....	197
§ 3. Aux expositions ou bénédiction du Saint-Sacrement...	197
§ 4. Aux processions.....	198
<i>Art. V. Office des céroféraires.....</i>	198
§ 1. A la messe solennelle.....	198
§ 2. A l'exposition et à la bénédiction du Saint-Sacrement..	200
CHAPITRE VI. — <i>Du sacristain.....</i>	201
CHAPITRE VII. — <i>Du servant de la messe basse.....</i>	208
§ 1. Avis généraux.....	208
§ 2. Cérémonial.....	211
§ 3. Particularités de certaines messes.....	216
N ^o 1. Aux messes des morts.....	216
N ^o 2. Aux messes devant le Saint-Sacrement exposé.....	216
N ^o 3. Aux jours des Quatre-Temps.....	216

QUATRIÈME SECTION.

Cérémonies particulières à certains jours de l'année.

CHAPITRE I. — <i>Du temps de Noël.....</i>	217
<i>Art. I. Fête de Noël.....</i>	217
§ 1. Règles pour les messes de la fête de Noël.....	217
§ 2. Office solennel.....	219
<i>Art. II. Fête de la Purification.....</i>	221
§ 1. Observations générales.....	221
§ 2. Préparatifs.....	223
§ 3. Ordre de la cérémonie.....	224
CHAPITRE II. — <i>Temps depuis la Septuagésime jusqu'à la Se-</i> <i>maine sainte.....</i>	227
<i>Art. I. Septuagésime.....</i>	227
<i>Art. II. Mercredi des Cendres.....</i>	227
§ 1. Préparatifs.....	227
§ 2. Bénédiction et distribution des cendres.....	228
§ 3. De la messe.....	231
§ 4. De la bénédiction et de l'imposition des cendres, faites par l'évêque.....	231
§ 5. Cérémonies générales du chœur.....	232

	Pages.
<i>Art. III.</i> Dimanches et fêtes du Carême.....	233
§ 1. Des dimanches de Carême et des fêtes occurrentes.....	233
§ 2. Fêtes de Carême.....	233
§ 3. Temps de la Passion.....	234
 <i>CHAPITRE III. — Temps depuis le dimanche des Rameaux jus-</i>	
<i>qu'à Pâques.</i>	
	236
<i>Art. I.</i> Du dimanche des Rameaux.....	236
§ 1. Préparatifs.....	236
§ 2. Cérémonies générales du chœur.....	236
§ 3. Cérémonies spéciales des ministres.....	238
N ^o 1. Bénédiction des rameaux.....	238
N ^o 2. Distribution des rameaux.....	239
N ^o 3. Procession.....	241
N ^o 4. Messe solennelle.....	242
N ^o 5. Bénédiction et distribution des rameaux faites par l'évêque.....	244
<i>Art. II.</i> Office des Ténèbres.....	245
§ 1. Préparatifs.....	245
§ 2. Cérémonies propres à l'office des Ténèbres les Mercredi, Jeudi et Vendredi Saints.....	245
<i>Art. III.</i> Jeudi-Saint.....	247
§ 1. Préparatifs.....	247
§ 2. Cérémonies générales du chœur.....	249
§ 3. De la messe.....	250
§ 4. De la procession.....	252
§ 5. Des vêpres et du dépouillement des autels.....	254
§ 6. Du lavement des pieds ou <i>Mandatum</i>	256
<i>Art. IV.</i> Vendredi-Saint.....	258
§ 1. Préparatifs.....	258
§ 2. Cérémonies générales du chœur.....	259
§ 3. Depuis le commencement de l'office jusqu'au moment où l'on découvre la croix.....	260
§ 4. Du moment où l'on découvre la croix jusqu'à la pro- cession.....	263
§ 5. De la procession.....	266
§ 6. Des autres parties de la fonction.....	268
<i>Art. V.</i> Samedi-Saint.....	272
§ 1. Préparatifs.....	272
§ 2. Cérémonies générales du chœur.....	274

	Pages.
§ 3. Règles relatives au cierge pascal.....	275
§ 4. De la bénédiction du feu nouveau jusqu'à l' <i>Exultet</i> ...	275
N ^o 1. De la bénédiction du feu.....	275
N ^o 2. Procession dans l'église avec le cierge triangulaire..	278
§ 5. Depuis l' <i>Exultet</i> jusqu'à la messe.....	280
§ 6. De la messe et des vêpres du Samedi-Saint.....	286
<i>Art. VI.</i> Saint jour de Pâques.....	287
CHAPITRE IV. — <i>Litanies des jours de saint Marc et des Rogations</i>	288
CHAPITRE V. — <i>Fête-Dieu</i>	291
§ 1. Préparatifs.....	291
§ 2. Ordre des cérémonies.....	293
CHAPITRE VI. — <i>L'Assomption de la Très Sainte Vierge</i>	293
CHAPITRE VII. — <i>Du saint jour de la Toussaint et de la commémoration des fidèles trépassés</i>	297
§ 1. Fête de la Toussaint.....	297
§ 2. 2 Novembre.....	299
§ 3. Dédicace.....	300
CHAPITRE VIII. — <i>Culte des Saintes Reliques</i>	301
<i>Art. I.</i> Culte des Saintes Reliques en général.....	301
N ^o 1. Notion.....	301
N ^o 2. Conditions pour exposer publiquement les reliques à la vénération des fidèles et les porter en procession.....	302
N ^o 3. Honneurs à rendre aux Saintes Reliques.....	302
N ^o 4. Conservation des reliques.....	304
<i>Art. II.</i> Reliques de la Passion. — Jours de l'Invention, de la Susception et de l'Exaltation de la Sainte Croix.	304
N ^o 1. Exposition.....	305
N ^o 2. Offices célébrés devant la Sainte Relique.....	305
N ^o 3. Bénédiction avec la vraie Croix.....	306
CHAPITRE IX. — <i>Des chasubles pliées</i>	307
CHAPITRE X. — <i>Cérémonies particulières à certains jours de l'année dans les petites églises</i>	309
<i>Art. I.</i> Avis généraux.....	309
<i>Art. II.</i> De la fête de la Purification.....	310
<i>Art. III.</i> Mercredi des Cendres.....	312

	Pages.
<i>Art. IV.</i> Du dimanche des Rameaux.....	313
<i>Art. V.</i> Des trois derniers jours de la Semaine sainte.....	315
§ 1. Règles générales.....	315
§ 2. Jeudi-Saint.....	316
§ 3. Vendredi-Saint.....	317
§ 4. Samedi-Saint.....	323

CINQUIÈME SECTION.

Procession.

N ^o 1. Règles générales.....	329
N ^o 2. Règles relatives à certaines processions.....	331
N ^o 3. Translation d'une relique insigne.....	333
N ^o 4. Procession avant la grand'messe.....	333

SIXIÈME SECTION.

Du culte du Très Saint-Sacrement.

CHAPITRE UNIQUE.....	336
<i>Art. I.</i> Règles générales.....	336
<i>Art. II.</i> Exposition du Saint-Sacrement.....	339
<i>Art. III.</i> Bénédiction du Saint-Sacrement.....	340
§ 1. Règles.....	340
§ 2. Prières et cérémonies de la bénédiction.....	342
§ 3. Bénédiction avec le Saint-Ciboire.....	344
§ 4. Expositions moins solennelles.....	345
<i>Art. IV.</i> De l'oraison des Quarante-Heures.....	346

SEPTIÈME SECTION.

Offices funèbres.

CHAPITRE I. — <i>Funérailles des adultes.</i>	349
<i>Art. I.</i> Préparatifs.....	349
<i>Art. II.</i> Des funérailles.....	351
§ 1. Levée du corps.....	351
§ 2. De l'office et de la messe.....	352
§ 3. Absoute.....	353

	Pages.
§ 4. Transport du corps au cimetière.....	360
§ 5. Règles spéciales à observer aux funérailles pendant les trois derniers jours de la Semaine sainte.....	361
CHAPITRE II. — <i>Funérailles des enfants</i>	363

HUITIÈME SECTION.

CHAPITRE I. — <i>De la messe, des vêpres et du salut, célébrés par l'évêque ou en sa présence</i>	367
Art. I. De la messe célébrée par l'évêque.....	367
§ 1. Messe au trône.....	368
§ 2. Messe au fauteuil.....	375
§ 3. De la messe basse célébrée par un évêque.....	378
Art. II. Des vêpres solennelles, célébrées par l'évêque.....	380
§ 1. Vêpres au trône.....	380
§ 2. Vêpres au fauteuil.....	382
Art. III. De la messe solennelle, des vêpres solennelles et du salut, célébrés <i>præsente episcopo</i>	383
§ 1. De la messe solennelle, <i>præsente episcopo</i>	383
§ 2. De la messe basse, <i>præsente episcopo</i>	386
§ 3. Des vêpres solennelles, <i>præsente episcopo</i>	387
§ 4. Du salut, <i>præsente episcopo</i>	387
CHAPITRE II. — <i>Office des divers ministres dans les fonctions pontificales</i>	389
Art. I. Office du prêtre assistant à la messe pontificale célé- brée au trône et au fauteuil.....	389
§ 1. Au trône.....	389
§ 2. Au fauteuil.....	391
Art. II. Office des deux diacres assistants.....	392
Art. III. Office du diacre.....	393
§ 1. A la messe pontificale au trône.....	393
§ 2. A la messe pontificale <i>pro defunctis</i>	395
§ 3. A la messe pontificale au fauteuil.....	395
§ 4. A la messe chantée en présence de l'évêque diocésain assistant paré.....	398
§ 5. A la messe chantée devant l'évêque diocésain assistant en cappa ou en mozette à sa stalle.....	398
§ 6. A la messe chantée devant un évêque étranger.....	399

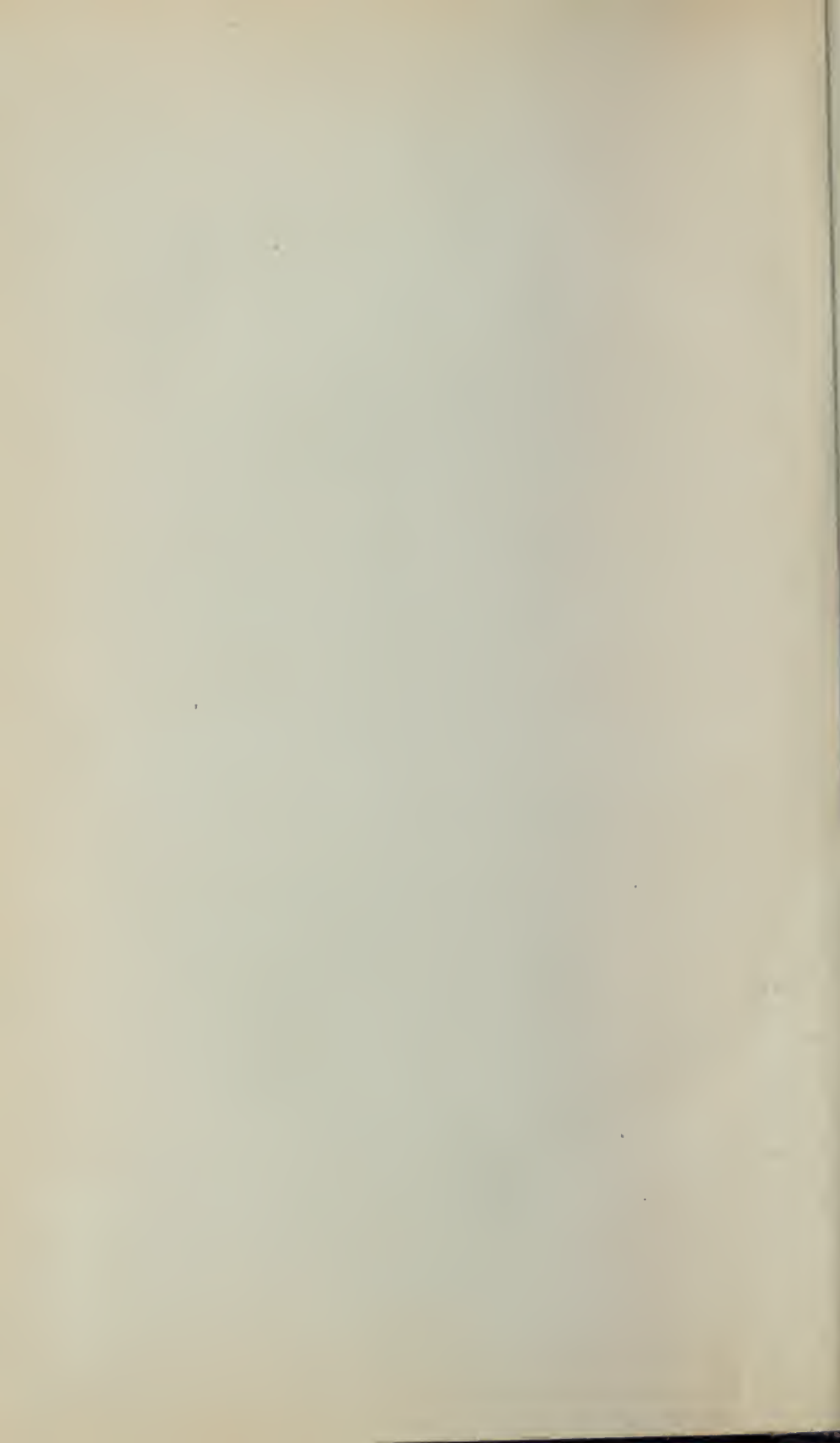
	Pages.
<i>Art. IV.</i> Office du sous-diacre.....	399
§ 1. A la messe pontificale au trône.....	399
§ 2. A la messe pontificale au fauteuil.....	401
§ 3. A la messe pontificale <i>pro defunctis</i>	402
§ 4. A la messe chantée en présence de l'évêque diocésain assistant paré.....	402
§ 5. A la messe chantée devant l'évêque diocésain assistant en cappa ou en mozette à sa stalle.....	403
§ 6. A la messe chantée devant un évêque étranger.....	403
<i>Art. V.</i> Office des cérémoniaires.....	403
§ 1. Office du premier cérémoniaire.....	403
§ 2. Office du second cérémoniaire.....	405
<i>Art. VI.</i> Office du thuriféraire.....	407
<i>Art. VII.</i> Porte-insignes.....	408
§ 1. Office du porte-mitre.....	408
§ 2. Office du porte-crosse.....	412
§ 3. Office du porte-livre.....	413
§ 4. Offices du porte-bougeoir et du porte-grémial.....	414
§ 5. Offices des ministres chargés de présenter les ornements.....	415
CHAPITRE III. — <i>De quelques fonctions pontificales</i>	417
<i>Art. I.</i> De quelques sacrements administrés par l'évêque....	417
<i>Art. II.</i> Offices funèbres célébrés par un évêque, ou en présence d'un évêque.....	420
§ 1. Diverses cérémonies funèbres.....	420
§ 2. Cérémonies de l'absoute.....	421
§ 3. Cérémonie des cinq absoutes.....	424
<i>Art. III.</i> Réception d'un évêque.....	430
§ 1. Réception solennelle.....	430
§ 2. Réception moins solennelle.....	431
§ 3. Confirmation, ou visite canonique.....	432
<i>Art. IV.</i> Consécration d'un élu pour l'épiscopat.....	433
<i>Art. V.</i> Ordre des cérémonies à l'installation d'un curé....	444
<i>Art. VI.</i> Bénédiction de la première pierre d'une église....	446
<i>Art. VII.</i> Bénédiction d'un cimetière.....	448
<i>Art. VIII.</i> Bénédiction des cloches.....	452

APPENDICES.

	Pages.
N ^o 1. Encensement des oblats et de l'autel.....	457
N ^o 2. Prières que doit réciter le prêtre en se revêtant des ornements sacerdotaux.	460
N ^o 3. <i>a.</i> Du chant de l'Épître, de l'Évangile et du <i>Confiteor</i> ..	462
<i>b.</i> Chant de l'Évangile à Rome.	462
<i>c.</i> Chant du <i>Confiteor</i>	464
N ^o 4. Tableau des fautes que le prêtre commet plus ordinairement en célébrant les Saints Mystères.	466
N ^o 5. Tableau synoptique des offices à la messe solennelle.	
N ^o 6. Tableau synoptique des règles de la messe basse (<i>Ex Rubricis</i>).	
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES contenues dans les huit sections de ce volume.	469
TABLE DES ACTIONS LITURGIQUES figurées dans ce volume.....	480

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



a39003 011856852b

B Q T 4 1 1 5 • L 4 C 1 8 9 0
L E R O S E Y 1 A U G U S T E L O U I S
C E R E M O N I A L R O M M A I N •



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	02	03	11	17	10	5